



Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ INTER MED

Université de Perpignan Via Domitia

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 30/08/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par
intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Jenny Raflik-Grenouilleau, Michel
Viviano
co-Présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *INTER MED* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration économique et sociale
- Licence Droit
- Licence Économie et gestion
- Licence Géographie et aménagement
- Licence Histoire
- Licence Histoire de l'art et archéologie
- Licence Langues étrangères appliquées (LEA)
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
- Licence Lettres
- Licence Musicologie
- Licence Sociologie
- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier
- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit privé
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique
- Licence professionnelle Coopération et développement international
- Licence professionnelle Guide conférencier
- Licence professionnelle Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle
- Licence professionnelle Logistique et transports internationaux
- Licence professionnelle Management et gestion des organisations
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière
- Licence professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales
- Licence professionnelle Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web
- Licence professionnelle Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires
- Master Administration publique
- Master Archéologie, sciences pour l'archéologie
- Master Arts, lettres et civilisations
- Master Droit comparé
- Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme
- Master Droit de l'immobilier
- Master Droit des affaires
- Master Études européennes et internationales
- Master Histoire, civilisations, patrimoine
- Master Justice, procès et procédures
- Master Langues étrangères appliquées
- Master Management
- Master Management sectoriel
- Master Sciences du langage
- Master Sociologie
- Master Tourisme
- Master Urbanisme et aménagement

PRÉSENTATION

INTER MED est l'un des deux champs de formations de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), avec *Énergie, environnement*. Il est adossé à l'École doctorale (ED) 544 éponyme et s'appuie sur le cinquième axe stratégique de recherche de l'UPVD : « Méditerranées : cultures, territoires, patrimoines et marchés ». Il regroupe des formations relevant des domaines Arts, lettres, langues (ALL), Droit, économie, gestion (DEG) et Sciences humaines et sociales (SHS).

Les formations du champ INTER MED relèvent de cinq composantes :

- la Faculté de lettres et sciences humaines (LSH) : propose huit licences (*Géographie et aménagement, Histoire, Histoire de l'art et archéologie, Musicologie, Lettres, Sociologie, Langues étrangères appliquées – LEA, Lettres, langues, littératures étrangères et régionales – LLCER*), deux licences professionnelles (LP) (*Guide conférencier et Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle*) et huit masters (*LEA ; Arts, lettres et civilisations ; Sciences du langage ; Archéologie, sciences pour l'archéologie ; Histoire, civilisations, patrimoine ; Sociologie ; Tourisme*) ;
- l'Unité de formation et de recherche (UFR) des sciences juridiques et économiques (SJE) : propose deux licences (*Droit et Administration économique et sociale (AES)*), trois LP (*Métiers des administrations et des collectivités territoriales ; Activités juridiques : métiers du droit privé - parcours Droit et gestion de la filière vitivinicole ; Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*) et six mentions de masters (*Administration publique ; Droit comparé ; Droit de l'environnement et de l'urbanisme ; Droit de l'immobilier ; Droit des affaires ; Justice, procès et procédures*) ;
- l'Institut d'administration des entreprises (IAE) : propose une licence (*Économie et gestion*), quatre LP (*Assurance, banque, finance : chargé de clientèle – ABF-CC ; Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web ; Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires ; Métiers du tourisme et des loisirs*) et deux masters (*Management et Management sectoriel*) ;
- l'Institut franco-catalan transfrontalier (IFCT) : propose un parcours de la licence LLCER (*Catalan*), une LP (*Coopération et développement international parcours Métiers de la traduction et de l'interprétation catalan-français*) et un master (*Études européennes et internationales*) ;
- l'Institut universitaire de technologie (IUT) propose quatre diplômes universitaires de technologie – DUT (*Gestion des entreprises et des administrations (GEA), Gestion logistique et transport (GLT), Carrières juridiques, statistique et information décisionnelle (STID)* et *Techniques de commercialisation (TC)*, non évalués dans ce rapport), et cinq LP (*Logistique et transports internationaux, Management et gestion des organisations, Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière, Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*).

Les formations de l'IUT sont réparties entre les sites de Perpignan, de Narbonne et de Carcassonne ; celles de l'UFR SJE entre trois sites de formation en Occitanie Pyrénées-Méditerranée : Perpignan, Narbonne et Mende. Les formations de la Faculté LSH sont localisées sur le site de Perpignan et Narbonne. Le site de l'IFCT se situe sur le campus de Perpignan. La LP *Métiers de la traduction et de l'interprétation catalan-français* est gérée en commun entre le site de Perpignan et l'Université autonome de Barcelone (UAB). Les licences professionnelles proposées par l'IAE sont ouvertes sur le site de Perpignan et de Mende.

Plusieurs formations sont en partenariats nationaux avec la Fédération nationale de l'immobilier – FNAIM (pour la LP *Droit de l'immobilier*), avec Courbevoie (pour la LP *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*), avec Paris La Défense pour deux masters de SJE (master *Droit de l'immobilier*, parcours *Droit des biens et promotion immobilière* et master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*), avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 pour le master *Urbanisme et aménagement* et en partenariats internationaux (le master *Droit comparé* et le master *Management* sont ouverts au Maroc (Casablanca) et le premier est en partenariat avec l'Université d'Alexandrie en Égypte). La LP *Métiers de la traduction et de l'interprétation catalan-français* est gérée en commun avec la Faculté de traduction de l'Université autonome de Barcelone (UAB) ; l'option APPSA du master HCP, en co-diplomation avec l'Université des Iles Baléares. Parfois, les formations peuvent connaître un partenariat à la fois national et international, c'est le cas pour le master *Tourisme* associé avec l'Université Paris VI, l'Institut d'études politiques de Toulouse et les Universités d'Andorre et des Baléares, par le biais de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer.

En termes d'effectifs, le champ INTER MED rassemble 71,7 % des étudiants de premier cycle, inscrits à l'UPVD en 2017-2018, et 80 % des étudiants de deuxième cycle (sur un total de 9 057 étudiants pour l'établissement).

AVIS GLOBAL

L'évaluation du champ *INTER MED* a parfois été rendue compliquée par le manque d'informations fournies sur certains éléments (composition et nature des équipes pédagogiques, analyse des résultats obtenus par les étudiants, nature et niveaux des emplois pourvus consécutivement à l'obtention des diplômes, suivi des diplômés, par exemple) ou par des incohérences entre le dossier fourni pour le champ et les dossiers par mention. Ainsi, le dossier « champ » évoque à plusieurs reprises, et comme formation exemplaire, un master *Histoire naturelle de l'homme préhistorique*, pour lequel l'établissement n'a pas déposé de dossier. Il est à noter, néanmoins, que la présentation du dossier est de bien meilleure qualité que lors de la précédente évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Dans son ensemble, le champ *INTER MED* présente une cohérence disciplinaire, symbolisée par son adossement à l'ED 544 éponyme et par un double souhait de maillage territorial et d'insertion professionnelle des étudiants. Plus précisément, le champ *INTER MED* s'articule autour des thématiques suivantes : cultures, territoires, patrimoines et marchés.

L'offre de formation a été resserrée par rapport à la précédente évaluation par le Hcéres, avec des regroupements de formations qui permettent des cursus complets de la première année de licence (L1) à la deuxième année de master (M2) (la licence *Droit* ouvre ainsi sur six masters spécialisés dans les domaines juridiques). L'offre de formation pour les diplômés généralistes est complétée de façon cohérente avec des licences professionnelles dans les domaines juridiques (LP *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, LP *Activités juridiques : métiers du droit privé parcours Droit et gestion de la filière vitivinicole*) ou les domaines de l'économie-gestion (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière*, LP *Logistique et transports internationaux*, par exemple).

Le champ est également cohérent dans la progressivité des formations qu'il offre aux étudiants, de la licence au master. Les licences se veulent généralistes, avec un affichage revendiqué d'université de proximité. Elles offrent un socle de connaissances et de compétences fondamentales, ouvrant à une spécialisation ultérieure en master. Pour la plupart des mentions concernées, les objectifs de la formation sont clairement explicités, à l'exception néanmoins de quelques formations (licence *Droit* et licence *AES*). L'évaluation a notamment mis en lumière un problème important de contenu pour la licence *Musicologie*, qui ne comporte pas d'enseignant en musicologie. Il est à souligner que les objectifs des formations sont bien renseignés au niveau des masters et des licences professionnelles.

L'association entre le contenu des enseignements et les débouchés professionnels semble plus floue pour certaines formations, notamment quand ils sont renseignés de façon assez mécanique dans les seuls suppléments aux diplômes ou fiches du répertoire national des certifications professionnelles – RNCP (master *Administration publique* ou master *Sociologie*). Il y a là un potentiel d'amélioration dont les équipes pédagogiques devront se saisir.

Certaines formations se démarquent à l'international (soulignons le caractère très original de l'option *APPSA* du master *HCP*, en co-diplomation avec l'Université des Iles Baléares). Les liens avec l'Espagne et les pays hispanophones de manière générale sont fortement marqués et des partenariats existent avec les Universités de Gérone et de Tarragone pour plusieurs formations. On notera aussi, avec intérêt, des liens historiques avec le Maroc pour le master *Management* et le master *Droit comparé*. L'UPVD et l'Université de Gérone appartiennent au même réseau Eurocampus Pyrénées-Méditerranée. La coopération à l'international se matérialise également par la présence de programmes *Erasmus +* ; on regrette cependant qu'ils ne soient détaillés que dans un petit nombre de dossiers. Certaines formations sont engagées dans un programme *Erasmus Mundus*.

L'organisation pédagogique des formations est globalement satisfaisante. On relève de nombreux points positifs, en tête desquels la structure des formations, très souvent clarifiée par rapport à la précédente évaluation. Positive aussi l'ouverture de nombreuses formations aux valorisations des acquis professionnels (VAP) et la valorisation des acquis de l'expérience (VAE), bien que ces dispositifs soient assez marginaux. Mais certaines formations ne proposent pas encore de stage, malgré l'obligation réglementaire, et le suivi pédagogique en est parfois à préciser. On peut également regretter le manque de réflexion sur les certifications professionnelles, y compris dans des formations où cela semble au cœur des métiers visés, comme la LP *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web* ou encore pour les formations *Tourisme* (LP et master). Enfin, on relève souvent des déséquilibres entre le nombre de crédits ECTS accordés ainsi que le volume et l'importance de certains enseignements (master *Urbanisme et aménagement*, master *Tourisme*).

Si des dispositifs de pédagogies innovantes ont été mis en place par l'établissement, trop rares sont les formations à s'en saisir. On mentionnera néanmoins la mise en place du MOOC (*Massive open online course*), dans le cadre du master *Tourisme*. De façon générale, les équipements ou services sont mis à la disposition des formations sans que soit précisé l'usage qui en est fait au sein des différentes formations. Aussi, on regrettera le peu d'informations précises sur les dispositifs de passerelles entre les formations et les dispositifs d'aide à la réussite.

L'approche par compétence n'est pas déclinée dans suffisamment de formations, approche pourtant potentiellement féconde en termes de dispositifs pédagogiques eux-mêmes. La création de la plateforme *Oriz'Up* qui permet tant à l'étudiant qu'au recruteur de bien être informé sur les compétences acquises tout au long de la formation, constitue une belle piste de réflexion.

La plupart des formations a développé de bons processus en faveur de la professionnalisation, domaine dans lequel l'établissement a fortement investi au cours des dernières années, et avec profit. Mais la recherche semble avoir été laissée pour compte dans ce processus. Sa place dans les masters, tout particulièrement, mériterait d'être développée.

Autant que l'on puisse en juger, les équipes pédagogiques sont globalement équilibrées et pluridisciplinaires. Mais le manque d'informations est parfois regrettable (niveaux et qualités des intervenants issus du monde socio-économique par exemple). Au niveau du pilotage, trop de conseils de perfectionnement ne sont pas conformes à la réglementation dans leur composition (pas de professionnels extérieurs à la formation ou pas d'étudiants). Il y a aussi souvent un manque d'information sur les suites données aux réunions des conseils d'études et de perfectionnement (CEP).

De façon générale, le suivi des étudiants et des diplômés est à renforcer. Les dossiers sont, sur ces points, très lacunaires. Quelques formations présentent soit des faiblesses d'effectifs préoccupantes (master *Sociologie*, master *Administration publique*), soit des faiblesses au niveau de l'insertion professionnelle de leurs diplômés (LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*). Un réel renforcement de leur suivi constitue la voie nécessaire à des améliorations en ce domaine.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalité

Les formations du champ *INTER MED* affichent une progressivité d'ensemble, cohérente, de la licence au master, revendiquant des formations généralistes en licences, dans la logique d'une offre de proximité ancrée dans le territoire, et offrant un socle de compétences et de connaissances solides aux étudiants, qui sont incités à se spécialiser à partir du master. Quelques licences offrent des possibilités de réorientation vers des LP, pour une insertion professionnelle plus rapide (licence *Histoire de l'art et archéologie*, LP *Guide conférencier*, licence *LLCER*, LP *Coopération et développement international*, LP *Métiers des administrations et des collectivités territoriales*).

Certaines licences proposent de très nombreuses mutualisations et se présentent comme des licences distinctes, alors qu'elles offrent de nombreuses similitudes s'apparentant à un portail général. Ce point peut être très positif, s'il favorise les réorientations pour les étudiants, mais devrait être affiché et assumé comme tel, afin de bien informer les étudiants de ces possibilités (licences *Sociologie, Histoire, Histoire de l'art, Lettres, Géographie*).

Dans ce cadre général, les objectifs pédagogiques des licences généralistes sont globalement bien exposés et communiqués aux étudiants par le biais de divers supports (site internet de l'Université, plateforme *ORIZ'UP*, plaquettes, descriptifs des enseignements). Les fiches RNCP et les suppléments aux diplômes déclinent ces objectifs, y compris sous forme de compétences. Il faut noter les exceptions de la licence *Droit* dont les objectifs apparaissent succinctement dans le document d'autoévaluation, mentionnant seulement des « matières de spécialité du droit et de culture juridique », et de la licence *Musicologie*, dont le contenu est pauvre en musicologie et dont l'intitulé même est problématique.

La présentation des débouchés professionnels est plus inégale : si ceux-ci sont clairement indiqués dans les licences *Économie et gestion* et *Sociologie*, notamment, d'autres formations n'affichent pas d'objectifs professionnels (licence *Géographie et aménagement*, ou *Lettres* par exemple), tandis que d'autres (licences *AES, Droit, LEA*, notamment) affichent des objectifs scientifiques ou professionnels irréalistes ou peu

compatibles avec le contenu des enseignements prodigués (licences *Lettres*, *LEA*, *Musicologie*). Les listes de débouchés associées aux formations semblent parfois artificielles ou mécaniques et ne relevant pas d'une véritable réflexion sur l'articulation effective entre le contenu des enseignements et les métiers auxquels elles peuvent effectivement mener (par exemple : la licence *LEA* ne prépare pas effectivement au métier de traducteur-interprète, la licence *Lettres* ne prépare pas aux métiers du tourisme ou de la culture, la LP *Métiers de l'administration et des collectivités territoriales* est incomplète). Ce constat mérite cependant d'être tempéré, dans la mesure où la licence est bien souvent perçue comme l'antichambre du master, et les débouchés présentés comme ceux des licences sont en réalité ceux des masters. De fait, la plupart des licences de l'UPVD ouvrent à une poursuite d'études en master, mais il importe de clarifier la présentation des débouchés pour ne pas induire les étudiants en erreur.

Concernant les licences professionnelles, les finalités poursuivies sont globalement bien mises en lumière et il apparaît un souci d'adaptation avec les besoins actuels de formation pour les métiers cibles. Les débouchés sont en adéquation avec chaque parcours (excepté pour la LP *Métiers du tourisme: communication et valorisation des territoires*, qui propose certains degrés de qualification qui semblent se rapprocher du niveau master). Les parcours présentent tous un contenu très professionnalisant, comme cela est attendu pour une licence professionnelle, et des suppléments au diplôme sont proposés pour référencer les compétences acquises par les étudiants. Pour autant, les savoir-faire attendus ne sont pas toujours bien identifiés (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière*, LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*). On mentionnera, enfin, que les compétences de certaines LP sont davantage tournées vers le savoir et pas assez vers le savoir-faire (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière*, parcours *Collaborateur comptable et financier*, LP *Management et gestion des organisations*).

Pour ce qui est des masters, les objectifs sont également bien indiqués dans l'ensemble. Il est cependant parfois difficile d'évaluer la pertinence et la cohérence de certaines formations vis-à-vis des objectifs annoncés : description peu précise des enseignements dans le master *Études européennes et internationales* (EEI). Il existe aussi un décalage entre certains des enseignements et carrières ou compétences visés dans le master *Archéologie, sciences pour l'archéologie*. Certaines mentions présentent des regroupements de parcours artificiels et peu cohérents (exemple : master *Management*). La spécialisation se révèle parfois trop forte dès la première année, à l'image du master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*. Inversement, parfois la spécialisation n'est pas assez accentuée, comme dans le master *Administration publique* ou encore dans le master *Sociologie*, par exemple. Si les débouchés professionnels sont assez bien exposés et en adéquation avec les intitulés des masters, le lien avec la recherche n'est pas toujours très bien établi (master *Science du langage*). Certaines formations auraient pu mieux illustrer ces liens, tant avec la recherche qu'avec le domaine professionnel (en particulier pour le master *Management*). Selon les masters, la proportion entre visée professionnelle (y compris vers les concours d'enseignement) et visée recherche est variable. Si les deux aspects existent partout, ce qui est attendu, un nombre important de masters donne une place plus importante à la professionnalisation.

Les formations sont disséminées sur le territoire régional entre plusieurs sites (Perpignan, Narbonne, Carcassonne, Mende...). Il semble souvent difficile d'apprécier les contacts des divers sites avec l'UPVD et donc la gouvernance d'ensemble des formations. En termes de délocalisation internationale, les masters *Droit comparé* et *Management* sont ouverts au Maroc et un projet de double diplôme est à l'étude entre la licence *Histoire de l'art et archéologie* et la licence d'archéologie de l'Université de Tunis – El Manar.

Positionnement

Les formations proposées par l'UPVD présentent toutes un fort ancrage local et régional qui font de l'UPVD une université de proximité. Les formations proposées par l'établissement s'inscrivent dans une offre académique revendiquée comme concertée par les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités « dans un double souci de maillage territorial et d'insertion professionnelle des étudiants ».

Des licences généralistes de même type existent dans la plupart des universités françaises et dans les universités les plus proches, Montpellier et Toulouse, même si certaines spécialisations en troisième année de licence (L3) sont spécifiques à l'établissement (parcours *Management du tourisme* de la licence *Économie et gestion*) mais toutes se justifient à l'UPVD par un souci d'offre de proximité.

L'originalité de l'offre de formation est plus marquée dans les licences professionnelles, soit par rapport à l'offre nationale (exemple : LP : *Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle*) soit en raison du lien avec le positionnement géographique et économique de l'établissement (LP *Activités juridiques : métiers du droit privé*, dans le secteur vitivinicole ; *Métiers du tourisme : communication et*

valorisation des territoires ; LP *Métiers de la traduction et de l'interprétation catalan-français* ; préhistoire sur le site de Tautavel).

Au niveau master, les mentions du champ sont assez classiques et souvent présentes également à Toulouse ou Montpellier, mais se distinguent dans leurs déclinaisons par une adaptation au contexte professionnel ou culturel local (master *Archéologie et sciences pour l'archéologie*), ou par leur lien aux spécialités de recherche des laboratoires de l'Université (les masters de droit recouvrent assez largement la spécialisation des enseignants-chercheurs en droit économique et droit du développement).

Les formations du champ *INTER MED* sont rattachées à six unités de recherche : le Centre de recherche sur les sociétés et environnement en Méditerranée (CRESEM), équipe d'accueil (EA 739), Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-DEV), Unité mixte de recherche (UMR 5281), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Histoire naturelle de l'homme préhistorique (HNHP, UMR 7194, CNRS), Communication, ressources humaines et interventions sociales (CORHIS, EA 7400), le Centre de droit économique et du développement (CDED, EA 4216) et le *Montpellier research in management* (MRM, EA 4557 UM-UPVM-UPVD-MBS Labex Entreprendre). Ces unités de recherche sont rattachées à l'ED 544, qui porte le même nom que le champ de formations et en assure l'unité au niveau du troisième cycle.

Le lien entre les formations et la recherche résulte principalement de la présence dans les équipes pédagogiques d'une majorité d'enseignants-chercheurs appartenant à ces unités de recherche. Au-delà de ce rattachement institutionnel, l'articulation des formations avec la recherche est variable, selon les niveaux et les formations. Il est assez logique qu'au niveau licence, la dimension recherche soit encore limitée (il faut noter néanmoins une très bonne place de la recherche dans les licences *LLCER*, *Histoire*, *Histoire de l'art et archéologie*). La plupart des LP organisent des manifestations relevant d'une recherche appliquée (exemples *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier* ; *Activités juridiques : métiers du droit privé* ; *Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle*). Au niveau des masters, qui affichent souvent la possibilité d'une poursuite d'études en doctorat, la place de la recherche est plus importante. Elle varie cependant selon les formations, très importante dans les masters *Archéologie*, *sciences pour l'archéologie*, *Droit des Affaires*, *Droit comparé*,... moins dans les masters *Management*, *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* et *Sciences du langage*. La participation à des conférences scientifiques, en lien avec le master est courante (exemple *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* ; *Sociologie*), mais pas systématique (notamment *Justice procès et procédures* et *Management*). La formation à la recherche est parfois menée dès la première année de master (M1), avec la rédaction d'un mémoire (master *Droit comparé*), mais ce type de travaux est le plus souvent exigé en seconde année. De manière générale, il ne semble pas que les formations de master aient adopté une politique commune en matière d'initiation et formation à la recherche.

L'établissement a noué de multiples partenariats avec l'univers entrepreneurial et associatif (environ 200 organismes). Au niveau des formations, cependant, l'existence et la teneur de tels partenariats est assez variable et pas toujours affichées. Alors qu'il n'existe que peu de partenariats spécifiques dans les licences généralistes, la plupart des LP ont des partenaires du milieu entrepreneurial et associatif (exemple : LP *ABF-CC* ; *Logistique et transports internationaux* ; *Métiers du tourisme : communication et valorisation du territoire*), même s'ils ne sont pas souvent formalisés. Au niveau des masters, on relève un certain nombre de partenariats formalisés (notamment Le partenariat avec la FNAIM, masters *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* et *Droit de l'immobilier* ; partenariat avec des ordres professionnels (Chambre des huissiers, barreaux), sans qu'une politique générale semble en orienter l'objet et la finalité. Au-delà des partenariats, les relations avec le milieu économique se traduisent dans la mise en place de l'alternance (master *Management* ; LP *Management et gestion des organisations*) ou dans l'organisation de conférences à vocation professionnelle. Au sein même de la formation, l'ensemble des formations de LP et de master intègrent des intervenants professionnels, sans que l'on connaisse toujours la profession et le statut de ces intervenants.

De nombreuses coopérations internationales ont été nouées par l'établissement, qui se déclinent suivant des modalités variables selon les formations. Quasiment toutes les formations prévoient la possibilité d'accueillir des étudiants étrangers (mobilité entrante) ou la possibilité pour les étudiants d'aller étudier à l'étranger (mobilité sortante), notamment par le programme *Erasmus* (ce n'est pas le cas de la LP *ABF-CC*). Néanmoins, ces échanges sont souvent déséquilibrés entre flux entrants et sortants. De manière générale, les informations relatives au nombre d'étudiants accueillis ou bénéficiant d'un séjour à l'étranger sont imprécises ou inexistantes (licence *Droit* ; LP *ABF-CC*). Doivent cependant être relevées de nombreuses différences entre les formations bénéficiant d'un partenariat institutionnel (master *Management*) et celles dont la finalité même est tournée vers l'international (master *Droit comparé* ou encore le parcours *Tourisme et hôtellerie internationale* du master *Management sectoriel*), qui fournissent des éléments chiffrés et intègrent des enseignants étrangers dans l'organisation pédagogique de la formation, et les autres, dont la vocation purement nationale n'est pourtant pas explicitée. On s'étonne tout de même de la faiblesse de l'ouverture internationale de certaines

formations en langue (licences *LLCER*, *LEA*, masters *EEL*, *Arts, lettres et civilisations* et *LEA*) et de leur faible mobilité sortante.

Traits caractéristiques de l'organisation pédagogique de cet ensemble de formations

La spécialisation progressive des formations est relativement cohérente dans les licences générales et peu comportent des parcours différenciés (la licence *LLCER* propose trois parcours). Le vocabulaire employé dans les dossiers est parfois flou entre parcours, options ou spécialisations (licence *Lettres*, licence *Géographie et aménagement*), voire entre licence et parcours (licence *LLCER*).

Au niveau master, la progressivité est plus problématique. Trop de mentions comportent des parcours totalement différenciés dès le M1, sans tronc commun, ce qui rend la cohérence de la mention totalement artificielle. En effet, la spécialisation de certains parcours est parfois trop rapide (par exemple, le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*, *Droit de l'immobilier*), ce qui pose des questions quant à l'existence de véritable mention de master. Dans le cas spécifique du master *Urbanisme et aménagement*, c'est l'existence d'une co-accréditation avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 qui pose problème, dans la mesure où elle recouvre en réalité deux masters totalement différents et indépendants.

Un intérêt particulier pour le suivi des étudiants est clairement mis en avant dans la plupart des dossiers. Certaines formations comme la LP *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme : gestion et aménagement durable des espaces et des ressources* (GADER) ont fait le choix de limiter le nombre d'étudiants pour assurer un suivi plus personnalisé de ces derniers. Plusieurs unités d'enseignements (UE) sont dédiées au suivi individualisé.

Les enseignements sont majoritairement dispensés en présentiel. Quelques enseignements sont proposés à distance. Le master *Tourisme* est quant à lui entièrement à distance. Les LP proposent et déploient formation initiale, continue et alternance.

L'établissement a mis en place des dispositifs d'accueil d'étudiants à profil particulier (situation de handicap et sportifs de haut niveau,...), gérés notamment par le Bureau d'accueil des étudiants en situation de handicap (BAEH), mais leur déploiement au sein des formations-mêmes n'est pas perceptible, sans exception. Il en est de même pour l'accès aux formations par validation des acquis de l'expérience (VAE). L'établissement a validé 67 VAE en 2018, mais nous ne disposons d'aucune information sur les formations concernées. Le silence des dossiers d'autoévaluation sur les dispositifs d'accueil des étudiants à profils particulier et sur les VAE laisse supposer que les équipes pédagogiques peinent à se saisir de ces dispositifs.

La professionnalisation est une priorité affichée de l'établissement comme de la plupart des mentions. En 2016, a été créé au niveau de l'établissement un Service d'insertion professionnelle (SIP), installé dans les locaux de l'incubateur de l'UPVD. Il a permis de doubler en quatre ans le nombre de partenaires professionnels du SIP, mais le taux de renouvellement reste rapide, puisque seulement 50 % des partenaires sont fidélisés d'une année sur l'autre, ce qui pose la question de la solidité des liens établis.

Un module Projet professionnel et personnel (PPP) a été mis en place pour tous les étudiants de L1 et l'établissement propose quatre modules d'insertion professionnelle obligatoires, de 10 heures de travaux dirigés (TD) chacun : un module Valorisation des compétences, dont profitent les étudiants de neuf deuxièmes années de licences (L2), un module Stratégie de recherche de stage, proposé dans neuf L3, un module Communication et posture professionnelle, ouvert dans 12 M1 et un module Conduite vers l'emploi, proposé dans douze M2. Pour le moment, 45 % des étudiants à l'échelle de l'Université, de la L2 au M2, bénéficient de l'un de ces modules obligatoires d'insertion professionnelle dans leur formation. On ne peut qu'encourager la généralisation de ces modules à tous les étudiants du champ. D'autres dispositifs sont proposés pour favoriser la professionnalisation, comme des ateliers de carrières ou des ateliers « *workshop* entrepreneuriat ». Le SIP s'appuie sur le réseau UPVD *alumni* (anciens étudiants), créé en 2014. À ces dispositifs s'ajoute l'incubateur de l'UPVD, créé en 2018, pour dynamiser l'insertion professionnelle lors du prochain contrat quinquennal.

La professionnalisation est aussi assurée par la présence de nombreux professionnels dans les formations. Ils assurent, suivant la nature des mentions, entre 40 et 70 % des enseignements. Par contre, il est dommage de ne pas toujours avoir de précisions sur les qualifications des intervenants. Pour certaines formations, il faut noter que l'institutionnalisation de partenariats professionnels permet de renforcer l'attractivité de la formation (la FNAIM pour le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* et le master *Droit de l'immobilier*).

Au sein des formations, la professionnalisation s'exerce également par des stages, mais avec des situations très variables sans réelle cohérence (durée, caractère obligatoire ou facultatif, nombre d'ECTS, modalités d'évaluation). Certains masters ne comportent pas de stages obligatoires, ce qui n'est pas conforme à la

réglementation (*Arts, lettres et civilisations* et parcours *Recherche* du master *EEL*). Enfin, les projets tutorés existent, sans être toutefois présents dans l'ensemble des formations.

En matière de modalités d'enseignements professionnalisants, le dispositif complet et progressif mis en place par la LP *Guide conférencier* constitue un cas d'école, qui, là aussi, présente un potentiel de transférabilité à d'autres formations (sorties hebdomadaires sur le terrain, projets collectifs tutorés, mise en situation professionnelle). On insistera, également, sur la professionnalisation réussie de la LP *Activités juridiques : métiers du droit privé*, parcours *Droit et gestion de la filière vitivinicole*, pour laquelle l'insertion professionnelle est d'ailleurs excellente.

Le numérique est bien présent au niveau de l'établissement avec des dispositifs désormais classiques autour de l'espace numérique de travail (ENT). La plateforme *Platinum* propose des formations à l'utilisation de *Moodle*, à la scénarisation de cours, à la conceptualisation de jeux numériques, etc... L'acquisition de compétences numériques est assurée de façon transversale. La certification informatique et internet (C2i) a été remplacée par des modules de compétences numériques menant à la certification *PIX*, intégrée dans toutes les mentions (niveau 1 en licence, niveau 2 en master, ce qui semble être un niveau assez faible). D'autres certifications sont proposées aux étudiants comme la certification *Voltaire* au sein de l'IUT. Malheureusement, elles ne sont pas obligatoires pour l'obtention des diplômes, ce qui peut paraître étonnant par exemple pour une mention *Tourisme* où une certification en langue étrangère pourrait sembler indispensable.

Depuis septembre 2018, l'établissement s'est doté d'un centre d'appui à la pédagogie (CAP), pour accompagner les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques et « replacer l'enseignement au cœur de leur métier » (p.14). On relève quelques innovations pédagogiques (salles de classe à structure modulable, *co-working*, pédagogie par projet). Le « Contrat enseignant pédagogie innovante » permet aux enseignants de se former aux technologies numériques grâce à une décharge horaire hebdomadaire, mais rares sont les formations à s'en être pleinement emparées pour intégrer, mettre en œuvre et déployer ces dispositifs pour le bénéfice des étudiants. La licence *Histoire* indique que les pédagogies de type projet sont mises en œuvre dans deux enseignements (Statistiques en L2, Initiation à la recherche en L3). On citera également les « expéditions créatives », mises en place dans la LP *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web* : immersion des étudiants, projets organisés en équipes, visant à produire des solutions à une problématique exposée par un professionnel. Également potentiellement transférable à d'autres formations, moyennant les adaptations nécessaires : le projet de « négociation bilingue » dans lequel les étudiants du master *LEA* parcours *Langues et affaires internationale* sont filmés, puis leurs performances déposées sur la plateforme *Moodle*, avant d'être analysées.

La place de l'international est marquée par un nombre de partenariats visibles avec des universités étrangères, mais des éléments manquent pour apprécier leur déploiement auprès des étudiants. Lorsque les données sont présentes, la mobilité sortante est à renforcer. La mobilité entrante est plus satisfaisante. L'enseignement de langues étrangères est dans l'ensemble plutôt effectif et soutenu, mais variable en fonction des mentions. La place des langues est ainsi très satisfaisante pour la LP *Guide conférencier* (qui a un projet d'ouverture d'une cinquième langue au choix, le chinois en l'occurrence), mais d'autres formations doivent se mettre en conformité avec la réglementation et proposer davantage d'enseignements en langue (licence *AES*, LP *Activités juridiques : métiers du droit immobilier*). À l'inverse, pour les formations, dont la portée est plutôt nationale, l'identification des objectifs d'internationalisation est insuffisante.

Pilotage

Il n'existe pas de pilotage spécifique au champ de formations. Celui-ci est assuré par la présidence, les vice-présidences et les conseils centraux de l'établissement, en concertation avec les directions de composante et les différents responsables de services administratifs. Il faut noter, sur ce point d'ailleurs, que cette gouvernance d'ensemble du champ est récente et doit s'affirmer à l'épreuve de la réalité. À preuve, la gouvernance d'ensemble est présentée de façon très académique dans le dossier d'autoévaluation du champ de formations.

À l'échelle des formations, les équipes pédagogiques sont dans l'ensemble composées d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, marquées par une certaine pluridisciplinarité, sans que la totalité des formations bénéficient toutefois de la présence de Professeurs des universités (PR) ou de Maîtres de conférences habilités à diriger des recherches (MCF-HDR). À noter les singularités inquiétantes de la LP *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation Web*, qui ne compte qu'un seul enseignant-chercheur, et de la licence *Musicologie*, dépourvue d'enseignants-chercheurs en musicologie. La liste des enseignants est totalement absente de plusieurs dossiers, ne permettant pas d'évaluer l'équilibre et l'efficacité du pilotage exercé par l'équipe pédagogique.

Lorsqu'elles sont connues, les responsabilités des membres des équipes pédagogiques sont bien réparties. L'existence de réunions régulières dans la plupart des formations structurent et soudent les équipes pédagogiques. La présence des professionnels n'est pas généralisée à l'ensemble des formations. Lorsqu'ils sont présents, les professionnels constituent cependant des atouts clefs pour la formation et interviennent de façon satisfaisante dans leur cœur de métier (du moins, lorsque ce point est renseigné dans les dossiers, par exemple pour la LP *Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires* ou la LP *Activités juridiques : métiers du droit privé, parcours Droit et gestion de la filière vitivinicole*). Pour ce qui concerne plus spécifiquement les LP, la part des enseignements effectués par des professionnels est généralement importante, entre 50 et 60 % des enseignements (à noter l'exception de la LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*, pour laquelle aucun volume horaire n'est indiqué).

La plupart des formations bénéficient d'un conseil de perfectionnement ou d'une structure équivalente. Ces conseils se réunissent régulièrement entre une et trois fois par an. Mais ces conseils de perfectionnement ne sont, pour la plupart, pas conformes à la réglementation en ce qui concerne leur composition, en dépit du cadrage de l'établissement. Certaines formations n'ont pas du tout indiqué la composition du conseil de perfectionnement et les comptes-rendus de réunion sont très rarement fournis. Ce manque de clarté de l'information nuit à la possibilité d'évaluer l'efficacité de ces structures.

Un certain nombre de formations recourt à l'évaluation des enseignements par les étudiants. Il s'agit d'enquêtes anonymes réalisées en fin de formation, parfois de manière informelle et isolée par un enseignant, parfois à l'échelle de la mention, parfois réalisée au niveau de l'établissement par la Cellule d'aide au pilotage. Il n'y a donc ni cohérence ni généralisation dans le processus d'évaluation des enseignements au sein du champ. On regrette, globalement, un manque d'informations sur les résultats en termes d'évolution des formations. Cela rend difficile le jugement sur la qualité de la démarche d'ensemble de l'autoévaluation. Certaines formations semblent toutefois s'en saisir de façon efficace (*Archéologie, LEA*), d'autres beaucoup moins.

En ce qui concerne les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances, la répartition entre contrôle continu et contrôle terminal est équilibrée. L'information dont disposent les étudiants à l'entrée en formation sur les modalités de contrôle des connaissances et d'acquisition du diplôme est bonne dans la majorité des formations, même si quelques-unes ont encore un vrai travail de fond à réaliser sur ce point (master *Sciences du langage* notamment). Pour quelques formations, la répartition des crédits ECTS semble déséquilibrée par rapport à l'effort engagé par les étudiants (master *Urbanisme et aménagement*) mais, de façon générale, cette répartition est satisfaisante.

Les jurys d'examen sont bien organisés, les modalités d'organisation de ces jurys sont claires et communiquées aux étudiants au début de leur formation.

La déclinaison en compétences est assurée de façon assez rudimentaire. La plateforme *Oriz'up* permet, tant à l'étudiant qu'au recruteur, de bien être informé sur les compétences acquises tout au long de la formation suivie par l'étudiant. Cette plateforme est un bon outil et peut remplacer le portefeuille de compétences non encore existant dans nombre de mentions. Mais il reste aux formations à s'en saisir. À cet égard, on peut souligner l'exemple de la LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique, parcours Traitement de l'information géographique (TIG)*, qui propose un outil pour que chaque étudiant puisse appréhender l'acquisition des compétences, outil matérialisé par un carnet d'avancement de compétences utilisé dans les échanges avec les enseignants. Ce type d'outil pourrait être étendu aux autres formations et pourrait aussi servir de point de départ à des réflexions sur les modalités d'acquisition des compétences par les étudiants eux-mêmes.

Les suppléments au diplômes fournis dans les dossiers sont inégaux, souvent lacunaires, ou affichent parfois des compétences ou débouchés décalés par rapport aux contenus.

Dans le cadre de la Loi sur l'Orientation et la réussite des étudiants (ORE), l'UPVD a mis en place, à partir de la rentrée 2019, le dispositif « oui-si » sous ses deux formes (licence en quatre ans et/ou cours de remédiation) pour certaines formations ; dispositif qui sera étendu à l'ensemble des licences à partir de la rentrée 2020. De façon générale, les modalités de recrutement sont bien définies, mais l'information manque souvent quant au détail du recrutement (formation d'origine notamment).

La mise en place d'un Contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE), outil qui permet de prendre en compte les besoins particuliers de chaque étudiant dès la L1 et de moduler le rythme d'acquisition des crédits ECTS, est trop récente pour juger de son efficacité, mais semble offrir des perspectives positives. Cela semble déjà le cas en licence *LLCER*.

Un ensemble de passerelles existent notamment avec des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), mais aussi entre licence générale et professionnelle. Peu d'informations quantitatives sont disponibles concernant ces dispositifs, notamment le nombre d'étudiants en ayant bénéficié.

Au-delà des dispositifs institutionnels, l'aide à la réussite relève davantage d'un suivi individuel et personnalisé offert par les formations dans l'accompagnement et la réussite des étudiants, assortie plus ponctuellement d'instruments pédagogiques tels que le tutorat. On citera néanmoins la LP *Guide conférencier* qui propose des exercices en situation et une formation par les pairs dans le cadre du travail en groupe.

Synthèse des résultats constatés dans les formations (réussite, insertion, poursuites, etc.).

Si l'attractivité globale des formations est plutôt satisfaisante, trop de formations souffrent, cependant, d'une faiblesse de leurs effectifs (licences *Lettres* ; *Géographie et aménagement* ; *Musicologie* ; LP *Métiers de l'administration et des collectivités territoriales* ; LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique* ; LP *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation Web* ; masters *Tourisme* ; M1 *Sociologie* ; *Arts, lettres et civilisations* ; master *Urbanisme et aménagement*, masters *LEA* et *Sciences du langage*). Certaines formations ont vu leurs effectifs baisser sur les cinq dernières années (master *EEL*, M1 *Sociologie*) ou peinent à recruter à hauteur de leur capacité d'accueil (master *Archéologie, sciences pour l'archéologie* LP *Métiers du numérique*, par exemple). D'autres formations maintiennent des effectifs élevés, grâce à leur attractivité internationale (masters *Droit comparé* ; *Management*). Certaines formations n'accueillent parfois aucun étudiant originaire de l'établissement (LP *Métiers de l'aménagement du territoire et urbanisme* en 2014 et 2017). On mentionnera aussi avec intérêt que les effectifs en formation continue sont parfois importants et assez logiquement en licence professionnelle, ce qui traduit encore la bonne professionnalisation de la plupart des LP.

Les données relatives aux résultats constatés dans les licences généralistes et les masters, qu'il s'agisse des taux de réussite et d'abandon ou le suivi des diplômés (insertion professionnelle et poursuite d'études) sont extrêmement lacunaires et ne permettent guère d'apprécier si les objectifs affichés par les formations sont effectivement atteints. C'est l'un des écueils majeurs de l'autoévaluation de nombre de formations. Les taux d'abandon ne sont quasiment jamais renseignés ni analysés, à l'exception des LP pour lesquelles l'insertion professionnelle est satisfaisante, voire excellente (LP *Activités juridiques : métiers du droit privé, parcours Droit et gestion de la filière vitivinicole*). Ce n'est pas le cas pour la LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*, qui a un fort taux de poursuite d'études.

Le suivi des diplômés à 30 mois est réalisé par la Cellule d'aide au pilotage de l'Université et reste limité par des taux de réponse faibles. Ses résultats sont peu détaillés et ses modalités peu documentées. Ce suivi est rarement réalisé à 6, 12 ou 18 mois. Il faut souligner en licence de sociologie l'heureuse initiative de deux enseignantes-chercheuses de mener elles-mêmes une enquête sur le devenir des étudiants. Ailleurs, trop souvent, les dossiers d'autoévaluation se contentent de reproduire un paragraphe standard renvoyant au site Internet de l'Université.

Les taux de diplômés en poursuite d'études ne sont pas toujours bien renseignés, y compris lorsque celle-ci s'effectue au sein des formations de l'établissement. Pour ceux qui sont donnés, ils peuvent être élevés (master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*). Le taux de poursuite d'études de certaines LP est parfois trop élevé (plus de 20 % pour les LP *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*, *Métiers du tourisme*, *Management et gestion des organisations*, *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, *Logistique et transports internationaux*).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Fort ancrage local et régional, qui conforte l'affichage revendiqué d'université de proximité.
- L'originalité et l'attractivité de certaines formations, essentiellement pour les LP.
- Existence d'infrastructures pour les pédagogies innovantes.
- De nombreux outils de professionnalisation à disposition des formations.

Principaux points faibles :

- Manque de suivi des étudiants (effectifs, insertion professionnelle des diplômés, poursuites d'étude...).

- Non-conformité de la plupart des conseils de perfectionnement à la réglementation.
- Non-conformité de certaines formations à la réglementation sur les stages ou expériences en milieu professionnel.
- Faiblesse des dispositifs d'aide à la réussite.
- Fragilité de l'adossement à la recherche pour la plupart des formations.
- Manque de cohérence ou d'homogénéité dans l'évaluation des enseignements.
- Faible mobilité internationale (surtout sortante).
- Manque de cohérence de certaines mentions de masters, subdivisées en différents parcours dès le M1.

Recommandations :

Des disparités existent dans tous les dispositifs de pilotage des formations, qui pourraient être comblées grâce à un travail conjoint entre les responsables de formation, dans un échange de bonnes pratiques. Le renforcement du pilotage des formations et la mise en conformité des conseils de perfectionnement avec la réglementation semblent être le préalable à une réflexion accrue, à laquelle les étudiants doivent impérativement être associés, sur les objectifs des formations et leurs adéquations aux débouchés professionnels ciblés. Une approche par compétences plus systématisée pourrait à cet égard donner plus de cohérence à l'ensemble des formations de ce champ, pour l'instant assez disparates. Sur ce point, la plateforme *Oriz'Up* constitue un outil pertinent à déployer.

D'une manière générale, il faudrait renforcer les contacts entre les étudiants et la recherche au sein des formations, peut-être par le développement de séminaires organisés par les laboratoires de rattachement ou la généralisation des enseignements d'initiation à la recherche à tous les niveaux de formation.

Les atouts de l'UPVD sont nombreux, mais demandent à être mieux mis en valeur. Ainsi, les opportunités liées à la position géographique de l'UPVD pourraient être davantage exploitées pour renforcer certaines formations, en formalisant par exemple des partenariats avec les acteurs locaux ou internationaux.

Les données sont bien souvent trop lacunaires pour que l'attractivité des formations, l'adéquation de l'insertion professionnelle et des poursuites d'études aux objectifs affichés soient lisibles pour l'ensemble des formations du champ. Il est donc urgent que l'établissement et les instances de pilotage s'emparent de la question du suivi des diplômés. Une collaboration plus étroite entre la Cellule d'aide au pilotage, qui organise les enquêtes de suivi, et les responsables des formations ou les conseils de perfectionnement serait une piste à creuser.

POINTS D'ATTENTION

La licence Musicologie repose sur une équipe pédagogique qui ne comporte aucun enseignant-chercheur en musicologie. La formation n'est pas, en l'état, une licence de musicologie, mais plutôt une opportunité offerte au Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Perpignan de doter ses étudiants d'un niveau bac + 3, sans contenu réellement universitaire adapté.

La licence professionnelle *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique* présente un taux élevé de poursuite d'études, ce qui est problématique pour une LP. On ne dispose d'aucune donnée sur le volume horaire global de la formation ou celui assuré par les professionnels (l'arrêté de 1999 en impose 25 %) ; aucune donnée sur le volume horaire du projet tutoré (l'arrêté de 1999 prévoit qu'il représente au moins un quart du volume horaire global de la formation hors stage) ; aucune donnée sur les taux d'emploi à 30 mois. La composition du conseil de perfectionnement n'est pas conforme à la réglementation.

Le dossier d'autoévaluation déposé pour la licence professionnelle *Coopération et développement international* parcours *Métiers de la traduction et de l'interprétariat catalan-français* est inexploitable en l'état. Il ne présente ni autoévaluation, ni analyse, ni perspectives. Ce simple fait doit conduire, à lui seul, à considérer cette LP comme très problématique, interroge fortement sur sa pérennité, et compromet sérieusement sa reconduction dans l'offre de formation future de l'établissement.

Le master *Études européennes et internationales* est en non-conformité avec la réglementation sur plusieurs points (absence de conseil de perfectionnement, absence de stage obligatoire pour un parcours). Ses effectifs sont très faibles pour deux parcours dont le contenu des enseignements ne correspond vraisemblablement pas aux objectifs affichés.

Le master *Arts, lettres et civilisations* présente un problème dans la définition des objectifs/finalités de la formation. Il se distingue mal des masters *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF), en termes de débouchés professionnels, et a donc de faibles effectifs. Le manque de débouchés aboutit en outre à des poursuites d'études problématiques en LP.

Le master *Archéologie, sciences pour l'archéologie* propose des enseignements uniquement en archéologie préhistorique. Un intitulé plus adéquat de la mention (hors nomenclature) serait nécessaire pour améliorer sa lisibilité et son attractivité (effectifs actuellement très faibles).

Le master *Droit comparé* pose question dans la mesure où il s'adresse en particulier aux étudiants de l'Afrique francophone et est peu attractif pour les étudiants issus de l'université française.

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* a un positionnement déséquilibré par rapport à son contenu. Il est avant tout immobilier.

Les masters *Tourisme ; Sociologie* et la LP *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* présentent des effectifs trop faibles, ce qui interroge sur leur pérennité.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Cette partie est composée des fiches d'évaluation des formations concernées.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration économique et sociale* (AES) est une formation pluridisciplinaire en droit, économie et gestion, portée par la Faculté des Sciences juridiques et économiques. Elle vise l'accès aux métiers de l'administration et de l'entreprise et la poursuite d'études dans des formations de masters en droit, économie ou gestion. Les enseignements sont dispensés sur les campus Moulin à Vent et Mailly à Perpignan.

ANALYSE

Finalité

La licence *Administration économique et sociale* permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et compétences juridiques, économiques et de gestion qui sont nécessaires à l'accès aux métiers de l'administration et de l'entreprise. La licence prépare également à une poursuite d'études dans les masters de droit public, droit privé des affaires ou d'économie et de gestion. Les enseignements, partagés entre des matières juridiques et économiques, répondent aux objectifs affichés. Aucune indication précise n'est cependant fournie sur les emplois directement accessibles à l'issue de la licence.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Administration économique et sociale*, qui existe dans la plupart des universités françaises, est située entre les licences de droit et d'économie portées par l'établissement. Même si aucune information ne figure dans le dossier, des formations équivalentes existent au niveau régional, dans le cadre de la communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités. Au sein de l'établissement, des enseignements sont mutualisés avec la licence *Droit* et la licence *Économie-Gestion*, afin de faciliter les poursuites d'études dans les masters de l'université ou, en première année, une réorientation vers les licences en *Droit* ou en *Économie-Gestion*.

Cette mention est également en lien avec la recherche par le biais des enseignants-chercheurs intervenant dans la licence. Le lien entre cette formation et les axes de recherche de l'Université est mentionné sans toutefois que ce dernier soit précisé.

La formation accueille des intervenants extérieurs (avocats, fonctionnaires territoriaux, etc.) et propose un cycle de conférences de 22 heures assurées par des acteurs du monde socio-économique. Il n'existe pas d'autres partenariats avec les professionnels. Cela peut se comprendre à l'échelle d'une licence généraliste, mais mériterait d'être explicité.

Enfin, la licence est ouverte à l'international par le biais d'inscriptions d'étudiants étrangers (environ 20 en première année entre 2016 et 2018) et de mobilité Erasmus (chiffres non communiqués). Aucun partenariat international n'est mentionné.

Organisation pédagogique

Cette mention de licence est organisée selon le principe de la spécialisation progressive (initiation, approfondissement, spécialisation). Elle est articulée autour d'un tronc commun intégral de la première à la troisième année. Elle offre deux unités d'enseignement de spécialisation en troisième année, en « droit public, politique et société » ou en « entreprise ». Ces deux unités sont cependant obligatoires toutes les deux, afin de favoriser les choix ultérieurs des étudiants. L'ensemble est cohérent, même si la troisième année ne donne pas aux étudiants la possibilité de choisir plus nettement une spécialité. La maquette annexée au dossier n'est pas encore construite à partir de blocs de connaissances et de compétences mais cela est prévu pour la rentrée 2021, à la faveur du prochain contrat quinquennal.

L'aide à la réussite des étudiants s'inscrit dans les dispositifs mis en œuvre par l'établissement. Un parcours « oui, si » avec étalement d'études sur quatre ans sera mis en place à la rentrée 2020 et les étudiants de première année seront inscrits dans le projet « Voltaire » et signeront un contrat pédagogique de réussite étudiante visant à prendre en compte leurs besoins spécifiques, sans que les modalités d'exécution d'un tel contrat soient précisées. Un tutorat est mis en place pour les étudiants, ainsi qu'un système de référents par matière. Des cours de renfort en fin de semestre ont été supprimés pour des raisons budgétaires, ce qui est regrettable compte tenu du taux de réussite observé en première année. L'ensemble de ces dispositifs témoignent d'une volonté réelle d'accompagner les étudiants vers leur réussite, mais manquent d'une évaluation de leurs effets.

Des procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de validation des études supérieures (VES) sont prévues, un diplôme en moyenne étant délivré chaque année en dépit d'un faible nombre de candidats.

La licence offre des perspectives de professionnalisation adaptées au niveau d'études. En première année, est prévu un « projet professionnel personnalisé » ; en deuxième année, deux modules professionnels (« Valorisation des compétences », « Stratégie de recherche de stage et d'emploi ») ; en troisième année, un enseignement de mise en situation professionnelle. Un stage est prévu en troisième année, d'une durée minimale d'une semaine. Compte tenu de cette durée limitée, un tel stage ne peut avoir pour vocation qu'une découverte du milieu professionnel et n'est pas assorti de la rédaction d'un rapport ou mémoire. L'établissement dispose de services dédiés à l'insertion professionnelle et à la recherche des stages, mais le dossier ne précise pas leur implication dans la formation.

Des compétences additionnelles en recherche documentaire sont proposées en première année. La certification de compétences informatiques est assurée par le C2i. Il n'est pas précisé dans le rapport si le module de formation numérique à distance « PIX » est désormais mis en œuvre. Des innovations pédagogiques de type *co-working*, pédagogie inversée, responsabilisation des étudiants sont également incluses dans la maquette.

Trois enseignements de langue étrangère (anglais ou espagnol au choix) sont assurés durant la formation, aux semestres 1,4 et 5. Non spécialisés vers les disciplines, ces enseignements demeurent assez limités au regard des finalités d'une formation de licence généraliste.

Enfin, des mesures anti-plagiat ont été prises et un logiciel est utilisé en ce sens.

Pilotage

Le pilotage de la formation est détaillé. La formation est pilotée par un responsable pédagogique travaillant en étroite collaboration avec une équipe pédagogique pluridisciplinaire, le directeur d'études ainsi que les présidents de chaque section disciplinaire représentative au sein de la mention. L'équipe enseignante comprend ainsi des enseignants-chercheurs en droit privé, droit public, histoire du droit, sciences politiques, sciences économiques et gestion, conformément aux objectifs de la formation.

Une réunion annuelle du conseil de perfectionnement, composé de l'équipe pédagogique, des étudiants représentant chaque année d'étude et des personnels administratifs, est organisée en mai afin d'améliorer le fonctionnement et l'offre de formation de la licence. Aucune précision n'est apportée sur les décisions adoptées ni les suites données aux réunions du conseil. Un dispositif d'évaluation des formations par les étudiants

est proposé sous la forme d'une enquête numérique.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont clairement posées et l'attribution des crédits ECTS est explicitée dans le livret d'études.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation ont fortement progressé entre 2014 et 2018, passant de 142 à 234. Cette augmentation a été rendue possible par une amélioration des conditions matérielles d'accueil, permettant de faire cesser le *numerus clausus* antérieur. Les étudiants sont dans leur totalité inscrits sous le régime de la formation initiale. Les étudiants étrangers sont peu nombreux (entre 17 et 35 pour l'ensemble de la mention), du fait de l'inadéquation de leur profil trop spécialisé en économie ou gestion.

Le pourcentage de réussite aux examens est variable. En première année, il est compris entre 23 et 29 % ce qui est conforme aux taux observés dans d'autres établissements. Un travail de communication est assuré dans les lycées pour informer des prérequis nécessaires à la réussite en première année, sans résultats visibles à ce stade. Le taux de réussite en troisième année est important puisqu'il dépasse 90 %.

Les statistiques d'insertion professionnelle ne sont accessibles que par domaine et ne fournissent pas d'information spécifique à la formation. Aucune étude n'est fournie sur la poursuite d'études des étudiants en master, même au sein de l'établissement. De tels chiffres pourraient pourtant aisément être fournis pour cette dernière hypothèse.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne attractivité de la formation attestée par l'accroissement de ses effectifs en première année
- Très bon taux de réussite en troisième année (90%)

Principaux points faibles :

- Suivi (déperdition de la première année de licence à la troisième notamment) et devenir des étudiants (insertion professionnelle et poursuite d'études notamment au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia) non précisés
- Analyse des dispositifs d'aide à la réussite par rapport au taux de réussite (en première année de licence et deuxième) non menée
- Spécialisation progressive limitée, faute de choix offert aux étudiants

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'aide à la réussite des étudiants, qui mobilise déjà de nombreuses ressources dans la formation, devrait être mieux corrélée aux publics accueillis et utiliser des indicateurs périodiques. La professionnalisation de cette licence pourrait être accrue en laissant davantage de place à l'apprentissage de et par la pédagogie innovante et par la mise en place de partenariats avec les entreprises. Les statistiques de suivi des étudiants devraient être précisées pour la mention, notamment en indiquant les poursuites d'études par parcours afin de faciliter le pilotage de la formation. L'adossement d'une licence professionnelle et d'un master dédié pourrait être également envisagé, mais l'absence d'éléments relatifs à la poursuite d'études dans les masters de l'Université ne permet pas d'en apprécier l'opportunité.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE DROIT

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Droit* est une formation pluridisciplinaire visant l'accès aux métiers de l'administration et de l'entreprise et la poursuite d'études dans des formations de masters en droit, économie ou gestion. Elle est accessible en formation initiale et en formation continue. Les enseignements se déroulent à Perpignan (sur le campus du Moulin à Vent lors des deux premières années, sur le campus Mailly en troisième année), ainsi qu'à l'antenne délocalisée de Narbonne pour les trois années.

ANALYSE

Finalité

La formation n'identifie pas clairement les objectifs qu'elle poursuit concernant l'acquisition de connaissances et de compétences. Si elle précise qu'elle présente ces objectifs aux primo-entrants en intervenant dans les lycées de la région et par l'intermédiaire du site internet de l'université, ces objectifs n'apparaissent que de manière succincte dans le document d'autoévaluation, qui indique seulement des « matières de spécialité du droit et de culture juridique ». En outre, l'identification des matières enseignées pourrait gagner en précision dans le répertoire national des certifications professionnelles.

De même, la formation n'identifie pas précisément dans son autoévaluation les débouchés qui existent tant en matière de métiers que de poursuite d'études. En revanche, ces débouchés sont bien identifiés dans le répertoire national des certifications professionnelles. Enfin, la formation précise que ces débouchés sont identifiés dans les plaquettes remises aux étudiant, sur la plateforme « ORIZ'UP » ou encore lors des conférences de métiers organisées en début d'année par l'Université.

La licence délocalisée sur le site de Narbonne pour les trois années d'études est encadrée par un responsable pédagogique et fait l'objet d'un conseil de perfectionnement spécifique.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans son environnement académique est très satisfaisant. Proposée par l'ensemble des universités à l'échelle nationale, la licence *Droit* s'inscrit dans l'offre académique définie de

manière concertée par les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités « dans un double souci de maillage territorial et d'insertion professionnelle des étudiants ». En outre, la formation repose sur un socle commun à d'autres formations de l'Université de Perpignan afin de mutualiser certains enseignements, notamment avec la licence *Administration économique et sociale*. Enfin, la formation s'inscrit classiquement dans une offre globale allant jusqu'au doctorat.

Le positionnement de la formation dans son environnement scientifique est peu identifié. Si le dossier mentionne formellement l'existence des axes de recherches de l'Université, il n'est fait mention d'aucune unité de recherche en droit, encore moins de liens susceptibles d'exister au travers de manifestations scientifiques.

De même, le positionnement de la formation dans l'environnement socio-professionnel mériterait d'être davantage explicité. Les indications fournies concernent seulement les partenariats de l'Université de Perpignan avec l'univers entrepreneurial et associatif, sans le moindre élément relatif à la formation. De tels liens serviraient pourtant l'insertion professionnelle des étudiants, notamment au travers de stages, ou la construction de leur parcours professionnel. Le positionnement de la formation dans l'environnement international n'est pas renseigné. Les étudiants peuvent bénéficier du programme Erasmus, sans que soient précisés le nombre des bénéficiaires.

Organisation pédagogique

La formation vise des objectifs de pluridisciplinarité dans le domaine juridique, ce qui passe par des enseignements fondamentaux en droit privé, droit public et histoire du droit, mais aussi en économie et science politique. La licence est conçue suivant un principe de spécialisation progressive (initiation, approfondissement, spécialisation) au cours des trois années d'enseignement. La maquette annexée au dossier n'est pas encore construite à partir de blocs de connaissances et de compétences mais cela est prévu pour la rentrée 2021.

L'aide à la réussite des étudiants s'inscrit dans les dispositifs mis en œuvre par l'établissement. Un parcours « oui, si » avec étalement d'études sur quatre ans sera mis en place à la rentrée 2020 et les étudiants de première année seront inscrits dans le projet « Voltaire » et signeront un contrat pédagogique de réussite étudiante visant à prendre en compte leurs besoins spécifiques, sans que les modalités d'exécution d'un tel contrat soient précisées. Un tutorat est mis en place pour les étudiants de première année en droit civil et droit constitutionnel. Des directeurs des études ont été récemment nommés afin de formaliser les dispositifs d'aide à la réussite. L'ensemble de ces dispositifs témoignent d'une volonté réelle d'accompagner les étudiants vers leur réussite, mais manquent d'une évaluation de leurs effets, même si les taux de réussite ont progressé sur la période de référence.

Des procédures de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de validation des études supérieures (VES) sont prévues, un diplôme en moyenne étant délivré chaque année en dépit d'un faible nombre de candidats.

La licence offre des perspectives de professionnalisation adaptées au niveau d'études. En première année, est prévu un « projet professionnel personnalisé » ; en troisième année, un stage d'initiation professionnelle obligatoire d'une durée d'une semaine. Compte tenu de cette durée limitée, un tel stage ne peut avoir pour vocation qu'une découverte du milieu professionnel et n'est pas assorti de la rédaction d'un rapport ou mémoire. L'ensemble des dispositifs destinés à la professionnalisation reste limité, même en tenant compte du caractère généraliste de la licence *Droit*. L'établissement dispose de services dédiés à l'insertion professionnelle et à la recherche des stages, mais le rapport ne précise pas leur implication dans la formation.

Des compétences additionnelles en recherche documentaire sont proposées en première année. La certification de compétences informatiques est assurée par le C2i. Il n'est pas précisé dans le rapport si le module « PIX » est désormais mis en œuvre. Des innovations pédagogiques de type *co-working*, pédagogie inversée, responsabilisation des étudiants sont également incluses dans la maquette.

Deux enseignements de langues étrangères (anglais et espagnol) sont assurés chaque semestre durant la formation, pour un volume de 10 heures par semestre au cours des deux premières années et de 18 heures par semestre en troisième année. Les étudiants sont préparés au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) dans ces deux langues. Des sessions sont proposées, mais aucun élément ne permet d'apprécier le nombre des étudiants passant la certification ou leur succès.

Enfin, des mesures anti-plagiat ont été prises et un logiciel est utilisé en ce sens.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique permet la représentation équilibrée des différentes disciplines enseignées. Les intervenants extérieurs sont sélectionnés par les responsables de chaque discipline au sein de la

faculté, le responsable de la formation et le conseil de faculté. Aucune indication n'est cependant fournie sur le nombre et les qualités de ces intervenants.

Les membres de l'équipe sont formellement consultés à l'occasion de la réunion annuelle en mai du conseil de perfectionnement. Celui-ci est dédoublé sur les sites de Perpignan et Narbonne. Sa composition comprend les membres de l'équipe pédagogique et des représentants des étudiants de chaque année d'études de la licence. Des comptes rendus de ce conseil de perfectionnement sont réalisés, mais le dossier ne fournit aucun élément relatif aux suites données aux éventuelles recommandations formulées. Par ailleurs, un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est disponible sous la forme d'un questionnaire dont les réponses sont ensuite analysées soit par l'enseignant soit par le responsable de la formation. Le taux de réponse demeure très faible en dépit des encouragements de l'équipe pédagogique, sans que soient précisées les dispositifs mis en œuvre pour l'améliorer. L'équipe pédagogique indique répondre aux demandes exprimées dans le formulaire sans toutefois fournir d'exemple concret.

Les règles d'évaluation et de validation des compétences, ainsi que l'acquisition des crédits ECTS font l'objet d'une procédure claire dont les étudiants sont informés (règlement des études et livret des études de la licence). Le contrôle des connaissances a lieu sous la forme d'un contrôle terminal au cours des deux sessions d'examen. Il est envisagé de mettre en place un régime de contrôle continu pour les matières non assorties de travaux dirigés, sans que les raisons soient explicitées par le dossier.

Par ailleurs, il existe des procédures de réorientation interne et externe et des dispositifs d'aide à la réussite, dont le contenu n'est pas précisé. Aucun chiffre ne permet par ailleurs d'apprécier l'effectivité des dispositifs.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont relativement stables. En première année, ils varient d'environ 380 étudiants (2014-2015) à 340 (2016-2017) à Perpignan et sont toujours près de 210 étudiants à Narbonne. En troisième année, on compte environ 100-110 étudiants à Perpignan, et entre 80 et 90 étudiants à Narbonne. Ces chiffres témoignent de l'attractivité de la formation.

Le taux de réussite varie selon les années. En première année, il a connu une augmentation significative, passant de 26 à 40 % à Perpignan, le taux à l'antenne de Narbonne oscillant entre 32 et 40 %. En troisième année, il est proche de 90%, quel que soit le lieu de formation. Le rapport n'indique pas en quoi ces bons résultats obtenus résulteraient des dispositifs d'aide à la réussite mis en œuvre.

La plupart des étudiants poursuivent principalement leurs études en master juridique, sans que le rapport fournisse d'éléments chiffrés sur la poursuite d'études ou le devenir professionnel des promotions diplômées. On peut regretter que les chiffres relatifs à la poursuite d'études au sein des formations de l'établissement ne soient pas communiqués.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Taux de réussite très satisfaisant et en augmentation en première année sur les deux sites
- Attractivité de la formation sur les deux sites

Principaux points faibles :

- Absence d'éléments relatifs au devenir des étudiants (insertion professionnelle et poursuite d'études notamment au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia)
- Interactions avec le milieu socio-économique ou la recherche non précisées
- Finalités de la licence imprécises

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'attractivité de la formation, qui se traduit par des effectifs importants sur les deux sites de Perpignan et Narbonne, se double de taux de réussite satisfaisants, rapportés aux taux constatés à l'échelle nationale. Le suivi des étudiants au travers d'études relatives à leur devenir permettrait d'avoir une approche précise du positionnement de la formation. Si la professionnalisation n'est pas l'objectif prioritaire d'une licence généraliste, il serait possible de renforcer les dispositifs existants, notamment en deuxième année où rien n'est prévu.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ÉCONOMIE ET GESTION

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie et gestion* portée par l'Institut des administrations et des entreprises (IAE) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une licence généraliste ouverte en formation initiale et continue ainsi qu'en validation des acquis et de l'expérience. La première année (L1) est généraliste et aborde les notions de base de l'économie et de la gestion. La deuxième année (L2) poursuit dans ce sens et offre un premier niveau de spécialisation puisque les étudiants ont la possibilité de choisir parmi l'une des trois options suivantes : *Économie*, *Gestion* ou *Tourisme*. La spécialisation se poursuit en troisième année (L3) où trois parcours de spécialité sont proposés : *Économie managériale*, *Sciences de gestion* ou *Management du tourisme*. Selon le parcours choisi, les étudiants sont ainsi préparés à accéder à un master tant dans les domaines de l'économie, que de la gestion ou du management du tourisme. Les cours ont lieu à l'IAE de Perpignan. Le parcours *Management du tourisme* présente la particularité d'être ouvert à l'IAE de Perpignan mais également sur le site de son antenne de Mende en Lozère. Peu d'informations sont disponibles sur le fonctionnement du site de Mende. Le contenu de la formation est identique sur les deux sites, mais les deux parcours fonctionnent de manière assez autonome (par exemple, accord avec l'Université du Guizhou proposé uniquement à l'antenne de Mende).

ANALYSE

Finalité

Les parcours *Économie managériale* et *Sciences de gestion* sont généralistes. Le parcours *Management du tourisme* relève du management sectoriel dans une licence qui se veut généraliste.

Pour ce qui est des métiers visés, le parcours *Économie managériale* aspire à former des conseillers en organisation et management d'entreprise, des chargés d'études et prospectives socio-économiques, des assistants de direction ou encore des chargés de clientèle en banque et assurance. Le parcours *Sciences de gestion* prépare à des métiers de chefs de projet, contrôleurs de gestion, commerciaux, conseillers en management, gestionnaires des ressources humaines, chargés de communication, assistants de direction ou comptables. Pour autant, on peut s'interroger sur la capacité du parcours *Sciences de gestion* à préparer à exercer des métiers aussi variés. Enfin, le parcours *Management du tourisme* ambitionne de former des concepteurs de produits touristiques, des assistants de production tourisme, des assistants managers d'hébergements touristiques ou de structures de loisirs, ou encore des chargés de clientèle d'affaires.

Concernant le parcours *Management du tourisme* au sein de la licence générale, on peut s'interroger sur les critères de choix d'un étudiant entre ce parcours et celui de la licence professionnelle *Métiers du tourisme* au sein du même établissement.

Les postes visés correspondent à des métiers de niveau bac +3.

Aucune présentation des trois parcours n'est faite pendant la première année de licence dans le cadre de la formation, ce qui est dommageable.

Une présentation des débouchés à l'issue de la L3 est proposée aux étudiants lors d'une séance portant sur les missions de stage, les poursuites d'étude en master et l'insertion professionnelle. Si cette initiative est intéressante, elle mériterait d'intervenir en amont afin d'aiguiller les étudiants dans leur choix de parcours de licence.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Économie et gestion* est la seule formation de niveau II dans le domaine de l'économie et de la gestion à l'Université de Perpignan Via Domitia. Elle a pour débouché principal l'entrée dans l'un des masters spécialisés proposés par l'Université. Elle permet peu ou prou d'acquérir les mêmes connaissances et compétences que les autres licences *Économie et gestion* proposées par les universités françaises, exception faite du parcours *Management du tourisme* qui possède une coloration sectorielle spécifique. Ce parcours est légitime au regard du fait que le tourisme représente la première économie du département des Pyrénées-Orientales. Toutefois, l'établissement possédant par ailleurs des licences professionnelles dans le domaine du tourisme, on peut regretter qu'il n'y ait pas d'orientation claire des étudiants entre ces deux types de parcours, notamment en termes d'information.

Le parcours *Management du tourisme* bénéficie d'un bon ancrage territoriale (Comité régional du tourisme, entreprises touristiques,...) compte tenu de l'importance du tourisme pour la région. Le parcours *Économie managériale* ne présente que peu de possibilités de poursuite d'études en master à l'UPVD.

Une conférence annuelle co-organisée avec la direction départementale des finances publiques (DDFP) sur la thématique des métiers des finances publiques sensibilise les étudiants de la licence et constitue une initiative intéressante potentiellement répliquable à d'autres administrations. Toutefois, ces métiers sont majoritairement accessibles sur concours (une partie d'entre eux peut être accessibles sous forme contractuelle).

Il existe une convention entre l'UPVD et France volontaires permettant aux étudiants d'accéder à des stages d'initiation professionnelle dans des « Pays du Sud » (Pérou, Équateur, Madagascar, Côte d'Ivoire, Vietnam, Cambodge). Cependant, peu d'étudiants s'engagent dans cette démarche (2 à 3 par an). Le partenariat entre l'antenne de Mende et l'Université du Guizhou permet chaque année à 10 étudiants du parcours *Management du tourisme* d'étudier en Chine et d'y effectuer éventuellement un stage. En contrepartie, 10 étudiants chinois sont accueillis. Ce partenariat fonctionne bien entre les deux universités.

Les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique sont affiliés à des laboratoires de l'UPVD (Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranées, Centre de droit économique et du développement et Laboratoire de mathématiques et physique -pour les enseignants en mathématiques et statistiques) et de l'Université de Montpellier (Montpellier recherche en management). La place de la recherche dans la formation se cantonne au fait qu'ils peuvent partager dans leurs cours le fruit de leurs recherches et connaissances en économie de la production, management du tourisme, ou encore management des organisations.

Organisation pédagogique

La licence *Économie et gestion* comprend six semestres. Chacun d'entre eux est constitué de trois ou quatre unités d'enseignement (UE). Les trois années de la licence constitue un ensemble cohérent permettant une montée en connaissances et compétences. Les deux premières années (L1 : 477 heures ; L2 : 541 heures) constituent un tronc commun qui forme un socle de connaissances fondamentales en économie, en gestion mais également en méthodologie d'analyse de données. À chaque semestre de L2, une UE optionnelle est proposée afin de permettre aux étudiants de dessiner les contours de leur projet d'études. L'option *Économie* propose l'enseignement de la théorie des jeux, d'économie de la production, de techniques quantitatives. L'option *Gestion* aborde la finance d'entreprise, les outils de gestion et de management responsable, l'économie d'entreprise, le droit de l'entreprise, ou encore les principes de fiscalité. Enfin, l'option *Tourisme* traite des savoirs en fondamentaux du management du tourisme. Les trois parcours de L3 s'inscrivent logiquement dans le prolongement de ces options de L2 : *Économie managériale* (464 heures), *Sciences de gestion* (518 heures) et *Management du tourisme* (514 heures). Plusieurs points peuvent être évoqués :

- Il existe un écart en termes de volume horaire entre les trois parcours de L3.
- La durée de stage du parcours *Économie managériale* est de quatre semaines minimum contre huit pour les deux autres parcours.
- Seul le parcours *Management du tourisme* propose des UE optionnelles composées de quatre enseignements (« Hôtellerie internationale » et « Produits touristiques et patrimoine » permettent aux étudiants d'adapter plus spécifiquement leur formation à leur projet professionnel)
- Enfin, suite à une concertation auprès des étudiants, il convient de souligner que des réflexions sont actuellement menées dans le but de supprimer les options de L2 afin que les fondamentaux soient consolidés avant une spécialisation en L3.

La place de la professionnalisation est importante. En L1, les étudiants doivent réaliser un Projet professionnel personnalisé (PPP). En L2 et L3, des modules professionnels « Valorisation des compétences » et « Stratégie de recherche de stage et d'emploi » sont proposés et les étudiants peuvent réaliser un stage en L2 (facultatif) et en L3 (obligatoire). D'autres initiatives intéressantes renforcent le côté professionnel de la formation (par exemple, existence d'une banque de données des stages, organisation de rencontres étudiants/professionnels, organisation de tables rondes avec le réseau des anciens). La licence semble, en outre, travailler en étroite collaboration avec le Service d'insertion professionnelle (SIP) de l'université (ateliers du SIP pour l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, Journée annuelle « objectif professionnel » pour rencontrer des professionnels, sessions d'informations sur l'alternance, participation à une réunion sur les financements de la création d'entreprise, *afterwork* dédié à l'expertise comptable).

La place du numérique dans la formation passe par l'utilisation de la plateforme Moodle pour faire le lien entre l'équipe pédagogique et les étudiants, un cours de compétences numériques (15 heures), et l'utilisation de logiciels en cours (par exemple, SPSS, XLStat, outil numérique ODIL). La place du numérique semble plus importante pour le parcours *Management du tourisme* avec plusieurs UE y faisant plus ou moins explicitement référence (par exemple, « informatique appliqué », « communication et e-tourisme »). La place des innovations pédagogiques apparaît plus restreinte. Des initiatives sont menées au niveau de l'université mais pas au niveau de la licence *Économie et gestion*. Des réflexions sont simplement être entamées pour intégrer un nouveau *serious game* de simulation de gestion commerciale, basé sur une plateforme numérique.

Des cours de langues sont prévus tout au long de la licence. L'existence d'un centre certificateur du CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) permet aux étudiants qui le souhaitent de passer des certifications en langues (CLES, TOEIC - *Test of english for international communication*). Nous n'avons pas de données précises sur la proportion des étudiants qui passent ces certifications. Il est également mentionné l'existence de possibilités d'autoformation gratuite ouvertes à tous. Il serait intéressant de regarder quelle est la part des étudiants de la licence à profiter de ces services. Dans certains enseignements tels le contrôle de gestion, des documents en langue anglaise sont introduits (exemple de *study case*). Ceci constitue un palliatif intéressant à l'absence de cours d'économie et de gestion dispensés en langue anglaise. La licence prépare à deux certifications, l'une en langue avec le CLES 1 anglais et l'autre en compétences numériques, avec le PIX. Le nombre d'accords Erasmus et BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) a plus que doublé par rapport à la précédente évaluation. En 2018-2019, 12 étudiants de la licence ont pu en bénéficier, notamment en L2 et L3, et ainsi partir étudier à l'étranger. De son côté, la licence a accueilli 5 étudiants en mobilité entrante hors étudiants chinois de l'Université de Ghizou. L'existence d'un diplôme universitaire (DU) *Développement à l'International*, complément de formation, permettant aux étudiants de bénéficier d'une formation pluridisciplinaire préparant à vivre une expérience à l'international est rapidement mentionné. Il amène plusieurs questions restées sans réponse (tous les étudiants désireux de partir étudier à l'étranger doit-il obligatoirement s'inscrire à ce DU ? Combien d'étudiants de la licence ont-ils déjà été concernés par ce DU ?).

L'UPVD a mis en œuvre des dispositifs permettant d'accueillir les étudiants à situation particulière, qu'ils soient en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés. Un étudiant entrepreneur bénéficie de ce dispositif. De façon analogue, la formation est accessible par la validation d'acquis de l'expérience (VAE), par la validation d'acquis professionnels (VAP) et par la validation d'études supérieures (VES). Elle délivre également des diplômes par la VAE. La présence de données chiffrées à ce sujet aurait été appréciable (seul le nombre de 20 candidatures de VAE en 2018-2019 est mentionné).

Depuis la rentrée 2019, la licence *Économie et gestion* a mis en place le projet « Voltaire », en proposant un volume horaire de 40 heures de soutien et remise à niveau au premier semestre et de 35 heures d'aide à la réussite au deuxième. De même, la licence en quatre ans et/ou cours de remédiation sont possibles.

Pilote

L'équipe pédagogique se compose de 37 intervenants enseignants-chercheurs (EC) appartenant à des sections différentes (droit, économie, gestion, anglais, sociologie et démographie, géographie, aménagement et

urbanisme et information et communication). À ces EC viennent s'ajouter 31 enseignants (professeurs certifiés, professeurs agrégés, doctorants contractuels et attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et 28 professionnels (dont des consultants et des formateurs). Si le dossier évoque qu'ils occupent des fonctions en adéquation avec les modules qui leur sont confiés (par exemple, un inspecteur des impôts intervient en fiscalité), un tableau permettant de pouvoir s'en assurer aurait été un plus. Le poids des professionnels est variable selon les années et les parcours (de 1 pour le parcours *Économie managériale* à 8 pour la L2). Seuls deux EC en gestion interviennent dans le parcours *Management du tourisme*, aussi bien pour celui de Perpignan que du site de Mende), ce qui peut apparaître relativement faible pour une licence en sciences de gestion. En L3, un responsable pédagogique a été nommé pour chacun des trois parcours.

Une plateforme développée par l'UPVD (ORIZ'UP) permet aux étudiants de traduire les formations en termes de compétences et d'activités professionnelles. Cet outil peut ainsi les aider dans leur choix d'orientation. Il est également accessible aux partenaires socio-professionnels pour les aider dans leur recherche de stagiaires.

Depuis la rentrée 2019, un contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE) signé par chaque étudiant devrait permettre de prendre en compte ses besoins particuliers. Il sera intéressant de regarder si ce dispositif aura des répercussions dans le futur, notamment en termes d'abandon et de réussite.

Des passerelles sont possibles. Par exemple, les conventions « Classes préparatoires aux grandes Écoles » signées entre l'UPVD et certains lycées permettent aux étudiants de classes préparatoires de s'inscrire également en licence.

Un conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an. Il réunit les intervenants de la formation, le responsable administratif, ainsi que des représentants étudiants. Il semblerait que le conseil de perfectionnement n'implique pas de professionnels au-delà de ceux qui assurent des enseignements. Les rapports des conseils de perfectionnement présents en annexe n'indiquent pas les noms et fonctions des participants et la lettre de cadrage évoque simplement « représentants du monde socioprofessionnel (le cas échéant) ». Pour autant, il joue pleinement son rôle puisque des pistes d'amélioration ont émergé à la suite de sa tenue. D'autres réunions pédagogiques viennent rythmer l'année universitaire. L'IAE de Perpignan est certifié qualité « Qualicert ». L'évaluation de la formation et des enseignements est systématique.

Les modalités d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits ECTS et du diplôme sont classiques. Celles-ci sont notamment accessibles sur le site internet de l'IAE UPVD et dans le livret d'études remis à chaque étudiant en début d'année. La traduction de l'offre de formation de l'UPVD en blocs de connaissances et de compétences n'est pas encore effective.

Résultats constatés

La licence *Économie et gestion* est accessible après obtention d'un baccalauréat, d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ou d'une VAE, VAP ou VES. Pour l'année 2018-2019 il y a eu 20 dossiers de VAE sans qu'il soit précisé s'il s'agit de dossier en cours ou de VAE validée ni pour quel parcours. Depuis 2015, la licence *Économie et gestion* accueille chaque année en moyenne 450 étudiants. Suite à la réforme d'admission post-bac, la demande d'inscription en L1 est passée d'environ 650 à 1024 en 2018 et 1176 en 2019 pour une capacité d'accueil des primo-entrants fixée à 120. La licence apparaît attractive et cette attractivité a permis de sélectionner de meilleurs profils. Les effectifs de L1 et L2 ont augmenté. En revanche, ceux de L3 connaissent des évolutions plus contrastées. Le parcours *Sciences de gestion* voit ses effectifs se maintenir à 70 étudiants. En revanche, le parcours *Management du tourisme*, aussi bien celui de Perpignan que de Mende, et le parcours *Économie managériale* voient leur effectif baisser (respectivement 33 étudiants en 2018 contre 45.6 en moyenne, 30 contre 43.4 en moyenne et 43 contre 53.4 en moyenne). Cette baisse peut sans doute se rapprocher des taux de sélection qui peuvent varier de manière substantielle d'une année sur l'autre (par exemple pour le parcours *Management du tourisme*, taux de sélection pouvant aller de 31% en 2017-2018 à 79% en 2016-2017). Des explications auraient été les bienvenues. Le parcours *Management du tourisme* Vietnam ne figure pas dans le dossier d'évaluation.

En 2018, l'effectif total de la licence est composé à 34.75% d'étudiants internationaux. Si l'ouverture des formations sur l'international est encouragée, ce pourcentage apparaît relativement important et atteint même 42.6% pour la L2 et 41.86% pour le parcours *Économie managériale*.

Le taux de réussite en L1 a légèrement progressé passant de 42,16% en 2015, à 46,85% en 2016 et 48,10% en 2017. Il reste constant en L2 et en L3 depuis 2015, respectivement aux alentours de 85% et 95%. Les rapports des conseils de perfectionnement soulignent néanmoins un problème récurrent d'absentéisme, notamment aux cours magistraux.

La « Cellule aide au pilotage » de l'UPVD réalise chaque année diverses études pour l'ensemble des formations. Par elles, elle effectue des « tableaux de bord des formations » permettant d'analyser le recrutement et l'attractivité des formations dans la durée au niveau local et national. Cette cellule s'occupe également de la

réalisation de l'enquête sur le devenir des étudiants à 30 mois. Il est envisagé de lui demander de tenir, comme c'est le cas pour les masters de l'UPVD, un répertoire des métiers pour la licence *Économie et gestion* afin de pouvoir mieux visualiser la situation professionnelle des diplômés (poste occupé, type de contrat, type d'employeur, quotité de travail, rémunération). Aucune information n'est disponible dans le dossier sur le devenir des étudiants (masters intégrés, type et niveau d'emplois obtenus par les étudiants...).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Pilotage bon, effectif et révélateur d'un dialogue permanent avec les étudiants et d'une volonté d'amélioration continue
- Taux de réussite bon
- Existence de conventions « Classes préparatoires aux grandes Écoles » signées entre l'UPVD et certains lycées de la région permettant aux étudiants de bénéficier de passerelles
- Partenariat entre l'antenne de Mende et l'Université du Guizhou permettant aux étudiants du parcours *Management du tourisme* de bénéficier d'un échange international

Principaux points faibles :

- Composition du conseil de perfectionnement qui ne semble pas systématiquement impliquer des professionnels
- Absence d'informations sur le devenir des diplômés
- Part des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs faible dans certains parcours
- Absence d'information sur l'équilibre entre étudiants locaux et étudiants étrangers

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Économie et gestion* de l'UPVD a mis en place un contrat pédagogique de réussite étudiante et d'un livret d'études en 2019. Cela constitue un outil d'amélioration du parcours des étudiants dont les effets seront profitables à l'avenir. Quelques points d'attention mériteraient d'être pris en considération. La mise en conformité de la licence apparaît inévitable, tant pour la traduction de la formation en blocs de connaissances et de compétences, que pour l'amélioration de la composition de son conseil de perfectionnement, éléments qui sont indispensables. Des réflexions sont à mener pour attirer des étudiants locaux et rééquilibrer la part des étudiants internationaux dans les effectifs. Il est opportun de continuer à renforcer l'équipe pédagogique en recrutant notamment des enseignants-chercheurs de gestion. Enfin, il conviendrait de mieux suivre le devenir des diplômés, ou *a minima*, de mentionner ces informations.



LICENCE GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Géographie et aménagement* de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation généraliste en géographie physique et humaine et en aménagement, ayant comme vocation principale la poursuite d'études en master. Les deux premières années (L1 et L2), largement pluridisciplinaires, sont en tronc commun. En troisième année de licence (L3), les étudiants choisissent entre deux options, *Géographie*, ou *Aménagement*. Les cours sont dispensés en présentiel sur le campus principal de l'Université à Perpignan, au sein de la Faculté des Lettres et sciences humaines (LSH).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs en termes de connaissances et compétences visées sont bien décrits dans le dossier d'autoévaluation et portés à la connaissance des étudiants. La formation, ouvertement pluridisciplinaire, vise l'acquisition par ses diplômés de concepts et connaissances en géographie physique et humaine, ainsi qu'en aménagement. Après deux années de tronc commun, les étudiants choisissent entre deux options (*Géographie* – parfois évoquée sous l'intitulé *Géographie-histoire* – ou *Aménagement*), en fonction de leur appétence et de leur choix de poursuite d'études. La licence ne semble pas avoir d'autres objectifs, en termes de débouchés visés, que de permettre la poursuite d'études en master ; les débouchés en termes de métiers ciblés ne sont pas directement évoqués dans le dossier d'autoévaluation, mais sont présentés dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il est indiqué dans le dossier d'autoévaluation que l'option *Géographie* s'adresse aux étudiants souhaitant s'orienter vers la recherche ou les métiers de l'enseignement. Toutefois, la bonne adéquation des enseignements avec ses finalités n'est pas démontrée.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Géographie et aménagement* est une formation de proximité, s'adressant principalement aux bacheliers de Perpignan et sa région. Des licences du même type existent dans la plupart des universités françaises, proposant des formations dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS).

Les équipes de recherche, principalement l'Unité mixte de recherche (UMR 5281) ART-Dev, du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'UMR 7194 Histoire naturelle de l'homme préhistorique, en co-tutelle avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), sont partie prenante de la formation, dans le sens où l'ensemble de l'équipe enseignante est rattaché à ces structures de recherche.

Le dossier d'autoévaluation n'évoque pas de partenariat ou convention spécifique avec les acteurs du monde socio-économique. Le lien avec le monde socio-professionnel est toutefois assuré par la présence de professionnels issus de ce milieu au sein de l'équipe pédagogique.

La dimension internationale de la mention est peu développée. Bien qu'il soit indiqué que les étudiants peuvent bénéficier des accords de mobilité mis en place au niveau de l'UPVD, les flux sortants sont très faibles (un ou deux étudiants par an). Des accords spécifiques à la mention ont été passés avec les universités de Heidelberg et de Freiburg (Allemagne) : un groupe d'étudiants allemands de l'université de Freiburg est accueilli chaque année dans le cadre d'excursions communes avec les étudiants de L2 et L3 de l'UPVD.

Organisation pédagogique

La maquette présentée est difficilement lisible. Les liens entre le nombre d'heures enseignées, les coefficients et les crédits ECTS sont peu lisibles ; la proportionnalité des trois éléments n'est pas claire dans l'ensemble.

Les deux premières années sont volontairement fortement pluridisciplinaires (les étudiants suivent des enseignements d'autres disciplines du vaste domaine SHS, notamment histoire, science politique, sociologie). Cette pluridisciplinarité est présentée comme permettant aux étudiants de se réorienter jusqu'au quatrième semestre (S4), sans que l'effectivité de ces réorientations ne soit documentée. La spécialisation se fait en troisième année, par un jeu d'options (les étudiants choisissent entre *Géographie* et *Aménagement*). La diversité des enseignements de géographie présentés dans la maquette indique une volonté de couvrir les principales sous-disciplines de la géographie (humaine et physique, aménagement, cartographie, géomatique, etc.). La part assez importante des cours magistraux (CM) par rapport aux travaux dirigés (TD) limite un peu la mise en pratique et l'appropriation par les étudiants des notions, des outils et des concepts. Les excursions de travaux pratiques (TP), y compris à pied, depuis le campus vers les quartiers proches ou vers des zones naturelles également attenantes, ne sont pas suffisamment présentées.

L'ouverture vers les futurs milieux professionnels ou préprofessionnalisation est faible, en-dehors d'une UE de préprofessionnalisation au deuxième semestre (S2) et d'un stage obligatoire de quatre à six semaines (crédité de quatre ECTS) au sixième semestre (S6).

Des enseignements de langue vivante sont bien présents à chaque semestre (choix parmi cinq langues) et les étudiants choisissant l'anglais ou l'espagnol suivent une préparation à la certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) de niveau 1 (ce qui interroge, étant donné que le niveau 1 du CLES correspond au niveau B1, un niveau à peine équivalent à celui du baccalauréat). Des conférences en langue étrangère (anglais et espagnol) sont prévues dans la maquette (deux ECTS) mais on ignore le contenu de ces conférences et la façon dont la participation des étudiants est évaluée.

L'acquisition des compétences numériques est régulière et s'opère à la fois au sein d'enseignement dédiés (Informatique appliquée et infographie, par exemple) et par l'utilisation d'outils numériques au sein d'enseignements d'autres disciplines.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont classiques : la mise à niveau des étudiants se fait au sein de TD obligatoires en L1 « Compétences et outils ». Un système d'enseignant tuteur référent (un par année d'étude) a été mis en place dans le cadre du plan réussite en licence, mais il ne semble pas efficient. Enfin, les petits effectifs permettent manifestement un suivi plus individualisé des étudiants.

Pilotage
<p>L'équipe pédagogique se compose de neuf enseignants-chercheurs et d'un enseignant agrégé de l'enseignement secondaire (PRAG), ainsi que de quelques doctorants et d'une dizaine de chargés de cours (des professionnels de l'aménagement pour la plupart), sans plus de précisions.</p> <p>La licence est pilotée par une enseignante-chercheuse en charge de la L1 et de la L2 et un enseignant-chercheur en charge de la L3, qui est aussi président de jury. L'équipe pédagogique se réunit en fonction des besoins. Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an mais sa composition n'est pas conforme à la réglementation en vigueur (il n'intègre pas de professionnel extérieur à la formation ni de représentant des étudiants). Les étudiants sont manifestement consultés en amont des réunions du conseil. Aucun compte-rendu n'a été annexé au dossier d'autoévaluation, ce qui empêche de comprendre le fonctionnement du conseil et son rôle.</p> <p>Les connaissances et compétences sont évaluées en contrôle continu ou en contrôle terminal, selon différentes modalités qui sont communiquées aux étudiants.</p>
Résultats constatés
<p>L'effectif global de la licence est modeste : autour d'une soixantaine d'étudiants en L1, une petite vingtaine en L2 et en L3 (soit une petite centaine d'étudiants au total). La répartition des étudiants entre les deux options en L3 n'est pas connue.</p> <p>Le taux de réussite faible en L1 (entre 30 % et 40 % selon les années) est justifié par un choix par défaut de la licence par des étudiants n'ayant pu intégrer des formations sélectives (brevet de technicien supérieur – BTS agricole, école d'architecture,...). Les taux de réussite en L2 et L3 sont plus élevés et retrouvent un niveau normal (entre 70 et 85 %).</p> <p>Le suivi des diplômés est insuffisant : le dossier d'autoévaluation ne fournit pas de chiffres précis mais indique que la majorité des étudiants poursuit ses études en master, à l'UPVD ou ailleurs. Il est enfin indiqué que quelques rares étudiants arrêtent leurs études pour trouver un emploi (sans plus de précisions quant aux emplois occupés), quand d'autres diplômés, aux résultats trop faibles pour intégrer un master, optent pour un redoublement en L3, en vue d'améliorer leurs notes. Les conditions de ce redoublement d'un diplôme déjà validé ne sont pas précisées, ce qui est regrettable.</p>

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation largement pluridisciplinaire en L1 et L2, permettant une personnalisation du parcours de l'étudiant et des possibilités de réorientation vers d'autres mentions du champ.
- Présence d'un stage obligatoire en L3.

Principaux points faibles :

- Manque d'informations précises concernant le fonctionnement du conseil de perfectionnement, dont la composition n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.
- Absence de données précises concernant le suivi des diplômés, et insuffisance des analyses proposées.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'autoévaluation en lui-même reprend beaucoup d'informations et d'éléments propres à l'UPVD, mais sans forcément les décliner au niveau de la mention évaluée ici. Les analyses sont peu nombreuses. Le manque de données chiffrées ainsi que d'éléments de démonstration (compte-rendu de conseil de perfectionnement par exemple) rendent l'évaluation de la licence difficile.

Les deux premières années de la licence apparaissent comme un portail pluridisciplinaire (mutualisations nombreuses avec d'autres formations), permettant des réorientations vers d'autres mentions du champ. Toutefois, ces possibilités de réorientation, notamment en fin de L2 vers une licence professionnelle, doivent être mieux affirmées. Par ailleurs, la préprofessionnalisation pourrait être développée davantage, en mettant à profit les partenariats existant au niveau de l'UPVD.

Enfin, le suivi des diplômés doit être effectué de façon plus rigoureuse ; les données relatives à leur devenir devraient être analysées par le conseil de perfectionnement, dont la composition doit être mise en conformité avec la réglementation en vigueur, et dont le fonctionnement doit être explicité.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE HISTOIRE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Histoire* de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation généraliste en trois ans, ayant comme objectif principal de former à l'étude des sociétés, de la préhistoire à l'époque contemporaine. Elle ne propose aucun parcours différencié. Délivrée au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH), la formation comprend un total de 1589 heures d'enseignement, dont 901 en cours magistraux (CM) et 688 en travaux dirigés (TD). Un stage est obligatoire en troisième année de licence (L3). Les enseignements ont lieu sur le campus de Perpignan.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels de la licence <i>Histoire</i> sont clairement définis et portés à la connaissance des étudiants (site internet, plateforme ORIZ'UP, plaquettes, descriptifs des enseignements). La formation favorise davantage la poursuite d'études que l'insertion professionnelle immédiate, ce qui n'a rien d'inhabituel pour une licence d'histoire.</p> <p>Les enseignements fournis sont cohérents, avec les objectifs en termes de poursuite d'études (master <i>Histoire, civilisations, patrimoine</i>, pour les parcours à visée recherche ; master <i>Gestion et valorisation du patrimoine territorial</i>, pour les parcours à visée professionnalisante et master <i>Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – MEEF</i>) et d'insertion professionnelle (enseignement, fonction publique, journalisme, métiers de la culture, du patrimoine et de la communication, recherche).</p> <p>Cette licence n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence se positionne au sein d'une université de proximité, consciente de l'existence de formations similaires dans la région, à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, dans son antenne de Béziers et à l'Université de Nîmes. Le dossier ne mentionne pas l'Université Toulouse – Jean Jaurès.</p> <p>Les enseignants de la licence <i>Histoire</i> sont rattachés au laboratoire CRESEM (Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranées) et plus particulièrement à l'axe « Acteurs, sociétés, territoires » de cette Équipe d'Accueil (EA 7397). Majoritairement tournées vers une histoire sociale, ces recherches s'inscrivent</p>

dans deux axes stratégiques de l'Université : « Méditerranées : cultures, territoires, patrimoines et marchés » et « Dynamique des environnements et des anthroposystèmes ».

La formation est bien intégrée dans son environnement socio-économique et culturel, du fait de ses partenariats avec de nombreuses institutions patrimoniales voisines (archives départementales et municipales, pôle départemental d'archéologie, musées locaux, établissements scolaires du département, la Cinémathèque euro-régionale, mémorial de Rivesaltes, etc.), sans cependant préciser les modalités qui régissent ces partenariats.

En termes de coopérations internationales, les discussions engagées autour d'une double diplomation en licence *Histoire* avec les Universités de Gérone et de Barcelone (Espagne) n'ont pas abouti.

Organisation pédagogique

Bien qu'aucun parcours différencié ne soit proposé, l'organisation de la licence est à la fois progressive et ouverte à des étudiants issus de disciplines voisines. La formation propose en première année de licence (L1) un socle général de connaissances, dans les quatre périodes historiques, puis des enseignements de spécialisation en deuxième année de licence (L2) et en L3. Chacune des trois années accorde de l'importance à l'acquisition d'une culture générale large, d'outils transversaux (langues, numérique, outils de l'historien) et à la pluridisciplinarité (par le biais de modules optionnels mutualisés en histoire de l'art, archéologie, géographie, sociologie, littérature) : cette plus-value permet aux étudiants de personnaliser leur parcours de formation en lien avec leur projet professionnel. La licence *Histoire* n'accueille que rarement des étudiants en formation continue (effectifs non communiqués). Des dispositifs mis en place par l'Université permettent d'accueillir les étudiants à situation particulière (accompagnement pour les étudiants en situation de handicap, programme spécifique pour les étudiants sportifs de haut niveau, solution de formation à distance pour la formation tout au long de la vie).

Afin de faciliter l'orientation professionnelle des étudiants dès la L1, la formation comprend un module de « Projet professionnel personnalisé » (PPP) en L1 et des modules professionnalisants en L2 et L3, qui ont la particularité d'être obligatoires (valorisation de ses compétences, recherche de stage et d'emploi). Un stage d'initiation professionnelle, d'observation seulement, d'une semaine, est obligatoire en L3, mais il ne compte pour aucun crédit ECTS. Le dossier ne précise pas s'il fait l'objet d'une soutenance et d'un rapport. Les enseignements transversaux permettent aux étudiants de préparer la certification numérique (PIX) et la Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES anglais – espagnol). Les étudiants ont accès aux dispositifs mis en place par le Service d'insertion professionnelle (SIP) de l'Université, dans leur recherche de stages et leur insertion professionnelle.

Non seulement l'enseignement est-il assuré par des enseignants-chercheurs, un Professeur agrégé (PRAG) docteur et des doctorants, mais en plus la L3 comprend un important module d'initiation à la recherche au sixième semestre (S6), qui prépare à la poursuite d'études en master.

La formation des étudiants au numérique consiste en une formation à la recherche documentaire, assurée par le Service commun de documentation de l'Université, commun à toutes les formations et en un TD « Compétences numériques » de 15 heures en L2, qui comprend une formation classique aux outils bureautiques, aux bases de données, à la rédaction de contenu sur Wikipédia (encyclopédie libre en ligne) et au droit numérique. L'environnement numérique de travail (ENT) est très largement utilisé pour la mise en ligne des supports de cours et pour échanger avec les étudiants. Le dépôt de devoirs par les étudiants et le travail collaboratif sur l'ENT se généralisent. Les pédagogies de type projet sont mises en œuvre dans deux enseignements (statistiques en L2, initiation à la recherche en L3).

De 2016 à 2018, la formation a accueilli cinq étudiants étrangers par an en moyenne : ceux-ci, de manière très majoritaire, se concentrent sur la première année. En licence, la mobilité étudiante sortante et entrante est cependant faible ; elle concerne surtout le monde ibérique et l'Université Charles de Prague (Tchéquie). L'apprentissage des langues (anglais, espagnol, allemand, catalan, chinois) est obligatoire à chacun des six semestres. Une préparation à la certification CLES de niveaux 1 et 2 est proposée aux étudiants en anglais et en espagnol. Les étudiants de L3 ont la possibilité d'intégrer des cours de civilisation en anglais et en espagnol. Il paraît étrange que le latin et le grec ancien soient proposés au choix parmi les langues « vivantes » : les étudiants désireux de se spécialiser sur la période antique n'ont pas moins besoin de langues vivantes que les autres. Le latin médiéval et le français ancien ne sont pas enseignés. Il existe des possibilités d'auto-apprentissage des langues via internet, mais leurs modalités ne sont pas précisées dans le dossier.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de 11 enseignants en histoire (trois Professeurs des universités – PR, trois Maitres de conférence – MCF, un PRAG, deux doctorants et deux vacataires-enseignants du second degré) : la répartition des spécialités est déséquilibrée, avec quatre enseignants contemporanéistes, quatre médiévistes pour seulement deux modernistes et un antiquisant. Sans compter la direction du département, l'équipe pédagogique est constituée d'un responsable de formation, d'un directeur des études et de trois responsables pédagogiques d'année, accompagnés par un personnel BIATSS (Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé) partagé avec les licences *Musicologie* et *Histoire de l'art et archéologie*. On regrette l'absence d'intervenants extérieurs qui mettraient leurs compétences professionnelles au service de la formation, par exemple dans le domaine des archives, du journalisme ou de la médiation culturelle.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place et joue pleinement son rôle d'implication des étudiants dans le pilotage de la formation, comme en atteste le compte-rendu joint au dossier. Il est composé des enseignants titulaires et de représentants des étudiants, on peut regretter que les vacataires, professionnels extérieurs et administratifs n'y participent pas. Un autre conseil de perfectionnement existe ; il est commun à plusieurs formations et a pour but de préciser les modalités des changements de maquette, mais aucune précision sur son fonctionnement n'a été donnée dans le dossier. Il existe par ailleurs au moins un cas de questionnaire d'évaluation d'un enseignement par les étudiants (Statistiques), pratique qui gagnerait à être généralisée, afin d'aider les enseignants à adapter leur formation.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont conformes aux pratiques habituelles aux formations similaires. Des examens de mi-semester (coefficient 25 %) ont été mis en place pour aider les étudiants à évaluer leur niveau, sans attendre les examens de fin de semestre. Les jurys d'examen sont mis à profit pour réunir l'ensemble de l'équipe pédagogique. La mise en œuvre des compétences est expérimentée dans deux unités d'enseignements (UE) et doit être généralisée dans le cadre du futur contrat 2021-2025. L'annexe descriptive au diplôme (ADD), délivrée systématiquement aux diplômés, est conforme au modèle élaboré par la Commission européenne.

Depuis la rentrée 2019, un dispositif « oui-si » a été mis en place pour les étudiants ne disposant pas des prérequis : cet accompagnement personnalisé leur permet de valider la licence en quatre ans avec une possibilité chaque semestre de basculer sur le format en trois ans. Ce dispositif implique des cours en format atelier, 40 heures de TD en L1, un ENT dédié, l'inscription au projet Voltaire et des bilans d'étape pour un volume horaire total de 100 heures, dont 45 heures en présentiel. En outre, un étudiant de master a été recruté comme tuteur pédagogique pour proposer des bilans d'étape aux étudiants, en lien avec les enseignants-chercheurs. Des passerelles vers d'autres formations sont possibles en cas de réorientation. Ces changements permettront peut-être d'inverser l'évolution du taux d'échec en L1, qui s'est accru ces dernières années.

Résultats constatés

Entre 2014 et 2018, les effectifs ont été plutôt stables, même si l'on observe une hausse récente en L3 : 88 en L1, 36 en L2 et 27 en L3 en moyenne. Les résultats sont stables avec 19 diplômés par an en moyenne. L'équipe déplore l'absentéisme, le fort taux d'abandon et la mauvaise orientation de nombreux étudiants de L1 qui rendent vaine toute tentative d'action correctrice. Le taux de réussite en 3 ans est faible (23 %), il s'explique par un faible taux de réussite en L1 (autour de 38 %). En revanche, le taux de réussite en L3 est correct (de 72 à 85 % selon les années). Cela est proche des moyennes nationales en histoire. Le bassin de recrutement de la licence *Histoire* concerne essentiellement les Pyrénées-Orientales et l'Aude.

La cellule Aide au pilotage réalise chaque année des enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés et les répertoires d'emplois occupés par les diplômés, 30 mois après l'obtention de leur diplôme. L'équipe regrette que ces enquêtes ne concernent que le devenir professionnel des étudiants et non les poursuites d'étude qui représentent pourtant le cas majoritaire en licence.

Le dossier ne permet pas d'apprécier le taux de diplômés en emploi, ni l'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs de la formation.

Les poursuites d'études des diplômés se font majoritairement dans des écoles de journalisme, de communication, des masters d'histoire de la région Occitanie ou d'autres espaces académiques. Le dossier stipule que les étudiants peuvent poursuivre à l'UPVD dans le master *Histoire, civilisations, patrimoine* ou dans le master *Archéologie, sciences pour l'archéologie*. Il est indiqué par ailleurs que la licence *Histoire* ne se donne pas pour objectif de remplir les masters de l'UPVD et que les étudiants sont encouragés à s'inscrire dans une autre université, dans le cas où ils souhaitent poursuivre leurs études dans des domaines pour lesquels les enseignants de l'UPVD ne sont pas compétents.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Accent mis sur la pédagogie universitaire, l'initiation à la recherche, la réalisation de projets par les étudiants.
- Bon équilibre entre les enseignements disciplinaires et l'ouverture pluridisciplinaire.
- Souci constant d'autoévaluation et d'amélioration des pratiques.

Principaux points faibles :

- Insuffisance des dispositifs d'aide à la réussite.
- Déséquilibre entre les quatre périodes au niveau des enseignants-chercheurs, au détriment des modernistes et antiquisants.
- Recours trop faible à des intervenants extérieurs apportant leurs compétences techniques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La faiblesse du taux de réussite pourrait s'avérer préjudiciable pour cette formation de proximité et de qualité, qui a toute sa place dans l'offre de formation de l'université de Perpignan Via Domitia, *a fortiori* si elle engage une réflexion pour se différencier des autres formations régionales similaires.

L'absence de données suffisantes sur le devenir des diplômés et sur leur poursuite d'études ne facilite pas le pilotage de la formation. Toutefois, l'équipe pédagogique de la licence *Histoire*, soucieuse de s'autoévaluer et d'adapter ses pratiques, envisage plusieurs pistes d'amélioration, pour lutter contre l'échec en première année, notamment l'analyse fine des données de l'application Web Parcoursup, la mise en place d'un contrat pédagogique de réussite étudiante en L1 et la mise en œuvre de l'approche par compétence. Elle doit être encouragée dans cette voie. Une autre piste pourrait consister à systématiser de façon anonyme l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Enfin, il serait utile de renforcer l'équipe pédagogique, en y intégrant davantage de modernistes et antiquisants, et des professionnels issus du monde socio-économique.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Histoire de l'art et archéologie* de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation généraliste en trois ans, rattachée à l'Unité de formation et de recherche (UFR) Langues, sciences humaines (LSH), ayant comme objectif principal de former à l'étude des sociétés au prisme de leurs productions artistiques et matérielles de la préhistoire jusqu'à l'époque contemporaine. Elle prépare à des poursuites d'études longues ou courtes. Dépourvue de parcours différenciés, la formation comprend un total de 1620 heures d'enseignement, dont 819 en cours magistraux (CM) et 777 en travaux dirigés (TD). Un stage est obligatoire. Les enseignements en présentiel ont lieu sur le campus de Perpignan.

ANALYSE

Finalité
<p>La licence <i>Histoire de l'art et archéologie</i> permet d'acquérir les connaissances et les compétences attendues dans le champ archéologique, patrimonial et muséal, en permettant aux étudiants de personnaliser leur formation en fonction de leur projet professionnel. La structuration de la formation est solide, avec progressivité et un jeu d'options en phase avec les objectifs annoncés, par ailleurs très bien détaillés dans le dossier d'autoévaluation. La présence conjointe d'enseignements disciplinaires académiques et d'enseignements pré-professionnalisants favorise à la fois la poursuite d'études en master <i>Archéologie, sciences pour l'archéologie</i> et master <i>Histoire, civilisations, patrimoine</i> ou en master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), et la réorientation dans des champs proches (tourisme, enseignement, concours du Ministère de la culture) ou dans des filières courtes intégrables dès la fin de la deuxième année de licence (L2), en vue d'une insertion professionnelle rapide (Licence professionnelle – LP <i>Guide conférencier</i>).</p> <p>Les objectifs de la formation sont clairement explicités dans une plaquette de présentation mise à disposition en ligne et sont cohérents avec les poursuites d'études et les débouchés professionnels envisageables (assez bien détaillés dans le dossier).</p> <p>Il n'existe pas de formation délocalisée, mais un projet de double diplomation avec la licence <i>Archéologie</i> de l'Université de Tunis El Manar ((Tunisie) est à l'étude.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est caractéristique d'une université pluridisciplinaire de proximité qui a le souci de proposer à ses étudiants un cursus complet, malgré une équipe pédagogique moins étoffée que les grandes universités voisines. Le positionnement de l'offre de formation est bien pensé en fonction des formations équivalentes dans l'environnement régional : l'Université Paul – Valéry Montpellier 3 propose une licence <i>Histoire de l'art et</i></p>

archéologie, offrant soit un parcours *Histoire de l'art*, soit un parcours *Archéologie*, tandis que l'Université Toulouse-Jean Jaurès dispose d'une licence *Histoire de l'art et archéologie* et d'une licence bi-disciplinaire en *Histoire de l'art-archéologie* et *Histoire*. La spécificité de l'offre de formation de Perpignan, consistant à ne pas dissocier archéologie et histoire de l'art, comme cela est habituel dans ce type de formations, paraît pleinement justifiée.

En termes d'articulation avec la recherche au sein de l'UPVD, la licence *Histoire de l'art et archéologie* entre dans l'axe stratégique « Méditerranées : cultures, territoires et patrimoine ». Les enseignants-chercheurs titulaires qui interviennent en licence sont rattachés au Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranées (CRESEM) ou à l'Unité mixte de recherche (UMR 7194) Histoire naturelle de l'homme préhistorique, qui dispose d'une antenne à Tautavel, organisée autour du site préhistorique majeur de la Caune de l'Arago.

La licence *Histoire de l'art et archéologie* entretient des liens de partenariat avec des très nombreuses institutions culturelles, touristiques et patrimoniales locales, régionales (Narbonne, Nîmes, Montpellier) ou internationales (Roumanie, Canada, Espagne), sans que la nature de ces relations ne soit explicitée, ce qui rend l'analyse difficile.

Les liens tissés avec l'Université de Tunis El Manar et l'Université de Gérone (Espagne) permettent aux étudiants de la formation de participer à des chantiers archéologiques à l'étranger. Pour le reste, les coopérations internationales mentionnées (IDEFI Miro.eu-pm) concernent en réalité plutôt les formations niveau master. Des mobilités étudiantes et enseignantes dans le cadre du programme européen Erasmus + ou Mobilité internationale de crédits – EMIC (Europe, Maghreb) ont eu lieu depuis 2016 sans que leur volume ne soit indiqué.

Organisation pédagogique

Très lisible, la structure de la formation propose pour chacune des trois années de licence des enseignements disciplinaires, des enseignements transversaux (outils, langues, informatique) et des enseignements complémentaires dans des disciplines relevant des sciences humaines et sociales (SHS) et des arts, lettres et langues (ALL). Comme attendu, la maquette prévoit une spécialisation progressive à partir de la L2. Plusieurs enseignements sont mutualisés avec la licence *Histoire*, ce qui permet de suivre un double cursus : cette possibilité appréciable élargit le spectre des débouchés pour les étudiants en histoire de l'art – archéologie. La formation a fait le choix singulier mais partiellement justifié de ne proposer aucun parcours différencié entre l'histoire de l'art et l'archéologie, mais de favoriser les passerelles avec d'autres licences (*Histoire* et *Lettres* notamment). Toutefois, la formation projette de mettre en place des parcours différenciés en troisième année de licence (L3) à partir de 2021, ce qui semble un bon compromis.

Les modalités d'enseignement mises en place n'appellent aucune remarque particulière et s'adaptent logiquement aux étudiants ayant des contraintes particulières. Les démarches de validation des acquis de l'expérience relèvent d'un service commun, le Service de la formation continue et de l'alternance (SFCA) : le nombre de cas de validations des acquis de l'expérience (VAE) n'est pas renseigné pour la formation.

La préprofessionnalisation des étudiants est préparée en première année de licence (L1) par un Projet professionnel personnalisé (PPP) et en L3 par un stage obligatoire d'une durée minimale de 10 jours (2 semaines hors temps universitaire), dans un secteur en lien avec l'histoire de l'art ou l'archéologie. La validation du stage est conditionnée par la remise d'un rapport écrit. Le stage est crédité de quatre ECTS, soit le double de la plupart des enseignements proposés au sixième semestre (S6). L'Université possède un Service d'insertion professionnelle qui accompagne les étudiants dans leur recherche de stages (notamment grâce à une banque de stages) et leur insertion professionnelle. En complément de l'équipe pédagogique des titulaires, des intervenants extérieurs issus du monde socio-professionnel participent à la formation dans leurs champs de compétences : histoire de la musique, archéologie médiévale, marché de l'art, histoire de l'art contemporain et histoire du cinéma.

Comme cela est courant en licence, l'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs qui nourrissent leurs interventions de leurs productions scientifiques. Certains séminaires de recherche du CRESEM et de l'UMR 7194 sont accessibles aux étudiants à partir de la L2. Par ailleurs, dans le cadre de TD, sont organisées des visites en lien avec la recherche (archives, chantiers archéologiques, musées, laboratoires). En L3, un enseignement d'Initiation à la recherche, assuré par les enseignants-chercheurs du département, permet aux étudiants de préparer leur projet post-licence.

Il existe un enseignement de « Compétences numériques », dont l'horaire (15 heures) paraît léger, au vu de l'importance des contenus abordés (espace de travail, traitement de texte, tableur, bases de données, présentation par ordinateur, recherche d'information – en lien avec le Service commun de documentation –, droit numérique, saisie de contenu sur l'encyclopédie libre en ligne Wikipedia, plateforme MOODLE et ses

différentes fonctionnalités). On s'étonnera de l'absence d'une formation sur un Système d'information géographique (SIG) dans une telle mention.

Dans le cadre du PPP en première année et du stage obligatoire de deuxième année, la pédagogie active est mise en avant. L'Université s'est dotée de tableaux numériques interactifs, de salles de classe à structure modulable et d'une salle de *co-working*, dédiée à la pédagogie par projet, mais le dossier ne précise pas si ces ressources sont utilisées par la formation.

Les formations en langue sont obligatoires (parmi un choix de langues : anglais, espagnol, catalan, allemand et chinois). Le volume horaire pourrait être supérieur (il est en l'état en moyenne de 18 heures par semestre). Par ailleurs, les étudiants bénéficient d'une préparation à la Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) en espagnol, judicieux compte tenu du positionnement géographique. Pour faciliter l'apprentissage, des groupes de niveau ont été mis en place en langues dès la première année. La formation incite ses étudiants, dès la L2, à partir en séjour Erasmus : un enseignant référent a été nommé, des conventions Erasmus ont été établies en Espagne, Italie et Tunisie. Cependant, les statistiques de mobilité sortante n'ont pas été communiquées. En revanche, chaque année, quatre à cinq étudiants étrangers en moyenne rejoignent la licence *Histoire de l'art et archéologie*.

Pilotage

La formation est pilotée par un responsable de formation qui cumule les fonctions de directeur des études, ce qui au vu des effectifs paraît cohérent. Elle partage avec la licence *Histoire* un poste de personnel BIATSS (Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé) comme secrétaire pédagogique. L'équipe est très majoritairement constituée d'enseignants-chercheurs (19 maîtres de conférences – MCF, 12 MCF-HED - en heures équivalent TD - et Professeurs des universités - PR), d'enseignants et de doctorants de l'Université (au nombre de 4), particulièrement riche par leurs domaines disciplinaires (3 en section du Conseil national des universités - CNU 19, 3 en section CNU 20, 5 en section CNU 21 et 10 en section CNU 22, auxquels s'ajoutent des collègues en sections 23, 27, 37 et 67). On note avec intérêt que plusieurs intervenants de la formation sont extérieurs au département (latin, grec, littérature, langues, géographie : sections CNU 8 et 9). On dénombre six intervenants extérieurs travaillant à un haut niveau de responsabilité dans les institutions culturelles et patrimoniales partenaires. Il s'agit donc d'une équipe pluridisciplinaire, solide et en phase avec les attendus de la formation. En revanche, le rapport mentionne le non-renouvellement d'un poste en « Archéologie préhistorique pluridisciplinaire » depuis 2017 (partiellement compensé par un poste d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche - ATER). Il est en effet primordial que la tutelle puisse remédier à ce manque, qui, comme l'indique justement l'auteur du rapport, « affaiblirait significativement l'un des atouts disciplinaires » de cette Université (p. 17).

Un conseil de perfectionnement a été mis en place, conformément aux recommandations du dernier rapport du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Les comptes rendus n'en ont pas été communiqués mais son bon fonctionnement est attesté par plusieurs modifications de maquette qui ont pu être effectuées (création de cours « Expertises et marché de l'art » et « Milieux anthropisés », diminution du volume horaire du cours « Monde méditerranéen », mise en place de groupes de niveau en langues).

Les modalités de contrôles des connaissances sont habituelles et communiquées aux étudiants dès la rentrée. Un partiel de mi-semestre est organisé afin de mieux préparer les examens terminaux (de fort coefficient). La mise en place d'une offre de formation en blocs de connaissances et de compétences sera effective pour le plan quinquennal 2021-2025, conformément à l'arrêté licence du 30 juillet 2018, mais la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) jointe au dossier comporte déjà les compétences et connaissances correspondant aux enseignements de la formation. L'annexe descriptive au diplôme (ADD), fournie dans le dossier, est conforme au modèle élaboré par la Commission européenne.

Les passerelles vers d'autres formations sont facilitées dans la mesure où un tiers des heures de la formation relève de disciplines voisines du champ des SHS-ALL.

Résultats constatés

De 2014 à 2018, les effectifs sont restés stables : en moyenne, 54 étudiants en L1, 20 en L2 et 16 en L3 pour un taux de réussite sur 3 ans de 28,2 % (15,25 diplômés par an en moyenne). Le taux d'attrition le plus élevé se situe, comme souvent, entre la première et la deuxième année, mais l'analyse des chiffres est difficile, sans donnée sur le taux d'abandon. Le taux de réussite, plutôt bon, oscille entre grossièrement 28 % et 36 % en L1, 81 % et 94 % en L2 et dépasse 92 % en L3.

La cellule Aide au pilotage mène chaque année des enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés et les répertoires d'emplois occupés par les diplômés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. On regrette que les résultats n'aient pas été joints au dossier d'autoévaluation. La formation a répondu à l'Appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'insertion professionnelle des diplômés des sciences humaines et sociales » (AMI SHS) qui permet d'identifier les bonnes pratiques pour accompagner les étudiants ALL-SHS dans leur insertion professionnelle, en travaillant sur la valorisation de leurs compétences.

Afin d'accroître son attractivité et de limiter le départ de ses néo-diplômés vers les masters de Montpellier et Toulouse, la formation envisage de proposer en L3 des options liées aux deux masters du département (Archéologie préhistorique et subaquatique ; Histoire de l'art et patrimoine). L'absence de données sur le taux d'insertion professionnelle à l'issue de la licence et sur la nature des poursuites d'études empêche d'apprécier l'adéquation entre ces dernières et les objectifs affichés par la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un cursus complet de formation favorisant l'ouverture aux disciplines voisines en sciences humaines, arts, lettres et langues.
- Une structuration de la maquette rigoureuse, ménageant des possibilités multiples de réorientation et permettant une insertion professionnelle immédiate.
- Une volonté de préprofessionnalisation par l'organisation d'un stage obligatoire.
- Une bonne intégration de la formation dans un environnement culturel et touristique favorable.
- Une équipe pédagogique très riche et un pilotage de formation de qualité.

Principaux points faibles :

- La trop faible place du numérique dans la formation, avec notamment l'absence de SIG (Système d'information géographique) pour l'archéologie.
- Une ouverture internationale insuffisante (pas de mobilité sortante chez les étudiants).
- Le non-renouvellement depuis 2017 d'un poste d'enseignant-chercheur en préhistoire.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Afin de répondre à une demande des étudiants désireux d'intégrer les masters de leur choix, la formation envisage de proposer en L3 deux parcours différenciés en histoire de l'art ou en archéologie, comme cela existe dans les deux autres universités régionales. L'attractivité de la formation pourrait être accrue en renforçant l'impact des coopérations internationales au profit de la licence *Histoire de l'art et archéologie*. Il serait par ailleurs judicieux d'intégrer des enseignements liés aux outils numériques.

Si le recrutement récent d'un enseignant-chercheur en « Muséologie, communication culturelle et artistique » permet d'assurer des enseignements préprofessionnalisants dans les trois années de formation, il est à craindre que le non-remplacement du poste d'enseignant-chercheur en préhistoire n'affaiblisse l'un des atouts maîtres de l'Université de Perpignan Via Domitia.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Langues étrangères appliquées* (LEA) proposée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) offre un parcours unique, *Anglais-Espagnol*. Une troisième langue à choix (allemand, catalan, chinois ou portugais) est obligatoire dès la première année de licence (L1). La dimension linguistique et culturelle est ancrée dans ces enseignements de langue. Les matières d'application sont nombreuses et complètes, axées notamment sur le droit, l'économie et la comptabilité. La formation est suivie en présentiel pendant six semestres (trois ans). Un stage de six semaines est obligatoire au sixième semestre (S6) en troisième année de licence (L3).

ANALYSE

Finalité

La formation aspire à préparer des étudiants capables d'évoluer dans un milieu professionnel où la maîtrise de langues étrangères, en particulier l'anglais et l'espagnol, est exigée. Les enseignements sont non seulement linguistiques, mais aussi culturels, permettant au futur diplômé de connaître les civilisations étrangères. Les langues sont couplées à une découverte du monde de l'entreprise (économie, gestion, droit, entre autres), dans une dimension nationale et internationale. Le supplément au diplôme présente de manière ambitieuse les acquis et les compétences des diplômés. À ce titre, afficher un niveau C2 dans les deux langues étrangères à l'issue de la formation est de nature à décrédibiliser l'ensemble de l'annexe descriptive au diplôme (ADD). Ce niveau est en effet difficilement compatible avec le contenu de la formation et le niveau des étudiants à leur entrée en L1.

Le master *LEA*, parcours *Langues et affaires internationales (LAI)* constitue une poursuite d'études de choix au sein de l'UPVD, tout comme le master *Arts, lettres et civilisations (ALC)*. Les débouchés après la licence *LEA* de l'UPVD sont variés, notamment dans le secteur privé, avec une insertion facilitée dans le monde professionnel, en entreprise, mais aussi par le biais de concours dans la fonction publique. Cependant, la pluralité des secteurs et des carrières envisagés, telle qu'elle figure dans le dossier, est difficilement compatible avec le contenu des enseignements proposés. Il semble par exemple délicat de prétendre être traducteur-interprète et bien moins encore interprète de conférences à l'issue de la licence, comme l'indique pourtant la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). De façon générale, l'ensemble des éléments relevant du domaine de la traduction, de l'interprétation et de l'industrie des langues ne correspond pas aux compétences visées par la formation. La diffusion de l'information relative aux débouchés auprès des étudiants est satisfaisante. Elle se fait en ligne via l'accès à des plaquettes d'informations sur le site internet de l'UPVD, complétée par la consultation d'une plateforme (ORIZ'UP). Le dossier mentionne l'existence de conférences métiers, sans toutefois fournir des éléments appliqués à la licence LEA.

Positionnement dans l'environnement

L'UPVD est une université de proximité se trouvant dans un environnement propice à la formation, la partie catalane de la France. Cela justifie que les langues principales de la mention soient uniquement l'anglais et l'espagnol, mais aussi que la troisième langue soit obligatoire, avec la possibilité de maîtriser le catalan ou une autre langue étrangère d'envergure internationale (portugais, chinois ou allemand). Le dossier ne cite pas, et ne se positionne pas sur d'autres licences LEA, pourtant proches sur le plan géographique, à l'échelle nationale (Toulouse, Montpellier, Marseille).

La formation n'intègre pas de dimension de recherche et aucun partenariat spécifique à la filière LEA avec le milieu socio-professionnel n'est mentionné. Ce dernier constat pose la question des instruments déployés pour rendre les stages possibles. L'adossement de la licence *LEA* au milieu professionnel constitue un axe d'amélioration, et le réseau UPVD *Alumni* (anciens étudiants), dispositif déjà en place rattaché au Service insertion professionnelle (SIP), comme l'indique le dossier, pourrait y contribuer. La mobilité semble favorisée vers des destinations hispanophones (Espagne et Argentine), mais aucun chiffre ne permet cependant de la mesurer. La situation géographique de l'Université, proche de la frontière espagnole, voudrait cependant que les échanges soient davantage encouragés dans les pays anglophones pour offrir une plus-value à la formation.

Organisation pédagogique

Dans l'offre de formation, deux blocs principaux sont clairement dissociés, langues d'un côté et matières d'application de l'autre. La part des cours magistraux (CM) et des travaux (TD) semble opérationnelle et la progression entre la L1 et la L3 assurée. Il est à souligner qu'aucun enseignement ne semble orienté vers le travail en équipe, alors même que la pédagogie par projet figure comme dispositif innovant dans le dossier et que dans l'annexe descriptive au diplôme (ADD), les compétences acquises mentionnent clairement que le diplômé sait s'adapter au travail en équipe. On pourra par ailleurs s'étonner de voir dans la maquette un enseignement consacré à la traduction littéraire, des enseignements intitulés (en deuxième année de licence -L2 et en L3) « Thème et version », alors même que la formation est appliquée au monde socio-professionnel. L'accueil d'étudiants aux besoins spécifiques (situation de handicap ou pratique sportive à un haut niveau) est favorisé par la possibilité d'aménagements. Les validations des acquis de l'expérience ou professionnels (respectivement VAE et VAP), bien que possibles à l'UPVD, sont difficiles à obtenir dans une licence *LEA* aux champs de compétences variés, bien que complémentaires. Les certifications en langue sont également encouragées. L'option entre « Matières appliquées » ou « Matières appliquées avec option catalan », telle qu'elle se déduit de la maquette et telle qu'elle se lit dans l'ADD, a fait l'objet d'une observation dans le rapport d'évaluation de 2014. La réponse fournie alors par l'UPVD semble avoir été de nature à ne pas faire évoluer la maquette actuelle.

Si le souci de la professionnalisation est réel au sein de la formation, avec en particulier un stage de six semaines en L3, un SIP à l'UPVD et un Projet personnel professionnel, la place des professionnels est, elle, plus délicate à appréhender ; aucune donnée relative aux professionnels recrutés et aux enseignements assurés n'est en effet communiquée. Les compétences additionnelles mentionnées s'articulent autour de cours sur les techniques documentaires, l'informatique et les compétences numériques conformément à la place qui doit être celle des nouvelles technologies dans la formation. Le dossier indique que des salles de l'Université sont progressivement équipées afin de favoriser la pédagogie innovante, mais l'on peut s'interroger sur sa mise en œuvre et son déploiement au sein de la licence *LEA*. L'environnement numérique de travail (ENT) est pensé pour faciliter l'accès aux ressources en ligne et la communication, selon un usage relativement classique des outils mis à la disposition des étudiants.

La mise en place d'un Contrat pédagogique de réussite étudiant (CPRE) est effective depuis la rentrée 2019. Les enseignants suivent ainsi les étudiants, tout particulièrement de première année. En revanche, la mention de licence *LEA* ne bénéficie pas encore du dispositif « oui si » ; cela est prévu pour la rentrée 2020. La réorientation en cours d'année est possible en L1. Le dossier n'indique cependant pas vers quelles formations de l'UPVD la réorientation s'opère.

Le dossier ne présente pas de chiffres concernant la mobilité entrante et sortante. Des accords d'échange Erasmus+ existent cependant et l'accueil régulier d'étudiants étrangers est mentionné sans plus de précisions. La situation proche de la frontière espagnole semble faire de l'ouverture sur la Catalogne et l'Espagne l'un des principaux atouts de la formation à l'international.

Pilotage

Concernant le pilotage de la formation, l'équipe enseignante est relativement fournie (24 enseignants-chercheurs et enseignants comptabilisés). Si un conseil de perfectionnement (CP) semble bien exister, la composition et le statut de ses membres demeurent inconnus dans le dossier. Ce dernier indique que le CP se réunit deux fois par an, mais la nature des réflexions menées et des actions pédagogiques engagées n'est pas communiquée. Ces éléments sont de nature à affaiblir la qualité attendue du pilotage de la formation, aucune information précise ne permettant par ailleurs d'envisager quel impact pédagogique ce conseil peut avoir sur l'évolution de la formation. Il est regrettable que l'équipe pédagogique présentée en ADD soit très incomplète, ne faisant apparaître que les noms de sept enseignants titulaires dans le domaine des langues ; aucune donnée n'est fournie sur les enseignants des matières d'application et il est délicat d'apprécier le volume horaire pris en charge par des professionnels, si professionnels il y a. Le dossier indique qu'un questionnaire d'évaluation des enseignements peut être mis à disposition des enseignants, s'ils le souhaitent, mais cela ne concerne pas la licence LEA en particulier et aucune donnée n'est transmise sur la formation en question. La mention semble néanmoins bien fonctionner.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables depuis plusieurs années (environ 100 en L1, 50 en L2 et 40 en L3). Les données fournies sur les effectifs sont brutes et n'affichent aucun taux de réussite, taux qu'il faut rendre visibles : ils se situent entre 80 % et 95 %. Les annexes ne sont pas toujours très lisibles ni très claires. Le fichier concernant les étudiants étrangers est particulièrement illisible. Une analyse statistique serait pourtant utile pour mieux positionner la formation au sein de son environnement local et national et ainsi pouvoir repenser les échanges internationaux comme un moteur possible du rayonnement de la formation. Il est aussi fait allusion au suivi des cohortes en fonction de la filière d'origine (baccalauréat) des étudiants, mais aucun élément n'est apporté par la suite à ce sujet.

De même, le devenir des diplômés ne concerne pas les étudiants de licence générale et ne s'applique par ailleurs pas à la mention LEA ; aucun chiffre ne semble être publié. Les perspectives constatées pour les étudiants de la formation sont tout à fait réalistes, même si elles ne reposent sur aucun élément de preuve concret. Cela rejoint plutôt les débouchés attendus, sans possibilité d'évaluer l'insertion professionnelle réelle des étudiants du site.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Apprentissage de trois langues obligatoires, à savoir : l'anglais et l'espagnol, plus une troisième langue au choix.
- Stage obligatoire en troisième année.
- Ouverture favorisée sur la Catalogne et l'Espagne.

Principaux points faibles :

- Absence de données précises concernant le pilotage de la mention ainsi que l'effectivité et la conformité du conseil de perfectionnement.
- Autoévaluation très lacunaire : absence de données chiffrées et d'une analyse, notamment, de la mobilité à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

De très nombreux éléments du dossier d'autoévaluation ne concernent pas spécifiquement la licence LEA. Ils semblent y avoir été placés pour masquer le défaut d'analyse. Il faudra faire à l'avenir des autoévaluations plus approfondies sur cette formation qui a pourtant des atouts à développer, comme le positionnement frontalier, près de l'Espagne et plus particulièrement d'une région dynamique à l'international, comme la Catalogne. En l'état, le dossier souffre d'un défaut d'analyse appliquée à la licence *LEA*, ce qui pourrait être résolu par la mise en place d'un conseil de perfectionnement en bonne et due forme.

La clarté de la maquette, en lien avec la question des deux options (Catalan ou matières d'application), devrait être renforcée et certains intitulés d'enseignements redéfinis. Il conviendrait que la nouvelle offre de formation pour le prochain plan quinquennal rende plus lisible la mention, qui sera alors présentée par blocs de connaissances et de compétences. La perspective de la mise en place, indispensable, d'un dispositif « oui si » devrait déboucher sur un accompagnement complémentaire au Contrat pédagogique de réussite étudiante, récemment mis en œuvre.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) comprend trois parcours : *Anglais, Espagnol et Catalan*. Chaque parcours dépend d'un département de formation différent : Études anglophones et Études hispaniques, situés au sein de la Faculté des lettres et sciences humaines (LSH), et de l'Institut franco-catalan transfrontalier (IFCT).

Les parcours *Anglais* et *espagnol* comportent deux axes de spécialisation à partir de la deuxième année de licence (L2) :

spécialisation 1 : *Études anglophones / hispaniques approfondies*,

spécialisation 2 : *Métiers de la traduction (MDT)*.

En troisième année de licence (L3), l'option *Français langue étrangère* (FLE) est ouverte à tous les étudiants.

La formation est assurée en présentiel sur le site de Perpignan. Une offre de formation à distance semble exister, mais est peu détaillée dans le dossier d'autoévaluation.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs des trois parcours sont clairement détaillés dans le dossier d'autoévaluation et dans la documentation à l'intention des étudiants et futurs étudiants. Ils correspondent à l'intitulé de la licence et sont bien déclinés dans les contenus visant à développer des connaissances, tant linguistiques que culturelles, ainsi que des compétences professionnelles. En particulier, la spécialisation MDT, qui aborde plusieurs types de traductions (juridique, scientifique, audio-visuelle), est un atout pour favoriser l'insertion professionnelle. Les débouchés sont détaillés dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les poursuites d'études, que ce soit vers les masters à vocation recherche, *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* ou professionnalisants, au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) ou d'autres universités, sont cohérentes. On peut noter la possibilité offerte par le parcours *Catalan* de se réorienter vers une licence professionnelle (LP) internationale de traduction interprétation en L3 (*Coopération et développement international*), co-portée avec des universités catalanes, même si le dossier ne précise pas les débouchés précis de cette LP.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement dans l'environnement universitaire régional (Universités de Montpellier et de Toulouse à proximité), national ou transfrontalier (pour le parcours *Catalan*) n'est pas détaillé, si ce n'est de signaler la taille humaine et la dimension de proximité de UPVD. Contrairement à ce qui est annoncé, le parcours *Catalan* n'est pas unique en France ; au moins un parcours semblable, au sein d'une licence LLCER, existe également à proximité à l'Université Toulouse – Jean Jaurès. L'articulation avec la recherche se fait par l'intervention d'enseignants-chercheurs de l'Université (membres de du Centre de recherche sur les sociétés et environnements en Méditerranée – CRESEM, équipe d'accueil – EA 7397 ; ainsi que de nombreuses sociétés savantes). L'initiation à la recherche est présentée comme une préoccupation constante tout au long des trois années de formation, notamment avec des travaux de recherche à partir de la L2 et un module d'initiation à la recherche en L3.

L'ancrage dans l'environnement socio-économique se concrétise par de nombreux accords avec des établissements d'enseignement primaire et secondaire (observation de classes, accueil de lycéens), des partenaires culturels locaux (cinémathèque, théâtre), ou des associations professionnalisantes, donnant lieu à diverses manifestations communes.

La coopération à l'international se décline au sein de réseaux à l'international (Europe et Amérique), permettant les mobilités étudiantes et, c'est à souligner, enseignantes. Ces partenariats permettent aussi de recevoir des chercheurs étrangers qui peuvent intervenir dans la licence. Le département d'anglais dispose de 5 partenariats, le département d'espagnol de 3, tandis que les étudiants catalanistes peuvent bénéficier du réseau des 21 universités des Pays Catalans de l'association *Xarxa Vives d'Universitats (XVU)*, dont fait partie l'UPVD.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique, mettant l'accent sur l'interdisciplinarité, a été très bien pensée, avec des enseignements de tronc commun mutualisés entre les parcours *Anglais*, *Espagnol* et *Catalan*, afin de développer une culture commune (connaissances culturelles, mais aussi réflexion linguistique, avec un enseignement sur la grammaire des langues occidentales). L'accent mis sur « l'Intermédialité », notamment par le biais d'enseignements en culture visuelle et médiatique, est à noter, de même que l'insistance sur l'excellence de la maîtrise de la langue française. Il est regrettable, toutefois, que les détails des intitulés des cours, des volumes horaires et des crédits ECTS associés ne soient fournis que pour le parcours *Anglais*. Ceci est récurrent dans le dossier, où les informations sont dans l'ensemble plus nombreuses à propos des parcours *Anglais* et *espagnol* qu'à propos du parcours *Catalan*. La présence d'enseignements transversaux, visant à développer des compétences professionnelles, de manière évolutive entre la première année de licence (L1) et la L3, depuis l'aide méthodologique en première année jusqu'à l'initiation au monde du travail, est à souligner. Une option de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement est offerte à partir de la L2 et les unités d'enseignement (UE) « Valorisation des compétences » et « Recherche de stages » sont obligatoires en L3 dans le parcours *Anglais* et optionnels dans les autres parcours. Un stage est obligatoire pour tous les étudiants en cinquième semestre (S5), mais ses modalités (durée, crédits ECTS associés, modalités d'évaluation) ne sont pas précisées. Un service d'aide à l'insertion professionnelle existe et accompagne la recherche de stage et l'élaboration des projets professionnels. L'accent mis sur la dimension internationale avec l'enseignement de langues, autre que celles de spécialité FLE ou de langue juridique, s'avère tout à fait pertinent et représente un véritable atout pour favoriser l'insertion professionnelle. Les flux de mobilité ne sont pas précisés pour tous les parcours, mais le parcours *Anglais* semble le plus dynamique (une quinzaine d'étudiants sortants dans le parcours *Anglais*, un ou deux pour le parcours *Catalan*, chiffres non précisés pour le parcours *Espagnol*). Les formations mettent aussi en avant leurs efforts pour accueillir les étudiants à situation particulière, de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés, grâce à des solutions de formation à distance. Les validations des acquis de l'expérience (VAE) sont aussi possibles et effectives en petit nombre. Le numérique occupe une place prépondérante dans les trois formations par la présence d'un enseignement de compétences numériques en L2, des équipements informatiques modernes (salles intelligentes et de *co-working*), ainsi que par un dispositif « Contrat enseignant – pédagogie innovante » qui permet aux enseignants de se former sur ces questions (avec décharge horaire). Deux enseignants du parcours *Anglais* et une enseignante du parcours *Espagnol* ont pu en bénéficier.

Pilotage

Le pilotage de la formation semble très opérationnel. La composition des équipes est équilibrée entre professeurs des universités (PR), maîtres de conférences (MCF), enseignants du second degré et professionnels. Au total, il y a 23 enseignants-chercheurs dans l'équipe (pour les parcours respectivement : 10 en *Anglais*, 9 en *Espagnol* et quatre en *Catalan*). Les parcours *Espagnol* et *catalan* ont plus recours aux chargés de cours que le parcours *Anglais*. Toutefois, aucune indication n'est donnée quant au volume d'enseignement assuré par chacun. On peut noter l'implication très forte des étudiants dans la formation, avec des représentants élus pour chacun des travaux dirigés (TD) en L1, puis par parcours en L2 et L3. La tenue de conseils de perfectionnement (un par parcours) à chaque semestre est à souligner, mais il n'existe pas de pilotage semblable au niveau de la mention. Outre l'équipe pédagogique et la secrétaire, ces conseils incluent des étudiants, dont les remarques ont mené à des ajustements dans les maquettes. On regrette toutefois que les compositions ou les comptes-rendus des conseils ne soient pas joints. L'absence de ces données semble symptomatique d'un dossier d'autoévaluation plus descriptif qu'analytique. Les évaluations des formations sont organisées annuellement par l'établissement. Les modalités de contrôle des connaissances et l'organisation des jurys sont clairement exposées et transmises aux étudiants. Les départements d'Études anglophones et d'Études hispaniques ont choisi un système de contrôle des connaissances, mêlant contrôle continu et contrôle terminal, tandis que le département d'Études catalanes passera en 2019-2020 à un système unique de contrôle continu, sans que les motivations de ce choix ne soient exposées. Les dispositifs d'aide à la réussite incluent la présence de responsables d'année en parcours *Anglais* et *Espagnol*, un dispositif de tutorat et la signature par les étudiants de L1 d'un « Contrat pédagogique de réussite étudiante individualisé ».

Résultats constatés

Les effectifs du parcours *Anglais* sont en constante évolution depuis 2016 (capacité d'accueil réduite à 100 en L1 fin de mandat, de 20 à 50 étudiants en L2, de 20 à 40 étudiants en L3) et l'axe MDT semble être de plus en plus attractif (un tiers des étudiants en L2, 40 % en L3 en 2018-2019). Les effectifs du parcours *Espagnol* ne sont pas précisés, mais annoncés comme étant en baisse, reflétant la tendance nationale. Le détail par parcours n'est pas donné, même si la spécialisation MDT est déclarée peu attractive. Les effectifs du parcours *Catalan* sont stables (une grosse vingtaine d'étudiants en L1 ; une grosse dizaine en L2 et L3). Rien n'est dit des taux de réussite ou d'abandon pour aucun des parcours, même si les chiffres fournis pour les parcours *Anglais* et *Catalan* montrent une déperdition importante mais classique entre la L1 et la L2 (sur le mandat, les inscrits en L2 représentent en moyenne 35 % de la cohorte de L1 de l'année précédente dans le parcours anglais et 53 % en parcours *Catalan*, les chiffres ne sont pas fournis pour le parcours *Espagnol*) et une consolidation des effectifs tout aussi classique entre la L2 et la L3 (les effectifs en L3 représentent plus de 90 % des effectifs de L2 de l'année précédente). Rien n'est dit des raisons ou des dispositifs mis ou à mettre en place contre l'échec en L1. De même, on peut regretter l'absence de dispositif permettant le suivi des diplômés de licence (poursuite d'études et insertion professionnelle). Seules des informations sur les licenciés en parcours *Anglais*, grâce à la présence d'anciens étudiants au salon Avenir Pro de janvier 2019 à Perpignan, ont pu être récoltées.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une organisation pédagogique très bien pensée, avec des enseignements transversaux et des modules de professionnalisation.
- Une forte implication des étudiants dans le pilotage de la formation.
- Un fort ancrage à l'international.

Principaux points faibles :

- Un dossier d'autoévaluation peu analytique et assez lacunaire, qui laisse entrevoir peu d'évolutions pour la prochaine offre de formation.

- Un manque d'homogénéité entre les parcours, qui fonctionnent comme trois licences distinctes, en dépit d'enseignements mutualisés.
- L'absence de pilotage au niveau de la mention (trois conseils de perfectionnement distincts).
- Les faibles effectifs des parcours *Espagnol* et *Catalan*, ce qui semble paradoxal dans une région frontalière.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les efforts pour offrir une formation complète, bien structurée, à l'écoute des demandes de ses étudiants sont patents, les équipes pédagogiques profitant là de leur proximité avec les étudiants et de l'ancrage de l'Université dans son environnement immédiat. Le souci de la préprofessionnalisation (sensibilisation ou mise en situation) tout au long de la formation est particulièrement notable. Toutefois, le manque de précisions quant aux modalités concrètes des trois parcours ne permet pas d'évaluer aisément l'efficacité des stratégies mises en place. Le parcours *Anglais* semble plus moteur que les deux autres et, malgré les enseignements mutualisés, les deux autres parcours ne semblent pas bénéficier de son dynamisme (mobilité, pratiques pédagogiques innovantes, préprofessionnalisation). De fait, les trois parcours fonctionnent comme des formations indépendantes (ils sont décrits comme des licences distinctes, alors qu'ils appartiennent à la même mention). Un pilotage au niveau de la mention permettrait de dynamiser l'ensemble, par le partage de bonnes pratiques. Les faibles effectifs dans les parcours *Espagnol* et *Catalan* semblent militer pour une réflexion sur le lien entre établissements du secondaire et du supérieur, ainsi que l'adéquation entre le contenu de la formation et les débouchés professionnels visés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE LETTRES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Lettres* est rattachée à la Faculté des lettres et sciences humaines. Elle assure une formation en culture, langue et littérature d'expression française, scandée selon une spécialisation progressive, d'un dispositif de découverte en semestre initial à une spécialisation en deuxième et troisième années (L2 et L3). Par un jeu d'options, la formation se calque sur le projet personnel et professionnel de l'étudiant, lui permettant de se construire un parcours à la carte. Les métiers visés relèvent des secteurs de l'enseignement et de la culture. Un parcours *Théâtre* est également proposé, en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Perpignan : il offre une formation spécialement aménagée pour les étudiants engagés dans un cursus d'art dramatique.

Les enseignements sont dispensés en présentiel sur le site de Perpignan.

ANALYSE

Finalité

Le dossier ne s'étend guère sur les objectifs, alors même que l'approche par compétences est par ailleurs mise en avant. Il s'agit essentiellement de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et des méthodes de travail et d'analyse de la littérature. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est plus prolixe sur le sujet, en termes de compétences acquises. Tout est visiblement mis en œuvre pour assurer une bonne communication des objectifs de formation, notamment auprès du public des lycées, lors de journées de rencontre lycée-université ; auprès du public en formation par le site internet, les conférences métiers, les forums de formations post-bac, la journée portes ouvertes, tous modes d'information que l'on peut considérer comme normaux et attendus dans ce type de formation.

Le dossier n'est pas plus disert sur les débouchés : ils sont rapidement énumérés. Certes la fiche RNCP reprend les éléments en précisant les codes du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). Néanmoins, un développement sur ce point aurait été le bienvenu. On se contente d'évoquer les concours de l'enseignement et des autres administrations, sans indiquer que ces concours ne sont généralement accessibles qu'à un niveau bac+5. Figurent également les métiers de la culture et du tourisme, y compris sur la fiche RNCP, mais il s'agit d'un secteur très vaste pour lequel il existe des formations plus appliquées, type DUT et LP ou des écoles spécifiques (journalisme, arts du spectacle, librairie). Il est question de « masters qui demandent une forte culture générale » mais un seul est mentionné (*Arts, lettres civilisations*). Le master *Mundus crossway* n'est pas indiqué, alors qu'un des enseignants de la licence en assure la coordination. Des débouchés vers deux autres masters sont indiqués :

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation – MEEF (vers les concours de l'enseignement) et Didactique des langues (Français langue étrangère – FLE/Français langue seconde – FLS).

Aucune passerelle avec les licences professionnelles (LP) du champ n'est indiquée.

Positionnement dans l'environnement

La place du diplôme dans l'environnement régional de formation est clairement précisée. La licence s'inscrit dans une stratégie de site, au sein de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Languedoc-Roussillon, et dans celle de l'Université de Perpignan via Domitia (UPVD) qui se veut une université pluridisciplinaire de proximité. Elle affirme sans ambiguïté une ambition locale de formation de proximité en l'absence de Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) voisine, ce qui pourrait expliquer la création de l'unité d'enseignement (UE) « Compétences spécifiques humanités », mais cette création n'est pas très justifiée, sinon comme préparation à des « masters demandant une forte culture générale ». Aucune coopération n'est à noter avec les licences équivalentes dans l'espace régional (Toulouse et Montpellier), ce qui peut surprendre dans le cas particulier de l'enseignement des langues et littératures de l'Antiquité (huitième section du Conseil national des universités – CNU).

La licence est adossée à l'équipe d'accueil (EA 7397) – Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranée (CRESEM). Le lien avec cette unité n'est pas suffisamment argumenté et les liens entre la licence *Lettres* et l'axe « Méditerranée : cultures, territoires, patrimoines et marchés » ne le sont pas davantage. On ne comprend pas en quoi l'activité de recherche des intervenants dans cette unité rejaillit dans leur enseignement. Ce développement sur les liens avec la recherche apparaît très général, non spécifique à cette licence.

Les partenaires ne sont pas suffisamment détaillés : on comprend que le CRR occupe la première place dans les partenariats, puisqu'un parcours spécifique à l'art dramatique a été mis en place pour permettre aux étudiants du Conservatoire de préparer parallèlement à leur formation artistique un diplôme universitaire. D'autres partenariats existent visiblement sans qu'on sache comment ils se traduisent concrètement ; là encore les entreprises et collectivités évoquées sont plus celles avec lesquelles l'UPVD a des liens. Plus généralement, le tissu économique n'est pas évoqué, alors même que le tourisme figure au nombre des secteurs professionnels visés.

La coopération internationale n'apparaît pas davantage explicitée. Les accords Erasmus sont énumérés mais, comme dans d'autres items de cette évaluation, on voit plus ce qui se fait à l'UPVD que spécifiquement dans la formation.

Organisation pédagogique

La structure de la licence est clairement décrite. Constituée de trois UE par semestre, la formation progresse selon une spécialisation scandée en trois temps : une portion d'enseignements dits de « découverte » en premier semestre – S1 (choisis au sein du champ) ; un renforcement de la part disciplinaire en deuxième semestre (S2) ; le choix d'un parcours dès le troisième semestre (S3) parmi deux choix, *Littérature* ou *Humanités* ; un parcours supplémentaire FLE en L3 (dans lequel on trouve curieusement une UE de « civilisation catalane »). À partir de là, chaque semestre se compose d'une UE dite de « tronc commun », d'une UE de « compétences transversales » et d'une UE de « compétences spécifiques » (les enseignements du « parcours »).

On ne sait pas si les UE intitulées « compétences spécifiques » sont ou non tubulaires. Elles constituent en fait des sortes de parcours, le parcours véritable *Théâtre* étant quant à lui présenté comme une variante du parcours *Lettres*.

L'horaire indiqué pour les langues vivantes étrangères est de 24 heures à chaque semestre ; or, seul le catalan a droit à ce volume, toutes les autres langues proposées étant à 18 heures, ce qui n'est pas expliqué et de toutes façons critiquable ; le niveau n'est pas indiqué (par exemple, on ignore si le chinois est proposé en grand débutant ou s'il nécessite des acquis antérieurs).

L'expression « une matière au choix » est employée de façon parfois ambiguë : par exemple, dans l'UE 3 au S3, il y a un choix entre deux matières qui n'ont pas le même nombre d'heures, ce qui est en soi discutable (par exemple, en UE « Littératures », 24 heures de cours magistraux – CM, 18 heures de travaux dirigés – TD pour l'une, 18 heures de CM pour l'autre, et en « histoire de l'art », 24 heures de CM et 24 heures de TD pour l'une, 18 heures de CM, 18 heures de TD pour l'autre, 24 heures de CM pour la troisième UE). Le décompte des heures dans cette même UE est curieux : le chiffre donné pour les CM (72 heures) n'est obtenu qu'en faisant la somme des choix pour l'UE « Littératures » et le décompte est encore plus complexe pour « Humanités ». De même, au quatrième

semestre en L2, l'UE « Littérature » est indiquée comme comprenant deux matières au choix, mais si on veut parvenir aux 36 heures attribuées à l'UE, il faut que le troisième choix (24 heures) soit contraint. D'autres exemples pourraient être pris, notamment dans l'UE3 « Compétences spécifiques FLE » au cinquième semestre (S5).

De façon générale, les choix proposés dans les diverses UE ne sont pas suffisamment explicités. Par exemple, on ne comprend pas bien la présence forte des langues anciennes (latin – obligatoire – et grec – offert parmi les choix dès le S1 de découverte). Leur présence n'est pas en soi un défaut, bien au contraire, dans une formation de lettres, mais on ne voit pas si plusieurs niveaux sont proposés, s'il y a une progression (par exemple, le grec, proposé en découverte, ne réapparaît qu'en L2 dans les choix proposés) ; la justification possible de leur présence (notamment du latin) par les concours d'enseignement n'est pas explicite.

L'organisation des UE du S1 de la première année de licence (L1) est curieuse : on peut s'interroger sur le fait que dans une licence de lettres, on commence par des UE de découverte dans lesquelles il n'y a pas du tout de lettres mais de l'histoire et du grec.

La structure de la formation pose d'évidents problèmes de cohérence : redondances et manque de clarté dans les intitulés (en S2, une UE « Littérature » et une autre « Langue et littérature ») ; difficulté à identifier ce qu'ont de réellement transversal les enseignements qui portent cet intitulé ; difficulté à comprendre ce qu'ont de spécifique les enseignements qui portent ce même intitulé. Les deux parcours présentés comme structurellement identiques ne le sont pas en réalité : l'UE « Littérature » impose un ensemble d'enseignements, tandis que l'UE « Humanités » offre tout un choix d'enseignements à prendre dans le champ (histoire, histoire de l'art, langues anciennes, géographie, sociologie), ce qui pose la question de la cohérence de la formation au sein de ce parcours et, par conséquent, relance la question de la finalité ; il semble que dans ce parcours, on ait voulu proposer une alternative à l'absence de CPGE proche, mais ce n'est pas explicité et le nombre d'heures de chaque parcours n'est pas identique. Le parcours *Littérature* pose aussi la question de sa cohérence : les intitulés des enseignements, tantôt méthodologiques (« Dissertation et commentaire ») ou historiques (« 17^{ème} siècle), ne laissent pas voir de logique dans l'acquisition des compétences. On note que la distribution des siècles de l'histoire littéraire se fait selon une clé assez énigmatique : on trouve « Littérature du 19^{ème} et 20^{ème} », « 17^{ème} siècle » et « Littérature contemporaine » en UE de « tronc commun » (S4, S5 et sixième semestre – S6) et « 16^{ème} siècle », « 18^{ème} siècle » en UE « Compétences spécifiques » (S6). De ce fait le 16^{ème} et le 18^{ème} siècles apparaissent dans des UE à choix et pourraient ne pas faire partie de la formation des étudiants de lettres.

L'accueil des publics spécifiques (situation de handicap et sportifs de haut niveau) est évoqué, ainsi que les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis professionnels (VAP), sans qu'on sache si la formation est concrètement touchée par ces questions. C'est, là encore, la pratique de l'UPVD qui est mise en avant, plus que celle de la formation.

La professionnalisation est trop rapidement évoquée. Un enseignement de Projet personnel et professionnel (PPP) est assuré en L1, dont on ne dit pas un mot. Un stage d'observation (d'une semaine) est proposé en L3 : son évaluation par un rapport de stage est signalée mais non explicitée ; il est affecté d'un crédit ECTS, au même titre que des UE de 18 ou 24 heures. Un accompagnement au choix du stage est assuré, mais là encore par l'établissement.

L'utilisation des outils numériques (notamment plateforme pédagogique) dans l'enseignement reste limitée aux enseignants qui y consentent.

La formation est correctement internationalisée : entre quatre et six sortants par an ; huit entrants en 2018-2019. On trouve dans les annexes des noms d'étudiants venant des pays ayant un accord Erasmus avec l'UPVD (Royaume-Uni, Allemagne, République tchèque, Danemark), mais leur nombre reste assez limité (de trois à sept, l'un des étudiants mentionnés étant en réalité en master). Quelques étudiants intègrent également des UE FLE (en L3). À noter que la pratique du latin à l'oral est incluse dans la préparation des étudiants à l'international, ce qui est certes original mais qui interroge, dans le monde contemporain.

Pilotage

La liste des membres de l'équipe pédagogique est bien renseignée, précisant les responsabilités respectives de chacun des enseignants. Une confusion regrettable est faite entre équipe pédagogique et personnels d'établissement, affectés à un département pédagogique. Ainsi l'équipe pédagogique distingue sans raison les 14 titulaires et les 11 intervenants extérieurs (hors département ou hors établissement), auxquels aucune fonction ni responsabilité n'est attribuée. La diversité de la partie titulaires de cette équipe est incontestable : trois enseignants de Sciences du langage (un Professeur - PR, deux Maîtres de conférences - MCF), trois enseignants de langues anciennes (deux PR, un MCF), six enseignants de littérature et langue françaises (deux PR, qui assument chacun la coordination d'un master, et quatre MCF), un enseignant de littérature comparée (PR), un

Professeur certifié détaché dans le supérieur (PRCE). En littérature, il y a des titulaires pour toutes les périodes, sauf le 17^{ème} siècle. Les vacances (qui vont de 9 heures à 63 heures) sont assurées par des professeurs certifiés ou agrégés dans le secondaire (PRAG), par un MCF retraité, un MCF de l'Institut universitaire de technologie (IUT) et un PRCE du Centre universitaire d'études françaises - CUEF (pour le FLE).

Il n'est pas question de réunions de mention, mais de département : elles ont lieu deux fois par semestre en moyenne. Un conseil de perfectionnement a été mis en place, selon le cadrage général de l'UPVD, qui se réunit deux fois par an, à la fin de chaque semestre. C'est, semble-t-il, surtout un lieu d'expression pour les six délégués des étudiants. Il est présenté comme réunissant tous les enseignants intervenant dans la formation, tant titulaires que vacataires (ce qui lui donne plutôt l'aspect d'une assemblée générale).

Le jury d'examen inclut l'ensemble des enseignants impliqués dans la formation. Les modalités de contrôle sont celles de l'UPVD. Une réflexion sur l'approche par compétences est en cours.

L'évaluation de la formation et des enseignements est coordonnée par la cellule d'aide au pilotage de l'établissement. Ses résultats sont analysés par le département au cours des réunions : rien n'est dit des modalités de cette analyse, ni des conséquences pratiques qu'elle peut avoir dans les orientations du pilotage.

Résultats constatés

Les effectifs évoluent de façon satisfaisante : relative stabilité au cours des cinq dernières années, avec une légère augmentation. Les taux de réussite sont conformes à la moyenne constatée dans les mentions équivalentes. Le décrochage en L1 est assez élevé (45 inscrits à l'étape (IAE), 28 admis en 2014, 36 sur 54 en 2015, 32 sur 44 en 2016, 31 sur 57 en 2017), sans qu'on sache si des mesures ont été prises pour y remédier. Les effectifs des inscrits sont faibles (moins de 60, mais le nombre de groupes n'est pas indiqué). La dénomination « inscrits à l'étape » rend difficile l'appréciation de la différence éventuelle entre inscriptions administratives et inscriptions pédagogiques.

Le nombre d'étudiants inscrits dans le parcours *Théâtre* est très limité (inscrits et admis en L1 : Quatre sur huit en 2015, trois sur quatre en 2016, six sur huit en 2017). Plus inquiétant, il n'y a qu'un inscrit en L3 en 2015 et en 2016 ; une légère remontée apparaît ces deux dernières années (cinq en 2017, pour quatre admis ; trois en 2018).

On ne connaît pas la répartition des étudiants entre les différentes UE : « compétences spécifiques » « Littératures » et « Humanités » en L1, L2 et L3, auxquelles s'ajoute l'UE « FLE » en L3).

Il y a entre 15 et 27 diplômés, selon les années, dans la licence *Lettres*.

On n'a aucune information sur la poursuite d'études, ni sur l'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation pluridisciplinaire permettant une personnalisation du parcours de l'étudiant par un éventail de choix (enseignements de « découverte », de « compétences transversales » ou de « parcours »).

Principaux points faibles :

- Manque de clarté dans le vocabulaire utilisé dans le dossier d'autoévaluation pour désigner les options, « parcours » ou unités d'enseignement, rendant leur articulation peu lisible ; évidents problèmes de cohérence dans l'architecture de la formation : maquette particulièrement difficile à lire.
- Effectifs faibles.
- Prise en compte insuffisante du tissu socio-économique et des partenariats liés aux métiers ciblés.
- Conseil de perfectionnement non réglementaire dans sa composition (absence de professionnels extérieurs à la formation).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Au regard de la diversité des enseignements proposés, rendant la formation assez pluridisciplinaire, l'intitulé même de la mention *Lettres* interroge. La seule lecture de la maquette fait apparaître d'évidents problèmes de cohérence, tant des intitulés que des contenus suggérés par ces intitulés. Au-delà d'un enjeu de présentation, c'est la question, plus essentielle, de la finalité de la formation qui est en jeu et, notamment, du sens des « parcours ». On ne parvient pas à voir quels publics spécifiques sont visés par la formation. Il n'y a pas non plus de visibilité suffisante sur les perspectives professionnelles et les poursuites d'études. L'absence de données et d'analyse de ces données ne permet pas d'apprécier le degré de réflexion effectué par le pilotage de la mention et, partant, de mesurer la mise en lien d'une demande sociale et d'une proposition de formation. La mise en cohérence de la maquette devrait ainsi être précédée d'une réflexion approfondie sur les publics, les débouchés et les compétences visés. Une telle réflexion devrait être alimentée par des données concrètes, chiffrées, mais aussi aidée par un regard extérieur, notamment d'acteurs du monde socio-économique qu'il faut impérativement intégrer dans les conseils de perfectionnement.



LICENCE MUSICOLOGIE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2015, en partenariat avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Perpignan, la licence *Musicologie* de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation très liée à la licence *Histoire de l'art et archéologie* (HAA) de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH), dont elle était initialement un parcours (de la mention *Histoire de l'art*) entre 2011 et 2015. Elle est fortement liée au CRR via une convention, d'autant que les cours de musique et musicologie sont assurés dans cet établissement par des enseignants qui en sont issus, les autres cours étant dispensés sur le campus de l'UFR LSH. La formation comprend 1371 heures majoritairement en travaux dirigés (TD), en raison du petit effectif par année (20 étudiants maximum, préalablement sélectionnés et inscrits au CRR).

ANALYSE

Finalité

L'objectif de la licence, très récente (2015), consiste à offrir à des étudiants du CRR, dotés *a minima* d'un niveau d'un début de second cycle, une formation généraliste, telle qu'on les trouve dans le tissu national des formations en licence de musicologie. Comme pour les formations du même type, l'idée est que des « perspectives différentes et parfois complémentaires au cursus d'interprétation proposé dans les Pôles Supérieurs et Conservatoire national supérieur de musique et de danse – CNSM (Paris et Lyon) » (p. 2 et 3 du dossier d'autoévaluation) soient proposées, sans que ces perspectives ne soient cependant explicitées. Les connaissances et compétences ne sont en outre pas identifiées et ne figurent pas dans l'annexe descriptive au diplôme. La licence accorde une part importante à des cours d'histoire de l'art (les trois années), mais sans préciser clairement leur articulation avec les cours de la musique ou de musicologie. Sur le plan musicologique, la lecture de la maquette montre que seule l'histoire de la musique est présente dans la formation : rien en méthodologie, en ethnomusicologie, en sociologie de la musique, ni même en musicologie disciplinaire (ce qui rend l'appellation même de cette licence problématique). L'accent sur les disciplines techniques (déjà dispensées dans le CRR) et sur l'histoire de l'art (adossement disciplinaire des enseignants qui composent cette formation) explique cette situation. La question de la légitimité de cette formation reste entière.

Sur les finalités post-licence, cette formation a pour objectif de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études en master (enseignement), notamment dans deux villes à proximité (Montpellier ou Toulouse) qui en proposent, ou bien de se diriger immédiatement vers une activité professionnelle plus directement liée à la pratique musicale ou à sa gestion, là encore sans détail. Il est à noter que la maquette ne propose pas de module de préprofessionnalisation. Dans ce dernier cas d'activité professionnelle, il s'agit d'étudiants qui auraient intérêt à intégrer un pôle supérieur et non une licence de musicologie. Il est à noter d'ailleurs que ce qui

recouvre théoriquement des compétences de l'Université (la musicologie) est annoncé comme étant en fait un champ de compétence du CRR. Bref, la confusion des institutions est manifeste, en raison de l'absence de pilotage par des enseignants-chercheurs en musicologie

Positionnement dans l'environnement

La licence est affichée comme fortement ancrée dans son environnement local, en raison de ses liens étroits avec le CRR de Perpignan, sans qu'aucun détail ne soit donné sur les modalités et l'effectivité de ces liens. Les partenariats affichés sont par ailleurs ceux du CRR, et non ceux de l'Université. Aucun lien avec la péninsule ibérique ou les départements de musique et musicologie de Montpellier et de Toulouse n'est en revanche mis en avant, à l'exception d'un partenariat du CRR avec des universités chinoises. C'est d'autant plus regrettable que le laboratoire auquel est adossée la licence est le Centre de recherche sur les sociétés et environnements en Méditerranée (CRESEM). Les liens avec la recherche musicologique sont par ailleurs ténus, voire nuls, la licence étant résolument ancrée dans les axes du CRR qui relèvent plus de la pédagogie ou de la pratique musicale : « enseignement, diffusion, création ». Le CRESEM a toutefois accueilli comme membre associée l'enseignante agrégée et docteure, recrutée par le CRR et chargée de tous les cours d'histoire de la musique. C'est un des points faibles de cette formation : cette dernière n'est pas portée par des enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses en musicologie.

Organisation pédagogique

La structure et la progression de la formation sont satisfaisantes pour un cursus de conservatoire, mais peu en phase avec les attendus d'une licence de musicologie à l'université, pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment. L'unité d'enseignement (UE) 1 est une duplication de ce que propose le conservatoire. L'UE 2 dite de musicologie, parent pauvre de la formation, ne propose que la théorie musicale (Évolution du langage musical et Analyse musicale) et l'histoire de la musique. La musicologie et l'ethnomusicologie sont totalement absents (un comble pour une formation dite de musicologie), l'esthétique également. En filigrane, on peut supposer que les 20^{ème} et 21^{ème} siècles sont absents ou marginalisés, en dehors du Jazz et « musiques actuelles », généralement dispensés dans les conservatoires. La présence de l'informatique musicale (assurée par un enseignant du CRR) recouvre selon toute vraisemblance des logiciels de musique assistée par ordinateur (MAO), utiles dans les musiques de Jazz ou « actuelles », mais loin des musiques dites « contemporaines ». Les stages sont annoncés, mais rien dans le dossier ne permet d'en mesurer la portée et les résultats (en dehors de propos génériques à toute l'Université).

L'Université a engagé des efforts louables en direction des étudiants en situation de handicap, sportifs, salariés ou musiciens de haut niveau (ce qui convient parfaitement, dans ce dernier cas, à l'objectif de la formation). De même, la mise en situation professionnelle, sous la forme de stages de durées diverses, est indiquée dans le dossier comme largement assurée aussi bien par l'Université, qui a déployé d'importants dispositifs, que par le CRR et les acteurs locaux. Le dossier manque de précision sur les détails de ces dispositifs. Des actions non négligeables ont été également entreprises par l'Université en faveur du développement des outils numériques comme Moodle, plébiscité par les étudiants, qui bénéficient par ailleurs d'une formation en informatique musicale (MAO), encore une fois, donnée par un intervenant du CRR.

L'enseignement des langues (une UE par semestre) se limite dans l'immédiat à l'anglais, mais l'équipe pédagogique envisage de proposer des cours d'allemand à la demande des étudiants.

Sans compter les dispositifs traditionnels offerts par l'Université (contrat pédagogique, tutorat, validation d'acquis, remise à niveau), un suivi étroit des étudiants est possible, en raison des effectifs réduits de la licence et leur réorientation est aisée en licence *Histoire de l'art*, dont plusieurs cours sont mutualisés avec ceux de musicologie. Le détail sur ce suivi potentiel n'est pas mentionné.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée à part à peu près égale entre des enseignants du CRR et des enseignants-chercheurs qui, principalement issus du département d'histoire de l'art, n'assurent qu'un gros tiers des heures de formation. L'UPVD délivre donc une licence de musicologie, avec une équipe pédagogique toujours dépourvue d'enseignants-chercheurs en musicologie, alors que la formation est ouverte depuis 2015. La formation gagnerait incontestablement en crédibilité et en qualité, aussi bien sur le plan de la pédagogie que de la recherche, si cette situation devait changer. Cette évolution ouvrirait des perspectives en termes de diplôme, avec la création d'un master qui, dans l'état actuel de la situation, ne semble d'ailleurs pas envisagée.

C'est d'autant plus regrettable que sont mis en place un conseil de perfectionnement (dont la composition n'intègre pas de professionnels extérieurs à la formation), un jury paritaire CRR-université et une concertation soutenue avec les étudiants pour définir les modalités de contrôle des connaissances (MCC), qui ne sont cependant pas clairement identifiées, alors que le caractère singulier de la licence appelle des modes d'évaluation spécifiques. La place des cours d'histoire de l'art, prépondérante dans les enseignements transversaux et optionnels, n'est également pas claire dans les compétences que doivent acquérir les étudiants de musicologie.

Résultats constatés

Au regard de ces divers points retracés, on peut s'interroger sur les multiples abandons reconnus et identifiés dans les statistiques alors qu'il existe, paradoxalement, non seulement un recrutement sélectif, qui tranche avec certaines habitudes universitaires, mais aussi des dispositifs de soutien ou de remise à niveau. L'équipe pédagogique analyse toutefois ces défections par un manque de lisibilité des attentes et spécificités de la licence, qui seraient désormais mieux connues.

La formation a une capacité d'accueil limitée à 20 étudiants en première année de licence (L1), mais les effectifs sont en baisse depuis 2015 et se stabilisent à 11 étudiants en L1 depuis 2017. En revanche, elle accueillait seulement deux étudiants de deuxième année de licence (L2) en 2015 et une dizaine depuis 2016 (seulement cinq, toutefois, en 2018) ; quatre étudiants en troisième année de licence (L3) en 2015 et une dizaine depuis 2017.

En revanche, l'insertion professionnelle des diplômés reste incontestablement difficile à mesurer, après seulement quatre années de fonctionnement, mais l'analyse du devenir des étudiants, qu'ils soient entrés dans la vie active ou bien dans un master, sera déterminante pour mesurer la pertinence et la qualité de la licence, telle qu'elle se présente. Le dossier ne présente aucun élément chiffré concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Adossement fort au conservatoire à rayonnement régional de Perpignan.

Principaux points faibles :

- Faible présence des finalités universitaires musicologiques, en raison notamment de l'absence d'enseignants-chercheurs en musicologie dans l'équipe pédagogique (problématique pour une licence dite de musicologie).
- Peu ou pas d'ancrage scientifique à la musicologie autre que la théorie musicale de type « conservatoire ».
- Très faibles effectifs étudiants, manque d'attractivité.
- Absence de suivi des diplômés.
- Composition du conseil de perfectionnement non-conforme à la réglementation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence de musicologie de l'UPVD est une formation singulière dans le paysage musicologique universitaire français, par son équilibre entre les volumes des enseignements issus de l'Université et des enseignants du CRR de Perpignan.

L'absence persistante d'enseignants-chercheurs en musicologie reste cependant regrettable, dans le cadre d'un cursus universitaire, et les cours d'histoire de l'art gagneraient à être mieux articulés avec ceux de musique et de

musicologie, afin d'asseoir la pertinence du diplôme et d'envisager, à plus ou moins longs termes, la création d'un master qui soit, contrairement à la licence, plus en phase avec les orientations du laboratoire auquel cette dernière est adossée. Des cours tournés vers le patrimoine musical pourraient à cet égard satisfaire de nombreux interprètes musiciens, engagés dans la pratique des musiques traditionnelles occitanes, tandis qu'un cours de direction chorale serait apprécié par les étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. L'espagnol pourrait enfin être proposé parmi les langues vivantes, afin de nouer ou d'affermir des liens transfrontaliers, avec Barcelone notamment.

D'autre part, il est nécessaire de mettre la composition du conseil de perfectionnement en conformité avec la réglementation et d'assurer un meilleur suivi des diplômés, ce qui devrait être possible au vu des effectifs.

En l'état, cette licence est une structuration offerte au CRR de Perpignan pour doter ses étudiants d'un niveau BAC + 3. La vocation universitaire de cette licence est trop peu assurée, voire pas revendiquée.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE SOCIOLOGIE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Sociologie* proposée par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) propose une formation post-bac complète en sociologie sur trois années. Formation généraliste, elle permet la poursuite d'études en master (principalement en sciences sociales). Elle est organisée sur six semestres, le volume horaire consacré à la discipline augmentant progressivement. Un fort accent est mis sur l'enseignement des langues et les enseignements pluridisciplinaires notamment en première année dans une logique de tronc commun en sciences humaines et sociales. Elle est délivrée uniquement en présentiel sur le campus principal de l'Université à Perpignan, au sein de l'UFR Lettres et sciences humaines (LSH). La formation propose sur les trois années 1572 heures d'enseignement, dont 979 heures de cours magistraux (CM) et 593 heures de travaux dirigés (TD), complétées par une trentaine d'heures de stage au sixième semestre (S6).

ANALYSE

Finalité
<p>Les finalités de la formation sont clairement explicitées dans le dossier : les débouchés sont bien indiqués tant en termes d'emploi que de poursuite d'études à l'issue de la licence. Ils sont cohérents avec ceux proposés habituellement par une licence <i>Sociologie</i> (métiers du social, concours de la fonction publique), même si la plupart de ceux qui sont indiqués correspondent davantage à une insertion professionnelle après un master (métiers de l'enseignement et de la recherche, chargé de mission, etc.).</p> <p>Les étudiants disposent d'un supplément au diplôme qui précise bien les compétences qu'ils ont acquises pendant leurs études : compétences numériques, rédactionnelles, méthodologiques, en langues,</p> <p>Dans le cadre d'un TD « projet personnel et professionnel » (PPP), ils sont invités à réfléchir à leur insertion professionnelle.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence <i>Sociologie</i> proposée par l'UPVD est la seule de ce type dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, mais se trouve en concurrence directe avec celles dispensées à Montpellier et Toulouse,</p>

bien plus importantes en termes d'effectifs étudiants. Elle est relativement peu classique dans les intitulés des enseignements disciplinaires qu'elle propose. Son originalité se situe dans les enseignements autres que relevant de la sociologie qui occupent une grande place dans la formation et qui sont proposés par les autres composantes de l'UPVD (géographie, histoire, philosophie, arts, langues). Ces enseignements sont assez conséquents dans la licence et permettent de donner aux étudiants une formation pluridisciplinaire propre à favoriser une forme de culture de sciences sociales et les réorientations.

La formation de licence est bien articulée avec le champ disciplinaire INTER MED (regroupement de laboratoires de l'UPVD), l'école doctorale 544 (école doctorale regroupant sciences juridiques, humaines et sociales) et la recherche développée par les enseignants-chercheurs en sociologie de l'UPVD : ils sont présents dans deux centres de recherche dont les thématiques principales sont abordées dans les enseignements de troisième année afin de familiariser les étudiants à ces questions.

L'environnement socio-économique et culturel est explicité : la formation a su créer des liens avec des collectivités et des structures locales, qui peuvent commander des enquêtes sociologiques dont les étudiants doivent assurer le recueil et l'analyse de données. Certaines structures sont bien associées à l'établissement, fournissant ainsi des lieux de stage et d'insertion professionnelle éventuelle par la suite.

La coopération internationale est tout à fait correcte pour une formation de cette taille. La licence accueille chaque année en effet entre 16 et 19 étudiants étrangers, ce qui est tout à fait appréciable par rapport aux effectifs de 249 étudiants pour l'ensemble de la licence en 2018. Le dossier mentionne que les responsables de la mobilité reçoivent une quinzaine de demandes de départs, mais ne précise pas le nombre d'étudiants qui partent effectivement ; des données plus précises ici seraient appréciables. Plus d'une dizaine de conventions avec des établissements étrangers ont été signées, sans parler des accords BCI (bureau de coopération internationale). Il n'est pas indiqué comment s'opère la communication autour de la mobilité internationale.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est très lisible, car reproduite chaque semestre, même si la composition de l'unité d'enseignement (UE) 2 questionne par son contenu hétéroclite faite, selon l'année, de langues, d'économie, de stage d'initiation professionnelle, de bureautique et de statistiques. Le dossier d'autoévaluation souligne que les étudiants souhaiteraient avoir accès à des enseignements de psychologie ou de sciences politiques, mais que l'Université ne dispose pas de départements avec une équipe sur ces disciplines.

La formation permet une spécialisation progressive des étudiants et une possible réorientation entre les licences proposées par l'UPVD sans que ces réorientations éventuelles ne soient présentées ni quantifiées. Le tronc commun, assez présent en première année de licence (L1), diminue ensuite progressivement au profit d'enseignements disciplinaires. Le choix des cours proposés, uniquement en présentiel, est divers. L'Université a développé par ailleurs une politique d'accueil pour les étudiants à besoins spécifiques et pour ceux en formation continue. Un des points forts de la formation est également l'existence d'un diplôme d'université (DU) pré-MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) visant à préparer les étudiants à l'entrée dans les masters MEEF et les concours de l'éducation. Ce DU est accessible gratuitement pour les étudiants de deuxième et troisième année de licence (L2 et L3). Il s'agit là d'un parcours personnalisé proposé aux étudiants.

L'équipe pédagogique a réussi à nouer des liens forts avec le territoire, ce qui permet d'associer des structures privées ou publiques aux recherches menées par les étudiants en licence. Ce qui participe grandement à la professionnalisation des étudiants. De même que des TD de compétences transverses : bureautique, compétences numériques, compétences rédactionnelles, langues étrangères, projet personnel et professionnel vont également dans ce sens. Un stage d'une trentaine d'heures est par ailleurs obligatoire au S6 qu'accompagne un travail de recherche. Il est toutefois dommage que des données manquent ici sur les effectifs.

Par ailleurs, les enseignements sont en lien avec les activités de recherche des enseignants-chercheurs du site. Cela est particulièrement visible au S6 où les étudiants suivent deux CM dont chacun porte sur les parcours de master portés par les deux laboratoires auxquels appartient l'équipe pédagogique.

L'Université s'est dotée d'une structure, d'équipements et de programmes pour favoriser des nouvelles pratiques pédagogiques. Cependant, le dossier ne mentionne pas ce qu'il en est pour la licence *Sociologie* ni si et comment les membres de l'équipe pédagogique utilisent ces outils dans leurs enseignements.

Enfin, la place de l'international est ambivalente dans la formation. En effet, d'un côté, la licence *Sociologie* propose un choix très large d'enseignements de langues étrangères (anglais, espagnol, catalan, portugais, allemand, chinois) et oblige les étudiants à en suivre une, voire même deux en L2. La formation a également réussi à développer des liens avec des universités étrangères. De l'autre côté, le dossier n'explique pas pourquoi le choix de faire une deuxième langue n'est pas conservé en L3 alors que cela est un réel atout pour les étudiants. Les données sur les échanges avec les universités étrangères sont globales et détaillées seulement par

année. Il n'y a *a priori* pas d'informations sur les mobilités sortantes des étudiants de licence *Sociologie*. L'accompagnement proposé aux étudiants en mobilité, tant entrante que sortante, n'est également pas détaillé, de même que la stratégie que veut suivre l'équipe pédagogique sur ce point.

Pilotage

La licence *Sociologie* est pilotée par une équipe pédagogique qui comprend principalement neuf enseignants-chercheurs (EC) en sociologie. Par ailleurs, 14 titulaires d'autres composantes de l'établissement interviennent dans la formation (en raison du tronc commun), ainsi qu'une attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) en sociologie, des enseignants de langues et différents chargés de cours vacataires. Ces derniers sont d'ailleurs docteurs en sociologie, ils assurent environ 180 heures de cours en licence, ce qui en constitue une part appréciable. La formation bénéficie également d'un secrétariat pédagogique à mi-temps, ce qui est très peu pour assister l'équipe pédagogique et renseigner correctement les étudiants.

L'équipe pédagogique se réunit plusieurs fois par an, en formation restreinte aux EC de sociologie (pour décider de la stratégie et de la répartition des enseignements) et en formation plénière en y associant l'ensemble des intervenants (pour faire le point sur la formation, évoquer les projets). Bien que les responsabilités soient réparties entre trois membres, il n'est pas mentionné qu'il y aurait des responsables d'année ou des référents sur l'insertion professionnelle, les stages ou le suivi des étudiants à besoins spécifiques par exemple. Le rythme de réunions est quant à lui appréciable.

Par rapport à la précédente période, l'équipe pédagogique a mis en place un conseil de perfectionnement qui est réuni deux fois par an. Ces conseils comprennent l'équipe pédagogique et des délégués étudiants (deux par année) mais pas de professionnels extérieurs alors même que la composition des conseils de perfectionnement est normée par l'établissement. Un compte-rendu de ces conseils est réalisé (mais n'est pas annexé au dossier). Les étudiants ont, lors de ces conseils, l'opportunité de faire remonter leurs observations, critiques et commentaires sur la formation. Le dossier ne précise pas ce qu'il est fait par la suite de ces remontées, ni la manière dont elles sont éventuellement prises en compte en vue de l'amélioration de l'offre de formation.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) et la composition du jury sont présentées aux étudiants lors de la rentrée et intégrées dans le livret qui leur est remis. Elles sont discutées et votées en conseil formation et vie universitaire (CFVU) et au conseil d'administration (CA). Elles ne sont pas présentes dans le dossier, il est donc impossible de les évaluer. Le rapport ne permet pas de comprendre l'incohérence que l'on peut constater entre des enseignements ayant le même volume horaire mais des coefficients et des crédits ECTS différents.

Enfin, la formation permet les réorientations. Pour la réorientation, l'existence du tronc commun peut permettre aux étudiants de se réorienter en cours d'année ou à l'issue d'une année sans que ces réorientations entrantes comme sortantes ne soient quantifiées. Concernant la réussite, l'équipe pédagogique a mis en place en septembre 2019 une direction des études, des inscriptions en « oui si » et le contrat pédagogique de réussite étudiante. Aucun détail n'est cependant donné sur le fonctionnement concret de ces dispositifs (certes très récents cependant). Le TD « compétences rédactionnelles » en première année permet de transmettre des compétences transverses sur la maîtrise de l'écrit et semble s'avérer utile pour une partie des étudiants, même si l'équipe précise ne pas parvenir à combler des lacunes accumulées depuis plusieurs années dans une partie des effectifs. Une réflexion plus large à ce sujet doit être menée afin d'accompagner au mieux les étudiants dans leurs études universitaires.

Résultats constatés

La faiblesse et la relative opacité des documents fournis en annexe ne permettent pas d'obtenir une « photographie » précise de cette formation. Néanmoins, les effectifs en licence sont plutôt appréciables, au vu de l'environnement et du bassin de recrutement dans lesquels évoluent l'UPVD : entre 220 et 250 étudiants par an, dont presque les 2/3 en L1. Le dossier souligne que le taux de réussite en L1 reste « bien trop faible », ce qui est un euphémisme puisque les effectifs passent d'environ 160 inscrits en L1 à environ 40-50 en L2. Aucun élément n'est apporté sur le devenir des étudiants qui ne sont pas admis à l'étape supérieure (à savoir s'il d'agit d'abandons, de réorientations). Le taux de validation de l'année en L2 et L3 est cependant bien meilleur puisque qu'il reste 40 étudiants en L3 pour 49 en L2.

L'UPVD a développé une politique en faveur des étudiants en formation continue, mais aucun élément ne vient préciser les dispositifs mis en place dans la licence *Sociologie*, ni les effectifs concernés.

Des enquêtes d'insertion professionnelle sont menées par la cellule d'aide au pilotage, avec un suivi à 30 mois après l'obtention d'un diplôme. Aucun élément n'est fourni ici pour la licence *Sociologie*. Ces enquêtes sont souvent intéressantes, mais peu pertinentes pour une licence généraliste et faites trop longtemps après la sortie

de la formation pour qu'elles soient suffisamment représentatives. Il faut noter ici que deux enseignantes-chercheuses de sociologie ont mené une enquête en 2015 sur le devenir des diplômés de licence *Sociologie*, ce qui montre le souci d'un suivi de la part de l'équipe pédagogique. Ce genre d'initiative doit être encouragé et renouvelé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Liens étroits avec des partenaires publics pour la réalisation d'enquêtes et de recherches par les étudiants
- Bonne insertion de la licence au sein de l'UFR compte tenu d'un tronc commun important
- Place des enseignements de langues importante

Principaux points faibles :

- Taux d'échec important en L1 et peu analysé
- Équipe pédagogique et administrative trop réduite
- Les informations chiffrées sont insuffisantes

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Sociologie* proposée par l'UPVD constitue une formation solide, bien ancrée dans son environnement universitaire et local, qui fournit aux étudiants les compétences disciplinaires et transverses nécessaires et attendues de tout licencié de la discipline. Elle possède plusieurs atouts, avec un tronc commun important en L1, des enseignements de langues forts, plusieurs enseignements de méthodes et théoriques. Elle donne des opportunités de stage et d'ouverture internationale assez bonnes.

Ses principaux enjeux sont le sous-encadrement par des titulaires (qui les amènent à faire beaucoup d'heures complémentaires) et le taux de passage en L2 qui est vraiment très faible. Une réflexion est plus que nécessaire à ce niveau. Si le développement de nouvelles pédagogies n'est pas la solution à tous les problèmes de l'Université, il pourrait ici se révéler utile pour l'équipe enseignante qui doit prendre ce problème à bras le corps. Une meilleure connaissance des étudiants, de leur profil et de leur devenir est également essentielle. En conséquence, la périodicité des enquêtes doit être renforcée. La maquette présente enfin des incohérences en ce qui concerne l'attribution des crédits ECTS et des coefficients en fonction du volume horaire. Là encore, l'équipe pédagogique doit se saisir de cette question (par exemple en créant des UE plus petites et des parcours plus personnalisés).

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MÉTIERS DU DROIT DE L'IMMOBILIER

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, parcours *Droit de l'immobilier* (LP DI) est une formation d'un an de niveau bac +3 permettant une spécialisation professionnelle en droit immobilier en vue de former les étudiants aux professions du droit immobilier au sens large tant dans le secteur privé (agent immobilier, syndic, administrateur de biens, juriste) que dans le secteur public (services d'urbanisme, construction). La formation est dispensée en présentiel en formation initiale sur l'antenne de Narbonne, la formation par alternance étant délocalisée à Courbevoie compte tenu d'un partenariat avec l'École supérieure de l'immobilier, également en présentiel.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont clairement définis, la LP DI étant pensée pour permettre l'acquisition d'un socle de connaissances essentielles à tout professionnel intervenant dans le secteur de l'urbanisme ou de l'immobilier. Les connaissances attendues à l'issue de la formation sont parfaitement détaillées et le contenu des enseignements est exposé dans le livret des études communiqué aux étudiants. Le diplôme est accompagné d'un supplément précisant les connaissances et les compétences acquises par l'étudiant. Les débouchés professionnels sont bien identifiés aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. La formation par alternance (formation continue et par apprentissage) est délocalisée à Courbevoie.
Positionnement dans l'environnement
De par sa spécialité, la LP DI n'entre en concurrence avec aucune autre formation de l'établissement. Au plan régional, il existe certes une licence professionnelle <i>Métier de l'immobilier</i> (Institut universitaire de technologie de l'Université Paul Sabatier de Toulouse) mais cette formation ne réserve qu'une part résiduelle aux enseignements juridiques. Au plan national, il existe des formations équivalentes qui sont recensées dans le dossier d'autoévaluation.

La formation est adossée au Centre de droit économique et de développement (CDED) de l'Université. Les étudiants participent à un colloque annuel en droit de l'immobilier, ainsi qu'à une matinée consacrée à l'actualisation en droit de l'urbanisme. En outre, quatre enseignants-chercheurs interviennent dans la formation. Les étudiants sont sensibilisés à la recherche par la conservatrice de la bibliothèque universitaire de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD).

Depuis 2004, la LP DI bénéficie d'un partenariat formalisé avec le premier syndicat professionnel de l'immobilier, la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM). Le dossier fait état de nombreux partenaires au plan régional qui participent au soutien des manifestations scientifiques sans que ces partenariats ne soient formalisés.

Au plan international, il n'existe pas à l'heure actuelle de partenariats noués avec d'autres établissements d'enseignement, une réflexion étant menée entre le master *Droit de l'immobilier* avec l'ordre des experts immobilier de Québec qui pourrait, à terme, bénéficier à la formation.

Organisation pédagogique

La formation est classiquement organisée en un ensemble d'unités d'enseignement (UE) (7 UE réparties sur deux semestres), en cohérence avec les objectifs définis. La spécialisation se fait au long de l'année, les UE du premier semestre portant sur des notions fondamentales alors que celles du second semestre portent sur des enseignements plus spécialisés (copropriété, promotion immobilière, droit de l'urbanisme, de l'environnement, travaux publics). Les étudiants doivent également mener un projet tutoré dans le domaine du droit privé de l'immobilier, de l'urbanisme ou de l'environnement. L'UE 3 du second semestre offre une alternative aux étudiants en formation initiale qui peuvent choisir d'étudier l'anglais juridique ou pratiquer une activité sportive, ce qui semble en contradiction avec le dossier qui indique que les formations en langue sont obligatoires. L'Université offre des enseignements de spécialité en langue mais qui ne sont pas propres à la licence. Les étudiants sont en contact étroit avec les professionnels du secteur immobilier, outre les nombreux professionnels qui interviennent dans la formation, et ils participent chaque année à des conférences socioprofessionnelles (20 heures par an), qui les sensibilisent aux problématiques environnementales, immobilières ou urbanistiques.

Les étudiants en formation initiale doivent réaliser un stage obligatoire de 16 semaines entre avril et septembre dans la spécialité de la licence professionnelle. Il est indiqué que les étudiants en alternance bénéficient d'une adaptation pédagogique afin de leur permettre de concilier les périodes à l'Université et les périodes en entreprise. L'Université a mis en place des dispositifs permettant d'accueillir des étudiants à situation particulière (handicap, sportifs, salariés). La validation des acquis est possible mais limitée (il est fait état d'un dossier en moyenne par an).

La place du numérique dans la pédagogie est restreinte, dans la mesure où elle se limite à l'accès à l'espace numérique de travail et à l'utilisation de la plate-forme « Moodle » aux fins de mise en ligne de supports de cours.

La formation ne dispose pas de connexion avec l'international, il n'est pas indiqué s'il existe des dispositifs permettant la mobilité entrante ou sortante des étudiants ou des enseignants dans la licence.

Pilotage

L'équipe pédagogique est identifiée. Elle comporte cinq enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement, ainsi que de nombreux praticiens dont les professions sont identifiées et correspondent aux enseignements dispensés (environ 60% des enseignements sont dispensés par des professionnels). La formation est dirigée par une maître de conférences en droit privé.

Un conseil de perfectionnement commun avec les masters *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* et *Droit de l'immobilier* est réuni annuellement, il procède à l'évaluation interne des enseignements et de leur organisation afin de faire évoluer la formation (ajout dans la maquette de formation de six heures de méthodologie sur les exercices juridiques). L'évaluation des formations est mise en place par l'Université sous la forme d'une enquête numérique. L'évaluation des enseignements est possible mais laissée à l'appréciation des enseignants ou des responsables de formation.

L'évaluation des connaissances est pratiquée selon des modalités précisément établies et connues des étudiants, notamment grâce au règlement des études. Il est indiqué que l'ensemble de l'offre de formation de l'Université sera transcrit en compétences pour le plan quinquennal 2021-2025. Dans le cadre de la formation par alternance, le service de formation continue et par alternance utilise un portefeuille numérique qui permet d'assurer les échanges entre l'apprenant, l'entreprise et l'Université.

L'accès en LP DI se fait sur dossier évalué par le responsable pédagogique de la licence. L'admission en licence est conditionnée par la détention de 120 crédits ECTS obtenus dans le cadre des deux premières années de droit, d'économie, d'administration économique et sociales, de science politique ou toute autre licence

professionnelle. L'accès est également possible aux titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet technicien du supérieur (BTS), sous réserve de vérification des acquis fondamentaux. Les étudiants reçoivent préalablement à la rentrée universitaire, une bibliographie indicative leur permettant une remise à niveau. Ils peuvent également participer à des séminaires de méthodologie. Le dossier ne fait pas mention d'un dispositif d'aide à la réussite institutionnalisé, il est simplement indiqué qu'il est possible de prévoir un ou plusieurs rendez-vous avec les étudiants en difficulté pour leur donner des conseils.

Résultats constatés

Les effectifs sont connus et stables (entre 40 et 50 étudiants en moyenne). La formation favorise la diversité du recrutement (BTS, DUT, deuxième année de licence), quelques étudiants étant recrutés chaque année via « Études en France », le dossier ne mentionne pas leur cursus antérieur.

Les taux de réussite sont également stables, étant tout de même plus bas sur le site parisien (entre 63 et 77 % et entre 66 et 87 % sur le site narbonnais).

Les taux de retour des enquêtes post-diplomations sont très satisfaisants. Toutefois, les dispositifs de suivi des diplômés font état d'un faible taux d'insertion professionnelle dans l'année qui suit l'obtention du diplôme. Cela s'explique notamment par un nombre important d'étudiants qui poursuivent leurs études (61% à Narbonne, 74% à Paris après enquête à un an pour les diplômés de 2017, 77 % à Narbonne et 67 % à Paris pour les diplômés 2018). Ce taux important de poursuite d'études se montre en contradiction avec les objectifs de la licence professionnelle qui vise à l'insertion professionnelle directement après le diplôme, le dossier faisant néanmoins état d'une diminution de moitié de l'intégration des étudiants diplômés dans les premières années de masters *Droit de l'urbanisme* et *Droit de l'immobilier* des sites de Paris et Narbonne depuis la dernière période (En 2018-2019, 16 et 27% contre respectivement 39 et 44% en 2014-2015). Cette diminution est notamment due au relèvement des critères de sélection en master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bon pilotage
- Existence de liens avec la recherche
- Bonne attractivité de la formation
- Nombreux partenariats avec le monde socio-économique

Principaux points faibles :

- Part importante des étudiants diplômés en poursuite d'étude
- Faible place des langues étrangères (optionnelle en formation initiale)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier*, parcours *Droit de l'immobilier* possède de solides atouts : il s'agit d'une formation de qualité dans un domaine porteur, ayant développé des liens très forts avec l'environnement économique, notamment avec le premier syndicat professionnel de l'immobilier (FNAIM, qui compte plus de 12 500 entreprises), ce qui permet d'accueillir des étudiants en alternance avec une délocalisation au sein de l'École supérieure de l'immobilier. Le pilotage mérite également d'être salué, en ce qu'il démontre l'investissement des enseignants. En outre, un réel effort a été fait quant à l'adossement de la formation à la recherche. Des réflexions sont menées sur l'ouverture de la formation à l'international, ce qui pourrait conduire à terme à un enseignement obligatoire en anglais en formation initiale. Une concertation pourra être menée sur la poursuite d'étude des étudiants diplômés dont la part reste encore très importante.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MÉTIERS DU DROIT PRIVÉ

Établissement : Université Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit privé, parcours Droit et gestion de la filière vitivinicole* (Vitivini) a pour objectif de former des cadres dans les domaines du droit, de la gestion et de l'économie de la filière vitivinicole. Cette formation est ouverte aux étudiants de deuxième année de licence en droit, en administration économique et sociale (AES), en économie et gestion ainsi qu'aux étudiants diplômés d'un diplôme universitaire de technologie (DUT). Elle est proposée tant en formation initiale qu'en alternance sur l'antenne délocalisée de Narbonne.

ANALYSE

Finalité

Le dossier transmis permet de bien mesurer les finalités de la formation, qui vise à transmettre des connaissances et compétences en droit et gestion. Le contenu de la formation incluant principalement des aspects juridiques, il est envisagé d'en modifier l'intitulé en le recentrant sur le droit (droit vitivinicole).

Celle-ci est évidemment professionnalisante et vise donc à une insertion professionnelle rapide dans le monde vitivinicole. Les compétences qu'elle ambitionne de transmettre (connaître la filière vitivinicole, expérimenter la vie professionnelle d'une entreprise de ce domaine, pratiquer l'anglais appliqué à ce secteur, etc.) sont clairement en adéquation avec les métiers pointés : cadres dans la filière vitivinicole. Cet objectif premier est conforme à ce qui est attendu d'une licence professionnelle mais n'exclut pas pour autant la possibilité de poursuivre des études. Bien que les enseignements dispensés au sein de la formation ne soient pas connus avec exactitude (aucune maquette des enseignements n'est produite, ce qui est regrettable), la liste des compétences visées suffit à justifier la cohérence d'ensemble de la formation eu égard aux objectifs professionnels de celle-ci.

Enfin, la délocalisation de la formation à l'antenne de Narbonne est justifiée par son positionnement géographique au cœur de grands sites viticoles.

Positionnement dans l'environnement

Outre l'attractivité inhérente à son implantation géographique à Narbonne, la formation est peu concurrencée en France. En effet, une seule licence professionnelle juridique (*Droit et commerce des vins et spiritueux*) existe à Poitiers, ville éloignée de près de 600 kilomètres. Les autres formations sont plutôt tournées vers le marketing ou le tourisme viticole.

Le lien entre formation et recherche est assuré par les thèmes traités qui sont en adéquation avec les axes de recherche de l'Université mais également par l'organisation, par la formation, de séminaires, conférences et colloques en droit de la vigne et du vin. L'on peut simplement déplorer l'absence d'illustrations dans le dossier sur ce point.

Un autre regret peut être formulé relativement aux partenariats socio-économiques. Le dossier mentionne une trentaine de partenaires professionnels (syndicats professionnels, coopératives, chambres d'agriculture, administration) qui collaborent de manière diverses (enseignements, participation au conseil de perfectionnement, stages, etc.). Le dossier indique la perspective de formalisation de certains partenariats déjà existants, sans cependant que soient précisées les perspectives ou les finalités de ces projets.

Enfin, la licence professionnelle a pour ambition de nouer un partenariat avec une université chinoise (Shenyang Pharmaceutical University), impliquant une délocalisation du diplôme. Faute d'indication sur les objectifs attendus et l'état d'avancement du projet, il est difficile d'en apprécier l'opportunité en l'état.

Organisation pédagogique

Bien que le dossier ne contienne aucun règlement des études ou maquette permettant de prendre connaissance des diverses matières enseignées au sein de la formation, la spécialisation progressive est recherchée. Il ressort du dossier que la première unité d'enseignement (UE) de la formation est consacrée à une entrée en matière suffisamment générale pour prendre en compte la diversité des profils d'étudiants recrutés. Viennent ensuite les enseignements spécialisés qui comprennent tant des matières juridiques que des disciplines non juridiques, qualifiées de « techniques », au contenu cependant non renseigné. Si la validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible, le dossier ne comprend aucun élément chiffré relatif spécifiquement à la formation.

La professionnalisation et la mise en situation professionnelle sont très présentes dans la formation. Celle-ci comprend d'abord deux UE consacrées à la connaissance de l'environnement professionnel de la filière vitivinicole. L'une est consacrée au stage ; l'autre au projet tutoré. Nombreux sont les développements consacrés à ces deux éléments. Ils convainquent du sérieux de l'organisation pédagogique sur ce point.

En outre, concernant les stages, la typologie établie par l'Université est particulièrement intéressante car elle atteste d'une progression dans l'approche professionnelle en fonction du type de stage (initiation professionnelle, immersion en milieu professionnel, projet professionnalisant partenaires-université). Le stage d'une durée minimale de 12 semaines est assorti de la rédaction d'un mémoire de stage faisant l'objet d'une soutenance. La formation est ouverte à l'apprentissage, sans que l'on dispose de chiffres précis sur la répartition des étudiants. Des projets tutorés permettent de mettre en place une action collective supervisée par des enseignants de la formation, avec la rédaction d'un mémoire. Ensuite, l'approche professionnalisante est complétée par des conférences sur le terrain et des visites de domaines viticoles ou de caves.

Le numérique est présent dans la formation (*massive open online course* – MOOC - DIGIBTP ; cours de compétences numériques, mutualisé avec la licence *Droit*). Le dossier indique qu'est à l'étude une digitalisation partielle des matières essentiellement juridiques, sans précision sur les modalités ou les objectifs visés.

Enfin, l'enseignement en langue étrangère est réalisé par un double enseignement d'anglais juridique et commercial, lequel peut aboutir à une certification sans que le dossier ne précise le nombre d'étudiants concernés. Aucun élément ne précise des possibilités d'effectuer des mobilités à l'étranger ou l'accueil d'étudiants étrangers.

Pilotage

L'équipe pédagogique de la formation est composée d'enseignants-chercheurs de l'Université de Perpignan et de professionnels, parmi lesquels de nombreux professionnels du secteur juridique (notaires, avocats) et de la filière vitivinicole (viticulteur, œnologue, administration des douanes). Le choix des enseignements confiés à des professionnels est réalisé en fonction de leurs spécialités. Le dossier indique que le volume horaire global assuré par les enseignants professionnels est d'environ 57 %, ce qui paraît satisfaisant au regard des finalités attendues.

d'une licence professionnelle. La responsabilité de la formation est assurée par deux enseignants-chercheurs de l'Université (responsable et responsable adjoint).

La formation prévoit un accompagnement dédié à l'aide à la réussite. Ainsi, sont assurés tant un accompagnement individuel (suivi individuel relatif à la recherche, au sujet et au mémoire de stage) qu'un accompagnement collectif des étudiants, au travers d'une UE composée d'enseignements juridiques pour les étudiants n'ayant pas suivi une filière juridique ou d'enseignement en lien avec la filière viticole pour les étudiants issus d'un cursus juridique.

Le conseil de perfectionnement, organisé annuellement, est composé des enseignants-chercheurs et des professionnels intervenant dans la formation, mais aussi de professionnels invités (sans plus de précision) et de trois étudiants représentant les étudiants en formation initiale, en formation continue et en alternance. Il n'est pas fait référence à un compte-rendu, mais les recommandations du conseil ont permis la création de nouveaux enseignements et un réaménagement des heures d'enseignement en 2017.

La formation précise l'acquisition des connaissances et des compétences par l'étudiant par blocs. L'évaluation des connaissances se pratique selon des méthodes très classiques (épreuves écrites ou orales). Il est néanmoins envisagé un basculement de la licence professionnelle en contrôle continu. Si la résolution peut paraître pertinente, les raisons qui la motivent ne sont pas explicitées.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont d'environ quinze étudiants par an, en légère augmentation depuis deux ans (17 inscrits en 2017 et 22 en 2018), ce qui est un signe d'attractivité. Aucune indication n'est donnée sur la répartition des effectifs entre formation initiale, formation continue et alternance. Le taux de réussite de la formation est excellent, 100 % sur les trois dernières années.

La cellule d'aide au pilotage de l'Université permet de connaître tous les chiffres relatifs au devenir des diplômés. Ceux-ci révèlent un taux d'insertion professionnelle satisfaisant à la suite de l'obtention du diplôme évalué. La durée de la recherche d'emploi à la suite de la licence professionnelle est de huit mois et le taux des diplômés en emploi à durée indéterminée est en moyenne de 80% à trente mois. Enfin, les diplômés de la formation occupent aussi bien des postes de cadres dans la filière viticole conformément aux objectifs visés par la formation, que des emplois d'employés ou techniciens.

Le nombre de diplômés qui poursuivent leurs études est minoritaire (3 sur 11 répondants pour la promotion 2014-2015 ; 5 sur 13 répondants pour la promotion 2012-2013), même si les chiffres fournis en annexe ne sont pas toujours représentatifs compte tenu d'un faible taux de réponse pour certaines promotions. Les responsables de la formation estiment à 15 % le chiffre des étudiants qui poursuivent des études, ce qui serait satisfaisant au regard des objectifs attendus de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une excellente professionnalisation de la formation
- Une insertion professionnelle satisfaisante
- L'absence de concurrence avec une implantation géographique judicieuse

Principal point faible :

- Des évolutions pédagogiques insuffisamment motivées (digitalisation et contrôle continu)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation existante est organisée de manière satisfaisante et bénéficie d'une certaine attractivité, que lui confère un positionnement original dans l'offre de formation nationale. Le pilotage de la licence professionnelle

Activités juridiques : métiers du droit privé, parcours Droit et gestion de la filière vitivinicole (Vitivini) montre en outre une volonté de faire évoluer la formation. Cela démontre une capacité d'adaptation et d'évolution intéressante, même si le dossier ne permet pas d'apprécier les analyses menées par l'équipe pédagogique. Il serait notamment intéressant de connaître les raisons qui justifieraient la volonté de digitaliser davantage et de passer l'évaluation des connaissances en contrôle continu pour tous les enseignements.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, parcours Produit bancassurance et gestion patrimoniale* est délivrée par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) au sein de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) dans le domaine du management. La LP existe depuis 2015 est déclinée auprès de publics en formation initiale, apprentissage ou en contrats de professionnalisation. La formation est accessible en validation des acquis et de l'expérience (VAE). La formation en apprentissage est récente puisqu'elle date de 2019. L'ensemble de la formation compte 505 heures équivalent travaux dirigés (TD) et se déroule sur le site de Perpignan.

ANALYSE

Finalité

La finalité de la LP est clairement expliquée et conforme à ce que l'on pouvait attendre à savoir que cette formation a pour objectif de former des chargés de clientèle particuliers en banque de détail et en assurance.

La formation est présentée en amont dans les filières de brevet de technicien supérieur (BTS) des lycées de la ville et du département.

La LP a pour finalité de former des étudiants aux différents métiers de la relation bancaire et assurance. Le spectre embrassé par la formation est assez large puisqu'il va de la formation aux relations clients, aux techniques de ventes et à la gestion des clients dans un souci d'intégration des techniques digitales et numériques et *e-banking*. Il est clairement démontré le souci de former les étudiants à des connaissances générales en gestion des clients mais également à des connaissances spécifiques et techniques liées aux secteurs de la banque et de l'assurance, notamment par la maîtrise d'outils juridiques et fiscaux. Les compétences visées par cette formation sont également énoncées, à la fois en ligne et dans un livret de l'étudiant très bien détaillé. Les métiers auxquels la LP forme sont également détaillés de manière précise et correspondent à ce qui est attendu de cette formation. Un supplément au diplôme décrit les compétences acquises par les étudiants. Celles-ci sont conformes à ce que l'on attend d'une LP en banque, finance et

assurance.

Positionnement dans l'environnement

La formation se positionne dans un ancrage local et il est mentionné que la demande de formation sur ce type de métiers est en croissance dans la région. Au niveau local, au sein de l'IAE de Perpignan, cette formation s'insère dans l'offre de formation au sein du département de Management des organisations, l'IAE n'ayant pas de département Banque assurance. Concernant son ancrage territorial, elle présente des développements de partenariats intéressants avec le groupement d'établissements (GRETA) des Pyrénées Orientales. Toutefois, c'est le seul partenaire mentionné et il ne s'agit pas d'un organisme professionnel du secteur banque et assurance. Aucun organisme privilégié, notamment dans le cadre de la formation par apprentissage n'est évoqué. Concernant le positionnement de l'offre de formation au regard de ses concurrents éventuels sur le territoire, trois autres licences professionnelles de banque assurance sont mentionnées mais il n'est pas précisé la spécificité de celle de l'Université de Perpignan par rapport à ses concurrents locaux (Institut universitaire de technologie – IUT - Montpellier-Sète, IUT Paul Sabatier Toulouse, IAE Toulouse site Carcassonne).

Par ailleurs, la LP *Chargé de clientèle particulier* étant très développée dans le reste de la France, on aurait aimé savoir quels sont les concurrents en dehors de la zone circonscrite et en quoi la LP de l'Université de Perpignan s'en démarquait. Enfin, il est précisé que la formation répond aux besoins des territoires, et que ces besoins seraient en croissance. On attendrait un chiffrage de l'évolution de ces besoins.

Un partenariat avec le GRETA des Pyrénées Orientales est mentionné. Il n'existe pas d'autres informations sur les partenariats avec d'autres entités, notamment dans le cadre de la formation par apprentissage. Des partenariats avec des entreprises sont mentionnés à partir des actions de l'IAE mais il manque des informations sur ce qui concerne spécifiquement les actions menées pour cette LP.

Concernant les échanges et partenariats internationaux, aucune information n'est communiquée.

Au contraire, il est précisé que les étudiants ne peuvent pas aller à l'étranger. Cette décision est très surprenante alors que certains stages ou personnes en formation continue pourraient aller dans ces pays où la banque, finance et assurance sont très développés comme la Suisse, le Luxembourg ou Royaume-Uni. En revanche, il est à noter que des formations en langues étrangère sont obligatoires. L'alternance ne saurait être une excuse à ce manque d'ambition internationale, le système Erasmus permettant le développement international des formations en alternance.

Les étudiants sont également accompagnés pour obtenir la certification Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre d'un partenariat avec un organisme de formation privé. Cette certification est passée par l'ensemble des étudiants.

La formation s'appuie sur six enseignants-chercheurs tous membres de laboratoires (quatre appartiennent au Centre de recherches sur les sociétés et environnements en méditerranées et deux au Montpellier recherche management). Aucun de ces enseignants-chercheurs n'est spécialisé dans le secteur de la formation.

Organisation pédagogique

L'articulation avec la recherche s'effectue par la présence d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe pédagogique. On déplore l'absence de mise en œuvre d'autres actions en faveur de l'initiation à la recherche. L'annexe pédagogique ne donne que les noms des intervenants et ne permet pas de déterminer les missions ou fonctions des professionnels qui interviennent dans la formation.

Les étudiants doivent développer un projet tutoré qui représente 150 heures et répond donc à l'exigence réglementaire. De façon classique, la formation accueille des étudiants d'origines diverses allant du BTS à des formations universitaires. Cependant, nous n'avons aucun renseignement détaillé sur la provenance des étudiants.

Il est à noter le souci de faire évoluer le contenu de la formation en fonction des enjeux récents dans le secteur de la banque et de l'assurance, notamment relatifs au numérique. Ce souci a été notamment mis en évidence par le conseil de perfectionnement de la formation.

L'organisation de l'alternance se fait de façon classique, de même que le suivi des étudiants. Le suivi des étudiants est assuré majoritairement par des tuteurs enseignants.

Le passage de la certification AMF permet aux étudiants d'obtenir une certification professionnelle concernant la réglementation des marchés financiers. C'est un plus pour les étudiants, de même que le séminaire international. L'enseignement d'au moins une langue étrangère est favorisé de même que les stages à

l'international. Toutefois, aucun étudiant, depuis la création de la licence en 2015 n'a effectué son stage à l'étranger malgré l'existence d'un dispositif d'aide à la recherche de stages par l'IAE. Il n'est pas mentionné de dispositif spécifique de préparation à l'expatriation souvent utile pour préparer l'étudiant à l'international.

Il est mentionné plusieurs validations des acquis de l'expérience (VAE) par an mais il n'est pas précisé dans quelles conditions elles sont effectuées et s'il s'agit de VAE partielles ou totales.

Des formations au numérique, en complément du diplôme, sont proposées aux étudiants dans le cadre des formations offertes par l'IAE. Il en est de même pour une formation à la recherche documentaire qui est proposée par le centre de documentation.

Un souci d'adaptation à l'évolution du secteur bancaire conduit à l'intégration de pratiques pédagogiques autour d'outils numériques interactifs spécifiquement dédiés au secteur bancaire. En revanche, si le dossier mentionne des innovations pédagogiques, elles ne sont pas liées spécifiquement à la LP mais mises en œuvre par l'IAE.

Il est à noter que des enseignements de mise à niveau sont proposés aux étudiants et qu'un suivi personnalisé est mentionné sans précisions sur les modalités de ce suivi.

Pilotage

La responsable pédagogique est une enseignante-chercheuse dont il n'est pas fait mention ni de la spécialité ni du statut (professeur ou maître de conférences). L'équipe pédagogique se compose de six enseignants-chercheurs tous membres de laboratoires reconnus, de deux professeurs certifiés et de neuf professionnels. Rien n'est dit sur le statut des professionnels et leur niveau de compétence. La part des professionnels dans le total des heures d'enseignements représentent un peu moins de 40%, ce qui est important, mais plutôt moins que la moyenne dans les licences professionnelles. Ce pourcentage d'intervention reste toutefois compatible avec une logique de professionnalisation. Cependant, rien n'étant dit de précis sur la qualité des intervenants professionnels, il est difficile de juger de la pertinence de leur intervention.

Une réflexion est en cours sur les évolutions du métier de sortes à aligner les compétences acquises par les étudiants aux besoins développés par la profession.

Un conseil de perfectionnement est tenu chaque année mais les annexes ne précisent pas la liste des membres ni leur qualité. Il est à noter que le responsable pédagogique de la formation était absent lors du dernier conseil qui s'est tenu. Il apparaît que le conseil de perfectionnement ne soit composé que d'enseignants au vu du rapport du conseil de perfectionnement et ne s'occupe que de pédagogie. Si tel est le cas, faute de précision donnée, cela ne constitue pas un réel conseil de perfectionnement.

Il est précisé que les compétences à acquérir au cours de la formation sont en voie de préparation, elles ne sont pour l'instant pas communiquées. Il n'est pas fait mention d'une démarche compétences affirmée, il n'y a notamment pas de suivi des compétences mentionné dans le dossier. Mais la démarche compétence sera mise en œuvre pour le plan quinquennal 2021-2025. Il n'est pas fait mention d'évaluation de la formation par les étudiants.

Au niveau du recrutement, la formation a recours à Campus France pour l'accueil d'étudiants étrangers. Il est dit qu'il existe des passerelles vers d'autres formations pour une réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits ECTS acquis, mais rien n'est dit de précis sur ces passerelles et les formations concernées par ces passerelles.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables, voire en légère hausse pour un volume d'étudiants autour de 27 et un nombre de diplômés sensiblement identique.

Les poursuites d'études éventuelles ne sont pas mentionnées dans le dossier. Toutefois, il est précisé dans le dossier que toutes les formations s'inscrivent dans un *continuum* licence-master-doctorat, mais cela ne peut valoir pour les licences professionnelles.

L'alternance montre son attrait auprès des étudiants étant donné que les effectifs sont passés de 19 étudiants en 2015-2016 à 32 étudiants en 2018-2019. Cela montre également le caractère attractif de cette formation pour les partenaires professionnels.

Aucune information n'est communiquée concernant l'insertion professionnelle des étudiants diplômés ni sur la poursuite d'études. Aucune information n'est apportée concernant l'origine des étudiants admis dans la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre pédagogique qui s'adapte aux évolutions des métiers bancaires
- Un bon accompagnement des étudiants dans la recherche de stage par l'IAE
- Un bon accompagnement des étudiants dans leur recherche d'emploi après la diplomation par l'IAE

Principaux points faibles :

- Un dossier très nourri sur les apports de l'entité d'accueil (IAE) mais laconique sur le fonctionnement et les résultats de la LP spécifiquement
- Difficulté à apprécier la qualité des intervenants tant universitaires que professionnels
- Un manque de partenariats professionnels même si l'apprentissage se développe

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle, parcours Produit bancassurance et gestion patrimoniale* est globalement bien positionnée dans sa version actuelle par rapport aux compétences recherchées dans ces secteurs. En revanche, il conviendrait de développer des spécificités propres aux métiers auxquels cette licence forme et non de compter uniquement sur les efforts globaux entrepris par l'établissement en termes de partenariats professionnels par exemple.

Il est nécessaire d'apporter davantage d'éléments propres au fonctionnement de la LP pour pouvoir porter une appréciation plus fine, notamment en termes d'équipe pédagogique, de conseil de perfectionnement et de suivi des étudiants diplômés.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE CARTOGRAPHIE, TOPOGRAPHIE ET SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique*, Parcours *Traitement de l'information géographique* (LP TIG) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est dispensée sur le site de l'Institut universitaires de technologie (IUT) de Carcassonne. Elle offre une formation dans le domaine du traitement de l'information géographique, en particulier dans sa dimension cartographique. La formation accueille de nombreux salariés (étudiants en apprentissage, en contrat de professionnalisation et en formation continue) et quelques étudiants en formation initiale. L'année est organisée en alternance entre des temps d'enseignement à l'Université et des temps de mise en pratique dans le milieu professionnel (stages).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs en termes de connaissances et compétences sont explicites (bien que peu développés) et portés à la connaissance des étudiants. La LP TIG a pour finalité de former des étudiants dans le domaine de la cartographie et, plus particulièrement, dans ses dimensions informatiques, en lien avec la question des bases de données et du traitement statistique. Les systèmes d'information géographique constituent le cœur de la formation et permettent d'accéder au métier de géomaticien. À la fin de la LP, les étudiantes et les étudiants peuvent passer le concours de Technicien supérieur territorial – SIG, pour intégrer les collectivités territoriales.

Toutefois, en l'absence de maquette détaillée ou d'un descriptif des enseignements, il est difficile d'évaluer la bonne adéquation du contenu de la formation aux objectifs visés.

Positionnement dans l'environnement

La LP TIG de l'UPVD est dispensée au sein de l'IUT situé à Carcassonne. Le dossier d'autoévaluation ne fait pas l'état de la localisation de formations équivalentes à l'échelle régionale ou nationale.

Le dossier d'autoévaluation évoque de nombreux partenariats avec le milieu professionnel public et privé. Toutefois, ces liens ne semblent pas formalisés par des conventions. Depuis 2003, la formation est accessible en apprentissage et la grande majorité des étudiants de la LP sont inscrits en apprentissage, ce qui tend à prouver l'ancrage de la formation dans le paysage professionnel régional et national.

Les liens directs de la formation avec son environnement recherche sont moins visibles (ils sont présentés de manière commune à l'Université et aux cinq axes stratégiques de recherche de l'UPVD), mais cela n'est pas réellement étonnant dans le cadre d'une LP.

La formation ne fait état d'aucune ouverture à l'international (aucun partenariat n'a été signé à l'international). Toutefois, des cours de langue vivante sont intégrés à la maquette (cette dernière détaillée n'étant pas fournie, cette information est impossible à vérifier) et les étudiants de la LP ont la possibilité de passer le *test of English for international communication* (TOEIC).

Organisation pédagogique

La maquette fournie n'est pas suffisamment détaillée. On ignore les volumes horaires de chaque unité d'enseignement (UE) et du projet tutoré. Les intitulés des UE ne sont pas toujours claires (par exemple, l'UE 5 est intitulée « Formation générale », ce qui ne donne aucune indication quant au contenu des enseignements qui la composent).

La LP *TIG* est organisée pour accueillir différents types de publics : en alternance, en formation continue, et en formation initiale. L'année alterne des temps de cours et des temps dans l'entreprise. Les liaisons avec le monde professionnel sont déclinées sous de nombreux aspects : intervenants professionnels, projet tutoré (proposé par des partenaires), stage long (18 semaines pour les étudiants en formation initiale, 32 pour les étudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation).

Le suivi de l'acquisition des connaissances et compétences est bien organisé et les étudiants font des points réguliers de leur situation, de leur progression. Ils tiennent un carnet d'avancement de compétences dans le cadre de leur année, carnet qu'ils remplissent régulièrement et qui sert de bases aux échanges avec l'équipe pédagogique. L'encadrement est donc à la fois ritualisé (par exemple : temps d'échange à la fin des stages), régulier et important.

Le dossier indique que « la LP *TIG* s'effectue à 90 % sur informatique », ce qui n'est pas très explicite. On comprend néanmoins que la formation aux logiciels et outils les plus récents est bien assurée.

La plus-value des « nombreux cours en vidéo élaborés par nos enseignants » indiqués en vrac dans le rapport n'est pas évidente.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs (quatre maîtres de conférences - MCF), de deux enseignants du secondaire détachés à l'IUT et de professionnels issus du monde socio-économique. Elle se réunit régulièrement.

La responsabilité de la mention a été confiée à une enseignante, Professeure certifiée détachée dans l'enseignement supérieur (PRCE), elle-même secondée par un autre PRCE. Bien que ces deux enseignants soient titulaires à l'IUT de Carcassonne, on peut s'interroger sur le choix de ne pas confier la responsabilité de la formation à un des deux enseignants-chercheurs, également titulaires de l'IUT. Les deux responsables sont en tout cas fortement investis dans la formation et encadrent les projets et les stages.

Les professionnels intervenant dans la formation sont nombreux et certains sont recrutés à l'échelle nationale (Aix-en-Provence, Lyon), mais on ignore toutefois le volume d'heures d'enseignement assurées par ces derniers. Étonnamment, l'enseignante d'anglais est une intervenante extérieure venue d'une école privée (École de communication Toulouse - ISEG).

Le conseil de perfectionnement se réunit deux à trois fois par an. Sa composition n'est pas conforme à la réglementation en vigueur, puisqu'il n'intègre pas de professionnel extérieur à la formation. En l'absence de compte-rendu, on ignore le rôle de ce conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques et portées à la connaissance des étudiants.

Le jury de la LP *TIG* est présidé par un professeur des universités –PR (le directeur de l'Unité mixte de recherche – UMR Acteurs, ressources et territoires dans le Développement – ART-Dev) n'intervenant pas dans la LP.

Résultats constatés

La formation accueille entre 10 et 18 étudiants selon les années. Cet effectif réduit n'est pas justifié dans le dossier. Une grande majorité (entre 77 et 92 % selon les années) des inscrits sont salariés (en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou en formation continue).

Le taux de réussite est bon (de 76 à 90 % selon les promotions).

Le taux d'insertion professionnelle à 30 mois n'est pas fourni dans le dossier d'autoévaluation.

Le taux d'insertion professionnelle ainsi que le taux de poursuite d'études à 6 mois fluctuent selon les années ; ce dernier taux a atteint un maximum de 40 % pour la promotion 2016-2017. Le taux d'insertion professionnelle à 6 mois varie de 50 à 80 %, selon les années (avec un taux extrêmement faible de 16,67 % pour la promotion 2014-2015, sans explication). Les taux de réponse varient eux aussi (de 54 à 76 %), rendant difficile l'analyse de ces données. On peut tout de même s'étonner de taux de réussite aussi bas, alors que la plupart des étudiants sont inscrits en alternance ou avec un contrat de professionnalisation. Enfin, on n'a aucune information concernant le type d'emplois occupés et le niveau de rémunération (on connaît simplement la répartition en contrat à durée déterminée – CDD) et en contrat à durée indéterminée – CDI).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation portant sur un cœur de métier potentiellement porteur dans le contexte socio-économique national.

Principaux points faibles :

- Absence d'informations concernant le volume horaire global de la formation et le volume horaire dédié au projet tutoré.
- Absence d'informations concernant le volume horaire global assuré par des professionnels issus du monde socio-économique.
- Peu d'indicateurs de suivi des diplômés présentés et absence d'analyse de ces derniers.
- Professionnels extérieurs à la formation absents du conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'autoévaluation, qui reprend un grand nombre d'informations communes à l'offre de formation globale de l'UPVD, est imprécis, voire lacunaire sur un certain nombre de points concernant précisément la licence professionnelle TIG. ainsi, un certain nombre d'affirmations sont invérifiables, ce qui empêche une évaluation externe en toute transparence.

LICENCE PROFESSIONNELLE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Coopération et développement international*, parcours *Métiers de la traduction et de l'interprétation catalan-français* de l'Université de Perpignan Via Domitia a déposé un dossier d'autoévaluation de huit pages, qui ne contient pas une ligne propre à la formation elle-même. En effet, lorsque les items sont renseignés (ce qui n'est pas toujours le cas) ne sont évoqués que des dispositifs déployés au niveau de l'établissement. Les seuls éléments propres à la mention figurent, de façon purement descriptive et très succincte dans les deux seules annexes fournies : fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et supplément au diplôme.

ANALYSE

Finalité
<p>Aucune indication propre à la formation évaluée dans le dossier d'autoévaluation.</p> <p>Le supplément au diplôme est très général quant à ses objectifs et il est difficile de penser qu'une formation de deux semestres comportant très peu d'enseignements puisse conduire à l'exercice de tous les métiers de la traduction et de l'interprétation.</p> <p>De même, la fiche RNCP qui résume en trois petits paragraphes la finalité de la formation n'est pas sans poser de problème quant au recrutement des étudiants. En effet, la formation recrute théoriquement à la suite d'une formation courte de deux ans, mais elle met en avant la préparation offerte par les licences <i>Langues étrangères appliquées</i> ou <i>Études catalanes</i> de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD). Enfin, la perspective d'une poursuite d'études à l'Université autonome de Barcelone aurait mérité une mise en perspective, la vocation d'une licence professionnelle n'étant pas une poursuite d'études, mais bien l'intégration du marché de l'emploi.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Aucune indication propre à la formation évaluée.</p>
Organisation pédagogique
<p>Aucune indication propre à la formation évaluée.</p>

Pilotage
Aucune indication propre à la formation évaluée.
Résultats constatés
Aucune indication propre à la formation évaluée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

Aucun point fort ne peut être évoqué au regard de l'absolue indigence du dossier. Ceux qui pourraient être éventuellement dégagés du supplément au diplôme liés au positionnement dans l'environnement, n'étant ni présentés ni analysés, ne sont pas avérés.

Principaux points faibles :

Le simple fait de rendre un tel dossier d'autoévaluation atteste, à tout le moins, de graves et profondes difficultés dans la gouvernance et le pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier témoigne d'une absence complète d'appropriation de la démarche qualité et d'autoévaluation par la formation. Il est recommandé à cette dernière, au minimum, de se plier à l'exercice de l'autoévaluation qui, sans doute, permettrait son amélioration. En l'état, il est impossible aux experts d'analyser les perspectives (faute d'en trouver la moindre dans le dossier déposé) et de faire la moindre recommandation supplémentaire. Le seul point notable réside dans le fait qu'il est plus qu'inquiétant qu'une formation ne soit pas capable de s'autoévaluer, autrement que de la manière dont elle l'a fait dans le dossier. Ce simple fait doit conduire, à lui seul, à considérer la licence professionnelle *Coopération et développement international parcours Métiers de la traduction et de l'interprétariat catalan-français* de l'Université de Perpignan Via Domitia comme très problématique et interroge très fortement sur sa pérennité dans l'offre de formation future de l'établissement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE GUIDE CONFÉRENCIER

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Guide conférencier* de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), rattachée à l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH), est une formation professionnalisante en un an accessible à un niveau Bac+2, ayant comme objectif principal de former des guides conférenciers trilingues capables d'exercer dans les pays de l'arc méditerranéen. La formation comprend un total de 452 heures d'enseignement ainsi qu'un stage professionnel de trois mois obligatoire. Les enseignements ont lieu sur le campus de Narbonne. Cette formation existe depuis 1994.

ANALYSE

Finalité
<p>La formation se donne pour objectif de former des guides conférenciers trilingues avec une coloration transfrontalière, méditerranéenne et une ouverture sur les nouvelles technologies. Pour ce faire, les compétences à acquérir sont très clairement explicitées : elles sont à la fois scientifiques (histoire de l'art, patrimoine), méthodologiques (communication, connaissance des publics, muséologie, outils numériques), professionnelles (guidage et ingénierie touristique) et linguistiques, avec « deux langues étrangères exigées » (p 3) en priorité l'anglais et l'espagnol, conformément à la position géographique. À ces savoir-faire de base s'ajoute, d'après le dossier, une dimension de « savoir-être » jugée importante, sans pour autant en connaître les détails pratiques.</p> <p>Les enseignements proposés sont pertinents et cohérents par rapport aux objectifs de la formation. Le but de la LP n'est pas la poursuite d'études (conformément aux attendus d'une licence professionnelle) mais bien l'insertion professionnelle immédiate comme guide conférencier, voire comme animateur du patrimoine, médiateur culturel ou forfaitiste dans les métiers du tourisme et de la culture.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le bassin de recrutement des futurs étudiants est bien identifié sur le plan des formations initiales. Du fait de ses spécificités (deux langues obligatoires), la LP <i>Guide conférencier</i> de l'UPVD est une formation attractive au niveau national. La sélection à l'entrée est forte, avec grossièrement un ratio de 22 acceptés sur 135 candidatures. Les autres formations similaires du Grand Sud se situent à Foix (dépendant de Toulouse), à</p>

Clermont-Ferrand et à Nice. Il n'en existe que 14 au niveau national. Une des forces de la formation est d'être au cœur de deux départements très bien placés dans le tourisme français (Pyrénées-Orientales, Aude).

L'articulation avec la recherche n'est pas centrale pour une formation professionnelle de ce type mais les membres de l'équipe pédagogique issus de l'Université sont des enseignants-chercheurs rattachés au Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranées (CRESEM), Equipe d'accueil : (EA 7393), qui travaillent sur les patrimoines et leur médiation.

L'implication d'intervenants issus du monde professionnel dans la formation comme dans son pilotage ainsi que le grand nombre de partenariats pédagogiques, économiques et financiers, conclus avec des collectivités locales et des institutions touristico-culturelles, témoignent de l'excellente intégration de la LP *Guide conférencier* de l'UPVD dans son environnement économique et patrimonial. On peut citer l'agglomération du Grand Narbonne, la mairie de Narbonne, de Cucugnan, le musée de site Amphoralis, le musée de la Romanité de Nîmes, la communauté de communes d'Illiberis, la région Occitanie. Cet ancrage territorial permet à la formation de proposer un large panel de stages à ses étudiants.

Les spécificités de la LP Guide conférencier justifient l'absence de coopérations internationales particulières.

Organisation pédagogique

L'ensemble des enseignements proposés forme un tronc commun : seuls les enseignements de langue étrangère font l'objet d'un choix. La pédagogie mise en œuvre repose sur la progressivité dans l'acquisition des connaissances, sur l'apprentissage conjoint de deux langues étrangères, sur la mise en situation lors d'exercices et sur un stage gratifié de trois mois. L'organisation de la formation prend en compte la pluralité des profils d'origine des étudiants, en proposant une mise à niveau des compétences de base (290 heures). La mise en situation représente 162 heures (chaque étudiant est placé en situation de guidage à une dizaine de reprises).

L'organisation pédagogique varie selon les situations : suivi personnalisé des étudiants, cours de langue par niveau, savoirs disciplinaires dispensés sous forme de cours magistraux (CM), mise en pratique individuelle du guidage dans le cadre de travaux dirigés (TD) et de sorties sur le terrain. Des dispositifs permettant d'accueillir les étudiants à situation particulière, qu'ils soient en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés sont communs à l'ensemble de l'Université. En moyenne, quatre étudiants par an relèvent de la formation continue (avec financement à l'appui). Chaque année, entre cinq et huit dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont examinés.

Parmi les modalités d'enseignement mises en place pour favoriser la professionnalisation, la formation prévoit un dispositif complet et progressif : des sorties hebdomadaires sur le terrain, un voyage collectif obligatoire à l'étranger de sept à dix jours organisé par les étudiants avec un vrai groupe de touristes ainsi qu'un ou plusieurs projets collectifs tutorés. Le dossier ne comporte pas les informations nécessaires pour savoir si le projet tutoré représente au moins les 25 % réglementaire du volume horaire global de la formation.

Le voyage d'application met les étudiants en situation réelle à un double niveau, dans la liaison avec les prestataires de services locaux et dans la conduite de visites guidées adaptées à leur public. Le stage final de trois mois réalisé pendant la saison estivale donne lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel soutenu en septembre. Ces formes de pédagogie active sont particulièrement adaptées à l'objectif professionnel poursuivi.

Bien que la formation soit à visée professionnelle, le lien avec la recherche relative à la médiation culturelle développée au sein du CRESEM (EA 7397, axe Patrimoines et axe Acteurs, sociétés, territoires) se traduit par la participation des étudiants à une journée d'études organisée par l'équipe pédagogique.

La formation des étudiants aux outils numériques de médiation liés au tourisme et au guidage est assurée par des intervenants professionnels. Ces outils sont ensuite mis en pratique dans le cadre du projet tutoré. Un espace numérique de travail (ENT) de type Moodle est utilisé de manière habituelle pour la mise en ligne de documents, mais aussi dans le cadre des sorties sur le terrain : les visites réalisées par les étudiants sont filmées puis analysées individuellement par l'enseignant responsable.

L'importance dévolue à l'international dans la formation se traduit par l'enseignement obligatoire de deux langues vivantes (niveau B2-C1 exigé en anglais, allemand, espagnol et/ou italien), par un voyage d'application à l'étranger de 7 à 10 jours (pourtour méditerranéen et Union européenne) et la possibilité de réaliser son stage de fin d'études en dehors de la France (Espagne, Portugal, Amérique latine, Italie). La formation offre une préparation facultative à la certification linguistique CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) d'anglais, d'allemand et d'espagnol. L'équipe a en projet d'ouvrir une cinquième langue au choix : le chinois, avec pour double objectif d'attirer des étudiants sinophones de bon niveau et de répondre au flux touristique venu de Chine. On ne peut qu'encourager cette initiative.

Pilotage

Stable dans le temps, la composition de l'équipe pédagogique est parfaitement adaptée aux spécificités d'une licence professionnelle : un quart du volume horaire est effectué par des enseignants-chercheurs (Professeurs des universités-PR ou maitres de conférences-MCF) du département d'histoire de l'art et archéologie (120 heures), un petit quart par des enseignants de langues vivantes (106 heures) et la moitié par des professionnels (234 heures). Le taux de 50 % de cours donnés par des professionnels est donc excellent. Ces derniers interviennent bien dans leur cœur de métier et apportent des compétences techniques liées à leurs responsabilités en office de tourisme, en musées ou comme guides conférenciers.

En lien avec le secrétaire du département d'histoire de l'art et archéologie, deux responsables sont en charge de la gestion de la formation : le responsable de la formation pour l'ensemble des aspects de gestion financière et administrative du diplôme et le responsable pédagogique (guide-conférencier lui-même), en charge des projets tutorés et des stages. La formation est donc bien pilotée.

Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an, en fin de semestre, avec les deux responsables de la formation et l'ensemble des étudiants. Les points soulevés sont ensuite transmis anonymement à l'équipe pédagogique avant que des ajustements collectifs ne soient proposés. Le conseil de perfectionnement gagnerait à intégrer des représentants de l'équipe pédagogique mais aussi des professionnels n'intervenant pas dans la formation, comme la réglementation l'impose.

Les modalités de contrôle des connaissances accordent une part importante au contrôle continu et sont connues des étudiants : un examen à mi-semestre dans les enseignements disciplinaires permet aux étudiants de se situer et de remédier à leurs difficultés. L'annexe descriptive au diplôme (ADD), délivrée systématiquement, est conforme au modèle élaboré par la Commission européenne.

Parmi les dispositifs favorisant la réussite des étudiants, on retient l'accompagnement assuré par le responsable pédagogique, la fréquence des exercices en situation, le recours à des pédagogies actives ainsi que la formation par les pairs dans le cadre du travail en groupe. La formation favorise également l'insertion professionnelle avec la journée d'études annuelle sur la médiation culturelle qui met les étudiants en contact avec des professionnels locaux et des anciens diplômés et dans le cadre du stage de trois mois. Une réorientation en cours d'année est possible : un étudiant ayant validé les enseignements disciplinaires ou linguistiques peut demander à intégrer respectivement une troisième année de licence (L3) *Histoire de l'art et archéologie* ou une licence *Langues Littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER).

Résultats constatés

L'attractivité est bonne, puisque environs 10 % seulement des candidats sont retenus. Les effectifs de la LP varient d'une année sur l'autre entre 19 et 27 inscrits. Le taux de diplômés globalement satisfaisant est compris entre 81 % en 2016, 96 % en 2017 et 89 % en 2018.

Les enquêtes de devenir des diplômés ont permis de constater les taux d'emploi à 30 mois suivants : 75 % pour la promotion 2013 (13 répondants sur 19 diplômés), 90 % en 2014 (15 répondants sur 20), 89 % en 2015 (9 répondants sur 19). Le taux de répondants (autour de 50 %) est insuffisant et en l'absence de données concernant le niveau des emplois occupés, il n'est pas possible d'évaluer la réelle qualité de l'insertion professionnelle.

Chaque année, un à deux diplômés choisissent de poursuivre ou de reprendre leurs études : ils se tournent alors soit vers une L3, soit vers un master *Patrimoine*, notamment celui de l'UPVD, *Gestion, conservation et valorisation du patrimoine territorial*. Ce très faible taux de poursuite d'études n'est donc en rien inquiétant quant aux objectifs affichés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bonne attractivité de la formation (forte sélection à l'entrée).
- Excellent positionnement de la formation dans son environnement socio-économique.

- Excellente prise en compte des attendus professionnels (mise en situation forte, avec stages longs et voyage à l'étranger, maîtrise de deux langues minimum).
- Une organisation pédagogique reposant sur les pédagogies actives et la progressivité dans l'acquisition du savoir-faire et du savoir-être.

Principaux points faibles :

- Conseil de perfectionnement non-réglementaire dans sa composition (absence de représentants de l'équipe pédagogique et de professionnels extérieurs à la formation).
- Suivi des diplômés insuffisant (taux de réponse trop faible, données quantitatives et qualitatives lacunaires).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le taux d'insertion professionnelle témoigne de la bonne qualité de la formation apportée par l'équipe pédagogique de la licence professionnelle *Guide conférencier*, même si le taux de réponse aux enquêtes sur le devenir des diplômés amène à relativiser les résultats. Il est donc impératif d'améliorer le suivi des diplômés, notamment par le conseil de perfectionnement, dont la composition doit être mise en conformité avec la réglementation.

La formation est encouragée à proposer le chinois parmi les langues possibles : les réflexions pertinentes qu'elle a déjà engagées sur ce point ainsi que le souci d'accompagner les étudiants permettent d'envisager l'avenir de la formation avec confiance.



LICENCE PROFESSIONNELLE INTERVENTION SOCIALE : INSERTION ET RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle* de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation professionnalisante qui cherche à former aux métiers de conseiller en insertion sociale et professionnelle. Construite en partenariat entre l'Université et l'Institut régional du travail social (IRTS) de Perpignan, elle est assurée par une équipe pédagogique mixte composée d'enseignants-chercheurs en sociologie et de professionnels de l'insertion sociale. Elle accueille à la rentrée 2018-2019 48 étudiants sur le site de l'IRTS. Les enseignements comprennent des cours théoriques et des interventions de professionnels, ainsi qu'un stage de sept semaines par semestre et un projet tutoré visant à mettre les étudiants en situation professionnelle.

ANALYSE

Finalité
<p>La licence professionnelle <i>Intervention sociale, parcours Accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle</i> (LP AISP) expose clairement les connaissances attendues et les compétences à acquérir dans la formation. Elle cherche à former des professionnels en conseil à l'insertion sociale avec un diplôme de niveau II (Bac +3) et de ce fait offre des débouchés précis d'accès au marché du travail. Par ailleurs, la formation permet une poursuite d'études en master <i>Sociologie, parcours Pratiques réflexives de l'intervention sociale</i> (PRIS), proposé par l'UPVD, ce qui n'est pas la vocation première d'une licence professionnelle. Ils peuvent également poursuivre vers le diplôme d'État en travail social de l'IRTS (la LP permettant l'équivalence d'une année de formation). Le dossier ne mentionne pas de données précises sur ces poursuites.</p> <p>Les enseignements inclus dans la formation de licence professionnelle sont cohérents avec les débouchés en termes d'emploi. Ils sont bien ciblés sur les enjeux de l'intervention sociale, tout en donnant des perspectives théoriques aux étudiants.</p>
Positionnement dans l'environnement

La LP AIPS est la seule licence de ce type proposée dans la région Occitanie (seules cinq autres licences semblables sont proposées en France). Elle est offerte grâce à une coopération étroite entre les enseignants de sociologie de l'UPVD et les professionnels de l'IRTS de Perpignan, l'ensemble des cours étant assurés au sein de ce dernier établissement. Cette coopération est appréciable pour les étudiants qui ont accès ainsi aux ressources de l'IRTS (documentation, etc.) mais aussi aux enseignements et aux intervenants professionnels. Le lien avec la recherche universitaire est assurée par la présence de sept enseignants-chercheurs de sociologie qui travaillent au sein du laboratoire CORHIS (communication, ressources humaines, intervention sociale) et qui sont spécialisés dans la thématique de l'intervention sociale. La formation apparaît bien articulée à la recherche menée dans ce laboratoire, par l'intermédiaire des projets tutorés et la valorisation de leurs travaux lors de journées d'études.

L'insertion professionnelle des étudiants est favorisée par les liens créés par la formation avec des structures locales et son environnement socio-économique. Le dossier précise que l'UPVD a instauré des partenariats avec 193 structures, et plus de 100 dans la thématique des formations sociales. Il n'est pas précisé comment la formation bénéficie de ces partenariats.

L'UPVD dispose enfin de conventions avec des établissements étrangers pour des mobilités internationales des étudiants et de son personnel. Les étudiants de la LP AISP ont par le passé réalisé des stages longs sur la zone transfrontalière avec la région Catalogne suite à la convention établie avec l'Université de Gérone.

Organisation pédagogique

La formation est proposée sur deux semestres en troisième année de licence. Elle constitue une poursuite d'études possible pour les étudiants de deuxième année de licence (L2) *Sociologie*, sans que des données chiffrées ne puissent en attester, ou un accès aux études supérieures pour des professionnels qui souhaitent faire reconnaître leurs qualifications (formation continue, validation des acquis de l'expérience (VAE) - 3 validés en 2016, 18 en 2017, 21 dont 8 en post-VAE en 2018). Le nombre de contrats en alternance est en augmentation constante et la formation est organisée pour recevoir des alternants. Le développement de l'accueil d'étudiants hors formation initiale semble être une priorité de l'établissement et de l'équipe pédagogique. Les étudiants suivent la même formation, il n'y a pas de choix d'options possibles. Les enseignements de cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) sont en présentiel uniquement, un projet tutoré et des stages viennent renforcer la formation et se font cette fois en-dehors de l'établissement. Le numérique occupe une place relativement classique et faible dans cette licence : les étudiants bénéficient de services comme l'ENT (Espace numérique de travail), mais il n'est pas mentionné que les enseignements sont proposés en lien avec l'innovation pédagogique. L'équipe entend à l'avenir développer ce point, notamment pour accueillir au mieux des publics moins familiarisés avec les enseignements universitaires. Enfin, un service de l'Université est en charge de l'accompagnement des étudiants à besoins spécifiques, en lien avec les enseignants.

La formation est bien intégrée dans l'UPVD puisqu'elle complète l'offre dans le domaine en plus de la licence et du master *Sociologie*.

La formation a su s'insérer dans l'environnement local en développant des liens avec des structures liées à l'insertion sociale. La présence d'enseignants issus de ce secteur, qui assurent la moitié des enseignements, en atteste. La coopération avec l'IRTS montre également le souci d'être une formation en lien avec le marché de l'emploi local. La professionnalisation est vraiment au cœur de cette formation. La recherche est également présente par les enseignements donnés par les enseignants-chercheurs, même si nous pouvons regretter l'absence de cours sur les méthodes de sciences sociales qui pourraient être très utiles pour ce public étudiant particulier (formation continue, VAE, reprise d'études). Les rapports remis par les étudiants à l'issue de leurs stages peuvent être valorisés lors de journées d'études organisées par le laboratoire CORHIS.

Malgré une offre d'enseignements riche proposé à l'UPVD, aucun enseignement de langue n'est présent dans la maquette de cette licence, ce qui est dommage au regard des projets que l'équipe cherche à développer avec la Catalogne. Aucun élément n'est pas ailleurs donné sur la mobilité internationale des étudiants.

Pilotage

Le pilotage de cette licence est assurée par une équipe mixte qui comprend seulement deux enseignants-chercheurs (EC) titulaires de l'UPVD, quatre chercheurs associés au CORHIS et huit professionnels pour la plupart responsables de structures spécialisées dans l'intervention sociale. Les enseignements sont équitablement répartis entre ces deux groupes entre les enseignants et les professionnels. La formation bénéficie en plus du soutien administratif et pédagogique de l'IRTS, et donc d'un secrétariat pédagogique et d'un centre de ressources. Le partenariat avec l'IRTS est donc profitable aux deux structures et aux étudiants.

Cependant la faible présence des EC titulaires de l'université au sein de l'équipe apparaît notable.

L'équipe est pilotée par un cadre pédagogique de l'IRTS et un professeur des universités en sociologie. Un conseil de perfectionnement qui associe l'équipe, les professionnels et des représentants de structures partenaires est réuni une fois par an. Il n'est pas mentionné qu'il comprend des étudiants mais un compte-rendu succinct annexé indique qu'ils peuvent envoyer au conseil des observations. Cela n'est pas conforme au cadrage imposé par l'Université et ne constitue pas un réel conseil de perfectionnement en l'absence d'étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) et la composition du jury sont communiquées aux étudiants en début d'année. Les MCC prévoient la possibilité de laisser une seconde chance aux étudiants pour valider leurs unités d'enseignement (UE). Aucun détail n'est donné quant à la validation pratique de ces UE, ni sur la composition du jury. Le supplément au diplôme annexé correspond à ce qui est attendu et présente bien les compétences acquises dans la formation.

Les effectifs étudiants sont diversifiés : formation initiale (licence *Sociologie*, *Psychologie*, brevet de technicien supérieur – BTS -, diplôme universitaire de technologie – DUT - etc.), formation continue, VAE. La formation connaît ici un beau dynamisme et une certaine attractivité. Le dossier ne précise cependant pas les modalités de recrutement des étudiants. Des possibilités de réorientation vers les formations de l'IRTS sont indiquées sans qu'elles soient quantifiées.

Résultats constatés

La formation apparaît très attractive puisque ses effectifs sont en augmentation depuis son ouverture en 2014 : 14 étudiants la première année, 48 aujourd'hui en 2018-2019, jusqu'à 51 en 2017-2018. Clairement, elle bénéficie d'une absence de concurrence de formation semblable dans la région et de son partenariat avec l'IRTS (qui attire les professionnels des métiers du social cherchant une qualification). Les effectifs sont très divers, ce qui n'est pas étonnant pour une formation de ce type. Un gros effort semble avoir été mis sur le développement de la VAE et de l'accueil d'étudiants en formation continue. Cela pourrait permettre de trouver de nouvelles ressources.

Le taux de validation de l'année est tout à fait bon pour une formation de niveau licence : 85 % en 2016, 75 % en 2017.

L'équipe pédagogique ne présente que d'anciennes données d'insertion professionnelle des diplômés de la formation (dernière cohorte dans une ancienne maquette). Ces résultats sont très bons mais l'enquête est trop ancienne. Des données plus fines et plus récentes sont absolument nécessaires.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Liens forts avec le monde professionnel et les structures de l'insertion sociale
- Accueil de publics étudiants variés (développement de la formation continue et de la VAE)
- Coopération étroite avec l'IRTS

Principaux points faibles :

- Données sur l'insertion professionnelle trop anciennes et pas représentatives de la maquette actuelle
- Absence d'enseignements de langues

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle* constitue une formation solide, bien implantée sur son territoire, qui a su développer des liens forts avec des structures locales et qui bénéficie d'un partenariat dynamique avec l'IRTS de Perpignan. Les étudiants suivent des enseignements en

lien avec les débouchés professionnels (métiers du travail social) et sont en contact constant avec les enjeux et les acteurs de ces milieux. L'équipe pédagogique devrait préciser le profil de celles et ceux qui parviennent à valider leur année et celles et ceux qui n'y parviennent pas afin de mieux accompagner ces derniers (le petit effectif de la formation est ici un atout pour développer un suivi fin). Plus globalement, des données chiffrées actualisées seraient les bienvenues.

Le développement de liens avec la recherche, l'évaluation des enseignements dans le cadre d'une amélioration continue de l'offre de formation, une présence renforcée des EC dans la licence, l'ajout d'enseignements de langues pourraient permettre ici d'élargir les débouchés pour les personnes diplômées tant en donnant une plus-value supplémentaire à cette licence professionnelle. De même, le partenariat avec l'Université de Gérone pourrait être intéressant à développer.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE LOGISTIQUE ET TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2008, la licence professionnelle *Logistique et transports internationaux* comprend un parcours *Management et gestion des activités de logistique internationale (MAGALI)*. Cette formation a pour objectif de former des techniciens capables d'organiser la circulation des marchandises et de superviser la gestion des achats dans le cadre du commerce international. Elle est délivrée en présentiel, en formation initiale ou continue mais également en alternance (contrat de professionnalisation et apprentissage) au sein du département Gestion logistique et transport (GLT) de l'IUT de Perpignan et aussi délocalisée au Maroc.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la formation sont clairement exposés. L'acquisition des compétences professionnelles est détaillée avec précision (gérer les relations commerciales au niveau international, identifier les stratégies internationales, trouver des solutions de gestion de flux) et elle correspond bien à la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il serait intéressant de compléter ces éléments en précisant davantage les compétences transversales et humaines propres aux métiers ciblés (rigueur, savoir communiquer, maîtrise des langues étrangères, etc.). La formation pourrait également préciser les compétences professionnelles citées en les connectant à des techniques illustratives (calcul des *International commercial terms*, calcul du fret, etc.) tout en distinguant les différents environnements des transports (distinction transport maritime, aérien, ferroviaire, multimodal, etc.). Par ailleurs, bien que la plateforme ORIZ'UP développée par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) soit un outil intéressant pour synthétiser les compétences de chacune de ses formations, la LP pourrait réfléchir à une réelle approche par compétences qui se formaliserait par une structuration progressive de blocs de compétences (et non pas une simple liste énumérative). Ces blocs devront être clairement reliés à chaque enseignement délivré dans la formation tout en étant corrélés aux métiers envisageables (pour être délivrés aux étudiants par un portfolio par exemple). Ces débouchés professionnels sont par ailleurs précis et pertinents (affréteur, commissionnaire, responsable d'exploitation, etc.).

Positionnement dans l'environnement

Le dossier explique bien la place cohérente de la LP au sein de l'UPVD notamment sur sa capacité à être une suite logique pour de nombreux diplômés de l'Université (notamment pour le diplôme universitaire de technologie – DUT - *Gestion logistique* et le DUT *Techniques de commercialisation* de l'Université) mais aussi pour d'autres formations de la région (brevet de technicien supérieur – BTS - *Transport et prestations logistiques*). De même la LP est clairement identifiée au sein de son département GLT qui est une partie prenante importante de son rayonnement (notons par exemple une journée carrière organisée en 2019 par le département GLT et axée sur les débouchés professionnels de la LP MAGALI). Au-delà de ce positionnement local, la LP est la seule spécialité *Logistique et transports internationaux* de la région Occitanie. Ce constat est à relativiser par la concurrence marquée des structures privées que le dossier n'évoque pas. L'organisme AFTRAL (Apprendre et se former en transport et logistique) propose par exemple presque 10 formations en logistique et transport dans la région via plusieurs écoles privées (en alternance, de niveau bac+2 ou bac+3). De même, l'émergence des bachelors ne doit pas être oubliée (existence d'un bachelor *Logistique-transport* à Toulouse et un autre à Montpellier). La concurrence avec l'offre privée, importante dans ce secteur est peu analysée. Elle doit également mettre en avant ses atouts en tant que formation universitaire (diplôme d'état certifié, lien avec la recherche, réseau universitaire, etc.). De plus, le département GLT étant partie prenante dans le campus des métiers et des qualifications transport, logistique et commerce de gros porté par la région Occitanie, la LP est parfaitement connue des partenaires locaux, ce qui participe de son rayonnement.

Si presque 200 organismes font l'objet d'un partenariat avec l'UPVD, la LP ne dispose d'aucune relation conventionnée avec un partenaire professionnel. Malgré tout, l'équipe précise les bonnes relations qu'elle entretient avec certaines enseignes (demandeuses régulières d'étudiants en alternance) et rappelle qu'elle a mis en place une campagne de propositions de convention en 2018 auprès des directeurs ressources humaines (DRH) de grands groupes (sans préciser en revanche les objectifs de ces conventions). Il est à noter que ce manque de partenaires professionnels avait déjà fait l'objet d'une recommandation proposée lors d'une précédente évaluation en 2013-2014. Malgré tout, la LP dispose d'autres atouts importants au niveau de ses partenaires. En effet, le dossier évoque une convention sur le point d'être finalisée avec un organisme public (la Direction générale des douanes et des droits indirects) qui va permettre à la LP de se présenter comme une réelle entité capable de former aux activités douanières. De même, la LP a signé un partenariat avec l'Institut supérieur du transport et de la logistique de Casablanca (notamment pour permettre une délocalisation de la formation au Maroc) qui produit une véritable valeur ajoutée pour le diplôme (rayonnement international, réseaux d'entreprises au Maroc, etc.). Enfin, la LP est en relation avec le Département génie des transports d'une université algérienne dans le cadre d'un projet de co-construction d'une offre de formation, renforçant davantage les opportunités internationales.

Il n'y a pas d'interactions particulières entre la recherche et la LP si ce n'est l'intervention de quatre enseignants-chercheurs dont les spécialités citées sont en lien direct avec la formation (économie des transports, logistique et territoire), ce qui pourrait permettre de valoriser ce lien entre recherche, enseignements et implications managériales. Il n'est toutefois pas fait mention des laboratoires d'appartenance des enseignants-chercheurs.

Organisation pédagogique

La formation propose 418 heures de cours (hors projets tutorés ou stage) ce qui constitue un volume pertinent au vu des attendus d'une LP. Le dossier décrit parfaitement la progressivité de ces apprentissages et évoque également la mise en place de dispositifs de formation à distance (*massive open online course* – MOOC - par exemple). Par ailleurs, la richesse de l'enseignement est un réel atout de cette formation qui propose un programme complet à tous les niveaux ; que ce soit l'apprentissage théorique, technique ou de spécialisation lié au cœur de métier. Cette maquette répond donc parfaitement aux besoins du secteur en permettant de former des étudiants disposant des compétences nécessaires pour être opérationnels. Le projet tutoré réalisé en entreprise dispose d'un volume théorique de 150 heures, ce qui représente au moins un quart du volume total de la formation). Son suivi est complet (tuteur, note de cadrage, application des cours de méthodologie de gestion de projet, fiches reporting, rapport final et soutenance orale). Attention néanmoins à quelques points de vigilance. Les crédits ECTS attribués au projet tutoré sont les plus faibles de la maquette (quatre crédits ECTS) ce qui n'est pas très pertinent au vu des attendus et de la place des projets tutorés dans la validation du diplôme. Globalement la répartition des crédits ECTS, bien qu'elle soit parfaitement homogène, manque peut-être de cohérence avec les volumes enseignés (une UE de 70 heures et une UE de 106 heures ont la même attribution de 10 crédits ECTS). De même le sixième semestre disposant de presque 100 heures de cours supplémentaires par rapport au cinquième semestre permet l'obtention du même nombre de crédits.

L'organisation de l'alternance, outre le fait qu'elle soit renforcée par le soutien du Service de la formation continue et de l'alternance (SFCA), repose sur un choix de rythme lent (un rythme alterné d'un mois de

septembre à mars puis une insertion complète en entreprise à partir d'avril). La formation pourrait compléter son approche en insistant sur les outils d'aide à la réussite liés à ce choix de rythme. En effet, une alternance lente peut faire craindre d'une part un décrochage universitaire et académique de l'étudiant mais également une implication bancale dans la vie de l'entreprise (un étudiant qui n'est pas présent un mois complet dans la structure professionnelle peut avoir des difficultés pour s'impliquer dans certains projets). À défaut d'outils d'aide à la réussite (d'après le dossier aucun outil de ce type n'est mis en place puisqu'ils ont été supprimés). Malgré tout, la longue période d'insertion proposée par la formation à partir du mois d'avril permet intelligemment de relativiser ce problème. Enfin, précisons que la durée des stages pour les formations initiales est précisée et correspond bien aux normes attendues (12 à 16 semaines).

En ce qui concerne le suivi pédagogique des alternants et des formations initiales, tout est mis en œuvre pour la réussite de l'étudiant. Ce dernier est parfaitement encadré par l'équipe pédagogique (un tuteur choisi en fonction des missions, deux visites en entreprise), avec des outils de suivi pertinents (méthodologie du stage, accès à une base de données d'entreprises, apprentissage sur la réalisation de CV, lettre de motivation) et une évaluation cohérente (rapport de stage, soutenance orale). Par ailleurs, la formation peut compter sur le service Service d'insertion professionnelle (SIP) pour renforcer cet accompagnement de l'étudiant.

D'autres éléments détaillés dans le dossier mettent en exergue la place de la professionnalisation au sein du cursus : utilisation de plusieurs *serious game*, exploitation de logiciels (pour le pilotage des chaînes logistiques par exemple), recours à des études de cas, organisation de conférences métiers et mise à disposition d'un supplément au diplôme facilitant la reconnaissance des acquis (l'annexe descriptive au diplôme).

La place des numériques (et autres innovations pédagogique) est en partie assurée par les équipements mis en place par l'Université (tableaux numériques interactifs – TNI -, amphithéâtre équipé), l'utilisation des jeux d'entreprises, de logiciels évoqués précédemment, et la possibilité pour les enseignants de suivre des formations thématiques (utilisation du TNI, conceptualisation de jeux numériques, etc.). Malgré tout, ces dernières informations citées restent assez génériques ou globales à l'Université sans que le dossier ne cite concrètement des exemples concernant les enseignements de la formation. La place de l'international est assurée par plusieurs accords Erasmus (avec la Belgique, l'Allemagne, etc.) ou des programmes d'échanges (accords avec le Mexique et la Tunisie) à l'origine d'une mobilité intéressante (accueil d'étudiants étrangers réguliers). Par ailleurs, la place des langues étrangères est visible (25% des cours délivrés en anglais, intervention d'enseignants étrangers). Il est à noter en revanche que la formation propose un faible volume de cours d'anglais (18 heures seulement), ce qui est inférieur à ce qu'il est habituel d'observer pour des LP positionnées sur la même dimension internationale. Enfin, la formation finance la certification au *Test of english for international communication* (TOEIC) ce qui est cohérent au vu de la spécialité de la LP.

Le dossier évoque les dispositifs mis en place pour accueillir les étudiants ayant des besoins spécifiques (situation de handicap, sportifs, etc.).

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique reflète une forte présence de professionnels : 69% de professionnels dans l'équipe pour au moins 50% des cours. Cette part de professionnels est importante mais les professionnels interviennent effectivement dans les cours liés au cœur de métier de la formation alors que les enseignants prennent en charge les matières plus transversales, théorique ou des fondamentaux. Il est à noter que le niveau de responsabilité et la structure professionnelle sont indiqués avec précision pour chaque intervenant professionnel, ce qui confirme la parfaite adéquation entre ces derniers et les objectifs de la formation (directeur logistique, affréteur, directeur *supply chain*, etc.).

Le pilotage est également assuré par un responsable pédagogique clairement identifié (un enseignant-chercheur, spécialisé en économie des transports) dont les missions sont décrites avec soin dans le dossier. Le cadrage général est par ailleurs formalisé par deux réunions pédagogiques et un conseil de perfectionnement dont la composition est évoquée sans être précisée (on ne sait si les étudiants sont présents, les professionnels, etc.).

L'évaluation des connaissances respecte les attendus (moyenne stage/projets tutorés, compensation des UE, jury, etc.) bien que le dossier ne communique pas le détail de ses modalités de contrôle des connaissances (on ne sait s'il s'agit de dossiers, d'oraux, d'examens terminaux, etc.). De même, les modalités mises en place pour le recrutement ne sont pas précisées alors même que ces informations sont indispensables à la bonne analyse du pilotage (des entretiens de motivation, des entretiens en anglais, une participation des professionnels ?).

Résultats constatés

Bien qu'une baisse des candidatures d'un niveau bac+2 (hors dossiers d'étudiants étrangers) soit observée ces dernières années (multiplication des offres de formation, concurrence des bachelors, etc.), le nombre de dossiers reçus demeure satisfaisant (122 dossiers en moyenne). La LP MAGALI reste une formation attractive dont les effectifs finaux sont stables (au moins 30 étudiants) et respectueux des exigences attendues pour une LP (environ 20 étudiants minimum). Ces effectifs sont de structuration homogène dans leur répartition formations initiale/en alternance (on note cependant une tendance à la hausse des étudiants en alternance). De même, l'origine des étudiants recrutés est équilibrée entre les étudiants ayant eu un DUT (44%) ou un BTS (50%), ce qui est pertinent pour une LP. La spécialisation initiale des nouveaux candidats est également cohérente avec la formation (41% DUT en *Logistique et transport*, 19% en BTS *Commercial* et 13% en BTS *Logistique et transport*). Il existe cependant un risque de redondance potentielle des programmes pour les étudiants déjà formés en logistique et transport au niveau bac+2. Le taux de réussite est très satisfaisant (supérieur à 90%).

Le devenir des diplômés est renseigné par une enquête globale des LP de l'Université. Bien que ces données fournissent des indicateurs intéressants, les informations sont peu adaptées pour analyser la situation particulière de la LP. En revanche, le dossier détaille l'enquête interne, tout à fait pertinente, réalisée par le responsable pédagogique. Les résultats, obtenus par un questionnaire, montrent une insertion professionnelle moyennement satisfaisante de 53% (en moyenne de 2011 à 2015) ; ce qui est inférieur à la préconisation de 75% ; et cela même si on y intègre les étudiants en recherche d'emploi comme cela est usuel (20%). De même, le taux de poursuite d'études reste problématique avec un taux supérieur aux 20% recommandés (21% en moyenne à six mois). Par ailleurs ce taux de poursuite d'études s'aggrave considérablement si l'on focalise les données sur les deux dernières années recensées par l'enquête (2014 et 2015) avec des taux respectivement de 50% et 32%. Il serait intéressant de communiquer les résultats à six mois pour les promotions plus récentes pour lesquelles le dossier ne fournit aucune indication (promotions de 2016 à 2018) et qui pourrait montrer l'évolution de cette tendance. Malgré tout, ce résultat est à relativiser par la part importante des poursuites d'études (20%) réalisées en alternance dans la structure d'accueil initiale. Un effort important est fait pour diminuer cette part de poursuites d'études. Enfin, le taux d'adéquation entre le niveau du diplôme et le niveau de responsabilité (professions intermédiaires) est satisfaisant (49%) tout comme l'adéquation entre la spécificité du diplôme et le secteur considéré (30% secteurs transports, 27% industrie et 15% dans le commerce).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation bien identifiée au sein de sa composante (une poursuite d'études logique pour les titulaires d'un bac+2 dans le domaine logistique et transport du territoire)
- Un pilotage pertinent (équipe pédagogique, encadrement des étudiants, organisation, etc.)
- Une attractivité forte

Principaux points faibles :

- Un faible volume d'enseignement d'anglais pour une spécialité internationale
- Une faible insertion professionnelle
- Un taux de poursuite d'étude qui reste un peu trop élevé bien que des efforts soient faits pour le réduire

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Logistique et transports internationaux* comprend un parcours *Management et gestion des activités de logistique internationale* est une formation de grande qualité. Malgré la concurrence de plus en plus marquée, la richesse de son programme lui permet de rester attractive et pertinente vis-à-vis des besoins du secteur. Attention cependant au niveau de responsabilité évoqué qui pourrait correspondre, de prime abord, à un niveau master (responsable, chef, etc.) plutôt qu'à un niveau licence (technicien, assistant, etc.). Sa place cohérente au sein de sa composante (continuité des bac+2) est un véritable levier de cette attractivité, ce qui peut lui garantir un positionnement solide sur le long terme. La volonté de l'équipe pédagogique de créer des

partenariats (notamment publics avec d'autres instituts d'enseignement supérieur) consolident cette position favorable sur le secteur, d'autant plus que la formation est soutenue par un pilotage sain et efficace.

Malgré tout, quelques points de vigilance sont à considérer afin de conserver cette qualité sur le long-terme. La dimension internationale est parfaitement représentée dans le programme bien que le volume d'enseignement d'anglais soit assez faible. Renforcer cet enseignement permettrait d'améliorer davantage la valorisation de cette formation notamment au vu de la concurrence marquée des structures privées, que l'équipe pédagogique ne présente pas réellement dans son dossier. Il serait bon de profiter de ce léger changement de maquette pour revoir la répartition des crédits ECTS parfois déséquilibrée. Afin de parfaire l'ensemble, l'équipe pédagogique pourrait renforcer la place du numérique au sein de sa formation en exploitant davantage les modalités de pédagogie innovante. La formation pourrait réfléchir à la certification à la pratique informatique et numérique (C2i) souvent plébiscitée par les entreprises. Il serait intéressant pour cette LP de compléter le suivi en détaillant davantage l'utilité d'un livret d'accompagnement (notamment pour les alternants) qui permet en outre de bien synthétiser l'acquisition des connaissances et des compétences (l'idée de livret est évoquée brièvement). De même des partenariats associatifs pourraient compenser le manque de partenaires professionnels privés et accentuer l'insertion professionnelle des diplômés, ce qui permettrait d'améliorer le taux de poursuite d'études encore trop élevé pour une LP. Néanmoins, l'équipe pédagogique pourra relativiser cette tendance générale en rappelant que dans le secteur du transport, plus encore que pour d'autres secteurs, l'accès aux niveaux de responsabilité stratégique peut effectivement suivre l'obtention d'un simple niveau bac+3 voire même d'un bac+2. Il est indispensable que l'équipe pédagogique tienne compte de la concurrence privée pour affiner son pilotage stratégique et assurer la meilleure adéquation possible entre son programme et les besoins du secteur. Elle doit également mettre en avant ses atouts en tant que formation universitaire (diplôme d'état certifié, lien avec la recherche, réseau universitaire, etc.). La formation pourrait organiser quelques échanges entre les nouveaux étudiants et les anciens diplômés afin que ces derniers reviennent sur les difficultés du rythme alterné, les pièges à éviter, les bons réflexes à avoir, etc. L'Association des acteurs, élèves et étudiants du transport et de la logistique (AETL) qui dispose d'une antenne à Perpignan pourrait dynamiser le réseau professionnel de la LP grâce à ces nombreux adhérents tout en offrant la possibilité aux diplômés d'appartenir également à cet organisme (l'AETL se propose de rassembler les diplômés de la spécialité pour les aider au niveau de l'insertion professionnelle). D'autres associations existent dans la région (Eurosud Team qui participe aux projets de constructions d'infrastructures des transports avec une réflexion sur la logistique et l'intermodalité intéressante pour les universités).

Toutes ces décisions devront être par ailleurs discutées en conseil de perfectionnement dont la composition et l'organisation devront être davantage décrits, tout comme les modalités de recrutement des étudiants qui ne sont pas présentées clairement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Management et gestion des organisations* est dispensée via le parcours dénommé *Gestion des petites organisations durables* (LP GPOD) qui conduit à une fonction généraliste d'assistant de gestion polyvalent pour des petites et moyennes entreprises (PME). C'est une formation de niveau bac +3 qui accueille des étudiants en formation initiale (classique ou en alternance) ainsi que des étudiants en formation continue. Elle se déroule sur le site de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Perpignan.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs du diplôme sont clairement exposés. Il s'agit de développer des compétences pluridisciplinaires utiles aux gestionnaires de PME via l'acquisition des connaissances fondamentales dans les grands domaines essentiels à l'entreprise: la gestion commerciale, la communication, la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière. Ces compétences développées par les enseignements sont en adéquation avec les métiers accessibles à l'issue de la formation et sont identifiés : assistant de gestion d'entreprise, assistant administratif et comptable, assistant de direction, gestionnaire de l'administration du personnel. Ils correspondent à des fiches métiers précises dans le répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME).</p> <p>Il est toutefois mentionné que la validation de la LP GPOD permet la délivrance de la carte professionnelle immobilière, ce qui paraît éloigné des enseignements dispensés.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La LP GPOD est confrontée à la concurrence de trois autres LP, qui semblent très proches en termes de contenus, au niveau régional (Occitanie) à Montpellier et Nîmes sans que le dossier d'autoévaluation ne fournisse plus d'analyse que ce simple constat.</p> <p>La formation est présentée comme adossée à un laboratoire de recherche en sciences de gestion, associant</p>

L'Université de Montpellier (UM) et l'UPVD, le Montpellier research in management (MRM). Toutefois le tableau de l'équipe pédagogique ne fait apparaître que deux maîtres de conférences. Le lien avec la recherche n'est pas précisé et semble donc ténu.

L'UPVD dispose de plusieurs partenariats engagés avec les milieux socio-économiques et institutionnels locaux via les conventions formalisées. Pour autant, si certaines conventions couvrent le périmètre d'expertise de cette LP, centré sur les Petites Organisations, aucune ne semble avoir été portée et signée par l'équipe en charge de la mention. Pour autant, malgré l'absence de convention spécifique, une dizaine de contrats d'alternance sont signés chaque année. Il est indiqué que certaines organisations ont embauchés des étudiants après diplomation ce qui peut montrer l'ancrage territorial de cette formation et sa réponse aux besoins existants.

Des accords de partenariats sont signés avec des universités étrangères (Université des sciences appliquées de Zwickau en Allemagne et Haute école Namur-Liège au Luxembourg), ce qui permet d'accueillir en moyenne deux étudiants étrangers par an, ce qui reste faible mais cohérent car le programme est dispensé en français. Quant à la mobilité sortante, elle est encouragée au niveau des stages mais le taux de stages effectués à l'étranger est faible (10% en moyenne), ce qui est tout de même notable pour une licence professionnelle.

Organisation pédagogique

L'architecture de la LP GPOD est structurée de manière classique sur deux semestres. Le premier semestre est généraliste et contribue à apporter au travers de trois unités d'enseignements (UE) une vision globale de la politique d'entreprise (UE1), des bases en information et communication (UE2) et des outils et méthodes de gestion durable (UE3). Le deuxième semestre est un prolongement et un approfondissement des connaissances et compétences en information – communication et en méthodes et outils de gestion. Finalement la dimension « durable » ne semble pas véritablement au cœur de la formation, malgré son intitulé puisque cette dimension au lieu d'irriguer l'ensemble des enseignements ne constitue que l'intitulé d'Unité d'enseignements dont la dimension durable des contenus n'est pas évident (Droit et fiscalité européens par exemple).

Le planning déployé dans la LP GPOD favorise le rythme de l'alternance : les cours ont lieu une semaine sur deux à l'IUT. Durant l'autre semaine, les étudiants en formation initiale n'ont pas de cours, ce qui permet à certains de travailler en parallèle de la formation (contrats étudiants salariés) et les étudiants en apprentissage sont en entreprise. Il est intéressant de souligner que le stage et le projet tutoré sont bien distingués et crédités en ECTS distinctement.

La professionnalisation est développée par les interventions de sept professionnels dans la formation qui assure près de 50% des enseignements, ce qui est cohérent avec un niveau LP. Elle est complétée par l'immersion en entreprise pour les alternants et par un stage de 12 semaines en fin d'année pour les étudiants de formation initiale.

La place accordée au numérique dans différents modules est appréciable : en plus de la classique utilisation des logiciels Word et Excel, les étudiants sont incités à créer des documents de travail interactifs sur Google Drive, à se servir de l'outil de planification de projet tel que Gantt, à créer un site internet (dans le module Outil multimédia pour les très petites entreprises – TPE -PME). En termes de pratiques pédagogiques innovantes, une expérimentation de pédagogie par projet est intéressante à souligner : certains cours ont lieu dans une salle de pédagogie innovante (la « *smart class* ») dont s'est doté le département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'IUT à la rentrée 2018. D'autre part, les étudiants ont accès à l'ensemble de l'offre de formation spécialisée (recherche documentaire, entrepreneuriat, etc.) de l'Université pour compléter leur cursus. L'IUT encourage aussi le passage de la certification Voltaire.

Pilotage

Il est mentionné que la formation est pilotée par un responsable pédagogique qui s'occupe de manière classique de la construction de l'emploi du temps et du recrutement des vacataires. Par ailleurs, c'est le chef du département GEA, département d'accueil de la LP GPOD qui assure la coordination avec les autres activités du département GEA. Les enseignants et enseignants-chercheurs (deux maîtres de conférences, un professeur associé, un professeur agrégé du secondaire, un professeur certifié, un attaché temporaire d'enseignement et de recherche et une contractuelle) assurent 57% du volume horaire global de la formation et sept professionnels (dont un expert-comptable, un avocat fiscaliste, un directeur des ressources humaines – DRH -, un trader) en effectuent 43%. Cette répartition est très cohérente et les niveaux de compétence et de responsabilité de ces professionnels sont en adéquation avec la formation.

Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont exposées (réunion mensuelle). Il s'y ajoute deux réunions annuelles en conseil de département auxquelles l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques) sont conviés. Par ailleurs, les

conseils de perfectionnement respectent scrupuleusement le cadrage imposé par l'Université (notamment un étudiant élu y est officiellement convoqué) et leurs dates sont répertoriées de manière rigoureuse (deux réunions chaque année).

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées annuellement en conseil de la formation et vie universitaire (CFVU) et communiquées et explicitées aux étudiants lors de la réunion de rentrée. Dans cette LP, il s'agit d'un contrôle continu des connaissances et des compétences tout au long de l'année. Les règles de validation des compétences sont clairement explicitées dans le livret des études remis aux étudiants en début d'année. Ces procédures d'évaluation et de validation des compétences, ainsi que les règles d'attribution des crédits ECTS, régies par la charte des examens, sont apparemment bien appliquées.

Résultats constatés

La formation semble attractive au vu du nombre de dossiers de candidature traités (environ 80 via la plateforme e-candidat gérée par l'UPVD). Pour autant les informations sur les critères de sélection ne sont pas fournies ni le taux de désistement. Le nombre d'inscrits est stable sur les quatre années évaluées: autour de 30. La répartition de ces effectifs est équilibrée, ce qui justifie les deux groupes : environ la moitié sont des étudiants en formation initiale classique et le reste se ventile entre l'alternance et la formation continue. Les taux de réussite de la LP GPOD sont très satisfaisants (94 et 96% les deux dernières années). D'autre part, depuis 2014, 27 dossiers ont été soumis à la validation des acquis de l'expérience (VAE), 12 ont été refusés et 15 acceptés.

Quant au suivi des diplômés, les enquêtes annuelles portant sur environ la moitié des effectifs affichent de bons taux d'insertion professionnelle (75% en moyenne) et les emplois occupés sont en adéquation avec le niveau de formation. Il est toutefois à noter qu'un pourcentage élevé et en progression (plus de 40% des diplômés) ont poursuivi en master sur les années 2013-2015 sans qu'aucune explication ne soit fournie.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une licence attractive avec des effectifs stables
- Un bon suivi des effectifs et un bon pilotage de la LP

Principaux points faibles :

- Une formation pluridisciplinaire généraliste n'intégrant pas véritablement une dimension « durable »
- Pas de convention formalisée avec les partenaires « Petites Organisations Durables »
- Un taux élevé de poursuite d'études (40%) sans explication avancée

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Management et gestion des organisations*, parcours dénommé *Gestion des petites organisations durables* (LP GPOD) attire des étudiants au travers de son ouverture à l'alternance et à la formation continue, ce qui génère deux groupes d'étudiants. D'autre part, un accord avec des institutions locales (Confédération des petites et moyennes entreprises – CPME -, ou Mouvement des entreprises de France - MEDEF) pourrait être un plus et favoriser l'intégration d'innovations dans le parcours pour la distinguer des autres offres régionales sur une licence professionnelle. Enfin, il est question d'une carte professionnelle de l'immobilier obtenue au terme de la formation sans que cela ne fasse sens au sein du dossier et au regard de la formation en elle-même. Une enquête d'insertion professionnelle à plus brève échéance serait utile pour apprécier la réalité de cette insertion professionnelle des étudiants n'ayant pas poursuivi leurs études.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et la comptabilité : gestion comptable et financière* parcours *Collaborateur comptable et financier* a pour vocation de former des professionnels principalement dans les métiers de la comptabilité, de la finance et de la gestion d'entreprise. Cette spécialité de licence s'adresse principalement à des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) *Gestion des entreprises et des administrations* (GEA) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) *Comptabilité et gestion* (CG). Elle peut être suivie en formation initiale ou en formation continue, également par alternance, par la voie de l'apprentissage ou du contrat de professionnalisation.

Les enseignements s'articulent principalement autour des sciences de gestion et du droit. Cette formation est portée par le département GEA de l'IUT de Perpignan.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs professionnels de la formation sont clairement établis mais le contenu de la formation tel qu'il est présenté ne permet pas de s'assurer de l'acquisition des compétences annoncées. Le référentiel de la LP est en effet principalement composé de compétences de type savoir (« connaître », « distinguer », « disposer de notions ») et propose trop peu de savoir-faire (comme « maîtriser les techniques ») pour pouvoir garantir une professionnalisation de l'apprenant. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) indique des compétences obtenues à l'issue du diplôme apparaissent comme différentes de celles détaillées dans le dossier.

Les emplois visés en cabinet comptable ou entreprise sont cohérents avec les objectifs annoncés de la formation et les cours dispensés.

Positionnement dans l'environnement

La LP se trouve sur son territoire régional en concurrence directe avec quatre autres LP des métiers de la gestion et la comptabilité. Le dossier aurait pu préciser les différences avec la licence *Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise* de Montpellier dont le parcours *Assistant comptable* semble proche.

La formation par et pour la recherche est globalement absente de la licence professionnelle, aucun enseignant-chercheur du cœur de métier n'intervenant dans le cursus, ce qui est plutôt cohérent avec un parcours de LP.

La licence professionnelle n'affiche aucun accord ou convention passée en direct avec des entreprises, représentations professionnelles ou un autre partenaire socio-économique de la région. Un accord a été passé avec l'Ordre des experts comptables et l'Institut d'administration des entreprises (IAE) pour répondre à une situation préoccupante de manque de vocation pour le métier. Le dossier indique que la formation a tenu un rôle important dans cet accord.

Organisation pédagogique

La formation est organisée autour d'un tronc commun composé de trois unités d'enseignement (UE) : Compétences juridique, Compétences comptables et financières, Compétences en management. Il est surprenant de voir que les deux matières de la deuxième UE, Comptabilité approfondie qui représente 12,2 % des heures, et Finance 9,3 % des heures de la maquette, résument à elles seules le cœur de métier d'une formation de collaborateur comptable et financier. Même si les autres matières représentent les colorations cohérentes en termes de compétences pour les métiers visés, la maquette actuelle ne propose pas suffisamment de cours « cœur de métier » avec la transmission de compétences professionnelles (savoir-faire). Ce point est problématique pour une licence professionnelle.

Les modalités d'enseignement sont classiques. La professionnalisation des étudiants repose sur trois axes : des études de cas et des simulations de gestion (même s'il n'y a pas d'exemple précis), un projet tutoré et le stage ou les périodes en entreprise de l'alternance. Il aurait été intéressant d'avoir des exemples de sujet proposé par le tuteur pédagogique pour évaluer leur contribution à la professionnalisation. On peut regretter l'absence de professionnels dans l'accompagnement et dans l'évaluation des projets tutorés. Le tuteur professionnel participe à l'évaluation du stage.

L'établissement a des équipements informatiques et multimédias à disposition des étudiants comme une salle de *co-working* ou d'un espace numérique de travail (ENT), les enseignants peuvent également s'appuyer sur des outils classiques comme « Moodle » ou le projet Voltaire. Pour autant aucune précision n'est donnée quant à leur mobilisation dans le cadre des enseignements.

L'anglais n'est présent que dans un cours dédié mais il n'existe pas de cours thématique en langue anglaise ce qui semble cohérent à la fois avec les finalités affichées de la formation mais aussi le niveau de diplôme.

La formation ne met pas en œuvre de dispositif spécifique pour l'aide à la réussite, ce qui est cohérent avec le fait que les recrutements se font au regard de la formation préalable (comptabilité en deuxième année de licence par exemple, etc.). Il n'est pas indiqué la manière dont les enseignants référents en charge du suivi des alternants accomplissent un travail d'aide à la réussite.

La licence professionnelle délivre des diplômes par la voie de la validation des acquis l'expérience (VAE) à raison de zéro à cinq demandes par an mais aucune validation des études supérieures (VES) ou validation des acquis professionnels (VAP). Le dossier ne donne pas d'information sur la formation tout au long de la vie et sur un travail autour des blocs de compétences.

Pilotage

Les cours sont réalisées pour 47,7 % par des professionnels, ce qui est largement supérieur au taux minimum demandé de 25 %. L'origine professionnelle et les fonctions occupées par ces intervenants sont, de manière générale, cohérentes avec les interventions réalisées. Par contre, un seul enseignant-chercheur, en dehors du domaine de spécialité, réalise uniquement 3 % des volumes de cours étudiants. Enfin, 49,3 % des cours sont réalisés par des enseignants du secondaire de l'Institut universitaire de technologie (IUT), un attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) ou un chercheur associé.

Les modalités de suivi et d'acquisition de connaissances et compétences sont classiques et satisfaisantes. Le pilotage multipartite de la LP est satisfaisant, et les réunions fréquentes et régulières (*a minima* tous les mois) concourent à la qualité du pilotage de la formation. Le conseil de perfectionnement participe également à la qualité du pilotage. Il est dommage de ne pouvoir lire un exemple de compte rendu en annexe. On peut

regretter également qu'aucun professionnel ne semble être explicitement intégré au pilotage de la formation. Même s'il existe une évaluation des formations pilotées par l'Université, aucune évaluation systématique des enseignements par les étudiants ne semble mise en place.

Les modalités de recrutement sont précisées et détaillées selon les différents parcours possibles, en formation initiale ou alternance. Le parcours ne prévoit pas de mise à niveau en cas d'insuffisance de prérequis, notamment pour des étudiants arrivant d'un DUT *Carrières juridiques*.

Résultats constatés

La formation bénéficie d'une forte attractivité avec une hausse croissante du nombre de dossiers examinés chaque année (280 en 2018–2019). En moyenne une soixantaine d'étudiants sont retenus sur liste principale ou secondaire alors que l'effectif final varie entre 30 à 35 étudiants, sans analyse sur les raisons des désistements. L'augmentation de la part des étudiants en formation par alternance est à noter. L'origine des étudiants selon leur diplôme semble s'élargir progressivement même si les BTS CG et les DUT GEA option *Gestion comptabilité finance* représentent la part principale du contingent. Les taux de réussite élevés (de 88 à 94 %) ne tiennent pas compte des démissions pour lesquelles il aurait été intéressant d'avoir les motivations.

L'étude sur le suivi des diplômés montre une forte baisse de poursuite d'études (aujourd'hui 10 % des répondants) ce qui est conforme à la finalité des LP d'une insertion professionnelle rapide. Les métiers exercés, principalement assistants comptables, et le niveau moyen de rémunération perçus sont cohérents.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Insertion professionnelle rapide et effective
- Bonne attractivité
- Formation disponible en alternance

Principaux points faibles :

- Manque d'enseignants-chercheurs dans le cœur de métier
- Manque de partenariat formalisé avec le monde socio-économique
- Présence insuffisante de professionnels dans le pilotage de la formation et pas de réseau d'anciens étudiants impliqué

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers de la gestion et la comptabilité : gestion comptable et financière*, parcours *Collaborateur comptable et financier* répond avec pertinence aussi bien à une forte demande à l'entrée de la formation qu'à une attente du marché de l'emploi au niveau des compétences intermédiaires dans les métiers de la comptabilité. Des pistes d'amélioration peuvent cependant être envisagées.

Un premier axe concerne la mise en place d'une réflexion sur la maquette pédagogique, les cours et leur contenu de manière à intensifier la professionnalisation attendue dans une licence professionnelle, et favoriser la formation tout au long de la vie par l'identification de blocs de compétences. Ce travail peut être réalisé en partenariat avec les acteurs du monde socio-économique, partenariats qui peuvent être officialisés par des conventions. La signature de conventions avec des partenaires pourra d'ailleurs appuyer le caractère professionnalisant de la formation. Le fait de mieux suivre et connaître les diplômés dans le temps pour les intégrer à un réseau pourrait aussi concourir à cela.

Le recrutement d'un enseignant-chercheur dans le cœur de métier favorisera le déploiement de la formation par et pour la recherche. Enfin la mise en place d'évaluations systématiques des enseignements et une place plus importante faite aux professionnels dans la gestion de la LP permettra d'améliorer le pilotage de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, parcours Gestion et aménagement durable des espaces et des ressources* (GADER) appelée GADER, est une formation qui est pluridisciplinaire pour former des cadres généralistes polyvalents au sein de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD). Les enseignements se déroulent sur les sites du département Génie biologique de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Perpignan. La licence accueille chaque année une trentaine d'étudiants en moyenne.

ANALYSE

Finalité

La licence professionnelle GADER a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle d'étudiants possédant lors de leur admission des compétences variées dans le domaine de la gestion de l'environnement. Ils sont destinés à occuper des postes de cadres intermédiaires aptes à préparer la gestion de travaux d'aménagements. La dimension juridique de cette licence reste cependant réduite et, avec son rattachement au département Génie biologique de l'IUT de Perpignan, sa présence dans le champ de formation « INTER MED » n'est pas analysée.

Cette licence est professionnalisante et multidisciplinaire, la finalité de cette année est de former des cadres, mais peut-être dans les faits plutôt des techniciens supérieurs, comme la crainte en est exprimée et comme le montre certaines formation proposée depuis 2018 : formation au brevet théorique ULM (ultra léger motorisé), nécessaire pour piloter légalement des drones volants ou formation pour obtenir l'agrément piéteur.

Les compétences acquises paraissent être en adéquation avec l'objectif de cette formation. Là encore les métiers vers lesquels s'orientent les diplômés traduisent à la fois une orientation vers des profils de cadre mais aussi de techniciens supérieurs.

Positionnement dans l'environnement

Le dossier de la licence professionnelle GADER de l'UPVD ne fournit pas la liste des plus proches licences professionnelles dans son domaine. Elle n'entre pas en concurrence avec d'autres formations de l'UPVD, même si rien n'est explicité.

L'adossement à la recherche n'est pas très clair mais ce n'est pas un point primordial pour ce type de formation.

Cette formation est plutôt adossée aux acteurs locaux ; et tout particulièrement au syndicat mixte Rivage Salses-Leucate et à la Maison de la chasse et de la nature des Pyrénées Orientales, ce qui semble avoir des conséquences sur la conception même de la formation.

Organisation pédagogique

Le contenu des enseignements, tant dans les matières que les compétences attendues, est parfaitement détaillé et analysé dans le dossier. Chaque année les modalités d'accueil des étudiants en formation continue, apprentissage et en validation des acquis de l'expérience (VAE) sont mises en œuvre. L'Université prévoit des modalités spécifiques pour accueillir les étudiants placés dans des situations spécifiques (sportifs de haut niveau, handicap...) mais le dossier ne mentionne pas de cas pour cette licence professionnelle.

La dimension professionnelle est prépondérante. Les stages et les projets sont bien présents, suivis et évalués avec sérieux. Le rapport est très détaillé sur leur encadrement. La réduction du nombre d'admis en formation initiale s'explique d'ailleurs par le souci de mieux suivre les étudiants dans le cadre de leurs stages.

Il ne semble pas y avoir dans le cadre de cette licence professionnelle de pédagogie spécialement innovante (le passage du dossier correspondant semble relever d'un paragraphe standard rédigé par l'établissement), en revanche les étudiants ont à leur disposition une salle de travail collaboratif.

La mobilité sortante est logiquement inexistante.

Pilotage

L'équipe pédagogique est très précisément détaillée en annexe avec les volumes horaires assurés mais la qualité de chaque intervenant n'est pas très clairement spécifiée. D'après le procès-verbal du conseil de perfectionnement il n'y a que trois enseignants-chercheurs dans cette équipe, ce qui traduit un déséquilibre. D'autant qu'un seul d'entre eux assure 50 heures de cours alors que les deux autres n'assurent respectivement que 15 et 12 heures. Le dossier précise que les intervenants professionnels assurent plus de la moitié des enseignements, ce qui correspondrait « à la demande interne à l'UPVD » mais qui est assez classique en licence professionnelle. D'après le règlement des études en annexe, les enseignants-chercheurs identifiés n'assurent que 77 heures sur 448, ce qui est peu. Les intervenants extérieurs sont par ailleurs tous des acteurs locaux dont l'activité est liée aux domaines couverts par cette licence.

Le conseil de perfectionnement, dont la composition est équilibrée, se réunit chaque année et un compte-rendu détaillé est produit. L'évaluation des enseignements par les étudiants est sérieusement faite. Le rapport fait état de résultats satisfaisants par ailleurs.

L'acquisition des compétences et des connaissances est évaluée de façon classique et variée. Le dossier est particulièrement détaillé sur les modalités d'évaluation des apprentissages dans le cadre des stages.

L'approche par compétence a été développée. Il n'existe pas d'enseignement de mise à niveau ou de tutorat. L'aide à la réussite est assurée par le suivi du responsable pédagogique. Un encadrement est prévu en cas de réorientation. Le dossier ne fait pour autant pas mention d'un cas d'application.

Résultats constatés

Il y a une baisse significative des étudiants en formation initiale (de 27 en 2013 à 14 en 2017) mais il est dit que c'est un choix de l'équipe pédagogique pour assurer une meilleure qualité de la formation délivrée. Sur la période 2017 on note une moyenne de deux étudiants en formation continue, six en apprentissage et un en VAE. Ces effectifs sont assez stables.

La formation jouit d'une très forte attractivité avec de nombreuses candidatures (140 en moyenne avec 90 en 2016 et 166 en 2017). Le recrutement est très sélectif avec en moyenne moins de 10% d'étudiants venant de l'établissement (zéro en 2014 et 2017).

Le taux de réussite est de quasi 100%.

Le nombre de diplômés poursuivant leurs études en master est très fluctuant. S'il est en moyenne de 7%, cela correspond à aucun diplômé de la promotion 2014, trois de la promotion 2013 (soit 7% des effectifs) ou six de la promotion 2015, soit 20% des effectifs. La destination, très variée, des étudiants en poursuite d'études, est très précisément détaillée.

L'insertion professionnelle des diplômés est très suivie et renseignée par de multiples aspects (emplois occupés, secteurs d'activité). L'employabilité à trois ans (comme le salaire moyen) suit une tendance à baisser mais reste surtout très fluctuante, passant de plus de 65% (promotions 2011 et 2013) à moins de 45% (promotions 2012 et 2015). La moyenne ne dépassant pas 54%, ce qui reste faible. Les débouchés sont des emplois qualifiés et de niveau intermédiaire. Le secteur d'activité qui embauche le plus est l'Agriculture, sylviculture, pêche.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation sélective très attractive
- Solide formation pluridisciplinaire très spécialisée

Principaux points faibles :

- Aucune analyse sur les problèmes d'insertion professionnelle
- Formation étroitement liée à deux partenariats locaux et semblant focalisée sur un bassin d'emploi extrêmement local offrant assez peu de débouchés

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette licence professionnelle est référencée sous deux dénominations complémentaires *Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme* et *Gestion et aménagement durable des espaces et des ressources* dite « GADER ». Le dossier d'autoévaluation ne fait état que de la deuxième. Une explication et une réflexion en la matière serait appréciée.

Par ailleurs, une réflexion est nécessaire sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle, toutes deux fluctuantes. Les contrats d'apprentissages pourraient peut-être être développés. Ils représentent seulement 30%, cela pourrait éventuellement permettre d'augmenter l'employabilité.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DES ADMINISTRATIONS ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* (MACT) est une formation pluridisciplinaire ouverte à l'alternance depuis septembre 2018. Elle accueille sur le site délocalisé de l'antenne de Mende des publics de formation initiale et de formation continue et est accessible à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Le programme de la formation se compose de 430 heures d'enseignements auxquelles s'ajoutent les 120 heures de projets tutorés et 20 semaines de stages. La formation accueille chaque année 9 à 16 étudiants.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs professionnels de la formation sont clairement identifiés. La finalité pour l'étudiant est d'être en mesure de gérer et d'administrer les dossiers courants d'une collectivité comme ceux liés à l'état civil, l'urbanisme, la finance publique. La formation se positionne plus spécifiquement sur les collectivités de moins de 5 000 habitants et propose l'acquisition de savoirs dans le domaine juridique, financier et managérial.

La formation se propose de répondre à trois besoins majeurs en formation des collectivités territoriales : le transfert de compétence, l'accompagnement de la progression des compétences et la participation à l'innovation et à la transformation (comme la contractualisation des fonctions). Les compétences et connaissances développées par la formation sont scindées en deux : la culture générale de l'administration (droit et histoire des institutions) et les contenus techniques (comptabilité, gestion financière, gestion du personnel etc.). Ces enseignements et ces compétences sont cohérents avec les objectifs professionnels poursuivis.

La formation ne présente pas de délocalisation ou de finalité de poursuite d'étude en raison de son objectif premier d'insertion professionnelle.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation est d'abord justifié dans le dossier par le contexte, celui des réformes récentes des structures de la décentralisation (loi NOTRe de 2015 notamment). La LP MACT s'inscrit en effet dans un contexte socio-économique national en évolution avec le développement des intercommunalités, l'apparition de communes nouvelles.

Au niveau régional, le dossier fait état de l'absence de formation bac +2 dans le domaine du droit public et droit administratif.

Le lien avec la recherche est classiquement assuré par les enseignants-chercheurs qui interviennent en LP MACT et plus ponctuellement par l'association de la formation à une recherche action menée par un doctorant.

On remarque des liens non formalisés mais important avec le monde socio-économique et plus spécifiquement les petites collectivités territoriales qui accueillent les stages. Un partenariat central pour la formation a été formalisé avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Lozère (CDGFPT 48).

L'ouverture à l'international est quasiment inexistante (l'usage par les étudiants de la formation d'un partenariat avec la Chine conclu n'est pas renseigné) mais cela reste cohérent avec les spécificités et les finalités de la formation.

Organisation pédagogique

La licence professionnelle MACT présente une organisation pédagogique composée de 24% de cours magistraux et de 76 % de travaux dirigés. L'enseignement se déroule sur deux semestres. L'équipe pédagogique se compose de cinq enseignants-chercheurs et 14 vacataires. L'équilibre nécessaire entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre d'intervenants professionnels est ainsi bien respecté (66% des enseignements assurés par les professionnels et 34% par les enseignants chercheurs).

Le dossier ne comporte aucune information (sur le document principal et en annexes) sur les modalités de contrôle des connaissances. Il est donc impossible d'apprécier l'équilibre contrôle continu/examens terminaux au vu des finalités de la formation.

La formation permet aux étudiants de préparer leur intégration à la fonction publique territoriale et le dossier fait état de la possibilité d'associer la formation à une préparation aux concours sans plus de détail.

La professionnalisation de la formation repose majoritairement sur le stage de 20 semaines et sur le projet tutoré considéré comme un élément transversal de la formation. Celui-ci donne lieu à une restitution publique orale et écrite. La formation propose également une unité d'enseignement (UE) « Insertion professionnelle » à laquelle s'ajoute une chargée de mission sur l'antenne de Mende pour accompagner les étudiants dans leur recherche de stage et d'emploi. Enfin le dossier fait état d'outils au niveau de l'Université (une conseillère en insertion et un pôle d'incubation) sans toutefois préciser l'usage qui en est fait par la formation, compte tenu de l'éloignement géographique. Les mécanismes et outils d'insertion professionnelle sont finalement nombreux et diversifiés.

La formation intègre ensuite des usages assez innovants autour du numérique comme les référentiels C2I et PIX avec une certification internet pour les étudiants. Plus classiquement les étudiants et les enseignants sont amenés à mobiliser un *massive open online course* (MOODLE) et l'espace numérique de travail (ENT).

La formation est dite particulièrement active en matière de VAE et VAP (validation des acquis professionnels). L'effectif des étudiants en VAE ou VAP varie de un à trois entre 2015 et 2018 ce qui permet tout de même (bien que ces chiffres soient à mettre en relation avec les effectifs limités de la formation) de relativiser l'attractivité de la formation auprès des publics professionnels mise en avant dans le dossier.

Enfin, comme évoqué précédemment, l'internationalisation de la formation est très limitée (enseignements d'anglais uniquement) mais cela reste pertinent avec les finalités avancées.

Pilotage

L'équilibre nécessaire entre le nombre d'enseignants-chercheurs et le nombre d'intervenants professionnels est bien respecté (66% des enseignements par les professionnels et 34% par les enseignants-chercheurs).

Le pilotage de la formation est assuré par une responsable pédagogique, enseignante-chercheuse (maîtresse de conférences) pour laquelle les rôles et responsabilités sont clairement explicités. Le pilotage de la formation est également associé au Centre de formation d'apprentis (CFA) régional en raison de son ouverture à l'alternance mais le dossier ne donne aucun élément sur les modalités de suivi des étudiants apprentis qui

doivent pourtant bénéficier d'un encadrement spécifique.

Des conseils de perfectionnements dûment composés sont organisés chaque année. Les comptes-rendus témoignent de leur bonne réalisation. Les étudiants évaluent chaque année la formation via une enquête et les stages via l'application PStage depuis l'ENT.

Des enquêtes à 30 mois sur le devenir des étudiants sont réalisées par la cellule Aide au pilotage de l'Université et le CFA met en place un suivi post-formation, mais celui-ci n'est pas présenté dans le dossier. De plus, le dossier ne comporte pas de résultats d'enquêtes à 18 mois.

Enfin, le recrutement concerne majoritairement des étudiants issus de deuxième année en *Droit*, Administration économique et sociale (AES) ou de brevet de technicien supérieur (BTS) *Assistant manager*. Le dossier ne précise par la répartition des formations d'origine des étudiants et ne donne aucune précision sur les modalités de recrutement comme le nombre de candidature par exemple.

Résultats constatés

Les effectifs sont faibles. 12 en 2015, 15 en 2016, 17 en 2017 et seulement 11 en 2018, sans que cela ne soit commenté. La formation comporte seulement un étudiant apprenti en 2018 (année d'ouverture de l'apprentissage) et entre 3 à 6 étudiants en formation continue ou VAE entre 2015 et 2018.

Les taux de réussite sont bons et en progression, 75% en 2015, 87% en 2016 et 87% en 2017. Le dossier ne présente pas le taux de poursuite d'étude à 18 mois car il n'est communiqué qu'à 30 mois et reste marginal : 1 pour 7 sur la promotion 2012-2013 et 1 sur 8 pour la promotion 2014-2015, ce qui est conforme à la logique de la formation.

L'insertion professionnelle est cohérente avec les finalités de la formation avec un taux d'insertion à 30 mois de 85% à 100% entre 2013 et 2015 (entre 7 et 8 répondants). Le dossier ne comporte aucun suivi à 18 mois.

L'enquête de satisfaction 2016-2017 présentée dans le dossier est fondée sur 11 répondants et ne contient que 3 réponses détaillées, ce qui en rend difficile l'exploitation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un bon accompagnement pour l'insertion professionnelle
- Un bon ancrage régional
- Une formation bien en phase avec les transformations des collectivités décentralisées

Principaux points faibles :

- Un effectif faible et en diminution, sans explication au surplus
- Des informations manquantes sur le suivi des étudiants (à 18 mois notamment)
- Un nombre encore limité d'étudiants en formation continue et une absence de formalisation du suivi de ces étudiants

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* est une formation qui mise sur l'accompagnement de ses étudiants pour leur insertion professionnelle. Elle met ainsi en œuvre de nombreux outils et s'inscrit dans un contexte de réformes publiques tout en privilégiant une spécialisation régionale sur les petites collectivités territoriales (moins de 5 000 habitants).

Pour autant ses effectifs restent faibles et plutôt en diminution même si elle s'adresse à un public diversifié : étudiants en formation initiale, alternants, étudiants en formation continue. Une réflexion sur les recrutements semble nécessaire pour en renforcer le nombre. À ce propos, ouverte depuis 2018 à l'alternance suite à une Campagne d'évaluation 2019 – 2020 - Vague A

Département d'évaluation des formations

recommandation de l'Hcéres, la formation doit encore se doter d'outils de suivi et peut-être communiquer sur cette spécificité pour développer le nombre d'étudiants alternants.

De plus, la formation permet l'insertion dans la fonction publique territoriale, elle met en avant la possibilité pour l'étudiant d'associer cette année de formation à la préparation des concours de l'administration publique, elle gagnerait peut-être à formaliser un partenariat ou à créer un parcours en ce sens, d'autant que les poursuites d'études s'expliquent par des préparations aux concours.

Enfin, la licence professionnelle *Métiers des administrations et des collectivités territoriales* met en avant une volonté de développement de la formation continue via l'enseignement à distance. On s'interroge sur l'opportunité de cette perspective alors que la formation est tout juste ouverte à l'alternance et que son problème d'attractivité n'est pas analysé.



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU NUMÉRIQUE : CONCEPTION, RÉDACTION ET RÉALISATION WEB

Établissement : Université de Perpignan via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web*, parcours *Communications numériques et e-activités*, dispense ses enseignements en présentiel à l'antenne de Mende située à environ 300 kilomètres de Perpignan. En plus des étudiants en formation initiale, elle accueille aussi des étudiants en alternance et en formation continue. La formation se concentre sur la conception et la mise en œuvre de contenu web, avec un enseignement en informatique ; les enseignements (informatique, droit et économie du numérique, stratégies de communication, marketing et référencement) doivent permettre l'acquisition de compétences pratiques, le but étant de former des professionnels du web.

La formation se rattache au domaine Droit économie gestion de l'Université de Perpignan Via Domitia (désormais UPVD). Elle est rattachée à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de cette université.

ANALYSE

Finalité
Cette LP a pour finalité la formation de professionnels de la conception de contenu multimédia pour le web. Elle comporte un parcours unique <i>Communications numériques et e-activités</i> . Les objectifs de la formation sont clairement indiqués et largement diffusés via différents média, en ligne ou en présentiel, tant à destination des futurs étudiants que des partenaires socio-professionnels. L'annexe descriptive au diplôme (ADD) permet la visibilité du cursus et des compétences visées. La formation prépare bien au corps de métier visé et ne promeut pas la poursuite d'études, conformément à la vocation des licences professionnelles. La coloration informatique semble suffisante pour gérer des projets web, mais sans pour autant prétendre au développement réel d'applications. En revanche, les enseignements en communication, droit, management de projets multimédia, ergonomie, solutions e-commerces, etc. sont en parfaite adéquation avec la finalité annoncée.
Positionnement dans l'environnement
La création de l'antenne de Mende est le fruit d'une politique de proximité menée par la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités et la formation elle-même répond à des besoins du tissu socio-industriel local. Elle est, de fait, parfaitement intégrée dans le paysage socio-

professionnel et entretient des liens forts avec les entreprises locales, mais aussi la municipalité, le département et la région.

Le positionnement de la formation est assez particulier puisque l'antenne de Mende est située dans un territoire plutôt rural. L'implantation de la formation poursuit une logique de proximité et de revitalisation des territoires à travers « la transition numérique ». Par son côté dématérialisation et travail à distance, cette formation convient bien à ce projet et vise implicitement la création et le développement de *start-up* (entreprises en démarrage) locales, même si des entreprises aussi solides que IBM, Dell ou Ubisoft possèdent des centres relativement proches, à Montpellier. Cela explique le fort soutien des collectivités locales et, plus généralement, du tissu industriel et culturel local auquel la LP est liée par des contrats de professionnalisation et d'apprentissage permettant une formation en alternance.

Au niveau régional, plusieurs formations coexistent autour de ce thème ; pour la communication web, les plus proches sont celles des Universités d'Aix-Marseille, de Toulouse et de Pau ; mais la LP a trouvé son propre créneau entre les technologies impliquées et la gestion d'entreprises. La formation recrute essentiellement des étudiants issus de brevets de technicien supérieur (BTS) et d'instituts universitaires de technologie (IUT) proches (dont un à Mende même) auxquels elle permet une poursuite d'études, pas forcément à l'UPVD. Même s'il existe un partenariat entre le département de la Lozère et l'Université chinoise de Guizhou, cette LP n'est pas particulièrement ouverte à l'international, ni en flux entrant, ni en flux sortant.

Le dossier d'autoévaluation n'aborde pas spécifiquement l'articulation de cette LP avec la recherche. En fait, cette formation ne s'adosse que très faiblement au laboratoire CRESEM (Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranées) à Perpignan. Le seul membre titulaire universitaire de la formation est une chercheuse du domaine (71^{ème} section du Conseil national des universités – CNU : Sciences de l'information et de la communication), mais la distance de l'antenne avec son laboratoire, le CRESEM, et ses responsabilités administratives limitent fortement ce lien avec la recherche. Les liens entre la formation et les acteurs industriels en recherche et développement du domaine sont embryonnaires. Enfin, l'appui revendiqué de deux écoles doctorales semble hors de propos pour une licence professionnelle ; le but affirmé de cette LP est l'insertion professionnelle des étudiants au sortir de la formation et non une poursuite d'études, même en master – ce qui est conforme à ce que l'on attend d'une LP.

En revanche, il y a une grande synergie entre la formation et les acteurs locaux, professionnels, culturels ou politiques. Une convention de partenariat a été signée avec le Pôle lozérien d'économie numérique. Ainsi, entre autres actions, des manifestations publiques comme les « expéditions créatives », en direction des étudiants et des entreprises du tourisme, sont organisées et font l'objet de beaucoup de publicité localement.

Organisation pédagogique

La LP, dont le volume horaire par étudiant (hors projet tutoré et hors stage) est de 447 heures, est structurée assez classiquement et le découpage en unités d'enseignement (UE), bien décrit, suit une logique de domaines de compétences ; une place importante est accordée, comme il est normal dans une LP, aux travaux pratiques (24 % des enseignements). Les recommandations de la précédente évaluation ont été prises en compte pour une organisation plus logique dans le domaine de l'édition web. Une grande importance est accordée au projet tutoré et au stage. L'articulation entre ces derniers et le reste des UE est bien pensée.

Le projet tutoré commence au milieu du premier semestre (S1) ; il équivaut à 120 heures de travail par étudiant (soit 21 % du volume de la formation, ce qui est inférieur aux 25 % demandés par l'arrêté de 1999 sur les licences professionnelles) ; chaque étudiant a en charge le développement intégral d'un site web avec obligatoirement un module e-commerce. Les expéditions créatives sont rapprochées dans le dossier du projet tutoré : des équipes d'étudiants produisent, sur deux jours d'immersion, des solutions à une problématique exposée par un professionnel.

Les stages sont d'au moins 12 semaines et peuvent aller jusqu'à 24 semaines, ce qui n'est pas tout à fait conforme à l'arrêté de 1999, qui exige que tous les stages se fassent obligatoirement entre 12 et 16 semaines. Ils s'effectuent dans le service communication ou le service informatique d'une entreprise ou dans une agence web. Il est signalé que « nombreux sont les stages qui se concluent par une proposition d'emploi », mais les chiffres ne sont pas fournis et les informations à 30 mois ne fournissent que des informations lacunaires (peu de répondants aux questionnaires).

La prise en compte des étudiants handicapés est décrite et repose sur les services de l'Université. Elle s'appuie en particulier sur un référent propre à l'antenne de Mende.

Tous les enseignements sont en présentiel et sont principalement regroupés par journée pour une même matière. Cet agencement autorise une offre de formation à la carte pour les étudiants en formation continue, mais aussi

l'organisation de l'alternance, même si cela n'est pas précisément décrit. L'organisation hebdomadaire permet également d'employer plus facilement les intervenants extérieurs qui constituent la quasi-totalité de l'équipe enseignante. De même, une formation à distance est possible grâce à des outils informatiques (dont l'usage paraît assez normal dans ce type de formation). Ces dispositifs veulent favoriser l'accueil des salariés et des étudiants en alternance. On constate pourtant une baisse du nombre des étudiants en alternance, sans que celle-ci s'explique, alors même que leur nombre est en augmentation à l'UPVD. L'une des raisons est peut-être que ces formations sont qualifiantes et non diplômantes.

La professionnalisation est ainsi au cœur des préoccupations de l'équipe enseignante et la sensibilisation au monde industriel est omniprésente (rencontre étudiants-professionnels, banque de stages). Le suivi des étudiants, en particulier lors des stages, est particulièrement poussé et l'équipe, secondée par une personne détachée de la mairie, s'appuie sur le Service d'insertion professionnelle (SIP) pour l'aide à la recherche de stage et d'emplois. Des informations sur l'entrepreneuriat sont fournies par ce même service.

L'évaluation des stages se fait par un contrôle en cours de stage (envoi mensuel par l'étudiant d'une fiche de liaison visée par l'entreprise (le maître de stage) et l'étudiant. Une grille d'évaluation est remplie par le tuteur. Le stage est évalué par un rapport de stage, l'étude des produits réalisés par l'étudiant, l'analyse du vécu et des pratiques professionnelles, une soutenance orale, le rapport du tuteur professionnel.

Le lien avec la recherche est faible et relève de l'osmose avec l'expérience en recherche et développement des intervenants professionnels. Relevant d'une certaine manière de la veille technologique, les certifications professionnelles ne sont pas mentionnées.

Des dispositifs de salles de classe intelligentes sont décrits et utilisés à l'UPVD, sans qu'on sache s'ils sont effectifs à l'antenne de Mende (le terme d'université et non d'antenne est utilisé pour les décrire). La formation dispose cependant d'une salle propre et pleinement accessible aux étudiants et également de matériel de production multimédia. La part du numérique va de l'utilisation de services standard de l'Université, comme Moodle et autres outils fournis par l'espace numérique de travail (ENT), à quelques outils collaboratifs basiques. Des outils professionnels propres au domaine du web comme les « *frameworks* » web, les gestionnaires de contenu, les gestionnaires de versions, les plateformes collaboratives professionnelles ne sont pas décrits bien qu'au programme d'une UE de deuxième semestre (S2). Ils pourraient pourtant être mis à contribution dans le cadre de jeux sérieux.

La préparation des étudiants à l'international relève de l'UPVD et n'est pas décrite spécifiquement pour l'antenne de Mende (en dehors du partenariat de la Lozère avec Guizhou en Chine). Les dispositifs d'aide à la mobilité reposent sur les cours de langue et la possibilité de passer des certifications en langues étrangères ainsi que sur les services de l'Université. Cela se concrétise à l'antenne de Mende par l'octroi d'une personne chargée spécifiquement des relations internationales et de la mobilité. Elle s'occupe notamment des stages à l'étranger d'une manière qui n'est pas décrite et avec des résultats non quantifiés. Mais la suppression des enseignements en anglais limite les possibilités de mobilité et constitue même une erreur (reconnue par l'autoévaluation) dans un domaine (les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement – TICE) où l'anglais est une langue de communication fondamentale. L'absence d'UE de langue n'est pas réglementaire et particulièrement regrettable. Pratiquement aucun étudiant étranger n'est accueilli dans la formation. Il ne semble pas y avoir de mobilité entrante ou sortante (pas de chiffres fournis).

Pilotage

L'équipe pédagogique ne compte qu'un universitaire titulaire, maîtresse de conférences (MCF) hors classe en communication, qui est également responsable de la mention. Il y a donc un très fort déséquilibre entre enseignants-chercheurs titulaires et vacataires, ce qui fragilise la formation, y compris pour son avenir. Un autre MCF (section 02 du Conseil national des universités, Droit public) intervient pour des cours de droit comme contractuel. Le reste de l'équipe est composé de vacataires provenant, sauf exceptions, d'entreprises locales. Notons qu'un enseignant de BTS fait une intervention en tant que vacataire. Au total, environ un dixième du volume d'enseignement est assuré par un enseignant-chercheur titulaire (45 heures pour la MCF responsable pédagogique). Le nombre d'heures le plus élevé (104) est assuré par un vacataire issu du monde socio-professionnel (Directeur d'agence de communication), qui exerce de plus un certain nombre de responsabilités administratives (jury, commission de recrutement, validation des acquis de l'expérience – VAE) ; les autres vacataires ont un volume d'heures plus réduit (de 7 à 30), mais ils sont également issus du monde socio-professionnel (infographiste, documentariste, développeur WEB, chargé de communication, chef de projet, Journaliste, consultant WEB, consultant,...) ; ils assurent en tout 382 heures d'enseignement. Il n'est pas fait mention parmi les statuts des enseignants d'un Professeur associé (PAST) à temps partiel, alors même que le nombre élevé d'heures de vacations en rendrait la présence possible.

De plus, la responsabilité et l'organisation effective reposent essentiellement sur cette seule universitaire titulaire, la responsable pédagogique qui est aussi la responsable de l'antenne de Mende. Elle bénéficie de l'aide de l'administration locale fournie par l'Université (trois personnes) et la ville de Mende (quatre personnes). Il n'en résulte pas moins une grande quantité de tâches à accomplir et une charge de travail conséquente dans laquelle la responsable s'investit complètement.

Pour souder l'équipe et régler les problèmes rapidement, une réunion hebdomadaire est prévue tous les lundis matins, à laquelle les représentants étudiants assistent. En dehors de ces réunions, il est fait état d'un dialogue continu entre les étudiants et la responsable de la formation.

Le conseil de perfectionnement est constitué de membres d'origines variées, universitaire (la responsable de la formation), professionnels vacataires intervenant dans la formation, étudiants et administratifs ; il ne semble pas y avoir de personnalités extérieures à la formation ; la composition du conseil est ainsi non-conforme à la réglementation. Ce conseil fonctionne correctement (seulement une ou éventuellement deux réunions par an cependant) et la formation tient compte des propositions qu'il émet. Un compte rendu assez ancien (mai 2016) est fourni en annexe (avec sept présents, tous impliqués dans la formation).

La formation est évaluée par les étudiants de différentes manières, la première étant sans doute via les retours directs à la responsable de la formation et au conseil de perfectionnement. Ensuite, des enquêtes d'évaluation de la formation sont régulièrement envoyées aux étudiants par les services de l'Université et les résultats sont retournés aux acteurs locaux (un exemple est fourni en annexe pour 2016-2017, avec un taux de retour de seulement 50 % : les taux de satisfaction sont élevés, notamment pour les débouchés, sauf pour les emplois du temps et les poursuites d'études).

Le règlement d'examen, les modalités de collecte et d'agrégation des résultats sont diffusés aux étudiants à la réunion de rentrée. Différents jurys sont constitués : jury de projet, de stage et d'année, dont les membres sont connus à l'avance. Un tiers des intervenants extérieurs (5 sur 14) font partie de ces jurys tous les ans. Un autre enseignant titulaire de l'UPVD, extérieur à la formation, siège dans le jury de diplôme.

La question des compétences transversales et l'introduction à la constitution et l'utilisation d'un portfolio sont abordées par les intervenants de la formation. Le supplément au diplôme détaille la finalité du diplôme, les compétences réputées acquises par les diplômés et la structuration en UE. Cependant, le détail des UE, en particulier le niveau technique atteint, n'est pas donné. Enfin, cette annexe descriptive n'est fournie qu'en français, mais il est question, au niveau de l'Université, de traduire systématiquement ces documents.

Résultats constatés

Cette formation centrée sur l'insertion professionnelle locale a du mal à trouver son public. Certes, les effectifs sont stables : 12 étudiants en formation initiale en 2015 et même en légère progression les années suivantes (15 en 2016, 16 en 2017, 17 en 2018, ce qui semble témoigner d'une certaine attractivité de la formation (Il y a 44 dossiers de candidatures en 2018 examinés en première commission et 18 autres en deuxième commission).

Mais il y a un déficit d'étudiants en regard de la capacité d'accueil limitée (CAL), à 20 places. L'explication donnée de cette CAL est le nombre de places dans la salle dédiée à la formation. Les efforts déployés en direction de la diversification des publics n'ont qu'un impact faible sur le recrutement, puisque le pourcentage d'apprentis, d'étudiants en formation continue et aussi, d'ailleurs, de bénéficiaires d'une VAE (un seul entre 2015 et 2018) est faible et même en baisse entre 2015 et 2018, notamment pour les apprentis : aucun étudiant étranger depuis 2016, un seul étudiant en formation continue (en 2018), et un nombre d'apprentis passé de trois en 2016 à deux en 2017 et un seul en 2018.

En contrepartie, le taux de réussite est en progression et régulièrement de 100 % pour les dernières années et aucun étudiant n'abandonne en cours d'année. Les étudiants qui ont répondu à l'enquête mentionnée ci-dessus ne représentent que 50 % des effectifs, mais ils se disent plutôt « très satisfaits » de la formation, avec un bémol quant aux informations sur la poursuite d'études.

Les enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés sont faites par la cellule aide au pilotage de l'Université. Le taux de réponse, autour de 75 %, est raisonnable et l'insertion professionnelle (75 % des répondants pour la promotion 2015 et 90 % des répondants pour la promotion 2014) est plutôt bonne.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Excellente implantation locale : tous les acteurs sont concernés par l'insertion professionnelle et le développement d'entreprises.
- Très bon suivi individualisé des étudiants et communication continue entre les étudiants et la responsable de la formation.
- Très bonnes conditions matérielles du cadre de la formation.

Principaux points faibles :

- Formation reposant sur un seul enseignant-chercheur titulaire.
- Absence d'enseignement de/en langue étrangère.
- Formation peu ouverte sur l'extérieur : aucune internationalisation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Conception, rédaction et réalisation web* est une formation dynamique et proche de ses étudiants, dont l'action s'est portée principalement sur l'emploi local et la création d'entreprise. Le dossier d'autoévaluation fait apparaître des perspectives de changements mineurs.

Cependant, la formation repose sur un seul enseignant-chercheur titulaire. Il serait utile de renforcer l'équipe pédagogique en recrutant d'autres enseignants-chercheurs, par exemple en informatique ou en ergonomie, de manière à former une équipe plus pérenne.

Il est par ailleurs absolument indispensable de remettre dans cette licence professionnelle une formation de/en langue étrangère. L'ouverture passe nécessairement par des efforts supplémentaires en langue étrangère pour donner envie aux étudiants de faire leur stage à l'international.



LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU TOURISME : COMMUNICATION ET VALORISATION DES TERRITOIRES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du tourisme : communication et valorisation des territoires*, parcours *Tourisme d'affaires, festivalier et territoires* (TAFT), est une formation offrant une professionnalisation dans le domaine du management du tourisme d'affaires ou événementiel. Elle vise l'acquisition de compétences correspondant aux différentes phases de l'ingénierie touristique : développement, conception, commercialisation, gestion de la production et de la commercialisation de produits événementiels touristiques (création d'événements, mise en tourisme de festivals, études de faisabilité, organisation de séminaires, de salons professionnels...). La LP est proposée sur les sites de Perpignan et de Mende. Elle s'inscrit dans le département Management du tourisme de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Perpignan.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs de la LP sont clairement définis et disponibles. Une journée portes-ouvertes est consacrée annuellement à l'accueil et à l'information des candidats.

L'intitulé de la formation est en cohérence avec les objectifs fixés et le contenu des enseignements. L'indication *Métiers du tourisme* permet d'identifier le secteur professionnel visé, l'intitulé *Communication et valorisation des territoires* permet d'en situer la finalité, et le parcours *Tourisme d'affaires, festivalier et territoires* permet de distinguer la spécialisation à laquelle conduit cette LP de ce secteur. Cet intitulé reflète l'enjeu actuel pour les territoires de concevoir la culture et le patrimoine comme des facteurs de développement et d'attractivité économique.

Cette formation doit permettre de proposer des prestations adaptées à une clientèle spécifique. Le programme est accompagné d'un supplément qui précise les connaissances et compétences acquises.

Les débouchés potentiels sont portés à la connaissance des étudiants et autres parties prenantes (acteurs du monde du tourisme) en amont du recrutement et lors de la recherche de stage. Les diplômés visent une insertion professionnelle tant au sein de structures institutionnelles que privées ; il convient cependant de s'interroger sur

certaines degrés de qualification visés, qui correspondent plutôt au niveau master (directeur de régie, chargé de mission loisirs et tourisme dans les collectivités territoriales, responsables de palais des congrès, ...) en regard du contenu de la formation

Positionnement dans l'environnement

La LP se différencie et complète l'offre de formation de l'Université en ceci qu'elle permet une spécialisation dans les métiers du tourisme, plus précisément du tourisme d'affaires et événementiel, mais également des spécialités plurivalentes de la communication et de l'information. Elle est la seule offre de cette nature dans la région Occitanie.

La LP répond aux attentes du monde socio-économique régional fortement touristique, sans information particulière de son positionnement au niveau national. L'offre événementielle du territoire est vaste et met en jeu de nombreux acteurs tout au long du parcours client.

Le secteur du tourisme d'affaires et événementiel représente un levier important de développement économique et contribue à l'attractivité touristique des territoires en générant d'importants flux nationaux et internationaux et donc des besoins en formation, qui sont adossées aux cinq axes stratégiques de recherche de l'UPVD, sans information particulière sur cet adossement.

L'équipe d'enseignement comprend des enseignants-chercheurs rattachés à l'unité de recherche CRESEM (Centre de recherches sur les sociétés et environnements en méditerranées) et adossée à l'École doctorale INTER MED.

La LP a un large réseau de partenaires et est soutenue par l'Agence de développement touristique des Pyrénées-Orientales et par l'Agence de développement touristique de l'Aude, de même que l'Agence de développement touristique de la Lozère, pour la délocalisation à Mende, et les organismes qui lui sont liés.

La LP bénéficie d'un partenariat avec la Tunisie (Erasmus Mundus Action 2) et un accord avec l'Université de Guizhou en Chine, sur le site de Mende. Cela dit, il n'existe pas de mobilités étudiantes sortantes. Néanmoins, les étudiants, de plus en plus nombreux, souhaitant réaliser un stage à l'étranger, sont accompagnés individuellement.

Organisation pédagogique

L'ensemble des unités d'enseignement (UE) est organisé en cohérence avec les objectifs de la LP.

La LP s'organise autour de l'étude des techniques transversales du marketing, de la communication, du commercial, de la conduite de projet. La progression pédagogique semestrialisée permet une spécialisation effective. Il est également demandé aux étudiants de réaliser sous forme d'un projet tutoré, un événement commandité par un partenaire extérieur.

La LP accueille un public en formation initiale et en alternance, et à compter de la rentrée 2019 en contrat d'apprentissage. Sur le site de Perpignan, le rythme de l'alternance se fait sur des temps longs (un mois à l'université/un mois en entreprise). La professionnalisation se fait également par le biais du projet tutoré et d'un projet professionnalisant partenaires-université. Les étudiants effectuent également un stage obligatoire d'une durée minimale de trois mois.

Des dispositifs permettant d'accueillir les étudiants à situation particulière existent, et le bureau d'accueil des étudiants en situation de handicap est disponible pour ceux qui en ont besoin.

Les enseignements de langues étrangères sont proposés – première langue obligatoire, anglais, et une deuxième langue au choix : espagnol, allemand ou chinois ; le volume consacré à ces enseignements, avec 30 heures pour l'anglais, et 20 heures pour la deuxième langue, n'est pas suffisant. L'UPVD est centre certificateur du CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) ce qui lui permet de promouvoir le développement de la certification, sans information particulière sur le nombre d'étudiants qui passent cette certification (ni sur une autre d'ailleurs).

L'établissement est doté d'un service d'insertion professionnelle qui accompagne les étudiants dans leur recherche de stages. Les étudiants bénéficient également d'un accompagnement personnalisé.

Une UE est consacrée aux nouvelles technologies de l'information et de la communication adaptées au domaine du tourisme.

La LP affiche une mise en œuvre d'outils d'aide à la réussite (tutorat), sans plus d'information sur ce dispositif.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée, sur le site de Perpignan de sept professionnels qui assurent 163 heures d'enseignement, de cinq enseignants-chercheurs qui assurent 168 heures et une enseignante et cinq enseignants vacataires qui assurent 204 heures. Sur le site de Mende, l'équipe est composée de sept professionnels qui assurent plus de 163 heures, de cinq enseignants-chercheurs qui assurent 112 heures et de trois enseignants vacataires qui assurent 160 heures. La différence entre les professionnels et les vacataires n'est pas claire. La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus du monde socio-économique ou encore culturel est en accord avec la finalité de la formation et ils apportent non seulement leur expertise mais leur réseau de professionnels.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis en termes de gestion des enseignements, des enseignants, des étudiants, des examens, du recrutement, de la promotion de la formation et de l'insertion professionnelle.

La constitution, le rôle et les modalités de réunion des différents jurys, par exemple les jurys d'examens, les conseils de perfectionnement (au vu des procès-verbaux) et les réunions de fin d'année sont correctement mis en place. Les modalités de contrôle des connaissances sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.

Un questionnaire d'évaluation des enseignements est adressé par la CAP (Cellule aide au pilotage) aux enseignants qui le souhaitent, sans information particulière sur ses résultats.

Au niveau de l'acquisition des compétences par l'étudiant, les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont en voie d'être transcrits en compétences.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont suivis et communiqués par la Cellule aide au pilotage et Contrôle de gestion. La LP dispose des données fournies par un observatoire sur le suivi de ses étudiants sortants. Le taux de réussite et de poursuite d'études, ainsi que les taux d'insertion professionnelle, sont connus de parties prenantes et sont régulièrement mis à jour et publiés, sans connaître la façon d'appréhender ces données.

Entre 2015-2017 sur le site de Perpignan les effectifs inscrits sont stable à 26 étudiants en moyenne par an. Le taux de réussite est de 100%. Sur le site de Mende, les effectifs inscrits sont assez stable à 25 étudiants par an en moyenne. Les effectifs inscrits ont baissé en 2018 à 18, sans explication sur cette évolution. Le taux de réussite approche les 100%.

Une enquête sur le devenir des diplômés à 30 mois a été entreprise. Le taux de réponse est de 58,5% sur les 46 diplômés. En 2016-2017 25% sont en poursuite d'études. La situation à 30 mois au 1^{er} décembre 2017 montre que 75% sont en emploi, avec un temps moyen de 10 mois pour trouver un emploi. Le salaire moyen est de 1241 euros par mois. Aucune information ne permet de mesurer ces données à 6 et à 18 mois. Sur les informations disponibles, il ressort une majorité de postes d'employés de bureau, de commerce et de personnel de service.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation répondant aux besoins de son territoire et bien intégrée dans son environnement professionnel
- Une offre de formation unique au niveau local et avec des effectifs stables sur le site de Perpignan, et témoignant sur les deux sites d'une réelle attractivité
- Une formation dont le contenu est globalement en cohérence avec l'environnement professionnel

Principaux points faibles :

- Une faible adéquation de certaines qualifications professionnelles visées par la formation et le contenu effectif des enseignements proposés, qui relèvent d'un niveau de LP et non de master
- Une faiblesse de l'information sur le devenir des diplômés, traduisant une faiblesse de pilotage sur ce point

- Une absence de mobilités étudiantes à l'étranger, significative dans un secteur comme le tourisme
- Une faiblesse sur les enseignements en langues, en regard des besoins de l'environnement professionnel (importance de la clientèle touristique étrangère)
- Une insuffisance de transcription des enseignements en compétences, et notamment en compétences transversales

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation présente une offre réellement pertinente, par son contenu, et bien adaptée à son environnement professionnel. Toutefois, il est dommage que la mobilité étudiante soit insuffisante, alors même qu'elle est très importante sur ce secteur d'activités. Par ailleurs, une réflexion doit être menée sur l'importance du volume d'enseignement consacré aux langues. De même la réflexion, l'information et le suivi des étudiants doit être renforcé sous l'angle de l'insertion professionnelle. Enfin, il conviendra de bien définir les modalités de coordination, et leur maîtrise, entre les sites de Perpignan et de Mende.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Administration publique, parcours Droit et transformation de l'action publique*, a une double finalité, professionnalisante et recherche. Il existe depuis la rentrée 2015, en prenant alors le relais d'un master essentiellement orienté vers la recherche. Cette formation a pour objectif de former des juristes spécialistes du droit public. C'est une formation pluridisciplinaire ouverte en formation initiale, continue, à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels (VAP). Les enseignements ont lieu sur le campus universitaire de Perpignan. Chaque année la formation accueille une dizaine d'étudiants.

ANALYSE

Finalité
<p>Les connaissances attendues sont très clairement exposées. Il s'agit d'une part, de renforcer les compétences générales dans le domaine du droit public et d'autre part, de donner aux étudiants des compétences spécifiques dans les domaines du droit de l'administration, de l'urbanisme, de l'environnement, des opérations immobilières, des finances publiques. On apprécie tout particulièrement le fait que les étudiants soient capables de rédiger des notes synthétiques mais aussi des rapports plus importants sur des questions complexes. Ils sont préparés à intégrer l'administration mais également à poursuivre des études de recherche.</p> <p>L'articulation entre la formation et la recherche est mentionnée dans le dossier mais ne semble pas particulièrement convaincante ; en effet, il est indiqué que la formation est adossée aux cinq axes stratégiques de recherche de l'Université de Perpignan (écologie et fonctionnement du vivant ; dynamique des environnements et des anthroposystèmes ; culture, territoires, patrimoines et marchés de Méditerranée ; énergies renouvelables, procédés et matériaux associés ; théorie, systèmes complexes, modélisation), ce qui semble relever d'une rédaction standard préparée par les services de l'Université mais sans avoir été adapté à cette mention. Classiquement, l'adossement à la recherche passe par la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Ce qui paraît intéressant en revanche, c'est que les étudiants soient associés aux différentes manifestations scientifiques et à une série de conférences obligatoires qui portent sur les transformations de l'action publique. Il est mentionné dans le dossier que l'équipe pédagogique souhaite développer le travail personnel et collectif des étudiants, ce qui paraît particulièrement intéressant en deuxième</p>

année de master (M2).

On peut toutefois regretter l'absence de spécialisation plus précise dans ce diplôme qui a une visée très généraliste et qui ne correspond pas toujours, dans tous les cas, aux besoins du secteur public. Ainsi le parcours *Droit et transformations de l'action publique* ne semble pas correspondre à des enseignements et compétences bien distinctes d'une formation classiquement pluridisciplinaire à forte dominante de droit public.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Administration publique* de l'Université de Perpignan s'inscrit dans la politique de site en matière de formation et de vie étudiante des établissements d'enseignement supérieur de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Université. Le master *Administration publique* se situe dans le prolongement de l'offre globale de formation puisqu'il a été positionné dans la continuité de la licence *Droit* et de la licence *Administration économique et sociale* (AES), ce qui permettrait d'après l'autoévaluation d'assurer une professionnalisation des étudiants en renforçant leurs compétences dans le domaine administratif. Pourtant, les responsables du master considèrent toutefois qu'il faudra, à l'avenir, orienter la formation vers plus de professionnalisation.

D'après l'autoévaluation, cette formation ne concurrence pas les Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG) puisqu'elle n'a pas pour seul objet la préparation aux concours administratifs. Il se distinguerait aussi des masters qu'on retrouve à Montpellier ou à Toulouse car il offre une formation pluridisciplinaire. C'est exact pour les masters de droit public général mais il y a bien une concurrence régionale, et nationale, pour une formation destinée à préparer à entrer dans la fonction publique. Cela mériterait une analyse plus approfondie.

Actuellement, le master n'a conclu aucun partenariat dans le monde socio-économique.

Organisation pédagogique

Le dossier présenté mentionne que la structure de la formation serait adaptée aux différents parcours étudiants et que le contenu de la formation serait en cohérence avec le cadre national des formations. Il est précisé que la première année de master (M1) reste généraliste car un grand nombre d'enseignements sont ouverts aussi à d'autres spécialités de master, même s'il se spécialise progressivement. Mis à part cela, aucune information ne permet de s'en assurer. Seule la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) détaille les enseignements mais de façon peu précise. Aucun volume horaire n'est mentionné et les enseignements semblent correspondre à un master de droit public général.

Un certain nombre d'étudiants, non précisé, viennent du parcours AES et auraient de bons résultats. L'équipe a aussi le souci d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières : situation de handicap ou sportifs de haut niveau. Les salariés sont également bienvenus. La formation semble ouverte en formation initiale, continue, à la VAE et la VAP. Cependant, sur tous ces points, aucune information ni analyse ne semble correspondre à la formation elle-même mais relève de paragraphes standards rédigés par les services de l'Université et plaqués de façon artificielle dans le rapport.

En deuxième année de master (M2), les étudiants qui suivent la finalité professionnalisante doivent effectuer un stage auprès d'un professionnel ou d'un centre de recherche, d'une durée minimale de deux mois. Les enseignants-chercheurs de l'Université de Perpignan accompagnent les étudiants dans leur stage puisque celui-ci se déroule sous la responsabilité d'un référent universitaire et du maître de stage et donne lieu à la réalisation d'un mémoire professionnel ou de recherche. Les responsables du diplôme considèrent que le stage apparaît souvent trop court et que la durée n'excède généralement pas deux mois, en raison de l'obligation de rémunération au-delà de ce délai.

La formation permet également à l'étudiant d'acquérir des compétences additionnelles utiles à son insertion professionnelle ou à la poursuite de ses études : un cours de culture générale est mis en place dès le premier semestre du master pour mettre en évidence les liens importants entre l'évolution des connaissances juridiques et les transformations de la société. En ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies, les étudiants ont accès à la grande majorité des revues juridiques qui sont aujourd'hui numérisées. Certains enseignants du master ont suivi une formation afin de développer des pédagogies innovantes : ils utilisent l'image, ainsi que la vidéo dans les enseignements pour permettre une meilleure attention des étudiants.

Seuls les liens de l'Université avec des établissements étrangers sont mis en avant, de façon toute générique, mais aucun étudiant du master n'est indiqué comme ayant bénéficié de cette mobilité sortante.

Les étudiants suivant la voie recherche ne sont pas l'objet de précisions quant à leur nombre. D'ailleurs, aucune poursuite d'études en doctorat n'est mentionnée.

Pilote

Les responsables de la formation sont au nombre de deux et l'équipe pédagogique est bien équilibrée. Elle est composée de représentants de plusieurs disciplines : droit public, sciences politiques, sciences économiques et histoire du droit. Les professeurs et les maîtres de conférences sont bien représentés. De nombreux enseignants-chercheurs interviennent dans la formation : ceux-ci appartiennent en majorité à l'Université de Perpignan. Les autres enseignants-chercheurs proviennent des universités voisines (Montpellier, Toulouse, Aix-Marseille). Les professionnels font également partie de l'équipe.

L'équipe pédagogique se réunit une fois dans l'année, quelques semaines après la tenue, sur la base du volontariat (ce qui reste très informel), des conseils de perfectionnement afin de déterminer les éventuelles modifications à apporter à l'organisation de la formation. L'évaluation de la formation est effective et permet une amélioration continue des enseignements.

Un enseignant étranger de l'Université espagnole de la Corogne intervient également. Des attachés temporaires d'enseignement et de recherche, ainsi que des professeurs certifiés ou agrégés dans l'enseignement supérieur sont également sollicités pour assurer des cours. Les intervenants extérieurs professionnels sont au nombre de sept, dont deux directeurs de services d'une collectivité territoriale et un préfet, qui sont bienvenus dans un master d'administration publique. On peut toutefois regretter que le nombre d'heures de cours assurés par l'ensemble des intervenants ne soit pas mentionné.

Résultats constatés

Les effectifs font l'objet d'un paragraphe vraisemblablement standard rédigé par les services de l'établissement. Ils ne font l'objet d'aucune analyse dans l'autoévaluation que ce soit en termes d'origine ou de composition. Les résultats sont pareillement absents.

L'enquête réalisée sur les débouchés des étudiants du master *Administration publique* commence en 2010 et s'arrête fin 2015. Tous les étudiants n'ont pas répondu mais on peut relever que certains d'entre eux ont poursuivi des études de doctorat. D'autres étudiants se sont inscrits à l'IPAG pour préparer les concours ou dans d'autres M2. S'agissant plus particulièrement de l'insertion professionnelle, les étudiants trouvent un emploi puisque le temps d'accès à l'emploi varie entre 5 et 11 mois. Le secteur d'activité concerne essentiellement le secteur public et les résultats sont cohérents avec l'objectif de la formation. Une partie des diplômés occupe des fonctions de cadre.

CONCLUSION

Principaux points faibles :

- Une formation insuffisamment professionnalisante et non orientée vers la transformation de l'action publique
- Indigence des annexes avec une absence d'information sur les effectifs et les résultats
- Pas d'indication des volumes horaires
- Un trop faible nombre de professionnels des collectivités territoriales et de l'État impliqués dans la formation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Administration publique, parcours Droit et transformation de l'action publique* est une formation classique mais un peu trop généraliste et encore insuffisamment professionnalisante malgré les objectifs de l'équipe. Il serait intéressant de cibler les enseignements sur une ou plusieurs spécialités de l'action publique afin de renforcer l'attractivité de la formation et de répondre davantage aux besoins des professionnels du secteur. L'étude des langues pourrait se focaliser davantage sur la langue espagnole, celle-ci pouvant permettre de faciliter l'accès aux emplois dans le domaine de la coopération transfrontalière. Il serait également intéressant de réaliser une enquête auprès des professionnels de l'administration publique afin de les questionner sur leurs besoins de recrutement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ARCHÉOLOGIE, SCIENCES POUR L'ARCHÉOLOGIE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Archéologie, sciences pour l'archéologie* (ASA) de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation en deux ans, proposant un parcours unique *Quaternaire et préhistoire*. La formation propose toutefois une spécialité recherche et une spécialité professionnelle en fonction des options et stages choisis. Le volume horaire de la formation n'est pas connu. Les enseignements prennent la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de sorties terrain et de stages facultatifs. Les enseignements ont lieu sur le campus de Perpignan et sur le site de Tautavel.

ANALYSE

Finalité
<p>Les enseignements présents dans la maquette de la formation sont des enseignements spécialisés permettant d'acquérir des connaissances de haut niveau dans le domaine considéré. Les compétences personnelles et professionnelles ainsi que les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études sont uniquement listés dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : le dossier ne permet pas d'apprécier l'articulation entre les enseignements et l'ensemble de ces aspects. Plusieurs débouchés évoqués ne sont accessibles que sur concours ; d'autres paraissent irréalisables en l'absence de cours dédiés, comme la restauration d'objets archéologiques par exemple.</p> <p>Il n'existe pas de délocalisation de la formation.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Parmi les masters ASA régionaux (Montpellier, Toulouse) et nationaux (Aix-Marseille, Bordeaux, Paris I), le parcours <i>Quaternaire et préhistoire</i> de ce master de l'UPVD se distingue par son ancrage chronologique dans la préhistoire ancienne et dans l'importance donnée aux paléoenvironnements. La formation est d'ailleurs en partie mutualisée avec un master similaire porté par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), institution co-partenaire de l'Unité mixte de recherche Histoire naturelle de l'homme préhistorique (HNHP – UMR 7194 aux côtés de l'UPVD).</p> <p>L'articulation avec la recherche est très favorisée par la présence d'équipes de recherche locales, spécialisées dans le champ préhistorique (UMR HNHP, Équipe d'accueil – EA du Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens). L'antenne de l'UMR HNHP sur le site de Tautavel donne une grande visibilité internationale à la formation.</p>

Des partenariats institutionnels ont été établis avec le Musée de préhistoire de Tautavel (EPCC), le Muséum d'histoire naturelle de Perpignan et de Toulouse et le Musée national de préhistoire des Eyzies-de-Tayac, afin de permettre l'étude des collections archéologiques.

Le master *ASA Quaternaire et Préhistoire* de l'UPVD a intégré en 2019 un réseau de masters européens des Universités de Tarragone (Espagne), Tomar (Portugal) et Ferrare (Italie). L'antenne de Tautavel est un site d'accueil pour le programme de master *Erasmus Mundus in quaternary and prehistory*. Enfin, la formation entretient des relations suivies avec l'*Instituto de paleoecología humana y evolución social (IPHES)* de l'Université de Tarragone : un de ses enseignants intervient dans la formation (préhistoire du Maghreb).

Organisation pédagogique

La formation prévoit une spécialisation progressive au terme de la première année de master (M1) qui met en place les bases théoriques et méthodologiques. La majorité des enseignements relèvent du tronc commun, mais des options sont proposées afin de permettre aux étudiants de donner une dominante recherche ou professionnelle à leur cursus. Les dispositifs destinés aux étudiants ayant des contraintes particulières sont mis en place au niveau de l'Université.

La maquette prévoit la possibilité d'une spécialité recherche ou professionnelle, en fonction de ses choix de stage : au deuxième semestre (S2), un stage d'un mois est prévu, soit en milieu professionnel, soit en laboratoire de recherche. Au quatrième semestre (S4), l'étudiant peut choisir de rédiger un mémoire de recherche ou bien de faire un stage long. Suivant la spécialité choisie, l'étudiant rédige alors soit un rapport de stage (au S2 et S4) soit un mémoire de recherche (mémoire intermédiaire au S2 et complet au S4). Le dossier ne précise pas s'il y a une soutenance. Toutefois, la totalité des étudiants ont suivi la spécialité recherche sur la période 2015-2018. La maquette mentionne une sortie terrain obligatoire d'une semaine, mais le caractère facultatif ou obligatoire des stages, de même que leur durée, ne sont pas clairement explicités, ce qui pose la question de la réglementation en vigueur.

La formation à la recherche est assurée sous forme de cours et de séminaires par des enseignants-chercheurs, chercheurs et ingénieurs de haut niveau dans des domaines variés et complémentaires (préhistoire, archéologie, archéologie funéraire, paléanthropologie, paléontologie, archéozoologie, palynologie, géosciences, géographie, géoarchéologie, ethnoarchéologie). La formation par la recherche est également au cœur de la formation.

La mise en place d'une plateforme de réalité virtuelle reconstituant le site de la Caune de l'Arago, dans le cadre du projet « ANR SCHOPPER », de l'Agence nationale de la recherche (ANR), va s'accompagner à court terme d'une valorisation dans le cadre pédagogique qui est à ce jour sans pareille dans le domaine de la préhistoire. De manière plus conventionnelle, un espace numérique de travail (ENT) est mis à la disposition des enseignants et des étudiants. La préparation au Certificat informatique et internet (C2i), niveau 2 métiers de l'environnement et de l'aménagement durables, est incluse de manière obligatoire dans la maquette au premier semestre (S1), ainsi que la formation aux outils numériques indispensables dans le domaine concerné (système d'information géographique, cartographie, dessin assisté par ordinateur).

L'enseignement de l'anglais est dispensé de manière obligatoire au S1 et au troisième semestre – S3 (volume horaire non précisé) : il s'agit d'un enseignement de l'anglais appliqué au champ scientifique. Aucune autre langue étrangère n'est proposée, contrairement à ce qui est indiqué dans la rubrique « compétences acquises » de la fiche RNCP. La formation accueille en moyenne quatre étudiants internationaux par an, ce qui représente 30 % de l'effectif total d'étudiants. La mobilité sortante est jugée faible, mais aucune donnée chiffrée ne permet d'apprécier ce point.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de 34 intervenants (21 enseignants-chercheurs, dont 4 professeurs et 7 maîtres de conférences – MCF, dont 1 habilité à diriger des recherches (HDR), de l'UPVD et 2 professeurs –PR, 5 MCF et 1 attaché temporaire d'enseignement et de recherche – ATER du MNHN), 3 chercheurs du Centre national de la recherche scientifique – CNRS, 9 ingénieurs d'étude ou de recherche) et 1 intervenant professionnel. Parmi eux, 30 intervenants sont rattachés à des UMR ou à une EA locales (HNHP, CEFREM, ART DEV, CRESEM) et quatre appartiennent à des institutions extérieures ou étrangères (UMR LAMPEA, UMR Arscan, IPHES Tarragone). On déplore la très faible implication d'intervenants issus du milieu professionnel : l'équipe ne compte qu'un intervenant extérieur (conservateur du patrimoine) sollicité à titre ponctuel sur son domaine spécifique de compétences (muséologie).

Le pilotage de la formation est assuré par un responsable de formation qui s'appuie sur une commission pédagogique de sept membres, comportant trois personnels du MNHN et sur un personnel des Bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), en charge du secrétariat des départements d'Histoire et d'Histoire de l'art et archéologie. Les échanges au sein de l'équipe pédagogique sont réguliers tout au long de l'année. Les étudiants sont présents lors des conseils de perfectionnement qui se réunissent deux fois par an dans la perspective d'une amélioration continue de la formation. On ignore si la composition du conseil de perfectionnement inclut des membres extérieurs à la formation, issus du milieu professionnel concerné et donc s'il est conforme à la réglementation en vigueur. Les rapports des conseils de perfectionnement n'ont pas été communiqués.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont habituelles. Le jury d'examen, assuré par la commission pédagogique de la formation, se réunit à l'issue des sessions d'examens. L'approche par compétences n'a pas été engagée au sein de la formation, mais pourrait l'être à court terme. Le supplément au diplôme est conforme aux attentes.

Le recrutement de profils d'origine très diverse justifie la mise en place, au S1, d'enseignements destinés à donner des bases disciplinaires communes à l'ensemble des étudiants. De plus, comme cela est habituel en master, un suivi individuel des étudiants par un tuteur est instauré dès le S1, pour les encadrer dans leur travail de recherche. Une procédure de réorientation est mise en place au niveau de l'Université.

Résultats constatés

La formation est susceptible d'attirer des profils variés issus de licences *Histoire de l'art et archéologie*, *Sciences et vie de la terre* ou *Physique-chimie*. Bien que les effectifs aient doublé les deux dernières années, ils demeurent faibles, passant de 8 étudiants par an à 15 (7 en M1 et 8 en deuxième année de master – M2, pour l'année 2018). De 2015 à 2017, le taux de réussite était de 100 % en M2, mais le taux de déperdition entre les deux années de master est élevé et non explicité : – 50 % en 2015-2016, – 20 % en 2016-2017 et – 27 % en 2017-2018. Or, le taux d'encadrement étant très élevé, on s'attendrait à de meilleurs résultats en M1.

Alors que les informations sur le devenir des étudiants sont collectées par un service central de l'Université, aucune donnée n'a été fournie concernant le suivi des diplômés, leur insertion professionnelle des diplômés ou leur éventuelle poursuite d'études, notamment en doctorat. Cela est regrettable, d'autant plus que le nombre de diplômés est peu important. Il est, dès lors, impossible d'apprécier l'adéquation de la formation proposée dans le parcours *Quaternaire et Préhistoire*, avec les objectifs d'insertion professionnelle ou de poursuite d'études qu'elle affiche.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation de haut niveau dans un champ académique très peu représenté au niveau national.

Principaux points faibles :

- Effectifs faibles.
- Taux important de déperdition entre le M1 et le M2, malgré un taux d'encadrement très élevé (2,25 enseignants par étudiant).
- Absence de données sur le devenir des diplômés.
- Très faible implication des intervenants extérieurs au monde académique dans la formation comme dans son pilotage (absents du conseil de perfectionnement).
- Inadéquation entre les objectifs affichés et le contenu des enseignements.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En l'absence de toute donnée sur le devenir des diplômés, la faiblesse des effectifs devrait inciter l'équipe pédagogique à faire rapidement évoluer la formation, afin de renforcer son attractivité au niveau régional et national. Plus que la mise en place d'enseignements à distance, peu efficaces sur les taux de réussite, un renforcement du tutorat pourrait peut-être accroître le nombre d'étudiants validant leur première année.

La distinction théorique entre une spécialité recherche et une spécialité professionnelle, qui n'a pas trouvé son public, gagnerait à laisser place à un système prévoyant plusieurs mises en situation en contexte professionnel obligatoires d'une durée minimale d'un mois, à la fois sous forme de stages de terrain et de stages en laboratoire ou en institution culturelle. La mise en place de deux parcours clairement identifiables dans la maquette serait également souhaitable si l'équipe pédagogique entend conserver ces deux spécialisations. Enfin, un intitulé plus adéquat de la mention, hors nomenclature, serait nécessaire pour améliorer sa visibilité et son attractivité.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ARTS, LETTRES ET CIVILISATIONS

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Arts, littératures et civilisations (ALC)* est rattaché à l'Unité de formation et recherche (UFR) des Lettres et sciences humaines (LSH). Il s'agit d'un master à finalité recherche proposé par trois départements (Lettres et français langue étrangère, Études hispaniques et Études anglophones), avec un choix de spécialisation en trois parcours : *Études anglophones*, *Études hispaniques et hispano-américaines* et *Lettres classiques et modernes*. La formation est dispensée en présentiel, en formation initiale ou continue sur le site de Perpignan.

ANALYSE

Finalité

Les trois parcours ont une finalité similaire : ce master a pour objectif de doter les étudiants d'une solide culture disciplinaire, conjointement avec une culture littéraire et civilisationnelle et qui mette en évidence les relations culturelles entre les Amériques et l'Europe. Il s'agit de préparer les étudiants à appréhender la culture globalisée en les dotant de compétences clairement identifiées dans la fiche descriptive de chaque parcours sur la plaquette du master, sur le site Internet de l'UFR et sur la plateforme *Oriz'UP* de présentation des formations à destination des lycéens, étudiants et employeurs (créée en 2014). Ces compétences portent, de manière attendue pour un tel master, sur les domaines de la littérature, la linguistique et la culture artistique, ainsi que les techniques de traduction et les techniques de communication. Il s'agit des compétences classiques en capacité rédactionnelle, réflexion critique, exploration de la documentation, démarche de recherche, approches critiques de plusieurs médias ou encore capacités linguistiques.

Le master, pour ses trois parcours, vise la poursuite d'études en doctorat ainsi qu'une insertion professionnelle dans une série de métiers, y compris l'enseignement secondaire ou supérieur, la traduction et l'interprétariat, le journalisme et l'information média ou encore le management de la culture, des grandes organisations internationales et des ressources humaines. Le parcours *Lettres classiques et modernes* est davantage orienté que les autres vers la recherche et l'enseignement supérieur.

Positionnement dans l'environnement

Le recrutement du master *ALC* est majoritairement local car l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une université pluridisciplinaire de proximité. Toutefois, comme le reste de la formation proposée sur le site, le master *ALC* a été pensé dans le cadre de la Communautés d'universités et d'établissements (COMUE) Languedoc-Roussillon Universités et il participe de l'axe stratégique « Méditerranées : cultures, territoires, patrimoines et marchés » de l'UPVD. Certains enseignants-chercheurs du master *ALC* ont été co-porteurs du

projet d'École universitaire de recherche environnement et perception (projet non retenu au niveau national). La formation est donc intégrée à la politique globale de l'Université en matière de recherche et de formation.

Par l'accent mis sur l'enseignement en langues vivantes étrangères (un système de choix prévoit pour chaque parcours des enseignements dans au moins une autre langue vivante), le programme permet une bonne intégration dans le cadre euro-méditerranéen. L'ouverture se fait également par le biais du master *Erasmus Mundus* « *Crossways in cultural narratives* », dont les étudiants internationaux sont mélangés aux étudiants du master *ALC*, du fait de la mutualisation des séminaires. Il n'y a toutefois pas d'effet sur la mobilité sortante.

Tous les membres de l'équipe pédagogiques sont des enseignants-chercheurs rattachés au laboratoire de recherche Centre de recherche sur les sociétés et environnements en Méditerranée (CRESEM), Équipe d'accueil (EA 7397), lui-même rattaché à l'École doctorale 544-Intermed. Ceci permet une cohésion forte entre la formation et la recherche. Les étudiants sont invités à participer aux séminaires et autres activités de recherche organisés par les membres du laboratoire.

Le master *ALC* entretient des relations avec le monde socio-économique et associatif, mais celles-ci sont indirectes et ont lieu par l'intermédiaire du master *Mundus Crossways*, lequel met à disposition des étudiants du master *ALC* ses partenariats, notamment avec l'Institut cinématographique Jean Vigo de Perpignan, le Théâtre de l'Archipel, le Conservatoire municipal ou le festival Visa pour l'image.

Organisation pédagogique

Le master *ALC* s'organise en trois parcours : *Études anglophones*, *Études hispaniques et hispano-américaines* et *Lettres classiques et modernes*, qui peuvent chacun accueillir un maximum de 15 étudiants.

La première année de master (M1) est presque entièrement mutualisée entre les trois parcours, notamment avec un premier semestre (S1) « Méthodologies et concepts critiques », consacré à des cours théoriques et méthodologiques et un deuxième semestre (S2) « Intertextualités, intermédialités », avec cours mutualisés et options (deux choix sur trois propositions), qui permet à la fois d'offrir une première spécialisation et de développer l'aspect transculturel du master.

La deuxième année de master (M2) permet une spécialisation progressive des étudiants, avec un troisième (S3) « Textes et contextes », fondé, de nouveau, sur le choix de deux cours parmi trois possibilités, et un quatrième semestre (S4) « Recherche et spécialité », constitué de cours de spécialité et d'un « Atelier de rédaction » accompagnant la rédaction du mémoire. Au fil des deux années du master, les étudiants panachent leurs options entre leur parcours d'origine (deux tiers) et les autres parcours (un tiers). Ceci contribue à la cohésion de la formation mais empêche que tous les enseignements qui pourraient l'être soient faits en langue étrangère. Le bain multilingue est donc limité et une piste d'évolution de la formation envisagée dans le dossier serait de renforcer l'apprentissage de langues étrangères pour tous les étudiants.

Ces derniers ont la possibilité de changer de spécialité en cours de master (avec l'accord de l'équipe pédagogique), grâce aux mutualisations au S1 entre les trois parcours et aux mutualisations, pour certains enseignements, avec le master *Français langue étrangère (FLE)*. Cette flexibilité est un atout pour l'attractivité du master.

Le master *ALC* est accessible en formation initiale ou continue. La procédure de sélection s'effectue en ligne via la plateforme e-candidat, sans condition de remise à niveau. Le dossier ne fournit pas d'indication sur la situation spécifique des étudiants salariés, notamment sur la possibilité de valider les unités d'enseignement (UE) sur plusieurs années. Le master est uniquement dispensé en présentiel, ce qui ne facilite pas l'accueil de publics diversifiés, même s'il est également accessible en formation continue. De rares redoublements en M1 ont été accordés (le dossier en indique un en 2016 et trois en 2017).

L'accueil des étudiants handicapés et des sportifs de haut niveau est organisé au niveau de l'établissement, sans que les modalités spécifiques à la formation, si elles existent, ne soient mentionnées. L'accès par validation des acquis de l'expérience (VAE) est également possible, quoique non effectif.

Le dossier fait état de la création d'une unité de formation par apprentissage par l'UPVD, mais le master *ALC* ne semble pas accueillir de stagiaire ou d'alternant. Ses propres étudiants n'effectuent pas non plus de stage obligatoire, ce qui n'est pas conforme à la réglementation, même s'ils peuvent bénéficier du réseau de partenariats du master *Mundus* avec les institutions culturelles locales pour des stages facultatifs, avec l'aide des différents services de l'établissement, dédiés à l'insertion professionnelle. Deux modules de professionnalisation – « Communication et posture professionnelle » et « Conduite vers l'emploi » – sont pour l'instant uniquement proposés en options. La professionnalisation est donc relativement faible mais elle est annoncée comme étant l'un des chantiers prioritaires dans l'évolution de la formation (à terme, un stage obligatoire par année).

L'intégration du numérique à la formation est récente mais en expansion : quatre cours sont désormais proposés sur la plateforme Moodle et les étudiants bénéficient des formations de la bibliothèque universitaire à l'utilisation des ressources en ligne et du logiciel Zotero. Cet aspect est encore peu développé dans la formation, même si l'Université est dotée d'équipements informatiques modernes (salles intelligentes) et de services et dispositifs spécifiques favorisant l'utilisation du numérique et les pratiques pédagogiques innovantes.

Sur le plan de la dimension internationale, ce master s'appuie sur un partenariat structurant avec le consortium du programme *Erasmus Mundus masters course crossways in cultural narratives*, regroupant UPVD (France), *Università degli Studi di Bergamo* (Italie), *University of Saint Andrews* (Écosse), *Universidade Nova de Lisboa* (Portugal), *The University of Sheffield* (Angleterre), *Universidad de Santiago de Compostela* (Espagne), *Adam Mickiewicz University Poznan* (Pologne), *University of Guelph* (Canada), *Universidad Nacional de Entre Rios* (Argentine) et *Universidad Iberoamericana Ciudad de México* (Mexique). Toutefois, ce partenariat concerne surtout la mobilité entrante, ce qui permet aux étudiants du master *ALC* de fréquenter des étudiants de haut niveau de ce programme très sélectif venus de différents horizons et pays, du fait de la mutualisation des cours. Une partie conséquente des cours est dispensée en langue étrangère, avec le bémol précédemment cité. Le dossier d'autoévaluation ne présente pas de données chiffrées analysées, permettant d'apprécier l'évolution de la mobilité entrante ou sortante, ce qui est regrettable pour une formation naturellement tournée vers l'international.

Pilotage

Le dossier indique un pilotage tricéphale et transversal, avec un responsable de formation et deux responsables de parcours, qui ensemble représentent les trois départements (lettres, études anglophones, études hispaniques) impliqués dans le master. Le pilotage est vertical avec désignation de l'équipe pédagogique au sein de chaque département, en coordination avec les responsables de parcours. Un secrétariat commun pour le M1 et le M2 fournit un appui à la formation.

Un conseil de perfectionnement est mentionné dans le dossier mais on ne dispose pas d'informations complètes sur sa composition, mis à part la présence de représentants étudiants. La présence de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS) ou de personnalités extérieures à la formation, pourtant règlementaire, n'est pas précisée. Ce conseil se réunit deux fois par an et réfléchit aux améliorations et ajustements de la formation pour gagner en pertinence. Il est aussi le lieu de l'évaluation des enseignements. Les comptes rendus de ce conseil n'ont pas été joints au dossier. Un conseil des masters est également mentionné pour les réorientations, notamment à l'issue du S1, mais il n'est pas fourni de détail quant à son fonctionnement.

L'équipe pédagogique est constituée de 27 enseignants-chercheurs (9 par parcours), le ratio Professeurs des universités / Maîtres de conférences (PR/MCF) est de 55/45 en parcours *Lettres* et de 2/3 dans les deux autres parcours. Le volume des enseignements effectués par chacun n'est pas précisé. Aucun intervenant professionnel extérieur n'intervient dans le master *ALC*, ce qui est une faiblesse pour la professionnalisation des étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances sont variées et correspondent aux compétences visées (écrit, oral, dossier, travaux sur table et sur dossier, mémoire, soutenance). Elles ont évolué grâce aux retours des étudiants et incluent les deux formats de contrôle terminal ou continu et la possibilité de passer en deuxième session. Elles sont transmises, ainsi que les modalités d'organisation des jurys et d'attribution des crédits ECTS aux étudiants.

La formation n'est pas, à ce jour, déclinée en compétences, si ce n'est dans le supplément au diplôme. Il est prévu de traduire l'offre de formation en compétences (avec portfolio) dans la prochaine maquette.

Résultats constatés

Les effectifs du master *ALC* sont décrits comme étant insuffisants : la capacité est de 15 par parcours mais on ne dispose pas de données chiffrées précises sur les effectifs. Plusieurs inscriptions externes témoignent de l'attrait de l'offre de formation sur le plan national, mais le dossier indique que les inscriptions des étudiants locaux de troisième année de licence (L3) sont insuffisantes, en raison de l'attractivité des parcours *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)*. Les étudiants étrangers du programme *Erasmus Mundus Crossways* sont entre 12 et 20 par an et le programme n'accepte désormais quasiment plus d'autres étudiants étrangers (Études en France ; Averroès ; *Erasmus+* ; programme FOU – Français sur objectifs universitaires avec la Chine), car ils se retrouvaient souvent en situation d'échec. Le master doit donc développer ses effectifs en faisant mieux connaître son offre au niveau local et au niveau national. Le projet de développement de la dimension professionnalisante dans la maquette prochaine devrait l'y aider.

Les enquêtes sur la poursuite d'études et l'insertion professionnelle des diplômés existent mais ne sont pas fournies en annexe. Le dossier indique que 5 % des étudiants du parcours *Lettres* poursuivent en doctorat, 3 % préparent le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) et 1 % l'agrégation (pas de précision sur les années). Certaines formations de l'UPVD, comme la licence professionnelle *Guide conférencier* accueillent aussi quelques étudiants issus du Master *ALC*. On ne dispose en aucun cas du nombre total d'étudiants concernés. Les enquêtes sur le suivi des diplômés à 30 mois sont peu exploitables du fait du faible taux de réponse. Rien n'est dit de l'adéquation entre les débouchés annoncés par la formation et les emplois effectivement occupés par les diplômés. .

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Grande lisibilité de la maquette avec différentes options pour les différents parcours.
- Spécialisation progressive en fonction des parcours à partir d'un M1 largement mutualisé.
- Transversalité effective dans les enseignements.
- Bonne attractivité internationale (mobilité entrante) grâce au master *Erasmus Mundus* « *Crossways in cultural narratives* ».

Principaux points faibles :

- Dossier d'autoévaluation lacunaire (peu de données chiffrées) ; suivi des effectifs et des diplômés (insertion professionnelle, poursuite d'études) insuffisant.
- Absence apparente de pilotage au niveau de la mention.
- Absence de période de formation en milieu professionnel (ou stage) obligatoire et plus généralement, manque de professionnalisation préjudiciable à l'attractivité de la formation.
- Manque d'enseignements disciplinaires en langue étrangère (anglais et espagnol) pour les parcours *Études anglophones ; Études hispaniques et hispano-américaines*.
- Conseil de perfectionnement non-réglementaire dans sa composition.
- Dispositif d'accompagnement et de soutien à la mobilité sortante non précisé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *ALC* a de forts atouts pour son rayonnement et son attractivité : une offre diversifiée, des parcours aux objectifs clairs, un choix de langues conséquent, le réseau international fourni par le master *Erasmus Mundus* « *Crossways in cultural narratives* ». La maquette est très lisible, globalement et par parcours. La mutualisation en M1 permet une spécialisation progressive.

Toutefois, la professionnalisation n'est pas encore suffisamment développée, alors qu'elle permettrait d'offrir des perspectives de développement des effectifs. L'intégration d'un stage obligatoire (inexistant dans la maquette actuelle), y compris au sein des séminaires de recherche, est urgente pour la mise en conformité de la formation avec la réglementation en vigueur. On peut également envisager d'intégrer des intervenants professionnels dans l'équipe pédagogique. Par ailleurs, la présence de professionnels extérieurs à la formation est obligatoire dans le conseil de perfectionnement. De même, la proposition de renforcement de l'apprentissage des langues étrangères pour tous les étudiants ne pourra que renforcer la qualité de la formation et mener à davantage de mobilité sortante. Le suivi des diplômés, inexistant à ce jour, pourrait être mené par les responsables de parcours pour une meilleure analyse des réussites et besoins. Ce suivi est d'autant plus indispensable que le dossier évoque une poursuite d'études de certains diplômés en licence professionnelle (donc une régression), ce qui est problématique. La formation doit réfléchir à ses objectifs en termes de débouchés professionnels, ce qui passera nécessairement par la mise en place d'un conseil de perfectionnement en bonne et due forme.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT COMPARÉ

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit comparé*, parcours *Droit international et comparé des échanges dans les espaces francophones* a pour objectif de former des juristes spécialisés dans le domaine visé par son intitulé. Il est issu de la fusion entre le master professionnel *Droit comparé des affaires dans les États francophones* et le master recherche *Droit comparé public et privé*. Reposant sur une approche globale, la formation couvre des matières de droit public autant que privé, en droit interne, international et comparé, orientées vers le droit des affaires et financier. Il propose en seconde année une voie recherche et une voie professionnelle, les étudiants provenant essentiellement de l'étranger.

Une délocalisation de la formation existe à l'Institut supérieur du génie appliqué (IGA) à Casablanca au Maroc, ainsi qu'un partenariat avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte).

ANALYSE

Finalité

Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont évoqués de façon assez générale. Il s'agit de former des juristes spécialisés dans les échanges dans les espaces francophones. Les enseignements proposés sont en cohérence avec cet objectif, en proposant une approche globale de droit comparé, droit international et interne, privé comme public, de droit français comme étranger (par exemple droit de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, droit islamique). Les compétences visées sont surtout le droit des affaires et financier. La ligne directrice de la formation pourrait être plus précise en seconde année de master.

Les débouchés professionnels évoqués sont ceux de toute formation juridique (enseignant, avocat, juriste d'entreprise) sans réelle spécificité liée au domaine du master, si ce n'est le domaine financier visé. Mais ces débouchés semblent avant tout se trouver sur le continent africain, ce qui répond à l'objectif affiché de la formation.

Une délocalisation de la formation est prévue à Casablanca (Maroc), ainsi qu'un partenariat avec une université d'Alexandrie (Égypte), toutes deux ouvertes aux étudiants locaux principalement, mais permettant aussi une mobilité aux étudiants de l'Université de Perpignan. Les enseignements y sont au moins pour 25%

assurés par des enseignants de la formation.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement du master dans l'environnement local et national n'est pas clairement explicité. La spécificité du parcours permet de le distinguer d'autres masters de droit comparé ou de droit international existant au niveau national, notamment par le large spectre de matières couvert et l'orientation axée sur les échanges francophones.

L'adossement à la recherche existe. Le master est en effet rattaché à deux centres de recherche de l'Université de Perpignan, le Centre de recherche sur les sociétés et les environnements en Méditerranée (CRESEM) et le Centre de droit économique et du développement (CDED), dont est issue la majorité de l'équipe pédagogique. Les étudiants peuvent assister aux activités des centres et y poursuivre en doctorat (cela concerne trois à six étudiants chaque année). L'on soulignera le fort accent mis sur la recherche dès la première année de master, par une formation à la recherche (en général et en droit comparé, 11 crédits ECTS) et la rédaction d'un mémoire ou note de synthèse (8 crédits ECTS). L'articulation avec le monde socio-professionnel n'apparaît pas clairement. La formation intègre des intervenants praticiens (avocats, chef d'entreprise, bibliothécaire, traductrice), mais en nombre limité quant aux personnes (six) et quant aux heures dispensées (40 heures, en deuxième année de master – M2 –, de cours de droit et 12 heures d'insertion professionnelle, au-delà de l'anglais et des cours d'initiation à la recherche). Rien n'est précisé quant à d'éventuels partenariats avec les entreprises spécifiques à cette formation.

Au-delà de son objet nécessairement international, le master s'inscrit dans une réelle coopération internationale, notamment par les liens étroits entretenus avec d'autres universités francophones ou non (Maroc, Égypte, Jersey). Des enseignants issus de ces universités interviennent dans le diplôme. Par ailleurs, les étudiants sont étrangers en très grande majorité. Une mobilité internationale est possible soit au Maroc, soit en Égypte (Alexandrie) où elle permet une double-diplomation sans que l'on dispose de plus d'informations en la matière.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive est présente, mais elle pourrait être plus claire et plus forte, notamment en seconde année toujours constituée d'enseignements très généraux de droit des affaires. Après une première année commune offrant des enseignements généraux de droit international et surtout droit comparé, les étudiants optent en seconde année soit pour la voie professionnelle, soit pour la voie recherche. Chaque voie repose sur des enseignements communs, mais aussi spécifiques de fond (au troisième semestre uniquement) comme de méthodologie (initiation à la recherche ou à l'insertion professionnelle). La professionnalisation tient une place dans la formation, à travers l'une des voies offertes en M2. Une méthodologie de l'insertion professionnelle est proposée, des enseignements à teneur plus pratique, de même qu'un stage de deux mois assorti d'un rapport de stage et soutenance. On regrettera que le coefficient affecté au stage et rapport soit assez faible (coefficient trois et six crédits ECTS). Rien n'est précisé quant aux partenariats professionnels spécifiques à la formation, hormis qu'elle bénéficie des outils généraux de l'Université de Perpignan. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) explicite clairement les objectifs professionnels visés.

La recherche se voit offrir une réelle place, et ce dès la première année de master, par le biais de deux unités d'enseignements (UE) proposant de la formation à la recherche en droit comparé et la rédaction d'un mémoire. Ces deux aspects se retrouvent en seconde année. La place du travail de recherche en seconde année pourrait être davantage valorisée.

Le numérique est utilisé de manière habituelle par le biais de l'environnement numérique de travail. De façon intéressante, la formation prévoit un enseignement « outils informatiques et médias » assuré par une professionnelle de la documentation. Les étudiants sont invités à s'appuyer sur les outils numériques pour développer le travail de groupe.

L'international tient une forte place dans la formation du fait de son objet même. Au-delà des enseignements thématiques couvrant divers aspects du droit international (privé, public, économique ...) et du droit comparé, voire de droits étrangers, un cours de droit est dispensé pour partie en anglais et il existe des cours d'anglais juridique. On signalera enfin que l'immense majorité de la promotion est constituée d'étudiants étrangers, ce qui interroge quant à l'attractivité de celle-ci pour les étudiants issus de cursus français.

Pilotage

L'équipe pédagogique est majoritairement composée d'enseignants-chercheurs de l'Université de Perpignan (cinq professeurs, cinq maîtres de conférences, un professeur associé). La formation est pilotée par un enseignant historien du droit, ce qui surprend eu égard à son objet même. Les enseignements juridiques assurés par des intervenants professionnels sont très réduits, y compris dans la voie professionnelle (deux cours en master, soit 40 heures et 12 heures d'insertion professionnelle), si l'on excepte les cours d'anglais assurés par une traductrice et la formation aux outils numériques. Un conseil de perfectionnement est mis en place, selon les préconisations de l'Université, sans que le détail n'en soit précisé pour la formation. Il se réunit deux fois par an. Deux réunions par an sont prévues pour l'équipe pédagogique à la suite de ces conseils. Aucune indication n'est fournie quant aux apports de ces réunions sur l'amélioration de la formation. Rien n'est précisé quant à l'évaluation de la formation par les étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances sont habituelles, associant examens terminaux et contrôle continu dans les deux années de master, avec une place plus forte de ce dernier en seconde année.

Deux sessions d'examen existent pour chaque semestre. La répartition des crédits ECTS et coefficients répond au contenu de la formation. Aucune indication n'est fournie quant au suivi des compétences. Le supplément au diplôme existe et est clair.

La formation est classiquement ouverte aux titulaires d'une licence de droit, et accessible par validation des acquis professionnels (VAP) ou validation des acquis de l'expérience (VAE) (jamais utilisés jusqu'ici). Elle accueille majoritairement des étudiants étrangers. Les dispositifs d'aide et d'aménagement sont ceux proposés par l'Université.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont stables, autour de 55 en première et seconde année (56 en M1 et 55 en M2 en 2018-2019). La forte majorité des étudiants est d'origine étrangère, principalement d'universités du continent africain (en 2018, 52 en M1 et 46 en M2). Seuls des étudiants étrangers sont inscrits dans la formation délocalisée au Maroc (une vingtaine). La formation est ouverte à l'alternance.

Le suivi des diplômés et de leur insertion professionnelle est assuré par le biais des outils de l'Université. Cependant, peu de renseignements sont fournis quant aux professions intégrées par les diplômés (hors doctorants), faute de taux significatif de réponses aux questionnaires. En effet, le très faible nombre de retours aux enquêtes ne permet pas une réelle appréciation. Trois à six diplômés par an poursuivent en doctorat à l'Université de Perpignan ; les diplômés ayant répondu (entre cinq et neuf par promotion) trouvent un emploi dans les six mois, majoritairement à l'étranger et pour moitié à hauteur de leur formation.

Hormis le doctorat et l'Institut d'études judiciaires, aucune indication n'est fournie quant à la poursuite d'études à l'issue de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une ouverture et un rayonnement à l'international essentiellement vers les pays d'Afrique francophone
- Une attractivité pour les étudiants étrangers
- Des compétences diversifiées en droit (public/privé, interne/international, français/étranger)

Principaux points faibles :

- Une formation peu attractive pour les étudiants issus d'universités françaises
- Une place réduite de la professionnalisation et des liens avec le monde professionnel en seconde année
- Une spécialisation limitée en seconde année de master

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Malgré des enseignements assez généralistes, le master *Droit comparé*, parcours *Droit international et comparé des échanges dans les espaces francophones* apparaît comme un diplôme « de niche » ayant une forte attractivité uniquement pour les étudiants étrangers du continent africain, où semblent se trouver les principaux débouchés professionnels. L'attractivité de la formation pour les étudiants issus de cursus français mériterait d'être renforcée, de même que la place de la professionnalisation. Ainsi, la place du mémoire en seconde année pour la voie de la recherche mériterait d'être renforcée et les enseignements assurés par des intervenants professionnels gagneraient à être plus nombreux.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* (DEU) se compose tout d'abord d'une première année de master (M1) entièrement mutualisé avec le master *Droit immobilier*. La deuxième année (M2) est quant à elle divisée en deux parcours : *Droit de l'urbanisme et du développement durable* (DUDD) et *Estimation des biens foncier* (EBF). Le master a pour objectif de spécialiser progressivement les étudiants en droit de l'environnement, droit de l'immobilier et de l'urbanisme afin qu'ils puissent exercer des emplois de cadres dans le domaine notamment de la protection de l'environnement et de la conduite de projets d'aménagements et de programmes immobiliers. Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* localisé à Narbonne est rattaché à l'unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences juridiques et économiques dont le siège est à Perpignan. Le parcours EBF en deuxième année est délocalisé à Courbevoie dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure de l'immobilier (ESI). Le master accueille chaque année une cinquantaine d'étudiants en première année et entre trente et cinquante étudiants dans les deux parcours de deuxième année.

ANALYSE

Finalité

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* permet aux étudiants d'acquérir par spécialisation rapide les connaissances et les compétences normalement attendues dans ce type de cursus. La présentation des enseignements reste cependant contradictoire. La maquette en annexe ne montre pas de l'existence de travaux dirigés (TD) pour le Droit de l'environnement alors que la lecture d'un procès-verbal (PV) du conseil de perfectionnement fait état de sa présence depuis 2017. Le constat est le même s'agissant du cours de Droit général de l'urbanisme en première année. À l'inverse, d'autres enseignements ne sont prodigués que sous forme de TD (en première année, Droit et gestion des risques ou Droit du travail et gestion des risques dans le domaine de l'immobilier). La première année de master est ainsi déjà très spécialisée. Le M2 quant à lui propose dans ses deux parcours une spécialisation adéquate et permet sans nul doute aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences exigées dans les secteurs d'activités visés par la formation.

Si les compétences personnelles sont peu décrites, les informations concernant les connaissances attendues et les compétences professionnelles sont renseignées même si peu développées au regard de la présence de deux parcours. Il faut dire que le dossier renvoie à une plateforme développée par l'Université et qui semble

répondre à ces questions. De manière générale, les compétences professionnelles relevées dans le dossier sont conformes à celles exigées. Elles sont expliquées aux étudiants lors d'une réunion de rentrée et ils ont accès à ces informations via le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La formation propose donc bien globalement l'apprentissage de connaissances et de compétences professionnelles correspondant aux objectifs tels qu'exposés dans le dossier.

Le dossier précise les divers débouchés professionnels visés par la formation. Les étudiants en sont informés grâce à la tenue de conférences avec le monde socio-économique (sans mention de périodicité), la distribution d'une plaquette informative et un suivi du responsable de la formation tout au long du cursus. Le master permet de former les étudiants par exemple à la conduite de projets et de programmes d'aménagement, à l'ingénierie juridique et administrative dans le secteur de l'urbanisme et de l'immobilier. Le master permet par conséquent aux étudiants d'occuper les emplois ciblés par le cursus et ces derniers correspondent réciproquement aux attendus de la formation.

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* étant essentiellement à visée professionnelle, les enseignements lors des deux années et dans les deux parcours ne semblent pas préparer spécifiquement à la recherche même si des liens avec le laboratoire Centre de droit économique et du développement existent et si des conférences scientifiques en lien avec le domaine du master DEU ont lieu périodiquement. Les objectifs scientifiques du master ne sont en fait que peu précisés et non valorisés par le dossier.

Le parcours EBF du M2 peut être suivi à Paris et en alternance à l'École supérieure de l'immobilier. Cette institution initiée par la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM) avec laquelle le M2 a conclu une convention propose de dispenser de manière délocalisée ce parcours et la formation qui y est prodiguée est la duplicata de celle localisée à Narbonne (mais aucune précision opérationnelle n'est donnée).

Positionnement dans l'environnement

Le master DEU installé sur le site de Narbonne ne semble pas subir de concurrence au niveau local ou même régional. La mutualisation complète de sa première année avec celle du master *Droit de l'immobilier* du même établissement ne fait l'objet d'aucune réflexion ni explication. Le dossier expose les diverses formations concurrentes à Toulouse 1 Capitole, Aix-Marseille et Montpellier et insiste sur l'originalité de celle de Narbonne, son caractère professionnalisant étant selon lui plus marqué. En effet le M1 est tout de suite spécialisé et se concentre sur le droit de l'aménagement, l'urbanisme et l'immobilier. Le parcours EBF quant à lui comme le souligne le dossier, par son partenariat avec la FNAIM et la formation en alternance qu'il propose, est sans équivalent même sur le plan national. Il se rapproche plus d'une formation appliquée dispensée dans les conservatoires des arts et métiers, ce qui explique alors certainement la place progressivement secondaire des matières juridiques dans ce parcours. La question de raccrocher ce parcours à un master de droit se pose alors et ne fait l'objet d'aucune explication.

Le lien entre le master DEU et la recherche est réduit, quoique tous les étudiants de M2 doivent soutenir un mémoire de recherche en plus de leur rapport de stage. La participation d'enseignants-chercheurs au master est minoritaire et ils n'interviennent principalement qu'en M1. La préparation et l'incitation des étudiants du master à la recherche sont minimales.

Les relations du master avec le monde socio-professionnel constituent incontestablement le point fort de la formation. Le nombre d'intervenants professionnels est important (13 en M1 et 16 en M2) et ils assurent plus de la moitié des cours dans les deux années du cursus. Les intitulés des cours sont de ce point de vue très parlant, ils recouvrent l'ensemble des domaines et des métiers de l'immobilier en particulier. Le partenariat avec la FNAIM et la possibilité d'effectuer en alternance le parcours EBF sont des atouts indéniables pour les étudiants. Il est à noter que le master entretient aussi des relations avec le Tribunal de Grande Instance de Narbonne, la Cour d'Appel de Montpellier, diverses collectivités territoriales et des entreprises (leurs représentants enseignent dans le master et proposent notamment des stages).

La dimension internationale est peu développée. L'apprentissage de l'anglais en M2 est proposé en option avec (de façon surprenante) une pratique sportive. Apparemment un à deux étudiants étrangers ont intégré le master en 2016-2017 et 2018-2019.

Organisation pédagogique

S'il existe une spécialisation progressive indéniable entre la première et la seconde année du master, celle devant exister entre la troisième année de licence (L3) et le M1 paraît difficile à soutenir. Le M1 est très spécialisé d'emblée et le passage entre la licence et le premier semestre en tout cas peut être compliqué. Si l'existence de matières très spécifiques en M2 peut se justifier, leur place aussi très importante dès le M1 laisse peu d'espace

à l'apprentissage de connaissances plus fondamentales dans cette partie du cursus. Les PV du conseil de perfectionnement soulignent ainsi le besoin des étudiants de remise à niveau notamment en droit de l'urbanisme. Ce manque de cours fondamentaux (en droit public ou privé) ne permet alors pas aux étudiants de saisir correctement le caractère transversal de certains enseignements, que le dossier présente de la sorte.

Le master se distingue aussi par la présence de cours aussi bien en droit, qu'en économie et gestion. Si cette diversité constitue une réelle richesse pour les étudiants, l'effacement du caractère juridique de la formation en M2 parcours EBF peut poser la question de son maintien dans une filière droit.

Certains cours magistraux (CM) sont assortis de TD dont leur nombre d'heures de cours est équivalent (par exemple Droit de la promotion immobilière). Cette situation peut être problématique pour les étudiants dont la licence en droit ne les a que certainement peu préparé à ces matières.

La totalité des cours de première année de master est mutualisée avec celle du master *Droit de l'immobilier*. De même, la mutualisation entre les deux parcours du M2 est très pratiquée au point d'ailleurs qu'une seule unité d'enseignement (UE) par semestre les différencie au final réellement (S3UE3 et S4UE4). En revanche, et le dossier l'admet, le nombre d'options offert aux étudiant est relativement faible. Leur formation est donc extrêmement balisée.

Le dossier mentionne une prise en charge spécifique pour les étudiants à particularités ou les étudiants sportifs de haut niveau au niveau des services de l'Université. Toutefois aucune précision n'est donnée sur leur accueil ou l'adaptation de la formation les concernant. Concernant la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), le dossier mentionne cinq candidats ayant bénéficié de ce dispositif.

La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle dans le master est importante. Ainsi en plus que de bénéficier de nombreux enseignants venant du monde socio-économique, la formation prévoit en M1 un stage en immersion obligatoire en deuxième semestre crédité de huit crédits ECTS avec un coefficient de sept (pas plus de précision sur cet élément cependant dans le dossier). Ce stage fait l'objet d'un atelier de présentation et méthodologique. Le M2 dans ses deux parcours offre une place encore plus large à la professionnalisation et il prévoit notamment la tenue de 20 heures de conférences socio-professionnelles au quatrième semestre (S4). Le stage est obligatoire en deuxième année et il est encadré notamment par le Service de l'insertion professionnelle de l'Université situé en revanche sur le site de Perpignan. Ce bureau dispose de nombreux outils afin d'aider les étudiant dans leur démarche de recherche de stage, la constitution de lettres de motivation, de leur CV, etc. Il est à indiquer une nouvelle fois ici que le parcours EBF qui se fait à l'École supérieure de l'immobilier à Paris se fait par la voie de l'alternance.

Il est enfin à noter la présence d'un projet professionnalisant effectué avec certains partenaires (maquette et dossier peu précis sur ce dernier point) en S4 et ce dans les deux parcours du M2.

Concernant la place du numérique dans la formation, elle demeure d'un certain côté classique mais il faut souligner la présence d'un cours d'informatique appliqué au secteur de l'immobilier de 18 heures en M1.

Quant à place de la recherche, et à part les remarques déjà effectuées concernant l'encadrement pédagogique et les quelques manifestations récentes développées par le dossier, les étudiants en deuxième année peuvent opter pour la rédaction d'un mémoire de recherche à la place d'un stage. Cet aspect est peu abordé dans le dossier comme l'est d'ailleurs aussi celui de l'internationalisation de la formation. Elle ne bénéficie pas de partenariats avec des universités étrangères et les cours de langues (anglais ou espagnol) ne sont obligatoires qu'en première année à hauteur de 18 heures.

Pilotage

L'équipe pédagogique a pour particularité d'être composée majoritairement d'intervenants professionnels (un grand nombre d'entre eux sont formateurs, consultants, experts immobiliers). Ainsi en M1 on dénombre deux professeurs d'université, six maîtres de conférences, trois enseignants du secondaire et 13 enseignants issus du monde socio-économique. Le M2, indifféremment dans les deux parcours, comprend un professeur d'université, six maîtres de conférences et 16 professionnels. Ces derniers prennent en charge des enseignements plus techniques et effectuent 192 heures sur 398 en M1 ; 156 sur 288 dans le M2 DUDD, et 234 sur 356 dans le M2 EBF (l'équipe de professionnels lui étant spécifique). Leur présence est donc très importante en M2, d'autant que les matières enseignées ne dépassent pas généralement 18 heures et sont multiples. La (sur)représentation de cette catégorie d'enseignants s'explique certainement par la visée principalement professionnalisante du master.

La formation est piloté par un responsable identifié aidé par un secrétariat dédié à Narbonne et un autre à Paris (pour le parcours EBF délocalisé à l'ESI) et d'un conseil perfectionnement réuni avant les examens du second semestre. Cette dernière entité est bien renseignée, tant en ce qui concerne sa composition qui intègre des enseignants-chercheurs, des professionnels et des représentants des étudiants, que son rôle. Le dossier fait ainsi état de PV détaillés dont le contenu montre que ce conseil fonctionne réellement et régulièrement. Par ailleurs,

L'équipe pédagogique se réunit apparemment une fois par mois.

Le contrôle des connaissances s'effectue de manière classique et ses modalités sont précisés dans le livret d'accueil donné aux étudiants et inscrits dans le règlement des études et la charte des examens. Les jurys d'examens ne font pas l'objet de précisions particulières dans le dossier.

Il est apparu quelques problèmes d'équilibre entre le nombre d'heures de cours suivis et le nombre de crédits ECTS attribués. Ainsi par exemple le CM en M1 de Droit de l'environnement de 24 heures non assorti de TD est crédité de cinq crédits ECTS, comme celui de Droit de la promotion immobilière qui se divise en 18 heures de CM et 18 heures de TD. De manière générale, les CM avec TD sont peu valorisés en termes de crédits ECTS.

Le supplément au diplôme est quant à lui extrêmement vague voire lacunaire (par exemple, l'item d'Exigences du diplôme indiquant la « Maîtrise des techniques juridiques unilatérales et contractuelles concourant à l'aménagement du territoire pour le M2 DUDD », phrase étant la même utilisée pour le M2 EBF).

Le dossier n'est pas très précis sur les dispositifs spécifiques d'aide à la réussite. Il est seulement relevé que celle-ci passe principalement par l'équipe pédagogique et le responsable de la formation sous forme de rencontres informelles. Apparemment le nombre d'heures de TD a augmenté mais si cela se confirme, il demeure peu élevé en M1 et surtout une partie des TD ont lieu dans des matières ne bénéficiant pas la plupart du temps de CM (par exemple Droit et gestion des risques, Aménagement du territoire en S1 M1 ou Droit pénal spécial (urbanisme) en S2 M1) et quand cela est le cas, leur volume n'est pas important (par exemple en Droit spécial de l'environnement en S2 M1 avec 24 heures de CM et 9 heures de TD).

Résultats constatés

Concernant l'attractivité de la formation, le nombre de candidatures à l'entrée du M1 (qui ne correspond pas toujours à celui enregistré pour le M1 pourtant identique de *Droit immobilier*) est très irrégulier et a été marqué par une division par deux entre 2014-2015 (119 candidats) et 2015-2016 (48 candidats). Le nombre de candidats a été évalué en 2017-2019 à 54. Les effectifs du M1 s'élèvent à environ 45 étudiants depuis quatre ans et en moyenne.

Le dossier note que la faiblesse du recrutement résulte d'un défaut de continuité entre la licence *Droit* et le master. Selon lui une meilleure communication permettrait de rétablir les choses.

Le parcours de M2 DUDD oscille entre 16 (2017-2018) et 19 étudiants (2015-2016) et le M2 EBF entre 14 (2016-2017) et 29 (2015-2016). Les promotions sont donc de taille habituelle même si elles connaissent des fluctuations dans le temps. Le dossier pointe un manque de recrutement concernant le M2 parcours EBF alors qu'il répondrait aux demandes du marché. Quant à son parcours délocalisé à Paris, il souffre certainement d'une concurrence exercée par des écoles, instituts et formations universitaires publiques comme privées spécialisées dans le domaine de l'immobilier et dense sur ce point du territoire.

Les taux de réussite du M1 n'ont quant à eux cessé de chuter à Narbonne. Ainsi s'ils étaient de 75 % en 2014-2015, ils sont passés à 55, 56% en 2016-2017 et ont remonté à 60% en 2017-2018. Concernant le parcours DUDD de Narbonne son taux de réussite est sur cinq années (2013-2014 à 2017-2018) de 83,19% avec un pic à 94,12% en 2014-2015 et une chute à 72,41% en 2015-2016. Le parcours EBF connaît un taux de réussite moins bon sur la même période : 75,9% (91,67% en 2013-2014 et 64,29% en 2016-2017). Malgré tout, ces résultats (qui sont un peu plus élevés sur le site de Paris) sont satisfaisants et sont ceux attendus pour ce type de formations.

Le dossier sur ces taux de réussite ne donne cependant pas d'explications claires à propos de leur fluctuation et ils ne sont d'ailleurs pas aisés à évaluer car les chiffres donnés par les documents annexés sont parfois différents de ceux mentionnés par le responsable de la formation. Ils dissocient parfois les taux de réussite en fonction des sites (Narbonne ou Paris) ou les parcours et parfois non.

Le suivi des diplômés est réalisé par un service central, le Service de la formation continue et de l'alternance, qui depuis deux ans effectue des enquêtes à deux mois, à six mois et à un an après diplôme. Le retour sur l'insertion professionnelle ne concerne donc que les promotions suivantes : 2014-2015 (insertion professionnelle -IP à 30 mois), 2016-2017 (IP à 2 mois, 6 mois et 12 mois) et 2017-2018. Il montre que celle-ci est bonne. Les taux sont d'ailleurs un peu supérieurs s'agissant des étudiants du site parisien et du parcours EBF.

- 2014-2015 (IP à 30 mois) : 95% en décembre 2016 et 100 % en décembre 2017
- 2016-2017 (IP à 2 mois) : 47% pour le M2 DUDD, 86% pour le M2 EBF ; (IP à 6 mois) : 61% pour le M2 DUDD, 100 % pour le M2 EBF ; (IP à 12 mois) : 68 % pour le M2 DUDD, 91% pour le M2 EBF
- 2017-2018 (IP à 2 mois) : 58% pour le M2 DUDD, 60% pour le M2 EBF ; (IP à 6 mois) : 70% pour le M2 DUDD, 82 % pour le M2 EBF

Le durée moyenne de recherche d'emploi ne ressort pas du dossier ni des documents annexés.

La poursuite d'études quant à elle suit l'évolution suivante :

- M2 DUDD : 38% pour la promotion 2016-2017 à 2 et 6 mois et 23% à un an ; 25% pour la promotion 2017-2018 à 2 mois et 30% à 6 mois
- M2 EBF : 0% pour la promotion 2016-2017 ; 30% pour la promotion 2017-2018 à 2 mois et 18% à 6 mois

Si la poursuite d'études paraît élevée et étonnamment pour le parcours EBF en particulier qui est pourtant effectué en alternance, il est à souligner que le dossier explique que celle-ci se fait principalement dans le cadre du centre de formation des notaires. Il demeure muet sur les raisons de ces taux de poursuites d'études et sur les autres formations poursuivies.

Pour le reste, le niveau d'emploi est conforme aux objectifs de la formation et la parcours EBF se singularise par un taux de recrutement en contrat à durée indéterminé (CDI) très bon (72, 71 et 91 % pour la promotion 2016-2017, respectivement 2 mois, 6 mois et un an après sa sortie de sa formation) et supérieur au parcours DUDD (promotion 2016-2017 avec 39% en CDI et 38% en CDD à 2 mois ; 49% en CDI et 51% en CDD à 6 mois ; 36% en CDI et 32% en CDD à un an et promotion 2017-2018 avec 33 % en CDI et 25 % en CDD à 2 mois ; 40% en CDI et 30% en CDD à 6 mois).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation réellement professionnalisante
- Une bonne insertion professionnelle
- Une équipe pédagogique de qualité et diversifiée avec une forte implication des professionnels
- Un partenariat historique avec la FNAIM

Principaux points faibles :

- Positionnement du master déséquilibré par rapport à son intitulé, il est avant tout immobilier
- Un déséquilibre dans la répartition des modalités d'enseignement (répartition CM/TD)
- Une rupture très importante entre la licence et la grande spécialisation des cours de droit de M1
- Un faible place des langues étrangères (optionnelle en M2)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier ne formule pas de perspectives d'évolution particulière, à part consolider et renforcer les partenariats avec le tissu économique local ou assurer une meilleure communication sur le master afin d'ouvrir le recrutement.

Une meilleure transition entre la licence *Droit* et le M1 pourrait être assurée en rendant possible le suivi d'enseignement de droit public ou droit privé plus généraux en tout cas en premier semestre. De la même manière il serait pertinent de coupler certains CM à des TD et/ou de renforcer en nombre d'heures d'autres CM.

Il convient de s'interroger sur le positionnement du parcours EBF qui se détache du reste de la mention.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE L'IMMOBILIER

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'immobilier* est issu du démembrement d'un master existant depuis 2005 qui s'intitulait *Droits de l'urbanisme et de l'immobilier*. Il existe donc désormais, depuis 2015, deux masters à l'Université de Perpignan : le master *Droit de l'immobilier* et le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*. Les enseignements du master *Droit de l'immobilier*, parcours *Droit des biens et promotion immobilière* ont lieu à Narbonne et Paris (formation délocalisée de l'École supérieure de l'immobilier) et la première année de master (M1) est entièrement mutualisée avec le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*. Un partenariat national est également conclu avec la Compagnie nationale des experts immobiliers. La formation s'articule autour des aspects juridiques de l'immobilier.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont très clairement exposées dans les documents fournis. Il s'agit de transmettre aux étudiants un ensemble de connaissances relatives au droit de l'immobilier, au droit de l'environnement et au droit de l'urbanisme. Des compétences plus spécialisées sont également transmises, dans les domaines de la promotion immobilière ou encore de la gestion de biens. Les débouchés du master sont très clairement exposés dans le cadre de conférences et par le responsable pédagogique de la formation. Les métiers visés par le master sont particulièrement nombreux : ils concernent davantage le secteur privé mais ils n'excluent pas le secteur public et parapublic. La pluridisciplinarité de ce master est donc particulièrement intéressante.
Positionnement dans l'environnement
Les enseignements ont lieu sur le site de Narbonne et de Paris (École supérieure de l'immobilier). Le master est un débouché possible de la licence en droit proposée au sein de l'Université de Perpignan, tant à Perpignan qu'à Narbonne. Tous les enseignements du M1 sont mutualisés avec ceux du master <i>Droit de l'environnement et de l'urbanisme</i> . On peut toutefois s'interroger sur la concurrence entre le master <i>Droit de l'immobilier</i> et le master <i>Droit de l'environnement et de l'urbanisme</i> qui constituent deux formations proposées par l'Université de Perpignan. On peut également s'interroger sur le positionnement de la formation au plan régional en raison de l'existence de formations similaires au sein des Universités de Toulouse Capitole et de Montpellier, même s'il est

indiqué que les périodes de professionnalisation sont plus courtes. L'Université de Perpignan accueille même, notamment dans le M2, des étudiants de bon niveau provenant de ces universités voisines, ce qui atteste de son attractivité. Des manifestations scientifiques communes sont organisées par les différentes universités accueillant des masters liés aux droits de l'urbanisme, ce qui est bienvenu pour les étudiants. Au plan national, le master est proposé en alternance au sein de l'École supérieure de l'immobilier, tout comme le master *Droit public et privé de l'immobilier* de l'Université d'Aix-Marseille. L'articulation avec la recherche est relativement satisfaisante, le master *Droit de l'immobilier* étant adossé au Centre du droit économique et du développement. Les étudiants bénéficient en outre de l'organisation d'un colloque national, avec une publication des actes sous forme d'ouvrages ou de numéro spécial dans une revue nationale à comité de lecture. De plus, une matinée d'actualisation en droit de l'urbanisme et de l'immobilier est organisée annuellement, à destination d'un public composé d'étudiants et de professionnels. Une conférence interprofessionnelle sur l'expertise judiciaire à destination d'un large public est aussi proposée.

Les liens avec le monde socio-professionnel sont également satisfaisants, un partenariat avec le premier syndicat professionnel de l'immobilier étant particulièrement intéressant.

Organisation pédagogique

Les enseignements du M1 sont mutualisés et communs au master *Droit de l'environnement urbanisme*. Le M1 est très spécialisé d'emblée et le passage entre la licence et le premier semestre en tout cas peut être compliqué. L'existence de matières très spécifiques dès le M1 laisse peu de place à l'apprentissage de connaissances plus fondamentales dans cette partie du cursus.

L'organisation des études du master *Droit de l'immobilier* est faite de manière à permettre l'accueil d'étudiants en alternance. Ces derniers sont essentiellement accueillis à Paris, dans le cadre du partenariat avec l'École supérieure de l'immobilier (60 étudiants par an). Les étudiants du M1 *Droit de l'immobilier* sont obligés de réaliser un stage d'une vingtaine de semaines. En M2, le stage, également obligatoire, est de 24 semaines. Les étudiants sont aidés dans la recherche de leur stage. On peut observer que, pour la formation délocalisée au sein de l'École supérieure de l'immobilier, l'insertion professionnelle se réalise dans le cadre de contrats d'alternance, avec rédaction d'un rapport de stage. La professionnalisation est donc présente à différents niveaux tout au long de la formation. Des dispositifs permettant d'accueillir les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau ou les salariés sont également mis en place. Le master *Droit de l'immobilier* accueille en validation des acquis de l'expérience (VAE) environ un étudiant par an.

En matière de recherche, deux enseignants chercheurs ont une activité importante en droit des biens et en droit de l'immobilier. Trois doctorants de l'Université de Perpignan mènent également des recherches en droit de l'immobilier dont deux dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE).

La place du numérique est correcte, le master formant les étudiants aux logiciels spécifiques utilisés par les agences immobilières et les cabinets conseils.

La dimension internationale n'est pas très étendue, mais elle n'est pas négligeable, dans la mesure où la formation prépare les étudiants par une étude obligatoire des langues que ce soit l'anglais ou l'espagnol en M1, optionnelle en M2 (au choix avec le sport).

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de deux professeurs en droit privé et droit public, ainsi que par huit maîtres de conférences, dont quatre en droit public et quatre en droit privé (parité). Tous ces enseignants-chercheurs appartiennent à l'Université de Perpignan. Deux enseignants extérieurs se rajoutent à l'équipe pédagogique. Les enseignements à vocation technique sont assurés par des professionnels représentatifs des milieux de l'immobilier. Ces professionnels sont en nombre important parmi les intervenants puisqu'ils assurent près de la moitié des heures d'enseignement.

Le conseil de perfectionnement est mis en place annuellement et les comptes-rendus du conseil de perfectionnement permettent d'accueillir les propositions d'évolution de la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont relativement classiques et prennent la forme d'un contrôle final et d'un contrôle continu.

L'aide à la réussite est présente, grâce à des séminaires de méthodologie.

Résultats constatés

Les effectifs du master restent constants depuis environ 15 ans (près de 60 étudiants par an comprenant également les étudiants de l'École supérieure de l'immobilier). L'augmentation du nombre de candidatures a doublé en M1. On relève 53 candidats en 2015-2016 et 116 en 2018-2019. En M2, le nombre de candidats est passé de 130 en 2015-2016 à 193 en 2018-2019. S'agissant du M2, sur les quatre années d'existence du master, la moyenne des effectifs est de 25 étudiants à Narbonne et de 20 étudiants à Paris. La formation proposée en M2 paraît attractive puisqu'environ un tiers de la promotion de M2 provient des Universités de Toulouse et de Montpellier.

En M2, les taux de réussite des étudiants varient entre 85 et 87%. Le taux d'insertion professionnelle est relativement bon et les chiffres fournis sont très précis. À titre d'exemple, pour les étudiants diplômés à Narbonne en 2017-2018, l'enquête réalisée à six mois après l'obtention du diplôme révèle un taux d'emploi de 75%. Pour les étudiants diplômés à Paris pour la même année universitaire, l'enquête réalisée à six mois révèle un taux d'emploi de 89%. Le document sur l'évolution des taux d'insertion démontre que les débouchés se font essentiellement dans le secteur privé alors même que les objectifs de la formation visent également des débouchés dans le secteur public et parapublic.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une attractivité en hausse, notamment en M2
- La formation renforcée à l'usage des logiciels informatiques spécialisés
- Enseignements par de nombreux professionnels qualifiés

Principaux points faibles :

- Peu d'insertion débouchés dans le secteur public et parapublic malgré les objectifs affichés
- Une faible place des langues étrangères (optionnelle en M2)
- Rupture très importante entre la licence et la grande spécialisation des cours de droit de M1

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de l'immobilier, parcours Droit des biens et promotion immobilière* de l'Université de Perpignan Via Domitia est une formation professionnalisante très intéressante dans le domaine immobilier, qui est aujourd'hui particulièrement adaptée et qui implique l'intervention d'un grand nombre de professionnels. Le taux de réussite des étudiants est tout à fait correct, ainsi que le taux d'insertion professionnelle, aussi bien à Perpignan qu'à Paris. Le partenariat est très développé et mérite d'être poursuivi. Le développement du numérique adapté à l'immobilier présente également un intérêt tout particulier. Les débouchés professionnels concernent essentiellement le secteur privé et non le secteur public. S'il s'agit d'un choix cela doit être mieux affiché en direction des futurs diplômés. Une meilleure transition entre la licence *Droit* et la première année du master pourrait être assurée. Il conviendrait de rendre l'étude des langues étrangères obligatoires sur l'ensemble des deux années.



Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires, parcours Droit économique et du marché, national et international* (DAF) est construit sur deux années (en formation initiale standard ou par alternance, formation continue). Il forme des juristes spécialistes des contrats d'affaires, du droit de la concurrence et du droit économique.

ANALYSE

Finalité

Le master DAF s'inscrit dans la thématique du Centre de droit économique et du développement (CDED-EA 4216), dédié au droit de la concurrence.

Il forme des juristes spécialistes des contrats d'affaires, du droit de la concurrence et du droit économique, amenés à développer leurs connaissances et leurs savoir-faire dans des matières essentielles à l'encadrement juridique du monde des affaires. Ce master s'adresse tout aussi bien aux étudiants ayant fait le choix d'une orientation à dominante recherche (parcours recherche) qu'à ceux privilégiant une orientation à dominante professionnelle (parcours professionnel). Les métiers et les poursuites d'études à l'issue de la formation sont bien renseignés et correspondent à la formation.

Les enseignements sont bien pertinents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels.

Positionnement dans l'environnement

Le master DAF se situe dans la droite ligne de la licence de *Droit* et de la licence *Administration économique et sociale*. Il se veut original dans la mesure où il n'existe pas de formation similaire dans la région. Cela est dû au fait que le droit du marché et des régulations économiques soit mis à l'honneur, ce qui rend la formation attractive.

L'articulation avec la recherche est satisfaisante dans la mesure où la formation est adossée au Centre de droit économique et du développement et à ses axes de recherche. Les intervenants du master sont, pour la plupart, des enseignants-chercheurs du Centre de recherche sur les sociétés et les environnements en Méditerranée

(CRESEM) et surtout du Centre de droit économique et du développement, professeurs ou maîtres de conférences habilités à diriger des recherches. En outre, des séminaires sont organisés à chaque semestre, ce qui permet d'accroître la culture juridique des étudiants.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques ou culturels est pertinente grâce à un vivier économique dynamique incluant des partenariats avec de nombreuses entreprises, associations et collectivités.

Une coopération internationale ainsi que la présence de mécanismes favorisant la mobilité des étudiants et des enseignants existe déjà. Il faut souligner qu'un partenariat a été noué avec l'Université de Gérone, en Espagne. On ne sait toutefois pas combien d'étudiants de ce master activent ces dispositifs.

Organisation pédagogique

Une spécialisation progressive a été mise en place au cours des deux années de master. Dans la première année (M1), les matières sont majoritairement obligatoires avec des enseignements fondamentaux correspondant aux thèmes de la formation. Les enseignements sont dispensés sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés. Au second semestre, une partie des enseignements est dédiée au droit du marché. Les étudiants se voient également offrir un choix entre différentes disciplines du droit des affaires.

La deuxième année de master (M2) s'inscrit avec pertinence dans le prolongement du M1, avec un enseignement professionnalisant : l'unité d'enseignement (UE) 1 est focalisée sur les contrats d'affaires, tandis que l'UE 2 est entièrement consacrée au droit de la concurrence ; l'UE 3 propose des séminaires professionnels, assurés par des praticiens du droit de l'entreprise, et consacrés aux différents aspects de la vie juridique de l'entreprise.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est prise en compte : une présentation de la recherche doctorale est réalisée et débouche, en fonction du cursus choisi, soit sur un stage, doublé de la rédaction d'un rapport de stage, soit sur l'élaboration d'un mémoire de recherche.

La place du numérique est importante, une plateforme en ligne proposant un certain nombre de services. En outre, un Centre d'appui à la pédagogie, créé en septembre 2018, aide les enseignants. Les étudiants bénéficient également des services devenus traditionnels en la matière (environnement numérique de travail, espace de stockage...).

La dimension internationale occupe une place considérable dans l'organisation pédagogique. À cet égard, plus d'une centaine d'accords de coopération internationale ont été conclus avec une trentaine de pays. De plus, les étudiants ont la possibilité de participer aux grands programmes européens et internationaux. Toujours dans cette perspective, un cours d'anglais ou d'espagnol juridique est dispensé tout au long de la formation. La mobilité internationale effective des étudiants demeure cependant modeste.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien structurée et composée pour la majeure partie d'enseignants-chercheurs de l'Université de Perpignan Via Domitia, membres du CDED, ou du CRESEM : 5 professeurs de droit, 1 professeur en sciences économiques, 1 professeur d'anglais, 1 professeur d'espagnol, 15 maîtres de conférences et plusieurs professionnels (avocats, experts-comptables, mandataires judiciaires, directeur juridique, ...).

Les modalités de pilotage sont bien explicitées : l'équipe pédagogique se réunit deux fois par an, dans la foulée du conseil de perfectionnement, ce dernier se réunissant lui-même selon la même fréquence.

Les procédures d'évaluation et de validation des compétences sont classiques et bien explicitées, ainsi que les règles d'attribution des crédits ECTS.

La formation propose différents dispositifs d'aide à la réussite bien détaillés (enseignements méthodologique, bibliographie ...). En outre, une semaine de révision est réalisée avant chaque session d'examen.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont explicités, aussi bien quantitativement que qualitativement. Les étudiants du master DAF sont très majoritairement issus de l'Unité de formation et de recherche sciences juridiques et économiques de l'Université de Perpignan. Il existe également un nombre croissant d'étudiants de M1 arrivant directement de l'étranger. En M2, les étudiants sont issus, pour la plupart, du M1, mais il existe quelques candidats provenant d'autres masters, voire d'autres universités françaises.

En M1 DAF, les chiffres montrent une moyenne d'inscrits de 27 étudiants, chiffres plutôt stables malgré

l'introduction de la sélection. Le taux de réussite, quant à lui, est en moyenne de 78,14% sur les quatre années. En M2 DAF, les chiffres montrent une moyenne d'inscrits de 19 étudiants avec une hausse significative pour l'année 2018-2019 et un taux de réussite avoisinant les 100%.

L'insertion professionnelle est relativement satisfaisante, les enquêtes portant sur le devenir des diplômés de licence professionnelle et master à 30 mois montrant un taux d'emploi à 100% : 33,3 % occupent un emploi de niveau cadre et 66,7% un emploi de profession intermédiaire.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne insertion professionnelle
- Une bonne articulation avec la recherche

Principaux points faibles :

- Une faiblesse de la mobilité internationale des étudiants

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires, parcours Droit économique et du marché, national et international* de l'Université de Perpignan Via Domitia est une formation de bonne facture, tant sur le plan pédagogique que dans l'articulation avec la recherche, qui est mise en exergue. La mobilité internationale gagnerait cependant à être développée eu égard aux finalités de la formation.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉTUDES EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Études européennes et internationales* (EEI) comporte deux parcours : le parcours à finalité recherche *Études catalanes* et le parcours à finalité professionnelle *Relations transfrontalières* auquel on peut accéder en deuxième année de master (M2), après une bifurcation possible depuis le parcours dit recherche. Sa composante de rattachement est l'Institut franco-catalan transfrontalier (IFCT) qui s'occupe spécifiquement des questions régionales des « Pays catalans » et des problématiques transfrontalières. L'IFCT appartient à un réseau plus large *la Casa dels Països Catalans* (Maison des Pays catalans) qui vise à promouvoir la langue catalane. Ce master, qui se déroule sur quatre semestres (en deux années), peut être suivi en présentiel sur le site de Perpignan ou à distance.

ANALYSE

Finalité
<p>Le master EEI offre une formation à la fois théorique et pratique aux enjeux de la coopération transfrontalière, tant au niveau local qu'europpéen, et aux culture et langue catalanes. L'accent est mis sur les liens entre la France, l'Espagne et la Catalogne : les langues française, espagnole et catalane sont donc un prérequis pour suivre ce master, sans plus de précisions sur le niveau attendu pour chacune d'elles. Les débouchés professionnels sont dans les domaines de la coopération territoriale, de la conduite de projets et de l'enseignement. Ces objectifs scientifiques et professionnels et ces débouchés sont en phase avec la mention de la formation mais peu explicités dans le dossier. L'originalité du master EEI est de proposer un double parcours. Le master à finalité recherche en deux ans est plus théorique et peut conduire à une inscription en doctorat, alors que la bifurcation vers un master à finalité professionnelle, en deuxième année, vise une entrée rapide des étudiants sur le marché de l'emploi. La première année de master (M1) est commune aux deux parcours et une partie des enseignements est mutualisée au sein d'un tronc commun en troisième semestre (S3). Toutefois, seul l'intitulé des enseignements est fourni, ce qui rend peu aisée l'évaluation de la pertinence et de la cohérence de la formation vis-à-vis des objectifs annoncés. Le parcours « recherche » est particulièrement peu détaillé. Dans l'ensemble, le dossier ne permet pas une grande lisibilité de la mention.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'ancrage territorial de ce master lui donne une position unique en France pour servir les besoins de son environnement local et régional, Perpignan étant en partie catalanophone et à proximité de la frontière avec l'Espagne et de la Principauté d'Andorre. Il semble toutefois que la formation ne mette pas entièrement à profit cet atout considérable. Par exemple, elle se présente comme étant dans la continuité de la licence <i>Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales</i> (LLCER) parcours <i>Catalan</i> de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), mais le contenu limité en langue et culture catalanes de la formation rend, de fait, cette articulation peu naturelle.</p>

L'articulation avec la recherche n'est pas détaillée, même si les quatre enseignants-chercheurs titulaires de l'équipe pédagogique appartiennent au Centre de recherche sur les sociétés et environnements méditerranéens (CRESEM), Équipe d'accueil (EA 7397).

Des partenariats locaux existent, notamment avec l'Agence d'urbanisme catalane (AURCA) qui propose des stages aux étudiants du master. Plus largement, les collectivités locales ou les services du gouvernement catalan présents à Perpignan permettent une mise en pratique des enseignements au travers de projets ou de programmes culturels ou touristiques, sans guère de détails précis.

Le master collabore avec des universités catalanophones (Gérone, Lérida, Tarragone-Reus) et envisage avec elles des mutualisations entre formations similaires. La nature des partenariats actuels n'est pas détaillée, notamment en termes de mobilité étudiante. L'Université de Strasbourg est également partenaire de la formation, par le biais d'une enseignante qui intervient dans le master pour des problématiques transfrontalières et européennes.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique en blocs permet de dégager des dominantes : culture et civilisation des pays catalans, perspectives économiques, méthodologie de la recherche et mémoire en M1 ; tronc commun et questions européennes au S3 (avec deux options obligatoires sur les trois proposées, dont l'anglais qui n'apparaît curieusement que ce semestre-là) ; deux parcours distincts au quatrième semestre (S4), avec un parcours recherche de *Langue et culture catalanes*, incluant un mémoire de recherche, et un parcours professionnel sur *La coopération territoriale européenne*, incluant un rapport de stage. La bifurcation au S4 uniquement semble tardive pour que les deux parcours soient véritablement différents dans leur ensemble. Le schéma de la formation n'est pas convaincant, avec des options uniquement au S3 par exemple. La maquette semble approximative et l'on ne peut que regretter l'absence de commentaires explicatifs ou de détails par rapport à l'agencement des deux parcours ou du volume horaire de chaque unité d'enseignement (UE) et des crédits ECTS correspondants. Au vu des données fournies, il ne semble pas y avoir de blocs linguistiques en lien avec les deux langues pourtant obligatoires, en plus du français, à savoir : l'espagnol et le catalan. Rien n'est dit non plus des modalités d'enseignement mises en place, de la place du numérique ou autres innovations pédagogiques. La formation à distance est mentionnée et est organisée via Moodle et Internet, sans plus de détails donnés.

En termes de professionnalisation, les étudiants du parcours professionnel ont un stage obligatoire en S4, pour 12 crédits ECTS, mais rien n'est dit sur la façon dont il est organisé et suivi. Les étudiants stagiaires sont accueillis dans des structures catalanophiles, sans que l'on connaisse véritablement les liens de l'Université avec les structures mentionnées ou les partenariats mis en place, hormis pour l'AURCA. Rien n'est dit d'une dimension de professionnalisation ou de mise en situation professionnelle pour le parcours recherche, si ce n'est l'existence d'un séminaire de recherche au sein d'une UE de méthodologie. En tout état de cause, aucun stage obligatoire n'apparaît dans la maquette du parcours recherche, ce qui n'est pas réglementaire. Les cours sont donnés en trois langues (français, catalan, espagnol) et il y a une option d'anglais, possible seulement en S3 et dans le parcours professionnel uniquement. Au delà de cette variété linguistique, la formation semble avoir une dimension internationale faible, en dépit de son intitulé : aucun chiffre n'est donné, notamment, quant à la mobilité étudiante.

Pilotage

Le pilotage de la formation est très insuffisant, du fait que le nouveau responsable de la formation vient tout juste de prendre ses fonctions et que son prédécesseur n'a semble-t-il pas transmis toutes les informations relatives à son exercice. Des leçons doivent être tirées du pilotage précédent afin de permettre de repenser le master et de le rendre plus attractif. La constitution d'une vraie équipe pédagogique avec des responsabilités clairement définies est incontournable pour travailler de concert et donner une dynamique au master et un accompagnement aux étudiants. La liste des enseignants-chercheurs et des professionnels intervenant dans la formation n'est pas fournie, ni le volume horaire d'enseignements assuré par chacun. Il n'est pas fait mention de l'existence d'un conseil de perfectionnement, pourtant obligatoire en master depuis 2014, ni de dispositif d'évaluation de la formation par les étudiants. De fait, l'autoévaluation proposée manque d'éléments concrets, ce qui la rend plus déclarative que démonstrative.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances ne sont pas précisées. Le supplément au diplôme ne met pas suffisamment en évidence les compétences acquises par l'étudiant. Il est trop succinct et devrait être complété, tout comme la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les explications conjoncturelles liées au pilotage de la responsable sortante, au manque d'enseignants-chercheurs, à l'organisation des formations en catalan au sein de l'IFCT et aux politiques locales ou nationales de promotion de la langue et culture catalanes peuvent expliquer certaines faiblesses de la formation. Les évolutions proposées en termes de mutualisation des enseignements avec des universités catalanes, s'inscrivant dans un contexte politique plus favorable aux langues régionales (création d'un Office public de la langue catalane) et l'orientation de l'UPVD vers un « campus européen », peuvent accroître l'attractivité de la formation. Toutefois, le succès de la formation ne doit pas dépendre de structures supérieures et un pilotage de qualité au niveau de la mention est indispensable.

Résultats constatés

Les effectifs de la mention sont faibles et en baisse sur les cinq dernières années (21 en 2015-2016, 9 en 2018-2019), hormis un pic à 35 en 2016-2017 (non explicité) pour deux parcours distincts. Il est regrettable que les chiffres ne distinguent pas les deux parcours. Si les effectifs de l'un des parcours sont particulièrement faibles, il conviendrait de se demander l'intérêt de garder deux parcours en deuxième année, avec une spécificité marquée uniquement au S4. Aucune donnée n'est fournie à ce sujet. Si le parcours professionnel attire plus d'étudiants, l'évolution vers un master par alternance aurait du sens. Si le parcours recherche, dont on comprend qu'il peut servir de levier pour les Études catalanes, prédomine, il conviendrait peut-être d'envisager d'intégrer la dimension professionnalisante autrement et de généraliser le stage professionnalisant pour tous.

Rien n'est dit des taux de réussite pour les deux parcours, ni de la poursuite d'études pour les étudiants du parcours recherche. Aucune donnée n'est fournie quant au suivi des diplômés, ce qui rend l'évaluation de la pertinence de la formation aux objectifs annoncés impossible.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Intérêt stratégique de la formation dans le bassin local, notamment par son positionnement au sein d'un réseau d'universités catalanophones.

Principaux points faibles :

- Manque de clarté et de lisibilité de la mention en raison de données très lacunaires.
- Faible place des langues vivantes et mobilité étudiante insuffisantes pour un master multilingue en études européennes et internationales.
- Absence de période de formation en milieu professionnel (ou stage) obligatoire, pour le parcours *Études catalanes*.
- Défaut de pilotage de la formation dans l'organisation de l'équipe pédagogique (absence de composition de l'équipe pédagogique ; pas de responsabilités identifiées).
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Manque d'attractivité de la formation avec des effectifs bien trop faibles pour deux parcours distincts.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'autoévaluation de la mention *Études européennes et internationales* est particulièrement incomplet : il manque des données concrètes, ce qui rend manifeste le besoin de donner un nouvel élan à la mention. Celle-ci n'est pas lisible en l'état actuel des choses : en particulier, elle apparaît comme non-conforme à la réglementation sur plusieurs points (absence de conseil de perfectionnement, absence de stage obligatoire dans un parcours). Si l'intérêt des questions transfrontalières et catalanes est évident pour la région et l'Université de Perpignan-Via Domitia, la faiblesse des effectifs justifie peu le maintien de deux parcours distincts, comme cela avait déjà été relevé lors de la précédente évaluation. L'association des deux parcours est à repenser

entièrement, tout comme les maquettes. Le maintien d'un seul parcours, ou la refonte de la formation, permettrait de donner plus d'attractivité à la mention qui doit se situer dans l'approche catalanophone qui lui est naturelle. La nouvelle offre de formation doit être l'occasion de constituer une vraie équipe pédagogique qui puisse promouvoir des partenariats avec des entreprises, développer l'international et favoriser une insertion harmonieuse dans un réseau universitaire. Il faut absolument inverser la tendance de la baisse d'effectifs qui, à moins de dix étudiants pour deux parcours, menace la pérennité de la formation.

En ce sens, l'autoévaluation lucide quant aux limites de la formation, la volonté affichée de la faire évoluer et les changements annoncés pour rendre les maquettes plus cohérentes (par exemple, la place plus importante donnée à la langue catalane) semblent aller dans le bon sens. Toutefois, ces déclarations d'intention, déjà présentes dans le dossier d'autoévaluation précédent, n'ont pas été suivies d'effets.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Histoire, civilisations, patrimoine (HCP)* de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est une formation pluridisciplinaire en deux ans partagée par les départements d'histoire et d'histoire de l'art et archéologie. Deux parcours sont proposés en deuxième année de master (M2) : un parcours à finalité recherche *Histoire, arts et archéologie méditerranéenne (HAAM)* et un parcours professionnalisant *Gestion, conservation et valorisation du patrimoine territorial (GCVPT)*. La formation comprend un total de 429 heures d'enseignement (parcours HAAM) ou de 633 heures (parcours GCVPT), ainsi que deux stages obligatoires. Les enseignements ont lieu sur le campus de Perpignan, les étudiants salariés peuvent suivre une partie des cours à distance.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques et professionnels du master <i>HCP</i> sont connus des étudiants (réunion de rentrée, mise en ligne). La formation permet d'acquérir à la fois des connaissances généralistes dans les domaines de l'histoire, du patrimoine, de l'histoire de l'art et de l'archéologie, ainsi que des compétences spécifiques dont la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) fournit la liste. En termes de débouchés et de poursuites d'études, les deux parcours proposés en M2 permettent aux étudiants d'adapter leur formation à leur projet, en optant pour une voie recherche ou pour une voie préparant plus directement aux métiers de la gestion, de la conservation et de la valorisation du patrimoine. Les enseignements, spécifiques à chaque parcours à partir de la deuxième année, sont cohérents avec la finalité recherchée.</p> <p>La formation n'est pas délocalisée.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Au sein de l'UPVD, la formation se positionne sur deux départements de l'UFR LSH (Histoire, Histoire de l'art et archéologie). Au niveau régional (Montpellier, Toulouse), la formation se distingue notamment du fait du caractère généraliste et pluridisciplinaire de la première année de master (M1) et de la présence d'options spécifiques à ce master, telles que : <i>Archéologie et préservation du patrimoine subaquatique de l'antiquité (APPSA)</i>. Seul le master <i>MoMarch</i> d'Aix-Marseille Université propose un tel enseignement en archéologie subaquatique. En outre, le M2 <i>GCVP</i>, qui fait l'objet d'une double diplomation avec le master équivalent de l'Université des îles Baléares est le seul master franco-espagnol dans ce domaine.</p>

Le master *HCP* est adossé à deux axes scientifiques du Centre de recherche sur les sociétés et environnements en Méditerranée (CRESEM), Équipe d'accueil (EA 7397) auxquels appartiennent les enseignants-chercheurs (EC) qui interviennent en M1 et en M2 recherche. L'articulation entre la formation et la recherche passe aussi par la présence des étudiants aux séminaires de recherche. On peut regretter cependant que ces séminaires aient un volume horaire relativement faible (deux fois six heures par semestre). On note que les options APPSA de la formation font l'objet d'une convention avec les biologistes marins de l'Université qui mettent à disposition leur base du Barcarès et leurs équipements (Centre de recherche sur les écosystèmes marins, rattaché à l'Unité mixte de recherche (UMR 5110) – Centre de formation et de recherche sur les environnements méditerranéens (CEFREM), offrant ainsi un environnement de qualité à la formation.

L'articulation entre la formation et les partenaires culturels se traduit particulièrement dans le M2 GCVPT par le biais de la forte implication d'intervenants extérieurs issus du monde culturel ou de partenariats établis avec la Fondation UPVD, la région Occitanie, le Pays d'art et d'histoire transfrontalier des Vallées catalanes, le musée de la science et de la technique de Catalogne, l'Institut catalan pour la recherche sur le patrimoine culturel (Gérome) ou l'Université des îles Baléares. Il est regrettable que le parcours recherche de M2 ne s'appuie pas davantage sur ces partenariats dont pourraient bénéficier ses étudiants.

On observe un réel dynamisme dans la mise en place de coopérations internationales. La co-diplomation en vigueur avec l'Université des îles Baléares permet aux étudiants d'y effectuer une des deux années de master. Le programme ERASMUS est également utilisé (chiffres non communiqués). Plusieurs projets de coopération autour des options APPSA sont en phase de finalisation avec l'Institut supérieur de sciences humaines de Tunis, l'Institut national du patrimoine de Tunisie, l'Université Cheyk Anta Diop de Dakar et le *Master in maritime archaeology and underwater cultural heritage* de l'Université d'Alexandrie (Égypte). Le stage obligatoire long du M2 GCVPT peut être effectué en Espagne ou en Andorre, sans que les modes de financement de ces stages soient explicités.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est très lisible avec une spécialisation progressive qui se concrétise par une première année en tronc commun et l'apparition en deuxième année de deux parcours bien différenciés. On apprécie la pluridisciplinarité et l'approche généraliste sur les quatre périodes chronologiques mise en œuvre en première année, d'autant que des options permettent déjà une pré-spécialisation. Les modalités d'enseignement mises en place sont classiques, comme le sont les différents dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières – par exemple, la dispense d'assiduité accordée aux étudiants salariés ou la mise en place d'un calendrier spécifique à la formation, permettant de soutenir le mémoire de recherche jusqu'en septembre. Le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) a été utilisé pour accéder directement en M2.

La maquette prévoit deux stages obligatoires dans le milieu professionnel (archives, archéologie, muséologie, catalogage, médiation culturelle, etc.) d'une durée minimale de 15 jours – durée qui gagnerait sans doute à être portée à trois semaines. Dans le cas du parcours à vocation professionnalisante de M2, la durée du stage est portée à deux mois minimum. De fait, la place de la professionnalisation est bien plus importante dans le M2 GCVPT.

La formation en M1 et au sein du parcours recherche de M2, exclusivement dispensée par des enseignants-chercheurs, a traditionnellement une double vocation de formation à la recherche et de formation par la recherche. Le mémoire intermédiaire demandé en fin de M1 vaut 8,5 crédits ECTS sur 60, tandis que le mémoire de recherche de fin de M2 représente 20 ECTS sur 60.

La formation aux outils numériques utiles à la recherche passe par deux cours obligatoires « Outils du Numérique en sciences humaines » et « Valorisation recherche et communication professionnelle ». Cet enseignement consistant à réaliser un site web collectif destiné à valoriser leurs recherches est un exemple de pédagogie active par projet – comme l'est, de fait, la réalisation d'un mémoire de recherche sur deux ans. L'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) ne se limite pas au dépôt de supports de cours : plusieurs enseignants utilisent d'autres fonctionnalités (forum, quiz, suite Framasoft, etc.).

Les mobilités étudiantes peuvent se faire dans le cadre traditionnel d'ERASMUS ou dans celui de la co-diplomation avec l'Université des îles Baléares. La mobilité sortante des étudiants reste toutefois faible. Les cours sont assurés en français, à l'exception de séances ponctuelles de séminaires en anglais et catalan. L'enseignement de l'anglais scientifique est obligatoire mais le volume horaire paraît très réduit (24 heures en deux ans). Au premier semestre (S1), la possibilité est offerte de suivre un cours de langue (étrangère ou ancienne) en lien avec le sujet de recherche : il est réellement regrettable que cet enseignement – indispensable dans un master à vocation recherche et souhaitable dans un master à vocation professionnalisante – ne soit pas poursuivi lors des trois semestres suivants.

Pilote

La composition de l'équipe pédagogique est diverse et équilibrée à l'échelle globale de la formation mais pas à l'échelle des parcours. Les enseignements disciplinaires dans les quatre périodes chronologiques et en muséologie sont assurés par onze enseignants-chercheurs rattachés aux deux départements porteurs. L'implication de 24 professionnels (Direction régionale des affaires culturelles – DRAC, Éducation Nationale, institutions culturelles de collectivités territoriales, archéologues-plongeurs, indépendants) et intervenants extérieurs aux deux départements (deux EC de biologie de l'UPVD, un EC de droit, un EC archéologue-plongeur du *Haifa center for mediterranean history*) est en revanche logiquement très forte dans les options APPSA et dans le parcours à vocation professionnalisante : ils assurent des enseignements correspondant à leur cœur de métier.

Le pilotage du master HCP est assuré par un responsable de formation élu par l'équipe pédagogique et par un personnel des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), également en charge du secrétariat des départements d'histoire et d'histoire de l'art et archéologie. L'équipe pédagogique se réunit très régulièrement. Les conseils de perfectionnement, dont la composition n'a pas été donnée dans le dossier, réunis deux fois par an, permettent aux étudiants et à l'équipe pédagogique de faire évoluer la formation. Un questionnaire anonyme d'évaluation des enseignements a également été mis en place auprès des étudiants de M1 qui n'ont pas abandonné en cours d'année, il bénéficie jusqu'à présent d'un fort taux de réponse (80 %).

Les modalités d'évaluation sont habituelles (contrôle continu et soutenance de mémoire) : seuls les étudiants dispensés d'assiduité sont en contrôle terminal. Bien que l'approche par compétences commence à être mise en œuvre, le supplément au diplôme ne mentionne pas les compétences acquises au cours de la formation. En outre, la fiche RNCP mentionne des compétences qui ne figurent pas dans les enseignements, comme la muséographie, ou enseignées en un faible nombre d'heures, ne permettent pas véritablement d'exercer dans cette discipline (restauration : 20 heures de cours, pas de travaux pratiques – TP). Enfin, le M2 professionnalisant ne forme pas spécifiquement à la régie des œuvres, activité mentionnée comme débouché dans la fiche d'autoévaluation.

La formation n'a pas mis en place de dispositif spécifique d'aide à la réussite mais le suivi individuel par le directeur de mémoire, le travail à faible effectif, le travail en groupe (méthodologie, ateliers d'écriture) ou en faible effectif (séminaires de recherche) sont des procédés d'accompagnement qui individualisent l'enseignement, quel que soit le parcours choisi en M2. L'atelier d'écriture a un volume horaire important en M2 professionnalisant et cela est probablement en lien avec le fort taux de réussite dans ce parcours. Les cours d'anglais fonctionnent sur le principe des groupes de niveau. La procédure de réorientation est commune à l'Université.

Résultats constatés

Sur la période donnée (2015-2019), les effectifs ont augmenté de 40 à 54 étudiants (en moyenne, 27 étudiants en M1 et 25 en M2). La répartition entre les deux parcours de M2 est déséquilibrée : 15 étudiants pour le parcours HAAM et 7 pour le parcours GCVPT. Le taux global de réussite en M2 est correct (70 %) mais inégal selon les parcours (56 % pour le parcours HAAM, 93 % pour le parcours GCVPT).

À partir de la rentrée 2019-2020, le parcours professionnalisant du M2 s'ouvre à l'alternance.

La cellule Aide au pilotage réalise chaque année des enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés 30 mois après l'obtention de leur diplôme. On déplore qu'aucune donnée, ni analyse ne soit fournie pour la période 2015-2019. On ignore le nombre de diplômés poursuivant effectivement leurs études en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une option Archéologie subaquatique unique dans le paysage universitaire français.
- Réelle progressivité dans la formation avec un M1 pluridisciplinaire généraliste et un M2 de spécialisation.
- Forte implication du responsable de formation, de l'équipe pédagogique et des étudiants dans le pilotage de la formation.
- Pédagogie active par projet (réalisation d'un site web par les étudiants).

Principaux points faibles :

- Très faible volume horaire de l'enseignement en langues étrangères et/ou anciennes.
- Très faible taux de réussite en M2 en parcours HAAM.
- Absence d'intervenants extérieurs issus du monde socio-économique dans le parcours HAAM.
- Objectifs professionnels du M2 parcours GCVPT peu lisibles.
- Absence de suivi du devenir des diplômés.
- Absence d'informations précises concernant la composition et les modalités de réunion du conseil de perfectionnement de la mention.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Bien que l'absence de données sur le devenir des diplômés empêche d'apprécier si la formation remplit ses objectifs, le master *Histoire, civilisations, patrimoine* de l'Université de Perpignan Via Domitia réussit à concilier une approche pluridisciplinaire généraliste avec des options très spécialisées et un parcours à vocation professionnalisante.

Toutefois, un affichage plus clair des débouchés de la formation serait souhaitable et l'intitulé des enseignements en restauration pourrait préciser qu'il s'agit d'une initiation à cette discipline. Il serait souhaitable également de faire intervenir des personnalités extérieures au monde académique dans le parcours à vocation recherche, d'augmenter le volume horaire des enseignements concernant le patrimoine (histoire et droit du patrimoine, gestion, muséologie) dans le parcours professionnel, ainsi que le volume horaire des enseignements de langues dans les deux parcours.

Il est par ailleurs urgent d'assurer la pérennité de l'option d'archéologie subaquatique dont les effectifs varient fortement d'une année sur l'autre et celle du parcours *Gestion, conservation et valorisation du patrimoine territorial* qui ne comptait que six inscrits en 2018-2019.

Les partenariats internationaux qui sont sur le point d'être mis en œuvre pourront certainement accroître l'attractivité de la formation et renforcer ses effectifs. Dans cette même perspective, il faudrait intégrer des personnalités extérieures à la formation au sein du conseil de perfectionnement.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Justice procès et procédures*, parcours *Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers* a pour objectif de former à l'ensemble des procédures relevant du contentieux public comme privé, aux niveaux interne, international et européen. Il est proposé tant en formation initiale qu'en formation continue. Ses enseignements sont dispensés au centre-ville de Perpignan sur le campus Mailly.

ANALYSE

Finalité
Le dossier permet de bien mesurer les finalités de la formation. Celle-ci vise l'acquisition des compétences procédurales nécessaires à l'intégration de carrières juridiques et judiciaires diverses, via la préparation de concours et examens professionnels (avocats, magistrats, huissiers de justice) ou directement (secteurs de la banque ou de l'assurance). Elle peut aussi viser à intégrer l'enseignement et la recherche. Deux options sont ainsi ouvertes en deuxième année de master (M2) en fonction de l'orientation professionnelle choisie. Les compétences que la formation expertisée ambitionne de transmettre (méthode de travail nécessaire à la rédaction d'une thèse, acquisition des connaissances et rédaction des actes nécessaires à la résolution du conflit, etc.) sont clairement en adéquation avec les métiers pointés. La liste des compétences visées suffit à justifier la cohérence d'ensemble de la formation eu égard aux objectifs professionnels ou à la poursuite d'études en doctorat de celle-ci.
Positionnement dans l'environnement
Présente dans la majorité des facultés de droit au niveau national, le master <i>Justice, procès et procédures</i> de Perpignan présente une certaine spécificité lui octroyant un positionnement original au niveau régional. Ainsi, la transversalité droit public/droit privé de cette formation et son ouverture aux contentieux internationaux et transfrontaliers le distinguent clairement des masters des Universités de Toulouse et de Montpellier. En l'état donc, la formation examinée se justifie parfaitement. Le lien entre la formation et la recherche est assuré par la présence d'enseignants-chercheurs du Centre de droit économique et du développement (EA 4216) dans l'équipe pédagogique du master ainsi que par

l'initiation à la recherche assurée en seconde année (mémoire de recherche). On peut seulement s'étonner de l'absence de manifestations scientifiques organisées par le master ou en lien avec ce dernier.

Si des partenariats entre le master *Justice, procès et procédures* de l'Université de Perpignan et des professionnels du droit sont mentionnés (Ordre des avocats et Chambre des huissiers), aucun détail n'est donné sur la teneur de ces partenariats ou leur impact sur le master. Par ailleurs, la pérennité de ces partenariats n'est pas renseignée.

Aucun partenariat international n'est indiqué, pas plus qu'une réflexion sur leur possibilité ou leur intérêt. Les étudiants peuvent réaliser leur première année de master (M1) à l'étranger, sans précision sur le nombre d'étudiants choisissant de recourir à cette mobilité.

Organisation pédagogique

Le livret des études, non reproduit en annexe, est censé permettre de vérifier que la spécialisation progressive est assurée au sein du parcours *Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers*. Il est indiqué que la première année de master est structurée autour d'un socle commun permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances relatives aux principaux contentieux. La seconde année de master comprend des mises en situation permettant d'appliquer les connaissances acquises, mais aussi une initiation à de nouveaux contentieux spécifiques. Il est regrettable que ces affirmations ne soient pas étayées par une annexe permettant de prendre connaissance des intitulés exacts et du contenu des enseignements dispensés au sein de la mention de master.

La formation est ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE), aucune indication n'étant donnée sur le nombre de dossiers effectivement déposés, retenus ou validés.

La formation expertisée comprend des éléments de professionnalisation variables suivant l'option retenue par les étudiants. Lorsque l'option *Recherche* est choisie, un stage n'est pas obligatoire, même au sein de l'unité de recherche. En revanche, lorsque l'option *Recherche* n'est pas choisie, un stage obligatoire d'une durée de trois mois minimum permet d'attester de la professionnalisation des étudiants. La formation expertisée peut, en tout état de cause, s'appuyer sur de réels services dédiés à la professionnalisation à l'Université de Perpignan.

La place du numérique dans la formation repose sur l'utilisation d'outils numériques interactifs (type massive open online courses -MOODLE) et sur un module de formation numérique en ligne (PIX) en seconde année (22 heures). L'équipement et le support logistique de l'Université permettraient de développer cet aspect.

La place des langues étrangères est correcte : en M1, 20 heures de travaux dirigés (TD) d'anglais ou d'espagnol par semestre ; en M2, l'enseignement des institutions juridictionnelles étrangères est dispensé, pour partie, en anglais et, pour partie, en castillan. La dimension internationale et transfrontalière revendiquée justifierait sans doute une part plus importante réservée aux enseignements disciplinaires en langue étrangère. Les étudiants peuvent réaliser leur première année de master à l'étranger, le dossier ne fournissant pas d'éléments sur le nombre des mobilités effectivement réalisées.

Pilotage

L'équipe pédagogique du master est composée, pour plus de 43% de professionnels (magistrats, avocats, huissiers, conciliateurs de justice) ce qui est un taux très satisfaisant pour un master non entièrement voué à la professionnalisation. Tout aussi satisfaisant est la mise en place de cas pratiques transversaux effectués par des professionnels non intégrés à l'équipe pédagogique permanente. Cela contribue à la diversité des approches de la pratique du droit. On peut regretter toutefois ne pas connaître le nombre d'heures effectuées par l'ensemble de ces professionnels, permanentes ou non. On relèvera par ailleurs un déséquilibre important entre la part des enseignants de droit privé (15) et de droit public (3), s'agissant d'une formation visant l'ensemble des contentieux privé et public.

Les rencontres de l'équipe pédagogique sont rythmées sur l'année (cinq rencontres par an) afin de réaliser la sélection, la rentrée et le conseil de perfectionnement. La tenue de ce conseil de perfectionnement annuel, dont la composition, propre à la mention, est détaillée, a permis de faire évoluer la maquette. Il n'est pas précisé que des comptes rendus soient publiés.

L'évaluation des connaissances se pratique selon des méthodes très classiques (contrôle continu ou contrôle terminal et seconde session). La traduction de l'offre de formation en blocs de connaissances et de compétences ne sera effective que pour le prochain contrat quinquennal. On regrette néanmoins qu'une première liste indicative des compétences visant à être acquises après l'obtention du diplôme ne figure pas dans le dossier. L'annexe descriptive au diplôme est fournie.

Enfin, les dispositifs mis en place pour aider à la réussite sont particulièrement convaincants puisqu'un suivi individuel est effectué par la directrice de formation sous la forme de trois entretiens individuels.

Résultats constatés

Les effectifs du master sont globalement constants même si les chiffres révèlent une légère baisse du nombre d'inscrits en première année de master en 2018-2019. Celle-ci n'est toutefois pas alarmante dès lors que l'année précédente témoignait d'un recrutement plus élevé que les autres années. Les effectifs se stabilisent, en tout état de cause, en seconde année où la formation comprend entre 15 et 20 étudiants. Les rares abandons en seconde année se justifient par la réussite de certains étudiants aux concours ou examens professionnels. Les taux de réussite sont excellents dans les deux années de la formation. La Cellule d'aide au pilotage de l'Université permet de connaître tous les chiffres relatifs au devenir des diplômés. Le dossier comprend également une analyse de ces chiffres. En croisant les documents, une part majoritaire des diplômés poursuivent leurs études, ce qui se comprend aisément au regard des débouchés visés par la formation (concours et examens professionnels nécessaires pour accéder aux diverses professions judiciaires). Parmi eux, un étudiant par an en moyenne s'inscrit en doctorat depuis 2011 (deux thèses soutenues d'anciens étudiants de la promotion 2011-2012). On ne sait toutefois pas combien d'étudiants avaient choisi la voie recherche dans le cadre de leur deuxième année de master.

Quant à l'insertion professionnelle, elle paraît satisfaisante au regard du faible taux de diplômés à la recherche d'un emploi après 30 mois mais insatisfaisante au regard du statut professionnel acquis (peu de cadres).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une spécialisation marquée de la mention qui lui donne une originalité aux niveaux régional et national
- La présence de nombreux professionnels du droit dans la formation

Principaux points faibles :

- La dimension internationale insuffisante au regard de l'intitulé de la formation (absence de partenariat international, part insuffisante d'enseignements en langue étrangère)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Aucune perspective d'évolution du master *Justice, procès et procédures parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers* n'est spécifiée dans le dossier. La formation répond pour l'essentiel aux finalités qu'elle entend atteindre, avec une identité propre et des moyens appropriés. Il conviendrait peut-être d'explorer davantage la dimension internationale que la mention affiche, notamment en nouant des partenariats internationaux ou en développant la part d'enseignements en langue étrangère. La poursuite d'études en doctorat pourrait être encouragée par des liens plus étroits avec l'unité de recherche à laquelle la formation est adossée, notamment à l'occasion de manifestations ou de programmes scientifiques.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

Établissement : Université de Perpignan-Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Langues étrangères appliquées* (LEA) de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) propose un parcours *Langues et affaires internationales* (LAI), axé sur l'anglais et l'espagnol, avec une visée professionnalisante autour du monde de l'entreprise et de la communication plurilingue. Deux stages sont obligatoires, un par année universitaire. La formation a lieu en présentiel à l'UPVD pendant quatre semestres.

ANALYSE

Finalité
<p>Le master <i>LEA-LAI</i> s'articule autour de domaines de compétences axés sur les dimensions linguistiques et culturelles (aires anglophones et hispanophones) et techniques, en lien avec le marketing, le management et l'économie, notamment, dans une perspective nationale et internationale. Le master <i>LEA-LAI</i> vise le renforcement de l'expertise disciplinaire, dans le prolongement naturel d'une licence <i>LEA anglais-espagnol</i>. La formation en master est polyvalente et permet d'accéder à différents types d'emplois, dans le privé au sein d'entreprises, mais aussi dans l'administration publique sur concours. Parmi les différents secteurs ou familles de métiers privilégiés, on trouve tout particulièrement les activités commerciales et touristiques. Les débouchés affichés du master sont des emplois de niveau cadre. La pratique de la langue professionnelle, orale et écrite, est au cœur des enseignements. L'intervention de professionnels constitue un outil essentiel pour favoriser la professionnalisation du master, qui s'exerce par ailleurs à travers la réalisation obligatoire de deux stages. Si la formation est à nette visée professionnalisante, elle intègre néanmoins quelques éléments de recherche à travers des enseignements de culture et civilisation. Le supplément au diplôme permet de présenter les compétences acquises. Les débouchés locaux et régionaux sont réels. L'information relative aux métiers accessibles avec la formation est accessible en ligne via l'accès à des plaquettes d'informations sur le site internet de l'UPVD, complétée par la consultation d'une plateforme (<i>ORIZ'UP</i>). Le dossier mentionne l'existence de conférences métiers sans toutefois fournir des éléments appliqués au master <i>LEA-LAI</i>.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La situation géographique particulière de Perpignan favorise une approche transfrontalière des problématiques économiques, sociales et culturelles. Le positionnement régional de l'Université comme pôle scientifique</p>

privilegié conduit à une relative attractivité d'une formation ouverte sur l'extérieur. Des accords d'échange Erasmus + existent mais le dossier n'indique pas si les étudiants en bénéficient. L'UPVD entretient par ailleurs des liens étroits avec l'Université de Gérone en Espagne qui appartient au même réseau : l'Eurocampus Pyrénées-Méditerranée. Le positionnement dans l'environnement académique n'est cependant pas clairement établi, le dossier mentionnant uniquement que le master s'inscrit dans des axes thématiques favorisant la différenciation et la complémentarité vis-à-vis de l'offre extérieure, sans la préciser. Des chercheurs du Centre de recherche sur les sociétés et les environnements méditerranés (CRESEM) sont impliqués dans l'Unité de formation et de recherche (UFR) des Lettres et sciences humaines (LSH) de l'Université, notamment pour les cours magistraux de civilisation. L'articulation enseignement-recherche ne se déploie cependant pas au-delà ; l'absence de mémoire dans la maquette est fort dommageable et on peut regretter l'absence de séminaires *ad hoc* organisés par des enseignants-chercheurs impliqués dans les problématiques du master ou bien encore l'absence de journées d'études ou colloques auxquels pourraient assister les étudiants.

Les liens avec le monde de l'entreprise s'exercent principalement à travers l'intervention de professionnels et la réalisation de deux stages à la fin de la première année de master (M1) et de la deuxième année de master (M2). L'environnement socio-économique est donc naturellement pris en compte dans la formation. Il pourrait cependant faire l'objet d'un renforcement, ne serait-ce que par l'existence d'un réseau *Alumni* (anciens étudiants) à l'UPVD, mentionné dans le dossier mais sans qu'aucune précision ne soit apportée sur les liens entre ce réseau et les diplômés du master *LEA-LAI*. Les échanges Erasmus + étudiants et enseignants sont favorisés par le département des Langues étrangères appliquées – LEA, avec un certain nombre d'universités partenaires privilégiées en Espagne, Argentine, Royaume-Uni, Irlande et Allemagne ; aucun chiffre ne permet cependant d'apprécier la valeur ajoutée de ces échanges.

Le catalan, pourtant proposé, ne rencontre pas de succès, malgré une formation se déroulant au sein d'une université proche de la frontière catalane et au cœur de la zone française des « Pays catalans », et le dossier indique sans ambiguïté l'arrêt programmé de l'option *Catalan* qui n'a attiré aucun étudiant pour le contrat quinquennal.

Organisation pédagogique

La volonté sans cesse réaffirmée dans le dossier d'améliorer la formation s'appuie sur un conseil de perfectionnement (CP) et sur des enquêtes et des questionnaires visant une analyse des atouts et des freins de la formation. La composition du CP est connue. Elle montre cependant l'absence de professionnel extérieur à la formation et la présence d'étudiants des trois années de licence peut laisser perplexe. La prise en compte des remarques du CP conduira notamment à quelques réajustements afin de mieux répondre aux attentes des étudiants, en supprimant par exemple à partir de 2021 certains enseignements peu appréciés. Si la progression et l'articulation des enseignements entre le M1 et le M2 est perceptible à la lecture de la maquette, le dossier n'apporte cependant pas d'élément permettant de les définir clairement.

L'accueil des étudiants à profil particulier (en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés) se fait dans d'excellentes conditions et l'environnement du master, pourvu des équipements adéquats par exemple, est adapté à une formation de qualité. On peut néanmoins regretter qu'aucun chiffre ne soit communiqué dans le dossier sur l'accueil de ces étudiants dans le master *LEA-LAI*. Une validation des acquis de l'expérience (VAE) est également possible (un cas par an en moyenne).

Les enseignements sont évalués en contrôle continu et contrôle terminal. Les rapports de stage, plurilingues, visent à exercer l'esprit critique au-delà du retour d'expérience. Toutefois, le lien avec une démarche de type recherche favorisant l'accès au doctorat n'est pas démontré. L'existence de passerelles vers les masters Recherche du domaine « Arts, lettres et langues » constitue une bonne chose. Cependant, le dossier ne permet pas d'affirmer que les étudiants puissent effectivement bénéficier de ces passerelles.

Le master se caractérise par une forte dimension professionnalisante avec la réalisation de deux stages pour une durée totale de 8 mois (12 semaines en M1, 20 semaines en M2). Etant donné la visée internationale du master, on peut s'étonner de voir qu'aucun stage ne soit obligatoire à l'étranger, même si le dossier indique que les étudiants y sont fortement incités. La mise en œuvre d'un suivi personnalisé des stagiaires semble bien rodée et tout le dispositif autour des stages efficace. La participation de professionnels dans l'équipe pédagogique est un atout de la formation ; le volume horaire (92 heures comptabilisées) pourrait néanmoins être augmenté au regard de l'ensemble du volume d'enseignement. L'intervention du Service d'insertion professionnelle (SIP) est également notable. Le supplément au diplôme présente de manière ordonnée des compétences acquises variées à l'issue du master.

La durée globale des stages n'est pas sans poser la question du poids des enseignements dans la formation et donc de l'éventuelle pertinence d'un master en alternance. Il est regrettable qu'un semestre entier ne soit

occupé que par le stage. Un stage débutant en avril peut durer cinq mois et ainsi permettre d'avoir des enseignements entre janvier et mars, comme dans le cas du deuxième semestre (S2) en M1. Si les stages sont bien primordiaux, ces éléments de réflexion sur la place des enseignements et leur articulation avec les stages devraient être considérés.

L'usage des nouvelles technologies est encouragé au sein de l'UPVD, au-delà des outils classiques que se sont appropriés la plupart des établissements du supérieur en développant des espaces numériques de travail (ENT). Cela a permis de mettre en place un projet de « négociation bilingue » avec les étudiants du master qui étaient filmés pour que leurs performances puissent être déposées sur la plateforme Moodle. C'est un cas d'école où la technologie peut accompagner le développement de compétences, en l'espèce la négociation simultanée dans les deux langues étrangères enseignées. De façon globale, la place des pédagogies innovantes, y compris la pédagogie par projet, devrait être renforcée au sein du master, la place du travail en équipe sous forme de Projet n'étant pas visible actuellement dans la maquette.

Des échanges Erasmus + sont possibles. Néanmoins, il semble que l'ouverture sur l'international se fasse surtout par l'incitation de l'équipe pédagogique à réaliser l'un des deux stages à l'étranger et l'on peut se demander pourquoi l'un des deux stages n'est pas obligatoirement réalisé à l'étranger. Le dossier ne fournit aucun élément sur la proportion d'étudiants effectuant une mobilité au cours de ses deux années de master.

Pilotage

Le pilotage est opératoire, avec une équipe pédagogique fortement investie composée de dix enseignants ou enseignants-chercheurs et de cinq professionnels. Un CP, constitué de tous les acteurs académiques et bien représenté par des étudiants, se réunit une fois par an. Il faut néanmoins noter que des étudiants de licence font partie de ce CP, outre les étudiants de master. Il est par ailleurs regrettable qu'aucun professionnel extérieur à la formation ne participe au CP. On notera par ailleurs l'absence de Professeurs des universités (PR) et/ou de Maître de conférences habilité à diriger des recherches (MCF-HDR) au sein de l'équipe pédagogique, sans que le pilotage en soit pour autant impacté.

Les modalités de contrôle des connaissances sont connues et communiquées aux étudiants, notamment par la voie des enseignants. Les candidats au master *LEA-LAI* doivent déposer leur dossier de candidature sur une plateforme en ligne (e-candidat) et les critères d'examen des candidatures sont connus. On notera que le dispositif mis en place s'appuie uniquement sur un dossier et ne comprend ni test (en présentiel ou à distance) ni entretien. Le dispositif d'aide à la réussite s'articule principalement autour d'un suivi individuel de chaque étudiant de la formation et le dossier n'apporte pas d'autre élément relatif à l'aide à la réussite, même si des responsables clairement identifiés existent et permettent de faire le lien entre les étudiants et l'administration, afin d'accompagner chaque étudiant vers la réussite.

Résultats constatés

Le master est conçu de sorte à accompagner au mieux les étudiants de cette formation, dont la capacité d'accueil est de 20 étudiants. Cette capacité n'est cependant pas atteinte (en moyenne 15 en M1 et 14 en M2) et l'on peut s'interroger sur les dispositifs déployés pour atteindre cette capacité. Le nombre de candidats à la formation n'est pas connu. Les taux de réussite sont très bons (95 %). Le master accueille quelques étudiants étrangers. Le recrutement est local à 60 % (licence *LEA* UPVD), 40 % des étudiants provenant majoritairement d'autres universités françaises.

Par ailleurs, le suivi des diplômés révèle que le niveau de rémunération des diplômés relève davantage de techniciens que de cadres, ce qui contraste avec les débouchés affichés de niveau cadre. Il faut cependant souligner le faible taux de réponse dans le suivi des diplômés, qui montre par ailleurs quelques poursuites d'études. Lorsque le type de poursuite d'études est indiqué, il n'est pas fait mention de poursuite en doctorat. Sans chercher à remettre l'efficacité de la formation en question, on peut néanmoins s'interroger sur le niveau de rémunération et la poursuite d'études. Le seul recours aux stages comme moyen d'accéder au monde du travail révèle ses limites et il conviendrait de donner une perspective plus spécifique et peut-être plus spécialisée au master pour permettre une meilleure insertion professionnelle (voir le supplément au diplôme qui souligne une grande variété de compétences, sans que se dégagent de véritables lignes de force).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Qualité de l'accueil et suivi individualisé des étudiants dans une petite structure à taille humaine.
- Très bon taux de réussite.
- Équipe pédagogique associant universitaires et professionnels issus du monde socio-économique dans un but de professionnalisation.

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité de la mention avec un trop large spectre de débouchés.
- Pas de partenariat formalisé université-entreprise à l'échelle de la mention.
- Manque d'attractivité du parcours optionnel *Catalan*.
- Manque de données et d'analyse concernant les effectifs et le suivi des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier d'autoévaluation est établi avec honnêteté, mais il n'en reste pas moins lacunaire. Il en ressort une volonté de bien analyser les besoins des étudiants pour y répondre au mieux. L'exercice critique concernant les défauts d'une formation relativement jeune (une dizaine d'années) montre qu'elle tend à mûrir et à mieux se positionner dans son environnement.

Il serait toutefois souhaitable de mieux mettre en perspective les compétences techniques acquises par les diplômés. Ces compétences ne sont pas clairement présentées dans le dossier et c'est peut-être là que pêche la formation, par des cours de langue dans la lignée de la licence *LEA* sans plus-value clairement établie. Il est difficile de positionner le master au-delà de la mise en pratique par les stages.

Un ciblage professionnel plus efficace doit être renforcé pour gagner en visibilité, avec par exemple les industries liées au tourisme et au commerce, ce qui créerait sans doute une plus grande attractivité du master. La nouvelle offre de formation pour le prochain plan quinquennal pourrait être l'occasion de repenser l'articulation entre les enseignements et l'accès au monde professionnel à travers la possibilité de création d'une junior entreprise, qui adossée au master, pourrait certainement contribuer à renforcer l'attractivité de la formation et la dynamique souhaitée pour la professionnalisation.

Enfin, l'ouverture à l'international, naturelle pour une formation comme le master *LEA-LAI* reposant sur la pratique soutenue de plusieurs langues étrangères, pourrait être renforcée par deux évolutions de la formation : un stage obligatoire à l'étranger et une visibilité accrue des étudiants effectuant réellement un séjour à l'étranger durant leur master.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management* forme au domaine du management en général et vise des fonctions d'encadrement supérieur dans les organisations. Il comporte deux parcours : *Administration des entreprises (AE)* et *Commerce international (CI)*. Le parcours AE propose en deuxième année quatre options : *Management des organisations, Contrôle de gestion et direction financière, Création et reprise d'entreprise, Administration des ressources humaines*. Le master est délocalisé à Casablanca (Maroc) depuis 2014.

ANALYSE

Finalité
<p>Le master <i>Management</i> est destiné à la fois à des diplômés des filières de gestion et à d'autres filières souhaitant développer leurs compétences en management. Le parcours CI s'ouvre à des étudiants soucieux de maîtriser le pilotage et la stratégie d'une entreprise internationale ou ouverte à l'international.</p> <p>La spécialisation des étudiants s'effectue de manière plus affirmée au quatrième semestre en deuxième année (M2), notamment au sein des options du parcours AE. Une pré-spécialisation est proposée au deuxième semestre mais ne présume pas du choix du parcours en M2.</p> <p>Le master est proposé à l'alternance depuis 2014 sur le parcours CI et depuis 2017 pour le parcours AE. Il est délocalisé au Maroc depuis 2014 via une convention de partenariat, sans que cette délocalisation (enjeux et modalités) ne soit clairement exposée. Les débouchés du master sont variés et très hétérogènes en raison des options spécifiques au sein du parcours AE et de l'orientation à l'international du parcours CI, ils apparaissent comme étant tous en accord avec le niveau de la formation. Quelques exemples concrets de postes occupés après diplomation sur cette mention auraient pu être éclairants.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Management</i> semble unique dans l'offre de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) et apparaît même entrer en complémentarité en mutualisant des enseignements par exemple avec un parcours de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) portant sur les activités portuaires (pour la dimension en lien avec le</p>

commerce international). La délocalisation à Casablanca limite aussi la concurrence directe avec une autre offre de master. Au niveau national, les formations de type AE ou CI sont présentes dans d'autres IAE ou universités.

Le master *Management* s'inscrit dans un des cinq axes stratégiques de recherche de l'Université.

Le dossier ne permet pas d'apprécier les interactions directes de la formation avec son environnement recherche. Les informations sont d'abord données de manière globales au niveau de l'établissement pour la mention puis spécifique au niveau du parcours. Plus de la moitié des intervenants du parcours sont des enseignants-chercheurs, ce qui confère tout de même un lien avec la recherche de manière directe ou indirecte.

La formation semble entretenir des liens étroits avec les partenaires économiques et sociaux locaux (notamment via des projets d'entreprise ou encore des intervenants extérieurs) sans que pour autant des relations contractuelles ne semblent en cours. Il est précisé dans le dossier que la mention s'appuie sur les partenariats de l'IAE qui sont alors énumérés sans qu'aucun lien direct avec la formation ne soit plus précisé que cela.

La professionnalisation s'appuie non seulement sur l'alternance (près de 20% de l'effectif en CI) et sur la présence de professionnel dans l'enseignement (54% en CI) ou encore pour des mini-conférences organisées au sein de l'établissement. Ceci est complété par d'autres modalités pédagogiques telles que les projets d'entreprises ou encore les projets tutorés et les stages obligatoires.

S'agissant des relations internationales, outre la présence du M2 au Maroc (convention de deux ans), la formation s'appuie sur les accords de l'UPVD. Il est précisé que 50% des étudiants sont étrangers sur le parcours CI alors que la mobilité entrante pour le master AE est faible voire à zéro, ce qui s'explique certainement par des cours dispensés principalement en français.

Organisation pédagogique

La mention est organisée en 4 semestres. Pour les deux parcours il existe des unités d'enseignement (UE) de tronc commun et de spécialisation. Une certaine progression pédagogique se dégage de cette organisation.

On regrettera le fait que deux parcours coexistent au sein de cette mention sans qu'il ne semble exister d'échanges entre eux. La construction du dossier séparant clairement les deux parcours encourage cette impression.

Le master est ouvert à une pluralité de profil et permet une professionnalisation importante des étudiants à travers de nombreuses modalités : alternance, formation continue, intervention de professionnels dans la formation (environ 50% des enseignements sont assurés par des professionnels dont un tiers, pour le parcours CI, justifie d'une expérience professionnelle à l'étranger), etc.

D'autre part, des efforts semblent être produits pour mettre en place une pédagogie moderne et innovante : *serious games*, *business games*, simulation d'entreprise, projet d'entreprises, visites dans des entreprises, etc. Pour autant, il n'est pas précisé d'exemple permettant de mieux apprécier le degré d'innovation (et le poids dans la formation globale).

Dans le même sens, le numérique apparaît comme très développé au sein de l'Université avec de nombreux outils pouvant favoriser une pédagogie numérique et innovante : massive open online courses (MOOC), outils collaboratifs, exercices en lignes, etc. sans que pour autant ne soit donnée d'information relative à leur utilisation concrète sur les parcours de la mention.

Enfin, s'agissant des langues étrangères, un effort particulier est fait car 30% des heures sur le CI sont réalisées en langue anglaise. En AE deux enseignements sont dispensés en anglais : *competitive intelligence* et *international economics challenge*. Il nous semble, dans ce cadre, étrange qu'aucune certification ne soit exigée pour entrer ou du moins pour valider le diplôme.

Pilotage

Le pilotage du master *Management* est organisé au niveau des parcours et non de la mention puis sous l'égide du responsable du département Management des organisations. La gestion administrative de la mention est assurée par trois collaboratrices en scolarité. La liste des intervenants (qui représentent entre 50 et 60% des effectifs) est différenciée dans les annexes selon les parcours. Il manque le statut et l'employeur d'une majorité des intervenants du parcours CI. Ce qui rend difficile d'apprécier la diversité de l'équipe pédagogique et leurs liens avec le master *Management*.

Les étudiants sont informés des modalités de contrôle continu, des règles d'attributions des crédits ECTS ainsi que

des règles relatives aux examens (charte des examens) en fonction des directives nationales.

On appréciera la bonne structuration de l'équipe autour d'une commission pédagogique par parcours, d'une commission de recrutement et d'un conseil de perfectionnement.

Une réunion pédagogique et un conseil de perfectionnement sont organisés au moins une fois par an pour chaque parcours et non pour la mention dans sa globalité. Le dossier ne permet pas d'apprécier la composition des membres présents à ces réunions, ni même des impacts de ce conseil de perfectionnement sur le fonctionnement ou la modification des parcours.

La traduction du master management en blocs de connaissances et de compétences sera effective pour le prochain plan quinquennal comme pour l'ensemble de l'offre de formation de l'Université. Pour autant un supplément au diplôme est délivré à l'obtention du master, depuis 2012, pour décrire de manière précise les compétences acquises dans le cadre du parcours universitaire.

Résultats constatés

Les effectifs étudiants sont importants au sein des deux parcours (entre 60 et 90) avec une forte augmentation en 2017-2018, augmentation qui est expliquée par les responsables comme étant en lien avec l'ouverture des spécialités en quatrième semestre.

Sur le parcours AE, l'insertion professionnelle est plutôt bonne avec un nombre marginal d'étudiants ayant poursuivi des études sur des masters spécialisés ou des doctorats. Quelques étudiants se sont lancés dans la création d'entreprises. Les fonctions occupées ne sont pas très détaillées ce qui empêche toute analyse. Les informations pour le parcours CI ne sont pas données.

Ainsi, l'insertion professionnelle est difficile à apprécier en l'absence de données consolidées pour la mention ; la mobilité entrante est relativement élevée pour le parcours CI (plus de 50% sur les trois dernières promotions).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- De nombreux outils pédagogiques innovants mobilisés
- Une formation ouverte à des publics variés
- Des enseignements dispensés entièrement en anglais (35% des enseignements)

Principaux points faibles :

- Une absence de concertation au sein des parcours de la même mention et une organisation pédagogique trop dissociée entre les deux parcours
- Un manque de visibilité des interactions de la formation avec son environnement recherche
- Une absence de visibilité des fonctions et employeur des intervenants professionnels
- Pas de certification en langue obligatoire (ou pas d'informations précises dans le dossier)
- Un suivi des diplômés peu étayé

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management* comprend deux parcours ouverts sur des publics variés dont l'un propose quatre options de spécialisation qui se déroulent au quatrième semestre (fin du M2). On peut conseiller aux porteurs des parcours d'envisager, si les effectifs le permettent, des mentions correspondant aux options afin d'apporter une meilleure vision des débouchés et de favoriser une spécialisation plus importante sur les deux années du master, ce qui est d'ailleurs suggéré dans le dossier comme voie d'évolution future. Cela permettra de mieux mettre en avant les interactions possibles ou non entre les parcours.

Il sera intéressant aussi de formaliser des accords avec les organisations publiques et privées partenaires et soutien de la formation, notamment pour les apprentissages et leur participation à la formation. Cela peut aussi se faire via un réseau de diplômés actif, un meilleur suivi de ces derniers, etc.

La part d'intervenants professionnels est importante ce qui souligne – en complément des modalités pédagogiques soulignées dans le dossier – le caractère professionnel du master. Cependant il serait pertinent dans le dossier de disposer des fonctions, ancienneté, etc. de ces intervenants.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT SECTORIEL

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Management sectoriel* (MS) portée par l'Institut des administrations et des entreprises (IAE) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) propose un parcours de première année de master (M1) et quatre parcours de deuxième année de master (M2) destinés à développer des connaissances et des compétences en encadrement et en management dans divers domaines en lien avec le territoire. Le parcours *Tourisme et hôtellerie internationale* (THI) forme des professionnels du tourisme et de l'hôtellerie. Le parcours *Gestion des patrimoines et des territoires touristiques* (GP2T) s'articule autour du patrimoine naturel, culturel, matériel et immatériel d'une part et l'approche territoriale d'autre part. Le parcours *Gestion des activités maritimes et portuaires* (GAMP) s'adresse aux étudiants intéressés par les secteurs d'activités maritimes et portuaires. Le parcours *Banque, assurance et gestion de patrimoine* (BAGP) prépare aux métiers de conseillers clientèle professionnel, gestionnaires de patrimoine, conseillers d'assurance et directeurs d'agence dans le domaine de la banque ou de l'assurance.

Le M1 MS et les parcours de M2 sont proposés, tant en formation initiale que continue. Le parcours GAMP est ouvert en formation initiale traditionnelle et en alternance sur le site de Sète. Le parcours BAGP est proposé à Perpignan en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Les parcours THI et GP2T, spécialisés dans le tourisme, sont ouverts sur le site de l'IAE de Perpignan et sur son antenne de Mende. En revanche, ils ne sont pas en alternance comme le sont les formations localisées à Perpignan.

ANALYSE

Finalité

Les objectifs des quatre parcours du master MS sont clairement décrits. Les unités d'enseignements (UE) proposées dans chacun d'entre eux permettent d'acquérir les connaissances attendues dans leur domaine spécifique. Les emplois visés sont en accord avec des formations de niveau master.

Les objectifs et le contenu des maquettes pédagogiques des deux parcours ouverts sur le site de Perpignan et sur celui de Mende (THI et GP2T) sont identiques. Pour autant, le dossier ne permet pas de saisir pleinement l'articulation entre eux. Les relations entre les parcours en tourisme dispensés à Perpignan et à Mende semblent se limiter aux interventions d'enseignants-chercheurs et professionnels communs aux deux sites (par exemple, 5 intervenants communs à ceux de Mende sur 18 pour le parcours GP2T de Perpignan). Qui plus est, il semblerait

que le contenu même d'interventions puisse varier (par exemple, l'intervention des professionnels du tourisme est axée sur le management des opérateurs touristiques à Perpignan alors qu'elle porte davantage sur le développement touristique territorial à Mende). L'articulation entre les parcours de Perpignan et Mende laisse penser que les connaissances et compétences développées peuvent différer chez les étudiants qui préparent pourtant le même diplôme.

Positionnement dans l'environnement

Le master propose des parcours dont les spécialités sont en cohérence avec l'environnement régional. Le parcours THI est la seule formation de la région Occitanie labellisée « formation d'excellence » par la Conférence des formations d'excellence au tourisme (CFET). Pour autant, le dossier fait état de sept masters en relation avec le secteur du tourisme. Même si les positionnements des deux parcours de cette mention de masters en lien avec le tourisme sont clairs et relativement différenciant en termes d'enseignements, cette concurrence amène à s'interroger sur la capacité de chacun d'entre eux à attirer des étudiants et à insérer leurs diplômés professionnellement. Le parcours GAMP est décrit comme complémentaire à un ensemble de formations régionales mais ses spécificités ne sont pas discutées.

Les enseignants-chercheurs (EC) qui interviennent dans le master MS sont rattachés aux laboratoires Centre de recherches sur les sociétés et environnements en Méditerranées (CRSEM) de l'UPVD et Montpellier recherche en management (MRM) de l'Université de Montpellier.

Les étudiants de la mention ont accès aux différents programmes d'échange européens et internationaux de l'UPVD et de l'IAE. À ceux-ci s'ajoutent quelques accords spécifiques. Le parcours THI entretient depuis 2014 des relations privilégiées avec l'Université normale du Henan (Chine). Ce partenariat s'est étendu au parcours GP2T en 2019. Le site de Mende entretient également des relations privilégiées avec l'Université du Guizhou en Chine. Un programme de double diplomation entre l'UPVD et l'Université Van Lang de Ho-Chi Minh Ville (Vietnam) existe au niveau du M1. Le programme BCI/Crepuq permet également aux étudiants de M1 (quatre en 2015 et un en 2017) de Mende d'étudier au Canada à l'Université Trois Rivières et à l'Université du Québec à Montréal.

La validation d'acquis (validation des acquis de l'expérience - VAE, validation des acquis professionnels - VAP, validation des études supérieures - VES) est possible et environ un dossier par an est traité chaque année.

Organisation pédagogique

La spécialisation en master est progressive. En M1, un tronc commun est proposé au premier semestre et quatre options sont possibles au deuxième semestre (option AEL - *Activités et enjeux logistiques*, option ATMT - *Approche territoriale du management du tourisme*, option EMBA - *Environnement et métiers de la banque et de l'assurance*, option MTH - *management du tourisme et de l'hôtellerie*). Le site de l'antenne de Mende ne propose que les deux options relatives au secteur du tourisme. Les quatre options sont en lien avec les quatre parcours de M2 proposés (THI, GP2T, GAMP et BAGP). Le choix de l'une ou l'autre de ces options ne présume pas du choix du parcours en M2. Des dispositifs permettant d'accueillir des étudiants à situation particulière existent au niveau de l'UPVD mais le dossier ne laisse pas apparaître clairement si la mention est concernée. Certains enseignements sont mutualisés entre plusieurs parcours, notamment sur le site de Mende. Les maquettes des quatre parcours semblent avoir été pensées séparément comme l'attestent le nombre d'UE variable (de 7 pour le parcours BAGP à 4 pour le parcours GAMP) ou la répartition des volumes horaires (blocs de 10 ou 20 heures pour les parcours GP2T, THI et BAGP et blocs très variables de 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 heures pour le parcours GAMP).

Au regard des métiers visés par le parcours BAGP (par exemple, conseiller en gestion du patrimoine, conseiller en assurance, chargé de clientèle professionnelle, directeur d'agence bancaire), on peut s'étonner que l'UE S4UE2 « Gestion de la relation client » n'aborde pas cette thématique à proprement parler mais porte sur la communication professionnelle, la commercialisation numérique et sécurité et la gestion des risques.

La professionnalisation semble constituer un enjeu pour l'UPVD et le master MS. Des modules professionnalisant « Communication et posture professionnelle » et « Conduite vers l'emploi » sont obligatoires en M1 et M2. La réalisation de stage est obligatoire aussi bien en M1 (trois à cinq mois) qu'en M2 (de quatre à six mois). Les étudiants ont la possibilité de privilégier une recherche de contrat à durée déterminée (CDD) en M1 et de CDD ou contrat à durée indéterminée (CDI) en M2 en lieu et place du stage, à condition que la tenue du poste soit compatible avec les attendus du mémoire professionnalisé. La fondation de l'UPVD a développé un hôtel d'incubation d'entreprises qui permet d'héberger des projets étudiants. Les étudiants du site de Mende peuvent bénéficier du dispositif du « diplôme étudiant entrepreneur » (D2E) et ainsi avoir une initiation à l'entrepreneuriat. Les étudiants du parcours BAGP préparent l'examen visant la certification professionnelle des acteurs de marché (AMF). En outre, certains parcours permettent aux étudiants de mettre en pratique leurs connaissances

théoriques sur des cas concrets d'entreprises comme ceux du parcours GP2T qui ont pu en 2018-2019 effectuer une mission de consulting pour l'Association pour le tourisme équitable et solidaire, une mission d'événementiel pour la communauté de communes des Aspres ou encore concevoir un séjour touristiques pour le parc naturel régional des Pyrénées Catalanes. Ce parcours est bien ancré dans son territoire et envisage de développer des partenariats plus formels avec certains acteurs locaux avec lesquels il travaille depuis plusieurs années.

En M2, la formation à la recherche et par la recherche passe par la rédaction d'un mémoire professionnel comprenant une partie théorique et une partie pratique reprenant les fondamentaux d'un processus de recherche. Les étudiants faisant le choix de la spécialité « recherche » doivent effectuer leur stage en laboratoire de recherche. Cependant, cette spécialité n'est pas déclinée dans le dossier, aucune information quant au contenu des enseignements ni du nombre d'étudiants faisant le choix de cette spécialité ne sont transmis.

Le master entend s'internationaliser de plus en plus dans le futur. Pour l'heure, les étudiants ont la possibilité de passer des sessions de CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) 1 et 2 en anglais et en espagnol, mais le dossier ne donne pas d'information quant au nombre d'étudiants ayant passé cette certification. L'apprentissage de deux langues étrangères est obligatoire dans les parcours GP2T et THI (anglais et une autre langue parmi l'espagnol, l'allemand, le chinois et le catalan). Des cours sont également dispensés en langue anglaise (le dossier évoque que 15% des enseignements en présentiel pour le parcours GAMP sont dispensés en anglais bien que la maquette pédagogique ne mentionne explicitement que deux cours pour un total de 28 heures). Sur le site de Mende, le partenariat avec l'Université du Guizhou permet à certains étudiants de pouvoir profiter d'une mobilité, qui ne semble pour le moment pas être opérante puisqu'aucun chiffre n'indique des mobilités sortantes vers la Chine, uniquement des stages dans ce pays (quatre). Lors des sessions de recrutement, les candidats du parcours GAMP sont amenés, en complément de leur candidature dématérialisée, à se connecter à la plateforme EasyRecrue sur laquelle ils répondent à des questions en anglais.

La place du numérique et des innovations pédagogiques est relativement basique. La mention ne semble pas s'appuyer sur les innovations développées au sein de l'IAE de Perpignan. Des initiatives sont néanmoins à saluer comme la visite de la plateforme multimodale pour les étudiants du parcours GAMP qui s'accompagne d'un cycle de conférences.

Pilote

Des enseignants-chercheurs en gestion sont présents dans toutes les formations. La composition de l'équipe pédagogique n'est cependant pas toujours équilibrée entre enseignants-chercheurs et professionnels. Le niveau de compétence et de responsabilité des intervenants extérieurs est en cohérence avec chacun des quatre parcours. Si les interventions des professionnels sont importantes en master, elles ne doivent pas supplanter celles des enseignants-chercheurs (par exemple, 70% pour le parcours GAMP).

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont clairement définis. Chaque parcours est placé sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur qui remplit sa mission sous l'égide du responsable des départements Management des organisations et Management du tourisme. De par la taille réduite de l'équipe pédagogique de Mende (trois enseignants-chercheurs titulaires), la même personne assure la responsabilité du parcours de M1 et des deux parcours de M2. Trois gestionnaires de scolarité s'occupent de la mention. Toutefois, il n'est pas précisé si celles-ci consacrent une partie de leur temps de travail à des formations d'autres mentions. Chaque parcours organise au moins une réunion pédagogique et un conseil de perfectionnement par an auquel assiste un ou deux délégués de promotion. La composition de celui-ci est conforme au cadrage imposé par l'établissement. Il serait intéressant de tenir ce dernier au niveau de la mention afin de pouvoir piloter la mention comme un tout cohérent. Il n'est par exemple pas clair si les deux parcours ouverts en parallèle à Perpignan et Mende effectuent un seul conseil de perfectionnement par parcours ou un conseil de perfectionnement par parcours et par lieu.

Les procédures d'évaluation et de validation des connaissances et des compétences, ainsi que les règles d'attribution des crédits ECTS sont explicites et en accord avec des formations de niveau master. La traduction de l'offre de formation en blocs de connaissances et de compétences n'est encore pas effective au sein de l'UPVD.

L'IAE de Perpignan est certifié Qualicert. La Cellule aide au pilotage l'UPVD vient en support de la mention. Elle s'occupe de l'analyse des effectifs des formations. Elle gère également l'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés et les répertoires d'emplois occupés par les diplômés à 30 mois. Enfin, elle met à disposition des enseignants qui le souhaitent un questionnaire d'évaluation des enseignements et effectue l'évaluation de la formation via un questionnaire en ligne administré aux étudiants. Pour autant, les informations communiquées ne permettent pas de constater un usage effectif de ces chiffres ou informations dans le pilotage du master.

Aucune information n'est donnée sur l'existence de dispositifs de mise à niveau pour les étudiants primo-entrants dans la formation.

Résultats constatés

Le master MS constitue la suite logique à la licence *Économie-gestion* de l'IAE de Perpignan. Les étudiants recrutés en M1 à Mende présentent des profils variés (troisième année de licence *Économie-gestion*, filières de type *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales, Langues étrangères appliquées*). Une ventilation précise de l'origine des étudiants aurait été appréciable. En moyenne, 116 étudiants sont inscrits en M1. Les effectifs des promotions de M2 sont plus réduits, ce qui permet d'assurer un suivi presque individualisé (39 étudiants en BAGP, 26 étudiants en GAMP, 20 étudiants en GP2T à Perpignan et 14 à Mende). Le nombre d'étudiants étrangers est important puisqu'il représente plus de 75% des étudiants inscrits sur le parcours. Ces chiffres peuvent cacher un problème d'attractivité. Les effectifs du parcours GAMP sont ainsi passés de 33 étudiants en 2015 à 22 en 2018. Le nombre d'étudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation est relativement faible (environ 10% de l'effectif total).

Les taux de réussite sont satisfaisants (87% en M1, 88.4% pour le parcours GAMP, 90% pour le parcours BAGP, et supérieurs à 95% pour les parcours THI et GP2T).

Concernant l'insertion professionnelle, celle-ci semble variable d'un parcours à un autre. Par exemple, les diplômés du parcours THI sont insérés à 84% au bout de 18 mois et à 87% au bout de 30 mois, pour une durée moyenne de recherche d'environ six mois. À l'inverse, 73,5% des diplômés du parcours GAMP sont en emploi à 30 mois pour un salaire moyen de 1578 euros et 10,8 mois pour décrocher le premier emploi. La rémunération peut apparaître relativement faible pour des diplômés destinés à occuper un poste de cadre ou dirigeant au sein d'une activité de gestion des activités maritimes et portuaires. Les poursuites d'études de huit diplômés de GAMP sur 20 répondants entre 2013 et 2015 dans d'autres masters ou diplômes universitaire (DU) amènent à s'interroger sur la capacité du master à offrir des débouchés à ses diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une place de la professionnalisation importante (deux stages obligatoires, modules d'enseignement, préparation à des certifications professionnelles, projets confiés par des entreprises ou organisations)
- Un bon taux de réussite
- Fonctionnement multi-site avec une supervision opérationnelle de la mention

Principaux points faibles :

- Un manque de clarté sur l'articulation des quatre parcours de M2 qui semblent fonctionner de manière indépendante
- Un manque de clarté sur l'articulation des parcours THI et GP2T dispensés sur les sites de Perpignan et Mende
- Une insertion professionnelle des étudiants en décalage avec les objectifs affichés
- Des partenariats et une mobilité internationale non explicités
- Une part trop importante des professionnels dans l'équipe pédagogique pour certains parcours
- Pas de certification en langues obligatoire
- Un suivi et un lien distant avec les diplômés

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management sectoriel* de l'UPVD présente l'avantage d'être construit en réponse aux préoccupations des entreprises de la région. Pour autant, malgré des avantages certains, plusieurs pistes d'amélioration méritent d'être explorées.

Tout d'abord, les nombreuses redondances dans le dossier et l'absence d'homogénéisation dans les annexes ont rendu l'évaluation du dossier difficile et la lecture de celui-ci laisse penser - peut-être à tort - que les quatre parcours de M2 ne fonctionnent pas comme un tout unifié. À titre d'exemple, chaque parcours organise au moins une réunion pédagogique et un conseil de perfectionnement par an. Pour autant, il serait intéressant de tenir ce dernier au niveau de la mention afin de pouvoir la piloter comme un tout cohérent. Il n'est, en outre, pas clair si les deux parcours ouverts en parallèle à Perpignan et Mende effectuent un seul conseil de perfectionnement pour une meilleure articulation de l'ensemble.

Il semblerait que les postes occupés par les diplômés ne soient pas toujours à la hauteur des objectifs affichés par les parcours. L'insertion des diplômés est à continuer de suivre avec beaucoup d'attention pour mettre en place des accompagnements particuliers post-diplomation ou bien revoir certains contenus de la formation.

Un problème d'attractivité semble également se poser dans la mesure où certains parcours recourent massivement aux candidatures étrangères même si des accords internationaux semblent exploités via ce master, des éclaircissements sur ce point seraient utiles. Enfin, il serait opportun de renforcer l'équipe pédagogique en termes d'enseignants-chercheurs ; la part des enseignements assurés par des professionnels avoisinant 70% pour le parcours GAMP.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SCIENCES DU LANGAGE

Établissement : Université de Perpignan via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Sciences du langage* (SDL) de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) est rattaché à l'Unité de formation et recherche (UFR) Lettres et sciences humaines (LSH). Il propose un seul parcours *Didactique des langues et français langue étrangère-français langue seconde* (FLE-FLS). Il est adossé au Centre de recherche sur les sociétés environnements et en Méditerranée – CRESEM, Équipe d'accueil (EA 7397), axe « Langages et Identités ». Les objectifs scientifiques et professionnels sont liés à la recherche en didactique et en FLE, ainsi qu'aux métiers de l'enseignement (apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde).

Les cours du master *SDL* sont dispensés en présentiel sur le site de Perpignan.

ANALYSE

Finalité
<p>Les objectifs scientifiques du master sont clairement exposés. Ils combinent des compétences théoriques sur les langues et leur acquisition et pratiques sur l'enseignement et l'apprentissage à travers, entre autres, deux stages distincts et obligatoires, l'un en première année de master (M1) et l'autre en deuxième année de master (M2).</p> <p>Les débouchés sont logiquement la recherche et les métiers de l'enseignement et de la formation (langue sur objectifs spécifiques), ainsi que la conception d'outils pédagogiques. L'organisation générale du Master est donc cohérente par rapport à ces objectifs scientifiques et professionnels.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'intégration du master <i>SDL</i>, parcours <i>Didactique des langues et FLE/FLS</i> au sein du paysage académique de la région ne semble pas optimale. C'est le seul master sciences du Langage de l'UPVD. Le dossier signale l'existence d'une politique de site des établissements d'enseignement supérieur de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Languedoc-Roussillon Universités, mais n'en dit pas davantage sur ses liens éventuels avec d'autres formations, à l'exception de l'existence d'une unité d'enseignement (UE) de méthodologie mutualisée avec le master <i>Arts, lettres et civilisations</i>. Rien n'est dit sur l'existence d'autres masters de la même spécialité dans les universités proches (alors qu'il existe un master <i>FLE</i> à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), à Toulouse et à Aix-Marseille), ni sur d'éventuels contacts avec eux.</p> <p>Le master a su développer des liens importants avec certains partenaires du monde socio-économique régional : Centre universitaire d'études françaises de perpignan (CUEFP), Centres académiques pour la</p>

scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés – EANA (CASNAV), groupements d'établissements (GRETA), assurant une formation pour adultes,...), notamment avec des associations susceptibles de fournir des lieux de stages, ainsi qu'avec des institutions et associations transfrontalières ou à l'étranger (Alliances françaises, universités étrangères).

Un partenariat a été mis en place avec l'Académie de Montpellier (Accompagnement pédagogique, Centre de ressource sur l'illettrisme et l'analphabétisation).

En revanche, du point de vue de la recherche, les liens sont moins évidents : le master est adossé au CRESEM, EA 7397, axe « Langages et Identités », équipe elle-même intégrée à l'axe « Méditerranées : cultures, territoires, patrimoines et marchés » de l'établissement (axe Langages et Identités). La visibilité de la recherche en didactique est donc loin d'être optimale.

Organisation pédagogique

Un seul parcours est proposé aux étudiants. L'organisation pédagogique générale semble figée avec assez peu de spécialisation progressive possible (pas de parcours distincts à l'intérieur du master). Des UE obligatoires permettent d'aborder les différentes possibilités du FLE : objectifs spécifiques en M1, FOU (Français sur objectifs universitaires, visant à préparer les étudiants d'origine non francophone à poursuivre plus facilement leurs études supérieures), enseignement précoce du FLE en M2.

Une UE de méthodologie est mutualisée avec le master lettres. Les autres enseignements sont spécifiques à la formation. À partir de la maquette fournie, on retrouve la plupart des enseignements pertinents pour ce type de master, organisés suivant des thèmes majeurs (Linguistique, Méthodologie, Didactique,...). Les trois caractéristiques du FLE (linguistique, socio-linguistique, histoire et civilisation françaises) sont présentes dans le parcours des étudiants mais uniquement en M1 pour l'anthropologie culturelle. Il n'y a donc aucun choix possible pour les étudiants inscrits car une seule UE ne permet pas une véritable spécialisation.

La place de la professionnalisation dans ce master est très satisfaisante grâce à des enseignements spécifiques : cours d'ingénierie de la didactique, TIC (Technologies de l'information et de la communication), français sur objectifs spécifiques, un enseignement spécifique de TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et la présence de stages obligatoires en M1 (un mois-100 heures) et en M2 (trois mois-300 heures minimum).

Les stages de M1 peuvent s'effectuer sous forme de cours de français (2 heures par semaine) dispensés aux étudiants *Erasmus*, complétés par un stage d'observation au CUEFP, dont un enseignant assure le suivi ; en M2, le stage, au deuxième semestre (S2), peut s'effectuer en France ou à l'étranger par le biais du Ministère des affaires étrangères ; diverses associations qui doivent être dans la ville ou dans la région peuvent également accueillir des stagiaires. Chaque stage (à l'exception des cours aux étudiants *Erasmus*) donne lieu à une convention de stage ; il est validé en M1 par un rapport de stage et un mémoire disciplinaire d'une cinquantaine de pages (évalué sans soutenance), en M2 par un rapport de stage et un mémoire d'une centaine de pages. Ce second mémoire fait en revanche l'objet d'une soutenance. Les crédits ECTS affectés sont de 4 ECTS pour le stage et 5 pour le rapport de stage en M1, de 10 ECTS pour le stage, 5 pour le rapport de stage et 15 pour le mémoire disciplinaire en M2, la somme de ces crédits constituant les 30 ECTS du quatrième semestre (S4).

La place de la recherche semble très faible : aucun séminaire n'apparaît dans la formation et comme il s'agit du seul parcours de sciences du langage dans l'UPVD, aucune mutualisation n'est possible ; seule est mentionnée la possibilité d'assister à des conférences (non obligatoires et non évaluées). Alors que la poursuite en doctorat fait partie des finalités du master, il n'est pas dit si la poursuite en doctorat est possible sans passage par un autre master *SDL* moins professionnalisant, ce qui ne pourrait donc se faire que dans une autre université que l'UPVD. Quatre doctorants sont mentionnés mais on ne sait pas si leur domaine est celui du FLE-FLS, ni même de quelle université et école doctorale ils dépendent. Il semble que la finalité principale soit plutôt que la recherche, l'obtention d'un diplôme permettant d'enseigner le FLE : cette faiblesse est très gênante pour un master qui devrait donner la possibilité de poursuite d'études en doctorat.

Les chiffres de mobilité étudiante sortante ne sont pas fournis. Pour la mobilité entrante, le dossier parle de près de 25 % d'étudiants étrangers (selon les années ils sont de 19 à 27 lorsqu'on additionne les chiffres de M1 et M2). Des conventions de partenariat propres au master *FLE* existent avec la Chine, le Vietnam, le Kazakhstan, la Russie et l'Ukraine et avec les États-Unis d'Amérique (USA). Le recrutement des étudiants étrangers se fait principalement par la plateforme Études en France et par les programmes EMIC (*Erasmus Mundus intercultural competence*) et PEACE (Présence, écoute, attention et concentration dans l'enseignement – ces acronymes ne sont pas développés dans le dossier). Ces programmes ne concernent qu'un petit nombre d'étudiants (de un à trois étudiants EMIC entre 2016 et 2019, deux étudiants PEACE en 2015-2016).

Pilotage

La formation repose sur la présence de 12 intervenants : 1 Professeur des universités (PR), 6 maîtres de conférences (MCF), 1 Professeur agrégé (PRAG), 1 professeurs certifiés (PRCE), 2 contractuels (dont un ancien diplômé du master, spécialisé dans l'utilisation des ressources numériques, et un autre pour le multimédia, la production des outils et les « renforcements didactiques », (notamment le FOU) et 1 professeur des écoles (alphabétisation-français précoce). Un enseignant du CUEFP assure 24 heures par année de suivi de stage.

La répartition des responsabilités semble assez cohérente, étant donné l'équipe en présence.

Cependant, seuls deux titulaires sont en section 7 « Sciences du langage » du Conseil national des universités – CNU (dont l'un assure à lui seul 150 heures d'enseignement) et un seul des deux semble axer ses recherches en priorité sur la didactique et l'apprentissage, une MCF rattachée à une autre EA que le CRESEM assure l'un des enseignements caractéristiques du FLE (Institutions politiques, Multilinguisme), une autre vient d'une université voisine (Montpellier) ; trois d'entre eux enseignent en fait dans l'UE1 du premier semestre (S1), mutualisée.

Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an. En dehors de cette information, rien n'est précisé et le dossier renvoie aux textes de cadrage votés par l'UPVD, ce qui ne permet pas d'en vérifier la composition exacte. Le dossier est également très évasif sur l'évaluation, renvoyant là aussi à la charte des examens de l'UPVD. Est mentionnée simplement l'existence d'un contrôle terminal et d'un contrôle continu, sans qu'on sache quelles UE sont concernées par ces deux modes de contrôle des connaissances, ainsi que la possibilité d'une seconde session. La seule évaluation détaillée est celle du stage (notamment l'existence d'une soutenance du dossier en M2). Il n'est pas dit si les UE se compensent.

La traduction de la formation en blocs de compétences n'est pas faite.

L'évaluation de la formation est présentée comme « proposée régulièrement », mais ne reçoit pas un nombre de réponse significatif et exploitable. La formation envisage pour l'avenir un dialogue avec la cellule d'aide au pilotage.

Résultats constatés

Les effectifs recensés sont certes plutôt adéquats pour un master *Sciences du langage*, mais peuvent être considérés comme plutôt faibles si on prend en compte la spécialisation de ce master, à savoir la didactique des langues et le FLE, thématiques plutôt professionnalisantes et donc naturellement attractives.

Les chiffres des inscrits administratifs sont en effet de 25 en M1, ce qui correspond à l'instauration d'une Capacité d'accueil limitée (CAL) de 25 étudiants par niveau, justifiée dans le dossier d'autoévaluation par les capacités de stages. Cependant, cet argument semble contradictoire avec les relations existant avec les partenaires du monde socio-économique, le tissu associatif et les programmes et institutions dépendant du Ministère des affaires étrangères, qui offrent aux étudiants des stages en France comme à l'étranger.

En M1 la déperdition entre inscrits administratifs et inscrits pédagogiques fait tomber le chiffre selon les années à 22 (2015-2016) ou 23 étudiants (2016-2017). Les tableaux donnés en annexe n'étant pas commentés, cette déperdition n'est pas expliquée et on ne voit pas mentionner de stratégie pour y remédier. En M2, il arrive que la CAL soit légèrement dépassée (26 inscrits en 2015-2017, 27 en 2017-2018, mais par deux fois elle n'a pas été atteinte (22 étudiants en 2016-2017 et 21 en 2018-2019), ce qui est un signe inquiétant pour l'attractivité du master. La dernière année considérée (2018-2019) présente une mention 21 (+4) non expliquée, mais il semble là encore que la CAL peine à être atteinte, malgré la présence d'étudiants étrangers.

Les données fournies montrent un taux de réussite de 66 % ; étant donné le petit nombre d'inscrits et le suivi que ce petit nombre suppose, il pourrait être plus élevé. Selon les années au moins deux tiers des étudiants inscrits pédagogiquement sont admis : par exemple en 2015-2016, 14 sur 22 en M1 et 17 sur 27 en M2 ; 21 sur 22 en M1 et 20 sur 28 en M2 en 2017-18).

On ne sait pas ce qu'il advient des étudiants non diplômés.

Les étudiants étrangers (de 9 à 15 en M1 et de 10 à 13 en M2), ainsi que les demandes de VAE (4 pour le M1 seul) et 8 pour le diplôme), représentent près de la moitié des inscrits, ce qui est plutôt un signe d'attractivité.

En ce qui concerne les débouchés et l'insertion professionnelle, les données fournies (quatre thèses en cours et le fichier « indicateurs » recensant une enquête de 2013-2014 sur le master) ne permettent pas d'avancer de conclusions précises. Les indicateurs fournissent des résultats à trois mois et il n'y a pas d'enquête effectuée à l'intérieur du master, malgré le petit nombre d'étudiants concernés.

Il n'est pas précisé si les quatre doctorants ont pu accéder directement au doctorat à l'issue de ce master dont les liens avec la recherche sont peu solides.

Si les débouchés sont bien identifiés, les faibles retours aux enquêtes rendent la réalité des emplois difficile à vérifier.

Le dossier déclare que les enquêtes sur l'avenir des diplômés sont effectuées à 30 mois par la Cellule d'aide au pilotage mais n'en dit pas davantage dans le dossier lui-même. La lisibilité de l'annexe 5 « indicateurs insertion professionnelle » n'est pas optimale : elle semble indiquer une tendance à la baisse des diplômés ayant un emploi (8 en 2014, 10 en 2015, 4 en 2016, 3 en 2017, 6 en 2018, en l'occurrence les 6 répondants).

De un à trois salariés par an sont passés par un concours de l'enseignement, donc une poursuite d'études à l'UPVD ou par le Centre national d'enseignement à distance (CNED).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Professionnalisation très satisfaisante (notamment présence d'un stage obligatoire par année).
- Relation satisfaisante avec les partenaires socio-économiques et les associations français et transfrontaliers.

Principaux points faibles :

- Adossement inexistant à la recherche (pas de séminaires ; adossement à une équipe CRESEM dont le FLE-FLS n'est pas un axe prioritaire).
- Équipe pédagogique trop restreinte, avec seulement deux titulaires en Section 7 du CNU, et seulement un clairement spécialisé en didactique et apprentissage.
- Absence d'informations concernant le conseil de perfectionnement de la mention (manque de précisions concernant sa composition et son fonctionnement).
- Suivi des diplômés insatisfaisant (manque de données et d'analyse).
- Effectifs plutôt faibles pour une formation de ce type, à caractère nettement professionnalisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'intégration du master *SDL Parcours Didactique des langues et FLE-FLS* au sein du paysage académique de la région ne semble pas optimale. La formation repose en particulier sur seulement deux titulaires issus de la section 7 du CNU et la pérennité de cette formation passerait donc par un recrutement (le recrutement d'un nouveau PR est envisagé dans le dossier d'autoévaluation). Mais cette pérennité est aussi conditionnée par l'attractivité de la formation et les effectifs semblent assez faibles pour un master orienté sur la didactique et le FLE, thématique souvent considérée comme fortement professionnalisante. Le choix a été fait d'une CAL assez basse (25 étudiants par année), ce qui peut paraître étonnant pour une formation de ce type ; la raison invoquée est celle des capacités de stage. Pourtant, l'environnement socio-économique est présenté comme en fournissant des offres suffisantes.

L'absence d'un autre master en sciences du langage rend difficile la mutualisation de séminaires de recherche et la place de la recherche (y compris en didactique) est limitée. La formation pourrait se concentrer plus spécifiquement sur la recherche en didactique, mais il faudrait alors un ancrage plus important de ce point de vue (équipe de recherche, nombre d'enseignants-chercheurs spécialisés dans ce domaine,...).

Toutes ces questions pourraient être résolues dans le cadre du conseil de perfectionnement qui doit être rendu effectif, conformément à la réglementation en vigueur.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SOCIOLOGIE

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master Sociologie de l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) offre une formation de deuxième cycle et une poursuite d'études pour les étudiants de licence. La première année est un tronc commun indifférencié. Deux parcours sont présents en deuxième année : l'un à visée professionnalisante sur les métiers du travail social, réservé aux salariés, *Pratique réflexive de l'intervention sociale* (PRIS), l'autre à visée recherche, *Mode de vie, transformations sociales et culturelles en Méditerranée* (MDVM). Ce master accueille environ 15 étudiants en première année, 25 au maximum en deuxième année.

ANALYSE

Finalité

La formation expose clairement les attendus du parcours PRIS qui commence en deuxième année de master. En revanche, les finalités du parcours MDVM ne sont pas présentées dans le dossier. La formation dispose d'un tronc commun en première année, et les étudiants se spécialisent ensuite dans l'un des deux parcours proposés en deuxième année. La finalité professionnalisante des deux parcours vers des métiers de l'intervention sociale et de la recherche en sociologie ne fait ainsi pas de doute. Les objectifs présentés pour le parcours PRIS sont classiques pour une formation axée sur le travail social et sont en accord avec le niveau d'emploi normal après un master.

Les débouchés professionnels sont bien renseignés dans le dossier, ainsi que la poursuite d'études possible en doctorat, et sont globalement en phase avec ce type de formation. Les enseignements proposés sont bien articulés à ces débouchés, mais plus fortement dans le parcours PRIS que dans le parcours MDVM. Dans ce dernier, les enseignements sont liés aux recherches des enseignants-chercheurs mais n'indiquent pas (au regard des intitulés) comment ils permettent la professionnalisation des étudiants. Le dossier ne présente pas de données sur la poursuite d'études en doctorat, un élément qui pourrait permettre pourtant d'apprécier la qualité de cette formation de deuxième cycle.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Sociologie* de l'UPVD est la seule formation de ce type proposée dans cet établissement et dans les départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Il est en concurrence avec des formations semblables offertes dans les Universités de Montpellier et de Toulouse, même si le master PRIS est plutôt original et bien inséré dans son environnement régional. Il bénéficie de la collaboration des enseignants-chercheurs du laboratoire CORHIS (Communication, ressources humaines, intervention sociale) commun à l'Université de Montpellier et l'UPVD, mais aussi du partenariat avec les Instituts régionaux du travail social (IRTS) de Perpignan et Montpellier. En revanche, aucune information n'est fournie pour le parcours MDVM à ce sujet. Les étudiants sont invités à participer aux séminaires du laboratoire auquel est rattaché leur parcours : c'est particulièrement bien explicite pour le parcours PRIS, le parcours MDVM se contentant de rappeler les recherches menées par ses membres. Cependant, les enseignements proposés dans ce dernier parcours sont bien en lien avec les recherches des enseignants titulaires.

L'articulation avec les partenaires socio-économiques est bien présentée pour le parcours PRIS qui a su établir des contacts et des partenariats avec plusieurs organisations locales, des réseaux de recherche autour de l'intervention sociale. La fréquence de ces relations apparaît relativement forte. Le parcours MDVM ne précise pas les collaborations qu'il a pu instituer, mais indique que les étudiants ont pu être amenés à réaliser des stages dans des structures locales, et même des recherches collectives. Cependant, celles qui sont mentionnées l'ont également été mot pour mot dans le dossier déposé pour la licence *Sociologie* de l'UPVD puisqu'elles concernent des étudiants en troisième année de licence et non en master.

La coopération internationale enfin est offerte aux personnels de l'Université et aux étudiants, mais apparaît peu utilisée : aucune donnée n'est fournie sur la mobilité entrante ou sortante d'étudiants ou du personnel. Un partenariat a été établi enfin avec l'Université du Québec en Outaouais et celle de Montréal pour des programmes de recherche, bien qu'aucun élément ne permette de l'attester. Le parcours MDVM ne mentionne pas des partenariats similaires, ce qui questionne fortement pour un parcours orienté vers les métiers de la recherche et de l'enseignement.

Organisation pédagogique

La première année de master (M1) constitue un tronc commun pour l'ensemble des étudiants, sans choix d'options possibles. La maquette de cette année n'est cependant pas fournie (de même que celle du parcours PRIS), seulement décrite dans le dossier. La spécialisation, progressive, ne s'accroît réellement qu'en deuxième année (M2) où les étudiants intègrent un des deux parcours. Les enseignements sont uniquement dispensés en présentiel, mais sont largement ouverts aux étudiants à besoins spécifiques et ceux en formation continue (plus particulièrement pour le parcours PRIS). L'accès direct au M2 est d'ailleurs possible pour les candidats ayant un diplôme d'État en travail social et ayant trois ans d'expérience professionnelle dans ce champ. L'accès par la validation des acquis de l'expérience (VAE) est également possible pour ce parcours sans que des données chiffrées en la matière ne soient fournies.

La professionnalisation des étudiants aux métiers de l'intervention sociale et de la recherche est évidente dans la maquette et le dossier : les étudiants sont en effet sensibilisés à ces enjeux par des stages (obligatoire en M1 ; existence d'un service des stages), des mises en situation professionnelle et des contacts fréquents avec des professionnels dans le parcours PRIS. La réflexion sur l'objectif d'insertion professionnelle dans le parcours MDVM apparaît moins avancée, le dossier donne peu d'éléments sur cette question. En revanche, dans ce parcours, les étudiants sont confrontés aux enjeux de la recherche par l'intermédiaire des enseignements et des contrats de recherche des enseignants-chercheurs.

Le numérique et les innovations pédagogiques ne sont pas utilisées de manière active dans le master. Il est seulement mentionné que les intervenants du parcours PRIS sont formés à la pédagogie active, il n'est pas précisé si les enseignants utilisent ces nouveaux outils. Cela est utile pourtant pour un public en reprise d'études et/ou en formation continue.

Enfin, la place de l'international est très faible dans la formation, voire inexistante. L'Université dispose d'accords avec des universités étrangères, mais il n'est pas mentionné que la formation a pu signer des conventions elle-même. Aucune donnée n'est fournie sur la mobilité internationale. Seulement un enseignement de langues de 12 heures (anglais scientifique) est assuré au premier semestre du master. Pour une formation de ce niveau, ce manque d'investissement dans cette question est un réel problème, même si le positionnement du parcours PRIS et le public qu'il accueille majoritairement peuvent permettre de saisir la faiblesse de la prise en compte de cet enjeu par l'équipe pédagogique.

Pilotage

Le master est piloté par une équipe pédagogique diversifiée, qui comprend des enseignants-chercheurs (EC) et des professionnels. Cependant, le dossier laisse entendre que chaque parcours dispose de sa propre équipe et qu'il y a très peu de recouvrements. Les intervenants professionnels représentent presque la moitié des enseignants dans la formation, mais sont essentiellement présents dans le parcours PRIS, ce qui est tout à fait normal. Ces derniers sont le plus souvent issus du milieu de l'intervention sociale, de l'IRTS Perpignan, ils assurent plus de la moitié des cours en deuxième année. Il paraît étonnant que l'ensemble des EC du département de sociologie de l'UPVD n'intervienne pas dans le master.

L'équipe pédagogique se réunit lors de réunions de départements et a institué un conseil de perfectionnement pour le master. Celui-ci se réunit une fois par an, mais ne concerne que la première année. Pour la deuxième année, il n'est mentionné dans le dossier qu'un conseil scientifique de la formation qui se réunit pour le parcours PRIS et qui associe EC, professionnels et délégués étudiants. Ces derniers peuvent ainsi faire remonter leurs observations sur la formation. Il participe à l'amélioration de l'offre de formation, comme le montre le compte-rendu annexé. Le dossier ne mentionne pas l'existence d'un conseil similaire pour le parcours MDVM. Concernant une même mention de master, il est étrange que le conseil de perfectionnement ne soit pas commun pour les deux parcours.

Les modalités de validation des crédits ECTS et des unités d'enseignement (UE) sont présentées aux étudiants et votées par les instances de l'Université. Elles sont très classiques pour un parcours de master puisqu'elles déclinent sous forme de rendus écrits et/ou oraux, de travaux individuels ou de groupe, la remise d'un mémoire, etc. En l'absence de maquette du parcours PRIS, il n'est pas possible d'apprécier les règles de délivrance des crédits ECTS. Pour le parcours MDVM, il apparaît une incohérence entre les crédits ECTS et les coefficients : le mémoire permet d'obtenir 20 crédits ECTS mais compte pour un coefficient 6 quand les séminaires du premier semestre rapportent 12 crédits ECTS pour un coefficient 12. Pour le parcours PRIS, la démarche compétences est explicitée et facilitée par l'apport des enseignants de l'IRTS Perpignan, déjà formés à celle-là.

Les modalités de recrutement dans le master ne sont pas précisées, de même que les passerelles et réorientations possibles.

Résultats constatés

Les effectifs du master sont très différents selon le parcours et l'année. En M1, ils ont fluctué entre 12 et 30 inscriptions sur les dernières années, dont une forte part provient des étudiants issus de Campus France. En deuxième année, les effectifs du parcours PRIS tournent autour de 25 étudiants (dont la moitié en formation continue) quand le parcours MDVM n'accueille qu'entre trois et huit étudiants, ce qui est très peu pour une formation de ce type. Le dossier ne précise pas quelle est la poursuite d'études en master pour les étudiants de la licence Sociologie de l'UPVD.

Le taux de réussite pour chaque année et chaque parcours est faible pour une formation de deuxième cycle. En première année, un tiers seulement des étudiants valident leur année. En deuxième année, entre un septième et quatre cinquième des étudiants valident le parcours MDVM (aucune explication n'est donnée sur ces variations importantes), et un peu plus de la moitié le parcours PRIS. Ces chiffres doivent alerter l'équipe pédagogique.

Le taux d'insertion professionnelle du parcours PRIS, pour peu que l'on se fie à la faiblesse des effectifs de répondants (7 à 10 par an) ainsi qu'à l'imprécision des réels débouchés professionnels, est tout à fait appréciable pour une formation de ce type. Il est, par ailleurs, dommage qu'aucune donnée ne soit fournie sur la poursuite d'études en doctorat et sur le devenir des étudiants du parcours MDVM.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un parcours PRIS attractif (notamment pour les publics en formation continue) et bien ancré dans son environnement local
- Spécialisation progressive des étudiants renforcée par le tronc commun en M1

Principaux points faibles :

- Un parcours MDVM peu attractif et peu articulé à son environnement
- Un faible taux de réussite en M1 et M2
- Des données sur l'insertion professionnelle et sur la poursuite d'études en doctorat lacunaires
- Internationalisation absente de la formation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Sociologie* de l'UPVD est une formation qui fait intervenir des enseignants universitaires et professionnels, bien insérée dans son environnement local. Il est relativement attractif principalement grâce au parcours PRIS. Il permet, bien que les chiffres ne soient pas donnés, une poursuite d'études après la licence *Sociologie* et d'accueillir de nouveaux publics issus de la formation continue.

La spécialisation des étudiants en deux parcours en deuxième année est bien construite. Le parcours PRIS bénéficie d'un bon ancrage et d'un adossement solide au laboratoire CORHIS et à l'IRTS de Perpignan. Le parcours MDVM souffre d'un manque d'attractivité, de faibles moyens et d'une absence de visibilité. Invisibilité accrue par celle des données fournies le concernant. Il doit absolument être renforcé et chercher à développer des partenariats avec des institutions locales et régionales, voire avec des universités étrangères. L'offre de cours pourrait également être étoffée et diversifiée. L'équipe pédagogique est invitée à réfléchir à améliorer le parcours MDVM et son articulation aux autres formations de l'UPVD, voire même son articulation avec le parcours PRIS avec lequel il ne partage plus rien en deuxième année.

L'équipe pédagogique pourrait également mener des enquêtes afin de disposer d'éléments quantitatifs plus réguliers. Une volonté de renforcer l'internationalisation de la mention est une voie d'amélioration.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER TOURISME

Établissement : Université de Perpignan Via Domitia

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Tourisme*, dénommé master « Miro », est une formation, à visée professionnelle, en tourisme culturel, multilingue (français et espagnol), qui se déroule entièrement à distance via une plateforme d'enseignement en ligne, qui s'inscrit dans le programme d'Initiative d'excellence en formations innovantes (IDEFI).

Il est porté par l'Université de Perpignan Via Domitia (UPVD), en lien avec Sciences Po Toulouse et les Universités d'Andorre, des Iles Baléares et de Paris VI (à travers l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer).

Le master *Tourisme*, propose un unique parcours *Tourisme culturel* (programme Miro). Le master est organisé, depuis la rentrée 2017-2018, en blocs de compétences accessibles par la formation ouverte à distance (FOAD) via une plateforme d'enseignement à distance. Le master est ouvert aux étudiants relevant de la formation initiale et de la formation continue. Il est rattaché à la faculté des Lettres et sciences humaines (LSH). Il est dispensé en français, espagnol et catalan.

ANALYSE

Finalité

La formation, à visée professionnelle, accueille environ 20% d'étudiants relevant de la formation continue.

Les compétences et les métiers visés sont bien précisés et présentés. La plupart des emplois concernés se situent dans des postes de responsabilités, et principalement dans le secteur culturel. Une conférence « métier » est également proposée pour les étudiants au début de l'année académique, sans qu'il soit connu si cette conférence est accessible à distance. L'enseignement est dispensé en enseignement par projet qui intègre la question de l'employabilité.

Les objectifs scientifiques et professionnels sont clairement définis.

Positionnement dans l'environnement

L'UPVD est située dans l'Euro-région Pyrénées-Méditerranée. Elle recouvre une zone d'activité touristique à cheval entre la France et l'Espagne et c'est en raison de ce potentiel que le programme Miro a été conçu. L'IDEFI programme Miro a engagé des conventions de partenariats avec le monde socio-économique et des structures culturelles et/ou touristiques.

Dans le cadre du programme IDEFI, une convention cadre de partenariat a été signée avec l'UNWTO (United Nations World Tourism Organisation) Academy, organisme en charge de la formation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT). Le partenariat s'articule autour d'une mutualisation des compétences des deux structures. Le partenariat a donné lieu à la création d'un *massive open online courses* (MOOC). Dans le cadre de ce partenariat le programme Miro développe une nouvelle offre de formation qui sera intégrée dans le parcours du futur master Miro en tourisme culturel.

Les enseignements sont assurés par des professionnels de la culture et du tourisme et par des enseignants-chercheurs rattachés au CEFREM (Centre de recherche sur les écosystèmes marins) et le Laboratoire Arago (Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer). Les enseignants-chercheurs de l'UPVD sont associés à l'axe « Méditerranées : cultures, territoires, patrimoines et marchés ». De cette façon la recherche est présente dans la formation et la pédagogie par projet permet de valoriser la recherche.

Un consortium de trois établissements d'enseignement supérieur (l'UPVD, les Universités d'Andorre et des Iles Baléares) est indiqué comme contribuant à la construction de l'offre, sans précision sur les modalités. L'internationalisation est fortement présente du fait que le master est une formation multilingue sans pour autant qu'il y ait délivrance d'un master à plusieurs sceaux (les étudiants n'obtiennent que le diplôme de l'UPVD, outre celui délivré par les établissements d'Andorre et des Baléares).

Organisation pédagogique

Une enquête menée à l'ouverture du programme Miro a montré les besoins en compétences exprimés par les responsables des équipements et institutions culturelles des alentours, sans information détaillée sur ce point. Cette enquête a relevé un fort besoin d'internationalisation du programme. Les réponses à l'enquête ont également relevé la nécessité de co-construire un programme en parcours par compétences, mobilisant des compétences à visée professionnelle, transversales et disciplinaires et au niveau de l'apprentissage grâce à la pédagogie par projet au plus près des réalités des équipements touristiques et culturels, des entreprises et de l'économie du territoire de l'Euro-région.

Les contenus sont organisés en structure modulaire, ce qui est pertinent. Le programme de formation favorise la professionnalisation et se termine par un stage de quatre mois dans une institution culturelle.

Ce programme couvre une large palette de compétences, mais néanmoins ne mentionne pas celles concernant la gestion économique et financière d'organisations du secteur culturel et touristique.

En termes d'évaluation, la méthodologie mise en œuvre est elle-même évaluée, ainsi que la manière de présenter une problématique et de se positionner dans le cadre de situations et de contextes spécifiques, en prenant appui sur des cas concrets, identifiés sur le territoire de l'Euro-région.

Grâce aux MOOC, le programme est ouvert à tous, y compris les personnes en situation de handicap, les sportifs de haut niveau ou des salariés. Il existe également un service d'insertion professionnelle qui accompagne tous les étudiants et organise des tables rondes qui sont l'occasion d'inclure les *alumni*.

La formation en langues est obligatoire. Des cours de langue à distance (équivalent à 91 heures, mais un seul crédit ECTS) sont dispensés sur les trois premiers semestres aux étudiants afin d'améliorer leur niveau de compétence dans une des langues du master (français, espagnol, catalan). Les enseignants animent les enseignements dans leur langue d'origine.

Il existe un projet tutoré collectif qui est au centre de la formation. Le projet est la phase qui permet aux étudiants d'organiser leurs compétences après les avoir intégrées et de les redéployer dans le cadre du stage.

Les étudiants en master bénéficient d'une formation à l'utilisation des ressources en ligne. Le programme utilise la plateforme MOODLE et le programme Miro expérimente et développe le sous-titrage et l'inter linguistique. La plateforme est aussi utilisée pour communiquer avec les étudiants

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose tout à la fois d'enseignants-chercheurs et de professionnels qui contribuent aux modules de la plateforme d'enseignement. La coordination et l'ingénierie pédagogique sont formalisées et semblent fonctionner de manière efficace.

Pour s'assurer de la pertinence du programme, une enquête a été menée en 2012-2013, enquête qui commence donc à dater à présent. Il existe également des conseils de perfectionnement chargés de l'amélioration continue du programme ; les comptes-rendus démontrent l'utilité et l'efficacité de ces conseils de perfectionnement comme outils d'amélioration continue. La composition de ces conseils n'est pas conforme, car il manque des représentants du monde socioprofessionnel ; par ailleurs il y a un représentant étudiant alors que c'est une formation à distance.

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées annuellement et communiquées aux étudiants et aux équipes pédagogiques. Deux formes de contrôle sont possibles : le contrôle continu ou le contrôle terminal. L'évaluation est vue plutôt comme formative.

La formation a fait l'objet d'une évaluation interne qui a montré une inadéquation de la formation avec les objectifs annoncés, les attendus en matière de professionnalisation et les réels besoins des professionnels du secteur. Un plan de restructuration est envisagé. L'évaluation des enseignements par les étudiants est faite par l'enseignant sur la base du volontariat et les résultats sont traités par lui-même.

Résultats constatés

Le master attire de très petits effectifs, environ 10 par an, pour la période 2015-2017. Cette très faible attractivité pose question sur la pertinence de maintenir une telle formation au vu des moyens humains mobilisés, même si la faiblesse des effectifs résulte d'une sélectivité assise sur de forts prérequis.

L'insertion professionnelle des étudiants du programme Miro à 30 mois est de l'ordre de 80% pour les deux premières cohortes sachant que 67% d'entre eux avait déjà un emploi lorsqu'ils se sont inscrits dans le master. 62% ont un emploi dans le secteur du tourisme et 87,5% travaillent à temps complet. Enfin, le niveau des rémunérations en débouchés de la formation est faible en regard du niveau du diplôme. Par ailleurs, aucun suivi d'étudiants n'est réalisé à 6 ou 18 mois.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation entièrement à distance
- Une formation originale dans sa conception
- Un programme fortement orienté vers l'international et multilingue
- Un programme fortement articulé à l'environnement professionnel local et à l'industrie touristique

Principaux points faibles :

- Des effectifs très faibles
- Une insertion professionnelle de faible qualité (salaire faible des néo-diplômés)
- Absence d'enseignements sur les compétences en gestion économique et financière

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Tourisme* développe une offre de formation avec une orientation forte vers l'international et le multilinguisme, tout à fait cohérente avec son positionnement. Et pourtant, le master n'offre pas de mobilités étudiantes ce qui pourtant est essentiel pour un cursus en tourisme.

Par ailleurs, le master peine à attirer des étudiants.

Cette faible attractivité, pour un master « ouvert au monde entier », peut être reliée avec l'autoévaluation qui relève une inadéquation par rapport aux compétences attendues. Le maintien d'un niveau d'effectifs très faible pose la question du maintien de cette formation à terme.

Il est recommandé de poursuivre le plan d'action engagé. Il convient de s'interroger, dans ce contexte, sur l'importance accordée à l'enseignement à distance, pourtant ici largement innovant sur le niveau de recrutement dans cette formation et sur le niveau des débouchés affichés ; il conviendrait, dans la présentation de l'offre, d'en améliorer la lisibilité et d'améliorer la répartition des crédits ECTS notamment de langues.



MASTER URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Établissements : Université de Perpignan Via Domitia ; Université Paul-Valéry
Montpellier 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Urbanisme et aménagement* est co-accrédité par l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et l'Université Perpignan Via Domitia (UPVD), depuis le début du contrat quinquennal en cours. Le master offre une formation généraliste aux métiers de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, de l'étude à la réalisation opérationnelle, de l'analyse à l'action sur le territoire. Il comporte deux parcours : le premier, *Urbanisme et projet de territoire* (URBA) est dispensé à Montpellier. Le second, *Urbanisme, habitat, aménagement* (UHA), est dispensé à Perpignan. Ce master est accessible en formation initiale ou en alternance. Le total des heures étudiantes est de 743 heures (dont 228 heures de cours magistraux – CM, le reste étant en travaux dirigés – TD).

ANALYSE

Finalité

Le master *Urbanisme et aménagement* se donne comme objectif de former des étudiants aux métiers de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'habitat, de l'étude à la réalisation opérationnelle, de l'analyse à l'action sur le territoire. La formation propose donc des enseignements théoriques autant que des exercices d'application pratiques. Les contenus scientifiques et les nombreux cours « outils et méthodes » semblent globalement en cohérence avec ces objectifs. Toutefois, si l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage semblent bien abordées dans les enseignements, la partie sur la maîtrise d'œuvre n'apparaît pas explicitement dans les contenus de la maquette actuelle. Pour le parcours UHA, quelques unités d'enseignement (UE) semblent peu intégrées à la progression générale des enseignements : l'option *Géo spécialisation interdisciplinaire* n'a pas de lien immédiat (hors explicitation) avec le contenu du master ; l'UE « Environnement paysage et société » mélange des contenus dont les liens entre eux ne semblent pas évidents. La spécialisation « Habitat » arrive tardivement (au premier semestre (S1) de deuxième année de master (M2), mais l'on retrouve 12 heures de CM au second semestre (S2) de première année du master (M1) toutefois) et seulement au sein d'une UE (pour 10 crédits ECTS).

La formation est soutenue par l'Association pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en aménagement et en urbanisme (APERAU), qui a participé à la rédaction et à la labellisation de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Les objectifs de la formation, ainsi que les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences sont exposés aux étudiants lors de plusieurs réunions, et via les documents distribués en début d'année, ou disponibles sur le site internet de l'Université (notamment via la plateforme ORIZ'UP).

Positionnement dans l'environnement

À juste titre, le dossier d'autoévaluation souligne l'existence de nombreux masters *Urbanisme et aménagement* à l'échelle française, mais justifie son existence par son ancienneté (1989 pour le parcours de Perpignan), son label APERAU (depuis 2017) et la visibilité que lui donne la co-accréditation avec Montpellier.

À l'échelle de l'UPVD, ce master s'articule logiquement avec la licence de géographie. Des mutualisations sont par ailleurs mises en place en M1 avec le master *Archéologie, sciences pour l'archéologie*.

Pour les liens avec la recherche, la formation est adossée à l'unité mixte de recherche (UMR) ART-Dev, dont sont issus ses enseignants-chercheurs, qui s'appuie sur l'École doctorale 544 (INTERMED).

Les contacts avec l'environnement socio-économique sont assurés par les professionnels intervenant dans la formation. Ceux-ci représentent de nombreuses collectivités territoriales (Région Occitanie, villes de Montpellier, Marseillan, Frontignan, Lyon, Perpignan, Conseil Départemental de l'Hérault, Montpellier Méditerranée Métropole, Agglomération du bassin de Thau, Agglomération de Béziers, Perpignan Méditerranée Métropole, Sud Roussillon), des services déconcentrés de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – DREAL, Direction départementale des territoires et de la mer – DDTM), des bailleurs sociaux (CDC Habitat), société d'économie mixte (SEM) d'aménagement (Société d'équipement de la région de Montpellier (SERM), Roussillon Aménagement) et quelques bureaux d'études (Urbanis, Archiconcept). Le parcours UHA bénéficie également de partenariats avec l'Agence d'urbanisme catalane, la mairie de Perpignan (Direction de l'aménagement et de l'urbanisme en particulier), la Communauté urbaine – Perpignan Méditerranée Métropole, la Communauté de communes Sud-Roussillon, le Pays Pyrénées Méditerranée, l'Atelier d'urbanisme, le bureau d'études Archiconcept.

Enfin, la formation a noué des contacts privilégiés avec les Universités de Freiburg et Flensburg en Allemagne, ainsi qu'avec les Universités de Barcelone et de Gérone. Mais ces contacts ne semblent aboutir qu'à une mobilité entrante, enseignante comme étudiante, sans mobilité sortante.

Organisation pédagogique

Les deux parcours ont un fonctionnement autonome, chacun dans son université, ce qui questionne l'intérêt de la co-accréditation.

Le parcours UHA de l'Université de Perpignan est ouvert à l'apprentissage (9 étudiants en 2018-2019). Les efforts pour développer la professionnalisation sont nombreux : présence d'enseignants issus du monde professionnel, UE spécifiques dédiées à l'insertion professionnelle, *workshop* et atelier, réponse à des commandes de partenaires, stages,...

La recherche semble correctement intégrée à la formation et l'intégrité scientifique est abordée par les enseignements via les UE de méthodologie de recherche, la rédaction d'un mémoire et d'une réflexion sur le plagiat via une charte et l'utilisation du logiciel Compilatio pour l'équipe pédagogique.

Les cours de langue vivante sont obligatoires et une préparation au niveau 2 du Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES 2) est proposée pour l'anglais et l'espagnol, ce qui correspond à un niveau B2 et correspond plutôt au niveau licence. Une place importante est accordée aux enseignements des outils numériques de la représentation et de la formalisation graphiques de la conception spatiale (Système d'information géographique (SIG), modélisation 3D).

La maquette de la formation montre un déséquilibre, voire une déconnexion complète entre les heures enseignées, le coefficient associé à l'évaluation de ces enseignements et le nombre d'ECTS finaux attribués : 12 heures de CM peuvent être de coefficient 1 ou 2 et rapporter 2 ou 3 ECTS, le stage de deux mois ne rapporte

que 2 ECTS, celui de 4 mois 3 ECTS, 24 heures de TD valent moins d'ECTS que 12 heures de CM... La lecture du « poids » respectif de chacun des enseignements est ainsi particulièrement difficile.

Si la question des compétences est bien abordée dans le supplément au diplôme et si elles sont listées dans les syllabus (résumés des cours), les conditions de leur validation ne sont pas explicitées.

Pilotage

L'équipe pédagogique du parcours de Perpignan est constituée en M1 de cinq Professeurs des universités (PR), (sections 19, 21, 23 et 24 du CNU, Conseil national des universités) et de six maîtres de conférences (MCF) (sections 11, 22, 23 et 24 du CNU), pour un total de 235 heures, et de 9 intervenants professionnels pour un total de 85 heures. En M2, interviennent 3 PR, 2 MCF et 1 Professeur agrégé (PRAG), pour un total de 226 heures, et de 19 professionnels pour un total de 173 heures. Il y a donc de très nombreux professionnels, mais pour un nombre de cours inférieur à ceux assurés par les titulaires.

Le pilotage est revendiqué comme un pilotage de proximité, à l'échelle des parcours, même s'il existe un responsable de mention qui assure la coordination. Un enseignant-chercheur de Montpellier participe au jury pour le parcours de Perpignan, et réciproquement, ce qui signifie qu'il n'y a pas de jury de mention (commun) à proprement parler.

Chaque parcours dispose de son conseil de perfectionnement, dont la composition est conforme à la réglementation, qui se réunit deux fois par an. Les exemples d'échanges dans les comptes-rendus montrent bien la place laissée aux dialogues avec les professionnels et les représentants étudiants. Cela constitue un point très positif.

L'évaluation des contenus des enseignements pourrait bénéficier d'un système d'anonymisation, dans le retour de celle-ci auprès de l'équipe d'enseignement. Ces évaluations montrent en tout cas que le suivi des étudiants est une préoccupation constante de l'équipe pédagogique.

Résultats constatés

L'effectif du parcours UHA oscille depuis 2014 entre 16 et 22 étudiants en M1 et entre 14 et 20 étudiants en M2. L'équipe a fait le choix de limiter ses effectifs entre 15 et 20 étudiants par promotion, mais n'indique pas pourquoi dans le dossier d'autoévaluation, alors qu'elle fait état de 50 à 70 candidatures par an. Le dossier indique des taux de réussite de 59 à 77 % en M1 (ce qui semble faible, étant donné la forte sélection opérée) et de 78 à 100 % en M2, mais le nombre exact de diplômés du parcours UHA n'apparaît pas dans l'annexe du dossier d'autoévaluation consacrée aux effectifs. L'insertion professionnelle annoncée est bonne (entre 70 et 92,3 %), mais les taux de répondants sont très aléatoires et généralement faibles, ce qui rend ces chiffres peu fiables. L'insertion professionnelle en termes de salaires moyens semble en outre d'un niveau inférieur à celui d'un master (sur le dernier contrat quinquennal, le salaire moyen oscille entre 1254 et 2033 Euros, en fonction des promotions).

Le suivi des diplômés et ces données sont très peu analysés dans le dossier d'autoévaluation, qui se contente de reproduire des paragraphes communs à toutes les formations sur les services centraux de l'UPVD.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- De très nombreux enseignants issus du monde professionnel et représentant le cœur de métier de la formation.

Principaux points faibles :

- Deux parcours totalement autonomes, chacun dans son université.
- Déconnexion entre le nombre d'heures enseignées, les coefficients attribués à chaque évaluation et les ECTS finaux.
- Manque de suivi des diplômés.
- Faibles taux de réussite en M1, malgré une sélection importante et des effectifs faibles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Urbanisme et aménagement* se présente sous la forme de deux parcours totalement autonomes, l'un dispensé à Montpellier, l'autre à Perpignan, avec chacun son conseil de perfectionnement, sa maquette, son jury. Dans cette perspective, la co-accréditation ne semble apporter aucune plus-value à la formation.

Malgré le choix d'effectifs faibles et une forte sélection à l'entrée du master, le taux de réussite en M1 reste insuffisant. L'équipe pédagogique doit se saisir de ce problème et notamment faire suite aux remontées des étudiants, exprimées lors des conseils de perfectionnement, sur le déséquilibre de travail entre les différentes périodes de l'année. Il faudrait aussi repenser la maquette de façon à équilibrer la charge de travail, les temps d'enseignements et les crédits ECTS associés.

Le contenu des enseignements doit également être repensé en fonction des objectifs d'insertion professionnelle. Pour cela, un meilleur suivi des diplômés est indispensable, afin de mieux cerner les difficultés rencontrées par les anciens de la formation au moment de leur insertion dans le monde du travail.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



Réf : 19-20/XP/AI/28

Dossier suivi par :
Anissa IFTICENE
Attachée de cabinet

Téléphone :
00 33 (0)4 68 66 20 02

Courriel :
president@univ-perp.fr

Perpignan, le 6 mars 2020

Le Président de l'université

Aux

Membres experts du comité du Hcéres

Objet : Rapports d'évaluation des formations

Mesdames, Messieurs les experts, chers collègues,

Nous avons étudié attentivement les rapports d'évaluation de formation dans lesquels vous avez formulé des recommandations et pour lesquels vous avez identifié un certain nombre de points ayant besoin d'attention particulière.

Nos équipes pédagogiques et directeurs de composante se sont mobilisés autour de notre Vice-Présidente Formation afin de vous adresser en amont de la réunion du 9 mars prochain nos réponses synthétiques que nous vous prions de trouver ci-jointes.

Nous tenons à exprimer nos plus vifs remerciements aux membres du comité pour leur analyse et pour leurs recommandations ainsi que pour l'ensemble du travail fourni.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les experts, l'assurance de ma considération distinguée.

Xavier PY



EVALUATION DES CHAMPS DE FORMATIONS CAMPAGNE 2019/2020 - VAGUE A

OBSERVATIONS

Champs de formation : INTERMED

Table des matières

REMERCIEMENTS	4
I. Observations Dossier champ INTERMED	4
II. Observations Dossiers Formation du champ INTERMED	12
A. Licences	12
1. Licence Histoire	12
2. Licence Géographie et Aménagement	13
3. Licence Histoire de l'Art et Archéologie	17
4. Licence Lettres	17
5. Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales.....	19
6. Licence Musicologie	22
7. Licence Administration Economique et Sociale.....	27
8. Licence Droit.....	28
9. Licence Economie-Gestion.....	30
10. Licence Langues Etrangères Appliquées	33
11. Licence Sociologie	35
B. Licences professionnelles	38
1. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	38
2. Licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales.....	39
3. Licence professionnelle Métiers du Tourisme : communication et valorisation des territoires ...	41
4. Licence professionnelle Métiers du Numérique : Conception et rédaction pour le Web	41
5. Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	42
6. Licence professionnelle Management et gestion des organisations	42
7. Licence professionnelle Guide conférencier	43
8. Licence professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.....	44
9. Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique....	45
10. Licence professionnelle Assurance, Banque Finance : chargé de clientèle	53
11. Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit privé.....	54
C. Masters.....	54
1. Master Histoire, Civilisations, Patrimoine	54
2. Master Langues Etrangères Appliquées.....	57
3. Master Sciences du Langage.....	60
4. Master Justice, procès et procédures	62
5. Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme	62
6. Master Administration publique.....	66

7.	Master Droit comparé	67
8.	Master Droit de l'immobilier	68
9.	Master Management	69
10.	Master Management sectoriel	70
11.	Master Urbanisme et Aménagement	71
12.	Master Tourisme	75
13.	Master Arts, Lettres et Civilisations	76
14.	Master Archéologie, Sciences pour l'archéologie	80
III.	ANNEXES	89
A.	Annexe Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique .	90
B.	Annexes LLCER.....	91
1.	Compte-rendu conseil de perfectionnement LLCER Parcours Anglais	91
2.	Compte-rendu conseil de perfectionnement LLCER parcours Espagnol	106
3.	Comptes rendus conseil de perfectionnement LLCE parcours Catalan	116
4.	Maquettes de la licence LLCER Parcours Espagnol	118
5.	Maquettes de la licence LLCER parcours Catalan	121
C.	Annexe Licence Musicologie	124
D.	Annexes Licence Géographie.....	126
1.	Comptes rendus Conseils de perfectionnement	126
2.	Annexe Débouchés en géographie	138

REMERCIEMENTS

L'ensemble des équipes de l'UPVD remercie le comité pour son analyse et ses remarques constructives sur notre offre de formation.

I. Observations Dossier champ INTERMED

- Suivi des diplômés (insertion professionnelle/poursuite d'études) :

La Cellule d'aide au pilotage est composée de 3 ETP et ne peut assurer que la mise en œuvre des enquêtes obligatoires en matière de taux de réussite et d'abandon, de suivi des diplômés (taux d'insertion professionnelle et poursuite d'études).

Elle réalise l'enquête du Ministère en ajoutant ses propres questions UPVD afin d'avoir une analyse complète (74 questions cette année). Ses taux de réponses sont tout à fait acceptables : 58 % pour les LP et 69,5 % pour les Masters. Elle utilise tous les moyens possibles pour arriver à ces taux (mailing, courrier et relance téléphonique par un contrat étudiant). Elle enquête non seulement les diplômés relevant du panel Ministère (725 cette année), mais aussi tous les autres (600 cette année), ce qui n'est pas une obligation vis-à-vis du Ministère. Enfin, toutes les questions font l'objet d'une analyse générale, d'une analyse par domaine et d'une analyse par formation (soit une soixantaine d'analyse). Pour toutes les formations de LP et Masters, un répertoire des métiers est également élaboré à partir de ces enquêtes (soit 55 répertoires cette année).

De la même façon, les enquêtes sur le suivi des diplômés ne peuvent être réalisées au sein des champs, des composantes ou des formations par manque de moyens pour collecter les données, puis pour les analyser et en assurer le suivi. Les enquêtes qui ont été faites à ce niveau ne sont que des expériences ponctuelles qui ne sauraient être étendues, en l'état actuel des choses, à toutes les formations.

- Incohérence entre dossier champ et dossiers par mention :

Effectivement l'intitulé exact du master Histoire naturelle de l'homme préhistorique est « Archéologie, Sciences pour l'archéologie, parcours Quaternaire et Préhistoire ». Il s'agit d'une coquille.

- Absence d'enseignants-chercheurs rattachés à l'UPVD en Musicologie dans la licence de Musicologie :

Un recrutement récent d'une PR d'anglais, également musicologue, vient d'être fait à l'UPVD. Cette enseignante sera donc amenée à intervenir dans la licence de Musicologie.

- Absence de stage dans certaines formations malgré l'obligation réglementaire :

Certes, *l'expérience en milieu professionnel*, telle que définie dans l'article 11 de l'arrêté du 22 janvier 2014, est obligatoire en licence professionnelle et en master. Mais ce même article précise qu'elle *peut prendre des formes variées* : formation en alternance, projets tutorés ou périodes de formation en milieu professionnel, dont le stage. Pour les masters à visée essentiellement Recherche, l'expérience professionnelle s'acquiert par la participation des étudiants aux colloques et séminaires de recherche organisés par les équipes pédagogiques et les laboratoires de rattachement, la participation aux doctoriales et doctoriales transfrontalières et la rédaction d'un mémoire de recherche en M1, ainsi qu'en M2.

Actuellement toutes les mentions de licences et licences professionnelles comportent un stage et la lettre de cadrage pour la prochaine offre de formation prévoit de reconduire ce dispositif en précisant que « tout étudiant devra pouvoir effectuer au moins un stage à l'étranger au cours de son cursus universitaire ».

Le nombre de stages au cours du cursus peut sembler peu important mais des stages trop fréquents posent des problèmes :

- Les milieux professionnels sont parfois saturés de demandes et limités en nombre de places de stage,
- Certaines années intermédiaires ne sont pas intéressantes pour les milieux professionnels qui préfèrent prendre en stage des étudiants en fin de cursus,
- Le manque de moyens des étudiants (voir plus loin),

- Faute de pouvoir trouver un stage, certains étudiants sont alors dans l'impossibilité de valider leur année faute de stage.

Par ailleurs, la durée des stages peut sembler courte dans certaines formations, notamment au niveau licence hors LP. A l'origine, cette durée avait été fixée à une semaine sur demande du rectorat, afin de s'adapter au rythme et aux contraintes de l'accueil des étudiants stagiaires dans des établissements d'enseignement primaire et secondaire. Aujourd'hui, les stages (de 1 à 3 semaines) sont complétés par tout un ensemble de dispositifs de professionnalisation.

- Manque de réflexion sur la certification professionnelle :

Outre les certifications professionnelles proposées par la licence STAPS, la licence d'Économie-gestion et le master BAGP (certification AMF), toutes les maquettes de licence actuelles prévoient des heures de préparation au CLES et les étudiants de licence comme de master ont la possibilité de passer le CLES 1 et 2 dans plusieurs langues. Pour le prochain contrat, en conformité avec l'arrêté Licence et l'arrêté Licence professionnelle, la certification en langue devient obligatoire : CLES ou CELCAT pour les licences et TOEIC pour les licences professionnelles. Les étudiants de master auront également la possibilité de passer le CLES et de suivre un DU de préparation au CLES 2, en sus des heures dédiées aux langues dans les maquettes. La formation au numérique reste obligatoire en licence, le choix de passer ou non la certification PIX revenant à l'étudiant. Enfin, l'établissement envisage de proposer la certification VOLTAIRE aux étudiants mais la prise en charge du coût de ce projet reste problématique à ce jour. Si la dotation de l'UPVD est augmentée, nous serons tout à fait à même de développer ce type de dossier.

- Dispositifs de pédagogie innovante :

La création en 2014-2015 au sein de l'UPVD des « contrats enseignant pédagogie innovante » (CEPI) pour les enseignants et EC a permis à 54 d'entre eux, soit plus de 12%, d'être accompagnés et formés aux pédagogies universitaires innovantes. Ces 54 cépistes représentent tous les statuts (PR, MCF, PRAG/PRCE) et sont issus de 6 composantes sur 7 (pas de contrat CEPI à l'IFCT pour l'instant). En plus des contrats CEPI, c'est l'ensemble de la communauté universitaire qui peut bénéficier du programme de pédagogie innovante, mis en place à l'UPVD dès 2014, et qui comprend :

- un cycle de conférences mensuelles : à destination de la communauté universitaire, pour stimuler la réflexion et le débat sur l'enseignement et l'apprentissage à l'université.
- un contrat pour s'investir : chaque année, le CEPI permet à 10-12 enseignants et enseignants-chercheurs de l'UPVD d'élaborer des projets pédagogiques et faire évoluer leurs enseignements.
- des ateliers pour se développer : un programme d'ateliers permet aux collègues d'analyser et de développer leurs pratiques sur la base de repères théoriques et d'applications pluridisciplinaires.

Grâce à la création du CAP en 2018, ce programme a connu un regain puisque :

- le nombre de conférences et d'ateliers est passé d'environ 20 par an à plus de 40 en 2018-2019,
- des rdv pédagogiques mensuels ont été instaurés cette année entre midi et deux heures,
- le CAP forme également tous les nouveaux MCF depuis l'obligation réglementaire (rentrée 2018).

Par ailleurs, l'UPVD s'est saisie du CPP (congé pour projet pédagogique) dès sa création par le MESRI en septembre 2019, et compte bien tirer le meilleur parti de ce dispositif de reconnaissance et de valorisation de l'investissement pédagogique. Huit candidatures ont été déposées cette année pour un contingent de cinq CPP financés par le MESRI.

- Dispositifs de passerelles entre les formations :

Même s'il n'existe pas de « passerelles » formalisées au niveau de l'établissement, l'UPVD dispose d'une procédure clairement définie et connue des étudiants en matière de réorientation. L'examen des demandes est effectué par les équipes pédagogiques, à qui reviennent les décisions de réorientation des étudiants. Nous ne disposons cependant pas de données chiffrées à ce sujet.

Notons que les nombreuses matières mutualisées intra et inter-composantes facilitent les réorientations et la validation d'ECTS déjà acquis dans la formation d'origine.

- Dispositifs d'aide à la réussite :

Si les dossiers d'auto-évaluation ne semblent pas faire état de ces dispositifs, ils existent cependant et prennent deux formes, l'orientation et l'accompagnement.

- L'orientation :
 - Les dispositifs « Égalité des Chances » avec les réseaux d'éducation prioritaire (Primasup, Cordées de la Réussite et Parcours d'excellence) ont pour objectif de promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, à travers des partenariats mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) et des établissements publics d'enseignement primaire et secondaire. L'UPVD est à ce titre établissement tête de cordées depuis 10 ans et a accueilli en mars 2019 le séminaire national des Cordées de la Réussite.
 - Promotion de l'offre de formation/ Information et orientation : l'UPVD a toujours été active sur la promotion de son offre de formation auprès des lycéens et des étudiants de son territoire, à travers la participation aux différents forums des métiers dans l'ensemble de la région Occitanie, l'organisation d'une journée dédiée aux lycéens sur le campus de l'UPVD, et depuis 2018 l'organisation d'une journée portes ouvertes (JPO) au sein des différents campus de l'UPVD. Le Bureau d'Accueil, d'Information et d'Orientation (BAIO), intégré au SEVEOH à la rentrée 2017, pilote l'ensemble des actions d'orientation et de promotion de l'offre de formation. Il assure également des interventions régulières dans les lycées, principalement des Pyrénées-Orientales, mais aussi en Andorre et au lycée français de Barcelone. Les équipes pédagogiques au sein des composantes se rendent également dans les établissements du secondaire afin d'y rencontrer collègues et lycéens.
 - Des permanences assurées par des psychologues de l'Éducation Nationale trois jours par semaine au sein de nos locaux permettent à nos étudiants d'être accompagnés dans leur projet de réorientation ou de poursuites d'études. Un vaste espace de documentation concernant les formations de l'UPVD et les débouchés professionnels est également prévu en libre accès au sein du BAIO.
 - Liaison Bac-3/Bac+3 : la vice-présidente Formation et la directrice du SEVEOH participent régulièrement aux comités de pilotage du réseau des lycées des Pyrénées-Orientales afin de mieux dialoguer et coordonner les actions dans ce domaine.
Sous l'impulsion du Rectorat, le premier séminaire de liaison enseignement secondaire/enseignement supérieur a été co-organisé par l'UPVD et le réseau des lycées des Pyrénées-Orientales en 2018. Centré sur la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en place de ParcoursSup, il a connu un grand succès. Il a été reconduit en 2019 et a porté notamment sur la réforme du baccalauréat général. En 2020, il se tiendra en mars sous forme d'ateliers réunissant collègues du secondaire et du supérieur et portera sur la réforme du baccalauréat et ses conséquences sur l'offre de formation de l'UPVD : orientation, attendus en L1, DEUST1 et DUT1, enseignements de remédiation dans le cadre des « oui-si ».
Par ailleurs, dans le cadre de l'Association Régionale des IUT d'Occitanie-Méditerranée, les 4 directeurs d'IUT rencontrent régulièrement la Rectrice d'académie.

- L'accompagnement :
 - Semaine d'intégration : l'UPVD organise également depuis 2008 une semaine d'accueil des étudiants de première année. Au cours de cette manifestation placée en amont des rentrées pédagogiques, différents ateliers sont organisés selon un programme défini par composante :
 - Atelier BAIO pour la présentation de l'UPVD,
 - Atelier UFR/Institut afin de rencontrer les équipes pédagogiques,
 - Atelier Campus permettant une découverte générale des services à l'étudiant et du campus,
 - Atelier ENT pour une première sensibilisation à l'Environnement Numérique de Travail,
 - Conférences sur les débouchés professionnels.
 - Dispositifs Loi ORE : la loi sur l'Orientation et la Réussite des Étudiants du 8 mars 2018 a été l'occasion pour l'UPVD de consolider ses dispositifs d'accompagnement de la réussite étudiante et d'en mettre en place de nouveaux. Ainsi,
 - Le directeur des études, dont la fiche mission précise qu'il est le responsable de la 1^e année de sa formation, est le référent Parcoursup de sa formation et le lien privilégié avec le secondaire. Il signe avec chaque étudiant un Contrat Pédagogique de Réussite Étudiante (CPRE) et en assure le suivi. Il préside la Commission d'Examen des Vœux (CEV) » ;
 - L'étudiant ambassadeur, dont les missions consistent à « répondre aux questions des lycéens sur sa formation via la plateforme Parcoursup et promouvoir sa formation lors du forum de l'orientation de Perpignan [...] et lors des Journées Portes Ouvertes » ;
 - Le « oui-si », mis en place de façon expérimentale à la rentrée 2019 dans huit mentions de L1 puis étendu à l'ensemble des mentions de L1 à la rentrée 2020, concerne à la fois des modules de remédiation (T1) et la licence en quatre ans (T2) avec ou sans remédiation. Les modules de remédiation portent sur la méthodologie du travail universitaire, la méthodologie du travail en bibliothèque, la remise à niveau en langue et expression française, le renforcement disciplinaire sous diverses formes, et comprennent à la fois des heures d'enseignement faites par des enseignants et enseignants-chercheurs et des heures de tutorat étudiant ;
 - Le Projet Voltaire, auquel l'UPVD adhère depuis 2019-2020 (module « Orthographe »), accessible à tous les étudiants de L1 et DEUST. A la demande des équipes pédagogiques, le second module « Expression » sera ajouté à la rentrée 2020.

Les dispositifs Loi ORE étant récents, les équipes pédagogiques se les approprient peu à peu et nous n'avons pas encore d'indicateurs pour en mesurer le bénéfice auprès des étudiants.

- Création de la cellule Étudiants à Besoins Pédagogiques Particuliers (EBPP): l'UPVD a créé au 1^{er} septembre 2019 au sein du SEVEOH la cellule EBPP, qui accompagne les étudiants

en situation de handicap, sportifs de haut niveau, artistes de talent et tout étudiant qui a besoin d'aménagements ponctuels ou permanents au cours de sa scolarité. Ce dispositif contribue à la réussite de nos étudiants en tenant compte de leurs besoins particuliers. La cellule s'appuie sur deux chargés de mission et un réseau de référents administratifs et enseignants dans chaque composante et antenne de l'UPVD. Elle reprend entre autres les missions du Bureau d'Accueil des Étudiants en situation de handicap (BAEH) et le programme de soutien aux étudiants sportifs de haut niveau jusqu'ici porté par la Fondation de l'UPVD.

- L'approche par compétence n'est pas suffisamment déclinée :

Non obligatoire jusqu'à présent, elle sera effective pour l'ensemble des formations de l'UPVD à la rentrée 2021. Elle répondra aux exigences de l'arrêté Licence et des fiches RNCP. Le Centre d'Appui à la Pédagogie (CAP) et le programme MIRO apportent leur expertise pédagogique aux équipes qui le souhaitent dans la construction de leur maquette en blocs de connaissances et de compétences.

Les injonctions du MESRI se heurtent parfois à la réalité du terrain. La démarche compétences et la validation associée sont des révolutions qui nécessitent une appropriation de la part des équipes pédagogiques, une mise en œuvre et un rodage, ainsi que des outils adéquats. Il ne s'agit pas pour nous d'afficher une démarche compétences de façade, mais de mener une vraie réflexion autour de cette question essentielle. Le processus prend donc du temps. Malgré tout, l'UPVD ne pense pas être en retard au niveau national dans la mise en place de la démarche compétences.

- La place de la recherche dans les masters mériterait d'être développée :

Toutes les formations de l'UPVD comportent des éléments de formation par la recherche. En licence, outre un module spécifique « Initiation à la recherche », présent dans certaines maquettes, et qui sera également proposé au niveau L dans la prochaine offre de formation, les étudiants sont invités à participer à des séminaires, journées d'études ou colloques organisés par des EC intervenant dans leur formation. En master, le phénomène s'amplifie et certains enseignements se présentent sous forme de séminaires de recherche. De façon générale, les étudiants de niveau master sont invités à participer aux colloques et séminaires organisés par les équipes pédagogiques et les laboratoires de rattachement, ainsi qu'aux doctorales et doctorales transfrontalières. Ils se forment également à la recherche par la rédaction d'un mémoire en M1 et en M2.

D'autres expériences sont menées afin de renforcer l'adossé recherche des formations. A titre d'exemple, en janvier 2018 a été créée l'École professionnelle du Droit de Perpignan, qui associe la communauté universitaire de la faculté des SJE (enseignants, EC et étudiants) et les praticiens du droit dans des activités scientifiques et culturelles communes.

- Suite donnée aux conseils de perfectionnement :

En l'absence d'outil d'analyse des remontées des conseils de perfectionnement, les suites données concernent essentiellement les demandes de modifications de maquettes que les équipes pédagogiques transmettent aux conseils de composante pour vote, puis au SEVEOH pour mise en œuvre après accord de la vice-présidente Formation. La plupart des autres problèmes soulevés en conseil de perfectionnement sont traités entre les équipes pédagogiques et les composantes ou services concernés (organisation des examens, des emplois du temps, stages, contenus pédagogiques, rythmes...).

Par ailleurs, l'UPVD prend acte de la nécessité d'intégrer aux conseils de perfectionnement un membre issu du monde socio-économique mais s'interroge sur une telle mesure en licence générale, sachant que nous sollicitons déjà beaucoup nos partenaires dans le cadre du SFCA, des actions menées par le SIP ou encore de la VAE, entre autres.

- Contact avec les antennes et gouvernance d'ensemble des formations :

L'UPVD participe au maillage territorial grâce à ses six antennes dont 5 relèvent du champ INTERMED (Narbonne, Mende, Carcassonne, Le Barcarès et Tautavel), qui entretiennent toutes un lien étroit avec le campus principal à Perpignan. L'UPVD a mis en place une organisation interne efficace pour répondre aux enjeux stratégiques et piloter efficacement l'établissement. La direction générale des services adjointe est chargée de la coordination des antennes pour être plus à l'écoute des sites éloignés et dans un souci d'harmonisation de leur fonctionnement. Pour chaque site distant est nommé un responsable d'antenne qui, accompagné d'un responsable administratif, gère le quotidien de l'antenne ainsi que les activités d'enseignement et de recherche qui s'y déroulent. Les formations dispensées sur chaque site distant sont placées sous la responsabilité des directeurs de composante dont elles relèvent : SJE, IUT, IAE et LSH. Un conseil des directeurs de composante, piloté par la vice-présidente Formation, se réunit mensuellement, en présence de la directrice du SEVEOH, pour traiter l'ensemble des sujets pédagogiques. Par ailleurs, la présidence, les directeurs de composante et les services à l'étudiant se rendent régulièrement sur les sites distants afin de mieux piloter les différentes antennes de l'UPVD.

- Politique générale des partenariats avec le monde socio-économique :

La politique générale des partenariats socio-économiques s'est construite ces huit dernières années selon différentes approches complémentaires :

- Nouer des liens forts avec le tissu local TPE/PME au travers de la Fondation UPVD et en s'impliquant dans les regroupements correspondants comme UPE 66 ;
- Renforcer les liens socio-économiques sur nos axes de force comme les énergies renouvelables, l'environnement, le patrimoine... ;
- Mettre en place les outils nécessaires à notre contribution au développement économique local (incubateur, MIRO INCUBE, PEPITE-LR...).

On note ainsi, concernant ce champ, les exemples déjà cités mais aussi des start-ups au sein de l'incubateur dans le domaine du tourisme, du patrimoine et du numérique, notamment.

- Déséquilibre flux entrants / flux sortants (politique à l'international) :

Depuis quelques années, le flux sortant des étudiants de l'UPVD candidat à la mobilité a subi une forte stagnation, voire une diminution. Plusieurs facteurs sont entrés en jeu dans ce phénomène. D'une part, lors de l'unification des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, une forte période de flou dans la mise en place de la procédure d'accompagnement financier par la nouvelle région a généré cette année-là un abandon de très nombreux projets de mobilité (plus d'un tiers au niveau de l'établissement). D'autre part le réseau des « correspondants Erasmus » était, en lettres, sciences humaines et droit, organisé depuis de nombreuses années de façon bien trop « morcelé ». Ainsi de nombreux enseignants s'occupaient de la validation des demandes de validité des mobilités mais chacun seulement pour un diplôme, sans vision globale et surtout sans assurer la partie « promotion de la mobilité ». Ce réseau des correspondants Erasmus a été totalement réorganisé en juin 2019. Tout d'abord en diminuant le nombre des correspondants afin que chacun ait une vision plus globale. D'autre part en les impliquant dans les actions de promotion de la mobilité. Les effets de cette restructuration ne se font cependant pas encore sentir.

Nous souhaitons cependant indiquer que des actions de promotions ont été mises en place lors des deux dernières années, tels que la Journée internationale en octobre et les visites des antennes (Mende, Narbonne ou Carcassonne) par le service des relations internationales.

Enfin, l'UPVD est une université de proximité, qui offre un accès direct et très ouvert à l'enseignement supérieur, sur un bassin de recrutement assez défavorisé. Cela se traduit par un taux de boursiers néo-bacheliers de 49,5% en L1. Par manque de moyens financiers, nos étudiants sont donc peu mobiles. Dans bien des cas, ils ne partent à l'étranger que s'ils ont obtenu un contrat dans le pays d'accueil (de lecteur par exemple).

- Cas particulier de la licence LLCER :

La licence LLCER présente un dossier unique d'auto-évaluation puisqu'il ne faut présenter qu'un seul dossier par mention. Pour autant, les trois parcours fonctionnent en réalité comme trois mentions distinctes, reposant sur trois équipes pédagogiques et trois départements de formation différents, au sein de deux composantes (LSH et IFCT). La concertation entre les trois équipes est cependant bien réelle, comme en témoignent les mutualisations entre les trois maquettes, par exemple.

- Taux de renouvellement du nombre de partenaires professionnels du SIP :

Le nombre de partenaires professionnels du SIP a doublé en 4 ans et environ 50/100 des partenaires sont fidélisés d'une année sur l'autre. Le SIP travaille avec des partenaires historiques tels que Pôle Emploi, l'APEC, le CJD (club des jeunes dirigeants), l'UPE (l'Union pour les Entreprises), le CRP (le club des responsables des personnels), et des pépinières d'entreprises. Une relation étroite s'est instaurée avec ces partenaires qui participent à chacune de nos manifestations.

Par ailleurs, chaque année, des professionnels interviennent dans le cadre des modules et ateliers organisés par le SIP. Nous disposons d'un « vivier » de 150 professionnels environ susceptibles de pouvoir intervenir en fonction de leur disponibilité, ceux-ci étant soit employeur, soit salariés. C'est la raison pour laquelle, d'une année sur l'autre, nous pouvons ne pas faire appel aux mêmes intervenants.

- Généralisation des modules de professionnalisation à tous les étudiants du champ :

Toutes les formations de l'établissement comprennent actuellement des modules permettant la professionnalisation des étudiants. En accord avec l'arrêté Licence, ce dispositif est renforcé pour l'offre de formation 2021-2025. En effet, les modules « insertion professionnelle » sont obligatoires dans toutes les maquettes de licence et sont placés dans l'UE ou le bloc de compétences préprofessionnelles, ou transversales pour ce qui est de la formation au numérique. Ils seront également contextualisés par domaine de formation et feront l'objet d'une concertation entre le SIP et les composantes :

- L1, maintien du « PPP » (Projet Professionnel Personnalisé) ;
- L2, « Formation au numérique », le choix de passer ou non la certification PIX revenant à l'étudiant ;
- L2, « Mieux se connaître et exprimer son parcours », module généraliste qui fait suite au PPP et propose une réflexion sur ses qualités, ses intérêts et motivations professionnels (tests, portfolio...), un apprentissage de l'expression de son parcours, une aide à la prise de recul, à la formulation, à la mise en lumière de ses forces, à l'expression des doutes ou des points de vigilance de son parcours ;
- L3, bouquet de formations, permettant aux étudiants de choisir une formation parmi :
 - ✓ « Savoir-faire une candidature efficace pour un recrutement (stage, job, emploi, master) », module de présentation de la méthode de recherche et exercice pratique (notion de réseau professionnel), aide à la réalisation de CV, lettres de motivation, ou autres outils de communication, préparation aux entretiens de recrutement ;
 - ✓ « Premiers pas vers l'entrepreneuriat », module conçu pour développer l'esprit d'entreprise, appréhender les dispositifs et structures dédiés à l'entrepreneuriat, comprendre les grandes étapes de la création d'entreprise et sensibiliser à la conduite de projet en équipe ;
 - ✓ « Initiation à la recherche », module facultatif d'initiation à la recherche, mis en œuvre par chaque formation au sein des composantes, qui donne un aperçu de ce domaine et permette aux étudiants qui le souhaitent de s'inscrire en master recherche en connaissance de cause ;

- ✓ « Initiation aux métiers de... », module facultatif, sur proposition des composantes et mis en œuvre par ces dernières, qui peut être une ouverture vers d'autres filières via des mutualisations intra ou inter-composantes.

Dans le cadre de la convention de rapprochement qui remplace l'ancienne COMUE LRU, l'UPVD est en charge du portage du pôle PEPITE-LR, l'un des meilleurs de France. Hébergé au sein de notre hôtel d'incubation, PEPITE-LR permettra de renforcer le volet entrepreneuriat de l'UPVD.

Il existe en outre deux options transversales que chaque équipe pédagogique peut faire figurer ou non dans les maquettes de licence, FLE (Français Langue Étrangère) et Pré-MEEF (préparation aux Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation).

- En master 1 et 2, les modules professionnels suivants sont proposés en option :
 - ✓ M1 : « Communication et posture professionnelle, module qui vise à retravailler toute la démarche et les outils de recherche de stage, job, emploi mais aussi à approfondir ses outils de communication (CV et lettre de motivation, avec possibilité de candidater en anglais ou en espagnol) ;
 - ✓ M2 : « Conduite vers l'emploi », module qui permet de travailler de façon approfondie la préparation aux entretiens de recrutement mais aussi, de façon pratique, sur les techniques de développement du réseau professionnel (simulation d'échanges de cartes de visite, témoignage d' alumni...);
 - ✓ M2 : « Partage des savoirs », module de diffusion de la culture scientifique.

Par ailleurs, l'UPVD a remporté en mai 2017 l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien à l'insertion professionnelle des diplômés des Sciences humaines et sociales (SHS) des établissements d'enseignement supérieur ». Le dispositif propose, par le biais d'actions collectives et d'un accompagnement individuel, de changer le regard porté aujourd'hui sur les formations en ALL-SHS mais aussi d'aider concrètement les étudiants de ces formations à dessiner leur carrière. Un conseiller en insertion a été recruté dans le cadre de cet AMI afin d'accompagner les étudiants des filières ALL-SHS dans l'appropriation des connaissances et compétences de leur formation, en vue d'une meilleure valorisation de celle-ci et donc, d'une meilleure insertion professionnelle.

- PIX niveau 2 en master semble être un niveau assez faible :

Les modules de compétences numériques menant à la certification PIX, dénommés informellement au sein de l'établissement « niveau 1 » en licence et « niveau 2 » en master, ne correspondent pas aux niveaux tels qu'évalués sur une échelle de 1 à 8 (actuellement 1 à 5) par la plateforme Pix pour chacune des 16 compétences. Précisément, dans le cadre d'une approche par compétences, les modules de compétences numériques n'impliquent pas que les étudiants atteignent un niveau uniforme dans chacune des 16 compétences. Le « niveau 2 » évoqué en master correspond donc à un perfectionnement des compétences acquises en licence ainsi qu'à l'acquisition éventuelle de nouvelles compétences numériques, dont les exigences sont variables en fonction des formations, sans correspondre uniformément à un niveau « Pix » donné.

- Pilotage du champ de formation :

L'organisation en champ de formation étant récente, et le champ INTERMED étant composé de formations regroupées au sein de 5 composantes, le pilotage du champ et le lien avec l'ED 544 du même domaine sont effectivement à développer. De nouvelles structures transversales d'établissement, comme la Fédération de Recherche Énergie Environnement (FREE), vont y contribuer.

- Insuffisance de Pr et MCF HDR dans certaines formations :

L'UPVD n'a bénéficié d'aucun accompagnement de la tutelle lors du passage aux RCE, ni depuis. Chroniquement sous-dotée en postes, l'UPVD consomme ainsi à ce jour 100% de sa masse salariale tout en ayant gelé des postes d'EC. En comparant les effectifs EC de l'UPVD à ceux d'établissements pluridisciplinaires de même taille, il ressort qu'il nous manque 10% d'EC supplémentaires, soit environ 40 postes. A dotation État quasi constante, nos charges augmentant (environ 1 million d'euros de GVT chaque année), notre situation ne peut s'améliorer. Pour autant, l'UPVD a toujours maintenu chaque année une campagne emploi, des promotions PR et des primes. Tout cela a été largement exposé dans le cadre du dialogue de gestion annualisé avec le Recteur. L'établissement a demandé une augmentation significative de sa dotation État sur la masse salariale de manière à dégeler ses emplois.

- Évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) :

Pour l'instant l'EEE n'est pas généralisée à l'UPVD car elle repose essentiellement sur les ressources du CAP, service récent et composé uniquement d'une directrice, maître de conférences, et d'un ETP administratif. La directrice du CAP ne bénéficie que d'une décharge de 96h et assure ses enseignements sur le site distant de Font-Romeu. Toutefois, nous testons actuellement un dispositif de généralisation de l'EEE intégré au conseil de perfectionnement au sein d'une formation (la licence SVT) que nous avons pour projet de déployer une fois validé.

- Recommandations générales :

Concernant la recommandation de mieux exploiter notre situation géographique avantageuse :

- ✓ Au niveau transfrontalier, l'UPVD est membre de la Xarxa Vives d'universitats, qui regroupe actuellement 21 universités d'Espagne, d'Andorre, d'Italie et de France. L'UPVD est actuellement établissement porteur d'un projet d'Université Européenne, UNIVERS, qui a pour but de relever les nouveaux défis des territoires transfrontaliers. On peut aussi citer le projet transfrontalier ETFERSASO dans le domaine sanitaire et social, également porté par l'UPVD, ou encore LLL-TRANSVERSALIS (Interreg POCTEFA 2014-20).
- ✓ Au niveau régional, notre situation géographique n'est réellement avantageuse que depuis la fusion des anciennes régions au profit de l'Occitanie il y a trois ans. Nous en mesurons déjà les effets de manière significative, mais il faut du temps pour en mesurer les effets sur les indicateurs. Le rapprochement entre les étudiants et la recherche, tout comme celui du pilotage du champ, étaient largement parmi les objectifs des projets déposés au PIA3 comme les EUR et NCU, pour lesquels nous nous sommes beaucoup investis sans succès.

Ceci démontre notre volonté, notre mobilisation, mais faute de moyens, notamment humains, et compte tenu des très nombreuses réformes à absorber, notre communauté à l'asphyxie a du mal à remplir toutes les missions attendues.

II. Observations Dossiers Formation du champ INTERMED

A. Licences

1. Licence Histoire

Quelques éléments peuvent sans doute éclairer les rapporteurs sur deux des principaux « points faibles »

relevés en conclusion :

- Insuffisance des dispositifs d'aide à la réussite.

Cet item dans les principaux points faibles de la formation nous surprend dans la mesure où nous sommes la seule formation de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Perpignan et l'une des rares de l'université à avoir mis au point un dispositif oui si pour les étudiants potentiellement en difficulté du fait de leurs résultats dans le secondaire, avec une forte implication des enseignants chercheurs titulaires et notamment, des professeurs d'université, ainsi que du Service central de documentation. D'autre part, la licence d'histoire et le département d'histoire en général ont été aussi parmi ceux qui organisent un tutorat pédagogique par un contrat étudiant et un suivi important de celui-ci par l'équipe.

- Déséquilibre entre les quatre périodes au niveau des enseignants-chercheurs, au détriment des modernistes et antiquisants.

Cette sensation de déséquilibre entre les quatre périodes provient probablement d'une mauvaise présentation de notre part du dossier d'évaluation. En réalité, il y a deux enseignants chercheurs en contemporaine, deux enseignants chercheurs en moderne, deux enseignants chercheurs en médiévale et un PRAG docteur en ancienne. Chaque période est donc totalement équilibrée en termes de potentiel de cours : 384 htd par période. D'autre la part, la licence s'appuie sur un équilibre complet dans la formation entre les quatre périodes qui ont toutes le même nombre d'heures dédiées.

Le déséquilibre en nombre d'intervenants provient du fait que le responsable de la formation (qui est aussi vice-président délégué à la démarche Qualité de l'université et était jusqu'à l'automne 2019 vice-président de la section 22 du CNU) très pris par des tâches administratives ou d'expertise, a jugé nécessaire, pour couvrir une partie de la charge, de prendre deux chargés d'enseignements. Mais ces chargés d'enseignements vacataires de contemporaine ne font pour l'un que 24h CM et pour l'autre que 48 h TD. De même, en médiévale, la présence de jeunes doctorants, l'une sous contrat doctoral et l'autre sur le point de soutenir, a décidé l'équipe pédagogique à intégrer ces jeunes chercheurs dans les cours (notamment TD de L1) pour les préparer à une possible carrière d'EC. Mais cela ne déséquilibre pas le potentiel de titulaires de notre équipe. Nous sommes cependant bien d'accord sur le fait qu'il manque d'encadrement d'enseignant chercheur en histoire ancienne et pour cette raison, un poste de MCF en 21e section a été mis au recrutement par la campagne emploi 2020. L'objectif du département serait de pouvoir équilibrer en effet complètement son potentiel d'enseignant chercheur avec deux Enseignants chercheurs historiens pour chaque période (il nous manquera pour cela à partir de l'année prochaine un dernier EC en histoire ancienne à recruter).

2. Licence Géographie et Aménagement

▪ Finalité

« Toutefois, la bonne adéquation des enseignements avec ses finalités n'est pas démontrée ».

En L3, la très grande majorité de nos étudiants s'oriente vers l'aménagement, ce qui correspond tant à la spécialité des enseignants qu'aux débouchés professionnels disponibles dans la région. Les étudiants souhaitant poursuivre en Master MEEF sont rares, et les effectifs n'ont ces dernières années pas permis d'ouvrir la totalité des cours, car le seuil d'ouverture était atteint seulement pour les cours mutualisés avec d'autres filières. Compte tenu de ce contexte et des retours du Conseil de perfectionnement, nous avons revu l'option géographie dans la nouvelle maquette, en y inscrivant uniquement des cours mutualisés avec d'autres filières (histoire, histoire de l'art, préhistoire) ce qui va garantir l'ouverture de l'option même si peu d'étudiants de géographie la choisissent. Par ailleurs, nous avons ajouté (en option) des cours préparant au Master Archéologie, Sciences pour l'archéologie, parcours Quaternaire-Préhistoire, pour attirer un nombre plus important d'étudiants et pour renforcer cette option « géographie » et la rendre plus attractive.

▪ Positionnement dans l'environnement

« Le dossier d'autoévaluation n'évoque pas de partenariat ou convention spécifique avec les acteurs du monde socio-économique. »

Si aucune convention spécifique n'existe à ce jour, nous disposons en revanche de partenariats privilégiés articulés notamment autour du réseau de nos anciens étudiants qui travaillent aujourd'hui dans des structures du département. Ces réseaux nous permettent de travailler chaque année avec des collectivités territoriales (services d'urbanisme de *Perpignan Métropole*, de Canet en Roussillon, etc.) et des bureaux d'études en Aménagement : nous leur envoyons chaque année des stagiaires dont une partie sera recrutée dans ces mêmes structures à l'issue du Master.

Par ailleurs, l'atelier « aménagement urbain, régional et rural » se fait en partenariat étroit avec des collectivités territoriales, car les étudiants travaillent en général sur des vrais projets ou commandes.

« La dimension internationale de la mention est peu développée. Bien qu'il soit indiqué que les étudiants peuvent bénéficier des accords de mobilité mis en place au niveau de l'UPVD, les flux sortants sont très faibles (un ou deux étudiants par an) »

Des accords spécifiques à la mention ont été passés avec les universités de Heidelberg et de Freiburg (Allemagne) : un groupe d'étudiants allemands de l'université de Freiburg est accueilli chaque année dans le cadre d'excursions communes avec les étudiants de L2 et L3 de l'UPVD. En outre un programme d'échange est en cours avec le Québec par le biais du Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI) : plusieurs étudiants y sont partis ces dernières années et des demandes sont en cours également cette année.

▪ Organisation pédagogique

« La maquette présentée est difficilement lisible. Les liens entre le nombre d'heures enseignées, les coefficients et les crédits ECTS sont peu lisibles ; la proportionnalité des trois éléments n'est pas claire dans l'ensemble. »

Les coefficients et les crédits ECTS sont attribués en fonction du volume horaire, du type de cours (CM/TD) et des matières enseignées. Ainsi, les coefficients et ECTS les plus importants sont attribués aux CM de géographie/aménagement, tandis que les TDs et les cours optionnels d'autres filières (histoire, sociologie...) sont crédités de coefficients et ECTS plus faibles.

« sans que l'effectivité de ces réorientations ne soit documentée »

Les réorientations se font le plus souvent après le premier semestre, plus rarement à la fin de la L1 ou de la L2. Les étudiants concernés par les réorientations sont peu nombreux : il s'agit le plus souvent d'un ou de deux étudiants qui partent vers d'autres filières, et d'un nombre équivalent d'étudiants qui arrivent en géographie. Si les flux sont faibles, l'argument d'une réorientation facile à mettre en place nous permet de recruter chaque année des étudiants indécis à la sortie du baccalauréat, dont la grande majorité poursuit en fait chez nous tout au long de la Licence. Nous ne prenons pas en compte ici les étudiants inscrits en première année mais à l'absentéisme chronique, pour lesquels la « réorientation » correspond plutôt à une sortie des études.

« Les excursions de travaux pratiques (TP), y compris à pied, depuis le campus vers les quartiers proches ou vers des zones naturelles également attenantes, ne sont pas suffisamment présentées. »

Des excursions sont réalisées chaque semestre, dans le cadre des cours proposés. Elles sont même l'une des caractéristiques de notre discipline où le travail de terrain prend une place importante. Dès le premier semestre, les étudiants sont emmenés sur le terrain pour être initiés à l'analyse des territoires (3 excursions de 4h dans le cadre du cours « enjeux de l'aménagement »). Deux autres TD « études de terrain » sont placés respectivement en S2 et S4. Par ailleurs, d'autres excursions sont réalisées dans le cadre de TD « généralistes » pour mettre en pratique des notions étudiées en cours, en particulier des sorties d'herborisation en écologie/géobotanique (S3), deux excursions en biogéographie (S4) pour étudier les milieux méditerranéens, une sortie consacrée à la gestion des espaces littoraux (S4), une excursion dans le cadre du cours « tourisme

et patrimoine » (S5), et un travail de cartographie sur le terrain dans le cours « télédétection et cartographie » (S6).

Au S3, une sortie est proposée dans le cadre du cours « villes et métropolisation » qui propose une lecture de la ville par des travaux de groupes autour de problématiques telles que la gentrification ou encore la ségrégation. Ces travaux ont conduit les étudiants, suivant les années à Barcelone, Marseille ou encore le centre-ville de Perpignan.

À ces excursions systématiques s'ajoutent des sorties proposées ponctuellement et hors maquette en fonction des opportunités (par exemple des excursions communes avec des étudiants étrangers en visite dans la région, excursions communes avec les étudiants de Master en Catalogne espagnole, etc.).

Pour des raisons logistiques, les excursions sont réalisées en majorité dans les environs proches de Perpignan, entre les Corbières, les Aspres et le littoral, et dans les Pyrénées Catalanes. Toutefois, des excursions sont ponctuellement organisées ailleurs, notamment dans les métropoles alentours (Barcelone, Marseille).

« L'ouverture vers les futurs milieux professionnels ou préprofessionnalisation est faible, en-dehors d'une UE de préprofessionnalisation au deuxième semestre (S2) et d'un stage obligatoire de quatre à six semaines (crédité de quatre ECTS) au sixième semestre (S6). »

L'ouverture vers les futurs milieux professionnels se fait tout au long de la troisième année. Le lien avec le monde de travail est assuré par une part importante de professionnels qui interviennent dans la formation (plus de 60h par semestre). Par ailleurs, dans le cadre des ateliers « aménagement urbain, régional et rural » les étudiants sont amenés à travailler sur de véritables projets (commandes passées par des collectivités territoriales en général).

« Des enseignements de langue vivante sont bien présents à chaque semestre (choix parmi cinq langues) et les étudiants choisissant l'anglais ou l'espagnol suivent une préparation à la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) de niveau 1 (ce qui interroge, étant donné que le niveau 1 du CLES correspond au niveau B1, un niveau à peine équivalent à celui du baccalauréat). »

Cette compétence est prise en charge par les services du CLES dans notre établissement et ne relève donc pas de nous directement.

« Des conférences en langue étrangère (anglais et espagnol) sont prévues dans la maquette (deux ECTS) mais on ignore le contenu de ces conférences et la façon dont la participation des étudiants est évaluée. »

Les « conférences en langue étrangère » étaient dans un premier temps conçues comme un cycle de conférences, dispensées par des enseignants divers (titulaires, doctorants, professeurs invités...) en anglais et espagnol, et à thématiques libres. Ce format s'est avéré trop disparate, et la maîtrise de la langue espagnole insuffisante par certains de nos étudiants. Après discussion en Conseil de perfectionnement, nous avons donc recentré ce cours sur des thématiques liées à l'aménagement et sur des questions urbaines enseignées uniquement en anglais. L'évaluation se fait par écrit (par oral en deuxième session); une réponse en anglais aux questions est encouragée mais non obligatoire. Dans la nouvelle maquette, les conférences seront remplacées par un cours directement intitulé « *urban studies* ».

« Un système d'enseignant tuteur référent (un par année d'étude) a été mis en place dans le cadre du plan réussite en licence, mais il ne semble pas efficient. Enfin, les petits effectifs permettent manifestement un suivi plus individualisé des étudiants. »

Ce dispositif est efficace dans la mesure de l'intérêt que lui portent les étudiants : il a des résultats positifs sur les étudiants suivis. Ceux à l'absentéisme chronique en première année - et qui comptent pour la grande majorité des échecs - n'investissent en revanche pas ce dispositif. Inscrits mais absents la plupart du temps, leur choix des études en géographie relève souvent de logiques non académiques sur lesquelles nous n'avons malheureusement pas de prises.

▪ Pilotage

« L'équipe pédagogique se compose de neuf enseignants-chercheurs et d'un enseignant agrégé de l'enseignement secondaire (PRAG), ainsi que de quelques doctorants et d'une dizaine de chargés de cours (des professionnels de l'aménagement pour la plupart), sans plus de précisions. »

Ces chargés de cours sont essentiellement des professionnels embauchés dans les services d'urbanisme des collectivités territoriales, des agences d'urbanisme ou encore de cabinets d'avocats du département des Pyrénées Orientales. Le département de géographie s'appuie ici sur un réseau particulièrement bien rodé qui est constitué en partie d'anciens étudiants issus de notre Master UHA.

« Un Conseil de perfectionnement se réunit une fois par an mais sa composition n'est pas conforme à la réglementation en vigueur (il n'intègre pas de professionnel extérieur à la formation ni de représentant des étudiants). Les étudiants sont manifestement consultés en amont des réunions du conseil. Aucun compte-rendu n'a été annexé au dossier d'autoévaluation, ce qui empêche de comprendre le fonctionnement du conseil et son rôle. »

Non, les représentants élus des étudiants sont systématiquement invités au Conseil de perfectionnement. Les discussions avec eux (issues des informations qu'eux-mêmes font remonter de leurs collègues étudiants dans les 3 promotions de Licence) sont au centre de l'activité du Conseil. Une ou un représentant des intervenants **professionnels** participe également aux Conseils. Des compte rendus sont systématiquement rédigés et figurent en annexes.

Les connaissances et compétences sont évaluées en contrôle continu ou en contrôle terminal, selon différentes modalités qui sont communiquées aux étudiants.

▪ Résultats constatés

« La répartition des étudiants entre les deux options en L3 n'est pas connue. »

Une très grande majorité des étudiants choisissent l'option Aménagement en L3.

« Le taux de réussite faible en L1 (entre 30 % et 40 % selon les années), (...), le suivi des diplômés est insuffisant : le dossier d'autoévaluation ne fournit pas de chiffres précis (...) Les conditions de ce redoublement d'un diplôme déjà validé ne sont pas précisées, ce qui est regrettable. »

Environ 30-40% des étudiants qui ont obtenu la L3 option aménagement continuent leurs études en Master UHA à l'UPVD, et un nombre à peu près équivalent s'oriente vers des Masters d'autres universités, le plus souvent vers d'autres spécialisations (en environnement notamment). Les diplômés restants choisissent d'autres filières (concours de l'enseignement, licences professionnelles, etc.), ou partent une année à l'étranger avant de revenir, ou commencent à travailler (poste de technicien dans des collectivités territoriales ou dans des bureaux d'études, mais aussi dans une large palette de métiers : journalisme, entreprise familiale, etc.). Nous joignons en annexe une présentation de l'étendue des métiers possibles basée sur les retours obtenus auprès de nos anciens étudiants.

Les étudiants avec des résultats trop faibles pour intégrer un Master de leur choix redoublent la L3 sans valider le diplôme. Ils peuvent ainsi repasser les matières non validées, voire même renoncer à des notes trop faibles pour pouvoir repasser la matière l'année suivante.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- **Une formation largement pluridisciplinaire en L1 et L2, permettant une personnalisation du parcours de l'étudiant et des possibilités de réorientation vers d'autres mentions du champ.**
- **Présence d'un stage obligatoire en L3.**

Principaux points faibles :

- **Manque d'informations précises concernant le fonctionnement du conseil de perfectionnement, dont la composition n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.**
- **Absence de données précises concernant le suivi des diplômés, et insuffisance des analyses proposées.**

Des éléments de réponse sont apportés au fil du texte sur ces questionnements (voir plus haut)

3. Licence Histoire de l'Art et Archéologie

Page. 36 : Toutefois, la formation projetée de mettre en place des parcours différenciés en troisième année de licence (L3) à partir de 2021, ce qui semble un bon compromis.

Effectivement, la nouvelle maquette propose une formation avec les deux parcours, qui correspond à la volonté de créer une dynamique qui fera augmenter les effectifs. Cela permettra également à moyen terme de renforcer nos moyens en archéologie et Histoire de l'art.

Page 37 : Le numérique. On s'étonnera de l'absence d'une formation SIG

Cet enseignement, souhaité par les enseignants de la formation, n'a jamais pu être programmé au sein de la formation malgré les demandes faites au département de Géographie, qui en assure la gestion. La nouvelle maquette prévoit un renforcement de l'enseignement et de la pratique numérique avec Notamment du Dessin Assisté par Ordinateur (DAO).

p. 37 : Le rapport mentionne le non-renouvellement d'un poste en « Archéologie préhistorique pluridisciplinaire » depuis 2017. (partiellement composé par un poste d'ATER).

Il est en effet primordial que la tutelle puisse remédier à ce manque, qui, comme l'indique justement l'auteur du rapport « affaiblirait significativement l'un des atouts disciplinaires » de cette Université.

A ce jour, pour la campagne emploi 2020-21 : l'ouverture d'un poste de PR en préhistoire est prévu. La formation souhaite toutefois le maintien du poste de MCF en cas de promotion de la collègue HDR actuellement en poste.

4. Licence Lettres

La licence soumise à l'auto-évaluation était conçue comme une licence de transition à la suite de la fermeture de la licence de Lettres classiques qui était proposée en parallèle avec celle de Lettres modernes (mêmes enseignants et nombreux cours mutualisés). Les défauts qui lui sont reprochés ont déjà été listés et corrigés par l'équipe qui prépare la prochaine maquette.

Cet historique explique sans doute la qualification de pluridisciplinaire présentée comme un point fort dans l'évaluation, qui correspond à la mise en commun des divers enseignements modernes et classiques de la discipline littéraire.

Pour répondre aux points faibles qui ont été soulignés par le rapport :

▪ **Le manque de clarté et les « incohérences » dans l'architecture de la formation sont liés à l'historique mais on peut aussi y voir la volonté de faciliter l'accès à nos étudiants à des débouchés de nature diverse.**

Les objectifs du parcours « littératures » (méthode de travail, connaissance et analyse de la littérature française, ...) étaient majoritairement de préparer les étudiants aux concours Meef 1^{er} et 2nd degrés (orientation plébiscitée par toutes nos promotions d'étudiants de licence depuis des années).

Les objectifs du parcours « Humanités » (large part donnée à la culture générale, méthodologie des concours administratifs, ...) étaient d'ouvrir un éventail plus large de débouchés possibles. Il est clair qu'une licence disciplinaire n'est pas directement professionnalisante. Nous informons d'ailleurs dans le cadre des liaisons Université/lycées que le choix de ce type de licence nécessite une poursuite d'étude en licence professionnelle ou en master pour entrer dans la vie active. Nous avons détaillé dans le rapport les débouchés proposés par

le département de Lettres et FLE dans lequel s'inscrit cette licence, ce qui n'exclut pas que certains de nos étudiants choisissent d'autres sites universitaires qui répondent à leur souhait professionnel (par exemple le master Métiers du Livre à Montpellier 3).

Dans ce contexte, la place accordée aux langues et cultures anciennes dont le grec qui prévoit une progression sur les 6 semestres de la licence favorise d'une part l'accès aux métiers du tourisme culturel (guide culturel, agence de voyage, librairies, éditions, collectivités locales...) et d'autre part, permet d'établir des passerelles avec les départements d'Histoire et d'Histoire de l'art de la faculté LSH de l'UPVD.

- **Effectifs :**

Le faible effectif des étudiants inscrits dans le parcours Théâtre est dû au choix pédagogique qui a présidé à sa conception : Le parcours théâtre est bel et bien une variante de la licence de lettres qui prévoit un allègement de quelques UE de Lettres au profit d'une formation d'art dramatique assurée par le conservatoire. Le faible nombre d'inscrits s'explique :

- par la nature sélective de ce parcours : il y a une double sélection (à l'université et au conservatoire)
- par la mise en place d'un quota convenu entre les deux institutions (désormais un maximum de 6 étudiants en L1) et conditionné en particulier par les capacités d'accueil et les modalités de formation du conservatoire. Si l'on excepte quelques étudiants qui ont décidé en cours de parcours de se consacrer pleinement à la licence de lettres ou de changer d'orientation, globalement les étudiants inscrits dans ce parcours obtiennent leur diplôme après 3 ou 4 ans de Licence.

- **La question du tissu socio-économique**

On conviendra qu'il est difficile de faire des liens directs entre les études littéraires et le secteur économique : la formation Lettres entretient cependant des liens certains avec plusieurs acteurs locaux, et pas seulement avec son partenaire du CRR : nous avons mentionné les nombreuses collaborations avec le Théâtre national de l'Archipel, mais aussi avec l'Institut Jean Vigo, les médiathèques. Plus récemment, nous développons des relations avec le Centre International de Journalisme (organisateur du festival Visa pour l'image).

- **Conseil de perfectionnement**

Nous remercions le comité d'évaluation d'avoir attiré notre attention sur le caractère non réglementaire de la composition des conseils de perfectionnement. Nous y remédierons pour le prochain contrat.

- **Autres points soulevés**

A propos de l'accueil des publics spécifiques, on reproche à notre dossier de ne mentionner que les dispositifs mis en place par l'Université mais il est évident que les étudiants en situation de handicap bénéficient dans notre département d'une attention particulière dans la relation pédagogique et d'un accompagnement personnalisé mis en place avec le service de santé de l'Université et la Cellule des étudiants à besoins pédagogiques particuliers du SEVEOH.

Quant au PPP, il se compose en L1, comme pour tous les départements de l'UFR LSH, de plusieurs séances en présentiel (1 CM et des TD), d'un dossier, de l'entretien avec un professionnel et d'un oral devant jury donnant lieu à évaluation.

En ce qui concerne la faible utilisation des outils numériques, elle dépend moins de la mauvaise volonté des enseignants que du faible équipement des salles mises à disposition (même si très récemment le nombre de salles équipées a augmenté).

On ne voit pas la raison qui nous amènerait à chercher des coopérations avec des licences identiques des universités de Montpellier et Toulouse et nous serions intéressés par des éclaircissements sur cette proposition.

Concernant l'adossement à la recherche, les enseignants-chercheurs de la formation réinvestissent forcément leur travail de recherche dans le contenu des cours qui conservent des intitulés suffisamment généraux pour

permettre une flexibilité dans leur prise en charge. Nous rappelons que la licence a vocation à dispenser des fondements disciplinaires, l'entrée dans la démarche de chercheur étant plus spécifique à une formation de master. Toutefois, dans le parcours Humanités, certains cours de L3 sont clairement des initiations aux méthodologies de la recherche, en lien avec les travaux de l'équipe CRESEM et nous proposons chaque année une journée d'études où les enseignants chercheurs du département interviennent sur un thème en présence des étudiants de Lettres.

5. Licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales

▪ Présentation de la formation

La formation à distance de la LLCER se fait à travers deux dispositifs complémentaires :

- l'IFCT propose un service de formation en ligne, nommé SETELCAT.
- La plateforme Moodle permet aux enseignants de mettre leurs cours en ligne ; elle est également un outil essentiel dans le processus d'hybridation des cours dans lequel se sont engagés trois enseignants d'espagnol et un enseignant d'anglais. Cette démarche d'hybridation implique la maîtrise de logiciels interactifs tels que H5P, qui contribuent à la dynamisation des enseignements de la LLCER.

▪ Positionnement dans l'environnement

L'UPVD est une université à taille humaine et de proximité, solidement ancrée dans son environnement local et régional ; il en est de même pour la Licence LLCER. Les liens avec l'environnement universitaire régional de cette formation se matérialisent principalement dans la Licence professionnelle Métiers de la traduction et de l'interprétation que propose l'IFCT à partir de la L3 (avec une convention de fonctionnement et de co-diplomation avec la Faculté de Traduction-Interprétation de l'Université Autonome de Barcelone). Pour les autres parcours, il existe principalement des liens avec l'Université de Montpellier ; ceux-ci se consolident à partir du Master par le biais du Master MEEF de l'INSPE de l'Académie de Montpellier. Enfin, les accords Erasmus avec l'Université des Îles Baléares densifient également les liens universitaires régionaux de la Licence LLCER.

▪ Organisation pédagogique

Détails de la formation du parcours Espagnol

Les éléments d'information concernant l'intitulé des cours, les volumes horaires et les crédits ECTS associés du parcours Espagnol seront fournis en annexes.

Stage de Licence 3

Les modalités du stage de Licence 3 sont les suivantes :

Au Semestre 5 les étudiants suivent un module intitulé "Stratégie de recherche de stage ou d'emploi". En suivant, au Semestre 6, ils font un stage professionnalisant d'une semaine entre les examens de janvier et la rentrée du second semestre (coefficient 1, 1 ECTS). Le stage donne lieu à la rédaction d'un rapport qui est le support de l'évaluation.

Le stagiaire choisit son lieu de stage en interaction avec les intervenants de la matière de S5 "Stratégie de recherche de stage ou d'emploi", les camarades de promotion, le Service d'Insertion professionnelle et le Réseau des "Alumni" de l'UPVD. Pour les étudiants du parcours "Métiers de la traduction", le stage est majoritairement effectué dans le domaine de la traduction, de l'interprétariat et de la rédaction multilingue. Si cela est pertinent, le lieu de stage peut être éloigné.

Mobilité Erasmus du parcours Espagnol

Le flux de mobilité Erasmus pour le département d'Espagnol (dont les chiffres n'avaient pas été communiqués) est relativement variable : 3 étudiants en 2015-2016 ; 9 en 2016-2017 ; 3 en 2017-2018 ; 8 en 2018-2019, 4 en 2019-2020. Ces chiffres oscillent du simple au double d'une année sur l'autre et dépendent beaucoup de la personnalité des étudiants. Les accords ont lieu avec 12 universités au total (les Îles Baléares, Alicante, Vigo,

La Corogne, Logroño, Séville, Salamanque, Saragosse, Valladolid, Valence, Saint Jacques de Compostelle, Almería). De nouveaux accords sont en train d'être développés avec Valence pour le parcours Anglais, comme indiqué dans la fiche d'autoévaluation, et avec la Faculté de Traduction de Castellón (Espagne) pour le parcours Espagnol et le parcours Anglais.

- **Pilotage**

- Volume des enseignements

Le volume horaire total d'enseignements (heures équivalent TD) s'élève pour le parcours Anglais à 1437h pour la spécialisation MDT et 1539 h pour Études anglicistes ; 1515 h pour le parcours Catalan ; 1638h pour le parcours Espagnol.

- Conseils de perfectionnement

Pour chacun des parcours, les conseils de perfectionnement bi-annuels (à la fin de chaque semestre) sont opérationnels depuis 2014, sur la base d'un cadrage élaboré à l'échelle de l'université et validé en CFVU. Des exemples de comptes rendus des conseils des trois parcours pour les trois dernières années figurent en annexes. Ils donnent une idée précise de la manière dont fonctionnent les conseils de perfectionnement des différents parcours.

A ce propos, il ne nous semble pas pertinent de fusionner les conseils des 3 parcours, chacun ayant ses spécificités pédagogiques ; en revanche, nous envisageons de croiser les résultats des conseils chaque année afin de pouvoir faire évoluer la formation dans son ensemble et en optimiser les modalités.

- **Résultats constatés**

- Effectifs du parcours Espagnol

Comme il pourra être constaté dans le tableau ci-dessous, les effectifs du parcours Espagnol sont relativement constants sur les 6 dernières années. La spécialisation « métiers de la traduction » est peu attractive comme le démontrent les chiffres ; ceci s'explique en grande partie par le statut de LV2 généralement attribué à la langue espagnole. La plupart des Masters en traduction et interprétation exigent la maîtrise de l'anglais et en second lieu d'une autre langue comme l'espagnol. On constate, par ailleurs, une déperdition entre la L1 et la L2 similaire à celles des parcours Anglais et Catalan, de même que la consolidation des effectifs entre L2 et L3.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019 – S1
L1 - Parc HISP	67	47	64	58	57	63
L2 - Parc HISP	23	23	13	22	23	18
L3 - Parc HISP	20	17	21	13	19	21
L2 – Parc METIERS TRA	11	9	6	13	5	7
L3 - Parc METIERS TRA	0	9	7	4	8	4

TOTAUX	121	105	111	110	112	113
---------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

- Echec en L1

En ce qui concerne les dispositifs mis en place contre l'échec en L1, aux heures de tutorat viendront s'ajouter dès la rentrée 2020 les nouvelles mesures de remédiation concernant les bénéficiaires du dispositif « Oui-si », à savoir les étudiants les moins susceptibles de réussir aux examens et de rester scolarisés. Les parcours Catalan et Espagnol ont opté pour des heures supplémentaires en L1 : 50h en catalan, 60h en espagnol (renforcement de l'oral, de l'écrit et méthodologie à la Bibliothèque universitaire, remise à niveau des bases). Le parcours Anglais a choisi de proposer à ces étudiants de faire la Licence 1 en 2 ans en commençant par suivre environ la moitié des cours de la Licence 1, en particulier des matières fondamentales choisies au cas par cas pour combler les manques d'acquis de chaque étudiant. Chaque étudiant en « Oui-si » devra en outre rejoindre le groupe de tutorat animé par un étudiant avancé travaillant en étroite liaison avec certains enseignants de L1 et à participer ainsi à la synergie et à l'émulation développés par ses camarades de promotion lors du tutorat. Il a en effet été constaté que les séances de tutorat, conçues pour les plus faibles, sont suivies majoritairement par les étudiants de niveau moyen et de bon niveau.

- Suivi des diplômés de Licence

Des études très complètes sont effectuées par la cellule d'aide au pilotage de l'établissement sur le devenir des Licences professionnelles et des Masters uniquement. Le parcours Espagnol a entamé une enquête sur le devenir de ses diplômés de Licence depuis le mois de février 2020 et a pour l'instant recueilli une vingtaine de témoignages qui démontrent que la licence LLCER mène autant aux métiers de l'enseignement, qu'à ceux de la traduction, de la communication et du tourisme. Il est néanmoins patent que le nombre de retours est encore insuffisant ; contact a été pris avec les responsables l'insertion professionnelle et du réseau des anciens étudiants pour étoffer cette enquête.

Le parcours Anglais opère un suivi empirique de ses anciens étudiants en l'absence de moyens dévolus au niveau institutionnel. Quelques dizaines d'anciens étudiants sont en contact personnel plus ou moins régulier avec les enseignants ; comme pour le parcours Espagnol, il est constaté que les débouchés — en sus de l'enseignement public ou privé sous contrat — sont variés. Exemples récents :

- traduction technique, activité rédactionnelle, activité éditoriale, après ou sans un cursus de Master ultérieur (plusieurs anciens, postes ou activité en France),
- enseignement de l'anglais pour les entreprises (activité basée à Lyon),
- communication commerciale (firme Lego, poste basé au Royaume-Uni),
- communication commerciale pour le secteur des services technologiques (recherche de marchés globaux pour une entreprise de cartographie, poste basé au Royaume-Uni),
- communication dans le secteur de l'édition (poste basé à Perpignan),
- administration de services à la personne de « conciergerie » de luxe (poste basé à Londres),
- communication dans le secteur entrepreneurial (contrat d'un an, CCI de France au Japon),
- guides du patrimoine après une réorientation en Licence professionnelle de guide-interprète (postes basés en France).

Des témoignages d'anciens étudiants sont diffusés lors des journées « Avenir Pro » de l'UPVD et sur demande individuelle d'étudiants (avec l'accord des personnes concernées).

▪ Conclusions

Nous espérons avoir répondu clairement et précisément aux observations suscitées par notre dossier d'autoévaluation, notamment concernant les modalités du stage de Licence 3, les effectifs, la mobilité et les enseignements du parcours Espagnol.

Ces compléments d'informations permettent de nuancer la remarque sur le relatif manque de dynamisme des

parcours Catalan et Espagnol qui semblent moins attractifs que le parcours Anglais. Néanmoins, pour expliquer cet écart, il faut prendre en compte le poids international de la langue anglaise par rapport à celui du catalan ou de l'espagnol — une réalité qui pèse plus que la proximité de la frontière. Le même phénomène peut d'ailleurs s'observer de l'autre côté de la frontière où l'anglais est plus prisé que le français.

Comme préconisé dans le retour d'évaluation, il convient toutefois, que les parcours Catalan et Espagnol renforcent les liens avec les établissements du secondaire d'une part, et mènent une réflexion plus poussée sur les débouchés professionnels visés par la formation d'autre part. Pour ce qui est des liens avec le secondaire, les rapports étroits que nous entretenons avec les tuteurs des stagiaires MEEF doivent nous amener à multiplier les interventions dans les lycées et collèges, qui sont encore insuffisantes. De même, les séminaires de liaison Enseignement Secondaire/Enseignement Supérieur qui commencent à être organisés de façon régulière au niveau de l'Université vont nous permettre de travailler en ce sens. La réflexion sur les débouchés professionnels est en bonne voie ; il nous faudra désormais mieux communiquer sur la diversité des débouchés de la LLCER pour rendre plus attractifs les parcours Catalan et Espagnol.

Ainsi que recommandé par les experts, l'instauration d'un pilotage au niveau de la mention, réunissant de manière bi-annuelle les responsables de formations et directeurs des études permettra de faire la synthèse et le bilan des conseils de perfectionnement, et d'effectuer des échanges de pratiques et d'expériences qui conduiront à plus d'harmonisation au sein de la mention.

Si l'homogénéisation de la mention doit être renforcée, elle est cependant rendue difficile par la structuration même des composantes de l'Université, avec deux composantes distinctes (UFR LSH et Institut franco-catalan transfrontalier) au sein de la mention. Par ailleurs, malgré les efforts d'harmonisation, les nombreuses mutualisations et les passerelles mises en œuvre, il n'en reste pas moins que les trois parcours couvrent trois aires linguistiques, culturelles et géographiques bien distinctes, qui confèrent à chaque parcours sa spécificité propre.

Les observations émises par les experts sur la Licence LLCER nous encouragent à pousser plus avant notre réflexion et notre concertation afin d'améliorer cette formation en continu.

A ce propos, des évolutions notables sont prévues pour la future offre de formation. Ainsi, le parcours Anglais a prévu la création d'une spécialisation « transmédiatique » trilingue : chaque étudiant devra maîtriser l'espagnol et / ou le catalan, sinon à égalité avec l'anglais, du moins de façon suffisamment opératoire pour comprendre des données orales et écrites complexes, communiquer oralement avec fluidité et produire des documents écrits utilisables professionnellement. Cette option permettra d'introduire dans la Licence LLCER les enjeux de la culture numérique et médiatique du XXI^e siècle, avec des enseignements spécialisés et novateurs. Au sein du parcours Espagnol, la spécialisation Métiers de la Traduction viendra se fondre dans l'UE « Compétences spécifiques », avec des matières telles que traduction juridique, audiovisuelle, scientifique, ou encore interprétariat. Des mutualisations ont été également consolidées et étendues entre le parcours Espagnol et les Licences d'Histoire et d'Histoire de l'Art. Enfin, la mise en place des cursus majeurs et mineurs dans la future offre de formation nous permettra de multiplier les interactions entre nos différents parcours.

6. Licence Musicologie

▪ Sur l'Avis Global

p. 5 « L'évaluation a notamment mis en lumière un problème important de contenu pour la licence Musicologie, qui ne comporte pas d'enseignant en musicologie. »

Idem p. 6 : « la licence Musicologie, dont le contenu est pauvre en musicologie et dont l'intitulé même est problématique ».

=> L'absence d'un enseignant en Musicologie recruté par l'UPVD, qui pouvait s'expliquer au moment de la création de la Licence en partenariat avec le CRR, est devenue un réel handicap.

L'équipe pédagogique souhaite que notre université puisse recruter au plus vite un enseignant-chercheur spécialisé en Musicologie avec des compétences en Histoire de la musique. C'est à cette condition que cette formation pourra véritablement être consolidée et se développer dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, vient d'être recrutée une collègue angliciste (PR 11^e et 19^e sections) ayant ces compétences dans sa spécialité ; il est demandé qu'elle puisse intégrer cette formation si elle le désire.

Toutefois même en l'absence d'un E-C en musicologie, un vrai enseignement en Musicologie a été et est dispensé par des collègues contractuels et titulaires du CRR. Les collègues qui enseignent en « analyse musicale », « théorie de l'écriture musicale », « commentaire d'œuvres » et « histoire de la musique » sont diplômés des universités, docteurs dans la discipline et qualifiés dans la section 18 du CNU. Il en va de la crédibilité de la formation à laquelle nous tenons afin que les étudiants soient véritablement formés et puissent intégrer des masters d'autres universités dans la discipline. L'engagement du département HAA auprès du CRR dépend de cette exigence cruciale.

Le tableau de l'équipe pédagogique aurait pu faire apparaître les qualifications et titres universitaires des intervenants dans l'enseignement de Musicologie, ce qui aurait dissipé sans doute une partie des interrogations.

Mais dans tous les cas, les solutions trouvées, qui dépendent trop de la bonne volonté de la tutelle du CRR, ne peuvent être que transitoires et doivent déboucher sur le recrutement stable d'un E-C qui a vocation à piloter la formation dans le respect des compétences de chacun.

Cette Licence est structurante pour l'agglomération de Perpignan et la région, aussi des solutions rapides sont envisagées pour que l'Université puisse recruter dans les meilleurs délais un E-C, peut-être sous contrat dans un premier temps avec financement de la Région.

p. 7 l'avis concernant « des objectifs scientifiques ou professionnels irréalistes ou peu compatibles avec le contenu des enseignements prodigués » est motivé par une lecture dépréciative de l'enseignement en musicologie jugé absent, alors que 60h par semestre sont dédiées à la discipline déclinée dans ses diverses spécialités.

S'il n'existe pas de retour officiel concernant le devenir des étudiants, tous ceux qui se sont engagés dans une poursuite d'étude en Master à Toulouse ou Paris n'ont rencontré aucune difficulté. Il ne s'agit pas de données statistiques officielles et donc ces retours d'expériences ne peuvent apparaître dans le dossier mais ils sont la preuve de la qualité de la formation. La forte participation des professionnels du CRR ne peut être par ailleurs qu'un atout pour accompagner les étudiants pour tous les enseignements pré-professionnels.

▪ Fiche d'évaluation

p. 52-55

I. Réponse à « Finalité » :

1. « L'objectif de la licence, très récente (2015), consiste à offrir à des étudiants du CRR, dotés a minima d'un niveau d'un début de second cycle, »

Contrairement à ce qui est indiqué, la licence de musicologie n'est pas réservée aux élèves du CRR Montserrat-Caballé. Les élèves candidats sont inscrits sur la plateforme Parcoursup. Chaque année, la soixantaine de demandes dépasse largement le cadre hexagonal. Pour mémoire en 2019, des candidatures sont parvenues des DOM-TOM, du Qatar, du Chili, d'Espagne... La volonté d'avoir un niveau d'études élevé explique qu'en moyenne seulement une quinzaine d'étudiants sont admis chaque année en L1. Un test, organisé en amont, de « formation et culture musicale », suivi d'un entretien sur la motivation, garantit un niveau d'entrée suffisant (début de 2e cycle de conservatoire comme indiqué par la fiche d'évaluation).

2. Concernant les « perspectives différentes » offertes aux étudiants non explicitées et sur « les finalités post-licence » :

L'expérience des années passées permet d'identifier globalement trois catégories d'étudiants effectuant une licence de musicologie :

- Des étudiants, motivés par les disciplines instrumentales classiques (piano, cordes, vents, chant...) qui n'ont pas encore atteint un niveau instrumental suffisant pour se présenter directement en pôle supérieur pour l'étude de leur spécialité, effectuent une licence de musicologie afin d'abonder leur culture musicale et générale. Outre l'apport culturel indéniable qu'elle leur apporte, leur licence de musicologie leur permet ensuite d'obtenir des équivalences pour la suite de leur parcours, voire d'entrer directement en 2e année de pôle supérieur.

- Des étudiants se destinant à une vie de musicien professionnel. On en recense dans les deux promotions ayant validé une licence, et qui ont entamé depuis une activité professionnelle de musicien dans le domaine des Musiques Actuelles. Certains ayant obtenu le statut d'intermittent du spectacle n'excluent cependant pas de préparer une entrée en pôle sup pour continuer à court ou moyen terme un parcours d'études menant au DNSPM ou licence d'interprète (comme leurs collègues des disciplines classiques).
- Des étudiants se destinant à l'enseignement de la musique dans l'enseignement général (collège & lycée). À l'issue de leur licence, ils effectuent un master (Toulouse, Montpellier, Paris, pour les licenciés de Perpignan) avant d'envisager de passer les concours du CAPES et (ou) de l'agrégation de musique. Quelques-uns choisissent le Master MEEF 1^{er} degré pour devenir professeurs des écoles.
- Il existe aussi des étudiants qui effectuent des parcours mixtes : déjà enseignants contractuels dans l'enseignement général, ils poursuivent néanmoins leurs études instrumentales avant de préparer les concours d'entrée aux pôles supérieurs. Trois étudiants ayant obtenu leur licence en 2018 enseignent actuellement en tant qu'assistant contractuel pour le remplacement d'une professeure de piano et de musique de chambre du CRR. Deux de la promotion suivante sont régulièrement engagés dans les orchestres professionnels du conservatoire, tout en préparant par ailleurs des concours.

En conclusion pour ce point, il existe bien une grande diversité de parcours et d'orientations permettant aux étudiants ayant obtenu cette licence d'obtenir des premières expériences professionnelles appréciables, le plus souvent en parallèle des études que la majorité poursuit cependant à l'issue de leur licence.

Cette caractéristique propre à la licence de Musicologie sera mieux identifiée et valorisée avec la future maquette qui devrait voir le jour en 2021, avec deux parcours à partir de la L2, un en musique classique et l'autre en musiques actuelles. Outre le stage de 10 jours en milieu professionnel (scènes musicales, entreprises de productions, enseignement...) déjà dans la maquette actuelle, des matières de préprofessionnalisation (évoquées par la fiche d'évaluation) seront prises en compte, les étudiants participant à la programmation musicale, aux différents orchestres et activités chorales du conservatoire et de la scène musicale perpignanaise.

3. « Les connaissances et compétences ne sont en outre pas identifiées et ne figurent pas dans l'annexe descriptive au diplôme. »

La création de cette licence a été obtenue après la vague principale de la construction de l'offre, certains référentiels n'avaient pas été demandés. La future maquette sera construite à partir des blocs de compétences des fiches RNCP. La progression dans l'acquisition des compétences sera plus visible, tout comme la diversité des enseignements et des connaissances à acquérir.

4. « La licence accorde une part importante à des cours d'histoire de l'art (les trois années), mais sans préciser clairement leur articulation avec les cours de la musique ou de musicologie. »

Il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir un solide socle de connaissances concernant les autres arts que la musique sur l'ensemble des périodes historiques. Les étudiants obtiennent au final des compétences dans une véritable mineure avant même l'instauration de ce type de cursus qui sera mis en place avec le futur quinquennal. Par le biais des enseignements en HA, les étudiants développent la méthodologie universitaire pour mener des recherches, gagner en autonomie, maîtriser la prise de parole et la présentation de dossiers à l'aide de diaporamas, mener un raisonnement de type historique, incluant la maîtrise d'une documentation diversifiée (textes, productions figurées, architecture etc.) et la capacité à commenter une œuvre en fonction de son contexte de création et/ou de réception. Dès la L1, dans le cadre des TD, les étudiants sont impliqués dans des recherches et travaux leur permettant de travailler les rapports entre la musique et les autres arts. C'est un vrai plus pour les étudiants qui partagent avec eux ces cours mutualisés. Une telle formation vise à créer des passerelles entre les métiers liés à la musique et à l'histoire de l'art, pour pouvoir ensuite se spécialiser et/ou travailler dans des lieux d'expositions et/ou de conservation.

Dans la future offre, un étudiant qui le souhaite pourra toujours choisir des options en HA, mais également dans d'autres disciplines comme les lettres, et pourquoi pas des matières de sociologie, pour lui permettre d'acquérir des concepts et méthodes différents de ceux des sciences historiques, ceci afin d'offrir aux

étudiants des parcours plus diversifiés en fonction de leurs objectifs. Enfin, la préparation au DU pré-MEEF sera complètement intégrée à la future offre de formation. Chaque année, quelques étudiants de la licence Musicologie choisissent cette voie.

5. « Sur le plan musicologique, la lecture de la maquette montre que seule l'histoire de la musique est présente dans la formation : rien en méthodologie, en ethnomusicologie, en sociologie de la musique, ni même en musicologie disciplinaire (ce qui rend l'appellation même de cette licence problématique). L'accent sur les disciplines techniques (déjà dispensées dans le CRR) et sur l'histoire de l'art (adossement disciplinaire des enseignants qui composent cette formation) explique cette situation. La question de la légitimité de cette formation reste entière. »

L'U.E Musicologie concerne les disciplines relatives à la culture musicale. Deux enseignements dispensés en parallèle (« histoire de la musique » et « évolution du langage musical », qui comprend la théorie de l'écriture et l'analyse) permettent aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des esthétiques musicales occidentales depuis la période grégorienne jusqu'au XXI^e siècle et des compétences dans l'analyse et commentaire d'œuvres. Le volume horaire de cours dispensé pour ces enseignements est de 360 heures au cours des six semestres. Se rajoute également en L3 un enseignement spécifique de culture musicale « musiques actuelles & jazz », ainsi que de l'informatique musicale et de découverte des nouvelles technologies liées à la création musicale. Il est donc totalement erroné d'affirmer que « seule l'histoire de la musique est présente dans la formation ». L'évaluation pointe l'absence d'enseignement d'ethnomusicologie et sociologie de la musique, qui sont des spécialités particulières qui demandent des moyens supplémentaires que la formation ne possède pas encore, d'autant que les enseignements des UE musique et musicologie reposent sur le seul Conservatoire. Cet état de fait, il est vrai problématique, est mis en avant par l'équipe pédagogique et connu de la direction de l'université qui réfléchit à la possibilité de création d'un poste d'E-C (cf. réponse à l'avis global), ce qui permettrait de créer un nouvel équilibre et de pallier peu à peu aux différents manques.

L'évaluation reproche aussi à cette licence le fait qu'elle ne soit pas pilotée « par des enseignants chercheurs en musicologie ». Cependant, et même si la création d'un poste par l'UPVD est demandée par l'équipe pédagogique, le CRR fait appel pour l'UE musicologie à deux enseignants dont la qualification correspond aux attentes d'une licence de musicologie performante :

- L'un est docteur en musicologie, chercheur spécialiste du XIX^e siècle et agrégé de musique
- L'autre, le directeur du CRR en personne, est impliqué autant par l'enseignement de l'harmonie sur les trois années que par ceux d'histoire de la musique et de l'évolution du langage (en L1 et L3). Outre qu'il peut se prévaloir d'un doctorat et d'une agrégation en musique, il est aussi un compositeur et chef d'orchestre fort d'une expérience et d'une exigence grandement appréciées par l'ensemble des étudiants.

Les années précédentes, les intervenants employés sous contrat étaient spécialisés en histoire de la musique et musicologie, docteurs en musicologie et qualifiés en 18^{ème} section du CNU, en spécialité musicologie.

II. Réponse à « Positionnement dans l'environnement » :

Les éléments déjà décrits démontrent déjà l'ancrage de cette licence avec l'aide du Conservatoire et son environnement territorial et culturel. Outre l'enseignement spécifique à la licence, les étudiants bénéficient pratiquement et au quotidien de la grande diversité des partenariats développés par le Conservatoire, sur son territoire d'influence (Scène Nationale, El Médiateur, Casa Musicale, l'IDEM, le musée Hyacinthe Rigaud et l'institut Jean Vigo (également partenaires du département HAA), Festival de musique sacrée, ...) et plus largement en région Occitanie de façon plus ou moins ponctuelle, notamment grâce à une politique de diffusion d'une densité et d'une qualité exceptionnelles dont peu d'établissements peuvent se prévaloir en France (menée ou non en partenariat avec d'autres établissements).

Dans ce même point est réitérée la critique déjà lue : « cette dernière n'est pas portée par des enseignants ou des enseignantes-chercheuses en musicologie » à laquelle il nous semble inutile de répondre à nouveau.

III. Réponse à « organisation pédagogique » :

L'UE 1 serait une « duplication de ce que propose le conservatoire ». On observe cependant que ces enseignements sont fondamentaux pour des étudiants musiciens, c'est pourquoi on les retrouve déclinés plus ou moins de la même façon dans la majorité des licences de musicologie en France. Les intégrer dans la licence avec l'exigence nécessaire, c'est pouvoir permettre à tous les étudiants d'atteindre un niveau musical véritable, de posséder un socle de compétences indispensable à toutes les études musicologiques ou musicales qu'ils effectueront ensuite. Il est fondamental de proposer cela, notamment pour ceux qui débute une licence avec un niveau minimum (niveau début de C2 de conservatoire) car pour eux les seuls cours du CRR ne suffiraient pas.

« En filigrane, on peut supposer que les 20e et 21e siècles sont absents ou marginalisés [...] » et « la présence de l'informatique musicale [...] recouvre selon toute vraisemblance des logiciels [...] » constituent des postulats extrêmement hasardeux et sont en l'occurrence absolument faux.

- Puisqu'il faut se justifier, rappelons que le CRR Montserrat-Caballé est un établissement particulièrement ouvert aux musiques contemporaines de toutes obédiences, qu'il a permis la création hier du festival « Aujourd'hui Musiques », et organise le festival Prospectives XXII. Cette dynamique particulièrement défendue par l'équipe pédagogique dans son ensemble rejaille sur la licence de musicologie puisque les étudiants, auditeurs, acteurs et observateurs de ces événements y sont invités constamment.

- Le CV de l'enseignant chargé de l'informatique musicale (fourni en annexe) qui ne se limite pas à enseigner la MAO— parle de lui-même, puisqu'il est lui-même l'instigateur, le fer de lance d'une structure à l'avant-garde de la musique contemporaine, régulièrement invité dans le monde entier à présenter ses créations et celles dont il favorise l'émergence... Le procès intenté à sa personne et sa discipline est donc pour le moins déplacé !

Pour les enseignements optionnels voir I.4.

IV. Réponse à « Pilotage » :

Ce dernier argumentaire concernant l'équipe enseignante réduit à nouveau les enseignants mis à disposition par le Conservatoire à des professeurs de musique sans dimension universitaire. Nous avons déjà démontré que c'était faux, et n'y reviendrons pas une nouvelle fois, même si nous rappellerons une ultime fois que la création d'un poste d'enseignant-chercheur pris en charge pour l'université apparaît aujourd'hui comme une priorité. Le pilotage initial pris en charge par le département HAA avait et a encore pour vocation d'aider cette licence à prendre sa pleine indépendance et a pour constant soucis la qualité des enseignements de spécialités en travaillant dans un profond respect mutuel et en pleine confiance avec la direction du conservatoire et les collègues participant à la formation. L'idée de la création d'un master de musicologie en lien avec le patrimoine est une perspective intéressante, mais est pour l'instant prématurée.

IV. Réponse à « Résultat » et concernant la faible attractivité

L'exigence d'un niveau correct en connaissances musicales, équivalent au minimum à un début de 2nd cycle sanctionné par des tests et un entretien organisé en avril, détourne les élèves qui n'ont pas le niveau ou qui n'ont pas compris les objectifs de la formation qui n'a pas pour vocation première de former des musiciens, mais bien des musicologues.

Une meilleure identification des profils permet de stabiliser les effectifs, de même que la mise en place de cours de mise à niveau en pratique du clavier et formation musicale.

La capacité d'accueil a vocation à augmenter avec le développement des spécialités musicologie au sein de l'Université et l'élargissement du choix des options dans les autres disciplines.

En conclusion, nous espérons livrer les informations nécessaires à une ré-évaluation complète de la licence de Musicologie, pénalisée nous en convenons par l'absence de moyens dédiés à l'université et par les indicateurs

et annexes disponibles qui ne permettraient pas de mettre en avant la mobilisation des spécialistes et la lucidité de nos objectifs. Espérons qu'il sera possible d'améliorer ce qui doit l'être, dans le but premier de favoriser le parcours des étudiants, notre vœu le plus cher au quotidien.

7. Licence Administration Economique et Sociale

1) La première mention de la Licence AES dans le rapport de l'HCERES porte sur des objectifs professionnels qualifiés « d'irréalistes » :

- le dossier de la Licence administration économique et sociale mentionne qu'elle ouvre sur les métiers de l'Administration, de l'Entreprise et du Social et sur la possibilité de poursuivre des études vers des masters juridiques ou des masters d'économie ou de gestion.

- la fiche RNCP, dans la même perspective, liste des emplois accessibles qui sont tous ouverts à BAC+3. Le retour sur expérience nous apprend cependant que ces concours ou entretiens sont plus accessibles, de manière effective, à l'issue d'un Master.

2) Les liens entre la formation et les axes de recherche sont soulevés. Comme les experts l'ont observé, la licence d'AES est une licence généraliste au sein de laquelle la recherche n'est pas une priorité, avec cependant l'observation que l'organisation de conférences professionnelles en L3 ouvre aux étudiants le champ de l'interrogation et de la curiosité pour des problématiques concrètes. En outre, les étudiants de L3 sont conviés aux conférences de l'École professionnelle du droit de Perpignan (EPDP), lorsque les sujets ont pour objet les centres d'intérêt de cette formation. Enfin, les colloques du laboratoire du Centre de droit économique et du développement (EA n° 4216) peuvent être considérés comme en lien direct avec la licence AES, tournée vers l'Administration et l'Entreprise.

3) Les partenariats avec les professionnels existent avec un cycle de conférences en Économie sociale et solidaire et les conférences de l'EPDP.

4) Concernant le bilan relatif aux résultats obtenus par l'ensemble des procédés d'accompagnement des étudiants en L1, celui-ci est difficilement quantifiable et ne peut s'observer qu'au cas par cas. Ces procédés favorisent une réelle proximité avec l'équipe des enseignants-chercheurs et enseignants. Ils offrent aux étudiants la possibilité de questionner aisément les équipes pédagogiques tout au long de la L2 et la L3, qu'il s'agisse de difficultés méthodologiques, de compréhension ou de continuité d'études.

5) Les services centraux de l'UPVD connaissent précisément le nombre des étudiants de licence d'AES partis en ERASMUS ou les étudiants issus de Campus France.

6) Les services centraux de l'UPVD connaissent également précisément les taux de réussite et d'abandon. Les retours demandés à ces mêmes services pour le suivi des diplômés sont rares.

7) Concrètement, les conseils de perfectionnement offrent un lieu d'échanges et de discussions que l'on peut qualifier de « libérés » avec tous les acteurs de la formation. Ceux-ci ont permis l'adaptation du contenu de cours considérés trop denses ou trop complexes, une meilleure articulation entre les CM et les TD, la reconsidération des MCC. Les conseils de perfectionnement enrichissent les réflexions pour la construction de la future maquette ; les étudiants sont des forces de proposition pour la méthodologie, notamment afin de bien préparer la poursuite d'études dans des masters spécialisés, et pour la cohérence du projet pédagogique, par exemple pour certains enseignements marginaux. Pour la licence d'AES, les difficultés posées par la mutualisation d'enseignements avec une autre composante (IAE), et les exigences requises par les professeurs d'économie, sont systématiquement pointées (et ont par exemple conduit l'UFR de droit à démutualiser une matière de gestion en L1 car les niveaux attendus à l'IAE étaient très éloignés de ceux attendus pour les étudiants d'AES). On peut encore ajouter qu'ils favorisent considérablement non seulement le dialogue avec

les enseignants, mais aussi entre les étudiants eux-mêmes pour créer des promotions plus soudées.

8) L'évaluation des enseignements a pu permettre quelques ajustements, mais peu d'étudiants y contribuent utilement.

Sur les conclusions du rapport :

1) L'HCERES suggère des indicateurs périodiques concernant l'aide à la réussite. La proposition est tout à fait pertinente et supposera, pour une mise en œuvre précise, l'appui des services centraux de l'UPVD.

2) L'HCERES suggère d'accentuer l'apprentissage. Cette possibilité n'est nullement exclue, particulièrement avec l'existence du SFCA de l'UPVD, mais les demandes sont rares pour cette licence généraliste.

3) Les partenariats avec des entreprises n'ont, malheureusement, encore jamais abouti. Ces dernières privilégient les licences professionnelles et les masters et non une licence généraliste pluridisciplinaire.

4) L'adossement à une licence professionnelle semble difficile à réaliser à court terme, sauf si la licence MACT ouvre à Perpignan, comme envisagé par l'UFR. En revanche, la création d'un master avec un parcours dédié est une priorité de l'UFR pour le prochain plan. Il s'agira du parcours « expertise territoriale » du master administration publique.

5) L'HCERES pointe à deux reprises la question de la spécialisation en L3. Celle-ci prendra forme dans la prochaine maquette, avec la perspective du master AP, parcours « expertise territoriale ».

8. Licence Droit

▪ Sur la rubrique « Finalité » :

La licence de droit de l'UPVD permet d'acquérir des connaissances juridiques, un vocabulaire et des méthodes de travail spécifiques (exercices pratiques, commentaire de décision de justice, dissertation juridique, etc.). Elle prépare à de vrais métiers (finalités professionnelles), offre une formation aux principales disciplines juridiques et une ouverture sur les réalités, politiques, économiques et sociales du monde contemporain. Les perspectives à l'issue des trois années de formation sont nombreuses : insertion professionnelle pour certains étudiants et, pour les plus nombreux, la possibilité de poursuivre leurs études, notamment à l'UPVD avec une spécialisation en Master et, le cas échéant, la préparation d'un doctorat. Les débouchés professionnels sont nombreux. La licence offre assurément les compétences juridiques indispensables à la préparation de divers concours de la fonction publique, ou à la perspective de devenir, par exemple, notaire, huissier, juriste d'entreprise, DRH, avocat ou magistrat (l'UPVD disposant d'un IEJ). Il est à préciser que les finalités, objectifs et débouchés sont également portés à la connaissance des lycéens lors des événements annuels : le Forum post-bac (hors UPVD) et les JPO de l'UPVD. En revanche, il n'y a pas de « conseil de perfectionnement spécifique » pour Narbonne car il s'agit du même diplôme, simplement délocalisé. Il n'y a qu'un conseil de perfectionnement regroupant les représentants de Perpignan et de Narbonne.

▪ Sur la rubrique « Positionnement dans l'environnement » :

Il existe principalement une unité de recherche en droit : le Centre de Droit Économique et du Développement (CDED, EA n° 4216). Ce laboratoire propose tous les ans des manifestations scientifiques (colloques, conférences, séminaires, journées d'études, journée des doctorants, etc.). Les étudiants de L3 sont également conviés aux manifestations organisées par l'École professionnelle du droit de Perpignan (EPDP, Campus

Mailly). Ces interactions avec les milieux professionnels, avec l'objectif de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants se réalisent en outre avec la collaboration dynamique de l'UFR en SJE et du Service d'insertion Professionnelle (SIP). Le SIP propose annuellement un événement dédié (« Avenir Pro »), effectue des présentations aux étudiants des différentes ressources mobilisables pour la construction de leur parcours professionnel (stages, réalisation d'un CV, rencontres avec des employeurs, etc.). Il faut ajouter que le réseau « ALUMNI » de la Fondation UPVD a vocation à renforcer l'insertion professionnelle et à favoriser les échanges entre étudiants et des professionnels. S'agissant de l'environnement international et du programme ERASMUS (auquel on peut ajouter le Bureau de Coopération Interuniversitaire, BCI), le nombre de bénéficiaires peut être précisé sur la base des moyennes annuelles suivantes : 15 étudiants sortants et 5 entrants.

▪ **Sur la rubrique « Organisation pédagogique » :**

Le parcours « Oui-si » mis en place à la rentrée universitaire 2020 ne se fera pas « avec un étalement d'études sur quatre ans » (T2) mais avec la mise en place d'une licence avec modules de remédiation (T1) : projet Voltaire encadré, tutorat et, recherche documentaire juridique. Quant au contrat pédagogique de réussite étudiante, les modalités d'exécution sont encore effectivement à préciser. L'évaluation du dispositif d'accompagnement en place jusqu'à présent (tutorat et TD de recherche documentaire à la BU), basé sur le volontariat, témoignent d'un taux de fréquentation des étudiants en L1 très inégal (environ 50 % pour la recherche documentaire et environ 5% à 10% pour le tutorat). L'évaluation de leurs effets sur le taux de réussite « satisfaisant » est difficile à estimer. Par ailleurs, contrairement aux observations formulées, le stage obligatoire de L3 est assorti de la rédaction d'un rapport de stage ou d'activité. Un document d'information et de normalisation de ce rapport a d'ailleurs été élaboré et mis à la disposition des étudiants sur le Moodle de la L3. L'implication du SIP dans la formation fait l'objet d'un projet de renforcement dans la maquette en cours d'élaboration avec l'introduction de modules pilotés par le SIP en L2 (Mieux se connaître et exprimer son parcours) et L3 (Savoir réaliser une candidature ou Premiers pas vers l'entrepreneuriat). La certification de compétences informatiques n'est pas « assurée par le C2i » mais, actuellement par les « Compétences numériques » (cf. UE 33) et le module « PIX » est en cours (Platinum). Sous réserve de validation de la maquette en cours d'élaboration, le nombre d'heures dédiées aux langues vivantes sera de 18 h par semestre sur l'ensemble de la licence. En ce qui concerne le CLES, environ 75 % des étudiants passent la certification ; 65% à 70% la réussissent (Centre de Langues).

▪ **Sur la rubrique « Pilotage » :**

Le nombre d'intervenants extérieurs oscille entre 2 et 5, provenant essentiellement de l'administration territoriale et de l'enseignement secondaire. Le conseil de perfectionnement a généralement lieu courant mars / avril et non en mai. Il n'est pas « dédoublé sur les sites de Perpignan et de Narbonne » (Un conseil comprenant les deux sites car une seule et même Licence, mais des représentants des deux sites). Les éventuelles recommandations formulées sont prises en considération par l'équipe pédagogique qui en évalue la pertinence pour suites à donner (exemples : semaine de révision avant les sessions d'examens semestriels, mise en ligne de supports d'enseignement). Le questionnaire d'évaluation des enseignements et son suivi sont effectués par la Cellule d'aide au pilotage / contrôle de gestion. Les étudiants sont relancés régulièrement par cette Cellule ou les responsables de formation pour y répondre dans le but avoué d'améliorer le taux de réponse. La mise en place d'un régime de CCI est discuté, au choix des enseignants pour les matières non assorties de TD, afin d'assurer un suivi des étudiants tout au long des semestres, de mesurer leur progression et de remédier à leurs difficultés. Le contenu des dispositifs d'aide à la réussite en L1 est constitué ainsi : un accompagnement, basé sur le volontariat, à la recherche documentaire juridique grâce à des travaux dirigés proposés par le SCD (BU) au premier semestre ; un tutorat en droit civil et en droit constitutionnel en petits groupes, visant à l'appropriation des méthodologies et à l'assimilation des notions juridiques par les étudiants volontaires. Les taux de participation à ces dispositifs d'aide sont ceux indiqués dans les observations sur « l'organisation pédagogique ».

▪ **Sur la rubrique « résultats constatés » :**

Le taux de fréquentation des dispositifs d'aide à la réussite en L1 est très disparate d'une année à l'autre : si la recherche documentaire semble être plus suivie par les étudiants (cf. les taux déjà indiqués), le tutorat, ne permet pas d'établir une amélioration certaine des bons résultats constatés (observation déjà formulée dans « l'organisation pédagogique »). Enfin, il reste à obtenir des éléments chiffrés précis sur la poursuite des études ou le choix d'insertion professionnelle des étudiants diplômés.

9. Licence Economie-Gestion

- *Concernant le parcours Management du tourisme au sein de la licence générale, on peut s'interroger sur les critères de choix d'un étudiant entre ce parcours et celui de la licence professionnelle Métiers du tourisme au sein du même établissement... Ce parcours est légitime au regard du fait que le tourisme représente la première économie du département des Pyrénées-Orientales. Toutefois, l'établissement possédant par ailleurs des licences professionnelles dans le domaine du tourisme, on peut regretter qu'il n'y ait pas d'orientation claire des étudiants entre ces deux types de parcours, notamment en termes d'information.*

--> **Nous nous efforçons d'informer les candidats que la finalité des deux formations est différente. Les LP préparent les étudiants pour une entrée immédiate sur le marché du travail tandis que la L3MT, plus généraliste, a vocation à donner aux étudiants des enseignements fondamentaux afin de leur permettre l'accès au master tourisme.**

- *Le parcours Économie managériale ne présente que peu de possibilités de poursuite d'études en master à l'UPVD.*

--> **Nous constatons le manque de visibilité dans l'offre de formations actuelle en Master ; l'IAE de Perpignan dans le projet de la prochaine offre propose les mentions de master suivantes : Management et Administration des Entreprises ; Management et Commerce International ; Gestion de production, Logistique, Achats ; Monnaie, Banque, Finance, Assurance ; Tourisme, permettant aux étudiants d'avoir des possibilités de poursuite d'études en master clairement identifiées.**

- *Une conférence annuelle co-organisée avec la direction départementale des finances publiques (DDFP) sur la thématique des métiers des finances publiques sensibilise les étudiants de la licence et constitue une initiative intéressante potentiellement répliquable à d'autres administrations. Toutefois, ces métiers sont majoritairement accessibles sur concours (une partie d'entre eux peut être accessibles sous forme contractuelle).*

---> **Observer que chaque année la DDFP sélectionne plusieurs étudiants de l'IAE dans le cadre des stages obligatoires (exemple : 2 étudiants L3SG cette année) et qu'il y a une convention signée entre les Finances publiques et le Réseau IAE ; d'autres organisations sont concernées telles que l'Hôpital de Perpignan et KPMG Perpignan qui a recruté à l'issue de son alternance une étudiante de M2AE qui intervient depuis en L3SG : KPMG Perpignan accueille chaque année plusieurs étudiants de l'IAE (notamment en L3SG) en stage.**

- *Il existe un écart en termes de volume horaire entre les trois parcours de L3.*

La durée de stage du parcours Économie managériale est de quatre semaines minimum contre huit pour les deux autres parcours.

--> **Une amélioration est prévue dans le projet de la nouvelle offre de formations. Les écarts seront réduits. La durée de stage minimum sera de 4 semaines pour les trois parcours.**

- *L'existence d'un diplôme universitaire (DU) Développement à l'International, complément de formation, permettant aux étudiants de bénéficier d'une formation pluridisciplinaire préparant à vivre une expérience à l'international est rapidement mentionné. Il amène plusieurs questions restées sans réponse (tous les étudiants désireux de partir étudier à l'étranger doit-il obligatoirement s'inscrire à ce DU ? Combien d'étudiants de la licence ont-ils déjà été concernés par ce DU ?).*

--> Les étudiants désireux de partir en mobilité à l'international ne sont pas obligés de s'inscrire au DU « Développement à l'International ». Le DU Développement à l'International s'adresse à l'ensemble des étudiants de l'UPVD quelle que soit leur formation et a des profils très divers. Il concerne ainsi environ 5 étudiants de la Licence économie gestion par an.

- *L'UPVD a mis en œuvre des dispositifs permettant d'accueillir les étudiants à situation particulière, qu'ils soient en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés. Un étudiant entrepreneur bénéficie de ce dispositif. De façon analogue, la formation est accessible par la validation d'acquis de l'expérience (VAE), par la validation d'acquis professionnels (VAP) et par la validation d'études supérieures (VES). Elle délivre également des diplômes par la VAE. La présence de données chiffrées à ce sujet aurait été appréciable (seul le nombre de 20 candidatures de VAE en 2018-2019 est mentionné).*

--> Pour l'année universitaire 2018-2019, concernant la licence Economie et Gestion, 2 candidatures de VAE s'adressant à la L3MT ont été étudiées. Les deux dossiers ne répondant pas aux critères d'exigences ; deux avis défavorables ont été émis. En L3SG, cette année 2019-2020, une étudiante (Mme Nathalie Denis) suit certains cours dans le cadre de la VAE.

- *Seuls deux EC en gestion interviennent dans le parcours Management du tourisme, aussi bien pour celui de Perpignan que du site de Mende, ce qui peut apparaître relativement faible pour une licence en sciences de gestion.*

--> Ces deux dernières années, deux EC en sciences de gestion ont été recrutés au département management du tourisme de l'IAE, ce qui a doublé et porté à quatre le nombre d'EC en gestion intervenant dans la L3 MT.

- *Les rapports des conseils de perfectionnement présents en annexe n'indiquent pas les noms et fonctions des participants et la lettre de cadrage évoque simplement « représentants du monde socioprofessionnel (le cas échéant) ». Pour autant, il joue pleinement son rôle puisque des pistes d'amélioration ont émergé à la suite de sa tenue. D'autres réunions pédagogiques viennent rythmer l'année universitaire.*

--> Nous précisons dans les rapports futurs ces informations.

- *La traduction de l'offre de formation de l'UPVD en blocs de connaissances et de compétences n'est pas encore effective.*

--> Cette traduction, prévue dans le projet de la nouvelle offre de formation, sera effective pour le plan quinquennal 2021-2025.

- *Cette baisse peut sans doute se rapprocher des taux de sélection qui peuvent varier de manière substantielle d'une année sur l'autre (par exemple pour le parcours Management du tourisme, taux de sélection pouvant aller de 31% en 2017-2018 à 79% en 2016-2017). Des explications auraient été les bienvenues. Le parcours Management du tourisme Vietnam ne figure pas dans le dossier d'évaluation.*

--> Ces dernières années, la licence management du tourisme est concurrencée par les licences professionnelles proposées dans ce domaine en France. Quant au taux de sélection, il fluctue en fonction

de la qualité des dossiers. Concernant le Vietnam, il s'agit d'un accord de double diplomation (concernant peu d'étudiants) mais il n'y a pas de parcours spécifique délocalisé ou autre.

- En 2018, l'effectif total de la licence est composé à 34.75% d'étudiants internationaux. Si l'ouverture des formations sur l'international est encouragée, ce pourcentage apparaît relativement important et atteint même 42.6% pour la L2 et 41.86% pour le parcours Économie managériale.

--> Nous pensons que l'annonce de l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires était l'origine, en 2018, d'un accroissement considérable des candidatures via Études en France. Dans la mesure où nos étudiants internationaux sont majoritairement admis grâce à cette procédure et que nous faisons référence seulement à la qualité du dossier, l'impact était donc significatif pour les niveaux d'études ayant une petite cohorte.

Candidatures Études en France
« Campus France » 2018/2019

Formation	nombre de candidatures	de candidatures acceptées	étudiants inscrits
L2	558	26	14
L3 SG	638	7	4
L3 EM	153	11	6

2019/2020			
L2	420	10	3
L3 SG	286	2	1
L3 EM	116	3	2

- Le taux de réussite en L1 a légèrement progressé passant de 42,16% en 2015, à 46,85% en 2016 et 48,10% en 2017. Il reste constant en L2 et en L3 depuis 2015, respectivement aux alentours de 85% et 95%. Les rapports des conseils de perfectionnement soulignent néanmoins un problème récurrent d'absentéisme, notamment aux cours magistraux.

--> L'existence des étudiants « visiteurs » est un problème structurel. Nous ne disposons pas de levier efficace pour le résoudre malgré une amélioration notable en termes de communication et de conseils d'orientation en L1.

- Aucune information n'est disponible dans le dossier sur le devenir des étudiants (masters intégrés, type et niveau d'emplois obtenus par les étudiants...).

--> Une réflexion est menée à la direction de l'IAE pour mettre en place un service dédié.

- Le parcours Sciences de gestion prépare à des métiers de chefs de projet, contrôleurs de gestion, commerciaux, conseillers en management, gestionnaires des ressources humaines, chargés de communication, assistants de direction ou comptables. Pour autant, on peut s'interroger sur la capacité du parcours Sciences de gestion à préparer à exercer des métiers aussi variés.

--> Cela correspond aux projets professionnels et aux stages obligatoires que les étudiants réalisent tant en L3SG que dans la suite de leurs parcours en master, la grande majorité des diplômés effectuant une poursuite d'études. On y retrouve d'ailleurs sans surprise les grands axes qui correspondent aux parcours M2AE : CGDF, ARH, MO.

- Aucune présentation des trois parcours n'est faite pendant la première année de licence dans le

cadre de la formation, ce qui est dommageable.

--> **Les enseignants RP présentent évidemment aux étudiants les parcours, et cela dès la première année de manière formelle (réunion de rentrée) et informelle (présentation en marge des CM).**

- *Une présentation des débouchés à l'issue de la L3 est proposée aux étudiants lors d'une séance portant sur les missions de stage, les poursuites d'étude en master et l'insertion professionnelle. Si cette initiative est intéressante, elle mériterait d'intervenir en amont afin d'aiguiller les étudiants dans leur choix de parcours de licence.*

--> **Les présentations des débouchés sont effectuées dans le cadre des modules SRSE (exemple : enquêtes métiers) et lors des opérations réalisées avec le SIP telles que "tables rondes" (Avenir Pro en janvier chaque année) et "Afterworks".**

- *Des cours de langues sont prévus tout au long de la licence. L'existence d'un centre certificateur du CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur) permet aux étudiants qui le souhaitent de passer des certifications en langues (CLES, TOEIC - Test of english for international communication). Nous n'avons pas de données précises sur la proportion des étudiants qui passent ces certifications.*

--> **Effectivement, à la suite du dernier Conseil de perfectionnement, il va falloir revoir la question des certifications linguistiques et des enseignements de langues pour être plus efficaces.**

- *Dans certains enseignements tels le contrôle de gestion, des documents en langue anglaise sont introduits (exemple de study case). Ceci constitue un palliatif intéressant à l'absence de cours d'économie et de gestion dispensés en langue anglaise.*

--> **C'est un point positif : outre les cours de langue en Licence, il s'agit de préparer les étudiants en L3 à des cours "en" langue étrangère (anglais) dès le M1.**

- *À ces EC viennent s'ajouter 31 enseignants (professeurs certifiés, professeurs agrégés, doctorants contractuels et attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et 28 professionnels (dont des consultants et des formateurs). Si le dossier évoque qu'ils occupent des fonctions en adéquation avec les modules qui leur sont confiés (par exemple, un inspecteur des impôts intervient en fiscalité), un tableau permettant de pouvoir s'en assurer aurait été un plus.*

--> **Nous mettrons ce tableau à jour lors de la répartition des services (chaque année universitaire) afin d'avoir une meilleure lisibilité.**

10. Licence Langues Etrangères Appliquées

- **Réponse relative à la finalité de la formation**

L'équipe enseignante de langues du département LEA estime que le niveau B2 est requis dans les deux langues étrangères afin que la formation ne soit pas discréditée. En effet, depuis un certain nombre d'années l'accès d'étudiant(e)s au niveau trop faible dans les deux langues ou dans l'une d'elles ne permet pas d'effectuer un enseignement linguistique universitaire digne de ce nom. Un niveau B2 est indispensable dès la LIC1 afin d'appréhender des enseignements pointus tels que la civilisation britannique et hispanique, ainsi que la traduction de textes spécialisés tels que des textes journalistiques, économiques, commerciaux et juridiques. Ces exigences d'un niveau B2 justifient la proposition de débouchés tels que l'interprétariat et la traduction. En effet, il est à préciser que l'enseignement dispensé en langues étrangères du Département LEA de l'UPVD correspond aux compétences visées par la formation. En effet, l'équipe pédagogique du Département LEA souhaite souligner de plus qu'à l'issue d'une déjà solide formation en langues étrangères dispensée à ses étudiant(e)s, ces derniers peuvent prétendre intégrer une grande école d'interprétariat et de traduction.

2- Réponse relative au positionnement dans l'environnement

Depuis la suppression par la direction de l'établissement de l'allemand et du catalan qui faisaient autrefois partie des combinaisons de langues du Département LEA, la spécificité linguistique du département LEA ne repose désormais que sur la combinaison de langues anglais - espagnol assorties d'une 3ème langue obligatoire NSP (Non spécialiste) : Allemand, Catalan, Chinois et Portugais.

La Licence LEA étant considérée comme une formation professionnalisante et non scientifique, et n'intégrant donc pas de dimension de recherche, elle n'est pas prioritaire pour l'attribution de postes d'enseignants-chercheurs (MCF et PR).

Dans le cadre du milieu socio-professionnel une enseignante titulaire du Département LEA spécialisée dans les matières d'application se charge du volet « stages en entreprises ». Elle crée des relations constantes avec le milieu socio-professionnel. Cette enseignante est épaulée par le SIP (service d'insertion professionnelle) pour mener à bien cette tâche.

En ce qui concerne la mobilité, chaque année les étudiant(e)s du département LEA partent dans le cadre d'un séjour Erasmus en Espagne, en Grande Bretagne ou en Irlande. Selon les promotions on peut compter entre 25% et 35 % de la promotion qui part en séjour Erasmus ; sur 42 étudiant(e)s l'effectif est stable depuis de nombreuses années. Le Brexit a fortement amputé les départs dans les pays anglophones.

▪ **Réponse relative à l'organisation pédagogique**

Les membres de l'équipe pédagogique du département LEA se réunissent régulièrement pour harmoniser leurs enseignements tant dans le domaine des langues que dans celui des matières d'application (Economie générale, Commerce International, Management)

Pour information les matières de langues intitulées « Thème et Version » n'impliquent pas forcément des traductions littéraires : les enseignements de Thème et Version du département LEA UPVD depuis la Lic1 jusqu'au Master 2 LAI se consacrent exclusivement à de la traduction journalistique, commerciale et économique.

Dans la future maquette 2021-2025 l'option entre « Matières appliquées » ou « Matières appliquées avec option Catalan » (qui avait été prévue autrefois par solidarité avec l'IFCT -Institut franco-catalan transfrontalier-) sera supprimée, en raison du très faible effectif d'étudiants désireux d'étudier le catalan et de la disparition du catalan au département LEA.

La formation Licence LEA ne prévoit pas la présence de professionnels qui n'interviennent qu'à partir du Master1 LAI.

La formation a accepté d'intégrer le dispositif « oui si » sur les recommandations de la Directrice de LSH.

Concernant la réorientation qui s'opère à l'issue du premier semestre de la Lic1 le département LEA accueille des étudiants d'autres filières (Droit, Sciences, anglais, espagnol et étudiant(e)s de l'IUT). Le nombre d'entrants reste cependant supérieur au nombre de sortants. Depuis quelques années la formation constate une baisse des étudiant(e)s entrants Erasmus.

▪ **Réponse relative au pilotage**

La composition et le statut des membres du Conseil de Perfectionnement est la suivante :

Les enseignant(e)s titulaires

-1 MCF anglais

-1 MCF espagnol

-1 PRAG anglais

-1 PRAG espagnol

-1 PRCE espagnol

-1 Dr. PRCE éco-gestion

Les représentants délégués étudiants de Lic1, Lic2, Lic3

Le Conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an prend bonne note des remarques et suggestions

émises par les représentants délégués des étudiant(e)s et ensuite les enseignants se réunissent pour procéder à une harmonisation de leurs enseignements.

Les matières d'application sont assurées en grande partie par une enseignante d'éco-gestion titulaire au Département LEA ainsi que par 5 enseignant(e)s vacataires. Aucun professionnel n'assure de cours en Licence.

▪ **Réponse relative aux résultats constatés**

Le département LEA affiche depuis de nombreuses années un bon taux de réussite :

-En Lic1 : 72% de réussite

-En Lic2 : 85% de réussite

-En Lic3 : entre 98% et 100% de réussite

Le département LEA constate une baisse de l'effectif de ses étudiant(e)s Erasmus sortants depuis l'année universitaire 2017- 2018 en raison de la crise économique.

L'équipe pédagogique espère avoir répondu aux attentes formulées dans le rapport HCERES.

11. Licence Sociologie

▪ **TAUX D'ÉCHEC IMPORTANT EN L1 ET PEU ANALYSÉ**

Au cours de l'offre de formation auto-évaluée, parmi les étudiant-e-s inscrit-e-s en première année de la licence générale de sociologie (de 2014 à 2018 : leur nombre oscille entre 145 et 160 ; 150 pour l'année universitaire 2019/2020), le nombre de ceux et celles qui valident la première année (entre 40 et 54, soit environ 30 %) est globalement stable. Le taux d'échec à la fin de la première année est donc effectivement très important : autour de 70 %¹.

Il convient de préciser que ce taux d'échec incontestablement élevé en fin de la 1^{ère} année de licence concerne deux profils types très différents d'étudiant-e-s :

- celles et ceux qui dès le début du 1^{er} semestre ne s'engagent pas dans la formation : absences répétées aux enseignements ainsi qu'aux évaluations ou remise de copies blanches à ces dernières (entre 20 et 30 % selon l'année de référence),

- ceux et celles qui malgré leur assiduité aux enseignements, obtiennent des résultats insuffisants pour pouvoir valider leur 1^{ère} année (entre 50 et 40 % selon l'année de référence).

Le premier profil type concerne des étudiant-e-s qui, en raison d'un cumul de difficultés économiques, sociales et culturelles mais aussi comportementales, sont dans l'impossibilité d'admettre que pour s'approprier les savoirs transmis à l'université il est nécessaire d'adopter une posture qui réclame des efforts et de la rigueur.

Le second profil type concerne des étudiant-e-s qui aspirent à adopter la posture requise pour bénéficier au mieux des savoirs transmis à l'université sans pour autant parvenir à valider leur première année de licence. Ces étudiant-e-s présentent des lacunes très significatives au regard du niveau d'écriture minimum requis pour être suffisamment à l'aise dans leurs apprentissages.

En effet, outre une non-maitrise de l'orthographe et de la grammaire, ces étudiant-e-s ne réussissent pas à organiser leur propos dans un plan cohérent et à nourrir ce dernier avec les connaissances qui leur ont été transmises en cours et, encore moins, avec celles issues de lectures personnelles de textes sociologiques et/ou

¹ Ainsi, à l'issue du jury d'examen de fin du semestre 1 de la licence générale de sociologie qui s'est tenu en janvier 2020, parmi les 150 étudiant-e-s inscrit-e-s : 30 (20 %) ont obtenu au moins 10 sur 20, 76 (un peu plus de 50 %) sont ajourné-e-s, 28 (un peu plus de 18 %) sont en absence injustifiée. Les résultats des 16 étudiant-e-s en réorientation ne seront calculés qu'à l'issue du second semestre et de la session de rattrapage.

anthropologiques. Elles et ils soulignent que « *c'est trop dur à comprendre* » ; elles et ils ne réussissent pas à en saisir l'apport et, au bout du compte, en abandonnent souvent la lecture ; cela, malgré le souci des enseignant-e-s chercheur-e-s de proposer en 1^{ère} année des auteur-e-s contemporain-e-s dont l'écriture est a priori plus aisée que celle des auteur-e-s classiques.

Lors des évaluations, ces étudiant-e-s montrent une difficulté très marquée à trier les informations qui leur ont été transmises, à sélectionner et hiérarchiser celles les plus utiles pour traiter le sujet proposé. Elles et ils ne parviennent pas à argumenter les informations retenues et, encore moins, à les articuler. Dans leur cas, les règles taxinomistes permettant l'agencement de ses idées n'ont pas été mises en place correctement. Cet écueil constitue incontestablement un frein au démarrage de leur parcours universitaire.

De fait, seulement quelques-un-e-s de ces étudiant-e-s et, encore, au prix d'un très gros effort personnel, s'améliorent en suivant le TD « compétences rédactionnelles » qui les sensibilise aux différentes formes d'écriture dont la maîtrise est requise à l'université : note de synthèse d'un ou de plusieurs documents, dissertation, commentaire de texte, constitution de dossiers thématiques... Pour mieux accompagner ces étudiant-e-s, les auteur-e-s et textes présentés en CM sont systématiquement retravaillés en TD. De plus, le département de sociologie a mis en place un tutorat exercé par un étudiant de Master 1.

La non-mise en place des règles taxinomistes pour pouvoir s'exprimer à l'université (à l'écrit mais aussi à l'oral) trouve ses racines dans le parcours scolaire antérieur (passage dans la classe suivante alors que ce qui devait être acquis ne l'a pas été). Au vu de cette réalité, trois questions se posent donc aux équipes pédagogiques universitaires :

- est-il pertinent de laisser des étudiant-e-s s'engager dans des types d'apprentissage pour lesquels, manifestement, il leur manque les bases normalement posées au fil des années précédant l'entrée dans l'enseignement supérieur ; cela d'ailleurs au risque de leur infliger une violence symbolique affectant leur estime de soi non sans impact négatif sur leur attitude à l'égard des enseignant-e-s ?
- les spécialités disciplinaires des enseignant-e-s chercheurs (dans notre département : en sociologie, anthropologie et sciences politiques) les qualifient-elles/ils à transmettre les modalités de base de l'entrée dans la lecture et l'écriture ?
- comment construire un enseignement destiné, à la fois, à ces étudiant-e-s en difficulté significative et à ceux et celles qui sont normalement à l'aise avec les bases de la lecture et de l'écriture dont la maîtrise est requise pour avancer dans l'acquisition des savoirs universitaires ?

De toute évidence, il est fort peu probable qu'un retard important – cumulé sur plusieurs années de scolarité primaire et secondaire – dans l'acquisition de ces bases puisse être comblé en quelques mois ; cela d'autant plus au sein d'une équipe pédagogique trop réduite comme l'est celle de notre département de sociologie. Nous espérons que les dispositifs mis en place au niveau de la faculté LSH depuis cette année universitaire permettront d'améliorer le travail d'écriture et de lecture des étudiant-e-s (projet Voltaire, dispositif « oui si »). Par ailleurs, une enseignante chercheuse du département de sociologie a proposé dans le cadre du CPP (Congé pour Projet Pédagogique) pour la prochaine rentrée universitaire une réflexion sur un dispositif pédagogique apte à favoriser la lecture chez les étudiant-e-s de première année.

▪ **ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE TROP RÉDUITE**

Le caractère trop réduit de l'équipe pédagogique et administrative perdure depuis longtemps mais il risque d'être véritablement problématique à court terme puisque trois départs à la retraite interviendront d'ici août 2022. Il va de soi que l'attention des instances dirigeantes de notre université sera attirée avec insistance lors des campagnes de recrutement à venir.

Le fait de fonctionner en équipe réduite depuis longtemps a bien sûr des impacts sur la manière d'exercer notre métier. En plus d'être soumis comme l'ensemble des collègues quel que soit leur département

d'affectation à la place croissante prise par les tâches administratives dans nos emplois du temps, les enseignant-e-s chercheur-e-s du département de sociologie doivent assumer un nombre conséquent d'heures complémentaires dont la dispense et la préparation grèvent d'autant le temps qu'elles/ils peuvent consacrer à la recherche². Cela alors que le rapport HCERES rappelle judicieusement l'importance d'adosser les enseignements sur les travaux de recherche menés par les membres des équipes pédagogiques.

▪ **LES INFORMATIONS CHIFFRÉES sont INSUFFISANTES**

L'équipe pédagogique du département de sociologie s'interroge fréquemment sur le devenir des nombreux étudiant-e-s de la licence générale qui quittent la formation à la fin de la 1^{ère} année et sur celui de celles et ceux titulaires du diplôme de licence³ qui ne s'inscrivent pas en master à l'UPVD ou dans une autre université. Si un suivi statistique de leur devenir à 6 mois, 12 mois et 36 mois après leur départ de l'université informant notamment sur leur situation au regard des études et de l'emploi serait appréciable, sa mise en place exigerait d'y consacrer un temps conséquent dont, objectivement, le département de sociologie ne dispose pas. De plus, on peut aisément parier que les étudiant-e-s qui abandonnent leur formation à la fin de la 1^{ère} année, ne sont pas enclin-e-s à répondre à un questionnaire qui prendra la mesure de leur échec personnel.

En l'état, et en lien avec notre pratique du métier de sociologue, nous réussissons à regrouper quelques données qualitatives sur la situation d'étudiant-e-s qui ont quitté l'université :

- l'enseignante chercheuse de notre équipe dont les travaux de recherche l'amènent à enquêter dans des structures publiques et associatives dont l'activité est de venir en aide aux jeunes confrontés à la précarité y rencontre d'anciens étudiant-e-s de sociologie du 1^{er} profil type ci-dessus évoqué. Elles/ils lui apprennent ne pas être parvenu à s'insérer dans un emploi de façon durable (ils et elles ont enchaîné les stages, les périodes de chômage plus ou moins longues et, plus rarement, des contrats de travail à durée déterminée sur la base du temps partiel) et ne pas avoir une indépendance résidentielle (elles/ils soulignent n'avoir d'autre de solution que de devoir être logés par leur parents). Pour ces ancien-ne-s étudiant-e-s qui ont abandonné leurs études dès la 1^{ère} année de licence, l'entrée dans la vie adulte est pavée d'obstacles et la perception qu'elles/ils ont de leur avenir est globalement pessimiste.

- Perpignan n'étant pas une grande ville, les membres de l'équipe pédagogique ont souvent l'occasion lors d'interactions de la vie quotidienne d'y croiser d'ancien-ne-s étudiant-e-s du second type (cf. ci-avant) ou titulaires de la licence qui occupent des emplois de caissier-e-s, d'auxiliaire de vie scolaire ou auprès des personnes âgées ou bien encore de conseiller-e-s clientèle ; emplois le plus souvent à temps partiel et sous CDD reconduits à plusieurs reprises avant l'obtention d'un CDI généralement rémunéré sur la base du SMIC. Malgré leur situation professionnelle mal assurée ou insatisfaisante, elles/ils gardent un bon souvenir de leurs études en sociologie. C'est « *l'ouverture d'esprit que la sociologie apporte* » qui est mise en exergue (cela corrobore les résultats de l'enquête menée par la promotion d'étudiant-e-s de L3 2016/2017 auprès d'ancien-ne-s étudiant-e-s de sociologie et citée dans notre dossier d'auto-évaluation).

▪ **AUTRES REMARQUES**

Concernant les remarques sur la répartition des coefficients/ECTS nous nous étions déjà emparé-e-s de cette réflexion dans la construction en cours de notre prochaine ODF : équilibrage plus approprié et discuté collectivement entre CM et TD de même qu'entre matières de la discipline principale et les autres enseignements.

Relativement à l'absence de professionnel-le-s dans la composition de notre conseil de

² Le nombre important d'heures complémentaires que les enseignant-e-s chercheur-e-s titulaires doivent assurer s'explique notamment par le fait que, chaque année, nous sommes confrontés à des difficultés dans le recrutement des vacataires en raison des contraintes administratives qui pèsent sur l'embauche de ces derniers et du niveau de spécialisation en sociologie que nous exigeons.

³ Au cours de l'offre de formation auto-évaluée et quelle que soit l'année de référence, la totalité des étudiant-e-s admis-e-s en 3^{ème} année ont obtenu le diplôme de licence.

perfectionnement, nous allons y remédier dès l'année prochaine. Cela d'autant plus que le département de sociologie dispose d'un réseau conséquent de contacts dans divers structures publiques, associatives et privées.

B. Licences professionnelles

1. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

▪ Sur la présence insuffisante des professionnels dans le pilotage de la formation :

Les remarques et recommandations du HCÉRES :

Dans la partie « ANALYSE », paragraphe « pilotage, en fin de page 2 et début de page 3 : « On peut regretter également qu'aucun professionnel ne semble être explicitement intégré au pilotage de la formation... »

Dans la partie « CONCLUSION », paragraphe « Principaux points faibles », page 3 : « Présence insuffisante de professionnels dans le pilotage de la formation ».

Dans la partie « ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS », page 3 : « ... une place plus importante faite aux professionnels dans la gestion de la LP permettra d'améliorer le pilotage de la formation. »

Les précisions apportées :

Le dossier déposé le 20 septembre 2019 n'a pas porté à la connaissance du HCÉRES les éléments suivants :

- Dans le domaine 4, 4.1 « Organisation de pilotage », lorsqu'il est mentionné que la formation est pilotée par deux responsables pédagogiques dont « une enseignante PAST, expert-comptable, pour gérer les relations avec les milieux professionnels, notamment pour la recherche des stages et pour l'insertion professionnelle des diplômés », il aurait dû être précisé que cette responsable pédagogique est expert-comptable associée du cabinet international KPMG, membre élue du bureau de la Chambre des experts-comptables des Pyrénées-Orientales ainsi que du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Montpellier (Languedoc-Roussillon et Aveyron). Pour cette dimension professionnelle, elle préside le conseil de perfectionnement de la formation.

- Dans le domaine 4, 4.2 « Équipe pédagogique », il n'a pas été détaillé les activités professionnelles des membres du conseil de perfectionnement. Sur les 5 membres qui enseignent dans la formation, il y a 2 professionnels : sa présidente présentée ci-dessus et un expert-comptable dirigeant un cabinet local, chargé d'enseignement dans la formation.

▪ Sur la préparation d'une nouvelle maquette pédagogique :

Les remarques et recommandations du HCÉRES :

Dans la partie « ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS », page 3, il est recommandé : « ... la mise en place d'une réflexion sur la maquette pédagogique, les cours et leur contenu de manière à intensifier la professionnalisation attendue dans une licence professionnelle, et favoriser la formation tout au long de la vie par l'identification de blocs de compétences. »

Les précisions apportées :

Le dossier déposé le 20 septembre 2019 n'a pas porté à la connaissance du HCÉRES les éléments suivants :

- Lors du conseil de perfectionnement du 21 février 2019, en préparation du contrat 2021-2025, il a été : « demandé aux membres du Conseil de se concerter afin de présenter lors d'une prochaine réunion, leurs propositions et demandes pour actualiser la maquette et le référentiel des enseignements. »

- Il s'en est suivi, lors du conseil de perfectionnement du 04 juillet 2019, l'adoption d'une nouvelle maquette qui sera proposée pour le contrat 2021-2025 avec un renforcement de l'horaire consacré à la comptabilité et de façon générale à la professionnalisation.

- Plus récemment, le conseil de perfectionnement du 13 février 2020 a poursuivi cette démarche en

intégrant dans la maquette proposée les exigences de l'arrêté du 06 décembre 2019 et en proposant une nouvelle version du référentiel, rédigée en contenus et en blocs de compétences, soumise à discussion avant l'adoption d'une version définitive lors du prochain conseil de perfectionnement prévu pour le mois de juillet 2020.

2. Licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales

- **Points faibles n°1 « Un effectif faible et en diminution » et n°3 « Un nombre encore limité d'étudiants en formation continue »** : analyse des circonstances et mise en contexte.

Les effectifs se trouvent en diminution en formation initiale (FI). Ce constat peut s'expliquer par la localisation de la formation dispensée au sein de l'antenne de l'UPVD délocalisée à Mende. Cette localisation s'explique historiquement : ce sont les collectivités territoriales du département de la Lozère et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lozère qui ont sollicité l'UPVD quant aux besoins de formation dans les fonctions d'administration des collectivités territoriales rurales ou péri-urbaines. Parmi ces besoins, une courbe démographique attestant du vieillissement des agents de la Fonction Publique Territoriale (FPT) et un besoin d'expertise toujours plus important dans un contexte de réformes. Il convient en outre de souligner la difficulté rencontrée par les collectivités dites « rurales ou hyper rurales » dans le recrutement de personnels qualifiés pour assurer les fonctions de secrétaire administratif. C'est ainsi qu'un Diplôme d'Université « secrétaire de Mairie » avait été mis en place en 2007, au sein de l'UPVD antenne de Mende, avant une demande d'ouverture en 2012 sous forme de Licence Professionnelle.

Cette localisation explique le financement apporté par le Conseil Départemental de Lozère au travers d'une convention financière d'un montant de 15 000 Euros / an.

Dans ce contexte, il est vrai que les formations de niveau bac+2, permettant d'apporter les prérequis nécessaires pour suivre la LP MACT dans de bonnes conditions, font localement défaut. Néanmoins, la récente ouverture à Mende d'un DUT « Gestion des Entreprises et des Administrations » (rentrée 2019) devrait permettre de pallier ce problème de flux. En outre, une journée d'information à destination des étudiants de Licence « droit ou AES » ou de DUT « Carrières juridiques » a récemment été mise en place (vendredi 28 février 2020). L'ouverture de la formation sous forme hybride et bi-site (sites de Perpignan et de Mende) permettra de faciliter la poursuite d'études des étudiants inscrits en L2 « droit ou AES » à Perpignan ou en DUT « Carrières juridique » à Narbonne.

Par ailleurs, le contenu et la présentation des objectifs de formation mettent clairement en avant les objectifs de professionnalisation et d'insertion professionnelle. Cet argument pourrait-il effrayer certains étudiants trouvant plus confortable la perspective d'une poursuite d'étude ?

En revanche, les effectifs de Formation Continue (FC) sont stables, voire en légère augmentation, concernant le nombre de demandes de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) et le nombre d'étudiants inscrits au titre de la FC pour des projets de reconversion professionnelle (réorientations du privé vers le public, demandeurs d'emploi, travailleurs handicapés). Les inscrits au titre de la VAE sont originaires de tout le territoire national, ce qui atteste de l'attractivité de cette formation qui est le seul diplôme national à proposer une spécialisation sur les collectivités territoriales de moins de 5000 habitants.

Certes, dans ces effectifs de FC on note une diminution du nombre d'agents, déjà en poste dans une collectivité, et inscrits dans le cadre d'une formation professionnelle. Cette baisse est très significative depuis la loi sur le CPF et s'explique par les moyens que les collectivités territoriales de moins de 5000 habitants peuvent mobiliser à ce titre.

En ce sens, le projet 2021-2025 d'ouverture sous forme modulaire et en hybridation (cours magistraux proposés à distance en synchrone puis en asynchrone) pourra permettre de pallier cette diminution des effectifs en FC et de répondre aux besoins de formation des agents déjà en poste dans une collectivité.

- **Points faibles n°2 « Des informations manquantes sur le suivi des étudiants (à 18 mois notamment) » et n°3 « une absence de formalisation du suivi de ces étudiants ».**

Concernant le suivi des étudiants, les enquêtes réalisées en 2016 et 2017 attestent d'un taux d'emploi satisfaisant :

- diplômés en 2014 : 87.5% 18 mois après la sortie de formation et 87.5% 30 mois après la sortie de formation ;
 - diplômés en 2015 : 100% 18 mois après la sortie de formation et 100% 30 mois après la sortie de formation.
- Ces données attestent d'une continuité dans l'emploi et le domaine d'activités.

Sur la base d'un suivi local, nous pouvons affirmer que ces taux d'insertion professionnelle se confirment pour les diplômés 2016, 2017 (100%) et 2018 (98%). Sur les enquêtes fournies par la cellule d'Aide au Pilotage, la durée moyenne consacrée à la recherche d'un emploi n'est pas toujours précisée. Pour les diplômés 2014-2015, elle était de 10 mois. Concernant le suivi que nous menons localement, soit au niveau de l'antenne universitaire de Mende, nous pouvons affirmer que chaque année environ 50 % de nos diplômés trouvent un emploi directement à la sortie de formation ; soit dans la collectivité où le stage a été effectué, soit au niveau des services de remplacement du CDGFPT. On note que le niveau d'emploi est cohérent pour une formation de niveau II et que le secteur d'emploi (administration publique) des diplômés est en parfaite adéquation avec le contenu de la formation.

Le suivi des étudiants procède d'un encadrement pédagogique de proximité, sans doute souligné par les taux de satisfaction qui sur plusieurs années sont de 100%.

Concernant le suivi des étudiants inscrits au titre de l'alternance (ouverture en 2018 à l'apprentissage), le suivi pendant la formation s'appuie sur la plateforme LEA – Livret Électronique de l'Apprentissage. Cet outil est un portefeuille numérique assurant le lien entre l'Université, l'entreprise et l'alternant. Il présente des éléments administratifs (contrats, PV d'installation) et pédagogique (CR de visite). Le suivi et les enquêtes d'insertion post-formation sont diligentés par le CFA Ensup-LR (enquête IPA).

Enfin, la récente réforme sur la liberté de choisir son avenir professionnel (Loi du 5 sept. 2018) et plus spécifiquement, les éléments relatifs à l'apprentissage, avec les conséquences sur l'apprentissage dans les établissements publics, constituent des éléments contextuels qui ne facilitent ni l'information aux candidats, ni l'information aux collectivités territoriales susceptibles d'être intéressées par cette modalité, alors même que l'organisation du stage se fait déjà sous forme d'alternance pédagogique.

En conclusion, l'UFR des SJE et la responsable pédagogique ont d'ores et déjà analysé la baisse des effectifs. C'est dans cette intention qu'un projet de formation hybride et bi-site a été pensé pour le prochain plan d'accréditation. La formation bi-site permettrait de maintenir l'offre sur le département de la Lozère, qui apporte un financement et sur lequel les métiers de la fonction publique territoriale sont « en tension », tout en ouvrant une perspective d'orientation sur place aux étudiants des Licences dispensées à Perpignan. Ce projet hybride (une partie des enseignements à distance) pensé avec une plus grande « modularité » permettrait en outre de répondre aux besoins de formations identifiés au sein des collectivités territoriales.

3. Licence professionnelle Métiers du Tourisme : communication et valorisation des territoires

- **Une faible adéquation de certaines qualifications professionnelles visées par la formation et le contenu effectif des enseignements proposés, qui relèvent d'un niveau de LP et non de master.**

Pour la future offre de formation, l'adéquation entre les qualifications professionnelles visées et le contenu des enseignements va être harmonisé, notamment à travers une augmentation du taux d'intervenants professionnels.

- **Une faiblesse de l'information sur le devenir des diplômés, traduisant une faiblesse de pilotage sur ce point.**

Il existe à l'UPVD une cellule d'aide au pilotage quant aux devenirs des étudiants qui met tout en œuvre afin de recueillir des informations sur le devenir des diplômés à 18 mois et jusqu'à 30 mois après l'obtention du diplôme.

- **Une absence de mobilités étudiantes à l'étranger, significative dans un secteur comme le tourisme.**

Sur la question de la mobilité des étudiants de la licence professionnelle TAFT, cette formation offre la possibilité d'aller étudier un semestre à l'international grâce aux programmes Erasmus et Erasmus +. De plus, la formation est ouverte à l'alternance ainsi qu'à l'apprentissage. Le calendrier de la formation (à savoir une période en entreprise d'environ 4 semaines) permet aux étudiants de rechercher une entreprise à l'étranger, comme par exemple, en Espagne.

- **Une faiblesse sur les enseignements en langues, en regard des besoins de l'environnement professionnel (importance de la clientèle touristique étrangère).**

Concernant les enseignements en langues, le volume des cours d'anglais est augmenté de 10 heures sur l'année pour la prochaine offre de formation. De plus, il sera proposé aux étudiants un cours de spécialité en langue anglaise. Enfin, en conformité avec l'arrêté LP, une certification en langue anglaise sera intégrée dans la plaquette.

- **Une insuffisance de transcription des enseignements en compétences, et notamment en compétences transversales.**

Concernant la transcription des enseignements en compétence, une réflexion a été réalisée en vue de la construction de l'offre de formation 2021-2025. Ainsi, chacun des cours dispensés sont associés à des blocs de connaissances et de compétences issus de la fiche RNCP.

4. Licence professionnelle Métiers du Numérique : Conception et rédaction pour le Web

En juin 2019, l'IAE a recruté un enseignant-chercheur, MCF en section CNU 06, dont le profil de poste mentionnait la double localisation, Perpignan et Mende. Cet enseignant-chercheur est spécialiste des questions du numérique et plus précisément des stratégies éditoriales sur les réseaux sociaux. Dès la rentrée 2020, cette jeune recrue interviendra dans cette licence professionnelle, ce qui permettra de renforcer l'équipe d'enseignants-chercheurs.

Pour le prochain plan d'accréditation, le programme pédagogique réintroduit l'anglais et intégrera une préparation à une certification en langue anglaise. Nous espérons que cet enseignement incitera les étudiants à s'orienter vers des stages à l'étranger. Dans cette intention, nous mobiliserons les dispositifs déjà effectifs au sein de l'UPVD et les réseaux internationaux déjà très actifs au sein de l'antenne universitaire de Mende,

grâce aux nombreux stages effectués à l'étranger par les étudiants d'autres filières. Enfin, dans l'intention d'améliorer encore davantage la visibilité et l'attractivité de cette formation, il est envisagé qu'elle soit à l'avenir intégrée au département « Administration des entreprises de l'IAE ».

5. Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier

- Sur la fiche d'évaluation de la LP, il est indiqué p. 2 ("position dans l'environnement") que "quatre enseignants-chercheurs interviennent dans la formation". Il est encore indiqué un peu plus loin (p. 2 toujours, "Pilotage") qu'"elle comporte cinq enseignants-chercheurs titulaires de l'établissement".

En faisant le compte sur cette année, sur les deux sites (Narbonne et Courbevoie), il s'agit à ce jour de 6 enseignants chercheurs (titulaires de l'UPVD).

- Sur la fiche d'évaluation de la LP, il est indiqué p. 2 ("organisation pédagogique") que "la formation ne dispose pas de connexion avec l'international, il n'est pas indiqué s'il existe des dispositifs permettant la mobilité entrante ou sortante des étudiants ou des enseignants dans la licence".

En effet, je n'ai pas connaissance de ces dispositifs.

- Sur la fiche d'évaluation de la LP, il est indiqué p. 2 ("pilotage") que "l'accès en LP DI se fait sur dossier évalué par le responsable pédagogique".

Rigoureusement, il s'agit d'une commission pédagogique.

- Enfin, le fait que l'anglais soit optionnel au sein de la LP DI pour la formation initiale à Narbonne (choix alternatif avec le sport) est regretté dans le rapport HCERES à plusieurs reprises sur la fiche d'évaluation de la LP.

Je peux avancer le fait que le projet de maquette 2021-2026 prévoit la suppression du sport à Narbonne et de rendre l'anglais obligatoire (et non plus cours optionnel) dans le prochain plan quinquennal.

6. Licence professionnelle Management et gestion des organisations

- Une formation pluridisciplinaire généraliste n'intégrant pas véritablement une dimension « durable »

Dans chaque module, les enseignants orientent leurs travaux dirigés ou études de cas sur des cas concrets ou fictifs d'entreprises ou d'organisations en lien avec le développement durable. Effectivement, cette orientation des enseignements ne transparait pas dans la maquette. Par exemple la fiscalité verte n'est qu'une partie intégrante de la fiscalité européenne puisque les règlements s'appliquent au niveau européen. Il nous a paru plus pertinent de faire apparaître l'orientation géographique plutôt que l'orientation durable car cela peut s'appliquer à tous types d'organisations (durables ou non).

- Pas de convention formalisée avec les partenaires « Petites Organisations Durables »

Nous avons des projets tuteurés en lien avec le développement durable comme le projet tuteuré « Campus Vert » qui permet aux étudiants de rencontrer des personnes du monde associatif ou du monde de l'entreprise en lien direct avec le Développement Durable.

Nous avons des projets tuteurés avec des communes ou communautés de communes pour mettre en œuvre des « agendas 21 ». Donc les étudiants travaillent véritablement sur des cas concrets de mise en pratique du développement durable dans les communes ou communautés de communes.

- Un taux élevé de poursuite d'études (40%) sans explication avancée.

Le marché de l'emploi étant très difficile dans le département des Pyrénées-Orientales, certains étudiants poursuivent en master Management dispensé par l'IAE de Perpignan afin d'avoir un Bac+5. Ils pensent

s'insérer plus facilement au niveau de diplôme supérieur.

Nous avons proposé dans la prochaine maquette (et cela a été voté en conseil de perfectionnement), d'introduire un nouveau module intitulé « Projet Professionnel » qui permettra de mieux orienter les étudiants dans les différents emplois possibles en fonction de leurs aspirations et de leurs souhaits. Avoir une idée concrète de ce qu'ils veulent exercer comme métiers après la licence permettra de baisser le taux de poursuite d'étude.

A noter que, de par la reconnaissance de la licence dans le domaine de la gestion, la licence GPOD a permis à quelques étudiants d'obtenir la carte immobilière. Ceci est un plus pour la licence GPOD mais n'est bien évidemment pas un axe fondamental de la formation.

7. Licence professionnelle Guide conférencier

- La notion de « savoir-être » renvoie au comportement attendu d'un professionnel des métiers du Guidage, qui sera en contact avec un public varié et qui doit veiller à ce relationnel : ponctualité, politesse, disponibilité, responsabilité, etc. Ces comportements sont attendus des étudiants durant l'année de formation, et dans toutes les mises en situation professionnelles (projets tuteurés, sorties pédagogiques, voyage d'application, stage...).

- Le volume horaire consacré au projet tuteuré (aux projets tuteurés : il y en plusieurs par an) n'apparaît dans la maquette que pour 12h TD en semestre 6 : en fait, ces projets tuteurés sont abordés dans plusieurs cours de la formation consacrés au Guidage, tout au long de l'année (semestre 5, UE2 ; semestre 6, UE 5), les 12h TD permettant de prendre en compte a minima le temps consacré par l'équipe pédagogique à cet encadrement. Par ailleurs, les cours d'Histoire de l'art / patrimoine (semestres 5 et 6, UE 1) et les cours de langue peuvent aborder les thèmes mis ensuite en pratique dans les projets tuteurés (ex. : visite de la nécropole gallo-romaine de Narbonne, et cours sur l'art funéraire romain ; visites des abbayes, et cours sur l'architecture religieuse médiévale ; etc.).

- L'équipe pédagogique a hésité à mettre en place une 5e langue vivante, en l'occurrence le chinois : le rapport HCERES y étant favorable, nous allons nous efforcer de l'intégrer à notre projet 2021-2025.

- L'insertion au Conseil de Perfectionnement de professionnels extérieurs à la formation n'a pu être réalisée jusqu'à présent : les nombreux partenariats institutionnels noués sur le territoire devraient permettre de remédier à cette carence, par exemple en intégrant un représentant des partenaires des projets tuteurés.

- Le nombre d'étudiants en présentiel est autour de 20 chaque année, afin de garantir un bon encadrement et un suivi personnalisé des exercices de Guidage : le nombre de 27, atteint une fois, intègre les inscrits en VAE (dispensés d'assiduité donc).

- Nous nous efforçons, en plus de la cellule d'aide au pilotage et du SIP de l'UPVD, de conserver le lien avec nos diplômés et d'intégrer leurs réponses à nos pourcentages d'intégration pro : les deux enquêtes cumulées, malgré des retours moyens, convergent vers une très bonne insertion professionnelle de nos diplômés, du fait entre autres des deux langues vivantes exigées, qui constituent un atout pour un employeur potentiel.

8. Licence professionnelle Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

▪ Concernant le champ de formation et l'intitulé de la formation :

Le champ de formation actuel « INTER MED », n'est actuellement plus justifié. Nous envisageons de demander l'intégration de la licence dans le champ « ENERGIE ENVIRONNEMENT » qui est davantage en adéquation avec le contenu de cette formation.

▪ Concernant l'équilibre de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique comprend 5 enseignants-chercheurs et non pas 3 comme il est mentionné dans la fiche d'évaluation. Leur nombre d'heures total est 142,25 heures équivalent TD. Dans la nouvelle maquette il est également prévu d'intégrer un sixième enseignant-chercheur dans l'équipe pédagogique pour aborder les notions d'hydrogéologie.

▪ Concernant l'insertion professionnelle :

L'évaluation relève que la formation au brevet théorique ULM et la formation à l'agrément piégeur proposées depuis 2018 ont pour but de former des techniciens supérieurs plutôt que des cadres. Une réflexion sur ces formations a été menée lors de l'élaboration de la nouvelle maquette. Ces deux formations seront maintenues car les cadres intermédiaires et gestionnaires de projet dans l'environnement sont amenés à encadrer des missions de terrain. Il est donc nécessaire qu'ils maîtrisent ces outils pour élaborer et planifier les missions confiées aux techniciens. La mise en place des dispositifs utilisés sur le terrain relève des compétences attendues chez un cadre.

Cependant, pour prendre en compte les étudiants qui auraient déjà ces compétences ou qui estiment qu'elles sont trop éloignées de leur projet professionnel, ces formations sont devenues facultatives pour la formation pour l'agrément piégeur et optionnelle pour la formation au brevet théorique ULM.

La nouvelle maquette propose un module sous forme d'option à choisir par l'étudiant. Il pourra :

- soit suivre le module d'« Innovation technologique en aéronautique » dans lequel les étudiants acquièrent les compétences nécessaires pour passer l'examen DGAC en vue de l'obtention du brevet théorique pour le pilotage de drones.
- soit suivre le module de « Diversité, fonctionnement, spécificités des entreprises » qui permettra aux étudiants d'acquérir une meilleure connaissance des différents types de structures susceptibles d'embaucher un gestionnaire dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Ce module répond également à la réflexion menée sur les objectifs d'insertion professionnelle. En effet, les types de structure d'accueil dans le domaine de l'environnement sont très variés et leur fonctionnement diffère grandement (bureaux d'études, collectivités, associations, réserves naturelles, syndicats mixtes). Une méconnaissance de ces structures et de leur capacité d'embauche peut amener les étudiants à s'y perdre ou tout au moins à ne pas élargir suffisamment leur champ de recherche d'emploi. Ce module sera un outil très important pour augmenter l'insertion professionnelle des diplômés.

D'autre part, les chiffres de l'insertion professionnelle évoqués par l'évaluation ne prennent pas en compte le nombre de diplômés recherchant effectivement un emploi. Le taux d'insertion professionnel est de 67,8% en moyenne pour les années 2010 à 2015 et est en constante évolution : 42,9% en 2011 et 86,7% en 2015.

D'autre part, le nombre d'étudiants en contrat d'apprentissage et en formation continue est en augmentation avec 50% pour 2019 (contre 30% en moyenne pour 2010-2015).

▪ **Concernant les partenariats locaux :**

La formation aux métiers de la gestion et de l'aménagement durable des espaces et des ressources nécessite une connaissance et une pratique des outils de terrain en lien avec les acteurs de la ruralité, pratique qui n'est possible au sein de la formation qu'à l'échelle locale. Dans ce but, le choix de structures locales pour ces partenariats est nécessaire. C'est dans ce cadre qu'il est proposé des projets tutorés avec le syndicat mixte RIVAGE et de la Fédération de Chasse des Pyrénées Orientales (FDC66). Les études de terrain commandées par ces structures demandent aux étudiants un réinvestissement de l'ensemble compétences acquises en formation théorique. Le réalisme de ces études renforce la professionnalisation de la formation et permet aux étudiants de les valoriser très facilement dans leur recherche d'emploi.

Il est également important de noter que les compétences acquises par les étudiants en partenariat avec RIVAGE et la FDC66 sont transposables à tous les syndicats des eaux, syndicats mixtes, fédérations de chasse et EPCI en lien avec l'environnement, et permettent un futur bassin d'emplois potentiels à l'échelle nationale à minima. On comptabilise notamment plus de 7 contrats d'apprentissage signés depuis 2013 avec des FDC dans toute la France. La conduite de projets environnementaux au sens large, quant à elle, est transposable à plus grande échelle.

9. Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

▪ **Informations sur le contenu, la répartition**

Dans la partie Analyse/ Finalité/

- *Toutefois, en l'absence de maquette détaillée ou d'un descriptif des enseignements, il est difficile d'évaluer la bonne adéquation du contenu de la formation aux objectifs visés.*

Organisation : La maquette fournie n'est pas suffisamment détaillée. On ignore les volumes horaires de chaque unité d'enseignement (UE) et du projet tutoré. Les intitulés des UE ne sont pas toujours clairs

Voici une maquette plus détaillée du contenu de la formation ; elle permet également de mieux comprendre quels sont les cours qui utilisent les outils informatiques mis à disposition. Les étudiants disposent d'une salle contenant 18 postes changés en moyenne tous les 2 ans et de 2 grands écrans par poste. Ils travaillent très souvent dans cette salle comme l'indique la colonne utilisation de logiciels.

UNITÉS D'ENSEIGNEMENT /ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS /Matières/Modules		utilisatio n de logiciel	type /intervenant	Total heures étudiant
UE1	GÉOGRAPHIE			64
EC11	cartographie et sémiologie graphique			20
	Mise en forme de carte. Choix des différents symboles et des couleurs en fonction des données à représenter.	100%	enseignant /chercheur	
	Mise en application de la sémiologie sous SIG	non	enseignant /chercheur	
EC12	introduction à l'aménagement du territoire			11

	Informations et analyse des différents environnements naturels et artificiels au travers d'études de cas et de données sur les plateformes spécialisées	non	enseignant /chercheur	
EC13	introduction à la géographie générale : environnements et sociétés			11
	Comment étudier géographiquement une problématique au travers de la géographie humaine	70%	enseignant /chercheur	
EC14	applications de géographie/Applications			17
	Composition des sols, de la terre et de l'eau. définition de certains éléments du vivant et des éléments climatique. Cycle des éléments, études de la Végétation	non	enseignant /chercheur	
EC15	introduction à la télédétection			5
	Présentation des différents types d'imagerie aérienne Découverte du fonctionnement de la télédétection, présentation des spectres lumineux, électromagnétiques,...	non	enseignant /chercheur	
UE2	INFORMATIQUE ET GESTION DES DONNÉES			110
EC21	Interrogation de Bases de données			38
	utilisation du langage SQL pour requêter des SGBDR comme des couches dans des SIG	100%	enseignant /chercheur	
	introduction à l'analyse des Bases de données avec MERISE avec des logiciels spécifiques	100%	enseignant /chercheur	
EC22	Bases de l'algorithmique et de la programmation			44
	Un langage de programmation est étudié pendant les 3 périodes de la formation ; il permet in fine d'intégrer les requêtes SQL dans les programmes.	100%	enseignant /chercheur	
EC23	Automatisation dans un système d'information géographique			28
	au travers de langages qui évoluent avec les SIG, mise en pratique de la programmation dans les SIG pour automatiser les traitements	100%	enseignant /chercheur	
UE3	Exploitation STATISTIQUE des données			55
EC31	Introduction à l'analyse statistique			21
	Exploration à une et à deux variables adaptée à des données spatiales	75 %	enseignant /chercheur	
EC32	Exploration de données multidimensionnelles			17

	Analyse de données multidimensionnelles : synthèse à partir de critères quantitatifs, puis qualitatifs	75 %	enseignant /chercheur	
EC33	Segmentation géographique			17
	Portage d'une synthèse multicritères sur la carte grâce à la classification	75 %	enseignant /chercheur	
UE4	Systèmes d'Information Géographique			145
EC41	SIG et utilisations			100
	Apprentissage de 3 SIG différenciés : libre, propriétaire, avec plateforme WEB intégrée	100%	enseignant /chercheur /PRO	
	construction/modification de couches et de projets, analyses par géotraitement, requêtes, requêtes spatiales	100%	PRO	
	étude de cas avec récupération des données, analyse, valorisation et présentation au client		PRO	
EC42	Applications et méthodes spécifiques de préparation à l'analyse			17
	méthodologie d'observatoire au travers des cartes, données et de calculs	70%	PRO	
	utilisation de logiciels permettant de nettoyer, gérer/transformer et charger de grandes quantités de données	100%	PRO	
	étude territorialisées (mailles, indicateurs, séries)	90%	PRO	
EC43	SIG et Internet			28
	études de langages de programmation permettant la mise en valeur des données soit par la dataviz soit par le langage WEB.	100%	enseignant /chercheur	
UE5	Formation Générale à l'analyse spatiale			66
EC51	Techniques de communication et de production			16
	méthodologie et présentation d'outils de gestion de projets	100%	PRO	
	études des différentes normes	100%	PRO	
	intervention sur les différents acteurs des services fournissant de la donnée	100%	PRO	
	intervention des différents acteurs du domaine de la géomatique : cadastre, IGN		PRO	HM
	présentation et utilisation des différents serveurs fournisseurs de données en géomatique	100%	PRO	

	interventions de professionnels et d'anciens étudiants sur leur métier		PRO	HM
EC52	Anglais			26
	savoir communiquer oralement sur des sujets ayant trait à la géomatique ou pas. Savoir lire et rédiger des documents.	non	PRO	
	préparation au TOEIC		PRO	
EC53	Initiation à l'économie régionale			14
	Concepts, méthodes, sources	100%	PRO	
	traitements et apports de l'analyse spatiale décisionnelle	100%	PRO	
EC54	Territoires et développement local			10
	Concepts, historique, indicateurs	100%	PRO	
	Territoires et observation au travers d'indicateurs du développement local			
UE6	Projets tuteurés			12
EC61				12
	études encadrées par groupe, à partir d'un cas réel avec une problématique et un jeu de données (disponibles et/ou à construire)		enseignant /chercheur /PRO	
	150h sont prévues dans l'emploi du temps des étudiants pour réaliser les projets			
EC62	Mémoire			0
	oral de soutenance			
UE7	Projet Professionnalisant			0
EC71	Mémoire du stage			0
	oral de soutenance		enseignant /chercheur /PRO	
Total TIG				452
	HM : enseignements hors maquette sous forme de conférence			
	nb heures de cours nécessitant un ordinateur et des logiciels particuliers	365		
	nb heures de présence dans l'IUT (avec projet)	602		
	nb d'heures en salle informatique (avec le projet)	515,19		

% d'heures devant un ordinateur	85,57		
nb heures d'intervenants PRO dans la maquette	183		
% heures pro	40,49%		

Absence d'informations concernant le volume horaire global de la formation Le volume global de la formation est de 452 heures. La répartition est indiquée dans la maquette. Cela ne prend pas en compte les différentes interventions effectuées par les professionnels, qui viennent expliquer leur métier, les anciens élèves qui présentent leur cursus et les conférences organisées par les acteurs de la géomatique à l'intérieur de l'IUT ou ailleurs. Pour comprendre le positionnement de ces ajouts dans notre formation, ils sont indiqués dans le tableau comme hors maquette (HM) dans l'UE5.

● et le volume horaire dédié au projet tutoré.

Les sujets de projets tutorés sont proposés aux étudiants après le premier cours de gestion de projet dès la 2ème semaine de cours. Bien que la maquette n'indique que 16h d'encadrement, 150h de projet sont prévues. Dans l'emploi du temps, des plages de 4h sont réservées.

● Absence d'informations concernant le volume horaire global assuré par des professionnels issus du monde socio-économique.

Le volume global assuré par les professionnels peut également plus facilement se lire avec la maquette détaillée. Les professionnels assurent 40 % de la formation. Ils interviennent plus spécifiquement dans le cœur du métier de l'analyse spatiale.

▪ **Informations sur les diplômés**

● Le taux de réussite des étudiants

Sur les 5 dernières promotions (2018 - 2019 incluse) il est de 84,46 % en moyenne et oscille entre 76 et 90%.

● le taux de réussite est bon, ..., mais on peut s'étonner alors que la plupart des étudiants sont inscrits en alternance.

Le taux de réussite est malheureusement lié au nombre d'étudiants étrangers admis dans la promotion. En effet, pour ces étudiants étrangers, nous avons du mal à maîtriser le niveau obtenu avant d'arriver dans la formation. On remarque que même en sélectionnant des personnes dont le profil est idéal et les notes très bonnes, le niveau acquis n'est pas suffisant pour suivre notre formation. De plus leur intégration dans le monde du travail n'est pas toujours facile, ils peuvent rarement accéder à un contrat d'apprentissage. C'est pourquoi nous avons suspendu depuis la rentrée 2018 l'intégration des étudiants de campus France dans notre formation. Notre politique est de limiter fortement ce public, en laissant tout de même parfois leur chance à un ou deux étudiants.

En résumé

- Niveau de formation élevé aux LP à l'IUT, qui peut s'opposer à l'accueil d'étudiants de niveaux fortement hétérogènes,
- Écart de niveau structurellement constaté entre les étudiants étrangers accueillis via Campus France et les étudiants provenant d'établissements "français",
- Un temps d'animation - d'accueil - d'encadrement des étudiants étrangers que nous ne sommes pas toujours en capacité de satisfaire (temps, équipes, langue, concepts...)
- Une progressive difficulté à recruter des étudiants avec des visas de plus en plus difficiles à obtenir (exemple des pays du Maghreb), les étudiants arrivant parfois avec 2 semaines de retard, ce qui est difficile à rattraper.

● cet effectif réduit n'est pas justifié dans le dossier.

Le nombre d'étudiants inscrits augmente petit à petit passant de 13 en 2013 à 19 à la rentrée 2019 à 2020. Nos effectifs sont bloqués au maximum à 20 soit 1 promotion. Nos enseignements s'effectuant principalement avec des ordinateurs nous sommes limités en nombre. De plus, le monde des SIG est une niche qu'il a fallu faire connaître en effectuant de la publicité dans les forums par exemple.

- *Peu d'indicateurs de suivi des diplômés présentés et absence d'analyse de ces derniers.*

Vu les effectifs limités (entre 15 et 20 étudiants) de nos promotions, et même si le taux de réponse est assez bon (plus de 50%), nous sommes devant de très faibles effectifs pour chaque catégorie de diplômé. Une analyse année par année présente donc de très fortes variations dans les taux. Mais en regardant sur plusieurs années, globalement, nos étudiants sont presque à 100% dans l'emploi au bout de 5 ans, et ils l'étaient à plus de 70% au bout de 18 mois.

Notre équipe effectue aussi une enquête auprès des diplômés 6 mois après l'obtention de leur diplôme, elle a été présentée dans le dossier. Voici une analyse supplémentaire.

INTEGRATION à 30 mois

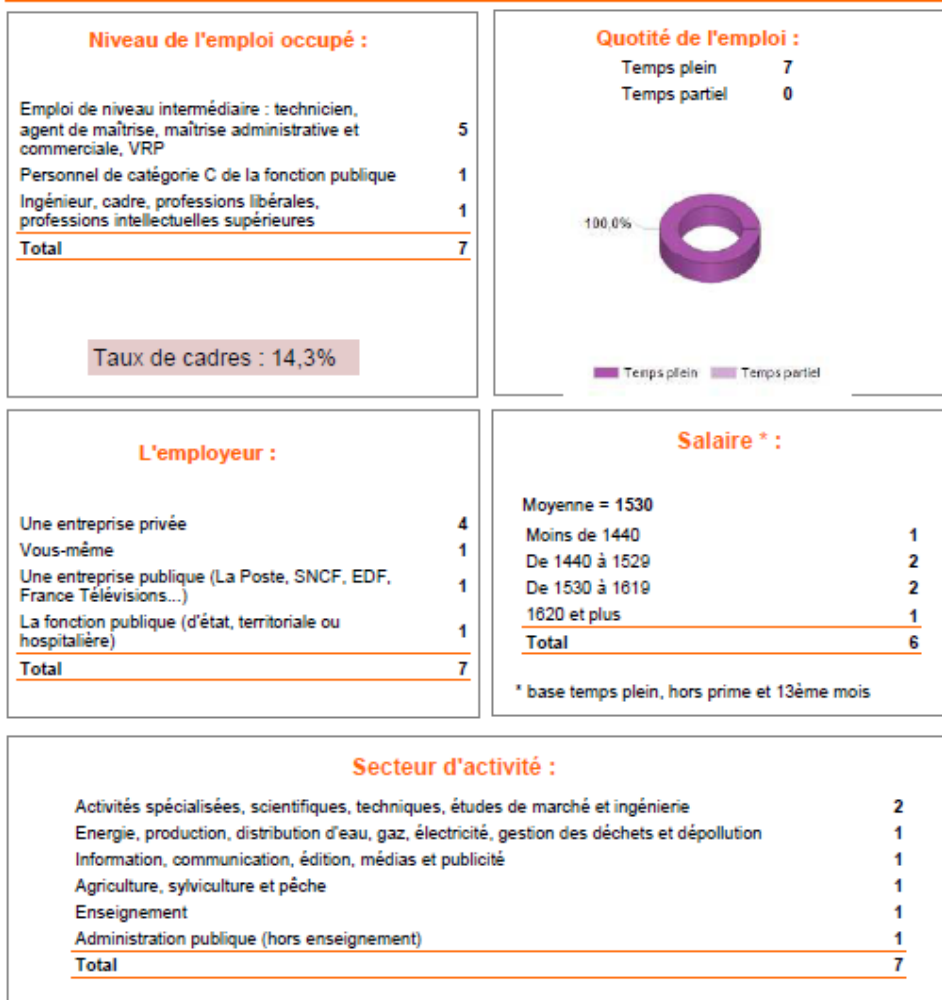
Année	Enquête	Nb Diplômés	Poursuite
2014-2015	2017 - 2018	9	22,22%
2015-2016	2018 - 2019	12	8,33%

	Taux emploi à 18 mois	Taux emploi à 30 mois
au 01/12/2016	83,16%	
au 01/12/2017		100,00%

- type d'emplois occupés et niveau de rémunération

Dans l'enquête à 30 mois voici ce que l'on peut observer pour la promotion 2014-2015 : les diplômés peuvent intervenir dans différents secteurs, ils sont rarement considérés comme des cadres et leur salaire moyen est de 1550 euros.

Activité professionnelle au 1er décembre 2017



■ Informations sur le conseil de perfectionnement et les enseignants

- Étonnamment, l'enseignante d'anglais est une intervenante extérieure venue d'une école privée (École de communication Toulouse - ISEG).

Mme Armstrong, notre intervenante d'anglais est une professionnelle qui enseigne dans plusieurs écoles, nous n'avons indiqué ici que le nom de l'établissement où elle intervient le plus. On peut rajouter à la liste : l'université Toulouse sciences PO, Jean Jaurès en M2 et l'IUT Blagnac : R&T... De plus elle a vécu et travaillé la majorité de sa vie en Angleterre.

- Professionnels extérieurs à la formation absents du conseil de perfectionnement.

Le conseil de perfectionnement comprend un professionnel qui n'est pas extérieur à la formation, M. Alain Chomel. Chaque année nous réfléchissons à une nouvelle répartition des cours et à l'insertion de nouvelles pratiques. Nous nous basons d'abord sur les réflexions abordées lors des bilans effectués avec les étudiants, avec les comptes rendus des professionnels qui sont faits à la fin de leur intervention mais aussi sur les remarques de tous les maîtres d'apprentissage qui répondent à une enquête d'adéquation entre notre formation et leurs besoins. Leurs noms n'apparaissent pas dans ce dossier mais les résultats de ces enquêtes sont compilés à chaque fin de période en entreprise pour commencer, puis à chaque fin de formation.

Voici un exemple de compte rendu effectué après le conseil de perfectionnement.

Compte rendu du conseil de perfectionnement licence professionnelle (cartographie, topographie et SIG-TIG) du 13 février 2016

Prénom et nom	qualité
Sylvie Viguier-Pla	Enseignant chercheur en statistique
Alain Chomel	Enseignant professionnel en SIG et représentant du monde socioprofessionnel
Pierre Wolsztynski	Enseignant en SIG et informatique et responsable pédagogique
Isabelle Ufarte	Enseignante en SIG et Informatique
Nathalie Rigaud	Secrétaire des LP
Arthur Leducq	délégué des étudiants de LP
Justine Charneux	délégué des étudiants de LP

Etait excusé :

- David Giband, Enseignant chercheur en géographie, Président de la licence professionnelle

- Bilan pédagogique de la période 2

. L'équilibre des enseignements adoptés cette année permet une assimilation plus facile des nouvelles connaissances.

. Le CFA a mis en place le pointage. La phase de test est opérationnelle

. CFA clé n'est pas plébiscitée par toutes les entreprises. Cela mérite encore quelques améliorations.

- Modifications de l'équipe pédagogique

. Le cours de géo aménagement sera assuré par Félix Authier

- Prévision et modification pour la période 3

. Une conférence et un TP sur Datavisualisation sera prévu avec un intervenant de l'université de Toulouse : Didier Parade

Voici le questionnaire proposé aux entreprises.

Fiche de liaison

A retourner le jour de la soutenance

Secrétariat de l'IUT, département STID -
Domaine d'Auriac -
11000 Carcassonne

STAGIAIRE : NOM Prénom	ENTREPRISE NOM Adresse Tél
SUJET PROJET(S) / MISSION(S)::	Nom responsable dans l'entreprise

Observations sur le travail demandé :

Une application (base de données, programmation...) a-t-elle été produite?

Si oui: - thème et environnement (ou langage) :

- a-t-elle été testée?

par qui?

avec quelles conclusions? :

Observations complémentaires relatives au stagiaire:

--

Observations relatives à la formation:

La formation a-t-elle répondu à votre attente ?

Vous paraît-elle adaptée au marché de l'emploi ?

Suggestions d'amélioration et/ou d'évolution (modalités, contenus ...)

--

Autres observations :

--

10. Licence professionnelle Assurance, Banque Finance : chargé de clientèle

- ***Un dossier très nourri sur les apports de l'entité d'accueil (IAE) mais laconique sur le fonctionnement et les résultats de la LP spécifiquement.***

La LP accueille des étudiants en FC, FI et alternance et suit donc le calendrier universitaire et d'alternance.

Un suivi des étudiants en alternance est réalisé par le tuteur académique (2 contacts/visites en entreprise) avec remise d'un rapport sur la plateforme LEA.

En ce qui concerne les résultats : en 2018-2019, la LP montre un taux de réussite de 91.5%

Concernant le suivi des diplômés, il est réalisé par l'administration centrale, mais nous travaillons à une base de données interne à l'IAE et propre à la licence professionnelle.

- ***Difficulté à apprécier la qualité des intervenants tant universitaires que professionnels***

Les intervenants universitaires sont spécialisés en finance et marketing.

Les intervenants professionnels sont tous issus du domaine bancaire et assurantiel (directeur(trice) d'agence, chargé(e) de clientèle, gestionnaire de patrimoine, gestionnaire des risques...).

- **Un manque de partenariats professionnels même si l'apprentissage se développe**

L'alternance a fortement été développée dans notre formation (de 9 étudiants en 2015-2016 à 32 étudiants en 2018-2019).

Par ailleurs, chaque année nous retravaillons avec les mêmes enseignes qui nous consultent de plus en plus régulièrement dans la cadre de leurs stratégies et processus de recrutement montrant une fidélité et partenariat fort entre nos structures.

De plus, l'ensemble des enseignes présentes sur le territoire sont représentées au travers des contrats de professionnalisation et des intervenants professionnels (Crédit agricole, Banque populaire, CIC, Crédit mutuel, Maif, Caisse d'épargne, AXA...).

11. Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit privé

- **Il serait notamment intéressant de connaître les raisons qui justifieraient la volonté de digitaliser davantage et de passer l'évaluation des connaissances en contrôle continu pour tous les enseignements**

La digitalisation partielle de la LP s'inscrit dans le développement de l'alternance afin de pouvoir intéresser les entreprises susceptibles d'accueillir des étudiants inscrits en alternance qui sont éloignées géographiquement du site d'enseignement de Narbonne, notamment les autres régions viticoles françaises, voire étrangères. Cet enseignement en partie à distance permettrait de faciliter le développement de l'alternance dans cet environnement socio-économique qui ne peut bénéficier de la présence des étudiants inscrits en formation initiale ou en formation continue que lors de la période de stage.

L'évolution des modalités de contrôle des connaissances et le passage envisagé en contrôle continu a pour finalité de renforcer le suivi régulier des étudiants et de s'assurer continuellement de l'acquisition des connaissances et des compétences.

C. Masters

1. Master Histoire, Civilisations, Patrimoine

À la lecture de l'autoévaluation faite par le responsable de formation, le rapport de l'HCERES concernant le **Master Histoire, Civilisations, Patrimoine, parcours Histoire, arts et archéologie méditerranéenne**, indique parmi les points faibles de la formation :

- **Très faible volume horaire de l'enseignement en langues étrangères et/ou anciennes.**

Pour ce qui concerne le faible volume horaire de l'anglais scientifique, cela est dû au fait qu'il s'agit, en S1 et S3, d'un enseignement mutualisé avec les autres masters de la Faculté et donc le volume horaire ne dépend pas de la formation.

Pour les autres langues (espagnol, catalan, latin, grec), les langues ont été introduites en 2015 dans le master actuel alors qu'il n'y en avait pas auparavant. Le responsable de la formation est très conscient que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Pour cela, en vue de la construction de la prochaine offre de formation, dans un nouveau master dont il est le porteur, les langues seront poursuivies jusqu'au M2 compris.

- **Très faible taux de réussite en M2 en parcours HAAM.**

Il s'agit, en effet, d'un problème assez préoccupant si l'on regarde les chiffres. Dans la réalité, une partie significative des étudiant.e.s de M2 soutient son master 2 en deux ans ce qui accroît le nombre d'étudiant.e.s non diplômés au bout des deux ans du master. Mais il existe bien quelques étudiant.e.s (assez peu finalement) qui abandonnent en cours de M2, sans arriver à soutenance de leur mémoire de recherche. Car c'est bien le

mémoire de recherche qui est cause de ces quelques échecs, en général d'étudiant.e.s assez faibles. Nous sommes très vigilants, concernant les soutenances de mémoires de recherche, afin d'éviter la soutenance de mémoires trop faibles.

- **Absence de suivi du devenir des diplômés.**

Il y a bien un suivi du devenir des diplômés par les services compétents de l'université mais les chiffres dont ils disposent - et qui ont normalement été fournis avec le dossier -, ne remontent pas, en effet, avant 2015. Par exemple, pour ce qui concerne le nombre de diplômés qui poursuivent en doctorat, le responsable de la formation ne disposait, pour les plus récents, que des chiffres de 2013-2014. Bon an mal an, c'est un ou deux diplômé(s) qui continue(nt) en doctorat. Il faut bien signaler à ce propos que les possibilités de financement étant très limitées, peu de diplômés franchissent le pas. Actuellement, ce sont toutefois cinq doctorants sous contrat qui, en première, deuxième ou troisième années, sont issus du master Histoire, Civilisations, Patrimoines.

- **Absence d'informations précises concernant la composition et les modalités de réunion du conseil de perfectionnement de la mention.**

Le conseil de perfectionnement du master se réunit deux fois par an, en janvier et en mai-juin, c'est-à-dire à la fin de chaque semestre afin de faire le point sur le semestre écoulé. Ce conseil est composé de l'ensemble de l'équipe pédagogique du master, de la secrétaire des départements concernés (qui peut y assister si elle est disponible) et des représentant.e.s des étudiant.e.s des différents niveaux et des différentes « options » représentées dans le master, soit quatre étudiant.e.s (hors parcours professionnel de M2 qui a son propre fonctionnement). Le responsable de la formation préside le conseil de perfectionnement et en rédige un compte rendu qui, une fois validé par l'ensemble des présent.e.s, est remis à la directrice de l'UFR (Doyenne de la Faculté) afin de suivre le circuit « administratif » prévu à l'université de Perpignan.

Par ailleurs, le rapport pointe que le volume horaire des séminaires de recherche est relativement faible. Les séminaires dits de recherche ne représentent bien que 12 h/année obligatoires mais l'offre de séminaires est beaucoup plus importante et les étudiant.e.s qui le souhaitent peuvent suivre beaucoup plus de séminaires de ce type. Par ailleurs, ces 12 heures obligatoires sont associées à douze autres heures de séminaires dits « professoraux » où des enseignants-chercheurs débattent avec les étudiant.e.s du master de questions de recherche : ce sont, également, des séminaires de recherche. L'objectif est bien, dans l'ensemble de ces séminaires mais également dans les cours, de plonger les étudiant.e.s au cœur de la recherche et de ses problématiques dans les spécialités qui ont été définies pour ce master.

Pour ce qui est de l'affichage plus clair des débouchés de la formation, c'est bien une préoccupation de l'équipe pédagogique dans son ensemble. Il y a quelques indications sur les documents de communication présentant le master (dont la page sur le site internet de l'université) mais elles restent trop sommaires. En vue de la prochaine offre de formation, c'est un élément sur lequel nous travaillons d'ores et déjà.

En réponse aux observations formulées sur le parcours Gestion, conservation et valorisation du patrimoine territorial, voici les réponses du porteur de projet.

- P. 142 : Le stage de deux mois minimum peut être réalisé en France ou à l'étranger (bien entendu en Espagne et en Andorre aussi). D'une manière générale le financement de stages est géré au cas par cas. Si la maquette impose un stage obligatoire de deux mois, souvent il s'agit de stages plus longs (3/4 mois) qui sont à ce moment-là rémunérés par la structure d'accueil. L'équipe pédagogique soutient ce type de stages qui servent à le financer et qui ouvrent des possibilités en termes d'employabilité pour l'étudiant. Dans le cas des stages réalisés aux Baléares en lien avec notre partenaire universitaire espagnol (UIB), le stage s'insère alors dans un semestre de mobilité. Il bénéficie à ce moment-là des financements Erasmus

couplé aux aides à la mobilité étudiante de la Région.

- p.142 : L'équipe pédagogique partage la préconisation de l'enseignement de la langue anglaise tout au long du master, mais les directives de cadrage sur les volumes horaires des formations ne permettent pas d'augmenter cet élément pédagogique.

- p.143 : Le pilotage du master HCP est assuré par un responsable de formation élu par l'équipe pédagogique et par un personnel des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), également en charge du secrétariat des départements d'histoire et d'histoire de l'art et archéologie. Le parcours M2 Pro GCVPT est conduit par un responsable spécifiquement chargé de cette fonction

- p.143 : En outre, la fiche RNCP mentionne des compétences qui ne figurent pas dans les enseignements, comme la muséographie, ou enseignées en un faible nombre d'heures, ne permettent pas véritablement d'exercer dans cette discipline (restauration : 20 heures de cours, pas de travaux pratiques – TP). Enfin, le M2 professionnalisant ne forme pas spécifiquement à la régie des œuvres, activité mentionnée comme débouché dans la fiche d'autoévaluation.

Réponse : Si la muséologie n'apparaît pas dans l'actuelle maquette elle est intégrée dans des éléments pédagogiques comme histoire du patrimoine, socio-anthropologie des processus de patrimonialisation et politique des publics. Le projet collectif est en fonction de la nature du projet un instrument d'apprentissage par projet en matière de muséologie. En fonction de l'orientation professionnelle de chaque étudiant, le stage qui se termine par un rapport de stage problématisé est un instrument d'apprentissage en situation préprofessionnelle. Par ailleurs, le recrutement récent d'une EC muséologue assure ce positionnement de la formation.

Le Master Pro GCVPT n'a pas vocation à former des restaurateurs, mais à donner aux étudiants les instruments nécessaires pour pouvoir établir un dialogue professionnel avec les restaurateurs lorsqu'ils seront en responsabilité. Pour ce faire, cet élément pédagogique fait découvrir aux étudiants l'expertise, les problématiques théoriques et techniques, les protocoles d'intervention des restaurateurs.

La régie des œuvres n'apparaît pas non plus de manière spécifique dans la maquette mais une partie des enseignements en conservation préventive, en institutions patrimoniales, puis l'apprentissage lié à certains projets collectifs –expositions- ou encore les compétences acquises durant le stage de deux mois permettent aux étudiants, en fonction des enseignements dispensés mais aussi de leur propre cursus, de pouvoir prétendre à cette fonction.

Par ailleurs, le master pratique une pédagogie active avec la mise en place de projets tuteurés qui sont des commandes de nos partenaires (itinérance d'exposition, conception et réalisation d'exposition, publications, mise en place de routes d'interprétation, mallette pédagogique permet aux étudiants de constituer un CV avec des expériences concrètes pour leur insertion professionnelle). Cet accompagnement durant toute l'année permet de former les étudiants avec une réelle mise en situation puis de valoriser les résultats de leur travail d'équipe auprès de leurs employeurs potentiels.

Les retours des étudiants lors des conseils de perfectionnement ont amené l'équipe pédagogique à ouvrir la formation à l'alternance pour accroître les possibilités de professionnalisation et d'employabilité.

- p. 144 : Objectifs professionnels du M2 parcours GCVP peu lisibles.

Le parcours pro GCVPT a la vocation d'une formation généraliste et polyvalente dans les métiers du patrimoine permettant à l'étudiant qui sort de ce master d'intégrer une équipe dans une structure territoriale (municipale, départementale, régionale) ou d'en prendre la responsabilité dans des missions de gestion, de conservation et de valorisation du patrimoine. Ce choix se justifie par :

- le contexte (complémentaire aux masters spécialisés des universités voisines) ;
- les attentes du marché du travail dans les métiers du patrimoine à petite ou moyenne échelle qui ont besoin de personnel pouvant faire face des tâches diverses ;
- la caution des administrations et des professionnels que nous avons sollicités.

2. Master Langues Etrangères Appliquées

▪ Ciblage professionnel

En premier lieu, l'équipe entend rendre le ciblage professionnel plus efficace afin de gagner en visibilité. Chaque enseignant(e) du Master LAI sera ainsi invité(e) à réfléchir activement à la façon dont sa discipline prépare les étudiant(e)s aux industries liées, par exemple au tourisme et au commerce, mais aussi incité(e) à créer des partenariats formalisés université-entreprise à l'échelle de la mention, à travailler sur la possibilité de création d'une Junior-Entreprise et également encouragé(e), en plus d'accroître ses approches pédagogiques innovantes (sur le modèle, par exemple, de celle mise en place, avec succès, dans les négociations bilingues des Travaux Dirigés de Langues et Pratiques Professionnelles en anglais et espagnol, pédagogie citée de manière bienveillante à la page 10 du rapport du HCERES), à donner une plus grande place au travail en équipe sous forme de projet.

Bien que le Master LAI dépasse déjà largement des cours de langues anglaises et espagnoles dans la lignée de la Licence LEA, l'équipe mettra davantage en avant les compétences techniques, au cœur de sa formation, en marketing, négociation, droit commercial, stratégie de l'entreprise, gestion des ressources humaines, économie et management, toutes axées vers un contexte international. La future maquette met, par ailleurs, plus clairement en avant sa formation intensive en management le long des trois semestres de cours ; formation qui entendra être un atout distinctif du CV des futurs diplômé(e)s du Master LAI. De la certes grande variété de compétences, se dégageront ainsi de véritables lignes de force à travers la maîtrise des langues anglaise et espagnole, du management et des savoirs nécessaires au commerce et au tourisme cités plus haut dans ce paragraphe.

En dépit du fait qu'il existe réellement un vaste éventail de métiers auxquels peuvent prétendre les diplômé(e)s, non seulement sur les plans local, national et transfrontalier, mais également à l'échelle internationale, grâce à la nature même d'une formation de type LEA qui permet aux étudiant(e)s d'acquérir des connaissances et des compétences extrêmement variées, ce qui leur donne accès à des carrières très diverses, le rapport du HCERES suggère, à raison, que la mention LAI gagnerait en visibilité en réduisant son large spectre de débouchés. Ce sera donc fait pour se concentrer sur les industries liées, par exemple, au tourisme et au commerce.

En outre, le Conseil de Perfectionnement s'efforcera de s'ouvrir, dans la mesure du possible, à des professionnels extérieurs à la formation qui pourraient participer à la réflexion de l'équipe sur la façon dont le Master LAI doit adopter une perspective plus spécifique et spécialisée afin de permettre un meilleur ciblage et une meilleure insertion professionnels. Le Conseil de Perfectionnement pourra ainsi s'offrir une occasion privilégiée d'étudier la manière dont les liens avec le monde de l'entreprise, qui s'exercent actuellement à travers l'intervention de professionnels, la réalisation de deux stages, la prise en compte de l'environnement socio-économique et l'existence du réseau alumni <https://upvd-alumni.fr> (qui intervient plusieurs fois par an auprès des étudiant(e)s et des diplômé(e)s du master LAI), peuvent être renforcés.

Par ailleurs, bien que la présence des étudiant(e)s de Licence au Conseil de Perfectionnement ait jusqu'alors été considérée comme un atout par l'équipe dans la mesure où 60% de son effectif sont issus de la Licence LEA de l'UPVD, la formation suivra le conseil du HCERES qui, dans son rapport, semble émettre un avis dubitatif sur cette ouverture.

▪ Ouverture à l'international

Deuxième point fondamental, l'ouverture à l'international va être renforcée. Jusqu'à présent, l'équipe du Master LAI recommandait au plus haut point, sans l'imposer, aux étudiant(e)s de Master 1 et de Master 2 d'effectuer un ou deux stages à l'étranger ou, à défaut, dans un contexte professionnel à forte dimension internationale. Cela a pu ainsi souvent représenter huit mois de travail à l'étranger sur les deux années de formation. Les enseignants universitaires et les intervenants professionnels mettent volontiers leurs réseaux de contacts à l'étranger à la disposition des étudiant(e)s intéressé(e)s. Cependant, après la lecture du rapport du HCERES qui le préconise fortement, un stage au moins sera désormais rendu obligatoire à l'étranger en première et/ou deuxième année.

En complément, une visibilité accrue des étudiant(e)s effectuant réellement un séjour à l'étranger, telle qu'elle

est demandée dans le rapport, est apportée ici-même : il s'agit de 10% des effectifs annuels. Ce chiffre s'explique par le fait qu'environ 70% des étudiant(e)s ont déjà effectué un séjour Erasmus avant de commencer leurs études de Master LAI 1 ou 2. L'équipe va néanmoins davantage inciter ceux de ses étudiant(e)s qui ne sont pas encore parti(e)s, à profiter de la possibilité qui leur est offerte de faire un séjour d'un semestre ou d'une année entière dans les différentes universités partenaires de l'UPVD et de bénéficier de la qualité académique des nombreux séjours Erasmus que leur permettent les accords signés spécifiquement par le département LEA.

On notera également que les différents travaux dirigés et cours magistraux du Master LEA-LAI accueillent souvent des étudiant(e)s Erasmus venant d'universités partenaires de l'UPVD. Par exemple, dans certaines promotions du Master LEA-LAI, des étudiant(e)s tchèques, bulgares et italiens ont joué un rôle très intéressant dans la valorisation multiculturelle de celles-ci. Le réseau de contacts internationaux ainsi développés par tous les étudiant(e)s n'est pas négligeable.

En complément des contrats Erasmus avec des pays anglophones et hispanophones, des accords permettent aux étudiant(e)s du Master LAI de trouver des équivalences pédagogiques dans d'autres sphères étrangères. Ces dernières années, ils ont été signés en Allemagne afin d'appuyer la perspective d'ouverture résolument internationale de la formation LAI. L'équipe de formation encourage, et encouragera encore davantage, fortement ses étudiant(e)s à profiter de telles opportunités, synonymes de profond enrichissement interculturel et d'atouts pour leur CV et future carrière.

De surcroît, le département de LEA de l'UPVD est ouvert aux autres projets de séjour d'études proposés par les étudiant(e)s eux-mêmes. Ceux qui ambitionnent de suivre un programme de mobilité internationale sont soutenus et aidés par toute l'équipe du Master LAI. À titre d'exemple, un accord a été signé avec l'Université del Atlántico qui a permis à une étudiante d'effectuer sa première année de Master LAI en Colombie au cours de l'année universitaire 2013/2014.

▪ **Accès à la recherche**

Troisième point abordé dans le rapport et sur lequel l'équipe souhaite apporter des éclaircissements : le lien avec une démarche de type recherche favorisant l'accès au doctorat qui, selon le HCERES, ne serait pas assez démontré en dépit de l'existence de passerelles vers les masters Recherche du domaine Arts, Lettres et Langues. Tous les enseignant(e)s chercheurs qui interviennent dans la formation LAI appliquent à leurs cours leurs méthodes de travail, d'analyse, de collection de données et de recherche. Ils les valorisent et les encouragent auprès des étudiant(e)s pour leurs propres nombreux travaux individuels et collectifs mais également pour leurs deux rapports de stage qui, par l'important volume demandé et l'exigence intellectuelle requise, peut se rapprocher de celle d'un « mémoire » de fin d'études dont le HCERES reproche l'absence.

Fait omis dans le dossier d'auto-évaluation, les étudiant(e)s sont régulièrement invité(e)s à assister aux nombreux journées d'études, séminaires et colloques auxquels participent les chercheurs de l'équipe pédagogique mais également à tous les événements scientifiques organisés à l'UFR des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Perpignan ; ce que favorise la taille humaine de l'établissement.

En outre, les étudiant(e)s reçoivent, de la part de l'équipe de formation, des informations sur les financements de thèse et plus particulièrement des thèses CIFRE. Les enseignants ne cessent d'inciter les étudiant(e)s susceptibles d'être intéressé(e)s à faire une thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche) en soulignant l'atout de ce dispositif qui aide les entreprises pour le recrutement de jeunes chercheurs-doctorants. Néanmoins, une réalité factuelle propre au Master LAI doit être prise en compte. Malgré les encouragements des enseignant(e)s-chercheurs qui interviennent dans le Master LAI, aucun(e) étudiant(e), à une exception à ce jour, n'a pour l'instant envisagé de poursuivre en doctorat. Les diplômé(e)s optent, au contraire, de manière claire, pour une insertion professionnelle rapide. Le Master LAI vise donc surtout à répondre à leur volonté et leur besoin d'une insertion professionnelle vélocité et diversifiée de ses diplômé(e)s.

▪ **Mode de suivi des diplômés**

L'équipe pédagogique du Master LEA-LAI remercie le HCERES d'avoir également abordé la question cruciale

du mode de suivi des diplômés de l'UPVD. Pour rappel, les enquêtes sur l'insertion professionnelle menées par la Cellule Aide au pilotage de l'UPVD sont pilotées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Celui-ci établit une périodicité d'enquête de vingt-quatre mois qui doit être respectée. Par conséquent, la cellule Aide au pilotage interroge les diplômés de Master vingt-quatre mois après l'obtention de leur diplôme. La dernière promotion de diplômés de Master 2 (2016) a donc été enquêtée au cours de l'année 2018/2019. Les résultats de l'enquête sont, depuis lors, en ligne sur le site de l'UPVD <https://www.univ-perp.fr/fr/menu/formation/le-devenir-des-diplomes/insertion-professionnelle/insertion-professionnelle-des-diplomes-53569.kjsp?RH=1398759216511>

Cependant, l'équipe du Master LEA-LAI ne peut envisager les statistiques des 37% de répondants comme pleinement représentatives du devenir professionnel des différentes promotions du master LAI du contrat quinquennal 2015-2020. L'équipe est consciente que le délai de vingt-quatre mois est dommageable. Elle n'a eu de cesse de vouloir corriger ce fait en contactant elle-même, sur son temps libre, par téléphone, courrier postal et email les diplômés. Plusieurs intervenants se sont rendus sur les lieux de travail de ces derniers lorsqu'ils sont implantés dans la région mais également au gré de leurs déplacements en France et à l'étranger. Tous les anciens étudiant(e)s sont invité(e)s à revenir au département de LEA de l'UPVD le temps d'une rencontre avec les promotions en cours afin de pouvoir faire part de leurs diverses expériences une fois leur diplôme de Master 2 LAI obtenu.

Malgré ces échanges réguliers avec les promotions diplômées, l'équipe s'inquiète tous les ans de ce procédé somme toute artisanal. Celui-ci se heurte parfois à un manque de réponse ou de coordonnées à jour. Le jury insiste donc d'autant plus auprès des étudiant(e)s, le jour de la soutenance de stage de Master 2 LAI, pour ne pas perdre le contact. Il leur est demandé d'informer rapidement l'équipe dans le cas de changement de coordonnées. Il leur est également vivement recommandé d'informer leurs interlocuteurs de la formation de leur devenir, en premier lieu s'ils se sont vus proposer un poste dans l'entreprise où ils ont effectué leur stage (ce qui s'avère souvent le cas).

De surcroît, afin de compléter les initiatives individuelles des enseignants et les enquêtes de la Cellule Aide au pilotage, l'équipe de formation du Master LEA-LAI a mis en place en 2014 un système de suivi personnalisé des diplômés. Chaque responsable de stage du département LEA envoie à ses étudiant(e)s une série de questions (ci-dessous), après en avoir convenu lors de la soutenance de stage. Il s'agit de rester en contact avec l'équipe du Master LEA-LAI, afin de pouvoir la tenir informée au bout de six mois puis d'un an.

Ce questionnaire très simple et succinct est envoyé par email. Il a été constaté que les diplômé(e)s font un plus grand effort de réactivité lorsque ce sont leurs anciens enseignants qui leur proposent un questionnaire. De plus, ces derniers insistent auprès de leurs anciens étudiant(e)s sur le fait que les informations qu'ils voudront bien donner leur seront précieuses pour définir les futures orientations de la formation. Est par ailleurs souligné auprès des diplômés qu'il s'agit de questions « type » qu'il convient de considérer comme un point de départ afin qu'ils puissent dépeindre leur parcours personnel.

Voici le questionnaire :

Depuis l'obtention de votre M2 :

1) Si vous poursuivez vos études :

- Quelles études faites-vous ?
- Dans quel but ?

2) Si vous êtes à la recherche d'emploi (ce qui est souvent le cas quelques mois après l'obtention d'un diplôme) :

- Dans quel(s) domaine(s) cherchez-vous ?
- Quelle/s méthode/s utilisez-vous ? Avec quels résultats ?
- Suivez-vous ou avez-vous suivi une ou des formation/s supplémentaire/s ?
- Avez-vous fait ou faites-vous actuellement un ou des stage/s supplémentaire/s ?
- Restez-vous en contact avec les entreprises où vous avez déjà fait des stages ?

3) Si vous avez un emploi :

- Dans quelle entreprise travaillez-vous ?

- Quel est le secteur d'activité de l'entreprise ?
- Quel poste occupez-vous ?
- Quel est le type de votre contrat (CDD, CDI, etc.) ?
- Avez-vous la possibilité d'évoluer ?
- Avez-vous l'intention de rester quelque temps dans cette entreprise ?

L'équipe peut mettre en avant que, au vu des réponses parvenues (qui demeurent néanmoins de l'ordre de 20% des effectifs), la formation du Master LEA-LAI confirme ses ambitions d'une assez large variété d'enseignements pour que chaque diplômé puisse sereinement envisager de postuler à des opportunités professionnelles diverses dans le cadre des langues et des affaires internationales.

▪ **Divers**

L'accueil des étudiant(e)s à profil particulier <https://www.univ-perp.fr/fr/menu/vie-etudiante/etudiants-a-besoins-pedagogiques-particuliers> (en situation de handicap, sportifs de haut niveau ou salariés) peut se faire dans « d'excellentes conditions », comme le souligne le rapport qui regrette néanmoins qu'aucun chiffre ne soit communiqué. En effet, aucun(e) étudiant(e) n'a pour l'instant été concerné(e) en master LAI.

L'option catalan étant devenue un point faible de la formation, comme elle le souligne elle-même dans son dossier d'évaluation, la prochaine maquette voit en effet la suppression des douze heures de trois cours magistraux boudés par les étudiant(e)s (« Société, médias et plurilinguisme des pays catalans » au S1 de M1, « Les eurorégions européennes : approche économique » au S2 de M1 et « Les enjeux de la construction européenne » au S1 de M2). Le cours de management international qui leur avait été systématiquement préféré par tous les étudiant(e)s devient obligatoire et s'inscrit plus naturellement dans l'Unité d'Enseignements dédiée aux compétences techniques.

3. **Master Sciences du Langage**

- **Page 1- Concernant le positionnement du master dans l'environnement** qui ne semble pas optimale, il est à signaler que la responsable du master a régulièrement des contacts, entre autres, avec N. Auger, responsable du master « didactique du français langue étrangère et seconde » de l'Université de Montpellier 3, afin que les deux masters, quoiqu'assez proches, puissent avoir des mentions distinctes et ainsi pouvoir co-exister de manière harmonieuse. Concernant la remarque sur les masters de la même spécialité des universités de Pau, Toulouse et d'Aix-Marseille, il va de soi que leur existence est connue. La situation géographique de Perpignan, par rapport à Toulouse et Montpellier justifie le maintien d'une offre attractive, identifiée à la fois localement et internationalement (Cf. le nombre d'étudiants issus des Licences de l'UPVD ainsi que le nombre d'étudiants internationaux).
- **Page 2- Concernant la poursuite en doctorat**, ce master est dit « indifférencié », il permet en ce sens une inscription en doctorat. Actuellement, 4 doctorants sont issus de ce master et dépendent de l'école doctorale Intermed 544 de l'UPVD. Leur sujet de thèse porte sur des thématiques en relation avec la linguistique et le domaine du FLE et ont pour directeur et co-encadrant de thèse M. Bilger et H. Tyne :

- Depuis 2018 : Olessya Bondaruk « Métaopérateurs dans la langue orale L1 et L2 », et Sara Belattar : « Etude des prépositions quasi synonymiques en français L1 et L2 ».

- Depuis 2015 : Maï Leray : « Etude comparative de la maîtrise de la variation à un stade précoce chez des sujets natifs et non-natifs dans les Pyrénées-Orientales » (Contrat Doctoral) et Moctar Tounkara, "Etudes des registres de langue dans l'enseignement universitaire en classe de français et dans la réalité à travers les médias au Mali". (Bourse du Gouvernement français).

- **Page 3- Concernant le pilotage**, le conseil de perfectionnement qui se réunit une fois par an est constitué de l'ensemble de l'équipe pédagogique et de deux représentants étudiants (M1 et M2) ainsi que de la secrétaire des masters. Il permet d'améliorer certains points de la formation, comme par exemple, une meilleure répartition entre examens écrits et dossiers, etc. Ce conseil de perfectionnement n'inclut pas, en tant que tel, des membres extérieurs à la formation issus du milieu professionnel concerné. Ce milieu professionnel est cependant représenté par certains intervenants du master qui travaillent au CUEF et/ou au CASNAV.
- **Concernant l'évaluation**, le fichier des MCC ayant été omis lors de la rédaction du dossier (celui-ci pourra être transmis si nécessaire) : Les UE(s) se compensent entre elles et il existe une seconde session. En M1, les évaluations se font soit sous forme d'écrit (examen terminal) (7/14) soit sous forme de dossier (7/14). En M2, les évaluations se font toutes sous forme de dossier (7/7). Toutes les modalités d'évaluation sont connues des étudiants qui intègrent la formation.

La traduction de la formation en blocs de compétence se fera pour le prochain plan quinquennal et la prochaine maquette.

- **Page 3- Concernant les résultats constatés**, le taux de réussite de 66% constaté par les experts n'est pas le bon dans la mesure où, dans les documents fournis, il y a un décalage entre les inscrits pédagogiques (qui comptent les VAE) et les résultats d'admission qui ne les comptabilisent pas. En ce sens, les taux de réussite sont beaucoup plus élevés. Les étudiants non diplômés en M2 le font généralement par choix afin d'effectuer un stage long à l'étranger ; ils sont donc amenés à redoubler, mais n'ont généralement qu'à rendre le mémoire final lors de leur réinscription.

Rappels des principaux points faibles signalés par les experts et réponses apportées :

- Adossement inexistant à la recherche (pas de séminaires ; adossement à une équipe CRESEM dont le FLE-FLS n'est pas un axe prioritaire).

L'adossement à la recherche n'est pas si inexistant que cela. Le master entretient des liens évidents avec l'axe « Langages et Identités » du CRESEM. Cet axe organise régulièrement des séminaires ou invite des intervenants dans le domaine de la didactique des langues, non seulement ouverts aux étudiants du master, mais fortement recommandés car en lien avec leur formation. Par exemple, en 2019-20, il y a eu 4 conférences concernant plus particulièrement le domaine du FLE et du FOS (cf. le site <https://langident.hypotheses.org/> - voir en particulier les interventions d'Irene Valdés, de Françoise Olmo et de Cristelle Cavalla). Les étudiants du Master participent également depuis plusieurs années aux journées d'études interdisciplinaires (sur les thèmes suivants : la nuit, les odeurs, ...), en associant leurs travaux de linguistique (souvent en lexico textométrie) aux thèmes abordés par différents chercheurs. En 2019 une journée d'étude a été organisée à l'attention des étudiants de la filière Sciences du langage, à laquelle ont participé tous les étudiants de Master, les doctorants et d'autres étudiants, professionnels et collègues (programme en ligne : <https://langident.hypotheses.org/545>). Certes, le FLE/FLS n'est pas un axe prioritaire au sein du CRESEM (unité de recherche pluridisciplinaire qui regroupe de nombreux domaines), mais les membres anglicistes, catalanistes et hispanistes de l'axe « Langages et Identités » partagent bon nombre de thématiques avec les Sciences du Langage et le FLE, en ce qui concerne la description et l'enseignement des langues. Par ailleurs, le recrutement, cette année, d'un PR au département d'espagnol en « sociolinguistique et didactique » favorisera sans aucun doute des recherches partagées en Sciences du Langage et en didactique des langues. La participation d'un des collègues en Sciences du Langage au grand projet européen Study Abroad Research in European Perspective (COST Action 15130) a par ailleurs permis aux étudiants du Master de rencontrer différents collègues chercheurs européens de passage à Perpignan pour effectuer un séjour de recherche ou pour assister à des réunions. C'est ainsi, par exemple que Paolo Ruspini (CH) et Anne-Marie Devlin (IRL) ont

profité de leur temps à Perpignan pour effectuer des enregistrements avec les étudiants et pour présenter leurs travaux de recherche dans des cours.

- Équipe pédagogique trop restreinte, avec seulement deux titulaires en Section 7 du CNU, et seulement un clairement spécialisé en didactique et apprentissage.

Il est vrai que l'équipe gagnerait à être étoffée par la création d'un poste en 7e mais cela ne dépend pas de la responsabilité du master. Pour le prochain plan quinquennal et la prochaine maquette, afin de parfaire l'aspect linguistique de la formation, il est prévu de faire intervenir le PR (cité ci-dessus) dans au moins 2 enseignements (en M1, « aspects sociolinguistiques et variationnels » et en M2 « multilinguisme »).

4. Master Justice, procès et procédures

A ce jour, il n'existe effectivement aucun partenariat international noué par le master. La commission pédagogique y réfléchit actuellement mais il est vrai que la première démarche, depuis le dernier plan, a été de nouer de véritables partenariats avec les professionnels "locaux". La mise en place de conventions à durée indéterminée avec plusieurs ordres des avocats (barreaux des Pyrénées Orientales et de l'Aude) et chambres départementales des huissiers de Justice (Aude, Aveyron et Pyrénées-Orientales) a nécessité plus de temps que prévu. Or, l'établissement d'un lien qui puisse être stable et pérenne, avec nos partenaires locaux, était une priorité pour garantir une meilleure insertion professionnelle de nos étudiants. La commission pédagogique a déjà rencontré des membres du barreau de Gérone et le développement d'un partenariat dans ce cadre sera l'une des perspectives à venir.

5. Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme

A titre liminaire, dans la présentation de la formation, il convient de préciser que ce n'est pas uniquement le parcours Estimation des Biens Fonciers en master 2 qui est délocalisé à Courbevoie dans le cadre du partenariat avec l'École Supérieure de l'Immobilier (organisme de formation de la FNAIM) mais bien les deux années de master pour les deux parcours (EBF et DUDD) et ce depuis l'origine du master, comme d'ailleurs le master Droit de l'immobilier. L'intégralité des étudiants inscrits au sein de l'École Supérieure de l'Immobilier réalise son parcours en alternance, les effectifs étant globalement équilibrés entre la formation initiale à Narbonne et l'alternance à Paris. Enfin, le master Droit de l'environnement et de l'urbanisme s'appuie également sur un partenariat national avec la Compagnie Nationale des Experts Immobiliers, en sus de celui avec la FNAIM.

S'agissant des finalités de la formation, il est fait état de l'absence de travaux dirigés en Droit de l'environnement et en Droit de la promotion immobilière. Ces matières sont bien assorties depuis deux ans de travaux dirigés, comme conséquence d'ailleurs de réflexions menées dans le cadre du conseil de perfectionnement.

Le lien entre la formation et la recherche est présenté comme limité. Il convient toutefois de noter que, chaque année, a minima un colloque est organisé spécifiquement pour les étudiants des masters Droit de l'environnement et de l'urbanisme et Droit de l'immobilier (dernier colloque le 6 mars 2020 sur les sites et monuments naturels, en partenariat avec quatre parcs naturels régionaux d'Occitanie). Les étudiants en master 2 doivent également présenter un mémoire de recherche en sus de leur rapport de stage. En moyenne, un étudiant du master s'inscrit en thèse tous les deux ans. Mais il est vrai que la finalité du master est essentiellement professionnelle. A ce titre, le fait d'avoir des stages de 20 semaines en master 1 et de 24 semaines en master 2, avec près de 400 heures d'enseignement par année de master laisse peu de marge d'évolution pour approfondir les questions de recherche.

De manière générale, pour bien appréhender le positionnement de la formation, il faut garder en tête que son objet est de former des généralistes dans une spécialité, celle de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas

d'un master de droit de l'environnement généraliste : il s'agit d'envisager les problématiques du droit de l'environnement qui ont une incidence potentielle sur les opérations d'aménagement et de construction. Il ne s'agit pas non plus d'un master de droit de l'urbanisme où seraient formés des professionnels ayant vocation à intégrer uniquement des services planification ou autorisation des sols de collectivités territoriales. Il s'agit d'un master qui vise à former des étudiants capables d'accompagner, par exemple comme chargé de projet, des opérations d'aménagement complexes dans des structures aussi bien publiques que privées, en allant du cadre réglementaire (urbanisme), à la conduite opérationnelle des projets (maîtrise foncière, droit de l'environnement, évaluation environnementale, autorisation environnementale...) et des opérations de construction et d'exploitation des constructions. Il s'agit donc de permettre aux étudiants d'être polyvalents et d'avoir une bonne connaissance des différents enjeux des opérations d'aménagement du territoire. Et cette transversalité impose nécessairement le dépassement des clivages inexistantes dans le monde professionnel du droit public ou du droit privé, du droit de l'environnement ou du droit de l'urbanisme, du droit de la construction et du droit des contrats portant sur l'exploitation de l'immeuble.

C'est d'ailleurs la recherche de cette transversalité qui explique que les enseignements de master 1 soient intégralement mutualisés avec le master Droit de l'immobilier, puisque la philosophie des deux masters est commune. La spécialisation vient essentiellement en master 2 (avec, là encore, une partie en tronc commun), immobilier pour le master Droit de l'immobilier et pour le master Droit de l'environnement et de l'urbanisme un parcours plus tourné vers le monde des collectivités territoriales et des promoteurs/aménageurs (parcours DUID) et un parcours tourné vers l'analyse économique (experts, promoteurs et constructeurs également). De manière générale, ce choix pédagogique fait du master Droit de l'environnement et de l'urbanisme (et cela vaut également pour le master Droit de l'immobilier) une des formations les plus complètes par rapport aux formations concurrentes au niveau national.

Il existe effectivement, comme le souligne l'évaluation, une forte spécialisation voulue et assumée en master 1, ce qui exclut le suivi d'enseignements généralistes de droit public ou de droit privé. Comme les retours d'expérience le montrent depuis près de 15 ans, cette spécialisation forte est nécessaire pour former des professionnels compétents en leur donnant la possibilité d'avoir une vision panoramique des problématiques juridiques se posant dans l'opération d'aménagement (qui vise ici le processus qui va de la planification urbaine à la gestion de l'immeuble en passant par sa construction). Mais elle doit être accompagnée, ce qui est le cas, par une politique de remise à niveau permettant d'harmoniser les niveaux des étudiants d'origines diverses et de combler au besoin les lacunes des uns et des autres, dans une logique de suivi à la demande. Par ailleurs, la recommandation consistant à permettre aux étudiants de master 1 de suivre des enseignements des masters généralistes de droit public ou de droit privé est pratiquement irréaliste. D'une part, ces masters ne sont pas assurés sur les sites de Narbonne ou de l'Ecole Supérieure de l'immobilier. D'autre part, le calendrier dérogatoire du master visant à permettre la réalisation de stages de longue durée (20 semaines en M1 et 24 semaines en M2) ou l'alternance (pour l'Ecole Supérieure de l'Immobilier) est incompatible avec celui des autres masters de droit de l'UFR.

La question du maintien du parcours Estimation des biens fonciers au sein d'un master en droit est posée, au motif de la place plus réduite des enseignements juridiques en master 2. En effet, si les étudiants du parcours EBF reçoivent, en master 1, 398 heures d'enseignements dont 317 heures à dominante juridique (donc hors langue, management, conférences socio-professionnelles, évaluation économique d'un projet immobilier et introduction à l'estimation des biens fonciers), les enseignements à dominante juridique représentent une centaine d'heures sur 374 en master 2. Au plan strictement quantitatif, les matières juridiques restent déjà majoritaires dans la formation sur les deux années de master. Mais c'est surtout au plan du positionnement du master qu'il faut se situer pour saisir la pertinence d'une dominante juridique. En effet, les professionnels qu'il s'agit de former ont pour mission d'intervenir dans des opérations d'expertise prenant part dans des processus à forte dimension juridique. Le cas est évident lorsque l'expert est désigné par une juridiction mais il l'est également dans le cadre d'expertise amiable, qui est souvent le préalable à des négociations contractuelles et, en cas d'échec, à un contentieux. Il est donc impératif que l'expert, même s'il n'est pas

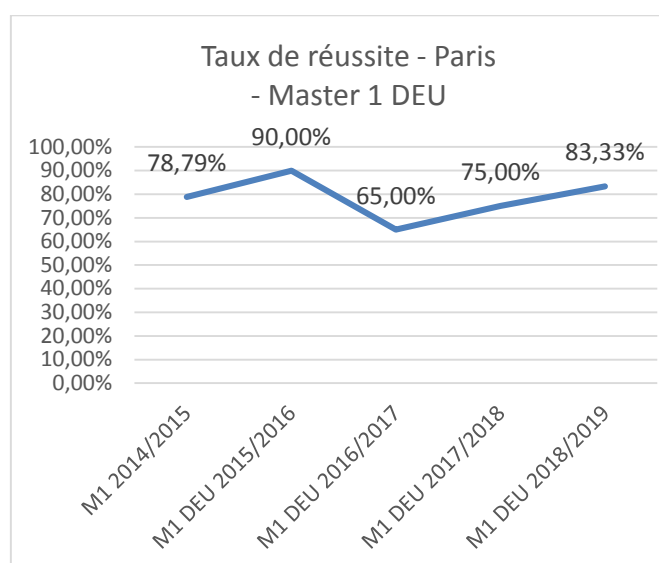
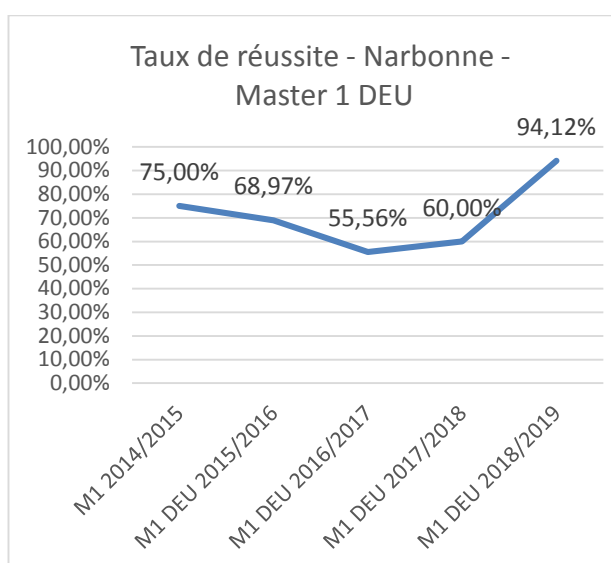
chargé de dire le droit, ait une connaissance exacte de l'environnement juridique dans lequel prend place son expertise technique et économique. De manière plus générale, la formation proposée est à ce jour unique justement du fait de sa dimension juridique et se distingue à ce titre des formations de type master management de l'immobilier (Paris Dauphine). Elle n'a pas de référent naturel du fait de sa singularité.

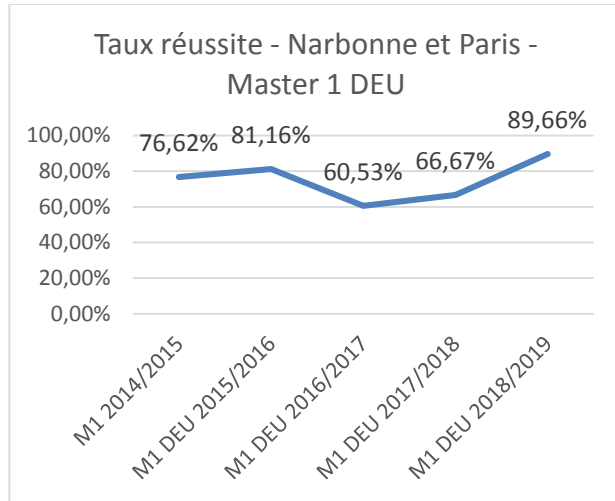
Au plan factuel, la présence d'enseignements de sport était une réponse « historique » à l'absence sur le site de Narbonne des services centraux offrant la possibilité aux étudiants d'avoir une pratique sportive. Cette lacune n'étant plus d'actualité, les enseignements de sport disparaîtront des prochaines maquettes.

S'agissant des effectifs, depuis 2015, année de création du master sous sa forme actuelle, ils oscillent pour le M2 DUDD de 16 à 29 étudiants à Narbonne (moyenne de 24 étudiants) et en EBF de 14 à 22 étudiants (moyenne de 19 étudiants). Pour le master au sein de l'Ecole Supérieure de l'Immobilier, le nombre d'étudiants va en parcours DUDD de 10 à 18 étudiants (moyenne de 13) et de 8 à 12 étudiants en parcours EBF (moyenne de 9) (voir ci-après).

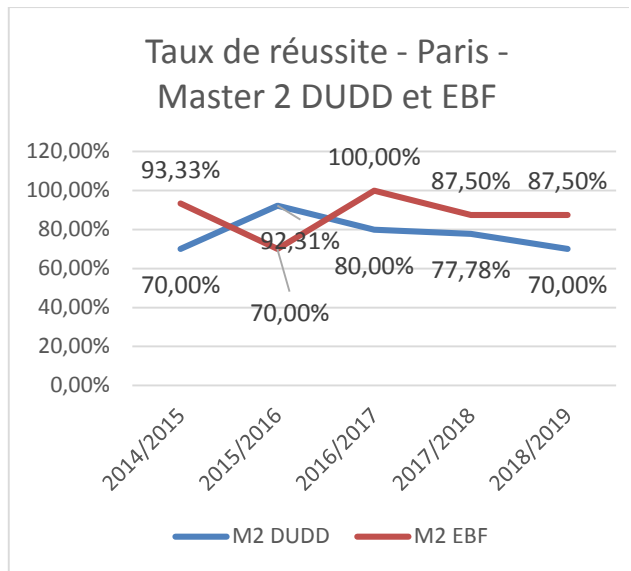
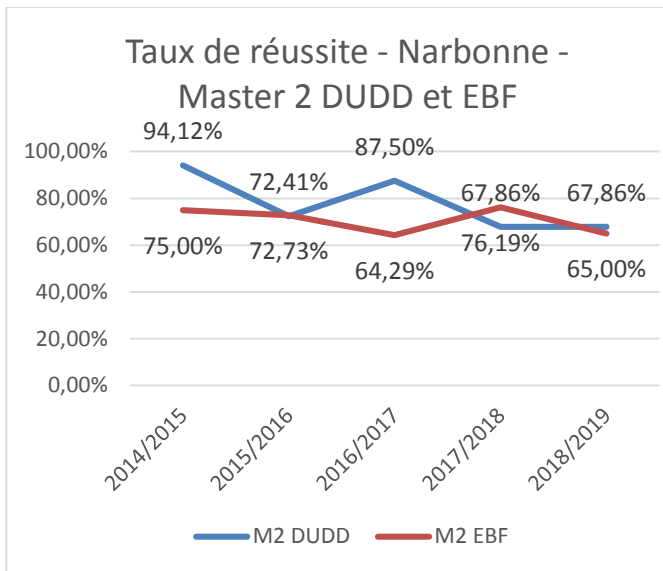
S'agissant des taux de réussite, il est indiqué que les taux de réussite n'ont cessé de chuter à Narbonne. L'affirmation est inexacte. En 2014-2015, le master n'était pas dans sa forme actuelle (master Droit de l'urbanisme et de l'immobilier) et le taux de réussite était de 75 %. Lors du passage au master en sa forme actuelle, le taux de réussite était de 68,97 % avant de passer à 55,56 % l'année suivante (du fait de huit abandons en cours d'année) avant de remonter à 60 % en 2017/2018 pour arriver à 90 % en 2018/2019 (voir graphiques ci-après)

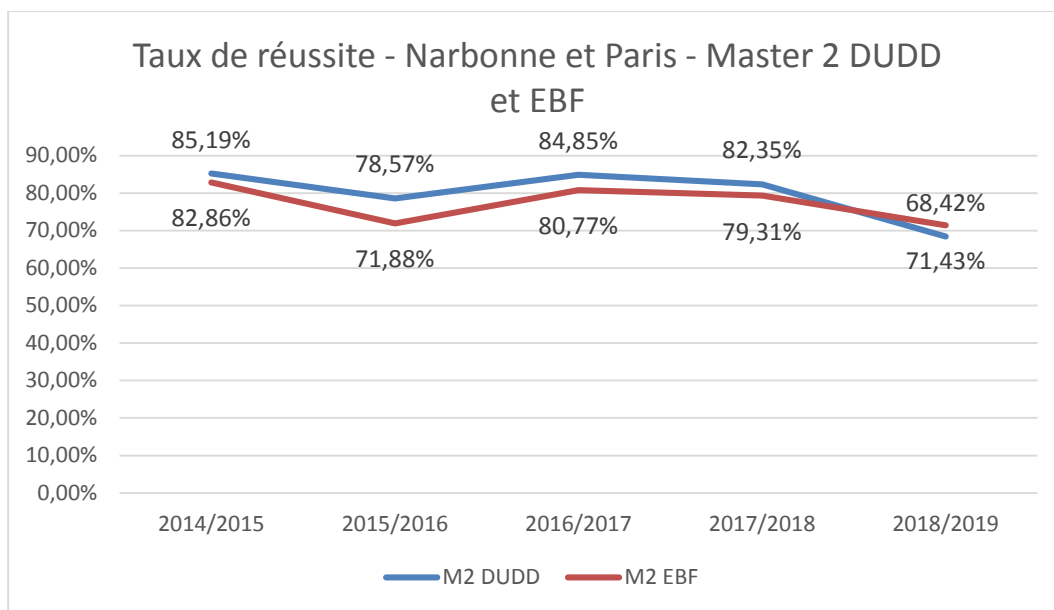
Taux de réussite MASTER 1 DEU





Taux de réussite MASTER 2 DUDD et EBF





Enfin, certains points évoqués relèvent de problématiques financières et non pédagogiques, comme la surreprésentation d'enseignements comptabilisés en travaux dirigés et non en cours magistraux ou encore la faiblesse et le caractère optionnel des langues en master 2. Le faible développement des relations internationales n'est pas étranger à cette problématique des moyens.

Enfin, au titre des points faibles, est évoqué le « Positionnement du master déséquilibré par rapport à son intitulé, il est avant tout immobilier » (idem présentation générale p. 14). L'affirmation est assez déroutante. En effet, si on considère cette affirmation comme sous-entendant que les enseignements du master relèvent davantage du droit privé (sous l'angle du droit de l'immobilier, de la construction ou de la gestion des immeubles), elle n'est pas exacte. En master 1, les enseignements à dominante juridique sont équilibrés à quasiment égalité (droit public avec droit de l'environnement et droit de l'urbanisme/droit privé avec droit de la construction ou de la gestion de l'immeuble). En revanche, en master 2, les enseignements à dominante juridique sont quasi-exclusivement de droit public pour les étudiants du parcours DUDD. Pour les étudiants du parcours EBF, comme évoqué précédemment, les enseignements de spécialité sont à dominante technique ou économique et ne relèvent pas non plus du champ du droit de l'immobilier.

6. Master Administration publique

Le HCERES indique principalement dans son expertise que la formation est insuffisamment professionnalisante et de plus que l'on compte un nombre trop faible de professionnels.

Ces remarques sont en effet pertinentes pour l'équipe pédagogique. En moins de cinq ans, on a assisté à une profonde transformation dans le recrutement de l'administration (banalisation du contrat, nouvelles missions attendues...). La formation n'était pas préparée à cette évolution.

C'est pourquoi nous proposons pour le nouveau contrat une maquette profondément remaniée. Elle vise à répondre au mieux aux besoins des administrations. Cette maquette s'appuie sur de nouveaux cours plus professionnalisant en M1 (Droit de la commande publique, Dynamique des territoires et montage de projets européen, Economie territoriale, Politiques publiques des territoires...) et surtout en M2 (Evaluation des politiques publiques, Droit des relations entre l'administration et le public, conduite de projet d'intérêts collectifs, économie des politiques sociales, économie de la planification et des schémas territoriaux, management public et gestion du personnel territorial, étude de cas...).

De plus, la formation offrira aux étudiants de master 2, la possibilité de faire un stage de 4 mois pour un meilleur ancrage dans une administration.

Cette transformation de la maquette s'accompagnera d'une meilleure intégration d'intervenants

professionnels avec des cours qui d'une part, donneront lieu à des mises en situation et d'autre part seront sur des formats plus resserrés.

En ce qui concerne les partenariats, il a fallu attendre que nous élaborions la nouvelle maquette pour savoir vers où nous diriger. Et la période n'était guère propice avec les élections municipales. Il reste que nous espérons pouvoir acter une première convention avec la communauté d'agglomération de la ville de Perpignan. Le directeur général des services juridiques de la ville, un ancien étudiant de la formation, nous soutient activement dans ces démarches.

Pour faciliter l'accès aux emplois dans le domaine de la coopération transfrontalière, un cours de droit des institutions publiques espagnol sera dispensé en castillan.

En ce qui concerne les autres réserves qui figurent dans le rapport, nous sommes un peu surpris car nous avons renseigné les annexes, indiqué les volumes horaires et le nombre d'étudiants qui s'engagent en recherche (en moyenne 3 par an). Il est indiqué que la formation accueille une dizaine d'étudiants alors que les effectifs sont en moyenne, en M2, autour d'une vingtaine. On s'interroge sur le fait d'avoir bien transmis les documents attendus.

7. Master Droit comparé

Le Master Droit comparé participe au rayonnement international de l'Université de Perpignan car il accueille des étudiants étrangers, est ouvert dans une délocalisation à l'étranger depuis plus de vingt ans (IGA Casablanca) après avoir été également ouvert en Algérie et au Sénégal, et fait appel à des enseignants étrangers en qualité de professeurs invités (4 mois de cours par an). Il faut souligner qu'en dépit des partenariats noués avec l'Université Senghor à Alexandrie en Egypte, ce diplôme n'y a jamais ouvert et que cette ouverture n'est actuellement pas envisagée.

En outre, ce diplôme contribue à la notoriété de l'établissement grâce aux nombreux enseignants-chercheurs en poste à l'étranger qui sont issus de cette formation et d'un doctorat, voire d'une HDR, obtenu à l'UPVD (comme par exemple M. Souleymane TOE, Professeur de droit privé à Ouaga II au Burkina-Faso qui est Docteur de l'UPVD, titulaire d'une HDR de l'UPVD et qui vient de réussir le concours du CAMES – équivalent à l'agrégation de droit en France – en 2019). Voilà pourquoi nous initions les étudiants du diplôme à la formation à la recherche scientifique dès le Master 1 (avec un cours théorique obligatoire au semestre 1 et un mémoire « pratique » facultatif au semestre 2) avant d'approfondir ces connaissances et développer ces compétences scientifiques en Master 2 option recherche.

La faible participation des professionnels pour assurer des enseignements juridiques tient à la difficulté à recruter des professionnels spécialisés en droit comparé ou droit international à Perpignan mais aussi à la présence au sein de l'équipe pédagogique d'enseignants-chercheurs ayant par ailleurs une activité de praticien (avocature, médiation, conseil juridique). Ces enseignants assurent également un lien entre les étudiants et le monde socio-professionnel où ils évoluent.

Les conseils de perfectionnement permettent de connaître le ressenti des étudiants à l'issue des enseignements et d'apprécier les difficultés qu'ils ont rencontrées afin d'envisager les aménagements possibles l'année suivante. Par exemple, suite aux conseils de perfectionnement de ces dernières années, il a été décidé que les semaines au cours desquelles interviennent les Professeurs invités sont totalement banalisées afin de libérer les étudiants de toute autre obligation, de mettre en place des groupes de niveau en cours de langue et d'opérer une séparation des étudiants des parcours Recherche et Professionnel à compter de l'an prochain en « Outils informatiques et médias » de Master 2 afin d'adapter cet enseignement aux besoins spécifiques à ces deux orientations.

L'objectif du Master est de former des praticiens du droit mais également des enseignants-chercheurs en droit afin qu'ils travaillent en France, à l'étranger, sur des dossiers ou des thématiques comparées ou

internationales. En pratique, en dehors des enseignements méthodologiques, historiques ou transversaux comme l'anthropologie juridique, la formation se base sur une étude du droit français (un aspect qui n'est peut-être pas assez valorisé auprès des étudiants des universités françaises) que les intervenants comparent avec des droits étrangers des espaces francophones, essentiellement les droits des pays d'Afrique subsaharienne et du Maghreb, voire avec des pays de common law (un aspect qui n'est peut-être pas assez valorisé dans les cursus des universités françaises où ni le droit comparé, ni les droits étrangers ne sont généralement étudiés en Licence). Cela explique que le bassin de recrutement habituel des étudiants de cette formation se situe hors de Perpignan qui n'est pas une ville (en dehors du marché international St Charles) très orientée vers l'Afrique francophone.

La faible attractivité de ce diplôme pour les étudiants ayant suivi une formation en France tient donc à la méconnaissance de cette filière. Les étudiants qui sont peu sensibilisés au droit comparé et aux droits étrangers au cours de leur Licence n'en connaissent ni le contenu ni l'intérêt (peut-être qu'un enseignement d'initiation aux droits étrangers, au droit comparé ou aux grands systèmes juridiques serait profitable en 3e année de Licence). Il faut enfin souligner que jusqu'à la rentrée de l'année 2015-2016, ce diplôme ne faisait pas partie de l'offre de formation de la Faculté de Droit et Sciences Economiques (et souffrait d'un déficit de publicité) mais que depuis son intégration au sein de cette UFR des étudiants issus de la Licence de Droit ou d'AES s'y sont régulièrement inscrits.

8. Master Droit de l'immobilier

- la fiche d'évaluation relève en premier lieu le **peu d'insertion professionnelle dans le secteur public et parapublic** alors que le dossier mentionne de tels débouchés. Il semble normal qu'un Master Droit de l'immobilier parcours Droit des biens et promotion immobilière conduise davantage d'étudiants à s'insérer dans le secteur privé (aménageur, promoteur, agences immobilières, syndic de copropriété, département immobilier de grandes entreprises (Lidl, Décathlon, Orange, SNCF, EDF...), études notariales...). Toutefois, l'approche transversale du master sur les deux années offre aussi des opportunités dans les services d'urbanisme des collectivités territoriales, ce que l'on a pu constater ces dernières années (Mairie de Narbonne notamment). Nous communiquons sur des débouchés larges pour faire comprendre aux étudiants que, malgré la spécialisation du diplôme, ils ne s'enferment pas dans des métiers du secteur privé.

- la fiche d'évaluation note en deuxième lieu la **faible place des langues étrangères**. Effectivement, le choix avait été fait depuis la création des diplômes de donner une place aux activités sportives, favorables à la bonne santé intellectuelle des étudiants. L'offre du SUAPS était alors relativement limitée sur l'antenne de Narbonne. L'intégrer dans les maquettes a permis de proposer de nouvelles activités et de nouveaux créneaux. Il ne restait aux langues qu'une place facultative avec toutefois une possibilité d'opter entre deux langues, ce qui n'est pas courant à ce niveau d'études. L'évolution récente de la gestion des services universitaires nous a permis de proposer pour le nouveau plan une maquette sans activités sportives, avec des langues obligatoires en première année et en deuxième année, tout en maintenant la possibilité de choisir entre l'anglais et l'espagnol.

- la fiche d'évaluation fait état en troisième lieu d'une **rupture très importante entre la licence et la grande spécialisation des cours de droit de M1**. Le choix a été fait dès la création des formations de proposer une forte spécialisation dès le master 1 pour être en mesure de diplômer des étudiants polyvalents sur les domaines de l'immobilier, de l'environnement et de l'urbanisme. Cette spécialisation se fait effectivement au détriment d'enseignements généralistes en droit privé ou en droit public que ne peuvent suivre les étudiants. Nous nous attachons dans les cours et dans les séminaires de méthodologie à accompagner les étudiants sur les matières généralistes qui leur feraient défaut. L'évolution semble

difficilement envisageable en raison des contraintes budgétaires qui nous imposent une mutualisation intégrale en master. Or, des enseignements généralistes seraient bienvenus s'ils pouvaient être différents pour chaque master. Nous ne pouvons pas davantage faire profiter des enseignements des autres masters de la faculté qui sont proposés à Perpignan et selon un calendrier différent.

9. Master Management

Principaux points faibles :

- **Une absence de concertation au sein des parcours de la même mention et une organisation pédagogique trop dissociée entre les deux parcours**

Les deux parcours regroupent un grand nombre d'étudiants et le master Management est organisé en 4 options pour lesquelles il existe déjà des mutualisations en deuxième année. De ce fait, mutualiser des enseignements en M2 engagerait un nombre trop important d'étudiants pour les deux parcours, bien que cela soit réalisé au S1 du master 1. Cependant, des cours similaires ont lieu dans ces parcours en master 2 (Projets d'entreprise) reposant sur une même organisation pédagogique.

- **Un manque de visibilité des interactions de la formation avec son environnement recherche**

Les étudiants de Master 2 travaillent, dans le cadre de certains enseignements réalisés par des enseignants-chercheurs, sur des contenus à caractère scientifique (analyse d'articles de recherche notamment). De plus, ils réalisent, dans le cadre de leur stage, un mémoire qui leur impose d'intégrer une dimension et un cadre théorique en lien avec la question de recherche et problématique qu'ils traitent.

- **Une absence de visibilité des fonctions et employeur des intervenants professionnels**

Les intervenants professionnels sont issus de diverses institutions, privées et publiques : Contrôleur de gestion Banque populaire du Sud ; Inspecteur des impôts, Experts comptables et commissaires aux comptes, Chef d'entreprise informatique, Avocats, ...

- **Pas de certification en langue obligatoire (ou pas d'informations précises dans le dossier)**

Une certification en langue obligatoire telle que le TOEIC par exemple pourrait être tout à fait demandée aux candidats pour évaluer leur aptitude à suivre des cours en anglais.

- **Un suivi des diplômés peu étayé**

Le suivi des diplômés est réalisé par l'administration centrale, mais nous travaillons à une base de données interne à l'IAE et propre au master Management.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

- **Le master Management comprend deux parcours ouverts sur des publics variés dont l'un propose quatre options de spécialisation qui se déroulent au quatrième semestre (fin du M2). On peut conseiller aux porteurs des parcours d'envisager, si les effectifs le permettent, des mentions correspondant aux options afin d'apporter une meilleure vision des débouchés et de favoriser une spécialisation plus importante sur les deux années du master, ce qui est d'ailleurs suggéré dans le dossier comme voie d'évolution future.**

Des mentions correspondant aux parcours Administration des entreprises et Commerce international ont été demandées pour la future offre de formation. Les effectifs du master 2 AE pourraient en effet permettre de créer des mentions complémentaires, ce que nous étudierons.

- **Cela permettra de mieux mettre en avant les interactions possibles ou non entre les parcours.**

Il sera intéressant aussi de formaliser des accords avec les organisations publiques et privées partenaires et soutien de la formation, notamment pour les apprentissages et leur participation à la formation.

Ces accords sont formalisés au sein de l'IAE via des conventions de partenariat signées avec des institutions privées et publiques et validées par le Conseil de l'IAE.

- **Cela peut aussi se faire via un réseau de diplômés actif, un meilleur suivi de ces derniers, etc. La part d'intervenants professionnels est importante ce qui souligne – en complément des modalités pédagogiques soulignées dans le dossier – le caractère professionnel du master. Cependant il serait pertinent dans le dossier de disposer des fonctions, ancienneté, etc. de ces intervenants.**

Nous disposons en effet de ces données dans le cadre de notre certification qualicert.

10. Master Management sectoriel

- **L'articulation entre les parcours de Mende et Perpignan laisse penser que les connaissances et compétences développées peuvent différer chez les étudiants qui préparent pourtant le même diplôme.**

Non, il existe des spécificités locales liées au contexte local. Par ailleurs, pour le prochain quinquennal, tout en gardant un socle disciplinaire commun, Mende proposera un parcours spécifique sur les modèles de transition en tourisme.

- **Le parcours GAMP est décrit comme complémentaire à un ensemble de formations régionales mais ses spécificités ne sont pas discutées.**

Les spécificités du parcours GAMP sont clairement identifiées en gestion des ports et management des activités portuaires et viennent en complément des formations logistiques

- **Si les interventions des professionnels sont importantes en master, elles ne doivent pas supplanter celles des enseignants-chercheurs (par exemple, 70% pour le parcours GAMP).**

Les spécificités du parcours et des emplois visés nous imposent un fort contingent de professionnels.

- **Instaurer un conseil de perfectionnement au niveau de la mention**

Il nous semble difficile et irréaliste de convoquer un conseil de perfectionnement par mention. Nos parcours sont pratiquement dimensionnés comme des mentions et la sectorisation ne permet pas un CP par mention de Master. Les conseils de perfectionnement sont organisés séparément selon le site. Il existe ensuite une mise en commun du résultat de ces CP lors de réunions du département management du tourisme.

- **Les effectifs du parcours GAMP sont ainsi passés de 33 étudiants en 2015 à 22 en 2018. Le nombre d'étudiants en apprentissage ou en contrat de professionnalisation est relativement faible (environ 10% de l'effectif total).**

Ce parcours intéresse principalement des étudiants de zones portuaires nationales et internationales, les zones portuaires se situant pour la plupart en Afrique, Asie et Amérique latine.

- **Les poursuites d'études de huit diplômés de GAMP sur 20 répondants entre 2013 et 2015 dans d'autres masters ou diplômes universitaire (DU) amènent à s'interroger sur la capacité du master à offrir des débouchés à ses diplômés.**

Effectivement, la question se pose. Nous en tenons compte pour l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

- **Nombreuses redondances et absence d'homogénéisation dans le dossier entre les 4 parcours**

Effectivement ces quatre parcours ne peuvent pas fonctionner comme un tout unifié compte-tenu de l'effet de sectorisation.

- **Ecart entre postes occupés par les diplômés et objectifs affichés**

C'est le rôle et l'objectif des conseils de perfectionnement.

- **Un problème d'attractivité pour certains parcours qui recourent massivement aux candidatures étrangères**

Il s'agit du parcours GAMP très attractif pour les étudiants de l'Afrique de l'ouest, du Maghreb et de Djibouti par exemple. La spécificité des métiers nous oblige à faire appel à de nombreux vacataires professionnels. Nous tenons compte de ces recommandations pour faire évoluer notre offre de formation vers un parcours "multimodalité et supply chain internationale" qui nous permettra d'équilibrer les ressources entre enseignants-chercheurs et professionnels du secteur.

Concernant Mende, un parcours spécifique dans la prochaine offre devrait contribuer à renforcer l'attractivité. Enfin, une cellule d'aide au pilotage existe au sein de l'UPVD et assure le suivi sur l'attractivité des étudiants et le devenir des étudiants.

11. Master Urbanisme et Aménagement

L'équipe pédagogique du master Urbanisme et aménagement (parcours UHA) prend acte du rapport de l'HCERES. Un certain nombre de remarques correspondent à des points que nous avons nous-mêmes identifiés suite aux recommandations faites par le comité de visite de l'APERAU au printemps 2017, aux remontées des étudiants lors des différents conseils de perfectionnement du parcours UHA ainsi qu'aux échanges avec de nombreux praticiens du domaine lors des suivis d'apprentis et lors des 30 ans du master (juin 2019). Ainsi, la prochaine maquette propose l'introduction de plusieurs nouveaux cours (maîtrise d'œuvre, renforcement de la dimension « habitat ») et la suppression d'éléments peu cohérents (notamment l'option de géographie transdisciplinaire). Quant à la co-accréditation avec Montpellier, elle ne sera pas reconduite.

En revanche, sur un certain nombre de points, notre lecture est divergente de celle des rapporteurs, en particulier sur l'analyse des chiffres d'insertion professionnelle et le suivi des étudiants. Les commentaires contenus dans le rapport ne nous semblent pas rendre justice au travail d'accompagnement durant la formation et post-diplôme que l'équipe s'efforce de mettre en œuvre.

Les paragraphes suivants visent à répondre aux points soulevés par le rapport, en particulier les points faibles.

- **Finalité**

« si l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage semblent bien abordées dans les enseignements, la partie sur la maîtrise d'œuvre n'apparaît pas explicitement dans les contenus de la maquette actuelle. »

Il a justement été décidé dans la prochaine maquette d'ajouter quelques enseignements davantage ciblés sur les métiers et les compétences de la maîtrise d'œuvre : « Initiation au génie urbain », « Faire participer la population en aménagement », « Ingénierie financière et montage d'opérations ». Notons que ce dernier cours a déjà lieu, mais n'apparaît pas officiellement dans la maquette. Il a en effet été ajouté de manière « informelle » depuis 4 ans pour satisfaire la demande des étudiants. Dans la prochaine maquette, il aura une existence officielle, sera visible et des crédits ECTS lui seront affectés.

L'option Géo : spécialisation interdisciplinaire *« n'a pas de lien immédiat avec le contenu du master »*.

L'équipe de direction du master en convient, et en a tout à fait conscience. Cette option a été conçue initialement comme un compromis entre plusieurs visions du master, dans la continuité de la licence de

géographie-aménagement. Dans la mesure où cette option n'a jamais été choisie par les étudiants durant le présent contrat, nous avons décidé, dans la prochaine maquette, de la supprimer, comme l'expliquait le dossier d'auto-évaluation page 27 (rubrique « Perspectives d'amélioration et/ou d'évolution »).

« La spécialisation « Habitat » arrive tardivement ».

Dans la prochaine maquette, il a été proposé de faire glisser une partie du volume horaire dédié à l'habitat du M2 au M1. Ainsi, les étudiants seront familiarisés, dès le M1, aux enjeux et notions essentiels de l'habitat, qui seront ensuite approfondis en M2 dans une logique de progressivité. Cela contribuera également à rééquilibrer le volume des cours entre les deux années.

▪ **Organisation pédagogique**

« Les deux parcours ont un fonctionnement autonome, chacun dans son université, ce qui questionne l'intérêt de la co-accréditation. »

L'équipe pédagogique du master, à l'issue du présent contrat et de cette expérience de coaccréditation, a abouti à la même conclusion, et a donc décidé de ne pas reconduire la coaccréditation. Du reste, le dossier d'auto-évaluation exposait lucidement ce bilan et posait clairement ce choix (cf. page 27, rubrique « Perspectives d'amélioration et/ou d'évolution »). Il convient aussi de rappeler qu'à l'époque ce choix d'une mention mutualisée a été fait dans un contexte d'incitation au rapprochement des formations dans le cadre de la mise en place de la Comue Languedoc-Roussillon.

« Le parcours UHA de l'Université de Perpignan est ouvert à l'apprentissage »

C'est là, selon nous, un point fort de notre formation, notamment par l'antériorité de cette ouverture (depuis 2014, le master UHA ayant été parmi les 3 premiers de l'UPVD à s'ouvrir à l'alternance) et comme avantage comparatif ou singularité vis-à-vis d'autres masters Urbanisme et aménagement qui n'offrent pas cette possibilité à leurs étudiants (Toulouse, Montpellier pour ne citer que les plus proches ne sont pas ouverts à l'apprentissage). Nous regrettons que cela ne soit pas ressorti comme un point fort de la formation.

« La maquette de la formation montre un déséquilibre, voire une déconnexion complète entre les heures enseignées, le coefficient associé à l'évaluation de ces enseignements et le nombre d'ECTS finaux attribuées : 12 heures de CM peuvent être de coefficient 1 ou 2 et rapporter 2 ou 3 ECTS, le stage de deux mois ne rapporte que 2 ECTS, celui de 4 mois 3 ECTS, 24 heures de TD valent moins d'ECTS que 12 heures de CM... »

Ces petites incohérences seront corrigées dans le cadre de la future maquette, qui s'efforce de renforcer la cohérence et la lisibilité du contenu de la formation.

▪ **Résultats constatés**

« Le dossier indique des taux de réussite de 59 à 77 % en M1 (ce qui semble faible, étant donné la forte sélection opérée) et de 78 à 100 % en M2, mais le nombre exact de diplômés du parcours UHA n'apparaît pas dans l'annexe du dossier d'autoévaluation consacrée aux effectifs. »

Nous nous permettons de ne pas avoir exactement la même lecture des chiffres que les rapporteurs de l'HCERES et considérons que des taux de réussite de deux tiers à trois-quarts des étudiants reflètent au contraire les exigences pédagogiques élevées portées par l'équipe. Cela conduit en effet chaque année quelques étudiants à ne pas avoir la moyenne et donc à ne pas valider leur M1, ce qui nous semble davantage un gage de sérieux de la formation, plutôt que d'accorder trop généreusement la validation du M1 à l'ensemble des étudiants, même ceux dont le niveau est trop juste. En outre, parmi les étudiants qui ne valident pas leur M1 figurent souvent des étudiants étrangers, parfois arrivés tardivement dans la formation du fait de difficultés à obtenir leur visa, et accumulant ainsi un retard préjudiciable à leur bonne réussite. Ces étudiants ont généralement besoin de trois ans pour valider leur master en entier.

Le nombre exact de diplômés du parcours UHA est bien présent dans l'annexe P7 (tableau des effectifs), nous nous permettons de les rappeler ici :

2014 : 17 diplômés sur 18 inscrits

2015 : 13 diplômés sur 14 inscrits

2016 : 16 diplômés sur 16 inscrits

2017 : 11 diplômés sur 14 inscrits

« L'insertion professionnelle annoncée est bonne (entre 70 et 92,3 %), mais les taux de répondants sont très aléatoires et généralement faibles, ce qui rend ces chiffres peu fiables. »

Là encore, nous n'avons pas la même appréciation de ces chiffres. Les taux de répondants aux enquêtes d'insertion professionnelle à 30 mois effectuées par l'Université sont les suivants :

2010-2011 : 60 %

2011-2012 : 52,6 %

2012-2013 : 56,5 %

2013-2014 : 73,1 %

2014-2015 : 81 %

Ces taux de réponse, en nette progression sur les dernières années, nous semblent au contraire plutôt corrects voire satisfaisants, suffisants en tout cas pour en tirer des indications significatives sur l'insertion professionnelle des diplômés.

« L'insertion professionnelle en termes de salaires moyens semble en outre d'un niveau inférieur à celui d'un master (sur le dernier contrat quinquennal, le salaire moyen oscille entre 1254 et 2033 Euros, en fonction des promotions). »

Ce ne sont pas les responsables du master qui décident de la politique salariale des employeurs. Néanmoins, le dossier d'auto-évaluation s'efforçait d'avancer des éléments d'explication à cette tendance, qui est en effet notable certaines années (mais pas systématiquement) : *« Les diplômé.e.s du parcours UHA de Perpignan travaillent majoritairement dans la fonction publique (souvent territoriale). Le taux de cadres est relativement faible (entre le quart et la moitié selon les années, avec une année à 6,5 %). C'est hélas une tendance de plus en plus forte des employeurs, notamment dans la fonction publique territoriale, d'employer des diplômé.e.s de master sur des postes de catégories B ou C. Cela se ressent dans les niveaux moyens de salaires, qui sont assez faibles pour trois des cinq années analysées. Ils sont bien meilleurs pour les deux autres années. »* (p. 25, rubrique 4.7). Nous pouvons ajouter que c'est un choix (ou une opportunité qui se présente à eux et qu'ils saisissent, dans une conjoncture économique nationale et locale dégradée) de certains étudiants d'entrer sur le marché du travail sur des postes de catégorie B ou C, pour ensuite évoluer et construire progressivement leur carrière. Cela ne signifie nullement qu'ils demeureront à vie sur des postes d'exécution en dépit de leur diplôme de master. Et cela rejoint une tendance observée dans un certain nombre de collectivités locales (notamment petites ou moyennes) de souhaiter embaucher des personnes diplômées d'un master, mais tout en les recrutant sur des postes de catégorie B ou C, avec donc des rémunérations modestes. Nous déplorons bien évidemment cette tendance, mais n'avons nullement prise sur cette politique salariale, qui est aussi induite par la baisse des dotations de l'État aux collectivités.

« Le suivi des diplômés et ces données sont très peu analysés dans le dossier d'autoévaluation, qui se contente de reproduire des paragraphes communs à toutes les formations sur les services centraux de l'UPVD. »

Il nous semble au contraire que le dossier, qui fournit toutes les enquêtes d'insertion à 30 mois, s'est efforcé d'en produire une analyse précise : *« Les diplômé.e.s du parcours UHA de Perpignan travaillent majoritairement dans la fonction publique (souvent territoriale). Le taux de cadres est relativement faible (entre le quart et la moitié selon les années, avec une année à 6,5 %). C'est hélas une tendance de plus en plus forte des employeurs, notamment dans la fonction publique territoriale, d'employer des diplômé.e.s de master sur des postes de catégories B ou C. Cela se ressent dans les niveaux moyens de salaires, qui sont assez faibles pour trois des cinq années analysées. Ils sont bien meilleurs pour les deux autres années. Un élément des enquêtes d'insertion professionnelle intéressant à analyser est l'adéquation perçue entre l'emploi occupé et le projet professionnel : à cet égard les moyennes sont très bonnes (entre 13,2 et 16,82 sur 20), ce qui indique que les étudiant.e.s majoritairement sont parvenus à décrocher un emploi dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, et qui les satisfait globalement. L'adéquation perçue entre le poste occupé et le master est elle aussi intéressante à analyser : si les chiffres sont corrects (entre 11,4 et 15,14 selon les années), ils sont un*

peu moins bons que les précédents, ce qui peut s'interpréter comme la perception par les diplômé.e.s d'un certain décalage entre ce qu'ils ont appris dans le master et la réalité de leurs métiers. De tels décalages sont somme toute inévitables, en dépit des efforts constants de professionnalisation de la formation. Une part non négligeable des diplômé.e.s (entre 20 et 41,7 % selon les années) perçoit son emploi comme précaire, alors que le taux d'emploi à durée indéterminée varie de 33 à 81,82 % selon les années [ANNEXE P5]. » (p. 25-26 du dossier d'auto-évaluation). Ce ne sont nullement « des paragraphes communs à toutes les formations », mais bien une analyse ciblée de l'insertion professionnelle des diplômés du parcours UHA, qui se veut aussi fine et précise que possible au vu et des données fournies par les enquêtes d'insertion, et de la place disponible (limitée rappelons-le) dans le dossier d'auto-évaluation.

▪ **Principaux points faibles**

« Deux parcours totalement autonomes, chacun dans son université. »

Cf. réponse rubrique « Organisation pédagogique »

« Déconnexion entre le nombre d'heures enseignées, les coefficients attribués à chaque évaluation et les ECTS finaux. »

Cf. réponse rubrique « Organisation pédagogique »

« Manque de suivi des diplômés. »

Nous ne pouvons souscrire à une telle appréciation. Comme l'explique clairement le dossier d'auto-évaluation page 24 : *« Pour le parcours UHA de Perpignan, ces enquêtes d'insertion à 30 mois [ANNEXE P5] sont complétées par le travail du responsable de formation de suivi du devenir professionnel des diplômé.e.s. Chaque année, trois mois et six mois après l'obtention du diplôme, le responsable du parcours écrit par mail à l'ensemble des étudiant.e.s de la promotion sortante pour prendre de leurs nouvelles professionnelles. C'est là un moyen de collecter des informations individualisées sur la situation des étudiant.e.s (en emploi ou non, quel type de poste, dans quelle structure, quelles missions précises, où, etc.), qui s'avèrent précieuses. Elles sont en effet complémentaires des enquêtes d'insertion effectuées par le cellule Aide au pilotage, en permettant d'avoir une vision du devenir professionnel des diplômé.e.s au cours de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, et d'avoir une vision précise des emplois occupés. Bien souvent, les étudiant.e.s continuent à donner de leurs nouvelles, notamment en cas de changement professionnel, au-delà de cette première année. Ces enquêtes « informelles » mises en œuvre par le responsable du parcours UHA permettent de tenir à jour un « annuaire des anciens ». L'information du devenir professionnel des étudiant.e.s peut également venir de LinkedIn, réseau social professionnel sur lequel les étudiant.e.s sont inscrits en grande majorité. »* Précisons qu'outre ce suivi via une enquête personnelle, le responsable du parcours UHA transmet régulièrement des offres d'emplois aux diplômés, rédige des lettres de recommandation pour appuyer leurs candidatures, échange par mail ou par téléphone avec d'anciens étudiants qui lui demandent conseil pour leurs candidatures, leurs entretiens ou leur choix de poste à l'issue des entretiens, échange par mail ou par téléphone avec de potentiels employeurs ou avec des cabinets de recrutement qui lui demandent des avis sur des candidats qui postulent à leurs offres d'emplois. Si toute cette énergie déployée afin de suivre le devenir professionnel de nos diplômés et de les aider du mieux possible dans leur insertion professionnelle constitue pour le HCERES un « manque de suivi des diplômés », nous sommes alors fortement demandeurs des recommandations du HCERES en la matière...

« Faibles taux de réussite en M1, malgré une sélection importante et des effectifs faibles. »

Cf. réponse rubrique « Résultats constatés » (p. 3 et 4) De manière générale, au fil du dossier les évaluateurs relèvent nombre d'éléments positifs du parcours UHA. Pourtant au final, en dépit de tous ces éléments jugés favorablement, la rubrique « Points positifs » ne retient qu'un seul et unique point positif, pour quatre points négatifs. Un tel déséquilibre ne nous semble pas conforme au contenu du dossier exprimé auparavant, ni rendre justice au travail effectué.

12. Master Tourisme

▪ Positionnement dans l'environnement

La délivrance d'un diplôme unique (européen) à plusieurs sceaux n'est pas possible. En 2012, au moment de la construction de l'offre de formation, les universités de Perpignan, d'Andorre et des Iles Baléares, avaient consulté des députés européens et les agences d'accréditation de diplômes en Espagne et en Andorre, qui avaient rejeté le projet. Nous étions convenus de construire une unique offre de formation. A l'issue de ce Master de deux années, l'étudiant obtenait un diplôme national français (Master) et deux diplômes d'établissements andorran et espagnol.

▪ Organisation pédagogique

Le Master Miro est organisé en parcours modulaire par compétences. Ce Master a été construit suite à une enquête menée sur le territoire de l'Eurorégion, afin d'identifier les besoins des professionnels en compétences. Si « le programme ne mentionne pas celles concernant la gestion économique et financière d'organisation du secteur culturel et touristique », c'est parce que le Master Miro est une formation en tourisme culturel et valorisation touristique des patrimoines et que ces disciplines ne s'avéraient pas utiles. En 2018, lorsque le Programme Miro s'engagea dans le processus de certification d'excellence TED QUAL délivré par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), nous avons à nouveau réévalué l'adéquation formation/besoin des acteurs socio-économiques auprès des professionnels du secteur. Les résultats ont confirmé l'orientation prise par le Programme Miro, c'est-à-dire le maintien d'un programme de formation basé sur la conduite de projet autour de la valorisation des territoires et non la gestion économique et financière dans le secteur du tourisme.

La certification Ted Qual a été obtenue en novembre 2019. Elle valorise les savoir-faire notamment en ingénierie de cursus et ingénierie pédagogique, en stratégie d'accompagnement dans un contexte de Digital Learning ; la construction modulaire par compétences du parcours d'apprentissage ; l'adéquation entre les contenus de formation et les besoins en matière d'employabilité par rapport aux enjeux actuels du tourisme culturel.

Nous avons adopté la même démarche pour construire la nouvelle offre de formation en tourisme à l'UPVD, certifiée TED QUAL, qui sera rattachée à l'Institut d'Administration des Entreprises et proposée dès septembre 2021. Ce master en tourisme culturel, aura des enseignements mutualisés avec le Master Urbanisme et Aménagement du territoire, et proposera une co-diplomation avec l'Université de Gérone (Espagne) afin de maintenir également le niveau d'attractivité, l'internationalisation de la formation, le multilinguisme, et de continuer à répondre aux enjeux du tourisme sur le territoire de l'Eurorégion.

3 : le rapport mentionne « des cours de langue à distance (91 heures mais un seul crédit ECTS) sont dispensés ... ». Les cours du master co-construit avec les établissements espagnol et andorran sont dispensés dans les langues de ces deux pays, l'espagnol et le catalan. La pratique de la langue pour les non-natifs est organisée selon trois principes : des cours de langues pour comprendre et utiliser une langue étrangère appliquée à un domaine, en l'occurrence, le tourisme, d'où le nombre d'ECTS (maniement du vocabulaire dans un contexte donné) ; la pratique des langues dans l'optique d'une formation interculturelle grâce aux tâches collaboratives ; la pratique d'une langue dans les évaluations. La montée en compétences en langues est mesurée à travers les apprentissages critiques, c'est donc la pratique d'une langue appliquée à un domaine qui est évaluée.

Le rapport fait état d'une confusion quant à l'usage des MOOC par rapport au Master Miro. Le Programme Miro produit des MOOC :

- à la demande des partenaires du consortium ANR ainsi que pour les composantes de l'Université de Perpignan, (notamment le Service de la formation continue et de l'alternance, SFCA).
- afin d'identifier les nouveaux enjeux du tourisme culturel
- faire la publicité de la formation à destination des apprenants cherchant une formation dans ce

secteur

▪ **Pilotage**

Concernant l'ancienneté de l'enquête mentionnée dans ce paragraphe, la réponse a été apportée dans le 2^{ème} point. Par ailleurs, grâce au système de visio-conférence, les conseils de perfectionnement peuvent se tenir avec les étudiants non présents sur site.

▪ **Analyse des perspectives et recommandations**

L'accréditation TED QUAL délivrée par l'OMT conforte la pertinence des choix en matière de pédagogie distancielle et l'adéquation entre la formation, les besoins du secteur et l'employabilité des étudiants.

Concernant la mobilité : le nombre de candidatures en Master 1 à chaque session depuis 2015 montre une forte attractivité de la formation à l'international (en Europe) et au-delà. L'enseignement à distance favorise de fait la mobilité, permettant à chaque étudiant de vivre, d'étudier et faire un stage (4 mois) dans le pays de son choix autre que le pays de résidence.

Concernant le nombre d'étudiants par promotion, le choix d'un nombre restreint a été engagé de manière volontaire au regard du nombre de candidatures. Le Master Miro totalise le nombre de candidatures le plus élevé pour l'ensemble des Master 1 (LSH) à l'Université de Perpignan.

Tableaux des effectifs en Master 1 :

	Dossiers de candidature soumis	Dossiers de candidatures acceptés
2015-2016	103	12
2016-2017	45	23
2017-2018	52	15
2018-2019	72	21
2019-2020	30	19

Les raisons justifiant le nombre limité d'étudiants par promotion sont de deux ordres :

- Le Master Miro est intégré dans un IDEFI dont la vocation est d'expérimenter des solutions pour l'enseignement à distance (à partir d'un Master en tourisme culturel). Il nous faut nous assurer de la qualité d'encadrement, de suivi, d'apprentissage par projet.
- Tout en gérant le Master, l'équipe du Programme Miro est depuis 2017, essentiellement occupée (80%) à diffuser et transférer ses pratiques auprès des composantes de l'UPVD et des membres du consortium.

13. Master Arts, Lettres et Civilisations

Le master ALC est né de la volonté de l'Université de fondre en un seul master Recherche les 3 masters antérieurs : études anglophones, études hispaniques et lettres modernes, dans un souci tout d'abord et principalement d'économie mais aussi dans un souci de mieux articuler l'approche recherche avec les axes et les thématiques développés par l'Equipe d'Accueil CRESEM. Ce Master a alors eu vocation à proposer des enseignements transdisciplinaires, comme cela avait été demandé.

▪ **Point soulevé HCERES : le manque de différenciation du master ALC et du master MEEF**

Le master ALC se différencie nettement des masters MEEF par sa finalité, qui est la recherche, et qui en sous-tend les choix pédagogiques. Les enseignements sont en lien direct avec les domaines de spécialité des enseignants-chercheurs qui y dispensent cours ou séminaires. Les cours de traduction sont orientés vers la réflexion sur les mécanismes de traduction, théorie et pratiques. Le master ALC ne contient pas non plus d'enseignement en lien avec la didactique. L'ambitus culturel et linguistique du master ALC est une autre

caractéristique qui le distingue nettement des masters MEEF. Le master recherche Mundus « Crossways in Cultural Narratives », prestigieux programme européen à recrutement mondial, qui a été renouvelé deux fois, est d'ailleurs adossé non pas au master MEEF, mais au master ALC dans lequel les étudiants Mundus peuvent choisir des cours dans trois langues. Chaque année, dans le rapport d'évaluation du consortium Mundus, les étudiants soulignent la pertinence des cours perpignanais pour leur propre recherche, ainsi que leur qualité et leur attractivité.

▪ **Points soulevés HCERES : manque de lisibilité des débouchés et faibles effectifs**

Les faibles effectifs du master ALC découlent de deux facteurs : 1/manque d'attractivité de son principal débouché, et 2/manque de lisibilité de la spécialisation offerte par le master.

1/ Le manque d'attractivité du principal débouché du master ALC découle d'une inadéquation entre la finalité du master ALC et les projets professionnels des étudiants perpignanais à l'issue de la L3. Il ne s'agit pas d'un problème de lisibilité des débouchés. En effet :

-Le master ALC permet certes de présenter des concours de la fonction publique de catégorie A, des concours d'entrée aux écoles de journalisme, de travailler dans les métiers de la culture et de l'information ou à des postes de conseiller culturel dans des organismes publics et privés. Mais le principal débouché du master ALC est clair, et identifié comme tel par nos étudiants : c'est la recherche (doctorat en vue de devenir enseignant-chercheur ou chercheur).

-Or, la recherche ne fait plus recette au sein de nos départements. Un audit approfondi, conduit l'an dernier auprès des étudiants francisants, hispanistes et anglicistes de L3 (*Voir ci-dessous*) en vue justement de remédier au problème des effectifs, a permis de confirmer le ressenti empirique de beaucoup de collègues : le manque d'attractivité du master ALC découle précisément de sa finalité. Quel que soit leur département, la plupart des étudiants de L3 qui souhaitent poursuivre un master s'inscrivent massivement en master MEEF (16 sur 22 étudiants ayant répondu au questionnaire en LM, 10 sur 13 en espagnol, 21 sur 27 en anglais). Ils n'envisagent tout simplement pas un doctorat dont le débouché professionnel est incertain compte tenu du faible nombre de postes d'EC. Ils souhaitent au contraire entrer rapidement dans la vie active, avec la sécurité de l'emploi de préférence. Pour beaucoup, devenir professeur des écoles leur donne aussi la possibilité de ne pas quitter la Catalogne, ce qui s'avère être une très puissante motivation, quand il ne s'agit pas d'un critère de choix déterminant.

2/ Le manque de lisibilité de la spécialisation offerte par le master ALC découle de sa transdisciplinarité, contrainte et non articulée avec les formations disciplinaires en amont. Ces dernières mettent bien l'accent sur la transversalité et l'intermédialité, comme d'ailleurs le rapport HCERES le note. Mais elles s'exercent dans un cadre qui reste principalement monodisciplinaire (études d'anglais, d'espagnol ou de LM). Les attentes des étudiants sont tributaires de leur formation initiale en L ; ils viennent chercher en M une véritable spécialisation disciplinaire dans la continuité de leur licence, au lieu de laquelle ils trouvent une transdisciplinarité que leur formation ne leur a pas permis d'anticiper. Et qui est d'autant plus déroutante pour eux qu'elle se double du plurilinguisme des enseignements. Les quelques étudiants qui souhaitent s'inscrire en master n'hésitent donc pas à changer d'université (souvent avec regret, car ils souhaitent majoritairement rester étudier à l'UPVD, comme notre audit l'a également montré).

Avant le rapport de l'HCERES, ces constats ont déjà été actés, et actés sévèrement, au niveau de l'établissement. L'an dernier, l'université nous a donc sommés de remédier à la baisse constante d'effectifs déjà faibles en procédant à un remaniement du master ALC pour la nouvelle offre de formation, en 2021. Conscients des enjeux, nous nous sommes engagés l'an dernier dans un processus d'évaluation en interne, et avons procédé à plusieurs audits : celui des étudiants de L3 ; celui de l'offre de formation locale et régionale (notamment, à l'UPVD, les masters Patrimoine, Tourisme (MIRO), la licence pro Guide Conférencier ; en

régional, nous avons étudié de près l'offre de formation en master à Toulouse 2 et Montpellier 3, ainsi que dans divers instituts et écoles de commerce). Nous avons aussi mené une série de consultations auprès de professionnels de certains métiers de la culture, du tourisme et de la valorisation du patrimoine. Sur ces bases, nous avons décidé non pas de remanier le master ALC, mais de créer à partir des contraintes existantes un nouveau master, mention Etudes culturelles, parcours INTERVALE (INTERprétation et VALorisation des Environnements). Il s'agit d'un master aux débouchés bien définis (valorisation de l'environnement en vue de sa mise en tourisme), construit sur trois principes qui se traduisent en une structure et des contenus cohérents et progressifs.

Ce master est **professionnalisant** :

L'employabilité à l'issue du master est le critère n°1 des étudiants dans notre audit. La professionnalisation du master a été ciblée pour garantir aux étudiants des débouchés professionnels clairs et un taux d'insertion professionnelle performant. Le master comportera deux stages obligatoires, de 2 semaines et de 5 mois, stages pour lesquels nous disposerons d'un réseau important de partenaires locaux, régionaux, transfrontaliers et internationaux. Par ailleurs, nous avons choisi de donner à INTERVALE un ancrage régional fort (exploration des environnements matériels, immatériels et linguistiques catalans, cultures romanes, partenariats avec des acteurs culturels locaux, LV3 catalan obligatoire dès le S1, initiation à l'occitan obligatoire). Il existe une demande forte des étudiants pour un master qui leur permette une poursuite d'études sur place après leur licence, mais à condition que ses débouchés et son taux d'insertion professionnelle soient attractifs. De plus, nos étudiants souhaitent pour une grande part trouver du travail dans la région. L'ancrage régional du master a donc pour but de faciliter l'intégration des diplômés dans le territoire tout en renforçant la spécificité de la formation au niveau régional, notamment par rapport aux formations en valorisation touristique de Toulouse et de Montpellier. Au niveau de l'UPVD, nous avons pris grand soin de cibler INTERVALE de façon à éviter toute possibilité de doublon avec les formations existantes.

Côté cours, INTERVALE comporte 50% d'enseignements professionnalisants, assurés par le biais de mutualisations avec les masters Histoire, Civilisations, Patrimoine et Tourisme (MIRO) et par des interventions de professionnels. Les interventions de professionnels se feront non seulement dans les UE professionnalisantes, mais aussi sous forme d'interventions ponctuelles dans plusieurs des cours de la partie théorique. Les contenus pédagogiques de cette dernière, essentiellement assurés par les trois départements de la LSH, obéissent à un cahier des charges précis et contraignant qui assure leur cohérence, entre eux et avec le projet global. La professionnalisation a également dicté les deux autres caractéristiques du master :

-**l'internationalisation** : les étudiants disposeront d'un réseau de partenariats qui leur permettra de faire leur stage à l'étranger, et y seront très fortement incités. Plusieurs autres pistes sont également envisagées : co-diplomation, intégration d'INTERVALE dans le projet européen UNIVERS (université européenne), pour laquelle nous avons l'approbation du VP Relations Internationales, porteur du projet UNIVERS.

-**le plurilinguisme** : comme le rapport de l'HCERES le note à propos de la LP Guide Conférencier et d'autres masters de l'UPVD, dont Tourisme (MIRO), la maîtrise de plusieurs langues étrangères renforce l'attractivité des lauréats. Nous avons donc décidé que la contrainte initiale (un seul master au débouché de trois départements) qui représente un handicap pour le master ALC deviendrait une force pour le master INTERVALE, et avons rendu le trilinguisme obligatoire (avec mise en place en amont de dispositifs de renforcement linguistique en LV2 et LV3 dans les maquettes de Licence des trois départements concernés). 60% des cours théoriques seront assurés en anglais ou en espagnol. La maîtrise préalable de l'anglais et de l'espagnol sera d'ailleurs un critère d'admission discriminant.

Avec le master INTERVALE, nous nous donnons donc les moyens de remédier à l'intégralité des faiblesses du master ALC relevées dans le rapport HCERES et de nous engager dans une dynamique innovante.

SYNTHESE DES SYNTHESES QUESTIONNAIRES ETUDIANTS MASTER ALC

Mars 2019

Etudiants ayant renseigné le questionnaire

Lettres Modernes : 22

Espagnol : 13

Anglais : 27

1. Quel type d'orientation professionnelle envisagez-vous après la L3 ?

Les étudiants des trois départements souhaitent majoritairement se diriger vers un master MEEF (LM : 16 ; espagnol : 10 ; anglais : 21)

2. Si vous n'avez pas fait de choix définitif, votre préférence irait-elle à un master de type recherche ou à un master de type professionnel ?

Les francisants souhaitent se diriger vers un master Recherche (5), Métiers du livre (1) ou Journalisme (1). Quelques hispanistes indiquent préférer un master PRO, mais l'immense majorité des étudiants ne se prononce pas.

3. Avez-vous prévu de vous inscrire en master après votre L3 ?

C'est le cas pour la très grande majorité des étudiants des trois départements (LM : 21 ; anglais : 23)

4. Dans quelle université envisagez-vous de faire ce master ?

Une écrasante majorité d'étudiants des trois départements souhaite faire son master à l'UPVD (LM : tous sauf 2 ; anglais : tous sauf 3). Les autres formations demandées se situent à Montpellier, Toulouse, Paris et Nantes.

5. Connaissez-vous l'existence du master ALC de l'université Perpignan Via Domitia ?

Presque aucun étudiant des trois départements ne connaît l'existence du master ALC (en dépit de l'existence d'un dispositif d'information).

6. Pour faire le choix d'un master, quels critères vous semblent-ils déterminants ?

Le taux d'insertion du diplôme arrive largement en tête pour les trois départements.

La possibilité de réaliser son master sur place arrive en première position ex aequo en LM, en deuxième position en anglais, en deuxième position en espagnol.

Les opportunités de trouver un travail dans la région arrive en quatrième position en LM, en seconde position en anglais, en troisième position en espagnol.

La présence de stages en milieu professionnel arrive en première position en espagnol, en deuxième position en anglais, en troisième position en LM.

La possibilité de commencer une LV3 arrive en dernière position dans les trois départements.

7. Quelles sont les langues vivantes que vous avez étudiées en collège et au lycée ?

Presque tous les étudiants dans les trois départements ont étudié l'anglais en LV1 et l'espagnol en LV2 ou l'inverse. Une toute petite minorité a étudié l'italien ou l'allemand en LV2.

8. Avez-vous étudié le catalan au cours de votre scolarité ?

C'est le cas pour une proportion restreinte d'étudiants : 6 en LM, 8 en anglais, 4 en espagnol. La durée moyenne des études est de 3 ans.

9. Seriez-vous intéressé par un master trilingue ?

La majorité des étudiants hispanistes (12) et francisants (18) n'est pas intéressée par un master trilingue.

Le nombre d'étudiants indiquant qu'ils sont un peu ou beaucoup intéressés par un master trilingue est de 6 en LM, 1 en espagnol et 11 en anglais.

10. Quelle est selon vous la proportion totale de cours en langues étrangères que devrait comporter un master trilingue français-anglais-espagnol ?

Hispanistes et anglicistes : large majorité de 75% de contenus en langues étrangères, sinon 50% ; LM : majorité de 50% de contenus en langues étrangères, 6 étudiants indiquant préférer 75% ou plus.

11. Si ce master devait proposer une option LV3 langue étrangère, quelle(s) langue(s) préféreriez-vous avoir l'opportunité de commencer ?

L'italien arrive très largement en tête dans les trois départements, suivi du catalan et du chinois à parité sur l'ensemble des trois départements, puis du japonais, de l'allemand et de l'arabe.

Conclusions

- La majorité des étudiants francisants, hispanistes et anglicistes se destine aux métiers de l'enseignement, mais il existe un réservoir potentiel d'étudiants intéressés par un master professionnalisant.
- Parmi les étudiants qui savent vouloir continuer en M, mais qui n'ont pas encore choisi leur master et ne souhaitent pas se diriger vers un master MEEF, beaucoup sont intéressés par un master professionnalisant (surtout chez les anglicistes).
- Il existe une base linguistique remarquablement homogène (LV1/IV2 espagnol/anglais) chez presque tous les étudiants.
- Les étudiants ne se disent pas intéressés par un master trilingue (sauf les anglicistes), mais une immense majorité indique qu'un master trilingue doit comporter entre 50% et plus de 75% d'enseignements en langues étrangères.
- Il est inutile que la nouvelle mouture du master propose l'enseignement d'une LV3.
- La communication à propos du nouveau master devra être encore renforcée par rapport aux dispositifs existants.

Conclusion générale : il existe une vraie demande pour un master local, permettant une bonne insertion professionnelle de préférence dans la région. Sur les trois départements, le nombre d'étudiants qui seraient potentiellement intéressés à l'heure actuelle par un tel master est de 15 (6 en LM, 1 en espagnol, 8 en anglais).

14. Master Archéologie, Sciences pour l'archéologie

Question de l'inadéquation du nom de la formation avec son contenu et les débouchés professionnels affichés

La formation est spécialisée en archéologie préhistorique et en Quaternaire mais c'est la dénomination de la nomenclature qui a été retenue au moment du dépôt du projet et le parcours se nomme Quaternaire et Préhistoire. Les éléments de nomenclature utilisés sont les suivants et les métiers mentionnés sont cohérents avec la formation. Cependant les débouchés mentionnés sur la plaquette de présentation de la formation sont plus nombreux et peut être moins ciblés.

Éléments de nomenclatures fournis en 2016

UFR LSH

Département HAA

Master « Archéologie, Science pour l'archéologie », Mention quaternaire et préhistoire.

Secteur

Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Discipline

Histoire et archéologie

Métiers

Chercheurs de la recherche publique

Recherche en sciences de l'homme et de la société

Archéologue des collectivités territoriales

Archéologue dans des sociétés privées

Archéologue à l'INRAP

Ingénieurs conseils libéraux en études techniques

Enseignants de l'enseignement supérieur

Enseignement supérieur

Gestion de patrimoine culturel

- **Précision sur le volume horaire de la formation**

M1 : 424 heures étudiants plus 2 stages de 1 mois

M2 : 225 heures étudiants plus un stage de recherche

- **Précision sur les stages et leur caractère obligatoire**

En M1 : deux stages de 1 mois sont obligatoires. L'un est composé de 3 semaines de fouilles et d'une semaine d'apprentissage des techniques du moulage archéologique. Le second est un stage de recherche dans le laboratoire HNHP suivi de la rédaction d'un mémoire.

- **Précision sur les mémoires de Master et leur soutenance publique et sur le jury**

Les mémoires de M1 et de M2 font l'objet d'une soutenance publique devant un jury dont la composition est celle de la commission pédagogique : 4 EC + 1 ATER UPVD et 3 EC MNHN. Des membres de l'UMR HNHP peuvent également assister ponctuellement au jury lorsque l'un d'eux a participé au co-encadrement d'un étudiant.

- **Précision sur les participants au conseil de perfectionnement**

Les participants sont les responsables d'UE et les représentants étudiants uniquement. Des extérieurs ne sont pas sollicités jusqu'à présent.

- **Justification de la faible présence d'intervenants professionnels extérieurs**

Cette situation est voulue pour limiter les coûts de la formation compte-tenu des faibles effectifs. Elle est également dû au caractère très académique des matières enseignées.

- **Précision sur les faibles effectifs**

Cette année seuls 6 étudiants sont inscrits en M1, suite à deux années plutôt bonnes (11 et 7), mais il faut avoir conscience que les effectifs ne peuvent pas être beaucoup plus élevés, et atteindront difficilement les 10 du fait de la spécialité enseignée qui est une discipline rare. Le même master au MNHN à Paris compte 15 étudiants cette année dans la spécialité Quaternaire et préhistoire.

- **-Données sur le devenir des étudiants**

Sur les débouchés connus, ce Master forme des étudiants qui poursuivent en thèse (en moyenne 2 par an) et dont le taux de réussite au concours de l'ED est de 75 %. D'autres étudiants trouvent des emplois dans l'archéologie préventive. D'autres passent des concours après avoir validé le Master.

- **-Justification de la forte déperdition entre le M1 et le M2**

Compte-tenu des faibles effectifs, une sélection minimum est appliquée à l'entrée en M1. Certains étudiants s'y inscrivent pour préparer des concours et la quitte entre le M1 et le M2 lorsqu'ils obtiennent leur concours. Plus rarement, d'autres étudiants se révèlent être en dessous du niveau requis et se réorientent à mi-parcours.

- **CR des conseils de perfectionnement**

Compte rendu du Conseil de perfectionnement du Master Quaternaire Préhistoire

Vendredi 28 juin 2019, 9h

Sous la présidence de Sophie Grégoire, responsable du Master

Présents :

Représentants des étudiants :

M1 : Justin Guibert

M2 : Alicia Rojas Marques et Anne-Maëlle Desmarquoy

Enseignants-chercheurs : Sophie Grégoire, Anne-Marie-Moigne, Gaël Becam, Amélie Vialet, Anne Sophie Lartigot Campin

Excusé.e : Marc Calvet, Magali Delmas, Thibaud Saos, Hubert Forestier

M1 :

Le représentant indique que les dates de rendu de mémoires et de soutenance ont été communiquées tardivement.

Par ailleurs, il est aussi demandé quelles ont été les modalités d'évaluation pour le stage de fouilles.

Il est rappelé que toutes les informations sont données le jour de la rentrée. On pourra les retrouver sur le Moodle et les dates de rendu de mémoires et de soutenance seront intégrées à l'EDT.

S'agissant des Modalités d'évaluation, les encadrants ont communiqué les notes de stage de fouilles pour ceux qui l'on déjà réalisé. Pour les modalités exactes SG va rechercher l'information et la communiquer aux M1.

M2 :

Un point collectif sur les mémoires doit être fait tous les deux mois. Il faut développer le travail de groupe car au S4, il n'y a plus de cours et les étudiants ne se voient pas forcément.

Conclusion :

Des créneaux de travail de groupes seront programmés sur l'EDT pour le mémoire du S2/S4 mais dès le premier semestre après la Toussaint.

Les préparations à la soutenance peuvent se faire en groupe en présence des tuteurs mais il faut communiquer les dates à tous (par voie d'affichage et/ou via l'edt et le moodle).

Il sera aussi intégré un exercice de préparation à l'oral pour les M2 dans le cadre de la soutenance.

Les étudiants doivent participer aux séminaires de recherches à Tautavel dont certains pourront être

délocalisés sur le campus.

Cette année il n'y a pas eu de stage de moulage car l'enseignant était malade. L'an prochain, les futurs M2 suivront ce stage avec les M1 (deux journées en février).

Les enseignants encouragent vivement les étudiants à se rapprocher des chercheurs présents dans l'équipe HNHP, ne pas hésiter à prendre contact avec des chercheurs extérieurs aussi sous couvert de son encadrant dans un premier temps.

Surtout les étudiants ne doivent pas oublier le cadre dans lequel ils évoluent et que le travail de recherche s'inscrit dans les programmes de l'UMR donc il faut l'indiquer clairement dans les mémoires (en page de remerciements).

Compte rendu de perfectionnement Master QP du mardi 5 février 2019

Présents :

Enseignants : Sophie Grégoire, Marc Calvet, Magali Delmas, Thibaud Saos, Gael Becam,

Excusés : Anne Marie Moigne, Amélie Vialet

Etudiants : Master 1 : Justin Guibert, Master 2 : Alicia Rojas Marques, Anne-Maëlle Demarquoi

Master 1 : Satisfaits de la formation en général,

points négatifs :

- C2I - disproportion matière/ investissement (7 travaux à rendre + 1 site internet)
 - période trop courte entre cours anthropologie et examen (24h)
 - carto : possibilité d'inverser ordre des modules Arcgis-Qgis
 - Module Bases de Préhistoire trop de disparité, trop multidisciplinaire
 - Méthodologie de la recherche trop orientée Géographie à destination professionnelle. Mutualiser plutôt avec UFR Sciences.
 - Statistiques difficiles pour certains selon les sujets de recherche, lien entre cours et travail demandé (questionnaire d'enquête) à adapter.
 - Mutualisation anglais et methodo de la recherche pas adapté

Points positifs :

- Excursion commune avec étudiants MNHN très enrichissante, mérite d'être poursuivie avec nouvelles sessions de rencontre avec Master Museum.
- Immersion au laboratoire très motivante, malgré difficultés de trajets pour certains (desserte bus).
- Liste des sujets possibles dès la réunion de rentrée
- TP typo-technologie des industries lithiques appréciés ainsi que Archéologie Préhistorique (Faune, Anthropologie)
- Excursions bien appréciées, en géomorphologie notamment, permettant des liens concrets avec la théorie
- Site internet créé en C2I

Master 2

- Remercient pour prise en compte de leurs doléances de l'année dernière
- Evaluations inégales / nb d'heures – Dynamique quaternaires des paysages
- Importance des excursions et de la présence (Rappel des enseignants)
- Date de démarrage des cours ?
- excursion à la charge des étudiants (Ariège) ou enseignants nécessité d'un véhicule pour les déplacements (asso étudiants, FSE)
- Anglais plus adapté dans la nouvelle formule

Master « Archéologie, Sciences pour l'archéologie »

Mention « Quaternaire et Préhistoire »

Conseil de perfectionnement du 30 janvier 2018

Salle d'archéologie

UPVD

Présents : A. M Moigne, T. Saos, A.S. Lartigot-Campin, S. Grégoire

Excusés : M. Delmas, H. Forestier, A. Vialet, M. Calvet, J. Portillot, C. Galinier

Etudiants : Alicia Rojas et Anne-Maëlle Desmarquoy (M1) Clémentine Champalle (M2)

La séance débute par le Master 2 :

La représentante des étudiants de M2 expose les points forts ou appréciés par la classe, puis les points jugés faibles, à améliorer :

- Les examens placés en totalité avant les vacances sont considérés comme une très bonne chose comparé à l'an dernier
- Le cours en visioconférence avec Frédérique Valentin (nouvelle intervention programmée par A. Vialet en remplacement de R. Donat qui n'est plus disponible) c'est très bien passé et a été très utile.
- Les sorties de terrain sont généralement très appréciées car c'est un enseignement jugé très concret
- La variété des intervenants est également appréciée
- Une soutenance aux alentours du 20 juin serait une bonne chose, comme l'an dernier, c'est-à-dire pas trop tardivement afin que les étudiants puissent prévoir d'entamer un travail saisonnier ou un chantier de fouilles dès le 1^{er} juillet.
- Les séminaires du CERP, au rythme d'un par mois environ, sont très appréciés, les étudiants demandent qu'ils soient bien placés sur des créneaux où ils n'ont pas de cours pour les suivre au maximum.

Points faibles :

- Les cours d'Anglais s'avèrent peu utiles, si ce n'est la traduction d'un article scientifique, le reste de l'enseignement est orienté exclusivement vers les urbanistes.

Il nous est impossible actuellement de proposer un enseignement plus adapté car l'enseignante doit composer avec des étudiants de différentes filières et les M2 QP, encore cette année son en minorité par rapport aux urbanistes.

- Certains cours sont jugés répétitifs entre le M1 et le M2 (avis d'un étudiant)

Un travail de concertation entre les enseignants sera mené pour éviter ce genre de redondance et pour s'assurer de la bonne progression des enseignements.

- L'intervention sur la préhistoire des Amériques en visioconférence n'a pu se faire car l'intervenant était malade, c'est dommage car c'est le seul enseignement de ce type.

A l'image d'autres heures d'enseignements qui auraient dû avoir lieu au semestre 1 et qui n'ont pas été assurées par erreur, des séances seront programmées juste avant le stage de fouilles de S2 afin de les compenser. Enseignants et étudiants y sont favorables.

La séance se poursuit avec le Master 1 :

Tout d'abord une discussion s'engage sur le choix de l'option « conservation du patrimoine » par au moins trois étudiants au S2, ce qui est inédit jusqu'à présent. Il va donc falloir voir avec le Master HCP et le Master patrimoine si cette option est ouverte ou peut ouvrir cette année en fonction des demandes des étudiants de ces trois formations. Une réponse sera apportée rapidement aux étudiants sur la faisabilité du suivi de cette option.

Points forts :

- Les sorties de terrain sont très appréciées
- Les travaux réalisés dans le cadre du contrôle continu sont très appréciés car ils sont stimulants pour

les étudiants et aident à fixer les idées.

- Les étudiants apprécient l'enthousiasme qui est mis par l'ensemble de l'équipe pédagogique dans l'enseignement, c'est une façon de transmettre leur passion et de rendre la formation très intéressante. Les enseignants sont remerciés pour cela.

Points faibles :

- En anglais, pas assez d'oral et hétérogénéité du groupe est un frein à la progression dans cette matière

C'est un problème général sur les enseignements mutualisés non spécialisés et nous avons peu de marge de manœuvre pour améliorer ces points.

- Les étudiants considèrent que l'excursion arrive trop tôt dans l'année. Ils demandent un document de synthèse au retour de façon à fixer les notions principales qui doivent être acquises au cours de ce stage.

La raison de la précocité de cette excursion est qu'il est conçu comme un stage d'intégration destiné à souder le groupe, à rencontrer les étudiants du Master du MHNH et à découvrir la préhistoire et la géologie du Quaternaire grâce au terrain. Cette année il a manqué l'accompagnateur du MNHN qui habituellement faisait une petite synthèse tous les soirs sur la journée écoulée, ce qui aidait à mettre en avant les notions fondamentales à retenir de ce séjour. En plus du livret, il sera fourni un document qui fait une synthèse claire de ces objectifs pédagogiques.

- Question sur l'utilité de noter des enseignements très brefs par exemple en archéologie préhistorique la question sur les sols d'habitat correspondait à une petite partie de l'UE.

L'explication est que l'on fonctionne par tirage au sort car il y a beaucoup d'intervenants dans cette unité d'enseignement, afin qu'il y ait un roulement.

- Thierry Courp propose dans son cours sur les méthodes de prospections géophysiques une partie théorique sur le milieu sous-marin, les étudiants soulignent leur intérêt pour une sortie en mer sur un site archéologique sous-marin.

En effet cette sortie pourrait être envisagée car depuis cette année nous avons ouvert cet enseignement au M2 du master archéologique sous-marine. Un échange dans ce sens aura lieu avec Thierry Courp.

- Des cours de paléontologie dans l'UE « paléoenvironnements biologiques » sont trop rapides et donc jugés trop superficiels sur un sujet important.
- Laxisme dans les dates de rendu des devoirs (excursion, méthode, terrasses, SIG)
- Bibliographie, attention certains en donnent trop et par trouvable.
- Intérêt des syllabus pour que les étudiants comprennent la structure de chaque UE
- Pour les TP, trop d'heures en lithique, peu profitable pour les non spé et pas de TP équivalent en faune, anthro et pollens.
- Plus de TP en géologie Plus d'exemple concrets en géologie de manips, d'observation de lames, de TP et de terrain
- Définir les sujets de recherche plus tôt
- Proposition de faire des séances enrichissement commun pour combler les lacunes sous forme de tutorat Ou commenter l'actualité scientifique

Remerciements des étudiants à l'ensemble de l'équipe pédagogique

Conseil de perfectionnement 8 avril 2017

I. Composition (20)

Enseignants-Chercheurs : J. Benkhelil ----→ 1^{er} mai 2016

UPVD : M.A. Bassetti (MCF), M. Calvet (PR), R. Certain (MCF), A. Delage (MCF), M. Delmas (MCF), C. Galinier (MCF), M. Martzluff (MCF), S. Rode (MCF), T. Saos (MCF), L. Thomas (PR),

MNHN : H. Forestier (PR), A.M.Moigne (MCF), A. Vialet (MCF)

Personnels BIATSS

UPVD : T. Chevalier (IGE), S. Grégoire (IGR), A.S. Lartigot (IGE)

MNHN : C. Perrenoud (IGE)

Administration

M.L. Montredon (Secrétariat Département Histoire)

J. Portillo (Gestion Master)

Etudiants :

Master 1 : M. Bachelierie

Master 2 : C. Manel ?

Excusés : M.A. Bassetti, R. Certain, A. Delage, M. Martzluff, H. Forestier, A. Vialet, C. Perrenoud , L. Thomas

Un point rapide est présenté sur cette 1^{ère} année de mise en place du Master. D'une manière générale le master a fonctionné correctement et ceci malgré l'extrême complexité liée :

- au nombre d'intervenants (62 répartis de la façon suivante: LSH (24 => 39%), SEE (9) => 14%, MNHN (16=>26%), Vacataires (13=>21%)

- à la contrainte des emplois du temps.

- aux enseignements répartis sur les deux sites (Campus principal, Tautavel).

Sur les 6 étudiants inscrits en M1, 1 abandon a été constaté, lié à un problème financier.

En M2 : 2 étudiants ont suivis les enseignements.

1. Pédagogie

Les représentants étudiants font part de leur regret que certains enseignements (Enseignements mutualisés) ne sont pas adaptés à leur cursus ou bien qu'ils ne possèdent pas certaines bases (scientifiques en particulier) pour bénéficier pleinement de cet enseignement.

- Sur le cas du cours « Méthodologie de la recherche », les enseignants du master UHA sont conscients que ce cours n'est pas adapté.

Proposition : Cependant, on reconnaît l'utilité de de la démarche méthodologique et il est demandé qu'une concertation entre les intervenants soit réalisée afin de mieux adapter le cours au public du Master QP.

- Les étudiants soulèvent le problème du Cours d'anglais qui n'est peut-être pas assez adapté.

Proposition : Il est convenu de voir avec SEE (Mme Baland) s'il est possible de les associer aux enseignements destinés aux géologues.

- Les étudiants Propriétés de la matière : manifestement si la pédagogie est bonne, les étudiants n'ont pas le niveau dans certaines disciplines scientifiques pour suivre correctement les enseignements.

Proposition : Il est suggéré d'intégrer des applications sous forme d'exercice dans les 12h de cours magistraux. Donc les 12 CM → 8h CM + 4h TD

- Cours Rode UE1-S2 (Gestion des risques et des systèmes fluviaux) pas pertinent, effet démotivant pour les étudiants

Proposition : trouver un cours sur le droit de l'environnement dans une autre formation de l'UPVD

- UE3 S1 : « Techniques d'enquête et Statistiques appliquées ». Cours de UHA. Intérêt pas évident pour des préhistoriens.

Proposition : Sur les 12h voir si 6h peuvent être trouvées en géologie.

- Encadrement des mémoires, planning à revoir : le travail dans le cadre des mémoires a débuté trop tardivement pour les étudiants créant ainsi un décalage avec les étudiants de UHA et posant un problème dans l'évaluation de l'UE3-S1 qui s'appuie sur la mise en œuvre du mémoire.

Proposition : Les sujets fournis par les encadrants seront proposés aux étudiants à la réunion de rentrée afin qu'ils puissent débuter leur travail dès le début octobre, la soutenance étant programmée au mois de Mai.

- UE1-S2 environnements froids (2CM + 3 TD) assurés par M. Delmas sont repris en M2 dans le cours de l'UE1 « Dynamiques quaternaires des paysages ».

Proposition : Ces 2hCM + 3 TD seront basculés sur le cours « Environnements karstiques » assurés par M. Calvet.

- les étudiants soulèvent le problème du rapport entre les enseignements de Préhistoire (sensu stricto) des enseignements de géomorphologie et environnements quaternaires. Ils s'attendaient à des cours de Préhistoire plus importants en termes de volume horaire.

Cette question a été débattue à plusieurs reprises lors de la construction de la maquette. Ce Master a été construit en tenant compte des discussions avec le MNHN qui, dans le cadre de la co-accréditation, a souhaité que la maquette UPVD puisse avoir une composante « géomorphologique » ce qui en fait l'originalité.

- L'évaluation des enseignements sera proposée rapidement à travers le questionnaire en ligne.

2. Organisation des enseignements

- Plaquette rajouter les volumes horaires, changer le nom du responsable.
- Examen : calendrier à diffuser suffisamment à l'avance.
- Construction des examens : demande de l'administration d'une validation des enseignants ou des responsables d'UE.
- Il faudra revoir les MCC pour la prochaine année.
- Définir les responsabilités : formation, Jury, commission pédagogique.
- Budget à construire pour 2016-17 et à proposer à l'UFR tenir compte des sorties de terrain, des déplacements des enseignants dans les cadre de la co-habilitation avec MNHN. A intégrer dans la convention entre les deux établissements porteurs des masters co-habilités.
- Relancer la possibilité d'assurer des interventions en visio-conférences entre Paris et Perpignan. Le MNHN a mis en place des salles dédiées à ces cours. Il faudra identifier les cours à assurer par ce moyen.
- A.M. Moigne souhaiterait que les plannings de cours une fois fixés ne doivent plus bouger. Ceci doit l'être en théorie mais de nombreux impondérables (maladies, accidents, missions, autres impératifs etc ...) nous conduisent à quelques réajustements, mais qui restent dans la limite du raisonnable. Les étudiants se plaignent d'être prévenus tardivement de changements.
- Le choix de doubler le planning de l'ENT par un planning du type Google Agenda permet une réactivité beaucoup plus grande de la part du responsable de formation. Ce dernier est le seul habilité à demander des modifications de planning sur l'ENT, ce qui engendre parfois un certain délai.
- Prévoir dans le planning des cours une semaine de révision/rattrapage avant la date des examens généralement programmés la semaine avant les vacances de Noël.
- Les étudiants se plaignent du manque de communication concernant les dates des examens.
- Problème des inscriptions tardives, étudiants Campus en particulier. Il faut insister afin que les

dossiers soient dirigés directement vers le secrétariat du Master où J. Portillo pourra les traiter rapidement.

- Donner une réponse rapide aux étudiants sélectionnés par la Commission pédagogique et les inviter à entamer rapidement leur démarche pour l'obtention du visa.

III. ANNEXES

A. Annexe Licence professionnelle Cartographie, topographie et systèmes d'information géographique

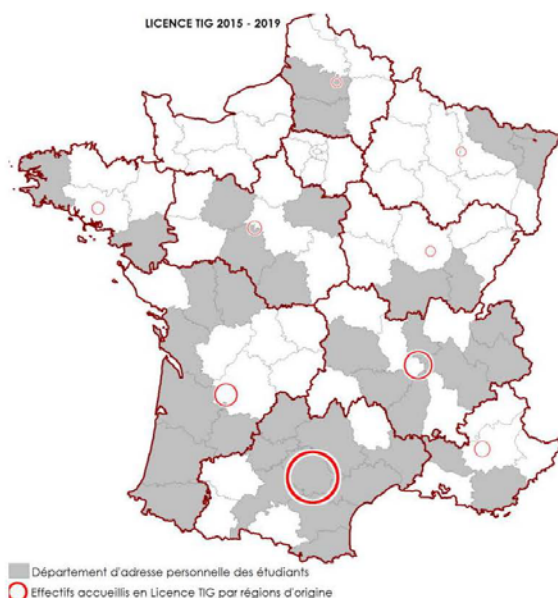
LP Traitement de l'Information Géographique / IUT STID CARCASSONNE (11)

Annexe aux remarques formulées par l'HCERES : chalandise de la formation, admission et parcours professionnel durant la formation.

NB : Les données ci-dessous sont issues de l'exploitation exhaustive des 5 dernières années universitaires pour les étudiants inscrits et finalisant leur année.

La **zone de résidence des étudiants de LP Traitement de l'Information Géographique**, par régions¹, avant intégration à la formation est caractérisée par les éléments suivants :

- Une **zone élargie concernant 9 régions** sur la période et qui a pu varier entre 4 et 9 régions selon les années, sans qu'une tendance majeure se dessine, seule l'année 2017/2018 est caractérisée par une attraction plus forte que les autres années,
- Un **recrutement plutôt « France sud »** bien qu'une vraie capacité à drainer sur une chalandise plus distante existe, notamment pour Pays de la Loire et Bretagne.



Cinq régions sont les plus pourvoyeuses d'étudiants : Occitanie (51 % pour 41 étudiants), Auvergne Rhône Alpes (16 %), Nouvelle Aquitaine (14 %), PACA (6%), Pays de la Loire (5%) les autres régions présentant des taux plus marginaux, inférieurs à 5%. Cette situation montre bien la **notoriété de la formation**, tant par la couverture géographique du recrutement que par les distances d'accès représentées pour chaque étudiant accueilli. Il est aussi à noter que malgré une agglomération d'ancrage de taille moyenne, l'IUT STID à Carcassonne bénéficie d'une **capacité d'attraction intra et extra régionale**.

21 départements représentent 80 % du flux apporté à la formation, ce qui montre l'étalement spatial du recrutement, au sein duquel Occitanie représente 47 %.

L'île de France n'est pas un bassin émetteur, tout comme la Corse et la Normandie.

¹ Région au sens du nouveau découpage métropolitain issu de la loi NOTRe du 07/08/2015.

B. Annexes LLCER

1. Compte-rendu conseil de perfectionnement LLCER Parcours Anglais

Compte rendu du Conseil de Perfectionnement de la Licence LLCER anglais (Parcours 1 Etudes anglophones, Parcours 2 Métiers de la Traduction)

Le Conseil s'est réuni le 05/12/2017 de 16 à 18 heures en salle S4.

Le conseil débute à 16h05, M. Dupont et Mlle Chivers assurant le secrétariat de séance.

Hélène Guillaume excuse Valérie Boineau et Bénédicte Meillon pour leurs absences justifiées.

Sont présent(e)s Mme Pascale Amiot, Mme Isabelle Cases, Mlle Anna Chivers, M. Jocelyn Dupont, Mme Hélène Guillaume, Mme Eliane Liddell, M. Jonathan Pollock, M. Olivier Simonin, Mlle Kaitlyn Smith, Mlle Samsara ADAMSKI (L2 parcours 2), Mlle Axelle BRIDAY (L3 parcours 1), Mlle Manon GALLEGO, Mlle Maéva LACOMBE (L3 parcours 2), Mlle Valentine LEGRAND (L1), M. Enzo NAMOUNE (L2 parcours 1), M. Boris PENEV (L1).

Mme Guillaume commence par lire un compte rendu de Mme Lauwers, qui fait état de troubles notamment pour des questions d'indiscipline dans certaines filières et fait état de la nécessité d'une attitude homogène et soudée de l'équipe pédagogique.

Mme Boineau indique que les étudiants viennent parfois stationner nombreux et bruyants dans le couloir du secrétariat et gênent considérablement le travail dans les bureaux. Elle souhaite que lors des oraux, les enseignants veillent à ne pas laisser les étudiants occuper ainsi les locaux, mais viennent chacun à leur tour.

L3

Par ailleurs, Mme Lauwers a observé en cours de thème L3 une hétérogénéité certaine et une attitude en retrait d'une partie du groupe, qui gênait la dynamique du TD. La deuxième partie du semestre, après un point établi mi-semestre, a été plus efficace.

Les représentantes de L3 (M. Lacombe et A. Briday) prennent ensuite la parole. Elles reconnaissent en effet qu'un certain temps a été nécessaire pour mettre en place une technique de travail, certains étudiants étant timides et peu désireux de participer activement. Apparemment le cours de Mme Lauwers différait dans sa méthode d'enseignement, si bien que des solutions ont dû être trouvées, ce qui a été chose faite au cours du semestre.

Les étudiants du parcours traduction se déclarent ravis des enseignements reçus dans le cadre spécifique du parcours. Ils apprécient la variété des enseignants et le changement d'enseignant d'un semestre à l'autre. Le cours mutualisé de Traductologie se révèle aussi passionnant.

Concernant le tronc commun, les étudiants se disent également 'ravis' de la qualité des enseignements, notamment la manière d'aborder le théâtre dans le cours Littérature 16e-18e, qui permet aux étudiants de s'essayer à l'art dramatique, discipline nouvelle. La diversité des enseignements de traduction enrichit aussi l'expérience.

Le cours « Histoire de la langue » a un peu décontenancé certains étudiants qui s'attendaient à une perspective plus historique que linguistique, mais a été apprécié, ainsi que le choix laissé de choisir son sujet de travail.

Enfin, le cours mutualisé 'Grammaire des langues occidentales', malgré sa spécificité, est également passionnant et les diverses branches (langues germaniques, langues romanes) sont jugées complémentaires et très intéressantes.

Les étudiants saluent l'ouverture d'esprit et l'écoute des enseignants dans des matières spécifiques comme « Pensée critique » ; ils se sentent bien accompagnés par l'enseignant dans la perspective de

leur dossier de fin d'année.

Le seul cours qui pose problème est le cours mutualisé avec les étudiants de lettres L3 « Problématiques littéraires », dispensé par Mme Chamayou. Les anglicistes ont parfois le sentiment que le cours est davantage consacré à leurs camarades de lettres, par exemple si le début de la séance est occupé par la mise au point d'une question concernant leur filière, ou lorsqu'un cours de rattrapage a eu lieu à un horaire où les anglicistes n'étaient pas disponibles. Le fait que ce cours soit une option pour les anglicistes et un cours obligatoire pour les étudiants littéraires inquiète les étudiants, qui craignent de ne pas avoir les prérequis suffisants et espèrent que modalités de contrôle et barèmes ne leur seront pas défavorables.

[Suite à ces remarques, Mme Guillaume a contacté Mme Chamayou qui tient à rassurer les étudiants et explique que les anglicistes ont souvent de très bons résultats, meilleurs parfois que les étudiants de lettres.]

Axelle Briday remercie aussi les enseignants qui se sont montrés conciliants pour retarder les dates de remise des devoirs.

Pour la matière « Textes et textualité », les étudiants sont satisfaits du cours malgré les absences, tout à fait compréhensibles, de l'enseignante Mme Meillon, qui a aidé le groupe en fournissant les indications nécessaires pour préparer des séances de travail efficaces afin de pallier ces absences. Ils déplorent cependant à certains moments une difficulté d'accès à l'enseignante par courriel, à l'exception des représentantes. Ils apprécient en revanche que le contrôle continu ait intégralement remplacé le contrôle terminal.

La matière « Stratégie de recherche de stage » était mal placée dans le semestre. Des problèmes de calendrier ont également été soulevés. Il faudrait que ce cours soit placé plus tôt dans le semestre, car presque tous les étudiants ou presque avaient déjà trouvé leur stage lors du début du cours. Les contenus du cours ont été appréciés, notamment en termes de rédaction de CV et de lettres de motivation. L'apport de l'enseignante vis-à-vis des projets de carrière des étudiants a été très apprécié ainsi que son ouverture vis-à-vis des projets individuels.

Les deux matières d' "Histoire et culture" sont appréciées, la continuité par rapport au cursus antérieur est perçue comme facilitatrice ainsi que l'homogénéité des exercices demandés, le commentaire comparé étant un exercice nouveau en vue d'une éventuelle filière MEEF en M.

M. Lacombe revient enfin sur la prise de parole en anglais. Il semblerait que le volume horaire hebdomadaire d'entraînement à l'oral mérite d'être augmenté : les étudiants notent que certains enseignants déplorent le manque de participation orale, mais eux-mêmes souhaiteraient pratiquer davantage l'oral, considérant les compétences écrites comme indispensables mais non suffisantes.

Les représentantes de L3 ont souhaité renforcer la cohésion au sein de la promotion, qui favoriserait une meilleure assurance de chacun, et ont pour cela lancé un projet de voyage à Dublin avec l'Association des anglicistes.

Les étudiants concluent leur intervention en regrettant les problèmes de chauffage qui ont rendu certains enseignements difficiles, et déplorent un calendrier universitaire qui a fait débiter les enseignements trop tôt, dès les tout premiers jours de septembre.

Les membres du Conseil sont unanimes pour juger que le début des cours a été placé beaucoup trop tôt cette année et a dérouté enseignants, étudiants et administratifs.

Les enseignants s'expriment ensuite au sujet de la L3. M. Dupont exprime sa satisfaction pour ses deux cours Traduction Audio-visuelle et Cinéma, Mme Chivers trouve les étudiants en net progrès à l'oral, bien qu'elle regrette la timidité de certains.

M. Pollock s'avoue impressionné par l'engagement des étudiants vis-à-vis des textes shakespeariens en Littérature 16ème – 18ème. Il salue le travail des étudiants qui mémorisent avec enthousiasme des dizaines de vers.

M. Simonin se dit heureux de cette promotion et se satisfait des progrès du cours mutualisé. Il reconnaît que l'intitulé du cours « Histoire de la langue » a pu porter à légère confusion. Il félicite aussi les étudiants de L3 et de L2 pour leurs efforts de participation. Il s'interroge toutefois sur l'utilisation

trop intensive des portables (ordinateurs et téléphone) qui, selon lui, nuit gravement à la concentration des étudiants.

La question de ces outils est en effet problématique et mérite sans doute d'être différenciée selon les niveaux.

Mme Guillaume demande ensuite aux étudiants de L3 quelle est la proportion d'étudiants qu'ils estiment faire toutes les tâches demandées par l'ensemble des enseignants. La réponse est d'environ 20%, guère plus. Pour Axelle Briday, beaucoup de travaux sont annoncés bien à l'avance et il est donc possible de s'organiser.

Pour les L2, la proportion serait identique, à environ 30%. Ils reconnaissent la lourdeur des tâches demandées. Le saut quantitatif entre L1 et L2 est très important.

En L1, les délégués estiment cette proportion à environ 5% alors que la charge paraît pour le moins raisonnable.

L2

Les étudiants de L2 commencent d'emblée par exprimer leur surprise vis-à-vis de la répartition des heures de cours de Phonologie et Prise de parole. M. Simonin explique que cela est dû à un déficit d'heures en phonologie sur la maquette, qu'il conviendra de rectifier lors de la prochaine maquette : 12 h de phonologie sont trop peu pour couvrir le programme.

Les effectifs importants de la L2 font que cette année le problème de la prise de parole et de dédoublement de groupes de TD. Plusieurs enseignements le seront au semestre 2, dans la mesure des capacités d'enseignement.

Le cours « Valorisation des compétences » n'aura, semble-t-il, pas apporté grand-chose. Les étudiants le regrettent. Ils ne pensent pas avoir "appris à se connaître soi-même", comme l'annonçait le descriptif de cours, autrement que par un simple questionnement direct. Ils font état d'un décalage entre des "objectifs très simples" et des "attentes très hautes". Il semble que ce cours ne réponde pas aux attentes des étudiants. Le PEC (portefeuille d'évaluation de compétences) leur apparaît inutile. Ils déplorent des heures « perdues et pourtant obligatoires ». Il arrive que des détails soient manquants (procédure ENT pour envoyer le PEC).

La question des coefficients est évoquée. Ils avaient été baissés délibérément pour les options 2ème Langue, dont la notation est inégale d'une langue à l'autre et dont les notes faussent parfois le résultat des matières de tronc commun. Par ailleurs il faut que le total des coefficients soit égal par UE dans les deux parcours, même si les matières sont en nombre inégal, ce qui complique la division des points de coefficients.

Dans le parcours « Narratologie et poétique », les étudiants se demandent s'il ne serait pas utile de séparer davantage les deux matières au cours du semestre. Mme Guillaume explique qu'elle a fait des ajustements bien qu'elle demeure insatisfaite.

Le cours « Arts visuels » de Mme Ramouche demeure trop axé sur l'Amérique latine aux yeux des étudiants d'anglais. Le cours de Mme Picod était plus général, portant sur la photographie, mais le cours sur le cinéma latino-américain et le muralisme mexicain est jugé trop éloigné du domaine anglophone.

Les étudiants regrettent aussi de ne plus avoir d'Expression française en S4. Pour eux, ce cours serait une nécessité. Cette idée est reprise par les délégués de L3 qui souhaiteraient aussi le maintien d'enseignements de français tout au long de la licence. Ils souhaiteraient aussi faire de l'expression orale en français.

Ils observent aussi qu'ils ont à l'UPVD une maquette très chargée par rapport aux autres universités en France.

En "Anglais des médias", Mme. Lauwers se dit très satisfaite des L2 dans les commentaires écrits qu'elle a communiqués. Les étudiants expliquent avoir été d'abord surpris par la méthode, puis avoir ensuite beaucoup apprécié la méthode de choix et de présentation orale des articles choisis.

Les cours "Histoire de la littérature" et "Auteurs" de Mme Amiot sont jugés "parfaits" par les étudiants,

les travaux étant "bien calibrés" et l'organisation parfaite. Mme Amiot attend avec intérêt de voir les résultats finaux en termes d'acquisition de connaissances.

En cours de Linguistique, M. Simonin est jugé très patient et pédagogue dans ses explications, cette matière étant assez abstraite. La méthode de questions / réponses est claire et appréciée. Les TDs de "Traduction audiovisuelle" de M. Dupont et le cours d' "Auto-traduction" de Mme Chivers sont très appréciés.

Mme Guillaume rappelle que les représentants devraient faire le point matière par matière dès la semaine 3 de chaque semestre, comme cela a été rappelé en début d'année ; compte tenu des dysfonctionnements éventuels, il faut anticiper et ne pas attendre le conseil de perfectionnement. Les étudiants expriment leur gratitude à Mme Liddell en tant que responsable de la L2 pour sa disponibilité et le suivi des problèmes rencontrés.

Mme Amiot revient sur sa surprise de voir Moodle aussi peu utilisé par les étudiants. Elle s'interroge sur la façon d'améliorer l'attractivité de ces outils numériques. Apparemment, les interfaces ne sont pas homogènes entre le Moodle étudiant et le Moodle enseignant, les termes diffèrent entre les onglets, etc.

L1

Hélène Guillaume explique qu'avec 129 inscrits, la promotion est la plus nombreuse depuis fort longtemps. Des arrivées tardives ont continué de perturber l'homogénéité de la promotion, ainsi que la diversité des parcours antérieurs.

Elle a constaté cette année des bavardages voire de l'insolence avec certains enseignants. De telles attitudes sont pour le moins gênantes.

Les délégués étudiants commencent par lister les points positifs et remercient Mme Liddell pour la clarté de ses enseignements en "Histoire et Culture" et "Anglais Juridique". Cette dernière explique qu'après un début de semestre très difficile, les cours sont désormais très agréables et le groupe prometteur.

Les étudiants sont aussi satisfaits des cours de Cinéma et d'Histoire de l'art.

Ils plébiscitent le cours d'Expression française, dont ils soulignent encore l'importance : on "apprend en s'amusant", malgré l'exigence élevée du professeur et la notation exigeante de celui-ci.

Le cours d'"Arts visuels" est jugé très axé sur la peinture en semestre 1 : Mme Cases explique que ce cours est le premier d'une série conçue sur trois semestres et que les autres arts y auront leur place.

Les recoupements éventuels (soulevés par les étudiants entre Arts visuels et Histoire de l'art, et en Pratique de la langue partie 1 et partie 2) entre des cours doivent être vus comme autant de convergences, plutôt que comme des redondances. Certains étudiants moins rapides que leurs camarades trouvent nécessaire de revoir certaines parties du cours.

Les représentants de L1 regrettent que seulement 30 étudiants sur 130 se soient déplacés à la réunion de préparation du conseil de perfectionnement.

Cela dit, beaucoup d'étudiants souhaiteraient plus de structure dans l'ensemble des cours, par exemple via l'annonce à l'avance du plan de cours, des documents à étudier, etc., sur tout le semestre. Dans certains cours comme celui de Mme Cases, le plan du cours est mis sur le Moodle, qui apparemment est malheureusement assez peu consulté.

Concernant "La Nouvelle anglophone", les étudiants constatent que l'enseignante a été plusieurs fois absente. Malgré la méthodologie précise et les indications de travail qu'elle a fournies, les étudiants ne se sont guère trouvés motivés. De fait, les étudiants s'inquiètent pour les examens. Ils auraient souhaité que l'enseignante soit remplacée à la date de cours prévue. Mme Guillaume explique que le système de remplacement d'enseignants n'existe pas à l'université, mais que l'enseignante a prévu le remplacement de toutes les séances qu'elle n'a pu assurer à la date prévue en raison de ses activités professionnelles (colloques, séminaires...), les séances annulées pour cause de maladie n'étant pas,

par ailleurs, à rattraper par l'enseignant malade. L'enseignante a souhaité donner un travail à faire en autonomie aux L1 sans attendre la date de rattrapage du cours, afin de ne pas faire perdre de temps aux étudiants. Mme Guillaume constate que cette méthode ne convient qu'à des étudiants ayant une attitude active et responsable quant à leurs études, ce qui n'est pas le cas majoritaire, d'où une désaffection d'une grande partie de la promotion pour le travail en autonomie. Les représentants étudiants expliquent toutefois que leurs camarades ont trouvé que les évaluations ne semblaient pas prendre en compte les absences, tout en reconnaissant que les étudiants ne font majoritairement pas les préparations demandées : l'enseignante surestime le travail personnel des étudiants.

Il est sans doute très difficile pour les étudiants d'acquiescer en autonomie les exigences d'une matière aussi importante que « La Nouvelle anglophone ».

Hélène Guillaume rassure néanmoins les étudiants en expliquant que les examens sont organisés par les enseignants eux-mêmes, y compris le choix des sujets, et que les jurys de licence sont composés des enseignants. Les étudiants seront donc évalués uniquement par rapport à ce qu'ils ont fait et non pas par rapport à un programme national.

En 'Grammaire et Thème', les étudiants de L1 souhaiteraient davantage de Thème par rapport à l'aspect grammatical théorique.

Hélène Guillaume indique qu'un tuteur étudiant devait être recruté afin d'encadrer des séances de travail en groupe pour les L1 volontaires, et que la Grammaire/thème était visée, en accord avec l'enseignant, mais que malheureusement il n'y a pas eu de candidat anglicistes au poste de tuteur dans les années supérieures, et que ce sera donc impossible.

En conclusion, les représentants étudiants de L1 comme les enseignants constatent que la diversité des L1 (dont les études antérieures et le niveau de compétence sont très variables) peut créer beaucoup de confusion : certains L1 n'ont pas du tout conscience des prérequis de leur filière, et les enseignants ne perçoivent pas toujours la position réelle des étudiants.

Selon les représentants, il est dommage que les étudiants des différentes années ne se connaissent pas : il n'y pas assez de communication entre les promotions, malgré l'usage des réseaux sociaux. Les L3 abondent dans ce sens et souhaiteraient communiquer avec les L1. Une réunion inter-années est finalement envisagée la semaine de la rentrée du 15/01.

Un barème concernant les erreurs de langue exceptionnellement graves est à l'étude au sein de l'équipe pédagogique. Mme Guillaume informera les étudiants à ce sujet via Moodle. Cela pourrait concerner aussi les fautes de français.

Les étudiants de L1 remercient Mme Cases et Mme Monnier ainsi que les professeurs de façon générale pour leur réactivité et leur écoute lors des deux incidents, dont une agression physique grave, qui ont récemment perturbé la promotion.

Les L1 souhaitent par ailleurs se mettre en groupe pour faciliter la révision avant les examens. Cela sera à organiser entre eux car il n'a pu y avoir de recrutement d'un tuteur étudiant. Mme Guillaume rappelle que la BU propose des salles de travail en groupe et les étudiants des autres années indiquent aux L1 que les salles libres se trouvent facilement à la pause de midi en utilisant l'Edt en ligne.

Pour finir, les membres du conseil de perfectionnement félicitent Mme. Guillaume pour son travail. La séance est levée à 18h45.

Compte-rendu du Conseil de perfectionnement de la licence d'anglais, le 13/12/18

Etaient présents Jocelyn Dupont, Hélène Guillaume, Claire Bardelmann, Louisa King, Jennifer Morrison, Jonathan Pollock, Isabelle Cases, Caroline Fratani, Olivier Simonin, Bénédicte Meillon, Eliane Liddell, Amélie Depierre, Pascale Amiot, Valérie Boineau, Ellinor Ledger, Hellali Pénanguer, Valentine Legrand, Boris Penev, Ludovic Todesco, Emile Darmes, Sébastien Garcia, William Barreau

Excusés : Kaitlyn Smith

L1

Les professeurs ont relevé un absentéisme inhabituel et inquiétant en cours magistral depuis le début du semestre. Certains en font souvent et longuement la remarque en cours, ce qui suscite des plaintes de la part des étudiants assidus qui considèrent inutile de perdre du temps en reproches qui ne les concernent pas. Isabelle Cases et Eliane Liddell expliquent que le nombre d'absents est spectaculaire par rapport aux promotions précédentes. Les représentants expliquent qu'au premier semestre de la L1, alors que les étudiants se connaissent peu, il leur est difficile d'avancer des explications fiables concernant ce phénomène.

Des notes basses sont signalées de manière récurrente dans le TD de Laurent Bernabé. Hélène Guillaume propose de lui demander des supports, tels une grille avec les attentes ou des corrigés. L'un des représentants indique que les exemples oraux de traitement des exercices, donnés en cours, sont une base de travail fiable pour obtenir un bon résultat.

Certains étudiants trouvent que les cours de Mmes Liddell et Meillon sont parfois difficiles à suivre car ils avancent un peu vite. Ils restent cependant conscients du fait que les attendus à l'université peuvent créer ce type de difficulté en début de licence.

Hélène Guillaume rappelle que des salles de travail sont disponibles à la BU pour travailler en groupe, partager des cours, comparer les prises de notes. La classe a un groupe Facebook qui reste peu utilisé. Eliane Liddell et Claire Bardelmann rappellent que la présence en cours est cependant essentielle pour progresser.

L'emploi du temps du mardi en S1 est très chargé avec notamment beaucoup de CM.

L2

Une bonne ambiance règne dans le groupe.

Le cours d'Olivier Simonin avance parfois un peu vite, et la difficulté est accrue par des problèmes de compréhension du lexique.

Les étudiants ont trouvé que de nombreux devoirs à rendre en semaine 13 avaient freiné leurs révisions. Hélène Guillaume rappelle que les sujets des devoirs doivent être donnés aux étudiants au minimum 2 semaines à l'avance. Les professeurs disposent d'un calendrier papier sur lequel ils peuvent indiquer les échéances à venir afin de ne pas les placer en même temps.

Il y a beaucoup plus de contrôle continu en L2 qu'en L1, avec beaucoup de devoirs maison et peu d'examens terminaux. Boris Penev considère que cela pèse sur le semestre. Eliane Liddell souligne qu'il serait difficile d'arriver en fin de semestre et de faire un devoir de 4 h sans avoir pratiqué l'exercice dans les diverses disciplines.

Pour les étudiants, les matières annexes comme le PPP en L1 et la Valorisation des compétences en L2 donnent trop de travail à la maison. Concernant le module « Valorisation des compétences », les enseignantes font remonter le fait que les étudiants arrivent avec des préjugés défavorables, ce qui ne facilite pas le cours. Selon les représentants de L3, les cours de Stratégie de recherche d'emploi et de Valorisation des compétences de L2 jouent leur rôle en L3 et reçoivent alors des avis positifs.

Eliane Liddell demande si les remarques concernant le travail à la maison constituent le ressenti des délégués et quelques autres, ou de l'ensemble du groupe L2 qui semble plutôt bien gérer son travail et rend les devoirs dans les temps.

Les cours mutualisés posent toujours la question de leur pertinence dans la maquette car ils sont jugés trop généraux. Jocelyn Dupont fait remarquer que le sujet du cours d'Arts Visuels a été resserré par Marie-Pierre Ramouche pour mieux répondre aux attentes et cibler les intérêts communs des

étudiants anglicistes et hispanistes.

Pascale Amiot rappelle que le 22 janvier a lieu la journée Avenir Pro avec notamment des témoignages d'anciens étudiants ayant trouvé du travail dans des branches diverses. Les cours seront reportés pour les étudiants de L2 et L3 car les rencontres se tiendront au Palais des Congrès. Les L1 intéressés pourront être libérés mais devront présenter une attestation de présence aux rencontres à leurs enseignants.

L3

Le cours d'anglais juridique mutualisé L2/L3 se termine très tard (18h30). L'horaire sera plus tôt dans la journée en second semestre.

Les étudiants souhaiteraient plus d'informations concernant les stages, et notamment la manière de remplir une convention. Hélène Guillaume demandera à Thierry Eloi d'informer les étudiants sur la procédure électronique via un tutoriel ou une feuille de route. Valérie Boineau rappelle que cette année la doyenne a refusé de signer de nombreuses conventions qui n'étaient pas correctement remplies, cela tenant à de petits détails de formatage faciles à régler.

Dans les cours de traductologie et Grammaire des langues occidentales mutualisés avec l'espagnol, l'enseignant, hispanophone, a accepté de bonne grâce de cesser de faire le cours en espagnol, mais n'est pas en mesure de répondre aux questions en français ; un document en espagnol a été distribué aux seuls hispanistes. Mme Guillaume fera remonter l'information au département d'espagnol.

Boris Penev (L2 trad) regrette que le cours d'auto-translation ne soit pas suffisamment interactif.

Concernant l'orientation après la licence, Bénédicte Meillon propose d'organiser une séance avec les intervenants de master ALC, et Olivier Simonin rappelle qu'il y aura une journée de présentation pour le master MEEF (1er et 2ème degrés).

Le conseil prend fin et Bénédicte Meillon et Claire Bardelmann félicitent les L1 pour leur sérieux.

Deux annonces sont faites :

Jocelyn Dupont annonce la pièce élisabéthaine La Duchesse de Malfi au théâtre de l'Archipel et la venue du metteur en scène à l'UPVD. Des places avec un tarif préférentiel sont disponibles pour les étudiants intéressés.

Valérie Boineau rappelle que le Forum Post-Bac se tiendra le 5 février au Palais des Expositions. A cette occasion, l'équipe pédagogique sollicitera les étudiants pour venir parler de leur formation aux lycéens.

Chacun s'étant exprimé, la séance est levée à 17h30.

UPVD, Faculté LSH, Département des études anglophones

Conseil de Perfectionnement de la L LLCER anglais du 28 mai 2019, 10h.

Secrétaire de séance : Boris Penev

Etaient présents :

Equipe enseignante :

Mme Guillaume

Mr Dupont

Mr Simonin

Mme Fratani

Mme Amiot

Mme King

Mme Smith

Mme Boineau

Mme Liddel

Mme Depierre

Mme Cases

Représentants étudiants :

M. William Barreau

Mme Emilie Darmes

M. Ludovic Todesco

M. Boris Penev

M. Mohssine Ben Haddou

Mme Hellali Pénanguer

Représentants absents : Ellinor Ledger, excusée, et Valentine Legrand.

Parcours 2 Métiers de la traduction (L2/L3)

Trad L3 : pas de problèmes d'organisation, devoirs qui mettent du temps à revenir mais pas grave, rien à dire de spécifique.

Mme Fratani : beaucoup de soucis personnels, médicaux etc. parmi les étudiants. Classe agréable, pas de mauvais retours particuliers, petit groupe. Il est nécessaire d'équiper les ordinateurs du logiciel wordfast.

Mme Fratani signale que Laurent Balluais pourrait installer Wordfast : elle se rapprochera de M. Dupont à ce sujet.

La licence de catalan de l'IFCT a proposé ce cours de TAO à ses étudiants en option sans en prévenir le Département d'anglais, par surprise, devait se rattacher au parcours du catalan -> problème. Les cours de TAO seront plus simples à gérer à l'avenir.

Trad L2 : tous les cours de trad ont lieu le même après-midi, la journée est très lourde.

Le CM « Outils de l'interprétariat » de Mme Cacheiro n'est pas populaire ; il arrive après une journée très chargée, peu d'étudiants y sont assidus (maximum 10 personnes) et le contenu est redondant selon les étudiants. Les exercices sont jugés répétitifs et peu variés. Il n'y a cependant pas de redondance avec le cours Interprétariat.

L3 « Stratégie de recherche... » : la représentante déplore que le cours ne donne pas d'information sur les masters traduction, notamment la nécessité d'avoir une LV3 les contraintes etc.

L2

L2 « Histoire de la littérature anglophone » (Mme Amiot) : cours sur toute l'année : très satisfaisant. « Standing ovation » pour Mme Amiot. Les étudiants regrettent l'horaire fixé très tôt le matin. Implication des étudiants, exposés de grande qualité. Retours des étudiants très positifs. Pédagogiquement, les exposés sont très utiles, « aèrent » le cours. L'enseignante trouve que les étudiants s'y engagent à fond et y font preuve de grandes qualités de recherche et d'expression.

L2 « Techniques de communication écrite » (Mme Picod) : problème avec le contenu du cours, pas de grammaire mais un travail sur le poème de Rimbaud « Ma Bohème » et sur les figures de style, jugé peu formateur en termes de communication écrite : « Pourquoi fait-on cela ? » Aucune relation avec les cours du S3 de L. Barnabé, malgré la proposition de Mme Guillaume à Mme Picod en décembre de se mettre en rapport avec M. Bernabé.

Thème et version : Epreuves de traduction : les étudiants ont à traduire des textes plus longs, un examen de 1H30 est jugé trop court. M. Dupont propose de passer les examens à 2h. Une harmonisation des modalités de contrôle de Version en L1 et de Thème en L2 L3 sera faite.

Mme Fratani est une contributrice essentielle au parcours Traduction, une grande professionnelle et une grande pédagogue ; les étudiants jugent qu'avec elle il n'y a « que du bon » et sont émus de savoir qu'il y a des difficultés pour la reconduire dans ses fonctions en raison de contraintes administratives.

L2 Histoire et culture britanniques : Mme Cases juge la promotion très assidue, agréable en cours, mais hétérogène ; un devoir de plus a été proposé pour permettre de garder une meilleure note. Mme Cases relève des problèmes avec l'exercice de commentaire de document. Certains pensent que juste être présent suffit mais ce n'est pas le cas. Il faut être plus actif en cours.

Histoire et culture des Etats-Unis : Mme Liddell juge le groupe très hétérogène, une bonne tête de classe, mais certains ne travaillent pas assez et les méthodes de travail sont problématiques pour certains. Majorité très satisfaisante. Il faudrait lire plus, pratiquer pendant les vacances.

Thème : Mme King relève que beaucoup ont des difficultés sur des points de grammaire élémentaires : attention pour la L3. Le Parcours traduction plus actif. Parcours 1 trop passif, pas de questions.

Mme Guillaume : étudiants auraient avantage à changer de partenaires de révision travail etc. changer les habitudes.

Linguistique (M. Simonin) : l'enseignant trouve que cette année se déroule bien, il y a une bonne écoute, la partie théorique est mieux réussie que l'an dernier, la partie pratique (thème grammatical) est moins bien, « globalement c'est pas trop mal ». M. Simonin a interdit l'ordinateur et donné des brochures à annoter soi-même en cours ☐ amélioration de l'écoute, selon les étudiants, « on est plus actifs », c'est mieux que de « gratter ». Sur les autocorrectifs du livre de C. Rivière, c'est moins performant.

L2 Technique de communication orale (Mme Morrison) : très bonne expérience, développe l'aisance à l'oral, « dérouille » les timides : organisation de type « talk-show » en cercle autour d'un article préparé à l'avance. Attention à diviser les groupes de la lectrice en prévision pour la L3.

Mme Amiot insiste sur l'importance de l'expression orale.

L2 Compétences numériques : selon le représentant, la partie CM ne sert à rien, n'est pas utile par rapport au TD. Le CM est jugé peu utile alors que le TD est jugé utile (par exemple : comment défragmenter un ordinateur).

L3

L3 Oral (Mme Smith) : groupe trop important ce semestre, difficile de travailler à l'oral dans ces

conditions et la disposition du mobilier dans la salle gêne les activités.

L3 « Voyage en méditerranée », cours mutualisé (Mme Amiot), a été jugé « horrible » pour sa collègue mais « amazing » pour Mme Amiot qui a pris un très grand plaisir à faire ce cours. Les étudiants hispanistes et anglicistes se sont mêlés. Selon la représentante étudiante, Beaucoup de personnes se demandent pourquoi ce cours, néanmoins c'est une bonne expérience et les étudiants se sont finalement bien investis dans ce cours qui mêle histoire et littérature.

L3 Récits du monde anglophone (Parcours 1, Mme Amiot) : Mme Amiot a trouvé les présentations orales « extraordinaires », l'oral remarquable, mais le travail écrit n'était pas à la hauteur, avec une grosse différence de qualité. Néanmoins bonne dynamique en L3 avec soutien du parcours trad. Peu de retours des étudiants.

Littérature 19-20^{ème} siècles : Mme Guillaume a pris le parti de donner le cours tout rédigé, pour ensuite donner des questions à préparer en petit groupe et à présenter en cours en ayant lu le cours avant. Les étudiants ont jugé que c'était une perte de temps, le cours n'étant pas assez bien maîtrisé pour faire ce travail. Mme Guillaume relève des efforts de lecture des étudiants pour le test de lecture, très bien réussi par certains malgré un niveau général moyen. En CC, il a été donné une dissertation sur le programme des 19-20^e siècle -> Mme Guillaume met en garde les étudiants sur le fait d'employer des termes sans savoir vraiment ce qu'ils veulent dire, alors qu'ils ont été définis ans le cours et repris en classe. Le groupe est par ailleurs très sympathique. Le parcours 2 Traduction signale des difficultés en dissertation et demande de rééquilibrer les coefficients entre les parcours.

Nota : Les coefficients ont été modifiés précédemment pour obtenir le même nombre de points de coefficient dans les UE des matières spécifiques à chaque parcours.

Pour les L3, il y a trop Contrôle continu dans le parcours 1 anglophone en S6.

Il faudrait faire venir les DM plus tôt dans le semestre. Les professeurs remarquent qu'il faut le temps d'assimiler le cours.

Durant les cours de 2h, les étudiants souhaitent une pause de 5 mn.

Un professeur conseille de commencer après 15' de pause suite au cours précédent et de faire les 2h d'affilée.

Linguistique (Mme Depierre) : Mme Depierre souhaiterait faire une projection de la brochure au tableau : pour les étudiants, ce serait bien, cela ne les déconcentrerait pas ; et peut-être d'interdire les ordinateurs pour son cours aussi (comme M. Simonin). Elle constate un groupe beaucoup plus nombreux, peu de participation orale, pas de lecture de brochure à l'avance.

Phonologie (M. Simonin) : M. Simonin constate un décalage des performances, une véritable progression dans la partie orale, mais pour la partie théorique peut-être faut-il aller plus lentement. La phonologie souffre d'un an de « vide » entre L2 S3 et L3 S6. Le groupe assez vif et le travail satisfaisant. La représentante étudiante note que le groupe est très hétérogène ; elle explique que l'arrivée en L2 était déjà un choc pour les étudiants (nouvelle terminologie...) , et que la différence L2/L3 est également forte.

Version (Mme Bardelmann) : l'enseignante est très satisfaite, malgré un bémol avec la version des L3 car il y a beaucoup de fautes de français, qui ne sont pas le fait des seuls Erasmus.

M. Dupont conseille de mettre en favoris sur son navigateur des sites comme Le conjugueur, le dictionnaire Cambridge, etc.

Les étudiants évoquent la règle imposant une moyenne de 14/20 minimum pour partir un an entier en Erasmus ; les professeurs expliquent que cela protège les étudiants d'une difficulté à reprendre le cursus français après une longue absence.

Mme Liddell rappelle aux étudiants l'opportunité très formatrice de partir comme assistant.e ; les EU ont beaucoup de postes alors que la GB a baissé le nombre de recrutements.

Il faut bien informer les étudiants sur l'assistantat à l'étranger, excellente opportunité avant le master meef.

L3 « Du texte à l'écran » (M. Dupont) : cours modifié pour inclure l'étude d'une œuvre contemporaine, en partenariat avec Jean Vigo : une série, *The Handmaid's Tale*, adapté du roman de M. Atwood. Un événement a été mis en place avec l'Institut Jean Vigo et les étudiants y étaient invités ; il est regrettable que seule une étudiante soit venue écouter ses trois camarades qui ont assuré à cette occasion la présentation du film.

Difficile d'investir les étudiants dans des activités hors de la fac.

Examens : les étudiants demandent que l'on mette les oraux dans des salles (et non dans les bureaux des enseignants).

Mme Boineau signale des étudiants dissidents qui ont franchi la protection de la terrasse du couloir Y2 et sont montés sur le toit. Des étudiants stationnent parfois dans les couloirs et gênent le travail dans les bureaux, étant très nombreux en L1.

L1

Les représentants constatent qu'il y a très peu de communication entre les étudiants, malgré les groupes MSN ou FB.

Plus de TD d'oral sont demandés.

Analyse du discours : ce sera M. Simonin qui reprendra le cours après K. Smith ; ce serait le seul cours du mercredi matin : M. Dupont verra s'il est possible de le déplacer.

Version (M. Dupont, Mme Durand-Rous) : le TD de version est appréciée, M. Dupont trouve qu'ils ont un bon groupe. Le représentant étudiant signale un décalage entre les deux enseignants, le cours de Mme Durand-Rous étant moins « carré » que l'autre. Les corrigés en ligne sont appréciés mais peu consultés par les L1 ; en L2, ils le sont davantage.

Histoire des idées (Mme Guillaume) : Histoire des idées : l'examen a été jugé trop court pour traiter le texte proposé, trop de temps de lecture.

Histoire et culture des EU (Mme Liddell) : très bonne année, beaucoup de bonnes notes

Cinéma anglophone (Mme Cases) : une majorité de bonnes notes et des devoirs plus longs que d'habitude.

Méthodologie (Mme King) : 4 semaines ont été consacrées à des exposés en groupe centrés sur certaines matières du cursus (Cinéma, Histoire des idées, Poésie et fiction...). Les exposés ont été de grande qualité mais les étudiants sont trop nombreux pour cette méthode. Pour le représentant étudiant, c'est une bonne méthode, ainsi les étudiants se sont penchés sur le cours. Un autre représentant souligne le besoin de travailler la méthode du commentaire de texte (introduction, problématisation etc.). Les séances étaient alors un peu lentes mais c'était une bonne idée. Cette méthode est efficace pour améliorer son oral mais pas très efficace en termes de révision.

Poésie et fiction (Mme Guillaume) : le sujet d'entraînement facultatif a été fait par très peu d'étudiants. Une grille méthodologique d'aide à la préparation du commentaire a été donnée : les représentants trouvent que c'était une bonne idée, permettant une progression dans la problématisation. Cependant les corrigés en ligne ne sont pas lus par les étudiants.

Bibliographies : les étudiants demandent que l'on spécifie quels sont les ouvrages essentiels et que l'on conseille des ouvrages accessibles aux petits budgets.

Les discussions étant épuisées, le Conseil se termine à midi.

16/01/2020
H. Guillaume

Compte-rendu du conseil de perfectionnement de la L LLCER anglais du 16/01/2020

Présents :

Mme Pascale Amiot, Mme Claire Bardelmann, Mme Amélie Depierre, M. Jocelyn Dupont, Mme Hélène Guillaume, Mme Louisa King-Suco, Mme Eliane Liddell, Mme Bénédicte Meillon, Mme Jennifer Morrison, M. Olivier Simonin, Mme Camden Villaire, Mme Valérie Boineau, Mme Gwenn AUVRAY (L1), M. William BARREAU (L2 Parcours 2), M. Mohssine BEN HADDOU (L3 Parcours 1), M. Nathan CASTEL (L1), Mme Naomy SORIA (L1), Mme Soizic TUTIN (L2 Parcours 1)

Excusés :

Mme Isabelle Cases, M. Jonathan Pollock, M. Jean-Thomas HEBRARD (L3 Parcours 2), Mme Audrey LANCRI (L2 Parcours 1, suppléante), M. Boris PENEV (L3 Parcours 2, suppléant), M. Jérémy PIRON (L2 Parcours 1, suppléant), Mme Ness YABRIR (L1).

Le Conseil s'ouvre à 9h en salle du Département et commence par les L3.

- L3

Mohssine BEN HADDOU relaie une question liée au dédoublement et à l'EdT concernant les TD de Thème et Version de S4 : problème traité par M. Dupont, EdT en attente de finalisation.

Il relaie ensuite la remarque d'une camarade en double cursus, qui a rencontré un problème de chevauchement d'examens : ce problème ne peut se régler que par la seconde session.

Une camarade de L3 transmet une remarque à propos d'un tutorat assuré par des professeurs pour des étudiants dans une autre L : ce dispositif est-il possible en LLCER anglais ?

Mme Guillaume explique la différence entre dispositif « OUI-SI » de Parcoursup (absent de la LLCER cette année, mise en place obligatoire en 20/21) et tutorat étudiant de L1 (existant régulièrement).

En « traduction audiovisuelle », deux étudiants se plaignent d'avoir eu un texte plus long que leurs camarades à traduire. M. Dupont fait observer que ces deux étudiants avaient remis un fichier électronique vide lors du premier contrôle, ce qui aurait normalement dû entraîner un zéro, et que c'est par mesure exceptionnelle qu'il les a autorisés à composer de nouveau, en prenant le temps de réserver une salle équipée à un nouveau créneau horaire pour que les étudiants puissent bénéficier d'un rattrapage exceptionnel. De fait le second texte était un peu plus long, le calibrage des textes à traduire n'étant pas identique d'un texte à l'autre, mais les étudiants étaient en réalité bénéficiaires d'un véritable avantage qui leur permettait de ne pas avoir un zéro. Il est acté que l'an prochain, aucune mesure de ce type ne sera appliquée.

Mme Guillaume fait part des remarques envoyés par Mme Cases : promotion agréable et participant bien en cours mais trop peu de devoirs d'entraînement rendus ; les étudiants se mettent à leur désavantage en ne rendant pas ces devoirs.

Mme Amiot confirme un manque d'engagement, certains étudiants n'ayant jamais répondu à sa demande en vue de planifier le travail du S6.

Mme Meillon constate également un engagement inégal en Textes et textualités, bien que les remontées des étudiants dans le questionnaire de fin de semestre aient été positives. Mme Meillon note que, bien que le programme ait été donné dès le début, il n'a pas été assez bien maîtrisé pour permettre une bonne interactivité. Des cours CM + TD risquent ainsi de se transformer en simples CM.

Mme Bardelmann est très satisfaite du travail fourni en Version et en Traduction juridique (rédaction d'un dossier, listes de vocabulaire).

M. Dupont considère également de façon très positive le TD de Version : les préparations ont été sérieuses et le cours productif.

M. Simonin (Histoire des langues occidentales) constate un bon engagement sauf au plan des lectures. Il demande comment intéresser certains étudiants à des matières qu'ils délaissent, la linguistique pouvant paraître abstraite. Les représentants n'ont pas de réponse particulière.

Mme Liddell constate que la majorité du groupe s'intéresse à la matière Histoire et culture tandis qu'un tiers environ ne comprend pas l'intérêt des questions politiques, qui conditionnent pourtant la vie de chacun.

- L2

M. Barreau et Mme Tutin font état d'un faible taux de réponse de leurs camarades en vue du Conseil. Les remarques transmises peuvent donc procéder d'un nombre restreint de leurs camarades.

Mme Guillaume rappelle que des fraudes à l'émargement ont été constatées en S3 : les étudiants notés présents alors qu'ils ne le sont pas seront notés ABI, et ceux qui signeront pour un camarade absent s'exposent à une procédure devant la commission disciplinaire.

En général, la motivation est en baisse, beaucoup d'étudiants sont inquiets ou angoissés, ressentent fortement la charge de travail, bien plus lourde qu'en L1, et s'inquiètent de l'absence de session de rattrapage en CCI.

Mme Amiot souligne l'importance de formaliser et de faire remonter ces inquiétudes dès fin janvier. Mme Cases et Mme Boineau, membres du Conseil de faculté, feront état de la situation liée au CCI, mais les étudiants ont tout intérêt à produire de façon écrite, collective et circonstanciée leurs inquiétudes et leurs demandes, pour cette année et pour l'avenir.

M. Barreau fait état des notes très basses reçues en Expression française. Les enseignants unanimes indiquent que la faiblesse en orthographe et grammaire françaises sont hélas certainement cause de ces notes basses et discutent des manières d'y remédier.

Mme Bardelmann propose la mise au point d'une fiche listant les erreurs courantes à éviter en français et recommande les outils classiques tels que les ouvrages de type Bled et Bescherelle. Mme Amiot précise que de telles fiches ne valent que si les étudiants se les approprient.

L'existence du dispositif « Voltaire » est rappelée : la totalité des L1 y sont inscrits et les L2 et 3 peuvent l'être sur demande. Il s'agit d'une plateforme très souple d'emploi et qui permet une pratique régulière et efficace en orthographe et grammaire françaises.

Mme Meillon souligne qu'en Version, des exercices très élémentaires de conjugaison demeurent mal maîtrisés par beaucoup d'étudiants.

Mme Guillaume ajoute que les étudiants sont capables de performances bien plus exigeantes que celle-ci et doivent prendre conscience qu'un engagement personnel énergique permet de très grands progrès. En L1, elle note que la « pénalité langue » a permis, en Pratique de la langue, d'obtenir (en anglais) des copies nettement moins grevées par des erreurs élémentaires qu'habituellement : la pression de ce barème semble avoir conduit à plus d'attention et d'auto-correction.

Mme Tutin rapporte une remarque des étudiants selon laquelle, en Linguistique, le livret fourni par le professeur est difficile à comprendre en raison d'une faible interactivité. Mme Depierre rappelle que le livret est assorti d'un diaporama projeté en cours, que des échanges de questions et réponses ont lieu et qu'une partie importante du volume horaire est consacré à des applications pratiques par des exercices faits en cours : dans ces circonstances, il est impossible de dire que le cours manque d'interaction et d'activités pratiques. Mme Depierre souligne aussi que l'effectif d'une quarantaine d'étudiants rend cette interaction difficile.

Mme Amiot indique disposer d'un questionnaire permettant de connaître en cours de semestre, de façon fine, le ressenti des étudiants vis-à-vis des cours, de sorte à pouvoir adapter les pratiques sans attendre la fin du semestre ; elle propose de diffuser ce questionnaire.

M. Simonin ajoute que le programme CEPI comporte également une utile questionnaire ; Mme Meillon souligne l'utilité de tels outils, dont elle emploie une version personnelle dans ses cours, ce qui a permis par exemple, en traduction, d'ajouter un corrigé écrit au corrigé dicté précisément en cours. De tels questionnaires pourraient être généralisés à toute l'équipe enseignante ; ils permettent aussi à l'étudiant de s'interroger sur ses propres pratiques, par exemple sur le volume horaire d'étude personnelle consacré à la matière.

Mme Tutin explique que « Narratologie et poétique » est un cours trop dense par rapport à son volume horaire : il faudrait un semestre pour chaque partie du programme. Mme Guillaume approuve cet avis : ce sera le cas dans la prochaine maquette ; cependant, si les étudiants suivent les indications données et font leurs lectures durant l'été, la matière, effectivement abstraite concernant la narratologie, est plus facile à aborder.

M. Barreau indique qu'en « Prise de parole », les étudiants ne se sentent pas en situation de prise de parole mais plutôt en situation de production orale non libre et d'application de tâches phonologiques. Effectivement, Mme Depierre et Mme Villaire travaillent en liaison en vue d'appliquer les règles de phonologie de l'anglais et cela se traduit par des exercices de répétition collective de segments oraux. Peut-être est-il possible de combiner l'application de règles avec une part de spontanéité dans la production orale. Mais surtout, professeurs et étudiants s'accordent sur le fait que l'effectif important du groupe ne permet guère d'individualisation des exercices. M. Dupont souligne que le dédoublement de cette L2 à gros effectif a été difficile à obtenir pour le Thème et la Version et qu'un groupe de plus sera hélas refusé à coup sûr.

Mme Amiot s'interroge sur l'orientation de certains étudiants de cette L2 qui ne semblent pas tirer bénéfice de leur situation d'étudiants et finalement ralentissent la progression du groupe.

M. Dupont juge très positif le travail fourni en Thème, TD mené en parallèle avec Mme Villaire (structure du cours et choix des matériaux étant communs). Les matières de Métiers de la traduction fonctionnent bien également.

- L1,
Pour la matière « Cinéma anglophone », M. Dupont indique que la promotion est correctement mobilisée et agréable, mais que l'effectif a chuté beaucoup et rapidement ; les étudiants qui se dispensent d'assister au CM ont mal réussi à l'examen.

Mme Soria relaie la remarque d'un ESH, qui se dit gêné de ne pas avoir un tuteur de prise de notes personnel (le tuteur étant chargé de fournir les notes à tous les ESH de la promotion, trois cette année). En effet, cet ESH apprécierait d'être toujours à proximité de son tuteur afin de pouvoir bénéficier de rappels lorsqu'il a une perte d'attention.

Par ailleurs, une camarade ESH écoute régulièrement de la musique au casque, parfois fort, ce qui gêne les autres étudiants, et utilise parfois son ordinateur pour jouer ou visionner des vidéos sur Youtube.

Mme Auvray confirme que cela génère un sentiment d'injustice de certains étudiants, qui sont rappelés à l'ordre dès qu'ils touchent leur téléphone pour regarder l'heure par exemple, alors que l'ESH n'est pas rappelée à l'ordre.

Il est souhaitable que, si le professeur ne remarque pas la situation en raison de l'effectif, les étudiants fassent état de la gêne ressentie, tout en respectant la discrétion vis-à-vis de l'étudiante en question. En effet, cela est très perturbant pour l'attention du groupe. Plusieurs professeurs confirment que les rappels à l'ordre sont bien compris par l'étudiante en question.

Mme Bardelmann explique que le bruit est très gênant pour certains des ESH, et demande aux L1, lorsqu'il y a un tiers temps, de quitter la salle sans bruit en fin d'examen afin de ne pas perturber les ESH en cours d'utilisation du tiers temps.

Mme Guillaume encourage les L1 à entretenir des relations sociales avec les ESH, ce qui est forcément bénéfique à tous.

Elle signale par ailleurs que le tutorat pédagogique avec M. Péret, de L3, reprendra après la remise des relevés de notes.

De nombreux problèmes techniques sont signalés :

- Mme Amiot a eu une série d'avaries avec le vidéoprojecteur de la salle F330 en L2 Histoire de la littérature anglophone, et a dû solliciter le technicien M. Rius qui est seul pour la maintenance de tout le parc d'appareils ; beaucoup de temps a été perdu et le risque est, non seulement que le professeur ne puisse diffuser les supports prévus, mais encore que les étudiants ne puissent faire un exposé de CCI noté alors que la séance a été organisée expressément dans ce but, ce qui désorganise en aval le calendrier du semestre
- Mme Bardelmann a été extrêmement gênée en F118 car le professeur ne peut pas commander les appareils depuis la salle et doit faire cours dans le dos des étudiants ; elle a également rencontré des pannes ou dysfonctionnements.
- M. Castel signale que, lors du cours de Mme Cases en F118, la séance a été plusieurs fois écourtée de 10' à 50' en raison de défaillances techniques.
- Mme Meillon signale qu'en F333 le VP lui a également fait défaut.
- Mme Boineau et plusieurs professeurs signalent de plus que la connectique est régulièrement inadaptée ou manquante, ce qui est parfois le fait de collègues ne remettant pas le matériel en place. Peut-on faire étiqueter de façon très lisible (destination du câble, n° de salle...) toute la connectique afin d'éviter les confusions et déplacements de matériel ?

Mme King souligne que, auparavant enseignante en lycée, elle a été choquée à son arrivée à l'UPVD par l'indigence des matériels à disposition : rareté des matériels, pannes fréquentes, voire salles équipées uniquement de tableau noir et de craies, comme il y a 30 ans.

En l'absence d'autres remarques, la séance est levée à 11h.

2. Compte-rendu conseil de perfectionnement LLCER parcours Espagnol

COMPTE-RENDU **Réunion du conseil de perfectionnement « Etudes hispaniques »** **Du 1^{er} décembre 2017**

Début de la réunion 14 H

Présents :

Enseignants

COSTA Marie-Noëlle, ADDE Amélie, JANER Marjorie, ALBA Narciso, CAIRE Marie-Pierre, RAMOUCHE Marie-Pierre, GUIBBERT Sylvie, PARISOT Fabrice, DI SERIO Frédéric, ROS Fanny, PEREZ RAMOS Sandra, MENESES-COPETE Yeison

Absents excusés : LAGARDE Christian, LAVOU Victorien, BERTRAND Françoise, GALERA Marie, SANTAROSSA Isabelle, CORREIA Eufèmia, ARCAS-JORDA Soledad.

Secrétaire

TORRAS Myriam

Etudiants délégués

L1 : KAMBOUA Mohamed (gr. 1) – DAVILLÉ Marine (gr. 2)

L2 : PREMPAIN Allan

L3 : Aucun délégué présent

M1 recherche : LEROUX Emilie

Meef1 : CLOTES Amandine , CROS Marion

Madame Costa remercie les présents et donne la parole aux étudiants délégués.

La parole est donnée aux étudiants du Master MEEF

Pas de réclamation particulière si ce n'est quelques ajustements

Dossier enseignement. Deux partiels sont organisés. Les étudiants regrettent de n'avoir pas eu d'exemple avant. Les étudiants se sentent un peu perdus, pas assez de préparation.

Peut-être est-il nécessaire de faire une mise au point avec Mme Santa-Garcia et Mme Carrion.

En ce qui concerne le cours « concevoir... » les étudiants trouvent qu'ils n'ont pas assez eu l'occasion de travailler à l'écrit et très peu à l'oral.

L'idée est émise que cet examen pourrait avoir lieu après le stage.

Une enseignante précise qu'elle doit déjà les mater et qu'il est difficile de faire plus.

En conclusion, une proposition émerge à discuter : 1 seul partiel pour les deux enseignantes et un modèle de sujet nécessaire.

Les déléguées rapportent le fait que le groupe d'étudiantes en MEEF, issues de LEA, et venant de Tahiti sont perdues. Le décalage est trop important, ce à quoi les enseignants répondent qu'ils ont accepté l'inscription, de même que les étudiantes concernées, en connaissance de cause.

MP Caire rajoute que ces étudiantes ont été acceptées parce que dans d'autres cas cela a bien marché, mais visiblement pas avec des étudiantes issues de LEA car le programme n'est pas adapté.

A. Adde souligne que la maquette contient des enseignements précis et que le contenu ne peut pas être adapté à tous les profils de candidats. Ces étudiantes sont très motivées ; les enseignants

proposent de leur soumettre quelques ouvrages supplémentaires. MP Ramouche et MP Caire précisent qu'elles sont disponibles pour les recevoir en entretien et faire le point.

Les étudiantes déléguées font remarquer également, que pour les étudiants de notre filière qui étaient en Erasmus en L3 et sont aujourd'hui en MEEF, il y a un manque par rapport à la partie du programme de civilisation. Les étudiants qui étaient sur place ont une continuité du cours, les autres sont perdus.

MP Caire répond à ce sujet qu'elle précise toujours aux étudiants, lors de leur départ et de leur programme Erasmus, qu'ils doivent penser à leur « après licence ». Le séjour Erasmus renforce le programme de langue, mais les matières étudiées dans les universités d'accueil ne sont pas toujours équivalentes à celles étudiées sur place.

Un problème de stress est également souligné par les déléguées. Elles disent que par le passé, une ou plusieurs rencontres avec une sophrologue avaient été organisées ce qui n'est plus le cas. Les enseignants répondent que la demande en sera faite à Mme Carrion.

M. Alba se propose pour assurer 7 H de plus pour aider les étudiants. Mme Janer également propose d'aider ceux qui ont des lacunes sur le cours de L3 suite à leur séjour Erasmus. Elle pourrait aussi leur proposer des ouvrages qui permettent un rattrapage rapide du programme.

MP Caire précise que la convivialité due à l'effectif réduit sur Perpignan, malgré une concurrence entre les étudiants, peut permettre de préparer et partager de petites fiches de Civilisation.

Les étudiants sont déçus du cours avec M. Brossard. Pas de cours calibré, peu riche en matière. Les étudiants craignent le partiel car ils ne saisissent pas l'objectif.

MP Ramouche demande si les étudiants en ont parlé avec des étudiants d'autres filières pour savoir s'ils ont le même ressenti.

MP Ramouche, N Alba et M Janer insistent à nouveau sur le fait qu'ils sont prêts à organiser des cours de rattrapage. M Janer précise que la proposition avait été faite aux étudiants et que c'est dommage qu'ils n'aient pas donné suite à la proposition plus tôt. Elle ira donc à leur rencontre.

Les étudiantes de MEEF sont libérées.

La réunion se poursuit ; la parole est donnée à la déléguée du Master Recherche.

L' étudiante évoque un problème avec les enseignants d'anglais scientifique en M2 dont le cours est dispensé en anglais.

Un changement avait été demandé mais c'est le même cours qui a été remis en M2.

Les étudiants sont inquiets par le pourcentage des modalités de contrôle de connaissances 50 % écrit et 50 % oral. Il y a trop de travail de préparation et le délai est trop court pour rendre un dossier.

Les étudiants se plaignent du fait que les examens ont lieu avant les vacances et que les enseignants demandent que les dossiers soient rendus début décembre.

MN Costa précise que ces problèmes avaient déjà été évoqués lors d'un conseil de perfectionnement du master recherche (les enseignants d'anglais avaient promis d'adapter leur cours à tous les étudiants il y a 2 ans) Il semble que ce ne soit pas le cas ; Mme Costa se dit déçue et dit que le problème devra être remonté auprès du conseil de recherche par M. Lagarde.

M. Alba demande s'il est possible de faire quelque chose pour adoucir l'impact d'une mauvaise note en anglais sur le résultat final redouté par les étudiants.

MP Ramouche évoque la réunion qui doit avoir lieu le 10/01/2018 et précise que le problème sera vraisemblablement abordé.

MN Costa ajoute que si l'enseignement d'anglais représente une perte de temps et n'est pas réalisé tel qu'il est prévu pour former les étudiants non anglicistes à rédiger des résumés ou des articles en anglais, il est nécessaire de faire une mise au point, les étudiants étant sanctionnés malgré leur bonne volonté. Elle suggère le recours à un intervenant extérieur qui ferait un cours spécifique.

L'étudiante déléguée rajoute que les enseignants d'espagnol en revanche s'adaptent aux étudiants des autres filières et font leur cours en français.

La déléguée aborde le problème des absences. Elle précise qu'en début d'année il n'y avait pas de contrôle des absences prévu, mais qu'à présent, certains enseignants (lettres par ex.) sanctionnent les absences en baissant la note.

Enfin, les étudiants demandent une modification d'EDT pour le S2 afin de terminer plus tôt pour travailler leur mémoire. Les enseignants disent que pour modifier l'EDT des masters, ils vont s'adresser à M. Courrent.

La parole est donnée aux délégués de licence 3, mais aucun n'est présent.

S. Guibbert donne quelques informations : un problème de convention de stage à régler avec T. Eloi et signale l'absence de Fanny Ros immobilisée suite à un accident.

La parole est donnée aux délégués de L2.

Ils indiquent n'avoir pas trop de retour de la part de leurs camarades.

Ils signalent toutefois que les étudiants trouvent qu'il y a un manque d'heures d'oral et signalent une faible participation en cours qui pourrait être liée à ce manque d'assurance à l'oral. Ils pensent que c'est dès la première année que le programme devrait comporter plus d'heures de travail de l'oral.

Ils signalent également que lors de la semaine de rattrapages et révisions, beaucoup de rattrapages ont été programmés et qu'ils n'ont donc pas bénéficié de beaucoup de temps de révision.

Les étudiants trouvent que le cursus compte beaucoup de cours mutualisés, et donc trop de contenu dispensé en langue française (4 cours).

MP Ramouche et A Adde disent qu'il faudra réfléchir à une possibilité de renforcer l'oral en plus de l'activité théâtre prévue en L2 au Semestre 2.

MP Caire rapporte que l'année dernière Fernando, qui était tuteur en multi, proposait un renfort sur l'oral en multi à la demande et que personne ne venait. L'idée est émise d'y réfléchir pour la maquette de l'an prochain. MP Ramouche et A Adde évoquent l'organisation éventuelle de rencontres avec les étudiants Erasmus espagnols.

Sandra Perez, lectrice, ajoute que ce serait possible aussi pour elle d'y participer ou d'aider ponctuellement car elle est présente toute la semaine.

Il ressort en conclusion que l'activité de création théâtrale est nécessaire mais insuffisante pour travailler le vocabulaire.

MN Costa insiste sur le fait que si les lecteurs se rendent disponibles et sont présents pour assurer des heures supplémentaires d'oral, il faut que les étudiants jouent le jeu dans la mesure de leurs disponibilités d'emploi du temps.

Les étudiants de L2 parcours traduction ont signalé que le cours de « faits de langue » que suivent les étudiants du parcours classique ne leur est pas proposé au S1 mais ils doivent le suivre au S2.

Ils s'inquiètent de devoir prendre en cours de route un cours commencé en septembre pour l'ensemble de la promotion et se demandent comment ils vont pouvoir suivre.

MP Caire, qui assure le cours, précise qu'elle leur avait proposé, dès la rentrée, de suivre son cours puisqu'il avait lieu dans un créneau horaire où ils étaient disponibles ; un seul étudiant du parcours traduction l'a fait.

MP Ramouche précise qu'elle l'a déjà signalé et suggère que l'on modifie la maquette.

En ce qui concerne les matières « arts visuels » et techniques de l'image, les étudiants font remarquer que les deux matières sont similaires, l'une étant enseignée en français, l'autre en langue espagnole et ne comprennent pas l'utilité des deux cours.

MP Ramouche fait remarquer que la thématique et l'examen sont différents et précise que ces cours étant mutualisés, il est impossible de faire autrement.

Concernant la surcharge de travail pendant la période de rattrapages évoquée plus haut, N Alba suggère que l'on pourrait essayer de regrouper les cours de rattrapages sur un ou deux jours afin de libérer quelques jours pour les révisions des étudiants.

S Guibbert répond que cela ne semble pas réalisable à cause du problème des salles, de l'organisation personnelle de chaque enseignant et des cours mutualisés.

La parole est donnée aux délégués de licence 1.

Pas de problème majeur relevé.

L'emploi du temps est trop dispersé et lourd pour les étudiants qui ont des long trajets.

A Adde répond que cela sera corrigé sur l'EDT de la prochaine rentrée surtout le mardi.

S. Guibbert souligne qu'il reste des problèmes de noms à rectifier sur le livret.

MN Costa indique aux étudiants qu'au semestre 2 des séances de soutien vont être organisées avec un tuteur pour les étudiants et il va falloir les caser d'où un besoin d'avoir des journées moins chargées et qui ne finissent pas à 19 H 30 pour profiter des espaces vides dans la journée.

Elle précise qu'il s'agit d'un soutien pour les cours et les devoirs. Le soutien sera varié et s'adaptera à la demande des étudiants concernés (langue, méthodes de travail, etc.).

M. Janer rappelle aux étudiants que le temps libre sur l'EDT doit être utilisé pour travailler en BU.

Les délégués signalent que 4 étudiants vont changer de filière au S2.

MP Ramouche demande aux étudiants délégués de transmettre l'information concernant le tutorat à leurs camarades et de les inciter à y assister en précisant que c'est une chance de pouvoir en profiter.

Le conseil de perfectionnement prend fin à 15 H 20

La réunion de département continue en comité restreint.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU DÉPARTEMENT D'ETUDES HISPANIQUES DU VENDREDI 16 / 11 / 2018 à 14 H à la Multi

Présents : A. Adde, N. Alcántara, Y. Belmares, M.-P. Caire, M.-N. Costa, M. Janer, V. Lavou, Y. Meneses, S. Pérez, M.-P. Ramouche ; M. Davillé, S. Esteve, K. Fahonno, M. Kamboua, A. Prempain, J. Rubio, Ch. Sanchez, M. Zakhouani

Excusés : F. Bertrand, L. Cacheiro, I. Carrion, E. Correia, F. Di Serio, S. Guibbert, F. Parisot, J. Santa-Garcia, M. Torras

1) CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT (avec les délégués étudiants)

- L1

Le gr 2 demande un aménagement du cours de littérature hispano américaine (polycopié) car les étudiants ont du mal à suivre.

Les enseignants renvoient les délégués à l'enseignant en charge du cours et rappellent les modalités des cours à l'université (prise de notes...)

Le gr 2 demande de changer l'horaire du cours d'expression orale du mercredi car il est trop tardif. Il est rappelé qu'aucun changement d'EDT ne peut avoir lieu si tard (même si un créneau est trouvé).

Le gr 1 souligne ses difficultés avec le travail à rendre sur moodle. L'enseignante précise qu'elle accepte de recevoir les travaux par écrit ou par mail ainsi que l'existence d'un tutorat à Platinium sur ce support.

Les enseignants regrettent un manque de travail des L1, un fort absentéisme et l'attitude incorrecte de certains étudiants. Les lecteurs remarquent que, malgré les bavardages, le niveau en espagnol est bon et qu'ils travaillent bien. En méthodologie, un vrai effort est réalisé et les consignes appliquées, menant à un net progrès.

Après le bref rappel de l'incident survenu en L1 dans le gr 1, les enseignants soulignent l'obligation de respect et demandent que les groupes soient davantage soudés et repartent sur de nouvelles bases. Ils espèrent que le travail et l'ambiance s'en ressentiront.

- L2

Les étudiants échangent avec leur enseignant à propos du cours de civilisation hispano-américaine dans lequel ils se sentent perdus. Ce dernier rappelle qu'il a énoncé un plan et évoque la difficulté des étudiants à prendre des notes. Il dénonce l'absentéisme au CM et annonce une synthèse générale.

Les délégués demandent s'il y aura un tutorat cette année. La déléguée en avait bénéficié l'an dernier et en avait été satisfaite même si elle est consciente du très faible effectif et des problèmes d'organisation mis en relief (mise en place trop tardive dans le S1 et toutes les heures n'ont pas été faites).

- L3

Les étudiants souhaiteraient un soutien en Portugais. Les enseignants les orientent vers le CDL. Il faudrait une meilleure visibilité des offres du CDL dès la L1.

Certains étudiants n'ont pas perçu l'intérêt du cours de grammaire des langues occidentales et préféreraient du thème. Les enseignants (et le délégué également) soulignent son importance quant à la connaissance de la langue (évolution depuis le latin) et à la perception de la langue espagnole dans un ensemble vivant (autres langues romanes).

Les étudiants du Parcours Traduction ont quelques problèmes de chevauchement et doivent amputer certains cours.

L'enseignante de Faits de langue remarque que les étudiants du Parcours Traduction n'avaient pas cette matière au S1 et qu'elle ne commence pour eux qu'au S2 mais qu'ils auraient pu la suivre (EDT compatible), afin de ne pas arriver sans les bases du premier semestre.

Les enseignants soulignent la bonne ambiance de cette promotion avec laquelle il est plaisant de travailler.

Il y a un retour positif des étudiants partis en Erasmus, en particulier de Salomé à Salamanca.

L'enseignant référent pour les étudiants en situation de handicap annonce que le service de l'université recherche des étudiants sérieux et ayant un bon niveau en espagnol pour aider aux examens (rémunéré) ; il fera passer l'information par le biais des délégués.

- Meef 1

Les étudiants aimeraient avoir des documents généraux sur la littérature.

Des livres ont été commandés et sont arrivés à la BU et une liste sera fournie.

Les enseignants rappellent qu'il est un peu tard (année du concours) pour se préoccuper de maîtriser un panorama et que les étudiants auraient dû le faire en amont.

Les absences au cours de grammaire française sont relevées et regrettées. La déléguée témoigne de l'intérêt pour ce cours, parfois compliqué (terminologie).

- Meef 2

Les étudiants souhaiteraient connaître plus tôt les dates d'examens.

Ce n'est pas possible car nous sommes tributaires des calendriers de licence.

Il est précisé qu'il n'y a pas de rattrapages pour les Meef2 comme cela est imposé par l'ESPE. Les Meef1 de Perpignan en bénéficient exceptionnellement.

Ils demandent à être avertis lors des changements d'horaire de cours mutualisés avec les Meef1.

Le problème de l'enregistrement caché de certains cours par certaines personnes fait débat. Les enseignants insistent sur la transparence et sur la demande d'autorisation aux enseignants qui est obligatoire.

La déléguée fait allusion à des « menaces de représailles » si elles dénoncent ceux qui enregistrent mais ne souhaite pas s'étendre...

Il y a un malaise dans cette promotion auquel les enseignants souhaitent remédier (problème de considération, susceptibilité exacerbée, pression des STG en stage, crispations entre les 2 groupes...). Un incident a d'ailleurs eu lieu (cf L1). Les responsables convoqueront les étudiants pour en parler et crever l'abcès.

C'est la première année où un tel problème se produit. L'apaisement est nécessaire.

1) RÉUNION DE DÉPARTEMENT EN FORMATION RESTREINTE (ENSEIGNANTS)

- Des précisions sont données quant aux problèmes des Meef et la discussion se prolonge.

Des problèmes antérieurs (en Licence) sont évoqués, contrairement à ce que la déléguée a dit.

Il y a un gros problème de niveau. Il faut être vigilants aux examens (notes).

Les responsables entendront les différents groupes séparément pour avoir le ressenti de chacun.

- Sur la **maquette de licence (3 années)**, l'enseignement **optionnel d'anglais juridique** ne figurera plus car il est retiré de l'offre (absence totale d'étudiants) et **l'option espagnol juridique** ne sera plus mutualisée à d'autres départements qui l'ont déjà supprimée de leur maquette ; elle sera uniquement proposée à nos étudiants d'études hispaniques.

Le changement a été envoyé pour approbation.

- L'attention est attirée sur le fait qu'il y a une pénurie de papier et que les **photocopies doivent être faites à la reprographie**. Utilisez du brouillon pour le reste.
- Transmission de la demande de collaboration avec Sofia Medinilla et M. Sentis (historien) pour la **commémoration de la Retirada**. Je vous ai depuis envoyé le mail de référence et certains y ont déjà répondu favorablement. Les réponses sont à envoyer directement à Sofia.
Les master recherche et doctorants devraient s'y intégrer.
Une intervention ponctuelle se fera dans certains cours qui s'y prêtent, pour informer les étudiants sur le sujet et éveiller leur intérêt, puis des ateliers extérieurs se constitueront.
- J'ai envoyé un ticket pour que la plupart des vitrines vides de la **Multi** soient enlevées. Nous en gardons quelques-unes pour l'instant (en plus de celles qui sont occupées). J'ai demandé à Mme Gil s'il était possible de placer des tables et des chaises en plus pour avoir une capacité supérieure. Elle fait étudier la faisabilité par la sécurité immobilière.
- **Budget, achats :**

Un ordinateur portable sera attribué à chaque département sur le budget de la Faculté.

Commande de mini hauts-parleurs : reçus. Je les placerai dans l'armoire du bureau des lecteurs (petit paquet) pour qu'ils soient accessibles à tous ceux qui souhaitent les utiliser avec soin et respect de tous les utilisateurs (liste ? réservation ponctuelle raisonnée ?)

Un lecteur DVD externe pour brancher à l'ordinateur portable.

Un dictaphone pour les lecteurs

J'ai demandé à F. Pomarède s'il y aurait une ligne de budget disponible pour des achats de petits accessoires pour le théâtre des L2 S2 (qui resteraient propriété du département) ; elle se renseigne.

Séance levée à 16h40

Conseil de perfectionnement 10 décembre 2019

Présents :

Délégué-e-s : L1 Marouan Boulaich, L2 Fátima Mekkaoui, L3 Sonia Aguilar et Marine Davillé, Meef 1 Dafnée Chatelier.

Enseignant-e-s : Marie-Noëlle Costa, Sylvie Guibert, Fabrice Parisot, Marie Pierre Caire, Amélie Adde, Yazmín Belmares, Yeison Copete, Ariel Tapia, Narciso Alba, Marjorie Janer, Mercè Pujol, Marie-Pierre Ramouche (via skype)

Responsable administratif : Torras Myriam

Excusés : Victorien Lavou, Noemi Alcántara, Soledad Arcas, Agnès Soler

Bilan des Meef 1

1. cours de « concevoir, programmer... un enseignement ». La déléguée évoque des problèmes avec le cours « concevoir, programmer un enseignement ». Les étudiantes se sentent perdues car c'est une matière complètement nouvelle, le premier examen a eu lieu trop tôt, elles soulignent également le morcellement des cours entre les deux enseignantes et une impression de manque de cohérence générale. Les étudiantes ne savent pas exactement sur quoi elles sont évaluées. Mme Adde pense possible de repenser l'organisation de l'enseignement pour le second semestre

2. Le stage. La déléguée parle ensuite des problèmes rencontrés au cours du stage. Certaines stagiaires n'ont pas pu intervenir en cours, elles n'ont fait que de l'observation et aucune pratique accompagnée. Mme Adde propose d'envoyer un courriel à l'ensemble des tuteurs pour rappeler la spécificité du stage d'observation et de pratique accompagnée afin que la deuxième partie du stage en janvier se déroule au mieux.

Mme Adde aborde la question du faible nombre d'étudiants en Meef1 et explique les défections surprenantes de plusieurs étudiants qui avaient confirmé leur inscription et avaient même procédé à leur inscription administrative.

Bilan des L3 :

1. les examens : Les déléguées se plaignent de ce que la semaine d'examens soit trop chargée et que la semaine de révision ait été écourtée et occupée par des cours de rattrapage donnés par les enseignants.

2. Faits de langue : les L3 reviennent sur un problème rencontré en L2 au sujet du cours de faits de langue qui n'est pas dans la maquette du parcours traduction au S3, alors qu'il apparaît dans celle du parcours normal. Quand ils arrivent au S4 et qu'ils découvrent ce cours, les étudiants du parcours traduction ont du retard vis-à-vis de ceux du parcours normal. Mme Caire rappelle que chaque année les étudiants du parcours traduction sont libres au S3 sur le créneau du cours de faits de langue et qu'elle les incite à y assister mais qu'aucun étudiant ne vient car il n'y a pas d'examen à la fin du semestre. Mme Ramouche, qui les incite également à suivre ce cours au S3, propose que l'an prochain le cours apparaisse automatiquement sur l'EdT du parcours traduction. Elle inclura dans son examen de grammaire une question du cours de faits de langue de Mme Caire pour inciter les étudiants à suivre ce cours.

3. cours de littérature hispano-américaine. Les délégués font également allusion à un problème avec le cours de litté hispano-américaine qui est de 2h pour le parcours trad et de 3h pour parcours normal mais qui est malgré tout évalué par un seul et même examen. Les étudiants souhaiteraient que l'examen soit différencié même s'ils sont conscients des difficultés que cela supposerait pour M Lavou. Mme Janer se veut rassurante en rappelant que M Lavou tiendra compte de ces différences dans son évaluation.

4. Stage : Mme Torras s'inquiète d'avoir encore à ce jour très peu de conventions, tout cela va être vérifié. A une question de M Alba sur l'homogénéité des conventions, Mme Torras explique les différences qui existent entre la manière de remplir une convention pour un stage dans le premier degré et dans le second degré. Elle prépare un fichier pour éclaircir ces subtilités et différences entre primaire et secondaire. Mme Adde rappelle que pour rentrer en meef, il n'est pas obligatoire d'avoir réalisé le stage dans le secondaire

5. cours de langue espagnole juridique de Mme Janer. Des ajustements sont encore à faire au sujet des emplois du temps, Mme Guibbert va s'en charger d'ici les vacances. Le cours de langue juridique de Mme Janer apparaîtra bientôt sur l'ent des L3.

Bilan des L2 :

1. Nombre de matières dans la maquette : La déléguée fait remonter que les L2 trouvent qu'il y a trop de matières différentes. Mme Ramouche répond que la maquette a été pensée pour donner une formation complète aux étudiants d'où le nombre de cours

2. semaine d'examens : Les L2 rejoignent les L3 au sujet de la semaine de révisions trop courte et celle d'examens trop chargée et soulignent que seuls 5/15 de leurs cours sont en CCI

M. Parisot explique que le nombre de cours en CCI a diminué à cause de la réforme de la charte des examens qui complique l'organisation du CCI mais que cela pourra être revu pour l'an prochain.

3. L'emploi du temps : La déléguée pointe également du doigt des problèmes avec l'emploi du temps du semestre qui n'est pas pratique pour les étudiants. Mme Guibbert leur répond en expliquant les grandes difficultés qui sont les siennes pour avoir de la marge de manœuvre avec d'une part les cours mutualisés entre 2 filières ou entre les deux parcours, plus le problème des salles... Des ajustements seront faits avant les vacances et les emplois du temps seront légèrement modifiés.

Mme Torras revient elle aussi sur l'organisation de la semaine des examens en faisant comprendre là aussi les difficultés liées au manque de salles, aux problèmes de mutualisations avec les autres filières, etc. Elle ajoute que cette année la faculté de lettres a décidé d'ajouter 2 jours optionnels de plus pour les examens pour régler le problème de salles. Elle veillera pour le second semestre à répartir les examens sur 2 semaines.

Bilan des L1 : le problème du manque de temps pour les révisions et des partiels trop serrés revient à nouveau et il s'agit là du seul problème rencontré par les L1 .

Le conseil de perfectionnement touche à sa fin et les étudiants sont libérés.

La réunion de département en comité restreint débute.

Réunion de département

La réforme du Capes :

Mme Adde aborde la question de la nouvelle réforme du Capes et les inquiétudes qu'elle suscite : diminution de la part du disciplinaire qui n'apparaît que dans une seule épreuve, réapparition de l'épreuve « Agir en fonctionnaire d'état » qui avait été jugée inopérante, à cela s'ajoute les délais jugés trop courts pour la mettre en place (rentrée 2020), etc.

Elle proposera une motion pour le département d'études hispanophones avant les vacances.

Mutualisation des cours de traduction avec les Catalanistes

Mme Ramouche revient sur la proposition faite par les catalanistes de mutualiser des cours de thème/version en L2 et/ou L3 avec leur licence pro traduction (licence qui ne verra peut-être pas le jour). Les enseignants concernés jugent que le département a déjà assez de cours mutualisés et qu'en rajouter compliquerait encore davantage le problème des emplois du temps. Mme Costa rappelle que les catalanistes pourront prendre les cursus modulaires langue qui leur sont offerts.

Etudiant ambassadeur

Les enseignants citent les noms de certains étudiants à qui on pourrait proposer la fonction mais Mme Janer explique qu'elle avait déjà évoqué la question en cours avec eux et qu'il n'y avait eu que 2 étudiants volontaires. Il est finalement décidé que Mme Ramouche enverra un mail aux L3, avec la fiche de mission du poste en pj (même si cette fiche sera bientôt modifiée) et l'étudiant sera choisi parmi la liste des volontaires.

La réunion se termine.

3. Comptes rendus conseil de perfectionnement LLCE parcours Catalan

Conseil de perfectionnement de IFCT, Licence d'Etudes Catalanes

IFCT, 31.01.2019, 14.00-15.30.

Invités :

Personnels IFCT : Joan Peytaví Deixona, Alà Baylac Ferrer, Míriam Almarcha, Martine Berthelot, Irene Muñoz Pairet, Joan Pere Gensane, Joan-Francesc Castex-Ey, Michelle Pernier.

Etudiants IFCT: Jérémy Sardà, Laetitia Escolano, Louis Bussy, Louis Dagues, Olga Reglero Bragulat, Hugues Domènech, Jean Di Meglio.

Présents :

Joan Peytaví Deixona, Alà Baylac Ferrer, Míriam Almarcha, Michelle Pernier, Jérémy Sardà, Laetitia Escolano.

Excusés : Irene Muñoz Pairet, Joan-Francesc Castex-Ey.

Questions débattues :

Etudes :

- **DU Pré-MEEF Primaire** : Ce DU est imposé pour l'accès au MEEF de l'Université de Montpellier, mais dans la L3 d'Etudes Catalanes il existe déjà une UE Pre-MEEF depuis longtemps. Les étudiants de L3 d'Etudes Catalanes n'ont donc pas l'obligation de passer ce DU pour pouvoir accéder au Master MEEF 1^{er} degré bilingue catalan. Les étudiants de l'IFCT se plaignent de la totale désinformation concernant ce DU. Alà Baylac Ferrer, directeur de l'IFCT est déjà intervenu auprès de Mme. Sandi, de l'UPVD chargée de l'ESPE mais sans trop de réponse pour l'heure.

- Matière **Littérature espagnole (option)** : Il serait bienvenu de rajouter l'UE de littérature espagnole au S6 pour les étudiants de Licence d'Etudes Catalanes. Il y a sur la maquette des matières la possibilité de choisir l'option de la littérature en espagnol (cours mutualisé avec la licence d'espagnol) en L1, L2, et au S5 de la L3, mais au semestre 6 ce choix n'y est plus (il y a seulement Sociologie, TAO (informatique) et histoire) donc il n'y a pas de continuité dans le cursus. Il serait donc difficile de recommencer une matière en L3.

- **CLES niveau 1 espagnol et anglais** : Il n'y a, pour l'instant, toujours pas de cours de CLES pour les élèves de L3, car il n'est pas prévu que ce cours soit mutualisé, alors qu'il devrait l'être.

- UE **Metodologia dels Estudis Catalans** : il serait bien de déplacer cette UE de S4 vers la L1 (en S2 par exemple).

- Problème du **suivi des MCC de la maquette de la Licence** : il convient d'être plus drastique quant à la finalisation des travaux de contrôle continu (instauration de dates limite) ainsi que de l'harmonisation des types de contrôle écrit et oral entre les professeurs (il y a parfois 4 à 5 examens –même avec coefficient– pour une seule note finale, alors qu'il peut n'y avoir qu'une note pour une de finale).

Vie quotidienne:

- **Bibliothèque de la CPC / IFCT** : Compte tenu des horaires prévus par la BU centrale et des nombreuses absences de la personne affectée à son ouverture, il est proposé de faire une clé et d'ouvrir pour les étudiants dans la journée avec une permanence par un étudiant référent et un partage des surveillances par plusieurs étudiants sur leur temps libre en fonction de leur emploi du temps.
- Utilisation des **salles de l'IFCT** pour l'usage prioritaire des étudiants de l'IFCT
- Demande de mise en place d'une **table (de pique-nique)** devant l'IFCT (comme cela a été fait à l'IUT l'année dernière), emplacement à étudier.

4. Maquettes de la licence LLCER Parcours Espagnol



Licence LLCER Parc Espagnol : Etudes hispaniques

	ECTS	Coef	Lib long	VOLUME HORAIRE				
				CM	TD	TP	Stage et autre	Total heures étudiant
Semestre 1	30	28,5	SEMESTRE 1 - L1 - ESPAGNOL	84	174	12		270
	12	15	S1UE1 - Tronc Commun et fondamentaux LLCER	18	96	0		114
	1,5	1,5	Expression française		18			18
	1,5	1,5	Arts Visuels	18				18
	1	1	Méthodologie		12			12
	2	3	Grammaire espagnole		18			18
	3	4	Thème		24			24
	3	4	Version		24			24
	3	3,5	S1UE2 - Compétences professionnelles	0	36	0		36
	1,5	2	Grammaire française 1		12			12
	1,5	1,5	Langue 2 ou Langue juridique ou langue ancienne	0	24	0		24
	1,5	1,5	Anglais		18			18
	1,5	1,5	Allemand		18			18
	1,5	1,5	Portugais		18			18
	1,5	1,5	Catalan		24			24
	1,5	1,5	Latin	12	12			24
	1,5	1,5	Grec	12	12			24
	1,5	1,5	Langue anglaise juridique		18			18
	1,5	1,5	Langue espagnole juridique		18			18
	1,5	2	Chinois		18			18
	15	10	S1UE3 - Etudes hispaniques approfondies	66	42	12		120
	1,5	1	Compréhension orale		12			12
	1	1	Pratique de l'oral			12		12
	2,5	1,5	Civilisation hispanique	18				18
	3	2	Histoire littéraire hispano-américaine	24				24
	3	2	Littératures hispano-américaines	24				24
	2	1,5	Analyse de documents littéraires		18			18
	2	1	Techniques de l'image		12			12
Semestre 2	30	30	SEMESTRE 2 - L1 - ESPAGNOL	85	182	12		279
	11,5	15	S2UE1 - Tronc Commun LLCER	18	96	0		114
	1,5	1,5	Expression française		18			18
	1,5	1,5	Arts Visuels 2	18				18
	1	1	Méthodologie		12			12
	1,5	3	Grammaire espagnole 2		18			18
	3	4	Thème 2		24			24
	3	4	Version 2		24			24
	3,5	4	S2UE2 - Compétences professionnelles	1	44	0		45
	1	0,5	Projet Personnel et Professionnel	1	8			9
	1	2	Grammaire française 2		12			12
	1,5	1,5	Langue 2 ou Langue juridique ou langue ancienne	0	24	0		24
	1,5	1,5	Anglais		18			18
	1,5	1,5	Allemand		18			18
	1,5	1,5	Portugais		18			18
	1,5	1,5	Catalan		24			24
	1,5	1,5	Latin	12	12			24
	1,5	1,5	Grec	12	12			24
	1,5	1,5	Langue anglaise juridique		18			18
	1,5	1,5	Langue espagnole juridique		18			18
	1,5	2	Chinois		18			18
	15	11	S2UE3 - Etudes hispaniques approfondies	66	42	12		120
	1,5	2	Faits de langue		12			12
	1	1	Pratique de l'oral			12		12
	2,5	1,5	Civilisations hispano-américaines	18				18
	3	2	Histoire littéraire hispanique	24				24
	3	2	Littérature espagnole	24				24
	2	1,5	Analyse de documents de civilisation		18			18
2	1	Techniques de l'image		12			12	

Licence LLCER Parc Espagnol : Etudes hispaniques

Semestre 3	30	27,5	SEMESTRE 3 - L2 - ESPAGNOL	96	180	0	276
	10	12,5	S3UE1 - Tronc Commun et fondamentaux LLCER	18	72	0	90
	1	1	Expression française		12		12
	1,5	1,5	Arts visuels	18			18
	1,5	2	Grammaire espagnole		12		12
	3	4	Thème		24		24
	3	4	Version		24		24
	3,5	3	S3UE2 - Compétences préprofessionnelles	0	42	0	42
	2	1,5	Linguistique 1		18		18
	1,5	1,5	Langue 2 ou Langue juridique ou langue ancienne	0	24	0	24
	1,5	1,5	Anglais		18		18
	1,5	1,5	Allemand		18		18
	1,5	1,5	Portugais		18		18
	1,5	1,5	Catalan		24		24
	1,5	1,5	Langue latine		24		24
	1,5	1,5	Langue grecque		24		24
	1,5	1,5	Langue anglaise juridique		18		18
	1,5	1,5	Traduction juridique Espagnol		18		18
	1,5	1,5	Chinois		18		18
	16,5	12	S3UE3 - Etudes hispaniques approfondies	78	66	0	144
	1	2	Faits de langue		12		12
	2,5	1,5	Civilisation hispanique	18			18
	2,5	1,5	Civilisations hispano-américaines	18			18
	2,5	1,5	Histoire littéraire hispano-américaine	18			18
	3	2	Littératures hispano-américaines	24			24
	2	1,5	Analyse de documents littéraires		18		18
1,5	1	Atelier de création littéraire		24		24	
1,5	1	Techniques de l'image		12		12	
Semestre 4	30	24	SEMESTRE 4 - L2 - ESPAGNOL	108	165	0	273
	7,5	8,5	S4UE1 - Tronc Commun et fondamentaux LLCER	18	48	0	66
	1	1	Techniques de communication écrite		12		12
	1,5	1,5	Les Amériques	18			18
	2,5	3	Thème		18		18
	2,5	3	Version		18		18
	4,5	3,5	S4UE2 - Transversale	12	51	0	63
	2	1	Linguistique 2		12		12
	1	1	Compétences numériques	12	15		27
	1,5	1,5	Langue 2 ou Langue juridique ou langue ancienne	0	24	0	24
	1,5	1,5	Anglais		18		18
	1,5	1,5	Allemand		18		18
	1,5	1,5	Portugais		18		18
	1,5	1,5	Catalan		24		24
	1,5	1,5	Langue latine		24		24
	1,5	1,5	Langue grecque		24		24
	1,5	1,5	Langue anglaise juridique		18		18
	1,5	1,5	Langue espagnole juridique		18		18
	1,5	1,5	Chinois		18		18
	18	12	S4UE3 - Etudes hispaniques approfondies	78	66	0	144
	1	2	Faits de langue		12		12
	3	1,5	Civilisation hispanique	18			18
	3	1,5	Civilisations hispano-américaines	18			18
	3	1,5	Histoire littéraire hispanique	18			18
	3	2	Littérature espagnole	24			24
	2	1,5	Analyse de documents de civilisation		18		18
1,5	1	Atelier de création théâtrale		24		24	
1,5	1	Techniques de l'image		12		12	

Licence LLCER Parc Espagnol : Etudes hispaniques

		30	23,5	SEMESTRE 5 - L3 - ESPAGNOL	108	168	0	276
Semestre 5		7,5	7,5	S5UE1 - Tronc Commun et fondamentaux LLCER	18	36	0	54
		1,5	1,5	Grammaire des langues occidentales	18			18
		3	3	Thème		18		18
		3	3	Version		18		18
		4,5	3	S5UE2 - Compétences préprofessionnelles	18	24	0	42
		3	1,5	Linguistique 3	18			18
		1,5	1,5	Langue 2 ou Langue juridique ou langue ancienne	0	24	0	24
		1,5	1,5	Anglais		18		18
		1,5	1,5	Allemand		18		18
		1,5	1,5	Portugais		18		18
		1,5	1,5	Catalan		24		24
		1,5	1,5	Langue latine		24		24
		1,5	1,5	Langue grecque		24		24
		1,5	1,5	Traduction juridique Espagnol		18		18
		1,5	1,5	Langue anglaise juridique		18		18
		1,5	1,5	Chinois		18		18
		18	13	S5UE3 - Etudes hispaniques approfondies	72	108	0	180
		18	13	Option A : Licence générale	48	108	0	156
		1,5	1	Version orale		12		12
		2,5	1,5	Civilisation hispanique		18		18
		2,5	1,5	Civilisations hispano-américaines		18		18
		4	3	Littérature espagnole (CM)	24			24
		X	X	Littérature espagnole (TD)		12		12
		4	3	Littératures hispano-américaines (CM)	24			24
		X	X	Littératures hispano-américaines (TD)		12		12
		2	2	Analyse de documents littéraires		24		24
		1,5	1	Techniques de l'image		12		12
		18	13	Option B : FLE	72	108	0	180
		2	2	Didactique du FLE	12	12		24
		X	X	Initiation à une langue nouvelle		24		24
		2	2	Spécificités langue française 1	12	12		24
		1,5	1	Version orale		12		12
		2,5	1,5	Civilisation hispanique		18		18
	2,5	1,5	Civilisations hispano-américaines		18		18	
	3	2	Littérature espagnole (CM)	24			24	
	3	2	Littératures hispano-américaines (CM)	24			24	
	1,5	1	Techniques de l'image		12		12	
Semestre 6		30	26	SEMESTRE 6 - L3 - ESPAGNOL	126	144	0	270
		7,5	7,5	S6UE1 - Tronc Commun et fondamentaux LLCER	18	36	0	54
		1,5	1,5	Voyages en Méditerranée	18			18
		3	3	Thème		18		18
		3	3	Version		18		18
		6	5,5	S6UE2 - Transversale	36	24	0	60
		1	1	Stage Initiation professionnelle				1 sem
		2	1,5	Linguistique 4	18			18
		1,5	1,5	Initiation à la recherche	18			18
		1,5	1,5	Langue 2 ou Langue juridique ou langue ancienne	0	24	0	24
		1,5	1,5	Anglais		18		18
		1,5	1,5	Allemand		18		18
		1,5	1,5	Portugais		18		18
		1,5	1,5	Catalan		24		24
		1,5	1,5	Langue latine		24		24
		1,5	1,5	Langue grecque		24		24
		1,5	1,5	Langue anglaise juridique		18		18
		1,5	1,5	Langue espagnole juridique		18		18
		1,5	1,5	Chinois		18		18
		16,5	13	S6UE3 - Etudes hispaniques approfondies	72	84	0	156
		16,5	13	Option A : Licence générale	48	108	0	156
		1,5	1	Thème oral		12		12
		2,5	1,5	Civilisation hispanique		18		18
		2,5	1,5	Civilisations hispano-américaines		18		18
		3,5	3	Littérature espagnole (CM)	24			24
		X	X	Littérature espagnole (TD)		12		12
		3,5	3	Littératures hispano-américaines (CM)	24			24
		X	X	Littératures hispano-américaines (TD)		12		12
		2	2	Analyse de documents de civilisation		24		24
		1	1	Techniques de l'image		12		12
		16,5	13	Option B : FLE	72	84	0	156
		2	2	Séminaire de réflexion FLE	12	12		24
		2	2	Spécificité langue française	12	12		24
	1,5	1	Thème oral		12		12	
	2,5	1,5	Civilisation hispanique		18		18	
	2,5	1,5	Civilisations hispano-américaines		18		18	
	2,5	2	Littérature espagnole (CM)	24			24	
	2,5	2	Littératures hispano-américaines (CM)	24			24	
	1	1	Techniques de l'image		12		12	

5. Maquettes de la licence LLCER parcours Catalan



Licence LLCER parc Catalan

	ECTS	Coef	Lib long	VOLUME HORAIRE				
				CM	TD	TP	Stage et autre	Total heures étudiant
Semestre 1	30	30	SEMESTRE 1 - L1 - CATALAN	103	140	0		231
	6	6	S1UE1 - Approche des Pays Catalans	36	24	0		48
	3	3	Approche de la civilisation et l'identité des Pays Catalans	12				12
			Approche de la civilisation et l'identité Pays Catalans (TD)		12			12
	3	3	Histoire des Pays Catalans	12				12
	X	X	Histoire des Pays Catalans (TD)		12			12
	X	X	Histoire des Pays Catalans (conf)	12				12
	5	5	S1UE2 - Méthodologie et langues transversales 1	1	50	0		51
	1	1	PPP	1	8			9
	1	1	Expression orale catalan		24			24
	3	3	Langues		18			18
	3	3	Anglais		18			18
	3	3	Espagnol		18			18
	3	3	Allemand		18			18
	3	3	Portugais		18			18
	3	3	Chinois		18			18
	19	19	S1UE3 - Langue catalane et société 1	66	66	0		132
	7	7	Traduction - Langue 1	24	24			48
	3	3	Grammaire	12	12			24
	3	3	Littérature 1	12	12			24
6	6	Pays Catalans: territoire, société, actualité	18	18			36	
Semestre 2	30	27	SEMESTRE 2 - L1 - CATALAN	102	120	12		234
	9	9	S2UE1 - Approche pluridisciplinaire	42	18	0		60
	3	3	Traduction catalan - espagnol 1	9	9			18
	3	3	Traduction espagnol - catalan 1	9	9			18
	3	3	Une matière au choix	24				24
	3	3	Introduction à l'histoire contemporaine	24				24
	3	3	Histoire littéraire hispanique	24				24
	3	3	S2UE2 - Langues transversales 2		18			18
	3	3	Anglais		18			18
	3	3	Espagnol		18			18
	3	3	Allemand		18			18
	3	3	Portugais		18			18
	3	3	Chinois		18			18
	18	15	S2UE3 - Langue catalane et société 2	60	84	12		132
	6	5	Traduction 2 - Langue de la communication	24				24
	X	X	Traduction 2 - Langue de la communication (TD)		24			24
	3	2	Médias et audiovisuel des Pays Catalans		24			24
	2	2	Grammaire contrastive	6	6			12
	4	3	Littérature nord-catalane et andorrane	18	18	12		48
	3	3	Catalogne Nord: espace, société et patrimoine culturel	12	12			24

Licence LLCER parc Catalan

				VOLUME HORAIRE				
	ECTS	Coef	Lib long	CM	TD	TP	Stage et autre	Total heures étudiant
Semestre 3	30	30	SEMESTRE 3 - L2 - CATALAN	111	124	24		259
	9	9	S3UE1 - Catalogne et monde contemporain	51	21	0		72
	3	3	La Catalogne dans l'Europe contemporaine	9	9			18
	X	X	La Catalogne dans l'Europe contemporaine (conférence)	6				6
	3	3	Histoire contemporaine de la Catalogne	12	12			24
	3	3	Une matière au choix	24				24
	3	3	Histoire contemporaine	24				24
	3	3	Histoire littéraire hispano-américaine	18				18
	4	4	S3UE2 - Méthodologie et langues transversales 3	12	43	0		55
	1	1	Compétences numériques	12	15			27
	1	1	Valorisation des compétences		10			10
	2	2	Langues		18			18
	2	2	Anglais		18			18
	2	2	Espagnol		18			18
	2	2	Allemand		18			18
	2	2	Portugais		18			18
	2	2	Chinois		18			18
	17	17	S3UE3 - Langue catalane et société 3	48	60	24		132
	7	7	Traduction 3 - Langue du droit et de l'administration	24				24
	X	X	Traduction 3 - Langue du droit et de l'administration TD+TP)		24	12		36
	3	3	Littérature catalane 3	12	12			24
	6	6	Baléares et València dans la Méditerranée occidentale	12	12			24
	2	2	Didactique et plurilinguisme		12	12		24
Semestre 4	30	30	SEMESTRE 4 - L2 - CATALAN	144	138	24		306
	8	8	S4UE1 - Catalogne Nord et pluridisciplinarité	54	30	0		84
	4	4	Traduction catalan - espagnol 2	18	18			36
	2	2	Catalogne Nord: territoire et environnement	12	12			24
	2	2	Une matière au choix	24				24
	2	2	Introduction aux sciences historiques	24				24
	2	2	Littérature espagnole	24				24
	4	4	S4UE2 - Langues transversales 4	12	30	0		42
	2	2	Langues		18			18
	2	2	Anglais		18			18
	2	2	Espagnol		18			18
	2	2	Allemand		18			18
	2	2	Portugais		18			18
	2	2	Chinois		18			18
	2	2	Méthodologie des études catalanes	12	12			24
	18	18	S4UE3 - Langue catalane et société 4	78	78	24		180
	6	6	Traduction 4 - Langue de l'économie et du commerce	24				24
	X	X	Traduction 4 - Langue de l'économie et du commerce (TD+TP)		24	12		36
	3	3	Littérature catalane 4	12	12			24
	4	4	Espaces transfrontaliers: l'Andorre	18	18	6		42
5	5	Sociolinguistique et politiques linguistiques	24	24	6		54	

Licence LLCER parc Catalan

			VOLUME HORAIRE				
ECTS	Coef	Lib long	CM	TD	TP	Stage et autre	Total heures étudiant
Semestre 5							
30	27	SEMESTRE 5 - L3 - CATALAN	114	108	18		240
9	9	S5UE1 - Linguistique et pluridisciplinarité	48	24	12		84
3	3	Linguistique générale et appliquée	12	12	12		36
3	3	Histoire de la langue catalane	12	12			24
3	3	Une matière au choix	24				24
3	3	Géographie de l'Europe	24				24
3	3	Littérature espagnole	24				24
3	3	S5UE2 - Langues transversales 5		18			18
2	2	Anglais		18			18
2	2	Espagnol		18			18
2	2	Allemand		18			18
2	2	Chinois		18			18
2	2	Portugais		18			18
1	1	Stratégie de recherche de stage ou d'emploi		10			10
18	15	S5UE3 - Langue catalane et société 5	66	66	6		138
7	6	Traduction 5 - Langue littéraire	24	24			48
4	3	Littérature catalane 5	18	18	6		42
4	3	Sociolinguistique 2	12	12			24
3	3	Didactique du bilinguisme catalan	12	12			24
Semestre 6							
30	26	SEMESTRE 6 - L3 - CATALAN	93	111	20		224
8	8	S6UE1 - Espace catalan et mobilité	48	24	12		84
3	3	Droit et institutions des Pays Catalans	12	12			24
X	X	Droit et institutions des Pays Catalans (TP)			12		12
2,5	2,5	Eurorégions et espace catalan	12	12			24
2,5	2,5	matière au choix	24				24
2,5	2,5	Monde méditerranéen (moderne et contemporain)	24				24
2,5	2,5	TAO et localisation	24				24
2,5	2,5	Sociologie de la culture et des mobilités touristiques	24				24
3	3	S6UE2 - Langues transversales 6		36			36
2	2	Langues		18			18
2	2	Anglais		18			18
2	2	Espagnol		18			18
2	2	Allemand		18			18
2	2	Portugais		18			18
2	2	Chinois		18			18
1	1	Préparation au CLES niveau 1 (anglais, espagnol)	0	18	0		18
1	1	Préparation au CLES niveau 1 anglais		18			18
1	1	Préparation au CLES niveau 1 espagnol		18			18
19	15	S6UE3 - Langue catalane et société 6	45	51	8		104
6	5	Traduction 6 - Langue et lexicologie	24	24			48
2	2	Dialectologie	9	9			18
5	4	Didactique du catalan: l'immersion	12	12	8		32
3	2	Préparation et exploitation de stage		6			6
3	2	Stage d'initiation professionnelle					

C. Annexe Licence Musicologie



Né en 1976 à Londres, il étudie la composition auprès de Philippe Leroux et Denis Dufour. Son langage se nourrit aussi bien de musiques traditionnelles, qu'il a écoutées et enregistrées lors de ses nombreux voyages, que de la culture pop dont il est issu et de la musique contemporaine occidentale. Il transpose ses influences, les détourne et les recadre dans un contexte sonore particulier.

COMPOSITION

Compositeur depuis plus de 20 ans, son répertoire d'œuvres est riche de plus de 60 créations originales à ce jour, et contient des pièces mixtes, des pièces électroacoustiques et instrumentales (du solo au grand ensemble), des pièces multimédias ou encore destinées à d'autres formes d'art (danse, cinéma, performances de cirque). Entre 2000 et 2017, il a réalisé de nombreuses résidences nationales et internationales, notamment au GRM – Groupe de Recherches Musicales (FR), à la Royal Academy of Music de Londres (UK), à la HEM de Genève (CH), à l'Ircam – Centre Pompidou (FR), au ZKM de Karlsruhe (DE), au Centre de Recherche Musical de Rome (IT), au Conservatoire Supérieur de Saragosse (ES), à « L'Boulevard Casablanca » (MA), au Théâtre de l'Archipel, scène nationale de Perpignan (FR), au Château de l'Esparrou – Vers un Centre Culturel de Rencontre (FR), etc.

Ces œuvres ont été jouées dans lieux / événements d'envergure nationale et internationale : la Royal Academy of Music (UK), le Percussion Art Festival in Beijing (CH), le Festival Musiques & Sciences – Fondation Agalma (CH), Les Subsistances (FR), le Festival Aujourd'hui Musiques (FR), le Festival Ars Musica (BE), le Théâtre, scène nationale de Narbonne (FR), Musikhochschule Stuttgart (DE), Le Musée d'art moderne de Strasbourg, Les Journées Internationales de la Musique électroacoustique (FR), le Temple Honen-in de Kyoto (JA), l'Université Santa Fe de Bogota (CO), le Festival International de la Musique à Bénidorm (ES), le F.I.P – Festival International de Percussion de Canfranc (ES)... Depuis 2016, il est compositeur associé au Château de l'Esparrou – Vers un Centre Culturel de Rencontre à Canet-en-Roussillon (Association Les Amis de l'Esparrou).

DIRECTION

Depuis 2012, il est directeur artistique de l'ensemble Flashback, dédié aux musiques d'aujourd'hui et aux nouvelles technologies.

A ce titre, il est responsable de la saison culturelle du « Labo Flashback » et de la saison musicale organisée par l'ensemble au Centre d'art contemporain « A cent mètres du centre du monde » à Perpignan.

Depuis 2015, il est co-responsable avec Philippe Spiesser du projet de recherche-cr ation « GeKiPe » (Geste, Kinect et Percussion) de l'ensemble Flashback, men  en partenariat avec la HEM de Gen ve (CH), l'Ircam – Centre Pompidou (FR) et le ZKM de Karlsruhe (DE).

Il compose pour le dispositif « GeKiPe » et m ne des actions culturelles en direction des publics autour de ce dispositif de captation gestuelle, et plus largement des outils num riques de cr ation musicale, au sein de conservatoires et d' tablissements scolaires (primaire, coll ge, lyc es..).

Il participe  galement   des s minaires/colloques autour de la musique contemporaine et des nouvelles technologies au niveau national et international.

ENSEIGNEMENT

Depuis 2015, il enseigne la composition et la cr ation sonore au CRR Perpignan – M diterran e.

PRATIQUE INSTRUMENTALE . En parall le, depuis quinze ans, Alexander Vert m ne une carri re d'interpr te / improvisateur (sampleur, live electronic).

D. Annexes Licence Géographie

1. Comptes rendus Conseils de perfectionnement



Conseil de perfectionnement

Compte-rendu

Licence de Géographie et Aménagement

1^{er} février 2019

Représentants du département de géographie et aménagement : Aurélie Delage (en visio), Magali Delmas, Johanna Faerber, Karine Grijol, Guillaume Lacquement, Kevin Mary, Nora Nafaa.

Représentants des étudiants : Éléonore Bordione, Sterling Ellsworth (L3), Manon Riffard, Laura Valmigièrè (L2), Lotfi Tabet Aoul, Lucille Lanselle (L1).

Compte-rendu rédigé par K. Mary.

(Relu et validé par l'ensemble de l'équipe pédagogique)

Kevin Mary résume les objectifs du Conseil de Perfectionnement (retour général sur les formations, moment d'échange important entre le corps enseignant et les étudiants, but d'amélioration des cursus, etc.) puis fait ressortir des points transversaux aux trois années de Licence qui ont été remontés par les représentants étudiants :

- Les étudiants apprécient beaucoup les sorties et excursions, la disponibilité des enseignants ainsi que la variété et la qualité des cours.
 - Ils regrettent cependant la mauvaise qualité de l'équipement de certaines salles de cours, l'inégale répartition entre CM et TD dans certains modules et ont fait remonter une demande d'information d'ordre général sur les cursus proposés dans la formation (L3 et Masters) et les débouchés de la géographie.
-

Le Conseil se poursuit en faisant le point année par année.

Licence 1 :

Les représentants indiquent qu'ils aimeraient avoir plus d'informations sur le **programme Erasmus**. Guillaume Lacquement, en charge de cette question au département, précise qu'il faut différencier les volets administratifs et pédagogiques. Le Service Relations Internationales (SRI) s'occupe du volet administratif. Des rendez-vous pourront être pris avec M. Lacquement pour l'aspect pédagogique.

Calendrier de remise des notes et des examens :

- Les étudiants de L1 auraient souhaité avoir plus d'informations concernant la **date de remise des notes du premier semestre**, il y a eu confusion parmi les étudiants sur la date finale de

- Les L2 proposent qu'il soit possible de faire une « **pré-spécialisation** » dès la L2, dans les domaines soit de la géographie physique, humaine ou de l'aménagement. Certains étudiants rapportent l'obligation de quitter l'UPVD si l'on choisit une option autre que l'aménagement en L3. Magali Delmas indique qu'il est important pour les étudiants de se construire une culture générale en géographie durant la L1 et L2. Johanna Faerber rappelle que le référentiel national des diplômes stipule que la spécialisation doit se faire en L3 et pas avant. Par ailleurs Mme Faerber informe qu'un nombre minimum d'étudiants est requis pour ouvrir un cours.
- Comme les L1, les L2 font part d'un **besoin en cours de méthodologie** autour des exercices de la dissertation et du commentaire de documents. Cela pose problème dans un cours d'histoire mutualisé où les étudiants en histoire ont, eux, des TD associés au CM mutualisé. Bien que les géographes soient invités à ces TD, ils ne peuvent pas s'y rendre car ils ont cours au même moment. Cette situation est source de stress pour les étudiants car le coefficient pour cette matière est assez élevé. Nora Nafaa indique qu'il est possible de demander aux enseignants d'Histoire de présenter la méthodologie pendant une partie de leur CM.
- Les L2 demandent s'il serait possible d'organiser un **voyage d'études en Afrique** ? Kevin Mary indique que c'est une très bonne idée mais assez difficile à mettre en œuvre. Des problèmes d'accès au terrain se posent dans certains pays comme le Mali (exemple développé en cours). Mais on pourrait réfléchir à d'autres destinations : Dakar ou le Maroc par exemple.
- Les L2 proposent aux enseignants de **varier les supports de cours** quand ils le peuvent. Au-delà des traditionnelles - et indispensables (l'équipe pédagogique le rappelle) - bibliographies, ne pas hésiter à proposer des liens vers des vidéos (émissions, conférences en ligne, etc.) ou autres supports numériques.
- Les L2 aimeraient avoir une présentation de l'année de Licence 3 Aménagement ainsi que du Master UHA. Kevin Mary et Aurélie Delage organiseront cela dans les prochaines semaines.

Licence 3 :

- Les représentants font part d'un **déséquilibre entre CM et TD** entre les deux semestres, ainsi que d'une répartition inégale des cours pendant le semestre, avec une surcharge de travail à la fin. Johanna Faerber précise qu'il s'agit de circonstances inhabituelles dues au démarrage tardif du TD « Patrimoine ».
- Les L3 indiquent que **deux cours se chevauchent** et parlent tous deux du PLU (cours d'urbanisme opérationnel et de droit de l'urbanisme), ce qui est redondant. L'équipe pédagogique prend note et précise qu'elle pourra mieux orienter les intervenants dans les contenus de leurs cours.
- Les L3 souhaitent une **meilleure répartition des coefficients**. Mme Faerber précise ici que les coefficients dépendent du nombre d'heures de cours dispensé et doivent respecter un certain équilibre. D'une manière générale, les coefficients de géographie sont légèrement supérieurs aux coefficients d'autres disciplines, mais l'équipe pédagogique a volontairement affiché une différence assez faible afin d'inciter les étudiants à prendre en considération leurs options choisies à part égale avec les cours disciplinaires.

- Les L3 estiment que le **choix de l'option arrive trop tard** en troisième année (même remarque que les L2), mais ce choix d'option est contraint par le référentiel national des diplômes comme indiqué plus haut.
- Des difficultés dans les **cours de SIG** sont remontées car cela prend du temps pour intégrer la maîtrise de cet outil. Les étudiants proposent que ce cours soit introduit dès la L2. L'équipe pédagogique convient de l'intérêt de l'outil et de la nécessité de s'y exercer plus tôt. Mme Faerber indique cependant que les SIG sont très chronophages (en nombre d'heures de cours) et que l'on bute sur des contraintes horaires. Magali Delmas indique qu'elle a introduit cette année des éléments de SIG dans un TD en L2. Les étudiants précisent en outre que 3 intervenants différents avec 3 méthodologies différentes interviennent dans les cours de SIG, ce qui n'est pas pratique et complique l'apprentissage de l'outil.
- Les L3 apprécient les **entraînements à l'oral** et la réalisation de **travaux de groupes**, mais regrettent que cela n'intervienne pas plus tôt dans le cursus. Ces exercices sont jugés essentiels par les étudiants. Des oraux sont proposés cette année dès la L1 dans le cours de Nora Nafaa notamment.
- De la **fraude aux examens** a été constatée par certains étudiants sans que cela ne soit relevé par les surveillants de partiels. Malgré des conditions d'examen durcies (sacs et téléphones à laisser en bas des amphis notamment), des étudiants arrivent encore vraisemblablement à tricher (via par exemple des montres connectées). L'équipe pédagogique s'engage à être plus vigilante et plus stricte aux prochains examens.
- Il y a un souhait d'introduire **plus de contrôle continu** dans la notation. L'équipe enseignante rappelle que ce n'est pas possible dans le cadre des CM. Elle note une certaine incohérence par rapport à cela car lorsque des enseignants proposent de faire des travaux facultatifs, très peu d'étudiants saisissent cette occasion.
- Par rapport aux notes, l'équipe enseignante rappelle que pour s'améliorer, les étudiants peuvent **consulter leurs copies**. Cela est répété tous les ans mais trop peu viennent effectivement, alors que les L3 indiquent qu'ils sont demandeurs d'un retour sur leurs copies ainsi que d'un corrigé des sujets donnés en examen. Les membres de l'équipe enseignante ont pris des initiatives en faveur de la remédiation et/ou du suivi pédagogique des travaux des étudiants, mais rappellent que très peu d'étudiants demandent la consultation de leurs copies.
- Une discussion s'engage autour de la **méthodologie de la dissertation** (car les L3 en ont eu une en examen de fin de semestre). Les enseignants rappellent l'intérêt et l'enjeu que représente pour les étudiants la capacité à construire une problématique (forme d'organisation de la pensée très importante, y compris dans le milieu professionnel : savoir mettre en exergue ce qui pose problème, souligner des enjeux importants, savoir ensuite développer des arguments solides, etc.). Cet exercice construit une capacité de réflexion qui leur sera utile tout au long de leur vie professionnelle.
- Les L3 aimeraient qu'une **présentation du Master UHA** ait lieu. Mme Delage précise que ce sera le cas dans les prochaines semaines.

Les L3 rappellent en conclusion la qualité des cours de la formation, avec des intervenants professionnels qui apportent une plus-value et permettent de se projeter de manière plus concrète



dans leur futur métier. Ils apprécient également la mise en lien de certaines matières avec les thématiques liées au développement durable.

Clôture de la séance à 15h00.



Conseil de perfectionnement

Licence de Géographie et Aménagement

19 février 2018

Représentants du département de géographie et aménagement : Aurélie Delage, Magali Delmas, Johanna Faerber, David Giband, Karine Grijol, Guillaume Lacquement, Kevin Mary, Stéphanie Morillas, Nora Nafaa.

Représentants des doctorants : Maxime Franquin (L3), Florent Marsal (L2), Manon Riffard (L1)

Compte-rendu rédigé par K. Mary et N. Nafaa.

Licence 1 :

Kevin Mary fait le bilan du sondage transmis par Manon Riffard, montrant les points positifs (effectifs, qualité des enseignements, cours magistraux hors amphithéâtre, interdisciplinarité, calendrier des partiels), et les points négatifs (ENT, manque d'information sur les débouchés).

Manon Riffard reprend les éléments en expliquant que la majeure partie des étudiants est là par intérêt pour la géographie en classe de Terminale, et il peut y avoir une incompréhension au sujet des options jugées peu en lien avec la géographie. Les partiels sont cohérents avec le contenu des cours. Elle souligne qu'il y a eu des réponses différentes selon les étudiants sur l'interdisciplinarité. Au niveau des points à améliorer, elle souligne qu'ils sont demandeurs de plus d'informations sur les débouchés (beaucoup de doutes de leur part). De même, la publication sur *Moodle* des docs n'est pas assez rapide selon eux. L'emploi du temps est trop chargé durant la semaine de révision, et ils souhaiteraient l'instauration de tutorats entre les différentes années.

La discussion porte sur l'utilisation du *Moodle* par les enseignants, sur les types de supports. Il remonte des clarifications sur les attendus, et il est unanime que personne ne met ses notes de cours directement sur l'ENT, mais il s'agit surtout des supports de cours sur *Power Point*, des illustrations. Plusieurs soulignent qu'ils ne souhaitent pas mettre en ligne le détail des notes de cours afin de ne pas donner la sensation aux étudiants que ces notes sont un manuel qui se suffirait à lui-même. De plus, il ne faudrait pas que cela conduise certains étudiants à considérer qu'il n'est pas utile de venir en cours. Il est souligné par les membres de l'équipe pédagogique que les documents mis à disposition sur *Moodle* sont à la fois un complément du cours et un support de révision, il doit permettre aux étudiants de s'y référer en fin de semestre, en complément des lectures conseillées par les enseignants. Les enseignants rappellent qu'ils ne sont pas tenus à mettre leurs supports de cours en ligne via le *Moodle*, bien que la plupart le fassent.



Licence 2 :

Florent Marsal fait un compte-rendu de ce que lui ont rapporté ses camarades. Il commence par demander à ce que le cours de Magali Delmas soit plus long car la maîtrise de l'outil informatique demande plus de temps. Elle explique que cet enseignement est un TD de géographie physique adossé à des excursions sur le terrain et que le volume horaire réalisé cette année dépasse déjà son service. Des heures de pratique logicielle sont adossées à ce TD afin que les étudiants produisent par eux-mêmes des illustrations (bloc 3D sous *Arcgis*) qui représentent les objets géographiques analysés sur le terrain. Entrer dans ces manipulations informatiques est en effet complexe, mais Magali Delmas précise que cet exercice va se dérouler sur l'ensemble du 2^e semestre. De plus, cet enseignement évolue d'une année à l'autre, au gré des thématiques abordées en excursion, et offre l'occasion d'expérimenter chaque année de nouveaux exercices.

Florent Marsal rapporte ensuite que plusieurs étudiants souhaiteraient une option « environnement », alors que seules les options « aménagement » et « géographie » sont disponibles, contrairement à d'autres facultés en France.

Johanna Faerber répond sur le plan technique à cette requête, spécifiant qu'il s'agit d'un problème d'effectif car l'ouverture d'une nouvelle option supposerait plus de 20 étudiants intéressés et inscrits. Ces dernières années, il n'y a jamais eu plus de 20 étudiants. L'option « environnement » serait en revanche techniquement possible, à condition d'y inclure des cours en biologie en lien avec le département de biologie, ce qui est peu faisable dans le cadre de la maquette actuelle. Johanna Faerber rappelle que certains cours techniques inclus dans le Master UHA (urbanisme) peuvent aller vers des questions environnementales.

Magali Delmas explique le fonctionnement par maquette, par contrat, selon une temporalité de 4 à 5 ans. Le département de géographie a fait le choix d'orienter la troisième année sur l'aménagement, bien qu'il y ait une spécificité de la géographie dans l'approche des questions environnementales. Les enseignements sont très spécifiques et liés notamment à la géographie physique, c'est une orientation que l'on retrouve dans le cadre du master « quaternaire » qui est pluridisciplinaire. Des étudiants en archéologie et en histoire de l'art ont en effet besoin d'intégrer certaines approches des milieux naturels prises en compte par la géographie physique. Il est possible dans le futur d'imaginer ce type d'enseignements dans la prochaine maquette. Le contrat actuel ne donne pas cette possibilité et les étudiants intéressés par ce type d'approche de « l'environnement » doivent aller prospecter des formations de *Master* ailleurs en France.

David Giband précise qu'il faut voir ce qui est mis derrière le mot « environnement », qui regroupe des approches très différentes. Il y a la possibilité d'aller en sciences dures/environnementales, puis la possibilité d'aller en géo-environnement (ce que Magali Delmas décrit plus haut), et enfin, ce qui relève plutôt du « développement durable ». Ce sont des croisements auxquels on doit réfléchir, mais il faut préciser ce qui est mis derrière le mot « environnement » car il recoupe des approches très différentes.

Florent Marsal souligne ensuite que les étudiants se plaignent des coefficients trop élevés des cours dans les autres disciplines, ce à quoi Guillaume Lacquement indique qu'ils répondent aux lignes de la



maquette imposées par des normes nationales. Johanna Faerber précise que l'on ne peut pas trop descendre les coefficients, car cela participerait à la dévalorisation de certains cours.

David Giband explique que cela est lié à la réforme des Licences qui s'avèrent de plus en plus pluridisciplinaires, notamment pendant les deux premières années, facilitant le système des passerelles, et permettant de se forger une culture en géographie, mais aussi et plus généralement en sciences humaines et sociales. Cela permet aux étudiants d'acquérir une plus grande « ampleur intellectuelle » en allant un peu au-delà de la géographie. Contrairement aux cours de géographie du lycée, la géographie universitaire enseigne les deux orientations classiques de la géographie (humaine et physique) et il est ensuite possible de suivre des cours différents. Kevin Mary précise que cette offre de cours « élargie » permet d'éviter de tomber dans l'hyper-spécialisation. Aurélie Delage explique que cette ouverture à la géographie dans son ensemble est par ailleurs nécessaire pour ceux qui souhaitent se diriger vers les concours de l'enseignement. Un CAPES d'histoire-géographie se prépare en amont, dès les premières années de Licence. On ne peut pas avoir des cours en Licence déjà trop spécialisés. Johanna Faerber précise que certains cours de géographie physique, même s'ils semblent moins intéressants pour certains, sont toujours à considérer. Un géographe urbain a en effet besoin d'avoir des notions sur le climat en ville s'il souhaite être un urbaniste « complet ». Magali Delmas partage cet avis. Félix Authier indique que le corps enseignant pourrait éventuellement faire plus d'efforts en ce sens. Magali Delmas souscrit à ces propos et explique que la coupure entre sciences humaines et sociales et sciences de la nature est un paradigme tellement ancré dans nos sociétés que le message n'est pas facile à transmettre. Cependant, il est évident que les enseignants doivent persévérer dans cette direction et faire preuve de pédagogie pour faire passer au mieux ce message.

Florent Marsal mentionne ensuite les copies d'examens, demandant à ce qu'il y ait des temps de consultation, en classe, des retours collectifs sur les copies. David Giband précise qu'il faut contacter les enseignants, tandis que plusieurs collègues soulignent que ces séances existaient par le passé, mais les étudiants ne venaient pas. Les enseignants dans leur ensemble indiquent enfin qu'il y a très peu de sollicitation de la part des étudiants pour consulter leurs copies.

Florent Marsal conclut en disant que l'un des points positifs de la licence est lié au côté « concret », notamment les sorties de terrain, mais aussi l'exercice de l'herbier qui a plu.

Licence 3 :

Maxime Franquin commence par remercier au nom de la promotion les enseignants organisateurs du voyage d'études en Allemagne de début janvier, qui a été très apprécié dans la promo, ainsi que les sorties pédagogiques avec les professionnels. Ils ont apprécié l'organisation et les échanges avec les étudiants allemands, même si les journées étaient un peu chargées. Les étudiants de Licence 3 indiquent que cet exercice devrait être pérennisé, et ils lancent un appel aux licences 1 et 2 pour participer à la mise en place de tels projets. Aurélie Delage leur a mentionné la possibilité de création d'une association des étudiants de géographie-aménagement, ce qui permettrait de toucher des subventions et des aides. Elle explique que sa pérennisation pourrait tenir dans la demande de tutorat, l'organisation d'une journée d'intégration, et permettrait une socialisation des étudiants



entre les promos. Le passage peut être pérennisé par le bureau (un président en L3, un trésorier en L2, ...), avec un calendrier type. Il est ensuite discuté du fonctionnement des associations étudiantes dans l'université, ainsi que la possibilité d'utiliser la cartothèque pour se réunir et éventuellement d'y organiser des réunions.

Maxime Franquin indique ensuite que nombre d'étudiants sont déboussolés à propos du choix de leur *Master* et ne savent pas comment effectuer leurs démarches. Aurélie Delage répond qu'une présentation du Master UHA est faite tous les ans avec elle et Sylvain Rode. Elle précise que si les étudiants le souhaitent, il sera possible d'avancer la date de présentation du master UHA aux L3 après les vacances de février.

Manon Riffard (L1) en profite pour mentionner que les L1 ressentent également le besoin d'informations sur les débouchés. David Giband lui répond qu'il y a plusieurs autres débouchés pour la géographie et l'aménagement qui sont connus (dont l'enseignement, les métiers de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable). Il est possible d'intégrer d'autres écoles, toute une gamme est possible, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Kevin Mary va reprendre la présentation qu'il a faite l'an passé aux L1 dans le cadre d'une séance de cours sur les débouchés de la géographie.

Maxime Franquin rapporte aussi que le contenu et la qualité des cours sont appréciés, notamment l'intervention des professionnels. Il précise cependant un point particulier de la maquette où deux cours se chevauchent sur le thème du PLU. En général, le contenu des cours est assez apprécié. L'organisation de l'emploi du temps est à améliorer selon les L3 (premier semestre en deux temps, léger puis très chargé, notamment la semaine de rattrapage, et des pauses longues au second semestre lors de certaines journées). Johanna Faerber répond qu'il s'agit d'éléments logistiques (nouvelles attributions de cours, rentrée difficile avec un enseignant en moins cette année, cours mutualisés, banalisation d'une demi-journée pour les excursions, etc.), tous ces éléments n'ont pas facilité la mise en place d'un calendrier équilibré. Magali Delmas précise aussi que le créneau du samedi n'est pas utilisé pour les excursions, mais qu'il pourrait être envisagé et permettre plus de flexibilité.

Clôture de la séance à 14h20.



Département de géographie et aménagement

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Jeudi 4 mai 2017

Compte-rendu

Présents : Clément BARNIAUDY, Johanna FAERBER, Karine GRIJOL, Guillaume LACQUEMENT, Kevin MARY, Stéphanie MORILLAS.

Excusés : Marc CALVET, Aurélie DELAGE, Magali DELMAS, David GIBAND.

Représentants étudiants : Claire CARRERE, Maxime FRANQUIN, Florent MARSAL (suppléant).

Secrétaires de séance : Guillaume LACQUEMENT, Kévin MARY.

Ouverture de la séance à 16h20.

Kevin Mary rappelle les fonctions du Conseil de perfectionnement : si certains étudiants rencontrent des difficultés particulières dans certaines matières, ils doivent s'adresser directement aux enseignants concernés. Il ajoute que le conseil de perfectionnement n'est pas dédié aux cas particuliers. Il ne sera donc pas fait mention des problèmes individuels, l'approche est globale, tant du point de vue des étudiants que des enseignants. Il s'agit ici de faire le bilan des formations.

ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour a été établi en fonction des remarques transmises par les étudiants de L1, de L2 et de L3 en amont du conseil.

I/ Points positifs relevés par les représentants étudiants

L1 (Florent Marsal) : Les petits effectifs des groupes de TD sont bien appréciés, les étudiants se sentent plus à l'aise. Bonne cohésion de la promotion dans l'ensemble. Les sorties pédagogiques organisées en début et fin d'année ont été jugées très intéressantes, notamment parce qu'elles permettent de compléter les enseignements plus théoriques vus en classe. La maquette pédagogique, qui couvre tous les domaines de la discipline géographique est également bien appréciée : de la géographie sociale à la géographie physique, en passant par les thématiques liées à l'environnement, l'écologie, etc.

L2 (Maxime Franquin) : Les sorties de terrain ont également été évaluées positivement, en particulier celles autour des thématiques de géographie physique. Les différentes réunions d'informations organisées au cours de l'année universitaire ont permis aux étudiants d'y voir plus clair dans leur orientation, notamment concernant le passage de la L2 à la L3.

L3 (Claire Carrere) : Année la plus appréciée parmi les trois années de licence, sans doute cela est-il lié à une plus grande spécialisation au cours de cette année. Elle a permis d'adopter une autre approche, une autre vision de l'aménagement, plus concrète. En ce sens, les intervenants extérieurs ont été jugés très positivement, ils ont permis d'apporter beaucoup aux étudiants, par leur expérience de cas pratiques et de leur approche de l'aménagement au quotidien. Le stage est lui aussi envisagé positivement. Les sorties de terrain et les travaux en groupe ressortent une nouvelle fois comme des éléments positifs de la formation.

II/ Points à discuter

1/ Cours de méthodologie (L1) : les étudiants demandent s'il est possible de mettre en place des cours de méthodologie rédactionnelle, pour ceux issus de bac pro et bac techno notamment et qui connaissent des difficultés de rédaction. Les étudiants indiquent qu'un tel dispositif serait sans doute à mettre en place à l'échelle de l'université, dans le cadre d'une inscription libre et spontanée, sous la forme de cours du soir par exemple. **Johanna Faerber** rappelle que de tels dispositifs ont été proposés par le passé, dans une démarche disciplinaire, mais les financements se sont arrêtés il y a quelques années. **Les membres du conseil de perfectionnement proposent de porter au conseil académique et au conseil de faculté cette proposition.**

2/ Choix des options (L1) : trop d'options sont choisies par défaut par les étudiants, notamment celle liées à la sociologie. Ils regrettent notamment qu'il n'y ait pas de module d'histoire proposé aujourd'hui. De plus, ils estiment que le coefficient est important pour ces options puisqu'il est souvent le même que celui des enseignements de géographie. **Johanna Faerber** rappelle que dans les formations, les départements n'étaient pas libres du choix des coefficients, la marge de manœuvre est très faible ici. Par ailleurs, les étudiants suggèrent deux thèmes possibles d'options : sur les énergies renouvelables et le développement durable. Ils aimeraient avoir des enseignements sur ces deux thématiques. Les enseignants rappellent que des cours existent en L2 sur certains de ces thèmes (transports et énergie notamment). **Johanna Faerber** et **Guillaume Lacquement** insistent sur la complexité de la mutualisation de cours avec le Droit qui n'a pas aboutie. En effet des demandes avaient été introduites auprès du département de Droit sur ces thématiques, mais il avait refusé pour des raisons techniques liées à la mutualisation.

3/ Organisation sortie scolaire début d'année (L1) : les étudiants aimeraient que soit organisée une sortie en début d'année avec les différentes promos de Licence, afin notamment de pouvoir fédérer un esprit de groupe et d'échanger autour d'expériences communes. À ce titre ils indiquent avoir appréciés les restitutions de posters avec les L2 dans

le cadre du cours de **Magali Delmas**. Les enseignants indiquent qu'une association de géographie existait auparavant, et qui organisait de tels événements. Des journées d'intégrations pourraient être organisées par les étudiants car la demande ne concerne pas spécifiquement la pédagogie. Les étudiants indiquent également qu'une telle sortie en début d'année permettrait de faire la jonction entre le lycée et l'université, là notamment où certains entrent à l'université sans vraiment connaître son fonctionnement, alors qu'elle n'était pas pour tous un premier choix d'orientation.

4/ Proposer un plan ou un corrigé type d'un partiel Après les examens, en particulier pour les dissertations (L2). Il s'agirait de proposer une correction dans une partie d'un cours. Claire Carrere (L3) revient sur un corrigé de partiel proposé par **Aurélié Delage** qui a permis d'aider l'ensemble de la promo au sujet d'un examen qui n'avait pas bien marché pour la promo. **Kevin Mary** rappelle que les étudiants peuvent consulter leurs copies d'examen et s'entretenir avec les enseignants. Il les encourage à effectuer cette démarche.

5/ Les étudiants souhaiteraient pouvoir dissocier leurs notes d'examen en fonction des enseignants pour les cours ayant plusieurs enseignants (L2). Les enseignants indiquent que c'est déjà le cas pour certains cours mais pas pour tous (notamment celui sur les littoraux : **Marc Calvet** et **Kevin Mary**). **Ce sera fait l'année prochaine pour tous.**

6/ Appréhension autour de la fermeture du centre de ressources-cartothèque (L2 et L3). Retour sur les discussions autour de la nouvelle répartition des salles. **Claire Carrere** rappelle que les L3 utilisent beaucoup cette salle... et indiquent par ailleurs qu'elle ne dispose pas d'assez d'ordinateurs. Les étudiants indiquent qu'avoir tout à disposition (livres, cartes, etc.) dans un seul lieu est extrêmement pratique. Les enseignants rappellent que techniquement, à la BUDL un tel lieu n'est pas possible. **C'est un appel unanime de la part des L3 et des L2 pour que le centre de ressources-cartothèque soit maintenu en l'état.**

4/ Emplois du temps (L3). Les étudiants indiquent qu'il y a un éparpillement des cours, avec de gros trous certaines semaines (de 7 heures certains jours). Un seul cours de langue le mardi, une seule heure. **Johanna Faerber** mentionne le fait que les cours de langues se sont greffés a posteriori sur la journée de cours libérée pour le stage. Les étudiants indiquent que cette journée consacrée au stage chaque semaine n'est pas forcément utilisée pour celui-ci car les organismes préfèrent très majoritairement prendre des stagiaires à temps plein. Les enseignants proposent de revoir cette configuration de l'emploi du temps à la rentrée prochaine. Les étudiants proposent également d'avancer la date des partiels, de façon à les décaler avant le stage. Difficile à mettre en œuvre car il y a des dates buttoirs à respecter entre la fin des cours et le début des partiels. Les enseignants proposent de voir ce qu'il est possible de faire. **Il est possible a priori de gagner une semaine.**

5/ Salles dégradées (L3) : problème avec la salle F118 très dégradées, en particulier, cours pour le cours de **Clément Barniaudy**. Les enseignants sont ainsi amenés à discuter de ce problème de salles dégradées qui n'est pas nouveau, mais est géré de manière globale par l'université dans le cadre de la répartition des salles entre UFR et départements.

6/ Demande salle informatique en libre accès (L3) : il s'agit de la proposition d'un étudiant. Il existe des besoins en ordinateurs par rapport à certains exercices (ceux notamment liés aux

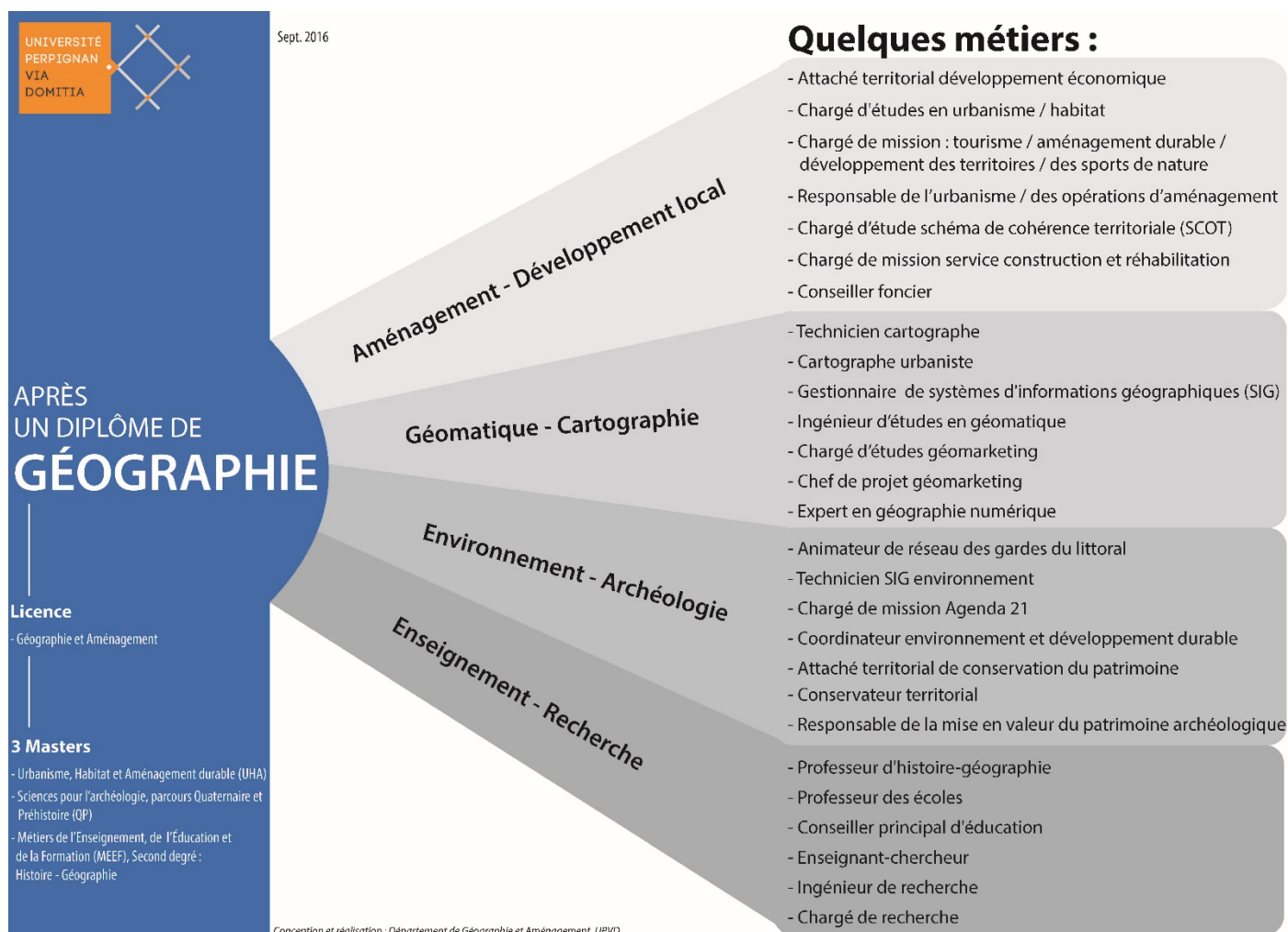


SIG ou au DAO). Il est en effet aujourd'hui impossible de venir y travailler à plus de cinq. Les enseignants discutent sur la manière de voir comment on peut améliorer l'accès à la salle multimédia en rez-de-chaussée, mais cela est complexe car responsabilité des enseignants est engagée dès lors qu'ils ouvrent ou réservent la salle. Il est donc difficile de partir une fois avoir ouvert la salle.

7/ Rapport de stage (L3) : les étudiants ne voient pas encore bien quelles sont les attentes de cet exercice. **Johanna Faerber** a mis en ligne dès la fin du conseil des documents relatifs à l'exercice et qui décrivent précisément les étapes et les attendus du rapport à rendre à l'issue du stage. **Les responsables d'années (Johanna Faerber et Kevin Mary) vont organiser dès la rentrée prochaine une réunion sur les attendus du stage.**

Clôture de la séance à 17h49.

2. Annexe Débouchés en géographie



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)